




MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

—

COLLECTION IN-8°. — TOME LV





BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE
rue de Louvain, 112

—

1898




MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES.

MÉMOIRES COURONNÉS

ET

AUTRES MÉMOIRES

PUBLIÉS PAR

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

COLLECTION IN-8°. — TOME LV





BRUXELLES

HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, DES LETTRES
ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE
rue de Louvain, 112

Décembre 1896-Février 1898

LE

POIDS MOLÉCULAIRE

DE

L'EAU ET DE L'IODE

PAR

J. VERSCHAFFELT

Docteur en sciences physiques et mathématiques, à Gand

(Couronné par la Classe des sciences dans la séance du 13 décembre 1895.)



LE

POIDS MOLÉCULAIRE

DE

DE L'EAU ET DE L'IODE

Le poids moléculaire de l'eau.

---

1. L'eau a pour formule chimique H_2O. Cette formule ne peut toutefois pas être interprétée ainsi : que toute molécule d'eau est obtenue par la combinaison d'un atome d'oxygène avec deux atomes d'hydrogène ; elle n'est que la représentation la plus simple de la composition chimique de ce corps.

2. Gay-Lussac, le premier, a observé que l'eau est le produit de la combinaison d'une certaine quantité d'oxygène avec une quantité d'hydrogène occupant, sous la même pression et à la même température, un volume double de celui de l'oxygène.

Si nous interprétons ce résultat dans l'hypothèse — mise en avant, pour la première fois, par Berzélius — que tous les gaz contiennent, dans un même volume, le même nombre de molécules, la température et la pression étant d'ailleurs les mêmes pour tous, nous voyons que l'eau est le produit de la combinaison d'un certain nombre de molécules d'oxygène avec un nombre double de molécules d'hydrogène.

3. Cette hypothèse de Berzélius, bien qu'elle donne la raison pour laquelle il existe une relation simple entre le volume des gaz qui entrent en combinaison et le volume du gaz qui résulte de cette combinaison, ne suffit cependant pas pour expliquer la grandeur de ces rapports. Pour mettre la théorie moléculaire

d'accord avec les faits, il a fallu une nouvelle hypothèse, imaginée par Avogadro, d'après laquelle les éléments gazeux n'ont pas une constitution atomique, ainsi que se le figurait Berzélius, mais sont formés eux-mêmes de molécules résultant de l'union de deux atomes. Si cette hypothèse est conforme à la réalité, nous voyons que l'eau doit contenir deux atomes d'hydrogène pour un atome d'oxygène; et la formule H_2O est bien le symbole le plus simple qui puisse représenter sa composition chimique.

4. L'eau étant un corps chimiquement homogène, toutes ses molécules doivent avoir la même composition et, par suite, contenir toutes deux fois plus d'atomes d'hydrogène que d'atomes d'oxygène. En général, nous pouvons donc écrire pour la constitution moléculaire de l'eau : $(H_2O)x$, x étant le degré de polymérisation d'une molécule.

5. On sait qu'un volume d'oxygène se combine à deux volumes d'hydrogène pour former deux volumes de vapeur d'eau, la température et la pression étant les mêmes avant et après la combinaison. Si l'on interprète ce fait dans l'hypothèse de Berzélius-Avogadro, on arrive à ce résultat : qu'une molécule d'oxygène se combine à deux molécules de vapeur d'eau; ce qui se traduit par la formule

$$O_2 + 2H_2 = 2H_2O.$$

Une molécule de vapeur d'eau a donc la constitution moléculaire H_2O; son poids moléculaire est égal à 18.

Il est à remarquer cependant que le volume de la vapeur d'eau est légèrement, mais manifestement plus petit que ne le veut le rapport 3 : 2; donc, ou bien l'hypothèse de Berzélius-Avogadro n'est qu'approchée de la réalité, ou bien la vapeur d'eau contient aussi une faible proportion de molécules complexes. C'est la seconde alternative qui est généralement admise.

En ce qui concerne la constitution moléculaire de l'eau à l'état liquide, les recherches qui ont été faites pour la déterminer ont toutes conduit à ce même résultat que x est plus

grand que 1, c'est-à-dire que le poids moléculaire est supérieur à 18. Il existe une série de faits qui prouvent que certains corps, et notamment l'eau, sont polymérisés à l'état liquide : un ensemble de ces preuves a été publié par M. P. Guye [1].

6. De même que l'étude de la pression des gaz, c'est-à-dire de leur énergie interne, nous a fourni le moyen de déterminer le poids relatif de leur molécule, l'étude des phénomènes capillaires, c'est-à-dire de l'énergie superficielle des liquides, nous a fait connaître le poids moléculaire de ces derniers.

L'hypothèse de Berzélius peut s'énoncer comme suit : « Deux gaz ayant même énergie à la même température, donc également éloignés de la température où cette énergie est nulle (zéro absolu), contiennent le même nombre de molécules par unité de volume. » A cette hypothèse correspond la suivante pour les liquides : « Deux liquides ayant même énergie superficielle (même tension superficielle) et également éloignés de la température à laquelle cette énergie est nulle — c'est-à-dire de leur température critique — contiennent le même nombre de molécules par unité de surface. » Cette hypothèse est exprimée dans une formule donnée pour la première fois par M. Eötvös [2].

Le moyen état de polymérisation de l'eau liquide a été calculé, d'abord par M. van der Waals [3], qui donne à 0°, $x = 1,9$, et à peu près en même temps par M. Ramsay, qui a tracé le tableau suivant [4] :

$t =$ 0°	$x =$ 1,707
20°	1,644
40°	1,582
60°	1,523
80°	1,463
100°	1,405
120°	1,346
140°	1,289

[1] *Archives des sciences phys. et nat. de Genève*, 31.
[2] *Wied. Ann.*, 27, p. 448, 1886.
[3] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 13, p. 657, 1894.
[4] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 15, p. 115, 1894.

7. Quant à la glace, ou l'eau à l'état solide, on ne connaît rien encore de sa constitution moléculaire. Jusqu'ici on n'a pas encore découvert dans les corps solides une propriété mécanique qui permette de nous faire une idée de la grandeur de leur molécule.

8. Nous avons vu tantôt que $(H_2O)x$ est l'expression générale de la constitution moléculaire de l'eau. L'eau étant définie par sa composition et ses propriétés chimiques, on voit que x peut prendre diverses valeurs sans que pour cela nous cessions d'avoir affaire au même corps. Non seulement il peut y avoir une différence entre les degrés de polymérisation qui correspondent aux divers états physiques dans lesquels l'eau peut se trouver; mais aussi, pour un même état physique, la valeur de x peut varier d'une molécule à une autre sans que pour cela la substance cesse d'être chimiquement homogène.

C'est là ce qui distingue la dissociation *homogène*, que l'on pourrait aussi appeler *physique*, de la dissociation *hétérogène* ou *chimique*. Dans le premier phénomène, la substance conserve ses propriétés chimiques intactes; seules, les propriétés physiques peuvent changer. Sa constitution moléculaire devient plus simple; mais les molécules résultant de la dissociation ont toutes encore même composition élémentaire. Dans la dissociation chimique, au contraire, les molécules plus simples qui prennent naissance n'ont plus toutes la même composition: il s'est formé un ou plusieurs corps nouveaux dont le mélange n'est plus chimiquement homogène.

9. Les observations donnent en général pour x des valeurs fractionnaires; cela ne veut évidemment pas dire que tel est le degré de polymérisation de chaque molécule : pareille interprétation serait absurde. Cela signifie tout simplement que l'eau est un mélange de molécules H_2O, $(H_2O)_2$, peut-être même $(H_2O)_3$, ou d'autres plus compliquées encore; et que x est le *moyen degré de polymérisation* de ce mélange. Le *poids moléculaire moyen* $18x$ est égal au quotient de la division du poids d'un nombre très grand de molécules, prises absolument au hasard, par le nombre de ces molécules (le poids d'un atome d'hydrogène étant pris pour unité).

La question de la détermination de la constitution moléculaire de l'eau se compose donc de deux parties :

1° Détermination du moyen degré de polymérisation;

2° Évaluation de la concentration partielle de chaque espèce de molécules.

10. Représentons par c_1, c_2, c_3... les concentrations moléculaires des molécules simples, doubles, triples et d'autres encore, s'il y a lieu, c'est-à-dire le nombre de molécules-grammes de chaque espèce contenues dans un litre. Chacun de ces nombres, égal à la concentration en poids divisée par le poids moléculaire de l'espèce de molécule considérée, est proportionnel au nombre de molécules de chaque espèce contenues dans un litre. Si c représente la concentration moléculaire totale,

$$c = c_1 + c_2 + c_3 + \cdots$$

est proportionnel au nombre total de molécules par litre.

Représentons encore par g_1, g_2, g_3... la concentration en poids de chaque espèce de molécules, c'est-à-dire le nombre de grammes par litre,

$$g = g_1 + g_2 + g_3 + \cdots$$

est égal au poids de l'eau contenue dans un litre.

Si M représente le poids moléculaire d'une molécule simple H_2O, — $M = 18$ —, nous aurons pour poids moléculaire moyen

$$m = \frac{Mc_1 + 2Mc_2 + 3Mc_3 + \cdots}{c_1 + c_2 + c_3 + \cdots} = \frac{g}{c};$$

car, par définition,

$$c_1 = \frac{g_1}{M}, \quad c_2 = \frac{g_2}{2M}, \text{ etc...}$$

Le moyen degré de polymérisation est donc

$$x = \frac{m}{M} = \frac{c_1 + 2c_2 + 3c_3 + \cdots}{c_1 + c_2 + c_3 + \cdots} = \frac{g}{Mc};$$

ou bien

$$x = \frac{g_1 + g_2 + g_3 + \cdots}{g_1 + \frac{g_2}{2} + \frac{g_3}{3} + \cdots}.$$

11. On voit que si les concentrations des molécules de diverses espèces sont connues, on trouve facilement le moyen état de polymérisation. Mais, réciproquement, si pour une série de concentrations g la valeur de x est déterminée, il n'est pas toujours possible de trouver les valeurs de g_1, g_2, g_3...

Si l'eau était uniquement constituée de molécules simples et doubles, la question pourrait être aisément résolue : on aurait, en effet, pour déterminer g_1 et g_2, les deux équations

$$g_1 + g_2 = g$$

et

$$g_1 + \frac{g_2}{2} = \frac{g}{x}.$$

Dans le cas général où

$$g = g_1 + g_2 + g_3 + \cdots + g_n,$$

il y a n inconnues à déterminer; et chaque concentration prise à part ne donne en outre que l'équation

$$\frac{g}{x} = g_1 + \frac{g_2}{2} + \frac{g_3}{3} + \cdots + \frac{g_n}{n}.$$

Si nous considérons une seconde concentration g', elle donne les deux équations

$$g' = g'_1 + g'_2 + g'_3 + \cdots + g'_n$$

et

$$\frac{g'}{x'} = g'_1 + \frac{g'_2}{2} + \frac{g'_3}{3} \cdots + \frac{g'_n}{n},$$

mais elle introduit n inconnues nouvelles. En somme, m concentrations donnent mn inconnues et seulement $2m$ équations.

Toutefois, la loi de dissociation [1] va nous fournir des relations dont le nombre peut être suffisant pour la résolution du problème.

Par dissociation, une molécule double donne naissance à deux molécules simples, suivant la formule reversible

$$(H_2O)_2 \rightleftarrows 2H_2O;$$

et la loi de dissociation dit que

$$\frac{c_2}{c_1^2} = c^{te},$$

donc aussi

$$\frac{g_2}{g_1^2} = c^{te}.$$

De même, si l'on admet qu'une molécule triple se dissocie d'après la formule

$$(H_2O)_3 \rightleftarrows (H_2O)_2 + H_2O,$$

on trouve

$$\frac{c_3}{c_2 c_1} = c^{te};$$

donc aussi,

$$\frac{g_3}{g_2 g_1} = c^{te};$$

ou bien encore,

$$\frac{g_3}{g_1^3} = c^{te}.$$

On voit que l'on a, en général,

$$\frac{g_n}{g_1^n} = c^{te}.$$

[1] Voir Dammer, *Handbuch der anorganischen Chemie*, Bd. I, p. 196, Leipzig, 1892.

D'après cela,

$$\frac{g_2}{g_1^2} = \frac{g_2'}{(g_1')^2} = \frac{g_2''}{(g_1'')^2} = \cdots \text{ (soit } [m - 1] \text{ équations)}$$

$$\frac{g_3}{g_1^3} = \frac{g_3'}{(g_1')^3} = \cdots \qquad \text{»}$$

. . . . . .

$$\frac{g_n}{g_1^n} = \frac{g_n'}{(g_1')^n} = \cdots \qquad \text{»}$$

Ensemble, $(m - 1)(n - 1)$ équations qui, avec les $2m$ équations qui précèdent, forment un système de $mn + m - n + 1$ équations à mn inconnues. Le problème est donc complètement déterminé si

$$m \geqq n - 1.$$

12. Cette méthode est quasi impraticable du moment qu'il y a lieu de supposer que la constitution moléculaire de l'eau est très compliquée. Mais il y a encore moyen de résoudre la question si l'on parvient à déduire des observations une relation entre g et c s'accordant d'une manière suffisante avec les résultats des expériences.

On a, en effet,

$$g_2 = \alpha g_1^2. \quad g_3 = \beta g_1^3, \ldots$$

donc

$$g = g_1 + \alpha g_1^2 + \beta g_1^3 + \cdots$$

et

$$c = \frac{1}{M}\left(g_1 + \frac{1}{2}\alpha g_1^2 + \frac{1}{3}\beta g_1^3 + \cdots\right);$$

de sorte que

$$\frac{dc}{dg_1} = \frac{1}{M}(1 + \alpha g_1 + \beta g_1^2 + \cdots) = \frac{1}{M}\cdot\frac{g}{g_1}.$$

Et comme

$$\frac{dc}{dg_1} \quad \text{ou} \quad \frac{1}{M}\cdot\frac{g}{g_1} = \frac{dc}{dg}\cdot\frac{dg}{dg_1},$$

on voit que si l'on remplace c par sa valeur en fonction de g, on obtient une équation différentielle entre g et g_1. La résolution de cette équation donnera $g = f(g_1)$; et cette fonction, développée en série d'après le procédé de Mac Laurin, donne

$$g = a_0 + a_1 g_1 + a_2 g_1^2 + \cdots$$

Si $g_1 = 0$, on a $g = 0$ et par suite $a_0 = 0$. Les termes successifs de ce développement doivent être identifiés avec g_1, g_2, g_3, etc.; et pourvu que tous les termes du développement soient positifs et que $a_1 = 1$, il est clair que cette identification est possible.

13. Ces préliminaires établis, passons à l'examen des diverses méthodes de détermination des poids moléculaires des corps en dissolution; et voyons quels résultats elles ont fourni pour l'eau.

PREMIÈRE MÉTHODE.

OBSERVATION DE LA PRESSION OSMOTIQUE.

14. De même que les molécules d'un gaz tendent à remplir complètement tout espace dans lequel elles peuvent librement pénétrer, et que l'équilibre n'est établi que lorsque en tous les points de l'espace la pression est devenue la même; de même les molécules d'une substance dissoute ont une tendance à se répandre par diffusion à travers le dissolvant, jusqu'à ce qu'en tous les points la concentration ait atteint la même valeur. Nous supposons, bien entendu, que la même température existe partout.

M. van 't Hoff a eu l'idée d'attribuer les phénomènes de diffusion dans les gaz et dans les dissolutions, à une seule et

même cause. Dans la théorie cinétique des gaz, on admet que les molécules gazeuses sont animées d'un mouvement de translation en vertu duquel elles se propagent dans l'espace qui leur est librement ouvert. M. van 't Hoff a appliqué la même hypothèse aux corps dissous, dans sa théorie cinétique des dissolutions.

15. Or, si cette analogie entre les phénomènes présentés par les gaz et les corps dissous est réelle, il faut que les molécules dissoutes, en venant choquer les corps qui s'opposent à leur mouvement de translation, exercent sur eux une pression analogue à celle des gaz. D'après les idées de M. van 't Hoff, c'est cette pression, connue sous le nom de *pression osmotique*, qui est rendue manifeste par les expériences classiques de M. Pfeffer.

Comment se fait-il cependant que cette pression, qui atteint, même dans des solutions étendues, un nombre considérable d'atmosphères, si elle existe réellement à l'intérieur d'une solution, ne s'exerce pas sur les parois du vase qui contient la solution, — lequel ne résisterait pas d'ailleurs à une pression si forte, — et ne soit pas non plus directement appréciable au manomètre? On explique ce paradoxe de la manière suivante : la pression osmotique ne peut se manifester que moyennant une augmentation plus ou moins considérable du volume occupé par le corps dissous, tout comme la pression d'un gaz n'est rendue manifeste que par l'expansion de ce dernier. Or, le corps dissous ne pouvant abandonner le dissolvant, ce liquide devrait subir un notable accroissement de volume. Mais nous savons que les liquides sont fort peu compressibles; on peut donc admettre qu'il faut aussi une force très considérable pour produire même une faible augmentation de volume, ce qui est du reste prouvé par les expériences directes de M. Worthington [1].

Il résulte de là que la pression osmotique doit être équilibrée par l'élasticité résultant d'une faible augmentation de

[1] *Phil. Trans.*, 183, p. 355, 1892.

volume du dissolvant et ne peut plus ainsi s'exercer sur les corps extérieurs.

Ce raisonnement fait prévoir cependant que la pression osmotique pourra se faire sentir lorsque l'augmentation de volume, l'expansion du corps dissous, n'entraîne pas une diminution de la densité du dissolvant : il faut pour cela que le dissolvant puisse pénétrer dans l'enceinte contenant la solution, sans que toutefois le corps dissous puisse en sortir. La paroi doit donc laisser passer le dissolvant tout en arrêtant le corps dissous; en d'autres termes, elle doit être semi-perméable.

Si l'on introduit une dissolution dans un récipient ouvert, dont la paroi est semi-perméable, au moins en partie, et que l'on plonge le récipient dans le dissolvant pur, le dissolvant pénètre dans la dissolution; et ce phénomène se poursuivrait jusqu'à la dilution indéfinie de cette dernière, si d'autres circonstances ne venaient y mettre fin. Si le récipient est fermé et qu'il communique avec un manomètre, la diffusion du dissolvant continue jusqu'à ce qu'il y ait équilibre entre la pression osmotique et la pression hydrostatique indiquée au manomètre. C'est là le principe de la méthode employée par M. Pfeffer pour la mesure des pressions osmotiques.

16. La propriété d'une membrane semi-perméable, de laisser passer le dissolvant sans laisser passer le corps dissous, tient uniquement à une différence de solubilité, ou plutôt d'absorption, puisque telle est l'expression dont on se sert pour spécifier le phénomène de la pénétration d'un liquide ou d'un gaz dans un solide. Le dissolvant se dissout dans la membrane, et peut par conséquent la traverser; le corps dissous, au contraire, n'est pas absorbé et est donc complètement arrêté par la paroi. Pour l'observation de la pression osmotique de l'eau, le caoutchouc ou la gutta-percha sont des substances qui semblent tout indiquées pour constituer une paroi semi-perméable : ces substances absorbent, en effet, quantité de liquides organiques, mais ne se laissent pas imbiber par l'eau.

17. L'analogie entre la pression osmotique et la pression

d'un gaz n'est pas seulement qualitative : en discutant les observations de M. Pfeffer, M. van 't Hoff a montré que les deux pressions obéissent aux mêmes lois.

1° La pression osmotique est proportionnelle à la concentration, donc inversement proportionnelle au volume spécifique du corps dissous. (Analogue à la loi de Mariotte pour les gaz.)

2° Pour une concentration déterminée, la pression est proportionnelle à la température absolue. (Analogue à la loi de Gay-Lussac.)

3° Si deux solutions de substances différentes ont même concentration moléculaire, elles ont aussi même pression osmotique. (Analogue à la loi de Berzélius.)

Ces trois lois peuvent être résumées en une seule formule :

$$\varpi = \frac{c}{1000} \mathrm{RT},$$

où ϖ est la pression osmotique, c la concentration moléculaire et T la température absolue. Quant à la constante R, indépendante de la nature des corps dissous et du dissolvant, la discussion des observations de M. Pfeffer a montré qu'elle est la même que pour le gaz. Les molécules d'un corps dissous exercent donc une pression (osmotique) égale à celle qu'elles exerceraient comme molécules gazeuses, si la température et le volume occupé restaient les mêmes.

Il résulte des mesures de M. Morley [1] qu'un litre d'oxygène à 0° et sous la pression de 76 centimètres de mercure, ou de 1033^{gr},2 par centimètre cube, pèse 1^{gr},42900.

D'autre part, M. Houllevigue [2] a trouvé pour température absolue de la glace fondante : 273°,2965. Enfin, le poids moléculaire de l'oxygène gazeux est 32. Donc

$$\mathrm{R} = \frac{1033{,}2 \times 1000 \times 32}{273{,}2965 \times 1{,}42900} = 84657.$$

[1] *Zeitsch. f. physik. Chem.*, 17, 89, 1895.

[2] *Journal de physique*, 4, 110, 1895.

18. Comme

$$c = \frac{g}{Mx}, \quad x = \frac{84,657}{M} \cdot \frac{g}{\varpi} \cdot T.$$

Pour l'eau, M= 18; donc

$$x = 4,7032 \frac{g}{\varpi} \cdot T.$$

19. J'ai fait plusieurs tentatives pour déterminer la pression osmotique de l'eau en dissolution, soit dans l'alcool, soit dans l'éther. L'appareil dont je me servais dans mes expériences préliminaires ressemblait à celui dont s'est servi M. Pfeffer : la paroi semi-perméable était un petit vase poreux dont les pores étaient bouchés par des membranes en gutta-percha, obtenues en imbibant la paroi du vase d'une solution de gutta-percha dans le sulfure de carbone. Tous mes essais sont cependant restés infructueux à cause de la discontinuité des membranes : on sait que la gutta-percha laisse filtrer l'eau à travers des pores microscopiques.

DEUXIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DU POINT DE CONGÉLATION.

20. On sait depuis une centaine d'années que la présence d'un corps dissous a pour effet d'abaisser le point de congélation du dissolvant. C'est à M. van 't Hoff que revient l'honneur d'avoir établi une relation entre ce phénomène et la pression osmotique du corps dissous. Voici quelle est, à peu près, sa manière de raisonner :

Considérons une dissolution contenant, par litre, n molécules du corps dissous et N molécules du corps dissolvant. Le

dissolvant pur se solidifie à la température absolue T; mais, dans la dissolution, les cristaux ne se forment qu'à la température de T-Δ. Laissons cristalliser une quantité dQ du dissolvant : si l est la chaleur latente de fusion, la chaleur dégagée est

$$ldQ = \lambda \frac{dQ}{M'},$$

λ étant la chaleur latente moléculaire et M' le poids moléculaire du dissolvant. Séparons maintenant, dans notre pensée, les cristaux du reste de la solution, et reportons séparément ces deux portions à la température T : la portion solidifiée du dissolvant est redevenue liquide et la quantité de chaleur ldQ a été absorbée. Laissons enfin pénétrer dans la solution cette quantité dQ du dissolvant, par diffusion à travers une paroi semi-perméable; à la fin de cette dernière opération, nous aurons décrit un cycle fermé. Or, d'après le second principe de la thermodynamique, le travail effectué dans ce cycle réversible est à la chaleur mise en jeu, comme la variation de température est à la température absolue à laquelle l'opération a été effectuée. Nous avons vu que la chaleur mise en jeu est $\lambda \frac{dQ}{M'}$; quant au travail effectué, c'est celui qui est dû à la pression osmotique; si ϖ est cette pression et que dv soit le volume de la quantité dQ de dissolvant liquide, le travail de cette pression est ϖdv (tout comme pour un gaz).

Donc

$$\frac{\varpi dv}{ldQ} = \frac{\Delta}{T}.$$

21. Mais $\varpi = \frac{c}{1000} RT$, c étant la concentration moléculaire de la dissolution, et R = 2 en unités calorimétriques. Ensuite $dQ = d_d dv$, d_d étant la densité du dissolvant. Il vient ainsi :

$$\Delta = \frac{2T^2}{\lambda} \cdot \frac{c}{1000} \cdot \frac{M'}{d_d}.$$

Or, $\frac{1000 d_d}{M'}$ est la concentration moléculaire du dissolvant

c'est-à-dire le nombre de molécules-grammes par litre ; donc

$$\frac{c}{1000}\cdot\frac{M'}{d_d}=\frac{n}{N},$$

et nous arrivons enfin à cette formule

$$\Delta=\frac{n}{N}\cdot\frac{2T^2}{\lambda},$$

qui va nous permettre de calculer le poids moléculaire du corps dissous. Si nous représentons, en effet, par C le poids d'eau dissous dans 100 grammes du dissolvant, nous avons

$$\frac{n}{N}=\frac{C}{18x}\cdot\frac{M'}{100}.$$

M', avons-nous dit, est le poids moléculaire du dissolvant ; il faut entendre par là : le poids moléculaire calculé d'après la formule chimique. λ est, du reste, calculé également dans cette hypothèse. Généralement, le dissolvant lui-même est polymérisé, et s'il a comme degré moyen de polymérisation X la vraie chaleur moléculaire de fusion est λX. Mais, d'autre part, le rapport $\frac{n}{N}$ devient alors

$$\frac{n}{N}=\frac{C}{18x}\cdot\frac{M'X}{100};$$

on voit donc que, tous les cas

$$\Delta=\frac{2T^2}{\lambda}\cdot\frac{C}{18x}\cdot\frac{M'}{100}.$$

De cette dernière formule, nous déduisons

$$x=\frac{\Delta_n}{\Delta_M},$$

en représentant par Δ_M l'abaissement moléculaire

$$\Delta_M = \Delta \frac{18}{C}$$

du point de congélation, et par Δ_n l'abaissement moléculaire normal

$$\Delta_n = \frac{2T^2}{\lambda} \cdot \frac{M'}{100},$$

c'est-à-dire l'abaissement produit par une molécule-gramme, observé donc pour $C = 18x$. On voit que Δ_n peut être calculé directement.

22. Si g est le nombre de grammes d'eau dissous dans un litre de solution, on a entre g et C la relation suivante :

$$\frac{C}{100} = \frac{g}{1000 d_s - g}$$

où d_s est la densité de la solution. Si nous négligeons le changement de volume qui accompagne le mélange, et que nous représentons par d_e la densité de l'eau et par d_d la densité du dissolvant, on a

$$d_s = \frac{100 + C}{\frac{100}{d_d} + \frac{C}{d_e}};$$

donc

$$g = \frac{1000 C . d_d . d_e}{100 d_e + C d_d}.$$

23. Les premières déterminations du poids moléculaire de l'eau, à l'état dissous, ont été faites par M. Eykman [1].

Comme dissolvant, il a employé le phénol et la p — toluidine. Voici le résultat de ses expériences :

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 4, 1889.

1° Phénol :

C	Δ	Δ_M	Δ_n	x
0,894	— 5°,357	67°,5	70°,0	1,037
1,512	— 4°,815	66°,7	»	1,049

2° *p* — Toluidine :

C	Δ	Δ_M	Δ_n	x
0,449	— 0°,880	52°,0	68°,0	2,125
0,912	— 1°,525	50°,1	»	2,259
1,576	— 2°,420	27°,6	»	2,464

On voit que l'eau, en dissolution dans le phénol, est presque exclusivement constituée par des molécules simples. En dissolution dans la *p* — toluidine, la constitution moléculaire est plus compliquée : x étant supérieur à 2, nous voyons qu'il existe ici des molécules plus complexes que $(H_2O)_2$. De plus, si C tend vers zéro, on remarque que x tend vers 2 : il n'existe donc pas de molécules simples et, par conséquent, pas de molécules dont le degré de polymérisation soit impair, puisque celles-ci donnent, par dissociation, finalement des molécules simples. En dissolution dans la *p* — toluidine, l'eau contient donc certainement des molécules $(H_2O)_4$.

Puisque l'eau, en dissolution dans la *p* — toluidine, ne contient que des molécules à degré de polymérisation pair, nous pouvons considérer $(H_2O)_2$ comme la molécule normale. Alors Δ_n devient deux fois plus petit : 34°,0; et il en est de même des x.

Pour calculer g, nous devons déterminer la densité de l'eau et celle de la *p* — toluidine au point de congélation de la solution. Le point de fusion du dissolvant pur, employé par M. Eykman est 42°,5. Dans les tables physico-chimiques de MM. Landolt et Börnstein, on trouve que la densité de la *p* — toluidine est 1,046; toutefois, la température à laquelle cette détermination a été faite n'est pas indiquée. Cette densité étant peu différente de l'unité et diminuant du reste à mesure que

la température augmente, nous ne ferons pas une bien grande erreur en admettant $d_d = 1$. Comme dans ces conditions il est inutile de tenir compte de la dilatation de l'eau, nous pouvons poser aussi $d_e = 1$; donc $d_s = 1$. Enfin, eu égard à la faible concentration des solutions employées, nous ne ferons qu'une erreur du même ordre si, au lieu de tirer la valeur de g de l'équation

$$\frac{C}{100} = \frac{g}{1000\, d_s - g} = \frac{g}{1000 - g},$$

nous prenons la première valeur approchée

$$g = 10\ C.$$

Nous obtenons ainsi le tableau suivant :

C	g	x'	$18\,c'$
0,449	4,49	1,063	4,23
0,912	9,12	1,130	8,07
1,576	15,76	1,232	12,79.

24. Pour résoudre la seconde partie de la question, c'est-à-dire pour trouver la concentration partielle de chaque espèce de molécules, nous devons trouver une relation entre g et c'. Or, le tableau suivant prouve que la formule

$$18c' = \frac{1}{0,031}\, ln\,(1 + 0,031\, g) = \frac{2,3026}{0,031} \log\,(1 + 0,031\, g)$$

est parfaitement d'accord avec l'expérience [1].

g	$18\,c'$ (observé)	$18\,c'$ (calculé)
4,49	4,23	4,22
9,12	8,07	8,05
15,76	12,79	12,83

[1] Je suis arrivé à cette formule en portant en abscisses les valeurs de g et en ordonnées les valeurs de $18\,c'$; les points ainsi obtenus sont placés sur une courbe qui m'a immédiatement fait songer à une logarith-

D'après une relation établie précédemment, nous déduisons de cette formule

$$\frac{g}{g_2} = \frac{1}{1 + 0{,}031\, g} \frac{dg}{dg_2};$$

et l'intégration de cette équation différentielle donne

$$g_2 = \frac{g}{1 + 0{,}031\, g};$$

donc

$$g = \frac{g_2}{1 - 0{,}031\, g_2} = g_2 \left(1 + 0{,}031\, g_2 + \overline{0{,}031\, g_2}^{\,2} + \cdots\right).$$

On voit que tous les termes du développement sont positifs; l'identification de ces termes avec g_2, g_4, g_6, etc., est donc possible. Nous trouvons ainsi :

g	g_2	g_4	g_6	g_8	g_{10}	g_{12}
4,49	3,94	0,48	0,06	0,01	0,00	0,00
9,12	7,11	1,57	0,35	0,08	0,01	0,00
15,76	10,58	3,47	1,13	0,37	0,12	0,04

Le développement de g en fonction des puissances croissantes de g_2 contient un nombre infini de termes; il semble donc qu'il y ait une infinité d'espèces de molécules. Ceci n'est toutefois pas une conséquence nécessaire de notre raisonnement : la formule que nous venons de donner n'est qu'approchée, et il est certain que la véritable relation entre g et g_2 contient un nombre fini de termes. Mais si la formule trouvée est approchée, il est certain aussi que tous ses termes sont

mique : l'ordonnée est toujours plus petite que l'abscisse, mais elle s'en rapproche en tendant vers zéro, ce qui est le caractère de la courbe

$$y = \frac{1}{\alpha}\, ln(1 + \alpha x).$$

J'ai cherché ensuite, par tâtonnements, la valeur de α qui convenait le mieux.

sensiblement égaux aux termes de la vraie formule, que nous ne connaissons pas.

Nous pourrions du reste essayer si les résultats de l'expérience ne pourraient pas être représentés tout aussi bien par une formule plus simple.

Admettons, par exemple, qu'il existe des molécules $(H_2O)_2$ et $(H_2O)_4$; nous avons vu plus haut qu'il est très facile de calculer g_2 et g_4 dans cette hypothèse; mais, comme vérification, d'après la loi de dissociation, le rapport $\frac{g_4}{g_2^2}$ doit être constant.

Le tableau suivant montre que cette condition est loin d'être satisfaite :

g	$18c$	g_2	g_4	$\frac{g_4}{g_2^2}$
4,49	4,23	3,97	0,52	0,033
9,12	8,07	7,02	2,10	0,043
15,76	12,79	9,82	5,94	0,060

25. M. H.-C. Jones a observé[1] l'abaissement du point de congélation de l'acide acétique, produit par l'addition de petites quantités d'eau. Voici ses résultats :

C	Δ	Δ_M	Δ_n [2]	x
0,236	— 0°,480	36°,7	37°,3	1,016
0,494	— 0°,985	35°,9	»	1,039
0,776	— 1°,497	34°,8	»	1,072
1,046	— 1°,970	33°,9	»	1,100
1,327	— 2°,444	33°,2	»	1,123
1,585	— 2°,858	32°,5	»	1,146
2,019	— 3°,507	31°,3	»	1,191
2,422	— 4°,706	30°,3	»	1,231
2,722	— 4°,500	29°,8	»	1,252
3,070	— 4°,970	29°,2	»	1,277

[1] *Zeitschr. f. physik. Chim.*, 13, p. 425, 1894.

[2] Puisque x tend vers 1 à mesure que C tend vers zéro, Δ_M doit devenir égal à Δ_n pour une dissolution infinie. J'ai pris pour Δ_n cette

Le point de congélation de l'acide acétique employé par M. H.-C. Jones était 16°,5; sa densité $d_a = 1{,}0534$ à cette température. A 16°,5 la densité de l'eau est $d_e = 0{,}9989$. Ces données nous permettent de dresser le tableau suivant :

C	d_s	g	18 c	18 c (calculé)
0,236	1,0532	2,48	2,43	2,42
0,494	1,0531	5,18	4,98	4,94
0,776	1,0530	8,11	7,58	7,54
1,046	1,0528	10,90	9,91	9,91
1,327	1,0526	13,79	12,28	12,25
1,585	1,0525	16,42	14,33	14,29
2,019	1,0523	20,83	17,49	17,60
2,422	1,0521	24,86	20,19	20,36
2,722	1,0519	27,86	22,25	22,36
3,070	1,0517	31,34	24,54	24,59

La cinquième colonne montre que, entre 18 c et g existe très approximativement la relation suivante :

$$18\,c = \frac{1}{0{,}019}\, ln\,(1 + 0{,}019\, g)$$

au moyen de laquelle les nombres de cette colonne ont été calculés en donnant à g les valeurs de la troisième colonne ; car l'accord entre les nombres des deux dernières colonnes est très satisfaisant.

Il est presque inutile de faire remarquer encore que, puisque la formule logarithmique donne des résultats qui s'accordent

limite de Δ_n ; la valeur théorique, calculée d'après la formule

$$\Delta_n = \frac{2T^2}{\lambda} \cdot \frac{M'}{100},$$

est $\Delta_n = 38°8$.

si bien avec ceux de l'expérience, une formule qui n'aurait que deux termes

$$g = g_1 + ag_1^2$$

ne s'accorderait pas du tout avec les observations. On pourrait, du reste, s'assurer facilement que si l'on calcule g_1 et g_2 dans cette hypothèse, le rapport $\alpha = \frac{g_2}{g_1^2}$ est loin d'être constant, tout comme pour la p — toluidine, mais augmente rapidement avec la concentration.

26. Dans les deux exemples que nous venons d'examiner, nous avons réuni en une seule formule des observations qui se rapportent à des températures différentes. Mais comme ces températures sont très voisines, on peut admettre que la constante qui entre dans les formules reste sensiblement invariable entre les limites de température considérées.

TROISIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DE LA TENSION DE VAPEUR.

27. Le fait qu'un liquide, contenant en dissolution des substances étrangères non volatiles, a une tension de vapeur moindre qu'à l'état pur, est connu depuis très longtemps. C'est encore M. van 't Hoff qui, le premier, a fait connaître la relation qui existe entre ce phénomène et la pression osmotique de la solution. Le raisonnement qu'il a fait à ce sujet ressemble à celui que nous venons de reproduire à propos du point de congélation. Une certaine quantité du dissolvant est séparée de la dissolution, cette fois-ci par voie d'évaporation, puis on suppose que cette vapeur soit condensée et qu'elle rentre dans la solution par diffusion à travers une membrane semi-perméable : en exprimant que le travail (mécanique et calorimétrique) effectué dans le cycle réversible fermé est nul, on arrive à la relation cherchée.

28. M. Arrhénius donne de cette relation une démonstration plus intuitive, conçue à peu près comme suit : Considérons un endosmomètre ordinaire dont la membrane soit remplacée par une paroi semi-perméable; l'appareil contient la solution et plonge dans une cuvette remplie du dissolvant; supposons que tout le système soit placé sous une cloche dans laquelle on a fait le vide : le dissolvant pénètre dans la solution jusqu'à ce que la pression hydrostatique de la colonne liquide dans l'endosmomètre soit précisément égale à la pression osmotique de la dissolution. La cloche est remplie de la vapeur du dissolvant. Or, s'il y a équilibre dans ce système, il faut qu'au-dessus du dissolvant la tension de la vapeur soit précisément égale à celle de la vapeur saturée, et qu'il y ait aussi équilibre entre la solution et la tension de la vapeur, au sommet de la colonne liquide, dans le tube de l'endosmomètre. Mais, en ce point la tension de la vapeur est égale à celle de la vapeur saturée, diminuée du poids d'une colonne de vapeur dont la hauteur est précisément égale à celle du liquide dans l'endosmomètre.

Soient ϖ la pression osmotique, h la hauteur d'ascension de la solution et d_s sa densité;

$$\varpi \quad \text{ou} \quad \frac{c}{1000}\text{RT} = h.d_s.$$

Faisons varier la concentration d'une quantité infiniment petite

$$d\varpi \quad \text{ou} \quad \text{RT}\frac{dc}{1000} = dh.d_s.$$

Soit P′ la tension de la vapeur au niveau h; au niveau $h + dh$, elle sera plus forte de

$$d\text{P}' = -\delta dh,$$

δ étant la densité de la vapeur à la hauteur considérée; cette densité δ est l'inverse du volume spécifique $\frac{v}{\text{M}'}$, v étant le volume moléculaire et M′ le poids moléculaire. Or, si nous

admettons que les lois des gaz parfaits soient applicables à la vapeur du dissolvant, on a

$$P'v = RT,$$

donc

$$\delta = \frac{M'}{v} = \frac{P'M'}{RT}.$$

Nous trouvons ainsi la relation

$$-\frac{dP'}{P'} = -dlnP' = \frac{dc.M'}{1000\,d_s};$$

d'où, après intégration,

$$ln\frac{P}{P'} = \frac{cM'}{1000\,d_s}.$$

Si nous considérons des solutions étendues, la densité d_s de la dissolution est sensiblement égale à la densité d_d du dissolvant ; et nous avons déjà fait voir que

$$\frac{cM'}{1000\,d_d} = \frac{n}{N},$$

n étant le nombre de molécules dissoutes dans N molécules du dissolvant. Nous arrivons ainsi à la formule connue

$$ln\frac{P}{P'} = \frac{n}{N}.$$

29. Faisons observer ici que le nombre de molécules N, qui est, par exemple, le nombre des molécules contenues dans un litre du dissolvant, n'est pas, comme au chapitre précédent, calculé en donnant à M′ la valeur déduite de la formule chimique du dissolvant, mais bien celle qu'on déduit de la densité de la vapeur : nous avons dit, en effet, que la densité δ est l'inverse du volume spécifique $\frac{v}{M'}$; et ici M′ est le poids moléculaire de la vapeur du dissolvant.

30. Si le corps dissous est lui-même volatil, sa tension de vapeur vient s'ajouter à celle du dissolvant ; de sorte que, dans ces conditions, on trouve pour P′ une valeur trop élevée et, par suite, une valeur trop faible pour $\frac{n}{N}$; ce qui conduit à attribuer au poids moléculaire du corps dissous une valeur trop forte. Il peut même arriver que la tension de vapeur de la solution soit supérieure à celle du dissolvant pur : on trouve alors pour M des valeurs négatives, ce qui n'a plus aucun sens.

31. Les deux tensions étant, d'après la loi de Dalton, sans influence l'une sur l'autre, la diminution de la tension de vapeur du dissolvant n'est pas altérée par la présence de la vapeur du corps dissous. Il résulte de là que, si l'on parvient à déterminer cette diminution, on pourra calculer l'état moléculaire du corps dissous, c'est-à-dire de l'eau, — puisque c'est de ce corps que nous nous occupons ici — au moyen de la formule

$$D = ln \cdot \frac{P}{P'} = \frac{C}{18x} \cdot \frac{M'}{100}.$$

Si les solutions sont diluées, le rapport $\frac{P}{P'}$ est peu différent de l'unité et l'on peut remplacer le logarithme népérien de ce rapport par la valeur approchée $\frac{P-P'}{P'}$

Si nous représentons par D_M la diminution moléculaire

$$D_M = D\frac{18}{C};$$

et si D_n représente la diminution moléculaire normale, obtenue en posant

$$C = 18x, \quad D_n = \frac{M'}{100};$$

il vient ainsi

$$x = \frac{D_n}{D_M}.$$

32. La tension de vapeur du dissolvant ne peut pas être

observée directement par la méthode statique, qui ne donne que la tension de la solution

$$\pi = P' + p,$$

p étant la tension de vapeur de l'eau. Il faut donc recourir à des méthodes indirectes, dont les unes ont pour but la détermination immédiate de P'; les autres, sa détermination médiate en passant par la connaissance de π et de p.

33. La détermination immédiate de P' s'effectue par la méthode de M. Winkelmann [1]. Supposons que nous connaissions la composition de la vapeur au-dessus de la solution; si nous admettons que les lois des gaz parfaits soient applicables, nous pouvons écrire

$$\frac{P'}{\pi} = \frac{N'}{N' + n'},$$

n' et N' ayant, par rapport à la vapeur de la solution, la même signification que n et N par rapport à la solution elle-même.

34. Appliquons cette méthode au calcul de l'état moléculaire de l'eau en dissolution dans l'alcool propylique.

M. Konowalow [2] a observé la tension de vapeur de l'alcool propylique à différentes températures :

$t = 11°,5$	P = 8,1 millim.
16°,8	10,0
21°,8	17,2
28°,35	24,7
30°,6	29,5
33°,75	35,7
39°,1	48,3
49°,2	85,3
52°,35	101,0

[1] *Wied. Ann.*, 39, p. 10, 1890.
[2] *Wied. Ann.*, 14, p. 219, 1881.

Voici, déterminée par le même auteur, la tension de vapeur d'une solution contenant 88,8 °/₀ d'alcool propylique et 11,2 °/₀ d'eau, dont la concentration est par conséquent C = 12,6.

t = 19°,4	π = 19,4^{mm}
32°,55	42,7
42°,2	74,1
51°,2	119,2

M. Winkelmann a déterminé, à deux températures différentes, la composition de la vapeur au-dessus d'une solution d'eau dans l'alcool propylique, ayant exactement la même concentration que celle étudiée par M. Konowalow.

Il condense la vapeur par distillation isothermique, et détermine la composition du produit de la distillation, en mesurant son indice de réfraction. Il avait déterminé d'abord les indices de quelques mélanges effectués directement; la composition de la vapeur pouvait donc être déduite, par interpolation, de ces données. M. Winkelmann a trouvé ainsi que la vapeur contient :

à 27°. . . 75,8 °/₀ d'alcool ct 24,2 °/₀ d'eau;
à 45°. . . 77,4 °/₀ d'alcool et 23,6 °/₀ d'eau.

Ces données nous permettent de dresser le tableau suivant :

t	P	π	$\frac{N'}{N'+n'}$	P'	D	D_M	D_n	x
—	—	—	—	—	—	—	—	—
27°	22^{mm}	31^{mm}	0,484	15^{mm}	0,383	0,460	0,600	1,30
45°	67	85	0,507	43	0,443	0,633	»	0,95

Nous voyons que, pour une même solution, le moyen état de polymérisation diminue lorsque la température augmente. A 45°, nous trouvons pour x une valeur plus petite que 1; ceci provient évidemment d'erreurs d'observation. Nous sommes donc en droit de conclure que, en dissolution dans l'alcool

propylique, l'eau est surtout constituée par des molécules simples.

35. La détermination médiate de P′, en passant par la connaissance de p, peut être faite chaque fois que la solution est en équilibre avec une phase, dont la tension partielle de la vapeur d'eau peut être aisément déterminée.

L'équilibre ne peut, en effet, exister entre les deux phases, que si la tension de vapeur, aussi bien de l'eau que du dissolvant, est la même au-dessus de chacune d'elles. (Loi de Konowalow.)

36. Or, si nous considérons une solution saturée d'eau dans un autre liquide, cette solution est en équilibre avec la solution saturée de ce liquide dans l'eau : les deux solutions doivent donc avoir même tension de vapeur. Comme preuve de ce fait, M. Konowalow cite l'expérience suivante [1] : au-dessus d'une solution saturée d'eau dans l'éther, la tension est de $432^{mm},2$ à $19^{o},8$; au-dessus d'une solution saturée d'éther dans l'eau, il a observé, à la même température, une tension de $430^{mm},1$. La faible différence entre ces deux nombres peut être attribuée à des erreurs d'observation. La moyenne est $431^{mm},2$.

37. Les observations cryoscopiques de M. Raoult ont prouvé que, en dissolution dans l'eau, l'éther est constitué exclusivement par des molécules simples. Il nous est donc possible d'évaluer la diminution relative de la tension de la vapeur de l'eau ; et par conséquent de déterminer cette tension elle-même au-dessus de la solution.

L'eau dissout environ 9 °/₀ de son poids d'éther ; la diminution relative de sa tension de vapeur est donc

$$\frac{9}{100} \times \frac{18}{74} = 0{,}022;$$

et comme, à $19^{o},8$, la tension maxima de la vapeur d'eau est $17^{mm},2$, on a, avec une approximation suffisante,

$$\frac{17{,}2 - p}{p} = 0{,}022;$$

[1] *Wied. Ann*, 14, p 223, 1881.

d'où

$$p = 16{,}8^{mm}$$

et

$$P' = 431{,}2 - 16{,}8 = 414{,}4^{mm}.$$

D'après les observations de MM. Ramsay et Young [1], $P = 431^{mm}{,}1$ à $19^{o}{,}8$; donc

$$D = \frac{P - P'}{P'} = 0{,}0405.$$

M. Walker a trouvé [2] pour solubilité de l'éther dans l'eau, à $19^{o}{,}8$, $C = 1{,}233$ % environ; on déduit de là :

$$D_M = D\,\frac{18}{C} = 0{,}597,$$

tandis que la diminution normale est

$$D_n = \frac{M'}{100} = 0{,}740.$$

Le moyen degré de polymérisation de l'eau en dissolution dans l'éther, est donc, à $19^{o}{,}8$:

$$x = \frac{D_n}{D_M} = 1{,}240.$$

QUATRIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DU POINT D'ÉBULLITION.

38. Puisque la tension de vapeur d'un liquide est modifiée par la présence d'un corps dissous, et que tout liquide bout à la température à laquelle sa tension de vapeur est égale à la pression atmosphérique, nous voyons que la présence d'un

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem*, 1, p. 249, 1887.
[2] *Ibidem*, 5, p. 196, 1890.

corps dissous doit déplacer le point d'ébullition du dissolvant.

39. Si le corps dissous n'est lui-même pas volatil, la tension de vapeur du dissolvant est diminuée, et, par suite, le point d'ébullition du dissolvant s'élève.

Reprenons la formule trouvée au paragraphe précédent :

$$\frac{P - P'}{P'} = \frac{C}{Mx} \cdot \frac{M'}{100}.$$

Soient t la température d'ébullition du dissolvant pur, Δ l'élévation du point d'ébullition, B la pression atmosphérique, enfin θ le coefficient de température de la tension de vapeur du dissolvant.

$$P' = B$$
$$P = B + \theta\Delta$$

donc

$$\frac{\theta\Delta}{B} = \frac{C}{Mx} \cdot \frac{M'}{100}.$$

Si nous représentons par Δ_M l'élévation moléculaire

$$\Delta_M = \Delta \frac{M}{C}$$

et par Δ_n l'élévation normale ($C = Mx$)

$$\Delta_n = \frac{B}{\theta} \cdot \frac{M'}{100},$$

nous trouvons

$$x = \frac{\Delta_n}{\Delta_M}.$$

Tel est le principe de la méthode de M. Beckmann.

40. Si le corps dissous est volatil, cette méthode n'est plus applicable : l'élévation du point d'ébullition est diminuée par l'existence d'une vapeur du corps dissous. On observe même

parfois un abaissement du point d'ébullition : ce cas se présente lorsque la tension de vapeur de la solution est supérieure à celle du dissolvant pur.

Dans le cas d'un corps dissous volatil, la formule générale est

$$\frac{P - \pi + p}{\pi - p} = \frac{C}{18x} \cdot \frac{M'}{100};$$

$$\pi = B, \quad P = B + \theta\Delta;$$

donc

$$\frac{\theta\Delta + p}{B - p} = \frac{C}{18x} \cdot \frac{M'}{100}.$$

Cette formule contient deux inconnues, x et p; la seule connaissance de Δ ne suffit donc pas pour résoudre le problème; et l'on ne pourra faire usage de la formule, pour calculer x, que si p a été préalablement déterminé.

Même dans le cas où $x = 1$, c'est-à-dire où l'eau serait exclusivement constituée par des molécules simples, il ne serait plus question ni d'élévation ni d'abaissement moléculaire du point d'ébullition; car, dans ces conditions, en vertu de la loi de Henry, C serait proportionnel à p et Δ serait fonction du second degré de la tension partielle de la vapeur d'eau.

Dans ces conditions, l'observation du point d'ébullition ne constitue plus une méthode particulière, mais simplement une modification de la méthode précédente : car, au lieu de déterminer la valeur de π qui correspond à une température déterminée, on cherche la température telle que π prenne la valeur déterminée B.

42. Cette méthode a été appliquée par M. Nernst [1] au calcul du moyen état moléculaire de l'eau en dissolution dans

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 8, p. 134; 1891.

l'éther. M. Nernst a fait usage des trois observations suivantes effectuées par M. Beckmann :

C	Δ	
0,429	— 0°,206	
1,032	— 0°,296	B = 752 millim.
1,315	— 0°,324	t = 34°,5.

La troisième observation se rapporte à une solution saturée, dont la concentration C a été déduite, par extrapolation, des observations de M. Walker [1].

On voit que le point d'ébullition est abaissé. Du défaut de proportionnalité entre la concentration et l'abaissement du point d'ébullition, M. Nernst conclut déjà à la complexité de la constitution de l'eau. Cette conclusion est prématurée ; car, comme nous venons de le voir, même si l'eau était constituée par des molécules simples, Δ serait fonction du second degré de p ; donc, aussi de C.

La même méthode que nous venons d'appliquer à l'observation de M. Konowalow, au paragraphe précédent, pour le calcul de p, M. Nernst l'a appliquée au calcul du moyen état de polymérisation de l'eau dans la solution saturée et bouillante, à 34°,2.

A cette température, la tension maxima de la vapeur d'eau est $40^{mm},0$; la diminution relative de la tension de vapeur de l'eau produite par l'éther, contenu dans la solution d'éther dans l'eau, étant environ 2,5 %, on trouve $p = 39^{mm},0$. Donc $P = 752 - 39 = 713$ millimètres.

Il vient ensuite, puisque $\theta = 26^{mm},7$,

$$P = 752 - 26,7 \times 0,324 = 745^{mm},4 ;$$

de sorte que

$$D = \frac{734,4 - 713}{713} = 0,0426.$$

[1] *Loc. cit.*

On déduit de là

$$D_M = 0{,}0426 \frac{18}{1{,}315} = 0{,}583;$$

et comme

$$D_n = 0{,}740,$$

on obtient enfin

$$x = \frac{D_n}{D_M} = 1{,}269,$$

ce qui s'accorde bien avec le résultat obtenu à la fin du paragraphe précédent.

43. M. Nernst admet que l'eau en solution dans l'éther est constituée par un mélange de molécules simples et doubles : cette hypothèse peut être soumise à une vérification.

Calculons d'abord la valeur de g. Dans les tables de Landolt et Börnstein, on trouve pour densité de l'éther

0,736	à	0°,
0,729	à	7°,
0,716	à	20°.

On déduit de là

$$d_d = 0{,}702 \quad \text{à} \quad 34°.$$

Pour l'eau

$$d_e = 0{,}995 \quad \text{à} \quad 34°;$$

donc

C	d_s	g
0,429	0,702	3,07
1,032	0,703	7,18
1,315	0,704	9,14

Si nous admettons que

$$g = g_1 + g_2,$$

le rapport $\frac{g_2}{g_1^2}$ doit être constant. Or, pour

$$g = 9{,}14, \quad x = 1{,}269;$$

donc

$$18c = 7{,}20, \quad g_1 = 5{,}26, \quad g_2 = 3{,}88,$$

et enfin

$$\frac{g_2}{g_1^2} = 0{,}1402.$$

D'après cela, nous trouvo ns

g	g_1	g_2	$18c$	x
9,14	5,26	3,88	7,20	1,269
7,18	4,43	2,75	5,80	1,237
3,07	2,33	0,74	2,70	1,137

Partant de là, nous pouvons calculer, de deux manières différentes, la valeur de p qui correspond aux deux dernières concentrations; la bonne concordance des deux résultats pourra être considérée comme une vérification de l'hypothèse de M. Nernst.

D'abord, puisque nous connaissons x, nous pouvons calculer D_M; donc en déduire D, ensuite P, et enfin p. La seconde méthode est basée sur une loi formulée par M. Nernst [1], en vertu de laquelle il y aurait proportionnalité entre p et g_1 (c'est l'application de la loi de Henry au cas d'une constitution moléculaire complexe); or, pour $g_1 = 5{,}26$, $p = 39^{mm},0$; nous trouvons ainsi

g	p (1re méthode)	p (2e méthode)
7,18	32,6	32,8
3,07	16,7	17,3

La concordance est assez satisfaisante.

44. Essayons toutefois si une autre hypothèse ne donnerait pas un meilleur résultat. Prenons, par exemple, une relation

[1] *Zeitschr. f physik Chem.*, 8, p. 112, 1891.

de la forme

$$18c = \frac{1}{\alpha} ln(1 + \alpha g);$$

si $g = 9{,}14$, $18\ c = 7{,}20$; par tâtonnements successifs, on trouve $\alpha = 0{,}064$. On calcule d'après cela

g	$18c$	g_1	x
—	—	—	—
9,14	7,20	5,77	1,269
7,18	5,91	4,92	1,215
5,07	2,80	2,56	1,096

De là, nous déduisons encore la valeur de p d'après les deux manières indiquées ci-dessus.

g	p (1re manière)	p (2e manière)
—	—	—
7,18	53,1	53,2
5,07	17,5	17,5

Ici l'accord est parfait.

45. Une méthode ingénieuse pour déterminer la valeur de p qui correspond aux différentes valeurs de Δ, a été mise en pratique par M. Linebarger [1]. Cet auteur part du principe suivant : « Lorsqu'un liquide est en contact avec un hydrate salin, il enlève de l'eau à cet hydrate, jusqu'à ce que la tension de vapeur de l'eau, au-dessus de la solution ainsi formée, soit précisément égale à la tension de dissociation de l'hydrate. »

46. Comme dissolvant, il a pris l'éther; il y introduit l'hydrate salin sous forme d'une poudre grossière, et laisse bouillir le mélange jusqu'à ce qu'il observe un point d'ébullition constant. A ce moment, l'équilibre est établi; la valeur de p au-dessus de la solution peut être déduite par interpolation des observations faites par M. Frowein [2], sur la tension

[1] *Zeitsch. f. phys. Chem.*, 13, p. 500, 1894.
[2] *Ibid.*, 1, p. 5, 1887.

de dissociation des hydrates salins. Quant à la concentration de la solution ainsi obtenue, elle peut être déduite du point d'ébullition lui-même, au moyen du tableau suivant, résultat d'observations faites sur des mélanges préparés directement [1].

C	t	Δ	
0,000	34°,400	»	
0,122	34°,522	— 0°,078	
0,176	34°,299	— 0°,101	
0,178	34°,295	— 0°,105	
0,311	34°,235	— 0°,165	
0,417	34°,210	— 0°,190	B = 750^{mm}
0,517	34°,180	— 0°,222	
0,657	34°,158	— 0°,242	
0,821	34°,128	— 0°,272	
1,092	34°,098	— 0°,302	
1,320	34°,074	— 0°,326	
1,326	34°,070	— 0°,330	

Le résultat des observations de M. Linebarger est résumé dans le tableau suivant :

Hydrate.	Δ	C	p
$SrCl_2 + 6H_2O$	— 0°,180	0,36	14^{mm},7
$CuSO_4 + 5H_2O$	— 0°,189	0,39	14,8
$MgSO_4 + 7H_2O$	— 0°,250	0,69	23,8
$ZnSO_4 + 6H_2O$	— 0°,280	0,90	30,0
Solution saturée	— 0°,330	1,326	38,9

(J'ai ajouté à ce tableau les données correspondantes d'une solution saturée.)

[1] *Chem. News*, 1894.

Ces données nous permettent de dresser le tableau suivant :

C	P	p	P′	D	D_M	D_n	x
0,36	745,2	14,7	735,3	0,0135	0,675	0,740	1,10
0,39	745,0	14,8	735,2	0,0133	0,614	»	1,21
0,69	743,3	23,8	726,2	0,0236	0,616	»	1,20
0,90	742,5	30,0	720,2	0,0313	0,626	»	1,18
1,326	741,2	38,9	711,1	0,0423	0,572	»	1,29

La variation de x est trop peu régulière pour qu'il soit possible d'en déduire la constitution exacte de l'eau.

CINQUIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DE LA SOLUBILITÉ.

47. La parfaite analogie qui existe entre une pression osmotique et la pression d'un gaz — ou la tension d'une vapeur — a inspiré à M. Nernst l'idée que, de même que la tension de vapeur d'un liquide est diminuée par la présence d'un corps dissous, de même la présence d'un corps dissous doit diminuer la solubilité du dissolvant dans un autre liquide.

La pression osmotique d'une solution saturée du dissolvant A dans un autre liquide B, est analogue à la tension maxima de la vapeur de A : si cette dernière est abaissée, il faut que la première le soit aussi ; et, par conséquent, la solubilité de A dans B sera diminuée. Cette prévision a été parfaitement confirmée par l'expérience.

48. Par un raisonnement basé sur la thermodynamique, et, en tous points analogue à celui que M. van 't Hoff a fait à

propos des tensions de vapeur, M. Nernst arrive à la formule :

$$ln\frac{\varpi}{\varpi'}=\frac{n}{N}.$$

Si le dissolvant A est en dissolution dans B, constitué par des molécules d'une seule espèce, la pression osmotique ϖ est, à une température déterminée, proportionnelle au poids g de A, contenu dans un litre de la solution (A dans B); car

$$\varpi=\frac{c}{1000}\text{RT},$$

et, dans ce cas, c et g sont proportionnels entre eux. Dans ce cas, nous aurons donc

$$ln\frac{g}{g'}=\frac{n}{N}.$$

Mais ceci est le seul cas, où la dernière formule soit applicable, c'est-à-dire où l'on puisse remplacer l'observation d'une pression osmotique par l'observation d'une concentration.

49. De même que l'on peut observer encore la diminution de la tension de vapeur du dissolvant, alors même que le corps dissous est volatil; de même il n'est pas nécessaire que l'eau soit insoluble dans le liquide B : il suffit que la présence de l'eau dans B n'ait pas une influence notable sur la solubilité de A.

50. Il n'existe pas d'expériences qui nous permettent de calculer le moyen état de polymérisation de l'eau par cette méthode. J'aurais volontiers fait des expériences moi-même; malheureusement je ne connais pas de substances appropriées. Deux liquides qui semblent bien convenir à ce genre d'expériences, — à première vue du moins, — sont l'acide valérianique, comme dissolvant A, et le benzol, comme liquide B. Mais on sait, par les expériences cryoscopiques de M. Raoult,

que les acides gras en dissolution dans le benzol ont une constitution moléculaire complexe : ces liquides ne conviennent donc pas.

51. Nous avons vu précédemment que, dans la formule pour la tension de vapeur,

$$ln \frac{P}{P'} = \frac{n}{N};$$

le nombre N n'est pas obtenu en attribuant au dissolvant le poids moléculaire théorique, mais est celui qu'on déduit de la densité de vapeur. De même, dans la formule

$$ln \frac{\varpi}{\varpi'} = \frac{n}{N},$$

N s'obtient en attribuant au dissolvant le poids moléculaire qu'il a en dissolution dans B.

SIXIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DU COEFFICIENT DE PARTAGE.

52. Le principe de la méthode est une loi formulée par M. Nernst [1], en vertu de laquelle chaque espèce de molécules a un coefficient de partage qui lui est propre; en d'autres termes, la loi de Henry est applicable à chaque espèce de molécules. Si donc on connaît ce coefficient de partage pour chaque espèce, ainsi que la concentration de chaque espèce dans un des milieux, il sera possible de déterminer les concentrations dans l'autre milieu, et le problème sera résolu.

Dans le cas général où, dans le premier milieu, la consti-

[1] *Zeitschr. f. physik Chem.*, 8, p. 112, 1891.

tution de l'eau est complexe, la résolution du problème, c'est-à-dire la détermination des coefficients de partage, est très difficile; aussi nous bornerons-nous à considérer le cas simple, où, dans l'un des milieux, l'eau n'est constituée que par des molécules simples; nous prendrons donc l'atmosphère pour premier milieu.

53. Si la loi de M. Nernst est vraie, la concentration des molécules simples, dans la dissolution, doit être proportionnelle à la tension de vapeur de l'eau. Si nous représentons par p cette tension, nous aurons $c_1 = k_1 p$; et comme nous avons déjà trouvé que, pour une même température, les rapports

$$\frac{c_2}{c_1^2}, \frac{c_3}{c_1^3} \text{ etc...}$$

sont constants, nous aurons ainsi

$$c_2 = k_2 p^2, \quad c_3 = k_3 p^3, \ldots$$

donc

$$c = k_1 p + k_2 p^2 + k_3 p^3 + \cdots$$

est la relation qui détermine c en fonction de p; k_1, k_2,... sont les coefficients de partage des diverses espèces de molécules.

De cette formule, nous déduisons :

$$\frac{dc}{dp} = k_1 + 2k_2 p + 3k_3 p^2 + \cdots = x \frac{c}{p};$$

d'où

$$x = \frac{p}{c} \cdot \frac{dc}{dp} = \frac{dlnc}{dlnp}.$$

Si $x = c^{te}$, on obtient, après intégration, la relation

$$\frac{c}{p^x} = c^{te}$$

déjà donnée par M. van 't Hoff; mais, si x n'est pas constant, on a

$$dlnc = xdlnp = dlnp^x - lnp \, . \, dx,$$

d'où

$$\frac{c}{p^x} = c^{te} - \int_0^p lnp \cdot \frac{dx}{dp} \cdot dp,$$

et la constante est égale à la limite vers laquelle tend le rapport $\frac{c}{p^x}$ lorsque p tend vers 0. Si x n'est pas une constante, la formule de M. van 't Hoff n'est donc plus applicable; mais la formule

$$x = \frac{lnc - lnc'}{lnp - lnp'}$$

donne pour x une valeur moyenne entre les limites de concentration c et c'.

54. Nous pouvons, du reste, raisonner sur les concentrations g comme nous l'avons fait pour c. Nous avons, en effet,

$$g_1 = 18c_1 = 18k_1p, \quad g_2 = 2.18c_2 = 2.18k_2p^2;$$

Donc

$$g = 18(k_1p + 2k_2p^2 + 3k_3p^3 + \cdots);$$

et la relation

$$\frac{dc}{dg_1} = \frac{1}{18} \cdot \frac{g}{g_1}$$

trouvée antérieurement, devient

$$\frac{dc}{dp} = \frac{1}{18} \cdot \frac{g}{p}.$$

Nous tirons de là

$$c = \frac{1}{18} \int_0^p \frac{g}{p} dp.$$

55. En différentiant l'équation

$$18cx = g$$

on trouve

$$xdc + cdx = \frac{g}{18},$$

donc

$$\frac{1}{18}\cdot\frac{dg}{dp}\cdot\frac{dp}{dc}-c\,\frac{dx}{dp}\cdot\frac{dp}{dc}=\frac{dlng}{dlnp}-\frac{p}{g}\cdot\frac{dx}{dp}\int_0^p\frac{g}{p}dp.$$

On voit que si $x = c^{te}$, on a aussi

$$\frac{g}{p^c}=c^{te};$$

mais, si x n'est pas constant, on n'a même plus

$$x=\frac{dlng}{dlnp}$$

et la formule

$$x=\frac{lng-lng'}{lnp-lnp'}$$

ne donne plus pour x une valeur moyenne entre les limites de concentration considérées. Les valeurs de x, calculées au moyen de cette formule, sont trop élevées, car x augmentant avec la concentration, $\frac{dx}{dp}$ est positif.

56. J'ai déjà antérieurement [1] essayé de déterminer, par cette méthode, le moyen état de polymérisation de l'eau en dissolution dans l'alcool amylique. J'ai observé, à différentes températures, la concentration d'une solution d'eau dans l'alcool amylique, en équilibre avec les phases suivantes :

1° Eau pure;

2° Solution saturée de sel de Glauber (Na_2SO_4, $10H_2O$);

3° Solution saturée de sulfate de soude anhydre;

4° Sel de Glauber sec.

La tension partielle de la vapeur d'eau au-dessus des solutions alcooliques est la même qu'au-dessus des phases avec lesquelles elles sont en équilibre.

[1] *Zeitschr. f. phys. Chem.*, 15, p. 437; 1894.

Au moyen de mes résultats, j'ai dressé le tableau suivant :

G	p	x
	1° $t = 32°,6$	
10,03	36,55^{mm}	2,84
6,18	30,82	
	2° $t = 30°,1$	
9,90	31,70	
6,89	28,03	2,95
6,08	26,60	2,39
5,81	26,04	2,13
	3° $t = 28°,3$	
9,81	28,57	
7,18	26,20	3,60
6,01	24,07	2,10
5,56	23,10	1,89

La concentration G est le poids d'eau dissous dans 100 grammes de solution ; elle est sensiblement proportionnelle à g. Les valeurs de x ont été déterminées au moyen de la formule

$$x = \frac{ln\,G - ln\,G'}{ln p - ln p'};$$

nous avons démontré que cette formule donne pour x des valeurs trop fortes.

57. Si nous voulons déduire de ces observations la constitution exacte de l'eau en dissolution dans l'alcool amylique, nous devons tâcher de trouver une relation entre g et p.

Entre g et G existe la relation suivante :

$$\frac{G}{100} = \frac{g}{1000\,d_s},$$

et, si nous négligeons le changement de volume qui accomgne le mélange,

$$d_s = \frac{100}{\frac{100 - G}{d_a} + \frac{G}{d_e}}.$$

Vers 30°, la densité de l'eau est 0,996 ; quant à la densité de

l'alcool amylique normal, on trouve dans les tables de MM. Landolt et Bornstein qu'elle est 0,830 à 0° et 0,817 à 20° ; vers 30°, elle aura donc la valeur 0,810.

Le tableau précédent devient ainsi :

G	d_s	g	p
	1° 32°,6		
10,03	0,826	82,8	36,5
6,18	0,819	50,6	30,8
	2° 30°,1		
9,90	0,826	81,8	31,7
6,89	0,821	56,5	28,0
6,08	0,819	49,8	26,6
5,81	0,819	47,6	26,0
	3° 28°,3		
9,81	0,826	81,1	28,6
7,18	0,821	58,9	26,2
6,01	0,819	49,2	24,1
5,56	0,818	45,5	23,1

58. La tension de vapeur p n'est pas proportionnelle à la concentration ; mais le rapport $\frac{g}{p}$ augmente avec p ; l'eau n'est donc pas constituée uniquement par des molécules simples. D'autre part, si l'on représente graphiquement la relation entre $\frac{g}{p}$ et p, on observe que les points ainsi obtenus ne sont pas situés sur une ligne droite, mais sur une courbe tournant sa convexité vers l'axe des p. Il existe donc des molécules plus compliquées que $(H_2O)_2$. Si, au contraire, nous représentons les observations en portant g en abscisses, nous trouvons que les points obtenus sont alors placés sensiblement en ligne droite pour chaque température. Les équations de ces droites sont

$$\text{à } 28^\circ{,}3 \quad \frac{g}{p} = 0{,}816 + 0{,}0249\, g$$

$$\text{à } 30^\circ{,}1 \quad \frac{g}{p} = 0{,}747 + 0{,}0224\, g$$

$$\text{à } 32^\circ{,}6 \quad \frac{g}{p} = 0{,}660 + 0{,}0194\, g.$$

L'accord entre ces formules et l'expérience est prouvé par le tableau suivant :

p	$\frac{g}{p}$ (observé)	$\frac{g}{p}$ (calculé)
	1° 28°,3	
28,6	2,84	2,84
26,2	2,25	2,28
24,1	2,04	2,04
23,1	1,97	1,95
	2° 30°,1	
31,7	2,58	2,58
28,0	2,02	2,02
26,6	1,87	1,87
26,0	1,83	1,82
	3° 32°,6	
36,5	2,27	2,27
30,8	1,64	1,64

59. De la relation

$$\frac{g}{p} = a + bg,$$

nous tirons

$$g = \frac{ap}{1 - bp},$$

donc

$$18c = \int_0^p \frac{g}{p}\,dp = \int_0^p \frac{a\,dp}{1 - bp} = \frac{a}{b}\,ln\left(\frac{1}{1 - bp}\right)$$

$$= \frac{a}{b}\,ln\,\frac{g}{ap} = \frac{a}{b}\,ln\left(1 + \frac{b}{a}\,g\right).$$

Nous retrouvons ainsi une formule dont le bon accord avec l'expérience a déjà été constaté précédemment. D'après les trois relations trouvées tantôt, le rapport $\frac{a}{b}$ a les valeurs suivantes : 0,0305 à 28°,3; 0,0300 à 30°,1 et 0,0295 à 32°,6.

Calculons enfin les valeurs de x.

g	$18c$	x
	1° 28°,3	
81,1	41,2	1,95
58,9	34,1	1,71
49,2	30,4	1,61
45,5	28,9	1,57
	2° 30°,1	
81,8	41,8	1,96
56,5	33,5	1,69
49,8	30,8	1,62
47,6	30,0	1,59
	3° 32°,6	
82,8	42,5	1,97
50,6	31,3	1,63

SEPTIÈME MÉTHODE.

OBSERVATION DE LA SOLUBILITÉ DE L'EAU.

60. A propos de la cinquième méthode, nous avons trouvé la formule

$$ln\frac{\varpi}{\varpi'}=\frac{n}{N};$$

ϖ étant la pression osmotique dans la solution saturée d'un liquide A dans un autre liquide B, et ϖ', cette même pression diminuée par la présence de n molécules d'une substance étrangère dans N molécules de A. Nous avons vu que N doit être calculé dans l'hypothèse que le liquide ait, à l'état de liquide pur, la même constitution qu'en dissolution dans B.

Appliquons ceci au cas où le liquide A est de l'eau. Si toutes les molécules d'eau avaient, en dissolution dans B, la même

constitution $(H_2O)_x$, x étant un nombre entier, nous pourrions écrire $N = \frac{N_1}{x}$, N_1 étant la valeur que l'on aurait à prendre pour N si l'on admettait que, en dissolution dans B, l'eau fût exclusivement constituée par des molécules H_2O. La formule précédente devient alors

$$ln \frac{\varpi}{\varpi'} = x . \frac{n}{N_1};$$

ou bien

$$ln \frac{c}{c'} = x \frac{n}{N_1},$$

puisque ϖ et c sont proportionnels entre eux à une température invariable. Il reste à savoir si cette formule subsiste encore dans le cas où x n'est pas un nombre entier.

61. Nous avons trouvé, au chapitre précédent,

$$c_1 = k_1 p, \quad c_2 = k_2 p^2, \ldots$$

si p' est la tension de vapeur diminuée par la présence, dans l'eau, du corps dissous,

$$ln \frac{p}{p'} = \frac{n}{N_1},$$

car l'eau étant, à l'état de vapeur, uniquement constituée par des molécules H_2O, nous devons donner à N la valeur particulière N_1.

Soient

$$c'_1, c'_2, c'_3,$$

les concentrations diminuées des diverses espèces de molécules,

$$ln \frac{c_1}{c'_1} = ln \frac{k_1 p}{k_1 p'} = ln \frac{p}{p'} = \frac{n}{N_1},$$

$$ln \frac{c_2}{c'_2} = ln \frac{k_2 p^2}{k_2 p'^2} = 2 ln \frac{p}{p'} = 2 \frac{n}{N_1},$$

$$ln \frac{c_3}{c'_3} = ln \frac{k_3 p^3}{k_3 p'^3} = 3 ln \frac{p}{p'} = 3 \frac{n}{N_1}, \ldots \text{etc.}$$

. . . .

Pour chaque espèce de molécules l'abaissement de la concentration est donc donné par la formule

$$ln \frac{c}{c'} = x \frac{n}{N_1},$$

c'est-à-dire qu'on l'obtient en supposant que l'eau (dissolvant) soit constituée, successivement et exclusivement, par des molécules de chaque espèce.

Nous trouvons ainsi, en posant $\varepsilon = \frac{n}{N_1}$,

$$c'_1 = c_1 e^{-\varepsilon}, \quad c'_2 = c_2 e^{-2\varepsilon} \ldots, \text{etc.},$$

donc

$$c' = c_1 e^{-\varepsilon} + c_2 e^{-2\varepsilon} + \cdots.$$

Nous tirons de là

$$\frac{dc'}{d\varepsilon} \quad \text{ou} \quad N_1 \frac{dc'}{dn} = - c_1 e^{-\varepsilon} - 2c_2 e^{-2\varepsilon} - \cdots$$
$$= - (c'_1 + 2c'_2 + 3c'_3 + \cdots) = - x'c';$$

par conséquent

$$dlnc' = - x' \frac{dn}{N_1}.$$

Si x' est constant, donc égal à x, nous retrouvons la formule

$$ln \frac{c}{c'} = x \frac{n}{N_1};$$

mais si x' n'est pas constant,

$$dlnc' = - \frac{1}{N_1} (d.nx' - ndx'),$$

de sorte que

$$ln \frac{c}{c'} = x' \frac{n}{N_1} - \frac{1}{N_1} \int_0^n n \frac{dx'}{dn} dn.$$

Comme $\frac{dx'}{dn}$ est négatif, puisque x' augmente avec c', et que c' diminue lorsque n augmente, on a

$$x' < \frac{N_1}{n} \cdot ln \frac{c}{c'};$$

toutefois l'équation

$$x' = -N_1 \frac{lnc' - lnc''}{n' - n''}$$

donne pour x' une valeur moyenne entre les limites considérées.

62. Raisonnons maintenant sur g. Nous avons encore

$$ln \frac{g_1}{g'_1} = \frac{n}{N_1}, \quad ln \frac{g_2}{g'_2} = 2 \frac{n}{N_1}, \text{etc.} \ldots;$$

donc

$$g'_1 = g_1 e^{-\varepsilon}, \quad g'_2 = g_2 e^{-2\varepsilon} \ldots.$$

D'autre part

$$18c' = g_1 e^{-\varepsilon} + \tfrac{1}{2} g_2 e^{-2\varepsilon} + \cdots;$$

de sorte que

$$18 \frac{dc'}{d\varepsilon} \quad \text{ou} \quad 18N_1 \frac{dc'}{dn} = -g',$$

et, par conséquent,

$$18(c - c') = \frac{1}{N_1} \int_0^n g' dn.$$

63. En différentiant l'équation

$$18c'x' = g'$$

on trouve

$$x' . 18dc' + 18c' . dx' = dg',$$

donc

$$x' = \frac{1}{18} \cdot \frac{dg'}{dn} \cdot \frac{dn}{dc'} - c' \frac{dx'}{dn} \cdot \frac{dn}{dc'}$$

$$= -N_1 \frac{dlng'}{dn} + \frac{1}{g'} \cdot \frac{dx'}{dn} \left(18N_1 c - \int_0^n g' dn\right).$$

Si $x' = c^{te} = x$, nous avons aussi

$$ln \frac{g}{g'} = x \frac{n}{N_1};$$

mais si x n'est pas une constante, nous n'avons même plus

$$x' = -N_1 \frac{dlng'}{dn}.$$

64. Cette méthode ne pourra donc servir à déterminer la constitution moléculaire de l'eau, que si l'on parvient à déduire des observations une relation entre g' et n. Nous avons, en effet, trouvé que

$$18(c - c') = \frac{1}{N_1} \int_0^n g'dn.$$

et cette formule devient alors

$$18(c - c') = \frac{1}{N_1} f(n).$$

Donc

$$18c' = 18c - \frac{1}{N_1} f(n).$$

Quant à la valeur de $18c$ correspondant à la solution saturée, elle doit être déterminée d'avance par une autre méthode.

65. Il est facile de s'assurer que, dans les hypothèses les plus simples, la relation entre g' et n est tellement compliquée qu'il est presque impossible de trouver l'expression algébrique $f(n)$. Cette méthode ne peut donc être d'aucun usage en pratique; elle est du reste inutile, car on peut calculer facilement la diminution que subit la tension de vapeur de l'eau par la dissolution de la substance étrangère, et déterminer la constitution moléculaire de l'eau dissoute, par la méthode exposée au chapitre précédent.

La méthode que je viens de décrire ne présente donc qu'un intérêt purement scientifique.

66. D'après les relations précédemment trouvées,

$$ln = \frac{g_1}{g'_1} = \frac{n}{N_1}, \quad ln = \frac{g_2}{g'_2} = 2\frac{n}{N_1} \ldots,$$

nous voyons que, au-dessus d'une solution de concentration déterminée, les rapports $\frac{g_1}{g'_1}$, $\frac{g_2}{g'_2}$, etc.... sont indépendants de la température; c'est la loi trouvée par von Babo pour les tensions de vapeurs. Cette loi ne subsiste pas toutefois pour la concentration totale.

HUITIÈME MÉTHODE.

APPLICATION DE LA THERMODYNAMIQUE.

67. Nous avons trouvé plus haut la relation

$$c = k_1 p + k_2 p^2 + k_3 p^3 + \cdots,$$

où les coefficients k_1, k_2, k_3 ... sont constants pour une même température et sont donc fonctions de la température seule. Si nous représentons par q_1 la chaleur mise en liberté pendant le passage d'une molécule-gramme d'eau, de constitution H_2O, de la solution dont la concentration moléculaire est c, dans la phase avec laquelle elle est en équilibre, on a, en appliquant une formule déduite par M. van 't Hoff du second principe de la thermodynamique :

$$\frac{dlnc_1}{dT} = \frac{dlng_1}{dT} = \frac{q_1}{2T^2}.$$

De même, nous pouvons écrire

$$\frac{dlnc_2}{dT} = \frac{dlng_2}{dT} = \frac{2q_2}{2T^2},$$

$$\frac{dlnc_3}{dT} = \frac{dlng_3}{dT} = \frac{3q_3}{2T^2},$$

. . . . etc.,

les quantités q_2, q_3, ... se rapportant toujours à 18 grammes d'eau, mais ayant successivement la constitution

$$(H_2O)_2, \quad (H_2O)_3, \ \ldots \text{ etc.}$$

68. La formule de dissociation

$$(H_2O)_2 \rightleftarrows 2H_2O$$

nous a déjà fourni la relation, que le rapport $\frac{c_2}{c_1^2}$ est une constante pour chaque température. Si nous représentons par w le phénomène thermique qui accompagne cette réaction, la même formule générale de thermodynamique, dont nous venons de faire usage, donne

$$\frac{w}{2T^2} = \frac{dln\frac{c_2}{c_1^2}}{dT} = \frac{dlnc_2}{dT} - 2\frac{dlnc_1}{dT} = \frac{2(q_2 - q_1)}{2T^2}.$$

Il est naturel d'admettre que, dans le groupement $(H_2O)_\gamma$, toutes les molécules H_2O sont soudées de la même façon les unes aux autres, de sorte que le phénomène thermique qui accompagne la réaction

$$(H_2O)_\gamma \rightleftarrows (H_2O)_{\gamma-1} + H_2O$$

est indépendant de γ ; donc, toujours égal à w.

Il résulte de là que le phénomène thermique, qui accompagne la dissociation complète d'une molécule $(H_2O)_\gamma$, en γ molécules simples, est $(\gamma - 1)\ w$.

Nous déduisons de là que

$$\frac{dln\frac{c_3}{c_1^3}}{dT}=\frac{2w}{2T^2}=\frac{dlnc_3}{dT}-\frac{3dlnc_1}{dT}=\frac{3(q_3-q_1)}{2T^2}.$$

De même,

$$\frac{dln\frac{c_4}{c_1^4}}{dT} \quad \text{ou} \quad \frac{4(q_4-q_1)}{2T^2}=\frac{3w}{2T^2};$$

et ainsi de suite.

69. Nous arrivons ainsi aux relations

$$\begin{aligned} 2q_2 &= 2q_1 + w, \\ 3q_3 &= 3q_1 + 2w, \\ 4q_4 &= 4q_1 + 3w, \ldots, \end{aligned}$$

donc

$$\frac{dlnc}{dT}=\frac{\frac{dc_1}{dT}+\frac{dc_2}{dT}+\cdots}{c_1+c_2+\cdots}$$

$$=\frac{q_1}{2T^2}\cdot\frac{c_1+2c_2+3c_3+\cdots}{c_1+c_2+c_3+\cdots}+\frac{w}{2T^2}\cdot\frac{c_2+2c_3+\cdots}{c_1+c_2+c_3+\cdots}$$

$$=x\frac{q_1}{2T^2}+(x-1)\frac{w}{2T^2};$$

et si nous posons

$$\frac{dlnc}{dT}=x\frac{q}{2T^2},$$

on a

$$q=q_1+\frac{(x-1)}{x}w.$$

70. Puisque

$$\frac{dln\frac{c_2}{c_1^2}}{dT} = \frac{dln\frac{k_2}{k_1^2}}{dT} = \frac{w}{2T^2};$$

$$\frac{dln\frac{c_3}{c_1^3}}{dT} = \frac{dln\frac{k_3}{k_1^3}}{dT} = \frac{2w}{2T^2}, \text{ etc. ...},$$

nous voyons que si nous posons $k_2 = rk_1^2$, nous avons

$$k_3 = \alpha r^2 k_1^3, \quad k_4 = \beta r^3 k_1^4, \ldots$$

où r est fonction de T, tandis que α, β, ... sont des constantes. Donc

$$c = k_1 p(1 + rk_1 p + \alpha r^2 k_1^2 p^2 + \beta r^3 k_1^3 p^3 + \cdots)$$
$$= \frac{1}{r}(rk_1 p + r^2 k_1^2 p^2 + \alpha r^3 k_1^3 p^3 + \beta r^4 k_1^4 p^4 + \cdots).$$

Nous tirons de là

$$\frac{dc}{dT} = -\frac{1}{r^2}\cdot\frac{dr}{dT}(rk_1 p + r^2 k_1^2 p^2 + \cdots)$$
$$+ \frac{1}{r}(1 + 2rk_1 p + 3\alpha r^2 k_1^2 p^2 + \cdots)\left(k_1 p\frac{dr}{dT} + rp\frac{dk_1}{dT} + rk_1\frac{dp}{dT}\right)$$
$$= -\frac{dlnr}{dT}\cdot c + \frac{g}{18}\left(\frac{dlnr}{dT} + \frac{dlnk_1}{dT} + \frac{dlnp}{dT}\right);$$

donc

$$\frac{dlnc}{dT} = x\frac{dlnp}{dT} + x\frac{dlnk_1}{dT} + (x-1)\frac{dlnr}{dT}.$$

71. Comme nous avons déjà trouvé que

$$\frac{dlnc}{dT} = x\cdot\frac{q_1}{2T^2} + (x-1)\frac{w}{2T^2},$$

et que, d'ailleurs,

$$\frac{dlnr}{dT} = \frac{w}{2T^2},$$

nous voyons que

$$q_1 = \left(\frac{dlnp}{dT} + \frac{dlnk_1}{dT}\right) 2T^2.$$

Nous savons, du reste, que

$$\frac{dlnp}{dT} = \frac{Q}{2T^2},$$

Q étant le phénomène thermique qui se produit lorsque la phase, avec laquelle la solution d'eau est en équilibre, prend naissance aux dépens de 18 grammes de vapeur d'eau.

Si nous considérons deux phases différentes, nous aurons :

$$q'_1 = \left(\frac{dlnp'}{dT} + \frac{dlnk_1}{dT}\right) 2T^2$$

et

$$q'' = \left(\frac{dlnp''}{dT} + \frac{dlnk_1}{dT}\right) 2T^2;$$

donc

$$q' - q'' = \left(\frac{dlnp'}{dT} - \frac{dlnp''}{dT}\right) 2T^2 = Q' - Q'';$$

de sorte que les phénomènes thermiques qui accompagnent la transformation d'une phase dans une autre, sont les mêmes, qu'ils soient calculés au moyen des concentrations ou au moyen des tensions de vapeur.

72. Toutes les formules que nous venons d'établir dans ce chapitre ne se rapportent qu'aux concentrations moléculaires. Si l'on remplace c par g, les formules ne subsistent plus; x augmentant avec la concentration, l'augmentation relative

de c, c'est-à-dire $\frac{dc}{c}$, ou $dlnc$, est plus petite que celle de $g : dlng$; et par conséquent la formule

$$\frac{dlng}{dT} = x \frac{q}{2T^2}$$

donne pour x des valeurs trop élevées.

Cette dernière formule a cependant été employée par M. Walker[1] et par moi-même[2]; aussi les valeurs trouvées pour x sont elles trop fortes dans les deux cas.

73. M. Walker s'est proposé de déterminer la chaleur latente moléculaire de fusion de l'eau par l'observation de sa solubilité, à l'état liquide et à l'état solide, dans l'éther. Il obtient deux courbes de solubilité, qui se coupent vers 0° et auxquelles il applique la formule précédente par un procédé graphique. Si q' et q'' représentent les valeurs de q qui correspondent aux deux phases, $q' - q''$ est la chaleur latente moléculaire de fusion de l'eau, calculée pour 18 grammes; donc $q' - q'' =$ 80 calories-grammes. Les expériences de M. Walker ont fourni

$$x(q' - q'') = 154 \text{ cal.-gr.};$$

donc

$$x = 1{,}9;$$

ce qui est une valeur beaucoup plus élevée que celles qui ont été déduites des observations du point d'ébullition, et de la tension de vapeur.

74. Au moyen de mes expériences sur l'équilibre entre les trois substances : eau, alcool amylique et sulfate de soude, j'ai calculé antérieurement la chaleur latente moléculaire de transformation du sulfate de soude déca-hydraté en sulfate de soude anhydre, ainsi que la chaleur de combinaison d'une molécule-gramme d'eau avec du sulfate de soude anhydre. J'ai trouvé pour première grandeur thermique — 9862 calories-

[1] *Zeitsch. f. phys. Chem.*, 5, p. 196, 1890.

[2] *Loc. cit.*

grammes, alors que sa valeur pour 18 grammes d'eau est — 2972 calories-grammes ; donc

$$x = 5,32.$$

Pour la seconde grandeur, j'ai trouvé 3948 cal.-gr., tandis que j'ai évalué sa valeur théorique à 1826 cal.-gr. ; donc

$$x = 2,28.$$

On remarquera que les valeurs de x sont d'accord avec celles que j'ai obtenues, au moyen de la formule

$$x = \frac{dlng}{dlnp}$$

cela provient de ce que les deux formules sont inexactes, et pour la même raison.

75. Nous avons vu antérieurement que, entre la concentration g d'une solution d'eau dans l'alcool amylique et la tension partielle de la vapeur d'eau au-dessus de cette solution, existent les relations suivantes :

$$\frac{g}{p} = 0,816 + 0,0249\ g \text{ à } 28^{\circ},5\ ;$$

$$\frac{g}{p} = 0,747 + 0,0224\ g \text{ à } 30^{\circ},1\ ;$$

$$\frac{g}{p} = 0,660 + 0,0194\ g \text{ à } 32^{\circ},6.$$

Or, une relation de la forme

$$\frac{g}{p} = a + bg$$

donne

$$g = \frac{ap}{1 - bp}.$$

Si nous posons

$$\frac{a}{18} = k_1 \quad \text{et} \quad 18\frac{b}{a} = 2r,$$

il vient, comme

$$g = ap\,(1 + bp + b^2p^2 + \cdots),$$

et

$$18c = ap + \frac{abp^2}{2} + \frac{ab^2p^2}{3} + \cdots,$$

$$c = \frac{1}{r}\left(rk_1p + r^2k_1^2p^2 + \frac{4}{3}r^3k_1^3p^3 + \cdots\right);$$

cette formule est donc, comme on le voit, parfaitement d'accord avec les résultats des raisonnements faits au commencement de ce chapitre.

Or,

à	28°,3	$k_1 = 0{,}04333$	$r = 0{,}2746$
à	30°,1	$k_1 = 0{,}04150$	$r = 0{,}2699$
à	32°,6	$k_1 = 0{,}03667$	$r = 0{,}2645$

76. Nous pouvons nous servir de ces données pour calculer la chaleur de dissolution de l'eau dans l'alcool amylique.

Si nous posons

$$\frac{dlnp}{dT} = \frac{Q}{2T^2} \quad \text{et} \quad \frac{dlnk_1}{T} = \frac{W}{2T^2},$$

nous trouvons, pour la chaleur de dissolution de l'eau, c'est-à-dire la chaleur mise en liberté pendant le passage de 18 grammes d'eau dissoute, à l'état d'eau pure :

$$q = Q + W + w\frac{x-1}{x}.$$

Q est la chaleur dégagée par la condensation de 18 grammes

de vapeur d'eau. D'après Regnault, la chaleur latente de vaporisation de l'eau est donnée par la formule

$$l = 606{,}5 - 0{,}695\, t;$$

à 32°, on a donc $l = 584.3$; d'où nous déduisons la chaleur latente moléculaire

$$\lambda = 18\, l = 10517 \text{ cal.-gr.}$$

A ce nombre nous devons, pour trouver Q, ajouter le travail extérieur effectué pendant la vaporisation; ce travail est $pv = \mathrm{RT}$, v étant le volume de 18 grammes de vapeur d'eau, et $\mathrm{R} = 2$ en unités calorimétriques; donc

$$\mathrm{Q} = 10517 + 610 = 11027 \text{ cal.-gr.}$$

Nous trouvons ensuite

$$\mathrm{W} = 2\mathrm{T}^2 \frac{dlnk_1}{d\mathrm{T}} = -\ 9215 \text{ cal.-gr. à } 32°;$$

d'après la relation $c_1 = k_1 p$, nous voyons que w est le phénomène thermique qui accompage le passage de 18 grammes d'eau dissoute, de la constitution H_2O, à l'état de vapeur d'eau. Enfin, la chaleur de dissociation physique de l'eau, c'est-à-dire la quantité de chaleur absorbée pendant la scission d'une molécule-gramme $(H_2O)_2$ en molécules simples, est

$$w = 2\mathrm{T}^2 \frac{dlnr}{d\mathrm{T}} = -\ 1251 \text{ cal.-gr. à } 32°;$$

donc

$$\frac{x-1}{x}\, w = -\ 1251 \times \frac{0{,}97}{1{,}97} = -\ 616 \text{ cal.-gr.};$$

et finalement

$$q = 1196 \text{ cal.-gr. à } 32°.$$

77. On voit ainsi que la chaleur de dissolution de 18 grammes d'eau se compose de trois parties, correspondant aux trois étapes dans lesquelles le phénomène de la dissolution peut être décomposé :

1° Évaporation de 18 grammes d'eau ; pendant cette première étape, une quantité Q de chaleur est absorbée ; à l'état de vapeur, l'eau a pris une constitution moléculaire simple;

2° Dissolution des 18 grammes dans l'alcool, l'eau conservant toutefois sa constitution simple; pendant cette partie du phénomène, une quantité de chaleur — W est mise en liberté;

3° Les 18 grammes d'eau, dont la constitution est H_2O, passent à la constitution moyenne $(H_2O)x$; et il se dégage la quantité de chaleur $- w \frac{x-1}{x}$.

On voit aussi que le sens du phénomène thermique est indiqué par le signe de la quantité de chaleur : les grandeurs positives sont des quantités de chaleurs dégagées; les négatives sont absorbées.

78. Ici, nous pouvons démontrer encore une fois que, pour la concentration totale d'une substance en voie de dissociation, la loi de von Babo n'existe plus. Nous avons, en effet, trouvé pour une phase quelconque

$$\frac{dlnc}{dT} = x \frac{q_1}{2T^2} + (x - 1) \frac{w}{2T^2};$$

deux phases donnent donc

$$\frac{dln \frac{c'}{c''}}{dT} = \frac{x'q'_1 - x''q''_1}{2T^2} + \frac{x'' - x'}{2T^2} w.$$

Or, nous avons vu que

$$q'_1 - q''_1 = Q' - Q'' = \frac{dln \frac{p'}{p''}}{dT},$$

et comme la loi de von Babo est applicable aux tensions de vapeur, $\frac{p'}{p''}$ est une constante; donc $q'_1 - q''_1 = 0$, et

$$\frac{dln \frac{c'}{c''}}{dT} = \frac{x' - x''}{2T^2}(q'_1 + w).$$

On voit ainsi que le rapport $\frac{c'}{c''}$, où c' représente, par exemple, la concentration au-dessus de l'eau pure et c'', la concentration au-dessus d'une solution, n'est indépendant de la température que si $x' = x''$, c'est-à-dire si x est constant.

RESUMÉ ET CONCLUSIONS.

---

79. Dans l'introduction de la première partie de ce travail, j'ai donné quelques généralités sur la détermination du poids moléculaire d'une substance en voie de dissociation homogène. J'ai montré que la question se compose de deux parties :

1° Détermination du moyen état de polymérisation;

2° Id. de la concentration partielle de chaque espèce de molécules.

Si la seconde partie du problème est résolue, on connaît la concentration moléculaire totale c; et on en déduit le moyen état de polymérisation, au moyen de la formule

$$x = \frac{g}{Mc}.$$

Mais, si l'on connaît x, et, par conséquent, la concentration moléculaire totale c, il n'est pas toujours facile de connaître la concentration de chaque espèce de molécules ; j'ai fait voir que, dans ce cas, il faut tâcher de trouver une relation empirique entre g et c.

80. J'ai donné ensuite l'exposé de huit méthodes, permettant de déterminer le poids moléculaire des corps en dissolution ; et j'ai appliqué ces méthodes à l'eau en particulier, là où la chose était possible. A cet effet, j'ai réuni toutes les données qui pouvaient servir à ces calculs ; j'ai même essayé de combler, par quelques recherches personnelles, les lacunes qui existaient encore, mais ces essais sont restés infructueux, pour les raisons que j'ai exposées au cours de ce travail.

81. Les dissolvants dans lesquels j'ai déterminé le poids moléculaire de l'eau sont :

Le phénol, la p — toluidine, l'acide acétique, l'alcool propylique, l'éther sulfurique et l'alcool amylique.

Dans tous ces corps, l'eau est constituée essentiellement par des molécules simples H_2O, du moins en solution diluée; seule, la p — toluidine fait exception : la limite de dissociation dans ce dissolvant est $(H_2O)_2$. Pour tous ces corps, il est démontré que le moyen état de polymérisation augmente avec la concentration, la température restant constante; pour deux d'entre eux seulement, l'alcool propylique et l'alcool amylique, j'ai pu faire voir que, à concentration constante, le moyen état de polymérisation diminue à mesure que la température s'élève.

82. Le problème n'a pu être résolu complètement que pour quatre corps, mais appartenant à des séries différentes :

La p — toluidine, l'acide acétique, l'éther sulfurique et l'alcool amylique.

Or, j'ai démontré que, en dissolution dans ces quatre corps, la constitution moléculaire de l'eau est très compliquée, et j'ai trouvé pour relation empirique entre g et c, la formule

$$18c = \frac{1}{\alpha} ln(1 + \alpha g).$$

83. Cette formule satisfait à quelques conditions reconnues nécessaires au cours de ce travail :

1° Combinée avec l'équation différentielle

$$\frac{1}{18}\frac{g}{g_1} = \frac{dc}{dg} \cdot \frac{dg}{dg_1},$$

elle donne

$$g = \frac{g_1}{1 - \alpha g_1};$$

or, si l'on développe cette fonction en série, tous les termes du développement sont positifs, ce qui est nécessaire, puisqu'ils représentent les concentrations partielles des diverses espèces de molécules.

2° Elle conduit à cette autre

$$c = k_1 p + k_2 p^2 + k_3 p^3 + \cdots,$$

qui peut être identifiée avec la suivante :

$$c = \frac{1}{r}(rk_1p + r^2k_1^2p^2 + \alpha r^3k_1^3p^3 + \beta r^4k_1^4p^4 + \cdots);$$

où r et k_1 sont fonctions de T seulement, tandis que α, β, etc..., sont des constantes. Par la thermodynamique, j'ai démontré que cette dernière forme est nécessaire.

3° Elle satisfait aussi à la condition suivante : que les grandeurs thermiques, calculées au moyen de cette formule, sont les mêmes que celles déduites de l'observation des tensions de vapeur.

4° Calculée au moyen de cette formule, une chaleur de dissolution se compose de trois parties, correspondant aux trois étapes dans lesquelles le phénomène de la dissolution peut être décomposé.

84. Les relations ainsi trouvées sont :
Pour la p — toluidine,

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}031\, g_1};$$

— ici la molécule normale est $(H_2O)_2$; —
pour l'acide acétique,

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}019\, g_1};$$

pour l'éther,

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}064\, g_1};$$

enfin, pour l'alcool amylique,

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}0305\, g_1} \quad \text{à } 28°{,}3$$

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}0300\, g_1} \quad \text{à } 30°{,}1$$

$$g = \frac{g_1}{1 - 0{,}0295\, g_1} \quad \text{à } 32°{,}6.$$

On voit que la valeur de α varie considérablement d'un dissolvant à un autre.

85. Partant de la formule

$$c = k_1 p + k_2 p^2 + k_3 p^3 + \cdots,$$

j'ai retrouvé la formule

$$\frac{c}{p^x} = \mathrm{Cte},$$

— du moins, si x est constant, — déjà démontrée par M. van 't Hoff, par voie thermodynamique.

86. J'ai démontré aussi que la diminution de la solubilité d'une espèce quelconque de molécules est donnée par la formule

$$ln \frac{g}{g} = x \frac{n}{N_1},$$

x étant le degré de polymérisation de la molécule considérée.

Pour la concentration de chaque espèce de molécules, la loi de von Babo est donc satisfaite ; mais il n'en est pas de même de la concentration totale.

87. L'hypothèse que j'ai faite, que dans un groupement $(H_2O)_\nu$, toutes les molécules H_2O sont soudées de la même façon les unes aux autres, s'est trouvée être en plein accord avec les résultats de l'expérience.

88. Enfin, j'ai évalué à 1250 calories-grammes la chaleur de combinaison de deux molécules-grammes H_2O, pour former une molécule-gramme $(H_2O)_2$; et à 1200 cal.-gr. la chaleur de dissolution de 18 grammes d'eau dans l'alcool amylique.

LE POIDS MOLÉCULAIRE DE L'IODE.

---

89. Plusieurs auteurs se sont occupés de la détermination de la densité de vapeur de l'iode. Les plus anciennes déterminations, celles de MM. Dumas, Deville et Troost, ont donné la densité de vapeur 8,716, alors que l'hypothèse d'Avogadro (molécule I_2, $M = 254$) donne comme valeur théorique 8,7654. A des températures relativement basses, la vapeur d'iode est donc constituée par des molécules I_2 avec une faible proportion de molécules atomiques I.

Les recherches plus récentes de MM. V. Meyer, Fr. Meier, Troost, Crafts et Biltz, ont démontré que cette dissociation de la vapeur d'iode est d'autant plus avancée que la température est plus élevée. Les résultats de ces expériences ont été réunis dans un tableau par M. Naumann [1]. A une température de 1700° environ [2], la densité de vapeur de l'iode est tombée à 4.55 en moyenne; la valeur théorique pour la constitution atomique ($M = 127$) est 4.39; à cette température élevée, la dissociation est donc presque complète.

90. La densité de vapeur de l'iode a encore été déterminée dans diverses atmosphères par M. E. Thiele [3]; par exemple, dans l'hydrogène, l'azote, la vapeur d'éther et le chloroforme. Il a trouvé que, en dissolution dans ces gaz et ces vapeurs, l'iode a encore la constitution moléculaire I_2.

[1] *Ber.*, 1880, p. 1050.
[2] Voir Meyer, *Ber.*, 1880, p. 1010.
[3] *Zeitschr. f. anorg. Chem.*, 1, p. 277-284, 1892.

I.

OBSERVATION DU POINT DE CONGÉLATION.

91. Les observations les plus anciennes sont celles de MM. Paternó et Nasini [1], qui ont pris comme dissolvants le benzol et l'acide acétique. Voici le résultat des expériences faites avec le benzol : constante = 50 :

C	M (observé)	M (théorique)
0,5599	256	254
0,836	299	»
2,0536	353	»

Il semble donc que, en dissolution dans le benzol, l'iode soit constitué par des molécules simples I_2, en solution diluée; pour les concentrations élevées, il y aurait polymérisation. Dans l'acide acétique, ces auteurs ont trouvé des valeurs de M tendant à faire admettre une dissociation partielle de molécules I_2 en atomes. Toutefois, ce dernier résultat est incertain, à cause de la faible solubilité de l'iode dans cet acide.

92. MM. Gautier et Charpy [2] ont repris les expériences avec le benzol,

C	Δ	M
1,98	— 0°,30	330
2,16	— 0°,31	348
2,69	— 0°,39	345.

Ils ont aussi pris comme dissolvant le méthylbenzol : constante = 64 ;

1,42	— 0°,19	480
2,36	— 0°,31	489.

[1] *Ber.*, 21, p. 2153, 1888.

[2] *Comptes rendus*, 110, p. 189, 1890.

Ici encore, on voit que la valeur trouvée pour M est plus élevée que la valeur théorique. Les mêmes auteurs rapportent avoir fait des expériences avec le *p* — Xylène et le bibromure d'éthylène ; elles auraient conduit au même résultat.

93. Par contre, quelques observations de M. Hertz[1], faites avec la naphtaline comme dissolvant, ont donné pour M des valeurs normales.

C	Δ	M
2,192	— 0°,595	255,5
3,087	— 0°,800	267,8
3,719	— 0°,935	276.

94. Des recherches plus récentes sont celles de MM. Krüss et Thiele[2], qui ont pris comme dissolvants l'acide acétique et le benzol :

Acide acétique.		Constante = 39
C	Δ	M
0,191	— 0°,027	276
0,537	— 0°,078	268
0,68	— 0°,105	253
0,7146	— 0°,108	258
0,810	— 0°,13	243
1,274	— 0°,18	276
1,708	— 0°,243	274
1,781	— 0°,26	267
2,676	— 0°,310	335
	Benzol.	Constante = 49
0,560	— 0°,11	250
0,742	— 0°,149	244
0,759	— 0°,145	256
1,185	— 0°,205	283
1,805	— 0°,31	285
2,455	— 0°,345	349
2,538	— 0°,35	355
4,597	— 0°,63	357
7,496	— 1°,04	353.

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 6, p. 358, 1890.
[2] *Zeitschr. f. anorg. Chem.*, 7, p. 52, 1894.

En opposition avec les résultats obtenus par les deux auteurs italiens, les valeurs de M, trouvées pour l'acide acétique, sont normales; l'écart trouvé pour la concentration la plus élevée, provient de ce que la solution était saturée et contenait un excès d'iode. Quant aux observations faites avec le benzol, elles ont donné des résultats en parfait accord avec ceux obtenus par les expérimentateurs précédents.

95. Tout récemment enfin, MM. Beckmann et Stock [1] ont trouvé :

	Benzol.	Constante = 50.
0,914	— 0°,129	354
2,24	— 0°,313	358
4,27	— 0°,601	355
2,12	— 0°,305	348
7,665	— 1°,068	359
	p — xylol.	Constante = 43.
1,17	— 0°,199	253
2,21	— 0°,372	255
4,345	— 0°,718	260
	Bromure d'éthylène.	Constante = 120.
0,529	— 0°,175	225
0,792	— 0°,391	243
1,47	— 0°,685	258
2,26	— 1°,055	257
	Bromoforme.	Constante = 133.
1,589	— 0°,780	271
2,801	— 1°,325	281

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 17, p. 107, 1895.

	Naphtaline.	Constante = 70.
1,33	— 0°,385	242
1,9	— 0°,550	242
3,52	— 0°,980	251
	Acide acétique.	Constante = 39.
0,857	— 0°,134	249
1,952	— 0°,287	264
	Uréthane.	
2,616	— 0°,522	251
4,45	— 0°,862	253
6,584	— 1°,21	264

Ces résultats s'accordent bien avec ceux de MM. Hertz, Krüss et Thiele, avec cette différence toutefois que dans ces dernières observations le benzol donne pour M des valeurs élevées au-dessus de la normale, même dans les solutions diluées; ils sont en désaccord avec ceux de MM. Paternó et Nasini, Gautier et Charpy.

Dans tous les dissolvants, le poids moléculaire de l'iode est voisin de sa valeur théorique. Seul, le benzol fait exception; toutefois cet écart ne doit pas être attribué à une polymérisation : il est la conséquence du fait que le benzol qui cristallise entraîne une partie de l'iode dissous. Il en résulte que l'abaissement du point de congélation est plus faible qu'il ne le serait si le benzol glacial était pur; par conséquent, on trouve pour M des valeurs trop élevées.

96. Des expériences directes ont été faites par MM. Beckmann et Stock pour prouver ce fait; ils ont trouvé que la concentration de la solution d'iode dans le benzol solide est en moyenne la 0,357e partie de la concentration de la solution liquide, avec laquelle elle est en équilibre. D'après cela, les concentrations doivent être multipliées par 1 — 0,357 = 0,643; donc aussi les valeurs de M, qui deviennent ainsi 224 — 231, au lieu de 348 — 359. Les valeurs de M ainsi corrigées sont voisines des valeurs normales; donc, même en dissolution dans le benzol, l'iode a pour constitution moléculaire I_2.

II.

OBSERVATION DE LA TENSION DE VAPEUR.

97. Le seul auteur qui ait, jusqu'ici, essayé de déterminer le poids moléculaire de l'iode par cette méthode, est M. Loeb [1]. Il a pris comme dissolvants l'éther et le sulfure de carbone ; il est vrai que l'iode lui-même est volatil, mais, aux températures où l'auteur a opéré, la tension partielle de la vapeur d'iode est négligeable.

La méthode dont il s'est servi est une méthode différentielle : deux flacons communiquent avec les deux branches d'un manomètre, contenant de l'eau comme liquide manométrique. Dans un des flacons il introduit le dissolvant pur, dans l'autre une solution de concentration connue. Le manomètre indique la différence de tension entre le dissolvant pur et la solution, dont la concentration doit subir une correction assez forte, provenant de la vapeur répandue dans le volume assez considérable du flacon.

Les tensions de vapeur du dissolvant pur sont empruntées aux travaux de MM. Ramsay et Young.

1° Sulfure de carbone.

C	t	P	P — P′	M
8,57	27°,5	383^{mm},64	9,05	264
8,46	27°,5	386,58	8,10	300,5
5,15	27°,5	386,58	4,67	320
5,20	27°,5	386,58	4,63	326,5

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 2, p. 606, 1888.

2° Éther.

9,59	27°,2	571,89	7,95	504,7
7,68	27°,3	574,06	3,60	577,2
7,50	27°,4	576,23	6,59	480,7
7,62	27°,5	578,39	6,92	466,1

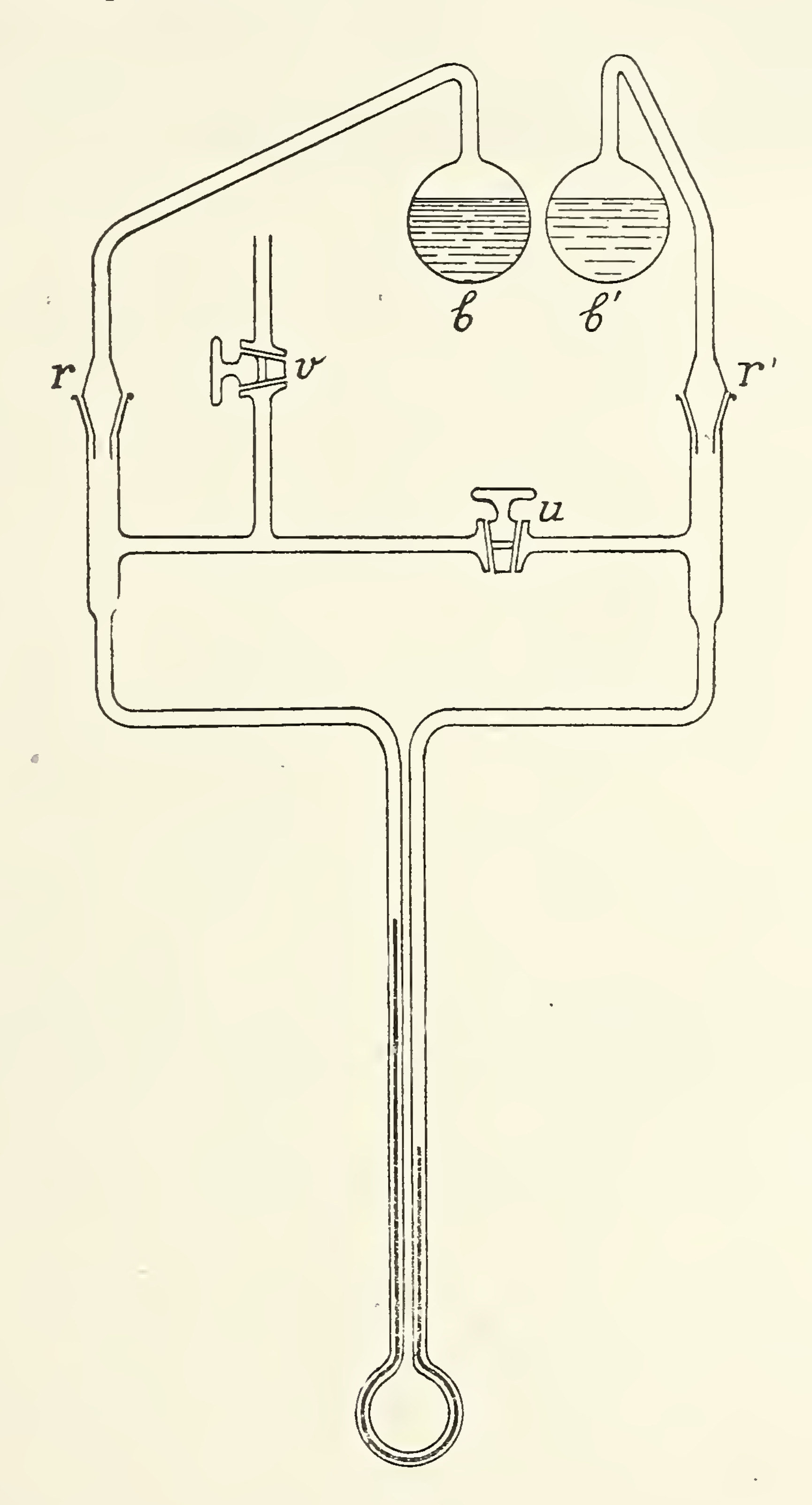
En dissolution dans le sulfure de carbone, l'iode aurait donc une constitution comprise entre I_2 et I_3. L'éther donne des nombres tendant à faire admettre une constitution I_4.

98. J'ai repris les expériences de M. Loeb en simplifiant sa méthode. L'appareil dont je me suis servi est représenté par la figure ci-contre.

Il se compose de deux petits ballons *b* et *b'*, d'une capacité d'environ 100 centimètres cubes, communiquant au moyen de deux tubes, recourbés deux fois à l'angle droit, et de deux pièces de raccord, *r* et *r'*, usées à l'émeri, avec les deux branches d'un manomètre différentiel. Ce dernier est constitué par un tube de 3 millimètres environ de diamètre intérieur, replié sur lui-même de telle façon, que les deux branches soient appliquées exactement l'une contre l'autre ; c'est dans cette partie de l'appareil que se déplacent les deux niveaux du mercure, employé comme liquide manométrique. Une bande de papier divisé en millimètres, collé contre cette partie, permet d'évaluer la différence de niveau, à un dixième de millimètre près environ. Les deux branches du manomètre communiquent entre elles, au moyen d'un tube, que le robinet *u* peut fermer ; un dernier tube, soudé à angle droit sur celui-ci, sert à mettre l'intérieur de l'appareil en communication avec une machine pneumatique, et peut être fermé au moyen du robinet *v*.

L'appareil étant soigneusement lavé et séché, j'y ai d'abord introduit une quantité convenable de mercure ; puis j'ai rempli presque complètement les deux ballons, l'un du dissolvant pur, l'autre de la solution. Le remplissage des ballons s'effectue comme suit : après les avoir enlevés du reste de l'appareil, je chauffe l'air qu'ils contiennent, puis je plonge l'extrémité du tube qu'ils portent dans le liquide que je désire y faire entrer ;

ce dernier y pénètre par refroidissement; le remplissage s'effectue donc comme pour un thermomètre. Eu égard à la grande quantité de liquide employé, une correction pour le dissolvant évaporé est inutile.



Après avoir mis en place les pièces de l'appareil, et graissé légèrement les joints, j'ouvre les deux robinets et je fais le vide; le dissolvant se met à bouillir et chasse en très peu de

temps tout l'air que l'appareil contient, sans que la concentration de la solution soit modifiée notablement. L'appareil est ensuite abandonné à lui-même, après fermeture des deux robinets, les deux ballons étant placés dans un bain dont la température reste constante; presque immédiatement on observe une différence de niveau, qui, au bout de quelques heures, atteint son maximum et reste stationnaire.

1° Éther.

a) $C = 6,23$; $t = 15^{\circ},2$; $P - P' = 6^{mm},4$.

On déduit des observations de MM. Ramsay et Young :

$$P = 356^{mm},3,$$

donc

$$P' = 349^{mm},9,$$

et

$$D = \frac{P - P'}{P'} = 0,0183.$$

Or,

$$D = \frac{n}{N} = \frac{C}{M} \times \frac{74}{100};$$

donc

$$M = 252.$$

b) $C = 12,46$; $t = 15^{\circ},2$; $P - P' = 12^{mm},0$.

$$P' = 344^{mm},3; \quad \frac{P - P'}{P'} = 0,0349; \quad M = 264.$$

2° Sulfure de carbone.

a) $C = 5,85$; $t = 20^{\circ}$; $P - P' = 5^{mm},0$.

$$P = 301^{mm},8; \quad P' = 296,8; \quad \frac{P - P'}{P'} = 0,0166; \quad M = 264.$$

b) $C = 11,70$; $t = 20^{\circ}$; $P - P' = 9^{mm},4$.

$$P' = 292^{mm},4; \quad \frac{P - P'}{P'} = 0,0322; \quad M = 276.$$

On voit que les valeurs de M sont voisines des valeurs normales.

III.

OBSERVATION DU POINT D'ÉBULLITION.

99. A la température ordinaire, la tension de vapeur de l'iode est presque nulle; mais elle augmente rapidement avec la température, comme le montre le tableau suivant, emprunté à MM. Ramsay et Young[1] :

$t = 58°,1$	$p = 4,9^{mm}$
64°,5	6,05
66°,3	6,25
75°,2	11,5
80°,4	15,15
86°,0	21,25
91°,8	28,95
91°,9	29,6
96°,8	37,8
102°,7	50,65
105°,7	59,85
113°,8	87,0
114°,1	89,8 (point de fusion).

La tension de vapeur de l'iode s'ajoute à celle du dissolvant; or, n'étant pas négligeable en général à la température d'ébullition du dissolvant, elle a pour effet de diminuer l'élévation du point d'ébullition produite par l'iode dissous; il est donc à prévoir que cette méthode donne des valeurs de M trop élevées.

100. Tâchons d'abord de déterminer la correction qu'il faut apporter, de ce chef, à la valeur observée de M. Nous avons trouvé antérieurement la formule générale

$$\frac{\theta\Delta + p}{B - p} = \frac{s}{M_e} \cdot \frac{M'}{L},$$

[1] *Trans. Roy. Soc.*, 49, p. 453.

dans laquelle représentent :

θ le coefficient de température de la tension de vapeur du dissolvant pur ;
Δ l'élévation observée du point d'ébullition ;
p la tension partielle de la vapeur d'iode ;
B la pression atmosphérique ;
s la quantité d'iode employée ;
L la quantité de dissolvant employée ;
M_c le poids moléculaire cherché (donc corrigé) ;
M' le poids moléculaire de la vapeur du dissolvant.

Si p était égal à zéro, nous aurions

$$M = \frac{sB}{\theta\Delta} \cdot \frac{M'}{L} = k \frac{s}{\Delta L},$$

k étant l'élévation moléculaire du point d'ébullition, multipliée par 100. Mais, p n'étant pas nul,

$$\frac{s}{M_c} \cdot \frac{M'}{L} = \frac{\theta\Delta + p}{B},$$

en négligeant le produit Δp et les puissances supérieures de p, que nous considérons comme des infiniment petits d'ordre supérieur au premier.

Si nous représentons par C et C' les concentrations de la solution et de sa vapeur :

$$\frac{s}{L} = \frac{C}{100},$$

et

$$\frac{p}{B - p} = \frac{n'}{N'} = \frac{C'}{254} \cdot \frac{M'}{100};$$

cette dernière formule suppose que les lois des gaz soient applicables aux vapeurs, comme nous l'avons déjà supposé

précédemment dans un cas analogue. On déduit de là

$$p = B\frac{C'}{254} \cdot \frac{M'}{100};$$

donc

$$\theta\Delta + B\frac{C'}{254} \cdot \frac{M'}{100} = B\frac{C}{M_c} \cdot \frac{M'}{100}.$$

Comme on a vu que

$$\theta\Delta = B\frac{C}{M} \cdot \frac{M'}{100},$$

il vient

$$\frac{C}{M_c} = \frac{C}{M} + \frac{C'}{254}.$$

S'il est à prévoir que M_c ne différera que fort peu de la valeur normale 254, cette formule devient simplement

$$M_c = M\left(1 - \frac{C'}{C}\right).$$

Cela posé, passons à l'examen des résultats obtenus.

101. M. Beckmann [1] a employé comme dissolvants l'éther et le sulfure de carbone.

1° Éther. $k = 2110$.

C	Δ	M
2,321	0°,207	236
4,956	0°,420	248
9,700	0°,805	254
1,513	0°,126	253
3,534	0°,296	251
6,830	0°,566	254
11,410	0°,938	256
15,950	1°,284	261

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 5, p. 76, 1890.

2° Sulfure de carbone. $k = 2370$.

2,964	0°,265	266
6,030	0°,521	275
1,268	0°,120	251
2,910	0°,270	256
6,080	0°,550	263
8,970	0°,777	274
12,980	1°,090	283

Les valeurs de M sont sensiblement normales. Cela provient de ce que la température est encore suffisamment basse pour que la tension de vapeur d'iode n'ait pas une bien grande influence.

102. Une seconde série d'expériences, sur un nombre plus grand de dissolvants, ont été faites par MM. Krüss et Thiele[1] :

1° Éther. $k = 2110$.

0,2570	0°,021	259
1,0925	0°,09	256
2,666	0°,23	244
4,401	0°,36	257
5,503	0°,465	249
6,78	0°,575	249
15,38	1°,29	252
17,07	1°,375	261
27,76	2°,285	256
35,53	2°,545	294
40,58	2°,78	308

2° Benzol. $k = 2670$.

1,062	0°,11	257
1,308	0°,135	258
1,699	0°,18	252
1,828	0°,2	244
4,552	0°,47	258
6,266	0°,69	242
12,03	1°,31	245
21,29	2°,3	247
30,38	3°,22	252
39,68	3°,98	266
49,01	4°,75	275

[1] *Loc. cit.*

3° Chloroforme. $k = 3660$.

0,965	0°,14	252
1,357	0°,195	254
1,967	0°,27	266
2,514	0°,36	255
3,831	0°,54	259
4,848	0°,68	260
6,898	0°,97	260
10,36	1°,24	305
14,96	1°,375	398

4° Sulfure de carbone. $k = 2370$.

0,980	0°,09	258
1,948	0°,175	264
3,074	0°,275	265
4,73	0°,43	260
8,155	0°,77	251
11,78	1°,11	252
23,11	2°,11	259
34,07	3°,09	261
43,18	3°,18	321

L'accord entre ces observations et celles de M. Beckmann est satisfaisant. Il est à remarquer que, malgré le point d'ébullition élevé du benzol, 80°, ce dissolvant donne encore des valeurs normales pour M, quoique à cette température la tension de vapeur saturée de l'iode atteigne déjà 15 millimètres; cela tient évidemment à la grande solubilité de l'iode dans ce dissolvant. La correction à faire est, comme nous l'avons vu, proportionnelle au rapport $\frac{C'}{C}$; or, si l'iode a la même constitution à l'état dissous qu'à l'état de vapeur, ce rapport doit être constant, et sa valeur peut être déterminée pour la solution saturée et bouillante. C' est alors la concentration de la vapeur saturée, et C la concentration de la solution saturée; si C est très grand, le rapport $\frac{C'}{C}$ peut être très petit, malgré la valeur relativement grande de C'.

103. Pour le sulfure de carbone, nous pouvons évaluer la grandeur de la correction. Si l'on porte les concentrations C en abcisses, et les Δ en ordonnées, les points ainsi obtenus sont en ligne droite ; la dernière observation seule fait exception, ce qui tient évidemment à ce qu'une partie de l'iode ne s'est plus dissoute, la solution étant saturée. La valeur $\Delta = 3°,18$ se rapportant, par conséquent, à une solution saturée, nous trouvons par extrapolation :

$$C \text{ (solution saturée)} = 35\ \%.$$

Il reste à déterminer C′ (saturé) ; or, à 48°, point d'ébullition du sulfure de carbone, la tension de vapeur de l'iode est environ 4 millimètres ; la tension partielle du dissolvant est donc environ 760 — 4 = 756 millimètres. Donc

$$\frac{n'}{N'} \quad \text{ou} \quad \frac{C'}{254} \cdot \frac{76}{100} = \frac{4}{756};$$

d'où

$$C' = 1{,}77\ \% \quad \text{et} \quad \frac{C'}{C} = 0{,}05.$$

Cette correction est à peine supérieure aux limites d'erreur de l'expérience.

104. Enfin, tout récemment, MM. Beckmann et Stock [1] ont étudié un nombre de dissolvants plus grand encore :

1° Tétrachlorure de carbone. $k = 4800$.

C	Δ	M	M_c
1,040	0°,135	370	233
2,075	0°,273	365	230
3,904	0°,501	374	236
6,001	0°,754	382	241

[1] *Loc. cit.*

2° Chloroforme. $k = 3660$.

0,800	0°,090	325	237
1,670	0°,200	306	223
2,240	0°,272	301	220
3,530	0°,403	321	234
4,220	0°,496	316	231
5,260	0°,610	316	231

3° Chlorure d'éthylène. $k = 3380$.

1,597	0°,169	321	209
3,483	0°,359	330	215
4,505	0°,470	326	212
6,278	0°,652	327	213

4° Benzol. $k = 2670$.

2,055	0°,155	354	251
2,918	0°,228	342	243
5,311	0°,413	343	243
8,762	0°,680	344	244
1,804	0°,139	347	246
3,110	0°,231	360	255
5,080	0°,405	335	238

5° Alcool éthylique. $k = 1150$.

3,217	0°,108	342	239
6,650	0°,229	334	234
9,535	0°,332	330	231
11,850	0°,408	334	234

6° Alcool méthylique. $k = 850$.

4,151	0°,135	261	195
8,574	0°,260	280	207
13,740	0°,405	288	215

7° Méthylal. $k = 2100$.

1,955	0°,173	237	213
4,789	0°,404	249	224
8,001	0°,670	251	226
10,79	0°,897	253	228

8° Acétone. $k = 1670$.

1,931	0°,140	225	214
3,849	0°,267	235	223
5,718	0°,430	217	206
8,770	0°,667	214	203

Les valeurs de M_c ont été calculées au moyen de la formule

$$M_c = M\left(1 - \frac{C'}{C}\right);$$

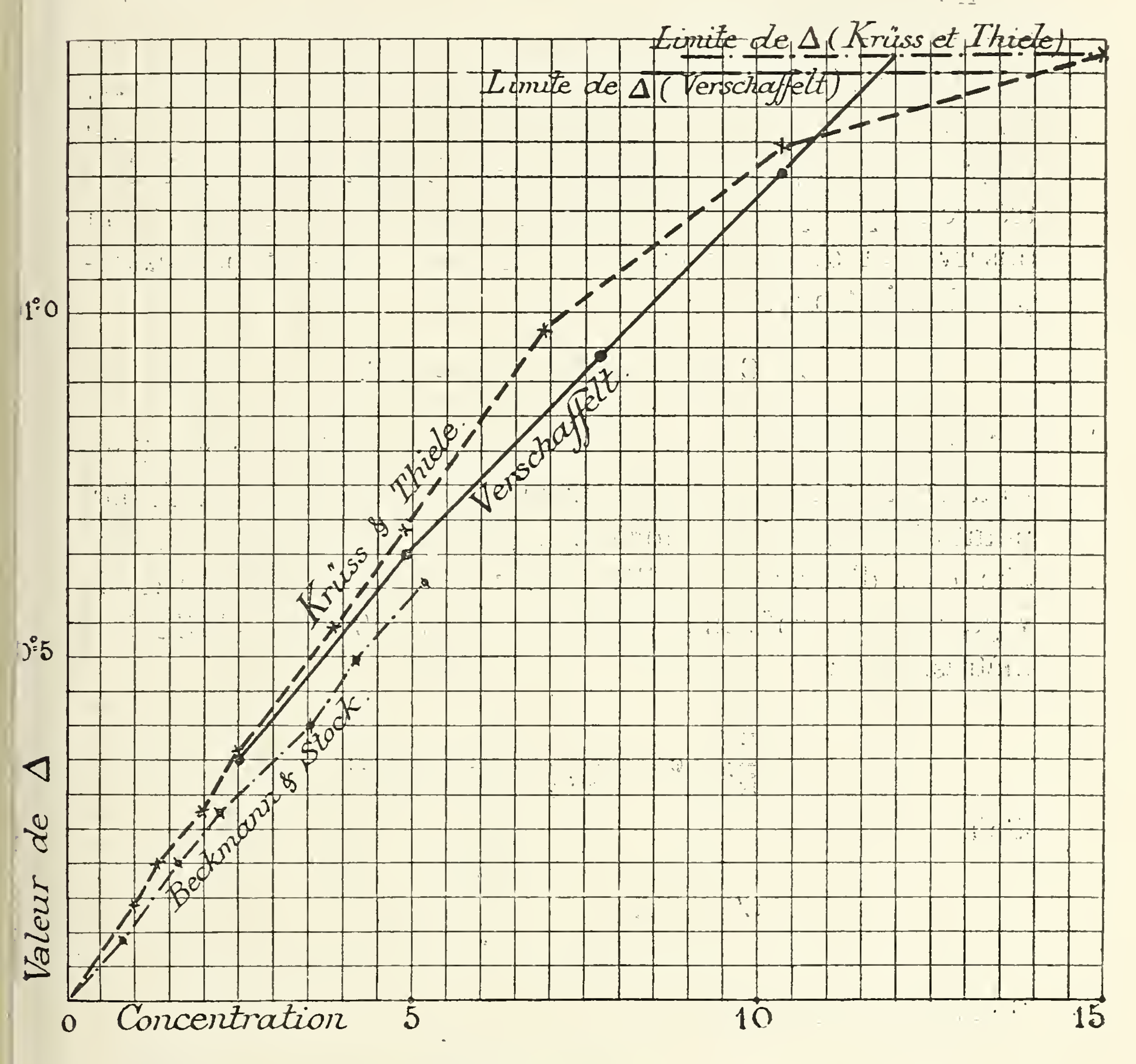
le rapport $\frac{C'}{C}$ a été déterminé directement par MM. Beckmann et Stock ; ce rapport reste sensiblement constant ; en voici les valeurs moyennes :

Tétrachlorure de carbone. . . .	$\frac{C'}{C} = 0,37$
Chloroforme	0,27
Chlorure d'éthylène.	0,35
Benzol	0,29
Alcool éthylique	0,30
Alcool méthylique	0,26
Méthylal	0,10
Acétone.	0,05

105. Si l'on compare les résultats obtenus par ces auteurs, pour le benzol et le chloroforme, avec ceux obtenus par MM. Krüss et Thiele, on remarque qu'il y a entre les deux séries une grande différence : les deux derniers expérimentateurs trouvent pour M des valeurs presque normales ; MM. Beckmann et Stock, au contraire, trouvent que la correction à faire est considérable. Je ne vois pas d'autre explication à donner pour cette divergence que d'admettre que MM. Krüss et Thiele ont opéré avec des dissolvants beaucoup plus purs, où la solubilité de l'iode était beaucoup plus grande; la correction devient alors beaucoup plus petite, puisqu'elle est inversement proportionnelle à C.

106. J'ai fait quelques observations, en prenant comme dissolvant du chloroforme fabriqué par M. R. Pictet ; l'appa-

reil dont je me suis servi est l'appareil de Beckmann, perfectionné par M. Vandenberghe [1] et construit par M. Gerhardt, à Bonn.



Voici les résultats que j'ai obtenus :

$$B = 759^{mm},80$$
$$L = 25^{gr},055$$

1°	$s = 0^{gr},6235$	$C = 2,49$	$\Delta = 0°,335$	$M = 273$
2°	$s = 1^{gr},2310$	4,91	0°,643	280
3°	$s = 1^{gr},9235$	7,68	0°,935	301
4°	$s = 2^{gr},5760$	10,28	1°,206	312

[1] *Chem. Zeit.*, 1895, n° 38.

J'ai ajouté ensuite une quantité indéterminée d'iode pour obtenir une solution saturée, et j'ai observé que la solution avec excès d'iode donnait $\Delta = 1°,35$.

On remarquera que mes résultats sont assez bien d'accord avec ceux de MM. Krüss et Thiele, avec cette différence toutefois que j'observe une augmentation constante de la valeur de M, tandis que ces deux expérimentateurs n'observent cette augmentation qu'au-dessus de $C = 7$. MM. Krüss et Thiele trouvent que pour une solution saturée $\Delta = 1°,375$; mon observation s'accorde encore bien avec celle-là; par extrapolation je trouve

$$C\,(\text{solution saturée}) = 11,7.$$

Nous pouvons faire maintenant le calcul de la correction, comme nous l'avons fait pour le sulfure de carbone. A 60°, point d'ébullition du chloroforme, la tension de vapeur saturée d'iode est d'environ 5 millimètres; la tension partielle de la vapeur du chloroforme est donc environ 760 — 5 = 755 millimètres. Donc

$$\frac{n'}{N'} \quad \text{ou} \quad \frac{C'}{254}\cdot\frac{120}{100} = \frac{5}{755};$$

d'où

$$C' = 1,38 \quad \text{et} \quad \frac{C'}{C} = 0,12.$$

Nous déduisons de là

$C = 2,49$	$M = 273$	$M_c = 240$
4,91	280	246
7,68	301	265
10,28	312	274

107. Remarquons encore que MM. Beckmann et Stock ont trouvé, pour le chloroforme, $\frac{C'}{C} = 0,27$. Comme j'ai trouvé pour ce rapport une valeur beaucoup plus petite, c'est une preuve que le chloroforme dont je me suis servi était plus pur.

IV.

OBSERVATION DE LA SOLUBILITÉ.

108. M. Nernst [1] a déterminé le poids moléculaire de l'iode en solution éthérée, en observant la diminution que subit la solubilité de l'éther dans l'eau, par l'addition d'une certaine quantité d'iode.

Pour déterminer la concentration de la solution aqueuse d'éther, il a employé deux méthodes différentes : la première consistait à observer la densité de la solution, la seconde son point de congélation; l'iode, ne se dissolvant dans l'eau qu'en quantité infinitésimale, restait sans influence sur ces observations.

La première méthode a donné :

$$C = 8,7 \qquad M = 222;$$

la seconde

4,76	239
11,30	280.

Les valeurs de M sont sensiblement normales.

109. J'ai essayé de déterminer par la même méthode le poids moléculaire de l'iode en dissolution dans l'acide valérianique, la solubilité de ce dissolvant dans l'eau pouvant être facilement déterminée par titrage; mais cette tentative a échoué, la diminution de solubilité étant beaucoup trop peu sensible, à cause de la faible solubilité de l'iode dans cet acide.

[1] *Zeitschr. f. physik. Chem.*, 6, 16, 1890.

V.

OBSERVATION DU COEFFICIENT DE PARTAGE.

110. MM. Berthelot et Jungfleisch [1] ont déterminé le coefficient de partage de l'iode entre l'eau et le sulfure de carbone :

Concentr. H_2O.	Concentr. CS_2.	Coefficient.
0,0041	1,74	424
0,0032	1,29	403
0,0016	0,66	412
0,0010	0,41	410
0,00017	0,076	447

Le coefficient de partage reste sensiblement constant; en dissolution dans l'eau, l'iode a donc la même constitution moléculaire que dans le sulfure de carbone, c'est-à-dire I_2.

111. MM. Beckmann et Stock [2] ont déterminé le coefficient de partage de l'iode entre divers dissolvants et leurs vapeurs. Leur méthode consiste à partir d'une solution de concentration connue, qu'ils soumettent à une distillation fractionnée, en ayant soin que la condensation ne se produise que dans le réfrigérant. Les portions distillées sont recueillies et analysées, de sorte qu'après chaque observation la composition de la solution restante peut être calculée.

La composition de la solution et de sa vapeur changent continuellement : la composition d'un distillat quelconque donne une concentration moyenne de la vapeur pendant la durée d'une opération; et, pour calculer le coefficient de partage, les deux auteurs admettent que cette concentration moyenne correspond à la moyenne des concentrations initiale et finale de la solution.

[1] *Comptes rendus*, 69, p. 338, 1869.
[2] *Loc. cit.*

Voici un exemple de calculs : le dissolvant est du benzol :

	1	2	3	4	5	6
Poids des fractions . .	17gr,844	19gr,801	20gr,66	23gr,042	14gr,543	10gr,832
Iode	0,089	0,128	0,165	0,236	0,255	0,394
Benzol	17,755	19,673	20,495	22,806	14,288	10,438
Concentration C′ . . .	0,501	0,651	0,804	1,035	1,785	3,775
Concentration initiale de la solution	1,74	1,982	2,347	2,967	4,526	7,33
Concentration finale de la solution	1,982	2,347	2,967	4,526	7,33	17,85
Concentration moyenne C	1,861	2,165	2,657	3,747	5,928	12,56
$\frac{C'}{C}$ = ...	0,27	0.30	0,30	0,28	0,30	0,30

112. Il y a cependant lieu de se demander s'il est bien vrai que la concentration de la fraction distillée correspond à la moyenne arithmétique des concentrations initiale et finale de la solution.

Partons d'une solution déterminée, et représentons par Γ_0 et γ_0 les quantités de benzol et d'iode qu'elle contient. Faisons distiller; au bout d'un certain temps, nous aurons recueilli Γ grammes de benzol et γ grammes d'iode; et la solution qui avait au commencement de l'opération, la concentration

$$C_0 = \frac{\gamma_0}{\Gamma_0},$$

a maintenant pour concentration

$$C = \frac{\gamma_0 - \gamma}{\Gamma_0 - \Gamma}.$$

Si la loi de Henry est applicable, nous aurons pour concen-

tration de la vapeur $C' = \alpha C$, α étant le coefficient de partage; mais, d'autre part,

$$C' = \frac{-d\gamma}{-d\Gamma}.$$

Donc

$$\frac{d\gamma}{d\Gamma} = \alpha \frac{\gamma_0 - \gamma}{\Gamma_0 - \Gamma};$$

d'où

$$dln(\gamma_0 - \gamma) = \alpha dln(\Gamma_0 - \Gamma),$$

et

$$\gamma_0 - \gamma = (\Gamma_0 - \Gamma)^\alpha \, c^{te}.$$

Pour déterminer la constante, nous remarquons que, si

$$\gamma = 0, \quad \Gamma = 0, \quad \text{et} \quad \frac{\gamma_0}{\Gamma_0} = C_0;$$

donc

$$C^{te} = \frac{C_0\Gamma_0}{\Gamma_0^\alpha} = C_0\Gamma_0^{1-\alpha}.$$

Par conséquent :

$$C(\Gamma_0 - \Gamma)^{1-\alpha} = C_0\Gamma_0^{1-\alpha} = c^{te}.$$

MM. Beckmann et Stock remplacent α par l'expression suivante :

$$\frac{\dfrac{\gamma}{\Gamma}}{\dfrac{1}{2}\left(\dfrac{\gamma_0}{\Gamma_0} + \dfrac{\gamma_0 - \gamma}{\Gamma_0 - \Gamma}\right)} = \frac{\Gamma_0}{2\Gamma} \cdot \frac{1 - \left(1 - \dfrac{\Gamma}{\Gamma_0}\right)^\alpha}{1 + \dfrac{\left(1 - \dfrac{\Gamma}{\Gamma_0}\right)^\alpha}{1 - \dfrac{\Gamma}{\Gamma_0}}}$$

et cette expression ne se confond avec α que si le rapport $\frac{\Gamma}{\Gamma_0}$ est suffisamment petit.

113. Voyons maintenant jusqu'à quel point les résultats de ces deux auteurs sont approchés. Commençons par calculer Γ_0, au moyen du poids de la fraction, et des concentrations initiale et finale de la solution.

$$\gamma_{01} = 0{,}0174\,\Gamma_{01},$$
$$\gamma_{01} - 0{,}089 = 0{,}01982\,(\Gamma_{01} - 17{,}755),$$

d'où $\Gamma_{01} = 108^{gr},6$. Ensuite

$$(1 - \alpha)\log\left(1 - \frac{\Gamma_1}{\Gamma_{01}}\right) = \log C_0 - \log C_1,$$

d'où $\alpha = 0{,}270$; c'est exactement le nombre calculé par la méthode rapide.

Passons à la seconde opération.

$$\gamma_{02} = 0{,}01982\,\Gamma_{02}$$
$$\gamma_{02} - 0{,}128 = 0{,}02347\,(\Gamma_{02} - 19{,}673);$$

d'où $\Gamma_{02} = 91{,}4$. Comme vérification il faut

$$\Gamma_{02} + \Gamma_1 = \Gamma_{01};$$

or,

$$91{,}4 + 17{,}755 = 109{,}155;$$

l'accord est donc satisfaisant.

$$(1 - \alpha)\log\left(1 - \frac{\Gamma_2}{\Gamma_{02}}\right) = \log C_1 - \log C_2;$$

d'où $\alpha = 0{,}302$. C'est encore le résultat du calcul rapide : il est donc inutile de calculer ce coefficient par la méthode exacte.

114. Le tableau donné précédemment prouve que, pour le benzol, le rapport $\frac{C'}{C}$ reste sensiblement constant. Le même résultat a, du reste, été obtenu avec tous les autres dissolvants.

Pour tous ces corps, l'iode a donc, en dissolution dans le liquide, la même constitution moléculaire qu'en dissolution dans la vapeur. Et comme nous avons vu plus haut que M. Thiele a démontré qu'en dissolution dans une vapeur l'iode a la même densité de vapeur que dans le vide, donc même constitution moléculaire, il est démontré aussi, qu'en dissolution dans ces liquides, la constitution moléculaire de l'iode est I_2.

115. Nous avons vu antérieurement que, si l'on fait congeler une solution benzolique d'iode, le benzol qui cristallise entraîne une partie de l'iode dissous ; il se forme ainsi ce que M. van 't Hoff appelle une « solution solide ». L'iode se partage donc entre le benzol liquide et le benzol solide ; or, MM. Beckmann et Stock ont montré que, ici encore, la loi de Henry est satisfaite.

Ces deux expérimentateurs ont analysé la concentration de la dissolution solide, qui prend naissance au sein de solutions liquides de différentes concentrations. La manière d'opérer était exactement la même que dans les expériences précédentes : ils partent d'une solution de concentration connue, laissent cristalliser le dissolvant par portions recueillies séparément, analysant les cristaux ainsi formés, et admettent que la concentration de chaque portion correspond à la moyenne des concentrations initiale et finale de la solution liquide. Nous pourrions faire ici, comme dans le cas précédent, un calcul plus exact du coefficient de partage, mais, encore une fois, la méthode rapide donne des résultats suffisamment approchés.

Ils ont obtenu ainsi :

Concentr. liquide.	Concentr. solide.	Coefficient.
3,39	1,279	0,377
2,587	0,925	0,358
0,9447	0,317	0,336

On voit que le coefficient de partage reste sensiblement constant : la faible diminution peut parfaitement être fortuite,

et provenir d'erreurs d'expérimentation. En dissolution dans le benzol solide, l'iode a donc sensiblement la même constitution qu'en dissolution dans le benzol liquide.

Il est ainsi démontré que, en dissolution dans le benzol, — solide, liquide ou vapeur, — l'iode est toujours constitué essentiellement par des molécules I_2.

116. Je me suis proposé de déterminer le coefficient de partage de l'iode entre l'eau et le benzol. A cet effet j'ai pris trois flacons munis de bouchons rodés à l'émeri, et j'y ai introduit les quantités suivantes d'iode :

1° $1^{gr},0002$ 2° $0^{gr},4993$ 3° $0^{gr},2497$.

Dans chacun des flacons j'ai versé ensuite 10 centimètres cubes de benzol, et j'ai agité jusqu'à dissolution complète de l'iode. Ensuite j'ai ajouté 20 centimètres cubes d'eau, et j'ai secoué fortement, pendant une heure environ, et à intervalles très rapprochés, pour favoriser le partage. Enfin, j'ai laissé reposer jusqu'à ce que les deux couches fussent redevenues entièrement claires.

De la couche inférieure (couche aqueuse) j'ai pris, au moyen d'une pipette, 10 centimètres cubes, et j'y ai titré l'iode, en me servant d'une solution aqueuse d'hyposulfite de soude, dont 1 centimètre cube décolorait $0^{gr},00016$ d'iode.

1° Les 10 centimètres cubes de la solution aqueuse d'iode étaient décolorés par $17^{cc},60$ de la solution d'hyposulfite ; ils contenaient donc $0^{gr},00204$ d'iode. Dans les 20 centimètres cubes d'eau il avait donc passé $0^{gr},00408$ d'iode ; et, par conséquent, dans les 10 centimètres cubes de benzol, il était resté $0^{gr},9961$. Donc :

1 c. c. d'eau $= 0^{gr},000204$, 1 c. c. benzol $= 0^{gr},09961$,
Coefficient de partage $= 488$.

2° 10 centimètres cubes de solution aqueuse d'iode $= 8^{cc},80$ de solution d'hyposulfite ; donc

1 c. c. eau $= 0,000102$, 1 c. c. benzol $= 0,04973$,
Coefficient de partage $= 488$.

3° 10 centimètres cubes de solution aqueuse d'iode = $4^{cc},40$ de solution d'hyposulfite ; donc

1 c. c. eau = 0,000051, 1 c. c. benzol = 0,02492,

Coefficient de partage = 488.

On voit que le coefficient de partage reste rigoureusement constant.



SUR L'ACTION CHIMIQUE

DES

EFFLUVES ÉLECTRIQUES

ET DES

RAYONS DE RÖNTGEN

PAR

A. DE HEMPTINNE

(Présenté à la Classe des sciences dans la séance du 4 juillet 1896.)



SUR L'ACTION CHIMIQUE

DES

EFFLUVES ÉLECTRIQUES

ET DES

RAYONS DE RÖNTGEN

Étude sur l'action de l'effluve électrique.

Un assez grand nombre d'années déjà se sont écoulées depuis les publications de Berthelot relatives à l'action de l'étincelle et de l'effluve sur les gaz. Depuis cette époque, peu de savants se sont occupés de ces actions; de sorte que l'ensemble de nos connaissances se borne pour ainsi dire aux découvertes faites par l'illustre savant français. Dans ces dernières années, la science électrique a fait un grand pas; grâce aux travaux de Hertz, les liens entre la lumière et l'électricité sont devenus plus étroits. Nous sommes à même de produire des vibrations électriques de différentes grandeurs; ces vibrations, nous le savons, suivent des lois analogues à celles de la lumière. Un grand nombre de composés sont sensibles à l'action de la lumière, mais les diverses radiations n'agissent pas toutes de la même manière. Cette connaissance amène naturellement à se demander si les différentes ondes des perturbations électriques ont une action

différente sur un même corps. Avant d'aborder ce sujet, il est bon de connaître l'influence des conditions dans lesquelles on opère, telles que la pression, l'énergie électrique, l'excès de l'un ou de l'autre des composants, etc. Dans la première partie du présent travail, je m'occupe de ces recherches.

APPAREILS.

Pour toutes les expériences qui demandaient la plus grande régularité possible, et particulièrement pour la recherche de l'influence des diverses longueurs d'onde, j'ai employé une disposition analogue à celle dont Lecher s'est servi dans ses recherches sur la résonnance (*). Cette disposition présente l'avantage d'une grande symétrie.

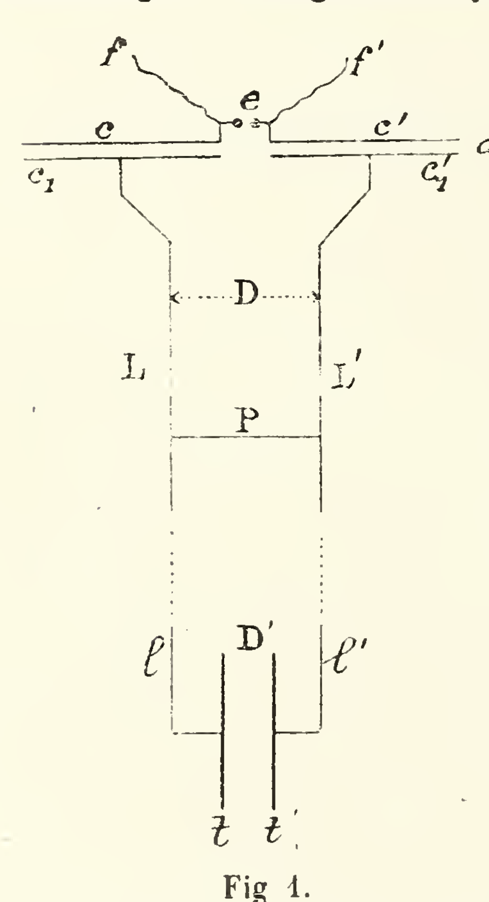


Fig 1.

L'appareil se compose de deux condensateurs, cc_1, $c'c'_1$. c et c' sont les deux plaques primaires; l'électricité arrive de la machine par des fils f, f' et jaillit en e; on peut varier la distance explosive e à volonté. On peut également varier la distance d des plaques c, c aux plaques c_1, c_1' auxquelles se rattachent les longs fils L et L', terminés par les plaques t et t'. Les substances sur lesquelles on veut expérimenter sont placées entre les plaques t et t'; elles y sont soumises à des vibrations électriques dont on peut faire varier la nature et l'intensité.

Comme on le sait par les belles recherches de H. Ebert et E. Wiedemann (**), un tube dans lequel on a fait un vide suffi-

(*) *Ann. de Wied.*, t. XLI, p. 850.
(**) *Ann. de Wied.*, t. XLVIII-L.

sant et qui se trouve placé entre les plaques t et t', devient lumineux ; la décharge oscillante des condensateurs c, c', c_1, c'_1 produit des ondes qui se propagent le long des fils L, L′ et soumettent l'espace entre les plaques t, t' à des perturbations électriques. Si en un endroit quelconque, on rejoint les fils L et L′ par un pont métallique P, en général, le tube placé entre les plaques t, t' devient obscur; si l'on fait voyager le pont, pour certaines positions le tube redeviendra lumineux. L'espace compris entre t et t' se trouve alors soumis à des vibrations régulières d'ordre déterminé. Si les fils L et L′ ont une longueur suffisante, il y aura diverses positions de P correspondant à différentes longueurs d'onde. Toute la théorie de ces phénomènes se trouve du reste exposée dans le travail de Ebert et Wiedemann. Comme source d'électricité, j'ai employé une grande machine de Wimshurst à quatre plateaux ; celle-ci était mue régulièrement par un moteur à gaz. Pour s'assurer approximativement de la constance du débit, la machine était mise de temps en temps en communication avec une batterie de bouteilles de Leyde, et l'on comptait le temps nécessaire pour atteindre un potentiel déterminé.

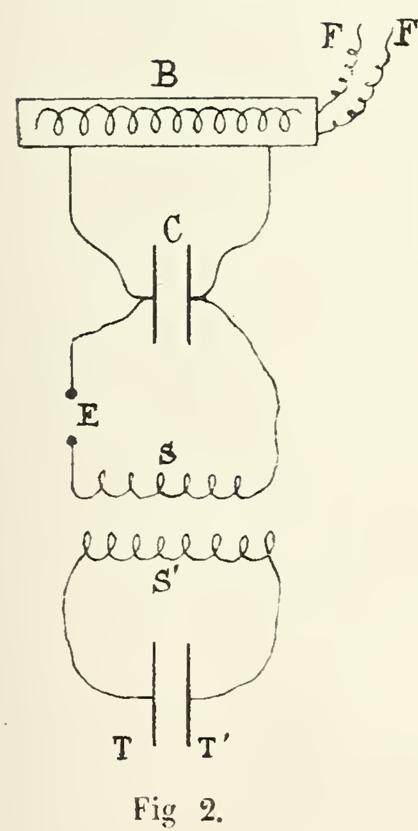


Fig 2.

Pour certaines expériences demandant une énergie électrique plus grande et surtout un débit uniforme, j'ai employé l'électricité fournie par un alternateur, dans lequel on lançait le courant constant d'une batterie d'accumulateurs. Ce transformateur était mû régulièrement par une machine à gaz.

Dans certains cas où il est nécessaire d'employer de fortes tensions, j'ai employé la disposition de Tesla (fig. 2). Le courant de l'alternateur arrive par les fils F, F′; sa tension est multipliée par 100 dans la bobine B, et il charge un condensateur C. Celui-

ci se décharge en E par la spirale S′ et produit un courant de haute tension et de courte période; les extrémités des fils S′ sont attachées aux plaques T, T′. Celles-ci sont composées de feuilles de zinc collées sur des plaques en verre; les plaques en verre sont en regard l'une de l'autre et le tout est recouvert de paraffine. Grâce à cette disposition, les plaques peuvent atteindre un potentiel élevé avant qu'il ne jaillisse une étincelle entre elles, et l'espace compris entre T et T′ se trouve soumis à des perturbations très énergiques.

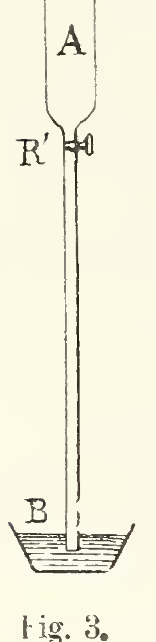


Fig. 3.

Le gaz sur lequel on désire expérimenter est introduit dans un appareil en verre AB (fig. 3), composé d'un tube gradué R′B, plongeant dans le mercure, et d'un réservoir A, long de 12 à 13 centimètres, ayant un diamètre de 4 centimètres environ. Cet appareil sert à observer les gaz à une pression moindre que la pression atmosphérique; on peut généralement suivre la marche de la réaction en observant le changement de volume et en faisant les corrections convenables. Ce tube se place entre les plaques T et T′ de l'appareil précédent.

EXPÉRIENCES SUR L'AMMONIAQUE.

Influence de la pression et marche de la décomposition.— Suivant Berthelot et d'autres auteurs, l'ammoniaque soumise pendant longtemps à de fortes effluves se décompose. Cette décomposition tend vers une certaine limite : 97 °/₀. Un mélange d'un volume d'azote et de trois volumes d'hydrogène, dans les mêmes conditions, se combine. Cette combinaison tend vers la même limite : 3 °/₀.

Les expériences ont été faites à la pression atmosphérique, et sous l'influence de fortes effluves, j'ai cru qu'il serait intéressant d'étudier l'influence de la pression.

Adoptons la disposition de Lecher et les dimensions suivantes : C, surface de l'une des plaques; celles-ci sont composées d'une feuille de zinc collée au moyen de paraffine sur un carreau en verre $C = 40 \times 40$ centimètres; ainsi, lorsque les plaques c et c' sont au contact, elles sont séparées par une double épaisseur de verre. Les sphères entre lesquelles jaillissent les étincelles ont 1 centimètre de diamètre; elles sont en cuivre et revêtues d'une calotte en platine.

L est la longueur des fils; dans toutes les expériences, leur diamètre a été de 1 millimètre, et leur distance $D = 50$ centimètres. Les plaques terminales T ont 15×5 centimètres. E désigne la distance explosive, d la distance des plaques c, et p la pression du gaz. La distance des plaques T est toujours de 4 centimètres. Entre les plaques terminales, on place le tube AB contenant de l'ammoniaque à la pression que l'on désire. Pendant tout le temps des expériences, il faut avoir soin de tenir compte de la hauteur barométrique, et dans certains cas, de la température. L'ammoniaque a été préparée par l'action du sulfate d'ammoniaque sur la potasse caustique; le sulfate d'ammoniaque avait été au préalable purifié par la méthode de Stas.

Les chiffres qui suivent donnent les résultats de quelques expériences. Dans la première colonne se trouve le temps compté en minutes; dans la seconde, la quantité pour cent décomposée, et dans la troisième, la quantité pour cent décomposée pendant l'intervalle de deux observations, en tenant compte que la masse des gaz sur laquelle s'exerce l'action de l'effluve doit être diminuée de la quantité décomposée. C'est-à-dire que, si M est la masse gazeuse primitive, M' la masse gazeuse décomposée jusqu'au temps t, M'' la masse décomposée au temps t', la vitesse de décomposition du temps t au temps t' sera approximativement

$$\frac{100(M'' - M')}{(M - M')(T' - T)}.$$

Une première série d'expériences a eu pour but d'étudier l'influence de la pression sur la marche de la décomposition.

1° *Expérience avec la machine statique.*

$p = 5^{mm}$, $C = 40 \times 40$, $d = 2$, $D = 80$, $L = 300$, $T = 5 \times 15$, $L = 7^{mm}$.

I.	10	20	2.0
	20	40	2.5
	30	55	3.5
	40	70	3.3
	60	80	1.6

Le tout comme dans l'expérience précédente, mais $p = 15^{mm}$.

II.	10	12	1.2
	20	25	1.5
	30	39	1.9
	40	48	1.5
	50	54	1.2
	90	70	0.9

Le tout comme dans l'expérience précédente, mais les plaques C sont au contact et $p = 50^{mm}$.

III.	10	2.8	0.28
	20	6	0.33
	30	8.3	0.24
	60	14	0.20
	120	22	0.15
	180	25	0.06

En opérant dans les mêmes conditions que pour les expériences I et II, le gaz à la pression de 50^{mm} ne se décomposait pas, le tube restait obscur. Il a fallu rapprocher les plaques *c* pour rendre le tube lumineux et observer la décomposition.

Si l'on emploie une source d'énergie beaucoup plus puissante, comme celle de l'alternateur dont j'ai parlé précédemment, on obtient des résultats semblables, avec cette différence que la décomposition s'effectue plus rapidement.

2° Expériences avec l'alternateur.

$p = 10^{mm}$, $C = 40 \times 40$, $d = 0$, $E = 1$ centimètre, le reste comme dans les expériences précédentes.

IV.	2.5	40	16
	5	68	19

$p = 50^{mm}$, le reste comme ci-dessus.

V.	2.5	10.4	4.2
	5	20.4	4.4

$p = 10^{mm}$, le tout comme IV, mais $E = 0.5$.

VI.	5	30	6
	10	60	3.6

La distance explosive étant 5^{mm}, le gaz à la pression de 50^{mm} n'est pas lumineux et l'on n'observe pas de décomposition appréciable ; il a fallu réduire la pression à 30^{mm} pour rendre le tube lumineux et avoir une décomposition régulière.

$E = 0.5, p = 30^{mm}$.

VII.	5	6.6	1.3
	10	14	1.5

DISCUSSION DES EXPÉRIENCES.

Si l'on jette un coup d'œil sur la troisième colonne, qui donne la quantité décomposée pendant l'unité de temps, en tenant compte de la diminution de la masse, on remarque que, dans l'expérience I, la vitesse de décomposition croît jusqu'à une certaine limite 3.5 ; dans II, la vitesse, croissante d'abord, atteint 1.9 et diminue ensuite. Cette marche de la décomposition s'explique aisément si l'on admet que les particules gazeuses ont une certaine inertie, et qu'il faut un temps aux

perturbations électriques pour donner aux molécules un degré d'oscillation suffisant; ce temps sera d'ailleurs d'autant plus long que la masse gazeuse est plus grande relativement à l'énergie électrique. La décomposition à la pression de 5^{mm} s'effectue beaucoup plus rapidement qu'à la pression de 15^{mm}. Il suffit pour voir cela de comparer les tableaux I et II : en trente minutes, il y a, d'une part, 55 °/₀ de décomposé et d'autre part 39 °/₀.

Les expériences III à VII confirment cette manière de voir. Comme on le sait, la décomposition tend vers une certaine limite, 96 à 97 °/₀ de la masse totale. Je n'ai pas indiqué la marche de la décomposition jusque dans ces limites extrêmes, parce qu'il est assez difficile de déterminer exactement le temps où cette limite est atteinte. Puisque la décomposition n'est pas totale et qu'il y a une tendance à la recombinaison, cette tendance doit avoir pour effet de ralentir la vitesse de décomposition. C'est ce que l'on voit dans la troisième colonne de I, de II et de III.

La vitesse de décomposition est plus grande dans I que dans II; mais la quantité de gaz ammoniac décomposée pendant le même temps est plutôt plus grande dans II que dans I, parce qu'il faut tenir compte de la pression, si l'on jette un coup d'œil sur IV et V, où l'on a opéré avec l'alternateur, on observe la même chose; la vitesse de décomposition de IV est plus grande que celle de V, mais la masse totale décomposée dans le même temps est plus grande dans V que dans IV.

Si l'on diminue l'énergie électrique en réduisant la distance explosive à 5^{mm}, les choses ne se passent plus ainsi; la vitesse de décomposition dans VI est plus grande que dans VII, et il en est de même de la quantité d'ammoniaque décomposée.

Cette différence dans les résultats s'explique très bien; en effet, une partie de l'énergie électrique est employée à donner aux particules un certain état de perturbation, et l'autre est absorbée par la décomposition du gaz. Si maintenant l'énergie électrique est surabondante, relativement à la masse gazeuse, cette masse fera peu sentir son action. Il n'en est plus de

même lorsque la quantité d'énergie fait relativement défaut. Dans ce cas, la majeure partie étant absorbée par le mouvement des particules, la quantité de gaz décomposée pendant le même temps sera moindre.

Comme on peut le voir en comparant IV et VI, la distance explosive a une grande influence sur la vitesse de décomposition. La limite de décomposition varie d'ailleurs avec cette distance explosive. Dans ce cas-ci, je n'ai pas pu faire des mesures assez précises pour la déterminer exactement.

Le résultat des expériences précédentes a été confirmé de la manière suivante. Le tout étant disposé de la même manière, on remplace les plaques terminales T par d'autres de dimensions plus grandes : 150 × 100. On met ensemble entre ces plaques trois tubes semblables à AB, renfermant le gaz à la pression de 5^{mm}, 15^{mm} et 30^{mm}. Dans cette expérience, j'ai employé la machine de Wimshurst; les tubes contenant l'ammoniaque à la pression de 5^{mm} et 15^{mm} sont devenus lumineux; la décomposition s'effectue suivant les mêmes lois que précédemment, mais moins rapidement; l'électricité étant d'ailleurs dispersée sur une plus grande surface, l'énergie par unité de volume est moindre. Le tube à la pression de 30^{mm} est resté stationnaire pendant environ une demi-heure; il était obscur. Au bout de ce temps, j'ai observé par moments des lueurs; après une heure, il y avait une petite décomposition; le tube alors était presque tout à fait lumineux; il n'a pas tardé à devenir bien lumineux et la décomposition s'est effectuée régulièrement. En adoptant la disposition de Tesla dont j'ai parlé plus haut, on peut obtenir des tensions beaucoup plus élevées. On peut alors décomposer le gaz à des pressions beaucoup plus grandes, mais les phénomènes sont souvent moins réguliers, parce qu'on s'approche trop des décharges disruptives.

Dans le cas d'une réaction quadrimoléculaire, comme c'est le cas pour l'ammoniaque, la formule de la vitesse de la réaction est

$$\frac{dx}{dt} = k(a - x)^4;$$

en intégrant et en observant que pour $t = 0$, $X = 0$, on a :

$$k = \frac{1}{3t} \left\{ \frac{1}{(a-x)^3} - \frac{1}{a^3} \right\}.$$

Si l'on substitue dans cette formule les valeurs du tableau I, on trouve :

$$k = \frac{162}{512 \times 10^3}$$

$$k = \frac{130}{216 \times 10^3}$$

$$k = \frac{101}{91 \times 10^3}$$

Comme on le voit, la valeur de k va en augmentant rapidement; la formule n'est donc pas applicable, résultat qui n'a du reste rien d'étonnant, puisque nous savons, par les travaux de van 't Hoff (*), que, dans le cas de l'action de la chaleur, des formules analogues à la précédente ne sont pas vérifiées.

INFLUENCE DE LA PRESSION SUR LA LIMITE DE LA DÉCOMPOSITION.

Si l'on jette un coup d'œil sur le résultat des expériences III, où la masse gazeuse est relativement grande par rapport à l'énergie électrique, on voit que la vitesse de décomposition fait pressentir que, en opérant dans certaines conditions, la limite de la réaction ne doit pas atteindre 97 %. C'est ce que montrent les expériences suivantes :

Prenons un tube AB contenant de l'ammoniaque à une pression de 48^{mm}; soient $C = 40 \times 40$, $d = 0$, $L = 280$, $T = 15 \times 25$. La distance explosive se règle à l'aide d'une vis micrométrique. Le tube AB étant placé entre les plaques terminales, on fait l'obscurité dans la chambre, on met en marche l'alternateur et l'on éloigne les sphères jusqu'au moment où

(*) *Dyn. chimique.*

le tube devient lumineux. La distance explosive doit être telle qu'une légère diminution de celle-ci rende le tube obscur ; la décomposition s'effectue alors avec un minimum d'énergie électrique. Comme on doit opérer pendant un grand nombre d'heures, l'emploi de l'alternateur est préférable à celui de la machine Wimshurst : on est plus certain de la régularité du débit. Le tout étant disposé de la même manière, on introduit successivement dans le tube de l'ammoniaque à une pression moindre et on recherche la limite de la réaction. Ces expériences sont analogues à celles où l'on cherche l'influence de la pression sur la limite de dissociation d'un gaz à température constante.

Dans la première colonne se trouve la pression initiale du gaz en millimètres de mercure ; dans la seconde, la quantité pour cent décomposée. Au bout d'un temps très long, la limite était considérée comme atteinte lorsque, en prolongeant l'action des effluves pendant une heure, on n'observait plus de changement de pression. Les chiffres suivants sont exacts, à 1 ou 2 °/. près :

PRESSION.	QUANTITÉ °/o.
—	—
49	50
37	75
31	83
20	95

A température constante et à pression variable, l'équation d'équilibre d'un gaz qui se dissocie sous l'influence de la chaleur est

$$\frac{p_1^{n_1} p_2^{n_2} \dots p_n^{n_n}}{p^{n'}} = k,$$

$p, p_1, p_2 \dots$ étant la pression du gaz, $n, n_1, n_2 \dots$ le nombre de molécules prenant part à la réaction et K une constante ; dans le cas particulier de l'ammoniaque, l'équation devient :

(1) $$\frac{p_1 p_2^3}{p_3^2} = k$$

Soit P la pression initiale ; alors

$$p = \frac{P - p_3}{2}, \quad p_2 = \frac{3(P - p_3)}{2}$$

en substituant dans (1), on a :

$$\frac{\frac{3}{2}(P - p_3)^4}{p_3^2} = k$$

ou

(2) $$\frac{0.87\,(P - p_3)^2}{p_3} = k.$$

Dans le cas de la dissociation des gaz par la chaleur, en remplaçant dans (2) P et p_3 par leurs valeurs, on doit obtenir un nombre constant ; ou bien, la valeur de K étant déterminée par une expérience, on peut trouver celle de p_3 en fonction de P ; faisons ces opérations en prenant les chiffres obtenus dans le cas de la dissociation sous l'influence des effluves. Dans la première colonne du tableau se trouve la pression ; dans la seconde, la valeur de K calculée en remplaçant dans la formule (2) P et p_3 par leurs valeurs ; dans la troisième, la valeur de p_3 en prenant K = 314 ; dans la quatrième, la valeur de p_3 trouvée par l'expérience.

Pression.	k.	p_3 calculé.	p_3 trouvé.
49	20.8	5.2	24
37	75.7	3.2	9
31	90.5	2.3	6
20	314	1	1

Comme il était facile de le prévoir, la dissociation sous l'influence des effluves ne suit pas les mêmes lois que dans le cas de la chaleur ; la valeur de K va en décroissant avec la pression. C'est-à-dire que pour la pression la plus grande, la valeur de p_3 est trop forte ; en d'autres termes, qu'il y a une trop grande quantité d'ammoniaque non décomposée. C'est ce que montrent également les colonnes 3 et 4 ; la valeur

calculée est d'autant inférieure à la valeur trouvée que la pression est plus forte. Ce résultat n'a rien de surprenant; en effet, lorsque l'équilibre est atteint, cela suppose que l'énergie calorifique fournie à chaque instant compense les énergies chimiques qui tendent à modifier l'état du système. Si l'on augmente la pression du gaz, c'est-à-dire la masse par unité de volume, la température restant la même, la quantité de chaleur absorbée croîtra; on fournit donc plus d'énergie calorifique. On en fournit assez pour donner aux particules la même force vive, puisque c'est la définition de la température.

Dans le cas des effluves électriques, le potentiel et toutes les autres conditions restant les mêmes, si la pression du gaz et la masse par unité de volume croissent, la quantité d'énergie électrique fournie à chaque instant étant la même, une grande partie de cette énergie sert à donner aux particules un mouvement suffisant et il ne reste plus qu'une portion assez minime pour effectuer la décomposition. C'est pourquoi le degré de dissociation diminue rapidement avec la pression. Ce degré de dissociation est d'ailleurs variable d'après la distance explosive.

INFLUENCE DE L'EXCÈS DE L'UN DES GAZ.

Lorsqu'un gaz se dissocie sous l'influence de la chaleur, on sait que l'excès de l'un ou de l'autre des composants a une influence sur l'équilibre des éléments en présence; le même phénomène se produit avec les effluves électriques.

Dans la disposition de Lecher, on prend des plaques terminales assez grandes pour pouvoir placer simultanément entre elles deux tubes semblables à AB. On doit avoir soin de rapprocher assez les plaques C et de régler la distance explosive de manière à avoir les deux tubes bien lumineux. Dans l'un des tubes, on place de l'ammoniaque pure; dans l'autre, de l'ammoniaque mélangée, tantôt d'azote, tantôt d'hydrogène. Le tube à ammoniaque permet de comparer les expériences

successives. L'hydrogène a été préparé par l'électrolyse, l'azote par la méthode de M. Vandenberghe (*).

Dans la première colonne des tableaux suivants se trouve le temps compté en minutes; dans la seconde, la quantité pour cent d'ammoniaque décomposée, l'ammoniaque étant pure; dans la troisième, la quantité décomposée, l'ammoniaque contenant l'un des gaz en excès.

		Ammoniaque pure : $p = 10^{mm}$	10^{mm} NH_3 + 20^{mm} *azote.*
Expérience I.	2.5	27	20
	5	45	40
	10	68	60
	15	83	70
	20	96	80
	25	97	80
	30	97	80

		Ammoniaque pure : $p = 10^{mm}$	10^{mm} NH_3 + 20^{mm} H.
Expérience II.	25	30	16
	5	48	27
	10	70	45
	15	85	54
	20	96	64
	25	97	64
	30	97	64

Comme on le voit, l'addition d'azote réduit la dissociation à 80 °/₀; l'excès de l'hydrogène a une plus grande influence, comme le fait prévoir la théorie de la formule

$$\frac{p_1 p_2^3}{P^2} = k.$$

On ne peut pourtant pas en déduire par le calcul l'influence de l'excès de l'un des gaz.

(*) *Dyn. Chim.* et *Bulletin de l'Académie royale de Belgique,* 3e série, t. XXX, p. 327, 1895.

AZOTE ET HYDROGÈNE.

Un mélange de trois volumes d'hydrogène et d'un volume d'azote se combine sous l'influence des effluves. Il se forme environ 3 à 4 % d'ammoniaque; il est difficile de déterminer très exactement la quantité qui se combine, la pression à laquelle on opère étant très faible; cette pression ne semble pas d'ailleurs avoir une grande influence sur la limite de la réaction. Si dans le tube on introduit de l'acide sulfurique, l'ammoniaque est absorbée d'une manière continue et l'on peut ainsi combiner une plus grande quantité du mélange.

Dans ces expériences, j'ai employé l'hydrogène et l'azote préparés comme précédemment.

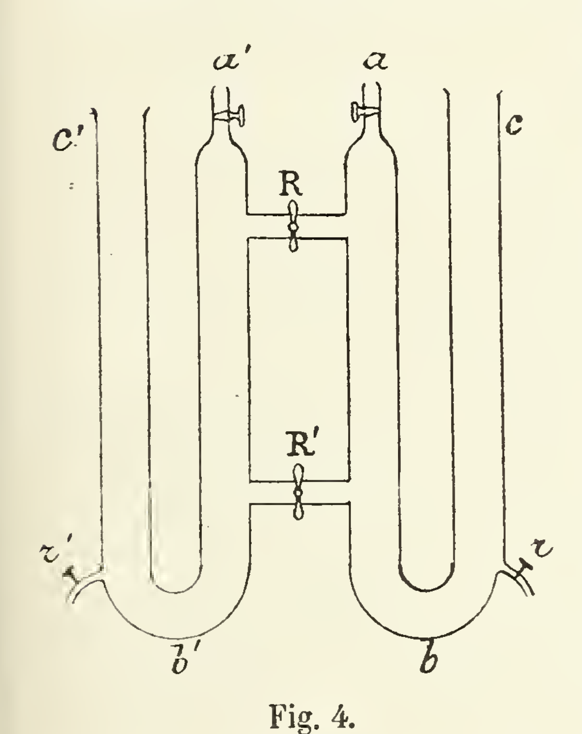


Fig. 4.

Le mélange du gaz se fait dans l'appareil suivant (fig. 4). Il se compose de deux grands tubes en U. Les branches *ab* et *a'b'* sont graduées; on peut y introduire le volume de gaz que l'on désire, et l'avoir à la pression atmosphérique. Pour cela, il suffit de régler le niveau du mercure dans les deux branches *ab* et *bc*, *a'b'* et *b'c'*, puis on ouvre les robinets R et R', on chasse tout le gaz dans l'une ou l'autre des branches et on laisse le tout pendant plusieurs jours, afin que le mélange soit bien homogène.

RELATION ENTRE L'ÉCLAT LUMINEUX DU GAZ ET SA DÉCOMPOSITION.

Comme on l'a vu, lorsque le potentiel explosif n'est pas assez élevé pour rendre le gaz lumineux, la décomposition n'a pas lieu, ou si elle s'effectue, cela doit être avec une grande

lenteur, car, même au bout d'une heure, je n'ai rien observé. Si l'on augmente un peu la distance explosive ou que l'on diminue un peu la pression du gaz, de manière à le rendre lumineux, la décomposition ne tarde pas à avoir lieu. Il y a d'autres expériences qui montrent la relation intime qui existe entre l'éclat du tube et la réaction chimique.

Disposons tout comme dans l'expérience I, avec cette différence que les étincelles ne jaillissent pas en *e*, mais entre deux sphères dont on peut faire varier la distance au moyen d'une vis micrométrique pendant que les étincelles jaillissent.

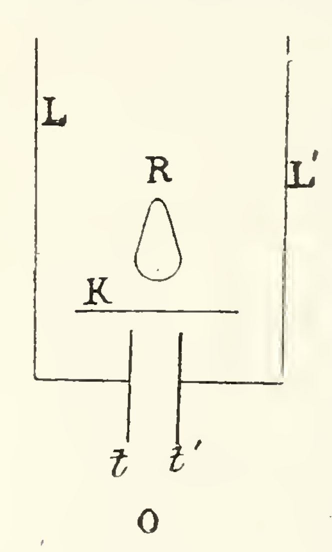


Fig. 5.

On place un support en face des plaques terminales *t*, *t'* (fig. 5), une ampoule de Röntgen en R, en K, entre les plaques et l'ampoule, on dispose un écran de papier noir K; un observateur se place en O. Mettons la machine statique en marche et réglons la distance explosive de telle sorte que le tube placé entre les deux plaques *t* et *t'* reste obscur, mais que, si on augmente un peu *e*, le tube devienne lumineux.

L'ampoule est reliée avec l'alternateur; sitôt le courant lancé, l'ampoule fonctionne. Le tube AB placé entre les deux plaques *t*, *t'* devient lumineux. Si l'on arrête le courant, l'obscurité revient.

Ainsi, sous l'influence des rayons de Röntgen, le tube devient lumineux. Si maintenant on laisse marcher la machine de Wimshurst sans faire fonctionner l'ampoule, en d'autres termes, si l'on soumet l'ammoniaque à des perturbations électriques sans que le tube soit lumineux, même au bout d'une demi-heure on n'observe aucune décomposition; sitôt l'ampoule rendue phosphorescente, le tube devient lumineux et la décomposition commence.

Pour m'assurer que ces phénomènes étaient dus aux rayons de Röntgen, j'ai placé entre l'ampoule et le tube un écran métallique; l'obscurité s'est faite. J'ai ensuite employé une ampoule où l'on pouvait laisser entrer de l'air, de manière à

supprimer la fluorescence verte : tous les phénomènes cessent aussitôt.

On sait par les expériences de H. Ebert et E. Wiedemann (*) qu'un tube lumineux modifie dans son voisinage la disposition des lignes de force ; il exerce une action semblable à celle d'un écran métallique ou de tout autre conducteur. C'est ce qu'ils appellent « Schirmwirkung ». Cette action se résume à ceci : si l'on approche d'un tube rendu lumineux par les effluves, un autre tube qui devient plus facilement lumineux que le premier, la lumière s'éteint dans celui-ci. Pour observer ce phénomène, il faut opérer dans les conditions favorables décrites par Ebert et Wiedemann dans leur travail.

Dans la disposition de Lecher, prenons des plaques terminales de la grandeur 15 × 25 ; entre ces plaques, mettons deux tubes AB semblables et contenant de l'ammoniaque à une pression légèrement différente : l'un des tubes deviendra lumineux, l'autre restera obscur ; la décomposition ne se fait pas dans celui-ci. En laissant entrer un peu d'air dans le tube lumineux, on peut l'éteindre ; aussitôt l'autre devient lumineux et la décomposition commence.

Cette expérience montre une fois de plus le lien étroit qui existe entre la décomposition et l'éclat lumineux du gaz. Ceci pourrait s'expliquer en admettant la manière de voir de H. Ebert et E. Wiedemann. Suivant ces physiciens, en effet, les lignes de force ne pénètrent en grand nombre dans un tube que lorsqu'il devient lumineux ; en d'autres termes, il y a absorption d'énergie électrique.

D'après cela, les rayons de Röntgen agissent dans ce cas-ci de la manière suivante : ils favorisent le passage de l'électricité au travers des gaz, c'est-à-dire la pénétration des lignes de force.

(*) *Ann. de Wied.*, t. XLVIII-L.

SULFURE DE CARBONE.

Le sulfure de carbone gazeux se décompose en soufre et en carbone qui vont se coller sur les parois du tube en contact avec les plaques terminales. Dans ce cas-ci, le corps gazeux donnant deux éléments solides, qui ne se recombinent pas sous l'influence des effluves, la marche est beaucoup plus simple et peut être représentée par la formule

$$\frac{dx}{at} = k(a - x),$$

ou

$$\frac{t}{k} = \frac{1}{d} \log \text{nat} \frac{1}{a - x}$$

Dans la première colonne du tableau suivant se trouve le temps; dans la deuxième, la quantité pour 100 décomposée, et dans la troisième, la valeur de K à un multiplicateur constant près.

$p = 10^{mm}$, $c = 40 \times 40$, $d = 6^{mm}$, $E = 10^{mm}$, $T = 5 \times 14$

	°/o.	k.
5	11	0.0507
10	21	0.0512
15	30	0.0515
20	37	0.0502
25	44	0.0504
30	50	0.0502
40	62	0.0525

Comme on le voit, on obtient pour K une valeur assez constante; la formule (1) est satisfaite. Un grand nombre d'expériences ont encore été faites sur l'eau, le mélange $H_2 + O$, l'acide iodhydrique et d'autres corps; comme tous ceux-ci se comportent d'une manière analogue, il n'y a pas d'intérêt à donner ici le résultat de ces expériences. Dans la suite de ces études, j'aurai du reste l'occasion de parler de ces corps.

Sur l'action chimique des vibrations électriques de diverses longueurs d'onde.

Dans la première partie de ce travail, j'ai étudié l'influence de différents facteurs sur quelques substances soumises à l'action des effluves, ainsi que la relation qui existe entre l'éclat lumineux et la décomposition.

Comme je l'ai dit dans l'introduction, mon but était la recherche de l'influence des diverses longueurs d'onde ; c'est l'objet de ce travail.

MÉTHODE ET APPAREILS.

La méthode est basée sur ce fait que les réactions ne commencent à s'effectuer d'une manière *sensible* qu'au moment où le tube devient lumineux ; *cette propriété a été vérifiée pour toutes les substances employées.* Cette vérification est nécessaire, parce que le fait qu'un gaz devient lumineux n'implique pas nécessairement qu'il se décompose.

Cela posé, il suffit de déterminer pour une série de substances et successivement pour diverses longueurs d'onde, la pression à laquelle le tube devient lumineux, et de comparer les chiffres ainsi obtenus.

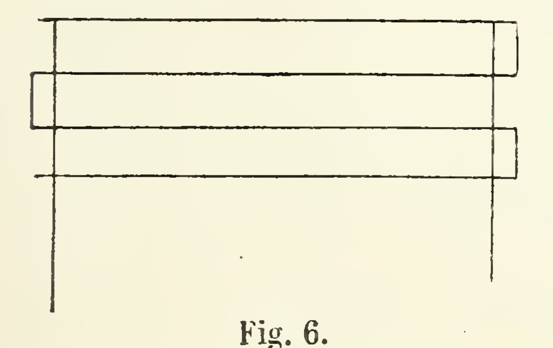


Fig. 6.

J'ai employé la disposition de Lecher décrite dans la première partie, avec cette différence que les fils L et L', fixés à des soutiens en bois et à des isoloirs, étaient repliés plusieurs fois sur eux-mêmes, comme l'indique ici la figure 6. J'ai dû adopter cette disposition afin d'avoir une grande longueur de fil; j'avais ainsi dix fils de 7 mètres chacun, à une distance de 15 centimètres, soit en tout environ 75 mètres.

Pour certaines recherches, cette superposition de fils parallèles présenterait des inconvénients à cause de l'induction réciproque entre les fils ; dans le cas actuel, cela est assez indifférent, puisque le but est seulement d'avoir une longueur d'onde déterminée, ce qui s'obtient en mettant le pont à l'endroit convenable.

On opère de la manière suivante : Entre les plaques terminales *t*, *t'*, on place un tube B, relié à la pompe à mercure, afin de pouvoir y faire graduellement le vide; on pompe de façon à avoir une pression d'air de 35 millimètres. On règle la distance explosive *e* de telle manière que, pour une pression de 36 millimètres, le tube soit de nouveau obscur. Au préalable, on a cherché la place exacte des fils L, L' où l'on doit mettre le pont pour que le tube reste bien lumineux; et le pont reste posé à cet endroit pour une série de déterminations.

Grâce au pont, on obtient des longueurs d'onde déterminées; les ondes secondaires sont en partie ou en totalité éliminées. On introduit alors le gaz ou la vapeur dans le tube B et l'on diminue la pression successivement chaque fois de $0^{mm},5$ jusqu'au moment où le tube devient lumineux. Ces déterminations étant faites pour une série de corps, on entreprend une nouvelle série d'expériences avec une autre longueur d'onde. A cet effet, on varie la capacité du condensateur primaire en augmentant on en diminuant la distance *d* des plaques. On donne également aux fils L, L' une longueur convenable, on cherche la nouvelle position du pont, on règle la distance explosive *e* de manière que le tube B plein d'air devienne de nouveau lumineux à 35 millimètres et l'on fait une nouvelle série de déterminations.

A cause de la complexité de la disposition, il n'est pas possible de déterminer exactement, par le calcul, la longueur d'onde; cela importe peu, du reste, dans ce travail d'orientation; il suffit de savoir que les longueurs d'onde employées sont sensiblement différentes, ce qui résulte de la capacité du condensateur primaire. Je me contenterai donc de donner dans chaque cas les dimensions des appareils. Il est facile de déter-

miner la pression à laquelle le tube devient lumineux à $0^{mm},5$ près. Les chiffres obtenus sont la moyenne de trois et souvent de cinq expériences répétées à plusieurs jours d'intervalle.

L est la longueur totale de l'un des fils L, L'; *l* la distance de la plaque du condensateur primaire au pont; *d* la distance des plaques du condensateur primaire. L, *l* sont comptés en centimètres et la pression *p* en millimètres de mercure.

	I.	II.	III	IV.	V.
	$d = 35^{mm}$	$d = 25^{mm}$	$d = 10^{mm}$	$d = 4^{mm}$	$d = 2^{mm}$
	L = 325	L = 1925	L = 4200	L = 5700	L = 6900
	l = 180	l = 602	l = 1260	l = 1450	l = 1620
Alcool allylique . .	10.5	10.5	11.7	11.7	10.5
Acétone	11.5	13	15.4	11.5	12
Aldéhyde propylique .	11	12.5	13	13.5	12
Alcool méthylique. .	19.5	19	19.5	21	25
Alcool éthylique . .	16.5	17	17	18.5	20

De la colonne I à la colonne V, la capacité des condensateurs va croissant; il en est par conséquent de même de la longueur d'onde.

Si l'on jette un coup d'œil sur les chiffres obtenus, on voit que l'alcool allylique ne subit qu'une influence peu appréciable de la longueur d'onde; il n'en est pas de même pour l'acétone: il y a un maximum bien marqué dans la colonne III; les alcools méthylique et éthylique semblent, au contraire, plus sensibles aux grandes longueurs d'onde, puisque, pour le premier, le tube devient déjà lumineux à la pression de 25 millimètres. On ne peut pas objecter que le minimum 15.4 de l'acétone dans le cas de l'expérience III est dû à une plus grande distance explosive, puisque, avec une disposition identique, on n'atteint que 19.5 et 19 pour les alcools méthylique et éthylique. La même remarque s'applique à la colonne V. Les différences doivent donc bien provenir de la longueur d'onde. On pourrait encore objecter que dans ces différents systèmes, l'amortissement n'est peut-être pas le même, et que

cette action doit être la plus forte sur les substances qui deviennent difficilement lumineuses, comme l'acétone par exemple; à cela on peut répondre que la façon dont se comporte l'alcool allylique réduit à néant cette objection.

J'ai cru pourtant qu'il était prudent de vérifier encore ces résultats d'autres manières. A cet effet, j'ai remplacé les plaques terminales *t*, *t'* par d'autres plus grandes, de 15 × 25 centimètres, et mis entre elles simultanément deux tubes semblables au tube B.

Le tout étant disposé comme dans l'expérience II, les nouvelles plaques terminales et le pont étant placés dans la position convenable, j'ai mis dans l'un des tubes de l'alcool méthylique, dans l'autre de l'acétone, et j'ai déterminé successivement la pression à laquelle chaque tube devient lumineux.

J'ai fait les mêmes changements en adoptant la disposition V, et j'ai réglé la distance explosive de manière que l'acétone devienne lumineux à la même pression que dans III'. Les chiffres suivants sont la moyenne de trois expériences :

	III'.	V'.
Acétone	8.5	8.5
Alcool méthylique .	25	30

Comme on le voit de nouveau, l'alcool méthylique est beaucoup plus sensible aux grandes longueurs d'onde. La comparaison analogue de l'acétone et de l'alcool allylique confirme encore les résultats obtenus dans la première série d'expériences.

	III'.	V'.
Alcool allylique . .	8.5	8.5
Acétone	15	11.5

La distance explosive a été réglée ici sur l'alcool allylique. Comme on le voit, l'action subie par l'acétone est plus forte pour les ondes moyennes III' que pour les ondes V. Les

mêmes résultats sont encore obtenus en comparant la vitesse de décomposition de l'acétone et de l'alcool méthylique.

III'.

T.	Acétone.		T.	Alcool méthylique.	
0	2.5	2.8	0	2.51	3
5	2.65		5	2.65	
10	8.78		10	2.81	

V'.

T.	Acétone.		T.	Alcool méthylique.	
0	2.5	2	0	2.5	3
5	2.61		5	2.67	
10	2.70		10	2.8	

La distance explosive a été réglée de manière à avoir la même quantité d'alcool méthylique décomposée pendant le même temps. Si l'on compare les chiffres obtenus pour l'acétone, 2 millimètres et 2^{mm},8, on voit que la disposition III' est la plus favorable à la décomposition de l'acétone, ce qui confirme les autres expériences.

EXPÉRIENCES AVEC LA DISPOSITION DE TESLA.

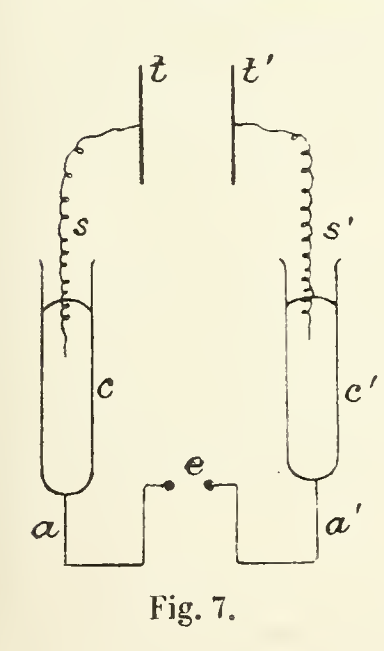


Fig. 7.

Cette disposition a déjà été décrite. Je l'ai employée ici avec quelques modifications pour le circuit de décharge du condensateur *t*, *t'* (fig. 7), qui s'effectue en *e* par les spirales *s*, *s'*, les cylindres *c*, *c'* en partie pleins de mercure et les fils *a*, *a'*. Suivant que les spirales *s*, *s'* plongent plus ou moins dans le mercure, le coefficient de self-induction du circuit de décharge varie et par suite la nature des oscillations du conden-

sateur. Toutes les dimensions doivent être calculées en conséquence.

Quelle que soit la position de la spirale, l'alcool allylique, l'acétone et l'aldéhyde propylique deviennent toujours lumineux à la même pression pour une distance explosive déterminée. Ce résultat, négatif en apparence, confirme au contraire les résultats précédents; en effet, le coefficient de self-induction du circuit de la décharge et, par suite, la période des oscillations, semblent devoir varier. Cela est vrai; mais si l'on va plus au fond des choses, il faut tenir compte que les plaques t et t' sont soumises à toutes sortes de perturbations dans leur charge; en effet, le courant vient d'un alternateur et, avant d'arriver aux plaques t et t', est encore transformé par deux spirales; on conçoit donc que l'espace compris entre t et t' est soumis à toutes sortes de vibrations.

Cela prouve bien que c'est la disposition de Lecher qu'il faut adopter, puisqu'elle permet d'éliminer en totalité ou au moins en grande partie toutes sortes d'ondes secondaires.

DISCUSSION THÉORIQUE.

Avant de songer à établir une théorie un peu complète de ces phénomènes, il serait nécessaire d'avoir des données expérimentales beaucoup plus nombreuses et des méthodes encore plus sûres. On peut toutefois examiner les différentes faces sous lesquelles l'état actuel de nos connaissances nous permet d'envisager le problème.

Suivant Arrhenius (*), lorsqu'un tube dans lequel on a fait un vide partiel est rendu lumineux, il devient conducteur de l'électricité; d'après H. Ebert et E. Wiedemann (**), un tube lumineux acquiert un ensemble de propriétés semblables à celles des conducteurs métalliques; j'ai encore vérifié ces faits

(*) *Ann. de Wied.*, t. XXII, p. 18.
(**) *Ann. de Wied.*, t. XLIX, p. 33.

de la manière suivante. On remplace une partie de l'un des fils L (fig. 8) dans la disposition de Lecher par un gros tube T dans lequel on peut faire le vide. Aux deux extrémités sont soudés de gros fils de platine et sur les côtés du tube on colle des feuilles d'étain. Le tube T peut être rendu lumineux par des fils allant de l'alternateur aux feuilles d'étain.

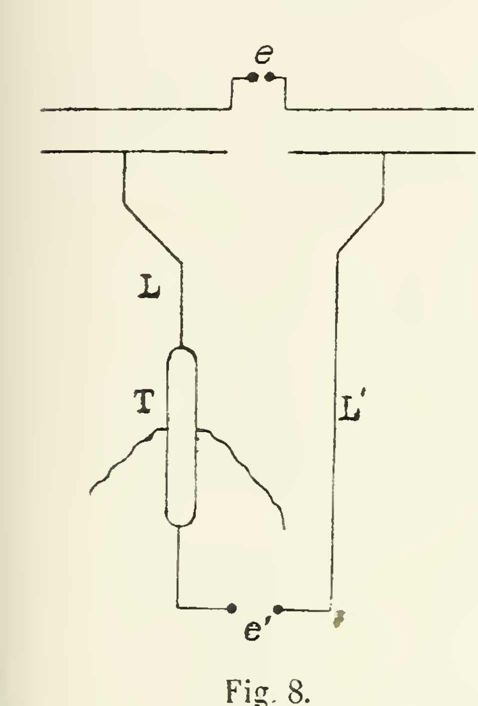


Fig. 8.

On met en marche une machine de Wimshurst qui fait jaillir en *e* une série d'étincelles; si l'alternateur ne tourne pas, en d'autres termes, si T reste obscur, aucune étincelle ne jaillit en *e'*; aussitôt que T devient lumineux, un courant d'étincelles jaillit en *e'*. Si la machine statique est arrêtée et si on laisse marcher l'alternateur, on n'observe rien en *e'*. Il résulte de cette expérience que le tube T, devenu lumineux, se comporte comme un conducteur métallique.

Bjerkness (*) a étudié l'absorption des ondes électriques par divers métaux. Il a trouvé que l'absorption s'explique par l'amortissement et varie avec la conductibilité et le magnétisme; en d'autres termes, avec la propriété de transformer l'énergie électrique en d'autres énergies. Bjerkness (**) trouve également que la propriété des ondes de pénétrer dans les surfaces métalliques varie avec la conductibilité et le magnétisme, et que *plus les vibrations sont rapides*, moins elles pénètrent dans le métal.

Si l'on considère les tubes lumineux comme des conducteurs métalliques, ils doivent avoir des propriétés semblables, c'est-à-dire absorber les ondes électriques.

Or, là où il y a absorption, il y a transformation de l'énergie électrique en une autre énergie, et dans le cas des substances

(*) *Ann. de Wied.*, t. XLVII, p. 68.
(**) *Ann. de Wied.*, t. XLVIII, p. 680.

qui peuvent réagir chimiquement, il y a des transformations chimiques. Ces actions varieront donc en fonction de la longueur d'onde, comme dans le cas des métaux. Cette hypothèse semble probable d'après les faits connus; avant d'avoir une certitude scientifique, il faudrait étudier d'une manière plus complète comment l'absorption des corps métalliques et des gaz lumineux varie en fonction de la longueur d'onde.

Dans ces derniers temps, on a généralement tenté d'expliquer les propriétés optiques des corps par la théorie électromagnétique de la lumière. Reiff (*), Drude (**) et d'autres se sont particulièrement occupés de cette question.

Drude émet diverses hypothèses sur la constitution de la molécule; il considère ses éléments comme conducteurs et capables de devenir le siège de vibrations électriques comme un résonnateur de Hertz; en y appliquant les équations connues et en faisant certaines transformations convenables, on arrive à des formules qui expliquent d'une manière satisfaisante la dispersion et la dispersion anomale de la lumière. Ceci tend à faire admettre que l'on peut, en effet, considérer la molécule comme un système pouvant entrer en vibrations et se comporter comme un résonnateur. Il ne faut pourtant pas perdre de vue que, dans le cas actuel, le système en question a des dimensions très petites par rapport aux ondes électriques, et que la période de ses vibrations est également incomparablement plus courte. On ne peut guère parler de résonnance aussitôt que l'on fait agir des perturbations qui ne sont plus de l'ordre de grandeur des vibrations lumineuses. Planck (***) a étudié comment se comporte un résonnateur; il trouve que la résonnance dépend d'un certain terme

$$\alpha = \frac{3}{16\pi^3} \lambda^3 \cos(\delta' - \delta)$$

dans lequel δ' et δ sont les phases des vibrations.

(*) *Ann. de Wied.*, t. LV, p. 82.
(**) *Physik des Aethers.*
(***) *Ann. de Wied.* t. LVII, p. 1.

Le maximum de la résonnance a lieu lorsque $\delta' = \delta$.

On voit de même que la théorie mathématique permet à peine de parler de résonnance dans le cas qui nous occupe, les phases étant trop différentes. D'après cela, il est difficile aussi de concevoir comment l'action peut varier avec la longueur d'onde.

De cette discussion, il résulte que l'on devra plutôt chercher à interpréter et à compléter les faits par l'étude des phénomènes d'absorption, en abandonnant pour le moment toutes les hypothèses, toujours compliquées, sur la nature des mouvements vibratoires de la molécule.

SUR LE SPECTRE DE QUELQUES VAPEURS.

H. Ebert (*) a étudié le spectre de quelques vapeurs rendues lumineuses par l'action de vibrations électriques d'ordre déterminé; il emploie une disposition qui, en principe, est celle de Tesla, et varie les dimensions des bobines de manière à obtenir diverses longueurs d'onde.

Suivant Ebert, le spectre d'une même substance varie avec la longueur de l'onde électrique; l'éclat relatif des lignes change : tantôt l'une est plus brillante, tantôt l'autre; pourtant, dans ses parties essentielles, le spectre reste le même.

J'ai essayé de vérifier ces faits sur l'acétone, l'alcool méthylique et les autres substances employées précédemment, et en conservant la disposition de Lecher, qui offre toujours plus de garanties.

(*) *Ann. de Wied.*, t. LIII, p. 145.

L'observation du spectre présente des difficultés expérimentales presque insurmontables ; les substances, en effet, doivent être soumises à des effluves assez énergiques pour avoir un éclat lumineux suffisant ; mais alors les vapeurs en question se décomposent en toutes sortes de produits complexes; il est donc presque impossible de conclure avec certitude sur le changement de son aspect avec la longueur de l'onde, du moins pour ce qui concerne les substances facilement décomposables qui nous intéressent.

Je ne nie pas les résultats obtenus par M. Ebert, mais il est à remarquer qu'il a principalement étudié le spectre de corps simples, comme l'iode, le brome, etc. ; il est même probable, d'après les résultats que j'ai obtenus en étudiant le moment où le tube devient lumineux, que le spectre des substances organiques varie légèrement avec la longueur de l'onde ; seulement, je le répète, les nombreuses causes d'erreurs ne me permettent pas de me prononcer avec une certitude satisfaisante.

SUR LA LUMINESCENCE DE QUELQUES VAPEURS.

Existe-t-il une relation entre le poids moléculaire des substances et la pression à laquelle leur vapeur devient lumineuse? La constitution chimique joue-t-elle un grand rôle dans le phénomène?

Voyons ce que nous apprend l'expérience.

Les recherches précédentes nous montrent que la constitution exerce une influence, puisque des substances de même poids moléculaire, telles que l'acétone, l'aldéhyde propylique, l'alcool allylique, deviennent lumineuses à des pressions différentes pour une longueur d'onde déterminée; on voit par là également qu'il faut autant que possible opérer avec des appareils produisant un grand nombre de longueurs d'onde diverses. C'est pourquoi j'ai adopté la disposition de Tesla déjà

décrite. Les résultats sont consignés dans les deux tableaux suivants :

	Poids moléculaire	Pression.
	—	—
Acétone	58	12.5
Alcool allylique	58	12
Aldéhyde propylique. . .	58	12
Alcool méthylique	32	17
Alcool éthylique.	46	16.5
Éther.	74	13.5
Benzol	78	12
Chloroforme	119	9
Iodure d'isopropyle . . .	170	7.5

Il suffit de jeter un coup d'œil sur le tableau précédent pour voir que le poids moléculaire exerce une influence assez considérable; pourtant, si l'on compare l'éther, dont le poids moléculaire est de 74, à l'aldéhyde propylique par exemple, on voit qu'un poids moléculaire notablement plus grand ne l'empêche pas de devenir plus facilement lumineux ; il en est de même pour la comparaison du benzol avec cette même substance. Entre les deux alcools méthylique et éthylique, qui diffèrent de 14 dans leur poids moléculaire, il n'y a que 0.5 de différence dans la pression ; entre l'éther et le benzol, qui diffèrent de 4, il y a 1.5 de différence dans la pression ; ceci résulte peut-être de la structure particulière du benzol.

Comparons encore quelques autres gaz.

	Poids moléculaire.	Pression.
	—	—
Sulfure de carbone . . .	76	28
Acide chlorhydrique . .	36.5	22
Acide iodhydrique. . . .	128	17

Ici encore, influence du poids moléculaire et de la constitution : l'acide chlorhydrique, tout en ayant un poids moléculaire presque la moitié moindre que celui du sulfure de carbone, devient moins facilement lumineux.

La température de dissociation de l'acide iodhydrique est bien inférieure à celle de l'acide chlorhydrique, et pourtant il devient plus difficilement lumineux.

Il en résulte que la pression à laquelle un tube devient lumineux ne peut pas servir d'indication pour la stabilité de la molécule. Ce fait qu'un tube contenant une substance décomposable devient lumineux, ne veut pas non plus nécessairement dire qu'elle se décompose. Il en est généralement ainsi, comme j'ai eu soin de le vérifier pour les substances organiques employées; mais dans certains cas, comme pour l'acide chlorhydrique par exemple, lorsqu'on emploie des effluves très faibles, au bout d'un temps assez long, on ne constate pas encore de décomposition appréciable ; dans d'autres cas, comme pour l'alcool allylique, il y a, pour des effluves très faibles, une contraction, la substance se polymérise; augmente-t-on un peu l'intensité des effluves, elle se décompose. C'est pourquoi il est prudent dans chaque cas particulier de vérifier la décomposition.

INFLUENCE DE LA CHALEUR ET D'UN CHAMP MAGNÉTIQUE.

Si l'on s'arrange de manière à envelopper le tube contenant le gaz d'un courant d'air chaud, pour élever la température de celui-ci d'une manière assez sensible, on constate que la température a une influence très notable sur la pression à laquelle le gaz devient lumineux. Il serait intéressant d'étudier comment la pression varie en fonction de la température et si cette fonction est la même pour tous les gaz : c'est ce que je me propose de faire dans la suite.

J'ai également placé un tube dans un champ magnétique puissant; jusqu'à présent, je n'ai pu constater aucune influence.

Du rôle des rayons Röntgen en chimie.

Sous l'influence des rayons X, un corps chargé d'électricité perd rapidement sa charge; d'autre part, si l'on admet que les ions, ou particules chargées d'électricité, jouent un grand

rôle dans les réactions chimiques, on peut s'attendre à une action énergique des rayons X.

Voyons ce que nous apprend l'expérience :

CAS DES DISSOLUTIONS.

L'ampoule de Röntgen se trouve dans une cave dont la température est sensiblement constante. Le courant électrique d'un puissant alternateur, transformé en haute tension par les appareils de Tesla, est amené par deux fils jusqu'à l'ampoule. On peut fermer toutes les issues de la cave, de manière à y produire l'obscurité complète si c'est nécessaire et à s'isoler de tous les bruits extérieurs. Je me suis assuré du bon fonctionnement de l'ampoule au moyen d'un électroscope à feuille d'or et d'un écran fluorescent. J'ai commencé par rechercher si les rayons X ont une influence sur la conductibilité électrolytique. A cet effet, j'ai mis en face de l'ampoule un récipient contenant la substance sur laquelle je voulais expérimenter; la conductibilité se mesurait au moyen du pont de Wheatstone et du téléphone; le récipient était en outre entouré d'une épaisse feuille de papier noir. La conductibilité des acides chlorhydrique, sulfurique, acétique est restée invariable ; il en a été de même du chlorure de sodium, de la soude caustique et du platinocyanure de baryum. Il faut en conclure ou qu'il n'y a pas d'ions libres dans les dissolutions, ou bien que ceux-ci ne se déchargent pas sous l'influence des rayons X. C'est cette dernière hypothèse qu'il faut admettre, si, comme l'a affirmé J.-J. Thomson (*), un corps, même plongé dans un diélectrique perd sa charge; mais depuis, Righi et Perrin (**) ont démontré qu'il n'y a que les corps plongés dans un gaz qui se déchargent.

La vitesse de saponification des éthers est fonction du degré de dissociation des acides ; j'ai soumis pendant deux heures à

(*) *Journal de Phys.*, p. 165, 1895.
(**) *L'éclairage électrique*, t. VII, p. 545.

l'action des rayons X deux bouteilles contenant de l'éther acétique et une solution titrée d'acide chlorhydrique; l'une des bouteilles était enveloppée d'un épais papier de plomb, l'autre d'un papier noir ; la quantité saponifiée dans le même temps a été la même; donc, ici encore, influence nulle sur le degré de dissociation. Les rayons X traversent facilement les liquides, comme l'ont montré MM. Bleunnard et Labesse (*), mais le verre absorbe fortement les rayons. C'est pourquoi j'ai répété les expériences précédentes en adoptant une autre disposition.

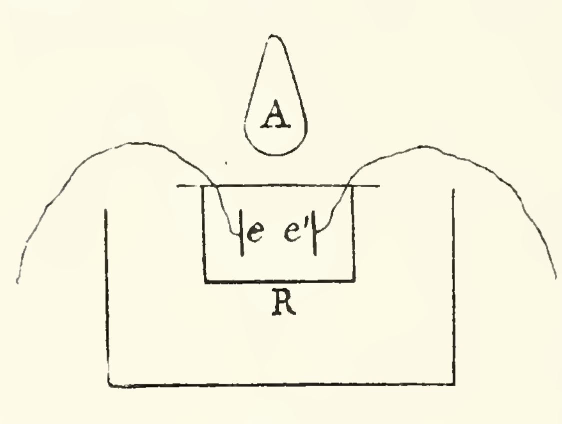


Fig. 9.

L'ampoule se trouve en A, (fig. 9), directement au-dessus du liquide sur lequel on veut expérimenter. Les électrodes sont en *e* et *e'*, et le récipient R, plongé dans un bain à température constante, est fermé au-dessus par une plaque en carton, en aluminium ou toute autre substance qui absorbe peu les rayons. Les résultats obtenus au moyen de cette disposition ont été négatifs comme les précédents.

SUBSTANCES SENSIBLES A LA LUMIÈRE.

Suivant Franz Streinitz (**), une solution étendue de bromure de potassium est sensible aux rayons de Röntgen. Pour le démontrer, il procède de la manière suivante : Une petite toile de platine de 2 centimètres de côté était recouverte électrolytiquement d'une couche de bromure d'argent, puis plongée avec une autre électrode dans des solutions étendues de bromure de potassium, et les deux électrodes étaient reliées aux deux paires de quadrants d'un électromètre. Une bougie placée à 45 centimètres de la plaque recouverte de bromure reproduisit au bout d'une demi-heure une diminution de la force électromotrice de 0,022 volt. Sous l'influence des rayons de

(*) *Comptes rendus*, C, XXI, p. 528.
(**) *Wiener Berichte*, 6 fév. 1896.

Röntgen émis par un tube enfermé dans une boîte opaque, cette variation atteignait 0,017 en 45 minutes avec une petite bobine d'induction, et 0,019 en 40 minutes avec une plus grande bobine. J'ai fait quelques expériences en mettant dans le récipient R des solutions sensibles à la lumière, comme du nitrate d'argent additionné d'alcool, et le mélange de chlorure mercurique et d'oxalate d'ammoniaque. Les résultats obtenus ne sont pas très certains; je puis pourtant en déduire que s'il existe une action, elle est très faible, ce qui concorde avec les effets observés dans les expériences de Streinitz, puisque dans ce cas la source de lumière comparative était une bougie placée à 45 centimètres.

CAS DES GAZ.

Comme on l'a vu dans les recherches sur l'action de l'effluve électrique sur les gaz, les rayons X favorisent les réactions. J'ai voulu m'assurer si, dans d'autres circonstances, ils agissent également. Le mélange explosif de chlore et d'hydrogène est très sensible à l'action de la lumière. J'ai employé l'appareil bien connu de Bunsen (fig. 10), avec cette différence qu'au lieu d'avoir en B un récipient complètement en verre, l'une des parois, celle en face de l'ampoule, était en aluminium; la face intérieure de cette paroi était recouverte d'une mince couche de paraffine, de manière à la protéger contre l'action du chlore. Grâce à cette disposition, les rayons de l'ampoule pénètrent dans le mélange sans être affaiblis par la forte absorption du verre. L'expérience se fait dans une cave obscure et l'appareil de Bunsen est de plus recouvert de papier noir. Même au bout d'une heure de fonctionnement de l'ampoule, l'index i n'a pas bougé. Je me suis assuré de la sensibilité du mélange en l'exposant à la lumière diffuse : en deux minutes, l'index i s'est déplacé d'environ 3 centimètres. J'ai également

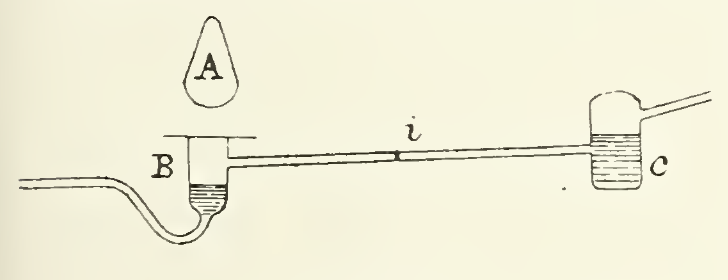


Fig. 10.

vérifié la qualité de l'ampoule en déchargeant un électroscope et en observant la fluorescence d'un écran sensible.

Oxyde de carbone et de chlore. — Si l'on mélange des volumes égaux de chlore et d'oxyde de carbone, ces gaz se combinent sous l'influence de la lumière. L'expérience se fait dans l'appareil suivant (fig. 11). Il se compose d'un réservoir A et d'un tube recourbé BCD. La partie AB est enveloppée d'un épais papier noir; au-dessus du mercure, en N, on met un peu d'acide sulfurique pour éviter l'attaque du mercure par le chlore et absorber l'humidité en D. On observe le niveau du mercure et l'on peut ainsi suivre la marche de la réaction, tout en laissant le mélange gazeux dans l'obscurité.

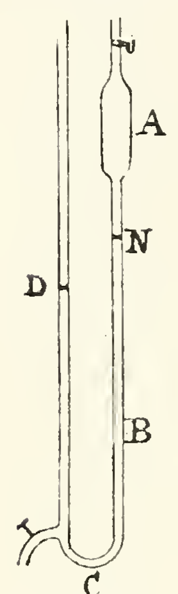
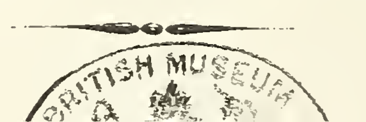


Fig. 11.

Le réservoir A étant rempli du mélange, j'ai commencé par laisser l'appareil au repos pendant une demi-heure : le niveau du mercure en D a varié de 1 millimètre environ, ce qui peut être dû à une combinaison lente dans l'obscurité. J'ai ensuite soumis le réservoir A à l'action des radiations de Röntgen pendant 45 minutes : le niveau du mercure en D est descendu encore d'environ $0^{mm},5$. J'ai ensuite enlevé le papier noir et laissé l'appareil exposé à la lumière diffuse : en 15 minutes, le niveau était descendu en D de 4 millimètres et la combinaison s'est opérée d'une manière continue, relativement assez rapide. Ici encore les rayons de Röntgen ont une action nulle ou certainement très faible. De l'ensemble des expériences précédentes, je crois pouvoir déduire que, selon toute probabilité, l'action chimique des rayons X est assez restreinte, et que, dans tous les cas, lorsqu'ils exercent une action, elle est faible. Ils ne semblent donc pas appelés à jouer un grand rôle dans la dynamique chimique. Peut-être obtiendra-t-on des résultats plus intéressants dans une autre voie, comme celle suivie par Meslan, Bleunnard et Labesse, qui ont étudié la relation existant entre la composition chimique et le pouvoir absorbant des diverses substances.

Gand, le 25 juin 1896. Laboratoire privé.



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

LOCALISATION MICROCHIMIQUE DES ALCALOÏDES

DANS

LA FAMILLE DES ORCHIDACÉES

PAR

Émile DE DROOG,

DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES.

« Le caractère essentiel de la microchimie consiste, non dans la recherche de petites quantités (des substances), mais dans leur localisation. »

LÉO ERRERA.

(Présenté à la Classe des sciences dans la séance du 1er août 1896.)



CONTRIBUTION A L'ÉTUDE

DE LA

LOCALISATION MICROCHIMIQUE DES ALCALOÏDES

DANS

LA FAMILLE DES ORCHIDACÉES.

PRÉSENCE D'ALCALOÏDE.

Par leurs fleurs aux couleurs si délicates, aux formes si gracieuses et parfois si étranges, comme aussi par leurs « bulbes », les Orchidacées ont surtout intéressé les morphologistes; certaines particularités histologiques les ont bien désignées à l'attention des anatomistes et à celle de quelques physiologistes [1], mais l'étude du contenu cellulaire n'a guère provoqué

[1] Citons : CHATIN, *Anatomie des plantes aériennes de l'ordre des Orchidées.* (MÉM. DE LA SOC. IMP. DES SCIENCES DE CHERBOURG, 1856 et 1857.)

LEITGEB, *Die Luftwurzeln der Orchideen.* (DENKSCHRIFTEN DER K. AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN. Wien, vol. XXIV, 1865.)

J. COSTANTIN, *Recherches sur l'influence qu'exerce le milieu sur la structure des racines.* (ANN. DES SCIENCES NAT., 7e série, t. I, p. 135, 1885.)

E. DE JANCZEWSKI, *Organisation dorsiventrale dans les racines des Orchidées.* (ANN. DES SCIENCES NAT., 7e série, t. II, p. 55, 1885.)

M. MÖBIUS, *Ueber der anatomischen Bau der Orchideenblätter und dessen Bedeutung für das System dieser Familie.* (JAHRB. F. WISS. BOTANIK, vol. XVIII, p. 530, 1887.)

GROOM, *The velamen of Orchids.* (ANN. OF BOT., Londres, 1893.)

MAC DOUGAL, *Poisonous influence of various species of Cypripedium.* (MINNESOTA BOT. STUDIES, 1895.)

de recherches, et ce n'est qu'en 1892 que la présence d'un alcaloïde fut signalée dans cette importante famille [1].

Le groupe des Orchidacées comprend plus de 5,000 espèces, réparties dans toutes les contrées chaudes et tempérées du globe, et nous avons cru qu'il ne serait pas sans intérêt : 1° de rechercher quelles sont, dans cette nombreuse famille, les espèces alcaloïdifères, et 2° de voir comment, dans les divers tissus de celles-ci, se distribue le principe actif qu'elles élaborent.

Ce dernier point de vue nous conduit à l'étude microchimique comparée des Orchidacées et il importe dès lors, pour se faire une idée plus exacte de la topographie générale des alcaloïdes que l'on pourrait découvrir, de rapporter les résultats acquis à l'anatomie comparée de la famille. Vu les affinités histologiques profondes qui existent entre les Orchidacées, nous nous bornerons à exposer l'anatomie de *Dendrobium nobile* où une base végétale fut d'abord observée, et nous consignerons, en l'occurrence, les particularités de structure que pourraient présenter certaines espèces.

ANATOMIE DE *Dendrobium nobile*.

A. *Tige*. — Si nous pratiquons une coupe transversale dans un entre-nœud d'une tige adulte, nous remarquons que celle-ci est constituée, en allant de la périphérie vers le centre de l'organe, comme suit :

1° Un épiderme (fig. 1, *ep.*) formé par une seule assise de petites cellules, à section irrégulièrement pentagonale, intimement unies entre elles latéralement, ainsi qu'aux éléments du tissu sous-jacent avec lesquels elles alternent avec une assez grande régularité. Les parois cellulaires sont assez épaisses,

[1] E. DE WILDEMAN, *Présence et localisation d'un alcaloïde dans quelques Orchidées*. (BULL. DE LA SOC. BELGE DE MICROSC., t. XVIII, 1892.)

ce qui semble être de règle chez les Orchidacées épidendres; les externes, arquées, sont partiellement subérisées et apparaissent comme recouvertes d'une cuticule brunâtre (*c*).

2° Une zone sclérenchymateuse (*scl*), appareil de soutien, situé immédiatement sous l'épiderme et qui n'a guère, en certains endroits, plus de quatre éléments d'épaisseur. Les cellules sclérenchymateuses sont polygonales; les plus petites, à parois épaisses, alternent avec celles de l'épiderme; les autres, à mesure que l'on se rapproche de la région centrale, perdent en épaisseur, gagnent en diamètre et finissent par se confondre avec les éléments du parenchyme.

3° Un parenchyme (*pc*) lacuneux, à cellules arrondies dont les parois sont souvent pourvues de ponctuations plus ou moins elliptiques (*cp*). Certains éléments sont remarquables par leur grande dimension et par une lignification partielle des parois (*cl*); d'autres encore renferment des raphides d'oxalate de chaux (fig. 2, *co*), réunies en bottes qu'entoure une matière mucilagineuse. Enfin, contre les faisceaux fibro-vasculaires, on observe de petits éléments (*si*) à parois très épaisses et contenant chacun une concrétion étoilée, relativement considérable et de nature siliceuse.

4° Des faisceaux fibro-vasculaires (fig. 2, *lx*) : la simple observation macroscopique de la coupe révèle leur disposition éparse et caractéristique. Sous le microscope, il n'est pas rare de voir des faisceaux soudés deux par deux, de manière à simuler le type bicollatéral des Cucurbitacées.

Les faisceaux ne présentent rien de bien particulier; citons toutefois l'arc scléreux (*cf'*) surmontant le liber (*l*) et formé d'éléments pressés les uns contre les autres, dont les plus externes ont des parois si considérables que le lumen est presque oblitéré. Dans la région du xylème (*x*), ces fibres de sclérenchyme sont, contrairement à ce que nous venons de voir, le plus souvent isolées, peu nombreuses, à parois plus minces et à lumen très grand (*cf''*). Les cellules entourant les faisceaux sont riches en amidon et constituent pour chacun d'eux une sorte de gaine amylifère.

B. *Racine* [1]. — Une coupe transversale, faite en arrière de la pointe de la racine, nous porte à considérer cinq régions bien distinctes et concentriques, ordonnées comme suit :

1° Un voile (fig. 3, *v*) formé d'un grand nombre d'assises de cellules dépourvues de tout contenu organisé, irrégulières et allongées d'une manière prépondérante dans le sens du rayon; les cellules les plus internes se distinguent par leur petitesse. Les éléments du voile présentent entre eux un certain caractère d'alternance; leurs épaississements spiralés sont tantôt dirigés tous dans le même sens, tantôt ils s'entre-croisent.

2° Un exoderme (*exd*) constitué par une seule assise cellulaire, dont les éléments sont polygonaux, allongés suivant le rayon, intimement unis entre eux ainsi qu'aux cellules du voile et aux cellules parenchymateuses avec lesquelles ils alternent. Toutes les cellules exodermiques ont les parois fortement épaissies; toutefois, on observe, de distance en distance, des cellules spéciales, à parois minces, dites « cellules de passage » (*cp*) (« Durchgangszellen » de Leitgeb), plus courtes que leurs voisines et mettant en communication la zone parenchymateuse et le voile. Une coupe longitudinale montre que les cellules exodermiques ordinaires sont cinq ou six fois plus longues que les éléments de passage.

3° Un parenchyme (*pa*) à cellules riches en chlorophylle, lâchement unies, arrondies ou déformées, souvent pourvues de ponctuations; les cellules externes et les internes sont les plus petites; elles alternent, celles-ci avec les éléments endodermiques, celles-là avec les cellules exodermiques; les cellules de parenchyme les plus grandes occupent la région moyenne.

4° Un endoderme (*end*) dont les caractères sont analogues à ceux de l'exoderme, mais ici, les cellules de passage (*cp*) ne sont plus solitaires, elles sont associées de telle manière que l'anneau endodermique est formé de portions alternativement

[1] Cf. Strasburger, *Das Botanische Practicum*, 2me édition, 1887, p. 191, fig. 83.

larges et étroites (*cp*), celles-ci opposées aux coins ligneux, celles-là aux massifs libériens.

5° Un cylindre central, dont l'axe est occupé par une moelle à cellules quelquefois ponctuées ou réticulées.

C. *Feuille.* — Nous observons sur une coupe transversale du limbe :

1° Un épiderme supérieur (fig. 4, *ep*) à cellules allongées perpendiculairement au limbe, à parois latérales d'aspect chiffonné et à parois externes revêtues d'une cuticule lisse (*c*). Cet épiderme est dépourvu de stomates, mais très caractéristique par le fait qu'en certains endroits on voit des cellules épidermiques se modifier, s'invaginer en quelque sorte, pour limiter latéralement des productions curieuses qui apparaissent comme des « poils immergés » (fig. 5, *pi*).

Ces productions furent considérées par Meyen [1], qui, le premier, les observa chez *Pleurothallis ruscifolia,* et par Chatin [2], comme des stomates, et plus exactement, croyons-nous, par Schleiden et par Möbius [3] comme des poils profonds, analogues à ceux des Nymphéacées et du *Platycerium alcicorne.*

Dans la coupe tangentielle, ces poils présentent une section circulaire et les cellules épidermiques adjacentes, modifiées, ont des replis cuticulaires très apparents.

En coupe transversale, ces cellules affectent la forme de cônes tronqués, à base étroite renflée en tête et dirigée vers l'intérieur, et à grande base convexe et orientée vers l'extérieur ; les parois sont cutinisées, sauf dans la région d'étranglement.

Nous avons rencontré ces productions sur les deux épidermes de la feuille, et bien que généralement solitaires on observe parfois plusieurs poils associés (fig. 6).

[1] MEYEN, *Neues System der Pflanzen-Physiologie,* t. I, p. 264. Berlin, 1837.

[2] CHATIN, *loc. cit.,* t. V, p. 53, 1857.

[3] MÖBIUS, *Ueber der anatomischen Bau der Orchideenblätter und dessen Bedeutung für das System dieser Familie.* (JAHRB. F. WISS. BOT., 1887.)

2° Un parenchyme ou mésophylle (fig. 4, *pa*) à cellules irrégulières laissant entre elles d'énormes méats.

De même que dans la tige, il existe dans la feuille des cellules silicifères et des cellules oxalifères; ces dernières, en coupe longitudinale, apparaissent une dizaine de fois plus longues que leurs voisines.

3° Des faisceaux fibro-vasculaires qui se présentent avec les caractères que nous leur connaissons dans la tige. Il y a toutefois lieu de remarquer que la zone de fibres sclérenchymateuses, réduite à quelques éléments dans la région xylaire de la tige, est ici très puissante et entoure complètement le bois (fig. 4, *scl*). Parmi les éléments à parois épaisses et brillantes qui séparent le liber du xylème, il en est qui présentent des ponctuations arrondies (*cp*) et dont la signification physiologique est encore mal connue.

4° Un épiderme inférieur (fig. 4, *ep'*), se différenciant par une épaisseur moindre et par une cuticule plus puissante et plus accidentée. Les stomates (fig. 7, *st*) sont nombreux et formés par deux cellules de bordure sans cellule annexe, les chambres respiratoires (*chr*) sont représentées par de grands méats. Les cellules stomatiques sont surmontées de deux replis cuticulaires saillants et, souvent, l'on voit la cuticule se prolonger sous les cellules d'une chambre respiratoire à l'autre (*c*).

LOCALISATION MICROCHIMIQUE.

Actuellement on ne connaît aucune réaction propre aux bases végétales découvertes dans la famille des Orchidacées, et pour les localiser on doit s'en tenir aux réactifs généraux des alcaloïdes.

Parmi ceux-ci, le meilleur est généralement la solution aqueuse d'iodure de potassium iodé (par abréviation IKI) qui, tuant rapidement la cellule, annihile l'imperméabilité du cytoplasme, vient agir sur la vacuole et y décèle la présence d'al-

caloïde par la production d'un précipité rouge-brun très prononcé, dont l'aspect est si caractéristique qu'il indique, d'une manière fort probable, la présence d'alcaloïde dans un tissu où on n'en soupçonnait nullement l'existence. C'est même de la sorte que fut découvert l'alcaloïde dans *Dendrobium nobile.*

Citons aussi l'acide phosphomolybdique, auquel il convient souvent d'ajouter de l'acide azotique pour obtenir une réaction nette; l'iodure double de mercure et de potassium, additionné parfois d'acide chlorhydrique; les iodures doubles de bismuth et de potassium, de cadmium et de potassium; l'acide sulfurique seul ou avec un cristal de bichromate de potassium; le réactif de Fröhde (molybdate de soude, 1 gr.; acide sulfurique concentré, 100 gr.); le bichlorure de mercure; l'acide picrique; le tétrachlorure de platine; le tannin; l'acide osmique; le trichlorure d'or.

Dans nos recherches, nous avons suivi la marche employée dans les recherches microchimiques en général et nous avons contrôlé les résultats obtenus d'après la méthode d'Errera [1], c'est-à-dire en nous basant sur ce fait que « l'alcool tartrique » (1 gr. acide tartrique crist. dans 20 c. c. alcool abs.) enlève des tissus les alcaloïdes qu'ils contiennent et respecte les matières protéiques incluses dans la cellule.

De plus, nous n'avons considéré que des tissus vivants, car, mortes, les cellules laissent échapper leur contenu soluble, et celui-ci se répandant dans l'organisme par diffusion, rend toute localisation précise impossible.

C'est en opérant de la sorte d'ailleurs, que M. E. De Wildeman [2] a décelé la présence d'alcaloïde dans : *Dendrobium nobile*, *D. Ainsworthii* et dans les cellules de la racine de *Phalaenopsis Luddemanniana;* de la même manière nous en avons découvert dans : *Eria stellata*, *Catasetum tabulare*, *C. Hookeri*, *C. macrocarpum*, *C. Bungerothii* et dans *C. discolor*.

[1] L. Errera, *Sur la distinction microchimique des alcaloïdes et des matières protéiques,* in Mémoires Soc. belge microsc., 1889, t. XIII.

[2] De Wildeman, *loc. cit.*

Liste des espèces examinées [1].

Tribus [2].	
2. CYPRIPEDILINAE	*Cypripedilum Calceolus,* L. (T. F. R.).
	— *spectabile,* Sw. (T. F. R.).
	Selenipedilum caudatum, Rchb. f. (F.).
3. OPHRYDINAE	*Orchis maculata,* L. (T. F. Fl.).
4. NEOTTIINAE	*Vanilla aromatica,* Sw. (T. F.).
	Epipactis palustris, Crtz. (T. F. R. Fl.).
	— *latifolia,* All. (T. F.).
	Macodes Petola, Bl. (F.).
	Goodyera discolor, Ker. (F.).
5. THUNIINAE	*Thunia alba,* Rchb. f. (T. F. Fl.).
	Trichosma suavis, Ldl. (T. F.).
7. COELOGYNINAE	*Coelogyne elegans,* Ldl. (T. F. R.).
	Pleione lagenaria, Ldl. (T. F. R.).
	Pholidota imbricata, Ldl. (T. F. R.).
	Sturmia Wageneri, Rchb. f. (T. F.).
9. POLYSTACHYINAE	*Galeandra D'Escragnoleana,* Rchb. f. (T.).
	Polystachya galeata, Rchb. f. (T. F. R.).
	Ansellia congoensis, Rodig. (T. F.).

[1] Nous avons dressé cette liste d'après la classification établie par Pfitzer dans : *Die naturlichen Pflanzenfamilien,* de Engler und Prantl. Leipzig, 1888, II. Teil, 6. Abteilung, p. 52.

Les noms des espèces alcaloïdifères et les dénominations des groupes auxquels elles appartiennent sont imprimés en caractères gras.

Les organes examinés sont représentés par les initiales : T (tige), R (racine), F (feuille), Fl (fleur), placées entre parenthèses.

[2] Tribus dont aucun représentant n'a pu être examiné : 1. *Apostasiinae,* 6. *Collabiinae,* 8. *Liparidinae,* 10. *Podochilinae,* 11. *Glomerinae,* 23. *Thelasinae,* 25. *Thecostelinae,* 26. *Steniinae,* 30. *Dichaeinae.*

Tribus.	
12. PLEUROTHALLIDINAE.	*Masdevallia Mooreana,* Rchb. f. (T. F. Fl.).
	Stelis braccata, Rchb. f. et Warscz. (T. F. Fl.).
	Restrepia antennifera, H. B. K. (T. F.).
	Pleurothallis Grobyi, Ldl. (T. F.).
	Octomeria diaphana, Ldl. (T. F.).
13. LAELIINAE	*Tetragamestus modestus,* Rchb. f. (T. F. R.).
	Scaphyglottis violacea, Ldl. (T. F. R.).
	Ponera modesta, Rchb. f. (T. F. R.).
	Coelia macrostachya, Ldl. (T. F.).
	Amblostoma tridactylum, Rchb. f. (T. F.).
	= *A. cernuum,* Scheidw.
	Arpophyllum spicatum, Ll. et Lex. (T. F.).
	Epidendrum xanthinum, Ldl. (T. F. R.).
	Cattleya Acklandiae, Ldl. (T. F.).
	Laelia crispa, Ldl. (T. F. R.).
	Schomburgkia rosea, Lind. (T.).
	Brassavola nodosa, Hook. (T. F.).
	Sophronitis cernua, Ldl. (F.).
	Leptotes bicolor, Ldl. (F.).
14. SOBRALIINAE . . .	*Sobralia macrantha,* Ldl. (T. F.).
15. PHAJINAE	*Phajus grandifolius,* Lour. (T. F.).
	Calanthe Regnieri, Rchb. f. (F.).
	Chysis Limminghei, Lind. et Rchb. f. (F.).
	Bletia speciosa, H. B. K. (F.).
16. CYRTOPODIINAE . .	*Eulophia maculata,* Rchb. f. (T.).
17. **CATASETINAE** . .	*Mormodes Cogniauxii,* L. Lind. (T. F.).
	Catasetum tabulare, Ldl. (T. F.).
	— ***Hookeri,*** Lind. (T. F.).
	— ***macrocarpum,*** Rich. (T. F.).
	Catasetum saccatum, Ldl. (T. F. R.).
	Catasetum Bungerothii, N. E. Br. (T. F.).
	— ***discolor,*** Lind. (T. F.).

Tribus.	
18. Lycastinae . . .	*Lycaste gigantea*, Ldl. (T. F.). *Anguloa Ruckeri*, Ldl. (F.). *Xylobium Hyacinthina*, Hort. (F.). *Bifrenaria aureofulva*, Ldl. (F.).
19. Gongorinae . . .	*Stanhopea Wardii*, Lodd. (F.). *Gongora speciosa*, Ldl. (F.).
20. Zygopetalinae . .	*Colax jugosus*, Ldl. (T.). *Zygopetalum crinitum*, Lodd. (T. F. R.).
21. **Dendrobiinae** . .	*Dendrobium Dearii*, Rchb. f. (T. F. R. Fl.). — *Brymerianum*, Rchb. f. (T. F. R. Fl.). — *aggregatum*, Roxb. (T. F.). — *Dalhousianum*, Roxb. (T. F. R.). — *densiflorum*, Wall. (T. F. R.). — *clavatum*, Ldl. (T. F.). — *Wardianum*, Warn. (T. F.). ***Dendrobium Ainsworthii***, T. Moore (T. F. R. Fl.). ***Dendrobium nobile***, Ldl. (T. F. R. Fl.). *Dendrobium chrysotoxum*, Ldl. (Fl.). ***Eria stellata***, Ldl. (T. F. R.). *Eria ornata*, Ldl. (T. F. R.).
22. Bolbophyllinae . .	*Cirrhopetalum Thouarsii*, Ldl. (T. F. R.). *Bolbophyllum refractum*, Rchb. f. (T. F. R.). *Dendrochilum glumaceum*, Ldl. (T. F. Fl.).
24. Cymbidiinae . . .	*Grammatophyllum Measuresianum*, Rchb. f. (T. F.). *Grammatophyllum eburneum*, Ldl. (T. F. R.). *Cymbidium eburneum*, Ldl. (T. F.). *Grobya galeata*, Ldl. (T. F.).
27. Maxillariinae . .	*Maxillaria leontoglossa*, Rchb. f. (T. F.). *Scuticaria Hadwenii*, Benth. (F.).

Tribus.	
	Ada aurantiaca, Ldl. (F.).
	Rodriguezia laxiflora, Ldl. (T. F. Fl.).
	= *Gomeza chrysostoma,* Hoffmsgg.
	Mesospinidium vulcanicum, Rchb. f. (T. F. Fl.).
	Trichopilia Galeottiana, A. Rich. (F.).
	Aspasia lunata, Ldl. (T. F.).
	Cochlioda rosea, Benth. (F.).
	Odontoglossum pulchellum, Batem. (T. F.).
28. Oncidiinae	— *cirrhosum,* Ldl. (T. F.).
	— *crispum,* Ldl. (T. F. Fl.).
	— *triumphans,* Rchb. f. (T. F.).
	Palumbina candida, Rchb. f. (T. F.).
	Miltonia Moreliana, Warn. (F.).
	— *anceps,* Ldl. (F.).
	— *spectabilis,* Ldl. (F.).
	— *flavescens,* Hook. (F.).
	Oncidium flexuosum, Sims (F.).
29. Huntleyinae	*Warscewiczella discolor,* Rchb. f. (F.).
	Huntleya Meleagris, Ldl. (F.).
	Phalaenopsis Luddemanniana, Rchb. f. (T. R.).
	Cleisostoma crassifolium, Ldl. (F.).
	Saccolabium guttatum, Ldl. (F.).
31. Sarcanthinae	*Vanda suavis,* Ldl. (T. F. R.).
	— *tricolor,* Rchb. f. (F.).
	Angrecum superbum, Thou. (F.).
	Aerides odoratum, Lour. (F.).
	— *Fieldingii,* F. Moore (F.).

Nous devons à l'extrême obligeance de M. Lubbers, chef de culture au Jardin botanique de l'État, à Bruxelles, et à M. Linden, directeur de l'établissement « L'horticulture internationale », à Bruxelles, d'avoir pu examiner ces Orchidacées. Nous nous faisons un plaisir d'adresser ici tous nos remerciements à ces messieurs.

ORCHIDACÉES ALCALOÏDIFÈRES.

§ 1. — Dendrobium nobile.

A. *Action des réactifs.* — Les réactifs généraux qui ont servi à caractériser l'alcaloïde contenu dans les tissus de cette plante [1], sont :

1° L'iodure de potassium iodé, qui donne un précipité brun-kermès, très prononcé et persistant. Ce précipité disparaît sous l'influence de la chaleur sans toutefois réapparaître lors du refroidissement, ce qui distingue encore ce précipité de la coloration produite par l'iode sur le glycogène et sur les matières hydrocarbonées ;

2° L'iodure double de potassium et de bismuth, dont l'action est assez analogue à celle du réactif précédent ;

3° L'iodure de mercure et de potassium additionné d'HCl, avec lequel il se forme un précipité jaunâtre ;

4° L'acide phosphomolybdique, qui provoque la formation d'un précipité jaunâtre, peu abondant ; une goutte d'acide azotique rend la réaction plus sensible ;

5° L'acide sulfurique, lequel communique aux cellules à alcaloïde une teinte jaunâtre peu nette ;

6° Le réactif de Fröhde (molybdate de soude, 1 gr. ; acide sulfurique concentré, 100 gr.) dont les effets sont très variables et qui détermine, en général, dans les cellules riches en alcaloïde, une coloration jaune verdâtre.

B. *Localisation.* — *Tige.* — L'alcaloïde y est abondant. Toutes les cellules du point végétatif en renferment et il en

[1] L'alcaloïde découvert dans *Dendrobium nobile* a été, de la part de M. G. Clautriau, assistant à l'Institut botanique de l'Université de Bruxelles, l'objet d'une étude macrochimique ; consulter à ce sujet : De Wildeman, *loc. cit.*, p. 104.

est de même des premières ébauches foliaires; l'alcaloïde fait toutefois défaut dans les cellules à raphides. Dans l'organe arrivé à l'état adulte, l'alcaloïde se localise dans les cellules parenchymateuses et surtout dans celles qui entourent les faisceaux; on trouve la base même dans les cellules qui contiennent des grains d'amidon et de la chlorophylle. On n'observe aucun précipité dans les cellules à raphides ni dans les éléments lignifiés que nous avons signalés en exposant l'anatomie de la tige.

Racines aériennes. — Au point végétatif, toutes les cellules, y compris celles qui donneront naissance au voile, sont riches en alcaloïde; mais, au fur et à mesure que les tissus se différencient, on voit l'alcaloïde émigrer des parties périphériques vers la zone parenchymateuse, où il se maintient exclusivement et en grande abondance, surtout dans les petites cellules adossées à l'exoderme d'une part, à l'endoderme d'autre part. L'iodure de potassium iodé détermine encore dans la paroi des cellules du voile et dans celle des éléments exodermiques et endodermiques une coloration rouge-brun, mais celle-ci ne peut être attribuée à la présence d'alcaloïde, car elle persiste après l'action de l'alcool tartrique.

Feuilles. — Nous avons dit que les premières ébauches foliaires contenaient de l'alcaloïde; dans la feuille qui a atteint son complet développement, on remarque une réaction très abondante dans les deux épidermes et dans le parenchyme chlorophyllien. Les poils immergés renferment de l'alcaloïde et M. De Wildeman en a observé dans quelques cellules à raphides. Dans la partie engainante de la feuille adulte, où les tissus sont peu vivants, la quantité de base est relativement peu importante.

Appareil reproducteur. — Dans les enveloppes florales, l'alcaloïde se comporte comme dans les feuilles végétatives, mais la réaction est plus abondante que chez ces dernières. La face

inférieure du labelle est recouverte de poils pluricellulaires à alcaloïde et l'on décèle cette substance dans le style, le stigmate, les papilles stigmatiques et les étamines ; enfin, tous les tissus de l'ovaire sont riches en alcaloïde. L'épiderme du pédoncule de la fleur contient aussi de l'alcaloïde et en quantité plus notable que le parenchyme qu'il limite.

§ 2. — Dendrobium Ainsworthii.

Cette Orchidacée présente, dans toutes ses parties, une structure semblable à celle de *Dendrobium nobile.*

M. De Wildeman a observé les mêmes localisations d'alcaloïde que précédemment dans les feuilles et dans l'appareil reproducteur. Nous ajouterons que dans la tige et dans la racine aérienne, l'action des réactifs cités plus haut et la topographie de la base végétale se manifestent avec les caractères que nous leur connaissons dans *Dendrobium nobile.*

§ 3. — Eria stellata.

A. *Action des réactifs.* — L'iodure de potassium iodé provoque un précipité de sphérules brunes à reflet bleuâtre qui sont agitées d'un vif mouvement brownien ; l'acide phosphomolybdique précipite en jaune sale ; l'iodure double de mercure et de potassium donne naissance à des sphérules incolores qui se fusionnent en sphérules plus volumineuses ; l'iodure de potassium et de bismuth se comporte d'une manière assez semblable à celle de l'iodure de potassium iodé ; le réactif de Fröhde colore en jaune verdâtre les cellules alcaloïdifères.

B. *Localisation.* — *Tige bulbeuse.* — Sous l'épiderme, formé de cellules rectangulaires à forte cuticule, se trouve un parenchyme, riche en amidon et en chlorophylle, différencié en

petites et en grandes cellules. Les parois à épaississements de ces dernières sont tapissées de dépôts se colorant par IKI en brun-rouge, mais il faut probablement considérer ceux-ci comme étant de nature hydrocarbonée. Au sein de ce parenchyme se trouvent noyés les faisceaux.

Comme nous l'avons vu antérieurement, toutes les cellules du point végétatif contiennent de l'alcaloïde, sauf celles à raphides; dans l'organe ayant atteint son complet développement, on n'observe plus la base que dans les petites cellules parenchymateuses signalées plus haut. Nous avons pu déceler l'alcaloïde dans la région criblée (cellules annexes) des faisceaux.

Racines aériennes. — Le voile se réduit à 3-4 assises de cellules dont certaines, de la périphérie, se prolongent en poils. Abondant au point végétatif, l'alcaloïde se localise dans l'organe adulte : dans la zone parenchymateuse, surtout dans les cellules plus petites adossées à l'exoderme et à l'endoderme, et dans quelques cellules de l'étui médullaire.

Feuilles. — Elles présentent une structure assez semblable à celles de *Dendrobium nobile;* toutefois, ici, les poils font défaut et la couche de fibres sclérenchymateuses entourant les faisceaux est, de beaucoup, plus puissante.

Nous avons retrouvé l'alcaloïde : dans les deux épidermes, dans les cellules mésophylliennes, surtout dans celles situées contre les épidermes et dans celles qui entourent les faisceaux, ainsi que dans les cellules annexes des tubes criblés.

Il ne nous a pas été donné d'étudier l'appareil reproducteur de ce végétal qui appartient à un genre voisin du genre *Dendrobium.*

§ 4. — Catasetum tabulare. — Catasetum Hookeri. — Catasetum macrocarpum. — Catasetum Bungerothii. — Catasetum discolor.

Nous n'avons eu l'occasion d'examiner que la tige bulbeuse et les feuilles de ces *Catasetum* alcaloïdifères. Ils se ressemblent tous au point de vue anatomique, se comportent de même avec les réactifs des alcaloïdes, et emmagasinent la base dans les mêmes éléments histologiques.

A. *Action des réactifs.* — Les réactifs généraux qui servent le mieux à caractériser l'alcaloïde que contiennent ces plantes, sont :

1° L'iodure de potassium iodé, qui donne un précipité brun-kermès à reflet bleuâtre, peu abondant, formé de sphérules très petites, et très fugitif;

2° L'acide phosphomolybdique, qui fournit un précipité jaune verdâtre finement granuleux;

3° L'iodure de mercure et de potassium, avec lequel il se forme un abondant précipité grisâtre et fugitif, au sein de la vacuole ratatinée;

4° Le bichlorure de mercure, qui provoque la formation de petites sphérules incolores;

5° L'iodure double de bismuth et de potassium, dont l'action est ici plus caractéristique que celle de IKI. Il y a production d'un précipité granuleux brun-rouge, très abondant, très persistant : il prend naissance en différents points et paraît ainsi formé d'îlots qui se réunissent vers l'intérieur de la vacuole (fig. 8);

6° Le trichlorure d'or, avec lequel il se produit des sphérules incolores;

7° Le réactif de Fröhde, qui colore en jaune verdâtre les cellules à alcaloïde.

Il ne s'est produit rien de caractéristique par l'iodure double de potassium et de cadmium, l'acide picrique, le tétrachlorure de platine, l'acide tannique, ni par le perchlorure de fer.

B. *Localisation.* — La tige est à cellules épidermiques fortement épaissies, auxquelles fait suite un parenchyme dont la plupart des éléments sont de grande dimension et pourvus d'épaississements spiralés.

Dans ce parenchyme sont distribués les faisceaux entourés de petites cellules riches en amidon.

Quand on fait agir l'iodure de potassium iodé sur une coupe de la tige, il se produit dans les cellules du parenchyme cortical une coloration brun-rouge très intense, qui disparaît par la chaleur et réapparaît par refroidissement. Cette coloration doit être due à la présence de matières hydrocarbonées et ne peut être rapportée à un alcaloïde, car elle se manifeste après l'action de l'alcool tartrique.

La tige ne présente de trace d'alcaloïde dans aucun de ses tissus.

Feuilles (fig. 9). — La coupe transversale d'une feuille nous montre qu'elle est constituée par : 1° une couche de cellules épidermiques (*ep*) rectangulaires, surmontée d'une cuticule assez épaisse; 2° un mésophylle à cellules arrondies (*pa*) dont les plus externes alternent avec les éléments épidermiques, les plus petites entourant les faisceaux; 3° des faisceaux fibro-vasculaires, ceints chacun d'une gaine sclérenchymateuse (*scl*) qui s'interrompt parfois à la jonction du xylème et du liber; le faisceau qui constitue la nervure médiane acquiert un développement considérable et s'étend presque d'un épiderme à l'autre; le liber est peu développé; 4° des massifs de sclérenchyme (*m. scl*), situés dans le voisinage des deux épidermes, et 5° un épiderme (*ep'*) inférieur qui ne diffère de l'épiderme supérieur que par la dimension plus petite de ses éléments constitutifs.

Nous avons toujours observé l'alcaloïde dans les deux épidermes et dans les cellules du mésophylle, surtout dans celles voisines des épidermes ou qui entourent les faisceaux.

§ 5. — Phalaenopsis Luddemanniana.

A. *Action des réactifs.* — On obtient, dans les cellules à alcaloïde de ce végétal, les réactions décrites en étudiant *Dendrobium nobile.*

B. *Localisation.* — De cette plante, très rare dans les collections, nous n'avons pu étudier qu'un fragment de tige florale et la racine aérienne dans laquelle seulement on peut déceler la présence d'alcaloïde.

Racines aériennes (fig. 10). — Anatomiquement, la racine de *Phalaenopsis Luddemanniana* diffère de notre racine typique par : 1° un voile réduit à deux assises de cellules à épaississements spiralés et dont certaines, externes, se prolongent sous forme de poils; 2° un exoderme mal défini, et 3° par un endoderme dont les cellules de passage sont très étroites et à parois très minces.

Dans ce végétal encore, on observe au sommet végétatif une grande abondance d'alcaloïde dans toutes les cellules, et la différenciation en tissus est accompagnée d'une localisation de l'alcaloïde qui s'accumule chez la racine adulte dans les cellules du parenchyme, surtout dans celles adossées à l'exoderme et à l'endoderme.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX.

Sur les 104 espèces d'Orchidacées qu'il a été possible d'examiner et qui appartiennent à 78 genres, 9 espèces se rapportant aux genres *Dendrobium, Eria, Catasetum* et *Phalaenopsis* doivent être considérées comme alcaloïdifères : les unes, dans toutes leurs parties (*Dendrobium nobile, D. Ainsworthii* et probablement *Eria stellata*), les autres, partiellement.

Nous ne pouvons nous prononcer définitivement sur la fréquence ou la rareté des alcaloïdes dans cette famille, car le

nombre d'Orchidacées connues est si considérable qu'il impose de justes réserves; mais nous pourrons être plus affirmatif quant à la topographie des alcaloïdes dans ce groupe.

Les réactifs, en effet, par l'intensité de leur action, indiquent que la fonction alcaloïdique se manifeste d'une manière assez sensible dans les tissus actifs (points végétatifs de la tige et de la racine, appareil reproducteur) et qu'au fur et à mesure que les tissus se différencient, à cette différenciation correspond une émigration de la base vers des régions (épiderme, poils, parenchyme surtout autour des faisceaux) où elle semble le mieux localisée pour servir à la plante d'arme défensive. Et, si tel est l'un des rôles dévolus aux alcaloïdes, rien ne paraît mieux rendre compte de ce rôle que cette accumulation de principe dans les feuilles, dans les racines aériennes qui explorent si facilement le milieu ambiant et dont le point végétatif, très exposé, est gorgé d'alcaloïde, et enfin cette abondance dans les fleurs, dont le labelle voyant a besoin d'être protégé contre la voracité des animaux.

Les résultats auxquels nous sommes arrivé confirment d'ailleurs, une fois de plus, les idées qu'exprimait M. Léo Errera [1], sous la direction duquel ce travail a été entrepris : « Les alcaloïdes sont produits essentiellement dans les tissus actifs où les matières albuminoïdes sont soumises à des décompositions et à des transformations perpétuelles. Formés ainsi dans les tissus actifs, les alcaloïdes sont transportés vers la périphérie, de manière à s'oxyder plus facilement et à y servir en même temps à la protection de la plante contre les atteintes des animaux. »

Institut botanique de l'Université de Bruxelles.
Janvier 1896.

[1] Errera, Clautriau et Maistriau, *Premières recherches sur la localisation et la signification des alcaloïdes*, p. 28. (Journal de la Société royale des sciences médicales et naturelles. Bruxelles, 1887.)

Liste des genres d'Orchidacées, groupés d'après la classification de Pfitzer.

I. — APOSTASIINAE.

1. *Neuwiedia.*
2. *Apostasia.*

II. — CYPRIPEDILINAE.

3.[1] **Cypripedilum.*
4. **Selenipedilum.*
5. *Paphiopedilum.*

III. — OPHRYDINAE.

a. SERAPIADEAE.

6. *Ophrys.*
7. *Comperia.*
8. **Orchis.*
9. *Serapias.*
10. *Aceras.*
11. *Himantoglossum.*
12. *Anacamptis.*

b. GYMNADENIEAE.

13. *Chamaeorchis.*
14. *Herminium.*
15. *Coeloglossum.*
16. *Nigritella.*
17. *Gymnadenia.*
18. *Ponerorchis.*
19. *Stenoglottis.*
20. *Holothrix.*
?21. *Arnottia.*
22. *Platanthera.*
23. *Bicornella.*
24. *Scopularia.*
25. *Huttonaea.*
26. *Bartholina.*
27. *Derömeria.*
28. *Perularia.*

c. HABENARIEAE.

29. *Neotinea.*
30. *Diplomeris.*
31. *Cynosorchis.*
32. *Habenaria.*
33. *Montolivaea.*
34. *Barlaea.*
35. *Roeperocharis.*

d. SATYRIEAE.

36. *Pachites.*
37. *Forficaria.*
38. *Brachycorythis.*
39. *Satyrium.*
40. *Schizochilus.*
41. *Platycoryne.*
42. *Schizodium.*
43. *Brownleea.*
44. *Disa.*
45. *Herschelia.*
46. *Monadenia.*

e. CORYCIEAE.

47. *Disperis.*
48. *Pterygodium.*
49. *Ceratandra.*
50. *Corycium.*

[1] Les noms des genres ayant fait l'objet de nos recherches sont précédés d'un astérisque.

IV. — NEOTTIINAE.

a. THELYMITREAE.

51. *Thelymitra*.
52. *Epiblema*.

b. DIURIDEAE.

53. *Diuris*.
54. *Orthoceras*.
55. *Microtis*.
56. *Prasophyllum*.

c. PTEROSTYLIDEAE.

57. *Caleana*.
58. *Drakaea*.
59. *Pterostylis*.

d. CALADENIEAE.

60. *Acianthus*.
61. *Cyrtostylis*.
62. *Calochilus*.
63. *Eriochilus*.
64. *Lyperanthus*.
65. *Burnettia*.
66. *Caladenia*.
67. *Chiloglottis*.
68. *Glossodia*.
69. *Adenochilus*.

e. CHLORAEEAE.

70. *Chloraea*.
71. *Bieneria*.
72. *Bipinnula*.

f. POGONIEAE.

73. *Corysanthes*.
74. *Pogonia*.
75. *Cleistes*.
76. *Triphora*.
77. *Codonorchis*.
78. *Nervilia*.
79. *Chlorosa*.
80. *Cryptostylis*.
81. *Stereosandra*.
82. *Lecanorchis*.
83. *Arethusa*.
84. *Galera*.

g. VANILLEAE.

85. *Epistephium*.
86. *Galeola*.
87. *Eriaxis*.
88. *Cyrtosia*.
89. **Vanilla*.

h. CEPHALANTHEREAE.

90. *Cephalanthera*.
91. **Epipactis*.
92. *Limodorum*.
93. *Epipogon*.
94. *Aphyllorchis*.

i. GASTRODIEAE.

95. *Gastrodia*.
96. *Leucorchis*.

k. SPIRANTHEAE.

97. *Pelexia*.
98. *Baskervillea*.
99. *Spiranthes*.
100. *Sarcoglottis*.
101. *Sauroglossum*.
102. *Stenorrhynchus*.
103. *Listera*.
104. *Neottia*.

l. PHYSUREAE.

105. *Vrydagzynea*.
106. *Cystorchis*.
107. *Physurus*.

108. *Queteletia.*
109. *Anoectochilus.*
110. *Herpysma.*
111. *Zeuxine.*
112. *Cheirostylis.*
113. **Goodyera.*
114. *Moerenhoutia.*
115. *Lepidogyne.*
116. *Hetaeria.*
117. *Odontochilus.*
118. *Myrmechis.*
119. *Dossinia.*
120. **Macodes.*
121. *Haemaria.*
122. *Hylophila.*
123. *Salacistis.*
124. *Platylepis.*
125. *Eucosia.*
126. *Gymnochilus.*
127. *Argyrorchis.*
128. *Yoania.*

m. CRANICHIDEAE.

129. *Wullschlägelia.*
130. *Pseudocentrum.*
131. *Altensteinia.*
132. *Pterichis.*
133. *Cranichis.*
134. *Gomphichis.*
135. *Stenoptera.*
136. *Prescottia.*
?137. *Manniella.*
138. *Ponthieva.*

n. TROPIDIEAE.

139. *Tropidia.*
140. *Corymbis.*

V. — THUNIINAE.

141. **Thunia.*
?142. *Arundina.*
143. *Bletilla.*
144. **Trichosma.*

VI. — COLLABIINAE.

145. *Nephelaphyllum.*
146. *Collabium.*
147. *Chrysoglossum.*
148. *Diglyphosa.*

VII. — COELOGYNINAE.

?149. *Josepha.*
150. **Coelogyne.*
151. **Pleione.*
152. *Neogyne.*
153. *Otochilus.*
154. **Pholidota.*
155. *Platyclinis.*
?156. **Sturmia.*

VIII. — LIPARIDINAE.

156bis. *Malaxis.*
157. *Microstylis.*
158. *Orestia.*
159. *Ephippianthus.*
160. *Liparis.*
161. *Cestichis.*
162. *Oberonia.*
163. *Calypso.*
164. *Coralliorrhiza.*

IX. — POLYSTACHYINAE.

?165. *Tipularia.*
166. *Acrolophia.*
167. **Galeandra.*
?168. *Oreorchis.*
169. **Polystachya.*
170. **Ansellia.*
?171. *Bromheadia.*

X. — PODOCHILINAE.

172. *Podochilus.*
173. *Appendicula.*

XI. — GLOMERINAE.

174. *Earina.*
175. *Glomera.*
176. *Agrostophyllum.*
177. *Callostylis.*
178. *Ceratostylis.*
?179. *Cryptochilus.*

XII. — PLEUROTHALLIDINAE.

180. *Physosiphon.*
181. **Masdevallia.*
182. *Cryptophoranthus.*
183. **Stelis.*
184. *Scaphosepalum.*
185. **Restrepia.*
186. **Pleurothallis.*
187. *Lepanthes.*
188. **Octomeria.*
189. *Brachionidium.*

XIII. — LAELIINAE.

a. PONEREAE.

190. *Isochilus.*
191. **Tetragamestus.*
192. **Scaphyglottis.*
193. **Ponera.*
194. *Hexadesmia.*
195. *Octadesmia.*
196. **Coelia.*
197. *Hexisea.*
198. **Amblostoma.*
199. *Seraphyta.*
200. *Diothonaea.*
201. **Arpophyllum.*
202. *Hartwegia.*

b. LAELIINAE.

203. **Epidendrum.*
204. *Diacrium.*
205. **Cattleya.*
206. **Laelia.*
207. **Schomburgkia.*
208. **Brassavola.*
209. **Sophronitis.*
210. *Meiracyllium.*
211. **Leptotes.*

XIV. — SOBRALIINAE.

212. *Elleanthus.*
213. *Sertifera.*
214. **Sobralia.*
215. *Fregea.*
216. *Calopogon.*
?217. *Hexalectris.*

XV. — PHAJINAE.

218. **Phajus.*
219. **Calanthe.*
220. *Preptanthe.*
221. *Limatodes.*
222. *Calanthidium.*
223. *Tainia.*
224. **Chysis.*
225. *Ipsea.*
226. *Plocoglottis.*
227. **Bletia.*
228. *Spathoglottis.*
229. *Aplectrum.*
230. *Acanthephippium.*
231. *Anthogonium.*
232. *Pachystoma.*

XVI. — CYRTOPODIINAE.

233. *Geodorum.*
234. *Lissochilus.*
235. **Eulophia.*
236. *Cremastra.*
237. *Dactylostalix.*
238. *Pteroglossaspis.*
239. *Cyrtopodium.*
240. *Govenia.*
241. *Warrea.*

XVII. — CATASETINAE.

242. **Mormodes.*
243. **Catasetum.*
244. *Cycnoches.*

XVIII. — LYCASTINAE.

245. **Anguloa.*
246. **Lycaste.*
247. *Paphinia.*
248. **Xylobium.*
249. *Batemania.*
250. **Bifrenaria.*

XIX. — GONGORINAE.

251. *Lacaena.*
252. *Peristeria.*
253. *Acineta.*
254. *Coeliopsis.*
255. *Sievekingia.*
256. *Lycomormium.*
257. *Coryanthes.*
258. *Paradisanthus.*
259. *Aganisia.*
260. **Stanhopea.*
261. *Stanhopeastrum.*
262. *Chrysocycnis.*
263. *Polycycnis.*
264. *Houlletia.*
265. *Kegelia.*
266. *Schlimia.*
267. **Gongora.*
268. *Cirrhaea.*

XX. — ZYGOPETALINAE.

269. *Köllensteinia.*
270. **Colax.*
271. **Zygopetalum.*
272. *Zygosepalum.*
?273. *Galeottia.*
274. *Eriopsis.*

XXI. — DENDROBIINAE.

275. *Latourea.*
276. **Dendrobium.*
277. *Aporum.*
278. **Eria.*
279. *Porpax.*
280. *Phreatia.*

XXII. — BOLBOPHYLLINAE.

281. *Drymoda.*
282. *Monomeria.*
283. *Sunipia.*
284. *Ione.*
285. **Cirrhopetalum.*
286. **Bolbophyllum.*
287. *Bolbophyllaria.*
288. *Megaclinium.*
289. *Trias.*
290. *Epicranthes.*
291. **Dendrochilum.*
292. *Osyricera.*
293. *Acrochaene.*
?294. *Panisea.*

XXIII. — THELASINAE.

295. *Thelasis.*
?296. *Acriopsis.*

XXIV. — CYMBIDIINAE.

297. **Grammatophyllum.*
298. *Wailesia.*
299. *Dipodium.*
300. *Eulophiopsis.*
301. *Cyperorchis.*
302. **Cymbidium.*
303. *Grammangis.*
?304. **Grobya.*

XXV. — THECOSTELINA

305. *Thecostele.*

XXVI. — STENIINAE.

306. *Stenia.*

XXVII. — MAXILLARIINAE.

307. *Mormolyce.*
308. **Maxillaria.*
309. **Scuticaria.*
310. *Camaridium.*
311. *Ornithidium.*
312. *Trigonidium.*
313. *Eulophidium.*

XXVIII. — ONCIDIINAE.

a. NOTYLIEAE.

314. *Telipogon.*
315. *Trichoceros.*
316. *Macradenia.*
317. *Warmingia.*
318. *Notylia.*

b. IONOPSIDEAE.

319. *Trichocentrum.*
320. *Papperitzia.*
321. **Rodriguezia.*
322. *Ionopsis.*
323. *Scelochilus.*
324. *Comparettia.*
325. *Plectrophora.*
326. *Diadenium.*
327. *Chaenanthe.*
328. *Saundersia.*
329. *Brachtia.*

c. ADEAE.

330. **Ada.*
331. **Mesospinidium.*
332. *Neodryas.*
333. *Sutrina.*
334. *Trizeuxis.*
335. *Quekettia.*
336. *Cohniella.*

d. TRICHOPILIEAE.

337. **Trichopilia.*
338. *Helcia.*

e. ASPASIEAE.

339. **Aspasia.*
340. *Dignathe.*
341. **Cochlioda.*

f. ODONTOGLOSSEAE.

342. *Zygostates.*
343. *Hofmeisterella.*
344. *Ornithocephalus.*
?345. *Plymatidium.*
346. **Odontoglossum.*
347. *Abola.*
348. *Gomeza.*
349. **Palumbina.*
350. *Brassia.*
351. **Miltonia.*
352. **Oncidium.*
353. *Lockhartia.*
354. *Cryptarrhena.*
355. *Sigmatostalix.*
356. *Solenidium.*
357. *Chytroglossa.*

XXIX. — HUNTLEYINAE.

358. *Promenaea.*
359. *Kefersteinia.*
360. *Chondrorrhyncha.*
361. *Cheiradenia.*
362. **Warscewiczella.*
363. *Pescatorea.*
364. *Bollea.*
365. **Huntleya.*
366. *Chaubardia.*

XXX. — DICHAEINAE.

367. *Dichaea.*
368. *Dichaeopsis.*

XXXI. — SARCANTHINAE.

a. PACHYPHYLLEAE.

369. *Pachyphyllum.*
370. *Nasonia.*
371. *Centropetalum.*

b. AERIDEAE.

372. *Diplocentrum.*
373. *Renanthera.*
374. *Esmeralda.*
375. *Vandopsis.*
376. *Luisia.*
377. *Cottonia.*
378. *Stauropsis.*
379. *Polychilos.*
380. **Phalaenopsis.*
381. *Doritis.*
382. *Sarcanthus.*
383. **Cleisostoma.*
384. *Echioglossum.*
385. *Microsaccus.*
386. *Schönorchis.*
387. **Saccolabium.*
388. *Ceratochilus.*
389. *Acampe.*
390. *Uncifera.*
391. **Vanda.*
392. **Angrecum.*
393. *Aerangis.*
394. *Macroplectrum.*
395. *Polyrrhiza.*
396. *Campylocentrum.*
397. *Oeonia.*
398. *Listrostachys.*
399. *Mystacidium.*
400. *Cryptopus.*
401. *Dendrophylax.*
402. *Taeniophyllum.*
403. *Chiloschista.*
404. **Aerides.*
405. *Grosourdya.*
406. *Sarcochilus.*
407. *Camarotis.*
408. *Rhynchostylis.*
409. *Aeranthus.*
410. *Trichoglottis.*

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

La coloration brun-rouge indique la localisation de l'alcaloïde. — Grossissement : 245 diamètres.

Dendrobium nobile.

Fig. 1. — Segment de la coupe transversale de la tige : *c,* cuticule; *ep,* épiderme; *scl,* zone sclérenchymateuse; *pc,* parenchyme cortical; *cp,* cellules à ponctuations elliptiques; *cl,* cellules à paroi lignifiée.

Fig. 2. — Portion de la coupe précédente montrant la structure d'un faisceau fibro-vasculaire : *co,* cellule oxalifère; *si,* cellule silicifère; *cf', cf''*, cellules circumfasciculaires; *l,* liber; *x,* xylème; *cp,* cellule ponctuée.

Fig. 3. — Portion de la racine aérienne circonscrite au cylindre central, coupe transversale : *v,* voile; *exd,* exoderme; *cp,* cellule de passage (« Durchgangszellen » de Leitgeb); *pa,* parenchyme; *end,* endoderme.

Fig. 4. — Coupe transversale de la feuille : *c,* cuticule; *ep,* épiderme supérieur; *pa,* parenchyme ou mésophylle; *scl,* sclérenchyme; *x,* xylème; *l,* liber; *cp,* élément ponctué; *ep',* épiderme inférieur.

Fig. 5. — Poil immergé en coupe transversale : *pi,* poil; *ep, pa, c,* comme plus haut.

Fig. 6. — Trois poils immergés associés.

Fig. 7. — Épiderme inférieur montrant la cuticule allant d'une chambre respiratoire à l'autre : *st,* stomate; *chr,* chambre sous-stomatique ou respiratoire; *c,* cuticule; *pa, ep',* comme précédemment.

Catasetum Hookeri.

Fig. 8. — Trois cellules épidermiques de la feuille montrant les différentes phases (α, β, γ) de l'action de l'iodure de bismuth et de mercure.

Catasetum macrocarpum.

Fig. 9. — Coupe transversale de la feuille : *c, ep, ep', pa, scl, x, l,* comme plus haut ; *m. scl,* massif de fibres sclérenchymateuses.

Phalaenopsis Luddemanniana.

Fig. 10. — Portion de la coupe transversale de la racine aérienne.


fig 1
c
ep
scl
cp
pc
cl
fig. 2
co
si
cf'
l
co
ep
cf''
x
fig. 6
pc
c
ep
pa
fig 5
pa
ep
c
pc
fig 7
pa
chr
chr
c
ep'
c
st
st
fig 9
c
ep
x
l
pa
scl
m scl
ep
c
fig. 3
V
V
exd
ep
exd
pa
end
ep
ep
fig 4
c
ep
pa
scl
x
ep
l
scl
ep'
c
fig 10
pa
ep
ep
end
l
x
fig. 8
γ
β
α
E. DE DROOG ad nat. del.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

SUR
UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
DE LA
FONCTION GAMMA
QUI CONTIENT
LA SÉRIE DE STIRLING ET CELLE DE KUMMER

PAR

G. LANDSBERG,

Professeur a l'Université de Heidelberg.

(Présenté à la Classe des sciences, dans la séance du 5 décembre 1896.)



SUR

UN NOUVEAU DÉVELOPPEMENT

DE LA

FONCTION GAMMA

QUI CONTIENT

LA SÉRIE DE STIRLING ET CELLE DE KUMMER

On sait que le logarithme de la fonction gamma peut être développé en série de deux manières tout à fait différentes : l'un des développements est la série de *Stirling*, l'autre celle de *Kummer*.

La série de Stirling

$$(A). \quad \left\{ \begin{aligned} \log \Gamma(a) &= \frac{1}{2} \log 2\pi + \left(a - \frac{1}{2}\right) \log a - a \\ &+ \frac{B_1}{1.2a} - \frac{B_2}{3.4a^3} + \frac{B_3}{5.6a^5} - \cdots \\ &+ (-1)^{n-1} \frac{B_n}{(2n-1)2na^{2n-1}} + \frac{(-1)^n \theta B_{n+1}}{(2n+1)(2n+2)a^{2n+1}}, \end{aligned} \right.$$

où $B_1, B_2, B_3 \ldots$ désignent les nombres bernoulliens et θ une quantité positive, inférieure à l'unité, procède suivant des puissances décroissantes de la variable et appartient à la classe des séries semi-convergentes.

La série de Kummer (*)

$$(\mathrm{B}).\quad \left\{ \begin{aligned} \log \Gamma(a) &= \frac{1}{2}\log 2\pi - \frac{1}{2}\log(2\sin \pi a) \\ &+ \frac{1}{2}(\mathrm{C} + \log 2\pi)(1-2a) + \frac{1}{\pi}\sum_{n=1}^{n=\infty} \frac{\log n}{n}\sin 2n\pi a, \end{aligned} \right.$$

$\mathrm{C} = 0{,}577\ldots$ désignant la constante de Mascheroni, est une série trigonométrique, convergente dans le sens ordinaire du mot, et ne représente la valeur de la fonction que dans l'intervalle $0 < a < 1$. Mais si hétérogènes que les deux développements paraissent au premier abord, on peut démontrer que tous deux découlent d'une même source et qu'ils sont contenus dans une formule plus générale dont ils ne sont que des cas spéciaux. Le but du présent mémoire est de mettre cette relation en évidence et de tirer quelques conséquences de la nouvelle formule.

I.

Nous prenons le départ de nos recherches dans la représentation connue du logarithme de la fonction gamma

$$(1).\quad \log \Gamma(a) = \int_0^\infty \left(e^{-x}(a-1) - \frac{e^{-x} - e^{-ax}}{1-e^{-x}} \right) \frac{dx}{x},$$

la quantité a étant supposée positive. Dans cette représentation, on peut développer l'intégrale du second membre en une série trigonométrique, en faisant usage de la formule

$$(2)\quad \frac{e^{-ax}}{1-e^{-x}} = \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty} \frac{e^{2\pi i h a}}{x + 2\pi i h},$$

(*) *Journal de Crelle*, t. XXXV.

équation importante et générale qui a été découverte par Euler (*) et qui, plus tard, a été l'objet d'études approfondies de M. Lipschitz (**) et de Kronecker (***). On sait, d'après la théorie des séries de Fourier, que cette équation n'est admissible que dans l'intervalle $0 < a < 1$ et que, pour les valeurs extrêmes de l'intervalle, la série représente la moyenne arithmétique des deux valeurs de la fonction du premier membre, de manière que

$$(3). \quad \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty} \frac{1}{x + 2\pi i h} = \frac{1}{2} \frac{1 + e^{-x}}{1 - e^{-x}} = \frac{1}{2} \frac{e^{\frac{1}{2}x} + e^{-\frac{1}{2}x}}{e^{\frac{1}{2}x} - e^{-\frac{1}{2}x}},$$

la somme devant s'étendre à autant de valeurs positives que négatives de l'indice h. De l'équation (2), en faisant tendre x vers zéro, on tire

$$(4). \quad \frac{1}{2} - a = \sum_{h=-\infty}^{+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{2\pi i h} = \frac{1}{\pi} \sum_{h=1}^{\infty} \frac{\sin 2\pi h a}{h} \, (0 < a < 1),$$

le trait au signe Σ indiquant que la valeur zéro est exclue dans la sommation. Si l'on introduit les développements (2) et (4) dans la représentation (1) de la fonction gamma, on retrouve la formule de Kummer. En effet, d'abord on a

$$(1^a). \quad \begin{cases} \log \Gamma(a) = A + \displaystyle\int_0^{\infty} \frac{dx}{x} \left(\frac{e^{-ax}}{1 - e^{-x}} - \frac{1}{x} + e^{-x} \left(a - \frac{1}{2} \right) \right), \\ A = \displaystyle\int_0^{\infty} \frac{dx}{x} \left(\frac{1}{x} - \frac{1}{2} e^{-x} - \frac{1}{e^{x} - 1} \right). \end{cases}$$

A est indépendant de a, et, par suite,

$$\log \Gamma(a) - A = \int_0^{\infty} \frac{dx}{x} \left(\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{x + 2\pi i h} - e^{-x} \sum_{h=-\infty}^{+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{2\pi i h} \right).$$

(*) *Calculus integralis,* t. IV, suppl. v, 6, § 189.

(**) *Journal de Crelle,* t. LIV, p. 313.

(***) *Ueber eine bei Anwendung der partiellen Integration nützliche Formel.* MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE DE BERLIN, 1884.

En échangeant l'ordre de la sommation et de l'intégration (*), on a la série trigonométrique

$$(5) \ldots\ldots \quad \log \Gamma(a) = A + \sum_{h=-\infty}^{+\infty}{}' P_h \, e^{2\pi i h a},$$

où

$$P_h = \int_0^\infty \frac{dx}{x}\left(\frac{1}{x+2\pi i h} - \frac{e^{-x}}{2\pi i h}\right).$$

Pour calculer les coefficients P_h, nous considérons que l'on a, pour la constante de Mascheroni :

$$(6) \ldots \left\{ \begin{aligned} C &= -\Gamma'(1) = -\int_0^\infty \frac{dx}{x}\left(e^{-x} - \frac{1}{x+1}\right) \\ &= -\int_0^\infty dx\left(\frac{e^{-x}}{x} - \frac{1}{x} + \frac{1}{x+1}\right). \end{aligned} \right.$$

Par addition, on revient ainsi à l'intégrale d'une fraction rationnelle

$$(7) \ldots \left\{ \begin{aligned} P_h - \frac{C}{2\pi i h} &= \frac{1}{2\pi i h}\int_0^\infty dx\left(\frac{1}{x+1} - \frac{1}{x+2\pi i h}\right) \\ &= \frac{1}{2\pi i h}\log(2\pi i h). \end{aligned} \right.$$

On voit aisément que, parmi les déterminations en nombre infini du logarithme, il faut choisir celui pour lequel on a

$$(7^a) \ldots \quad \log(2\pi i h) = \log(2\pi|h|) + \frac{\pi i}{2} \, sgn.h,$$

sgn.h désignant + 1 ou — 1, suivant que h est positif ou négatif.

(*) Pour voir la légitimité de l'interversion des deux opérations, ici et ailleurs, il suffit de songer qu'il s'agit de séries trigonométriques et que l'on peut rendre finies les limites de l'intégration par un changement de variable, tel que $x = \frac{y}{1-y}$.

Quant à la constante A, on trouve sans difficulté

$$(8). \quad \ldots\ldots\ldots \quad A = \frac{1}{2} \log 2\pi.$$

En effet, on a par l'équation (1) :

$$\log \Gamma\left(\frac{1}{2}\right) = \frac{1}{2} \log \pi = \int_0^\infty \frac{dx}{x} \left(- \frac{1}{2} e^{-x} + \frac{e^{\frac{1}{2}x} - 1}{e^x - 1}\right),$$

et par suite

$$A - \frac{1}{2} \log \pi = \int_0^\infty \frac{dx}{x} \left(\frac{1}{x} - \frac{e^{\frac{1}{2}x}}{e^x - 1}\right).$$

En employant la formule (2) pour $a = \frac{1}{2}$, on peut écrire l'intégrale ainsi :

$$\int_0^\infty \frac{dx}{x} \sum_{h=1}^{h=\infty} (-1)^{h-1} \frac{2x}{x^2 + (2\pi h)^2} = 2 \sum_{h=1}^{h=\infty} (-1)^{h-1} \int_0^\infty \frac{dx}{x^2 + (2\pi h)^2}$$

$$= \frac{1}{2} \sum_{h=1}^{\infty} \frac{(-1)^{h-1}}{h} = \frac{1}{2} \log 2.$$

En mettant les valeurs des intégrales dans la formule (5), on trouve :

$$(9). \quad \left\{ \begin{aligned} \log \Gamma(a) &= \frac{1}{2} \log 2\pi + \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{2\pi i h} (C + \log (2\pi i h)) \\ &= \frac{1}{2} \log 2\pi - C\left(a - \frac{1}{2}\right) + \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{2\pi i h} \log (2\pi i h) \quad (0 < a < 1). \end{aligned} \right.$$

C'est la série de Kummer ; car en rétablissant la forme réelle, on a :

$$\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h a}}{2\pi i h} \log (2\pi i h) = \sum_{h=1}^{\infty} \frac{e^{2\pi i h a} \log (2\pi i h) - e^{-2\pi i h a} \log (-2\pi i h)}{2\pi i h}$$

$$= \sum_{h=1}^{\infty} \frac{\log (2\pi h) \sin 2\pi h a}{\pi h} + \sum_{h=1}^{\infty} \frac{\cos 2\pi h a}{2h},$$

et puisque

$$-\sum_{h=1}^{\infty}\frac{\cos 2\pi h a}{h}=\log(2\sin\pi a)\qquad (0<a<1),$$

on peut mettre la série sous la forme

$$(10)\quad \begin{cases} \log\Gamma(a)=\frac{1}{2}\log 2\pi-(C+\log 2\pi)\left(a-\frac{1}{2}\right)-\frac{1}{2}\log(2\sin\pi a) \\ \qquad +\frac{1}{\pi}\sum_{h=1}^{h=\infty}\frac{\log h\sin 2\pi h a}{h}. \end{cases}$$

Or, le développement (10) n'est valable que dans l'intervalle $0<a<1$; rien ne nous empêche de généraliser les considérations précédentes, de manière que l'on développe la fonction en une série trigonométrique qui est valable dans un intervalle *quelconque* de la grandeur de l'unité.

Soit donc maintenant $v<a<v+1$, v étant une quantité positive quelconque. Pour pouvoir appliquer les séries (2) et (4), nous donnons d'abord à l'équation (1^a) la forme

$$\log\frac{\Gamma(a)}{\sqrt{2\pi}}=\int_0^{\infty}\frac{dx}{x}\left(e^{-vx}\frac{e^{-(a-v)x}}{1-e^{-x}}-\frac{1}{x}+ve^{-x}+e^{-x}\left(a-v-\frac{1}{2}\right)\right),$$

de laquelle, $a-v$ étant positif et inférieur à l'unité, résulte l'équation

$$(11)\quad \begin{cases} \log\frac{\Gamma(a)}{\sqrt{2\pi}}=\int_0^{\infty}\frac{dx}{x}\left(e^{-vx}\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}'\frac{e^{+2\pi i h(a-v)}}{x+2\pi i h}\right. \\ \qquad \left.-e^{-x}\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}'\frac{e^{2\pi i h(a-v)}}{2\pi i h}\right)+B, \\ \text{où} \\ \qquad B=\int_0^{\infty}\frac{dx}{x}\left(\frac{e^{-vx}-1}{x}+ve^{-x}\right), \end{cases}$$

est indépendant de a. L'intégrale B est connue ; car on a

$$(12)\ldots\ldots\quad \int_0^{\infty}dx\,\frac{e^{-x}-e^{-vx}}{x}=\log v,$$

et en intégrant de $v = 0$ à $v = v$, on trouve

$$(13)\ldots \quad B = \int_0^\infty \frac{dx}{x}\left(\frac{e^{-vx} - 1}{x} + ve^{-x}\right) = v(\log v - 1).$$

En substituant cette expression dans la formule (11), on obtient

$$\log \Gamma(a) = \frac{1}{2}\log 2\pi + v(\log v - 1)$$
$$+ \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' e^{2\pi i h(a-v)} \int_0^\infty \frac{dx}{x}\left(\frac{e^{-vx}}{x + 2\pi i h} - \frac{e^{-x}}{2\pi i h}\right).$$

L'intégrale qui se présente dans la somme peut s'écrire, en ayant égard à (12),

$$-\frac{1}{2\pi i h}\int_0^\infty dx\left(\frac{e^{-vx}}{x + 2\pi i h} + \frac{e^{-x} - e^{-vx}}{x}\right)$$
$$= -\frac{1}{2\pi i h}\left(\log v + \int_0^\infty \frac{e^{-vx}dx}{x + 2\pi i h}\right),$$

et au moyen de la formule (4) on obtient le développement en série :

$$(14)\ldots \begin{cases} \log \Gamma(a) = \frac{1}{2}\log 2\pi + \log v\left(a - \frac{1}{2}\right) \\ \qquad - v - \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' R_h \frac{e^{2\pi i h(a-v)}}{2\pi i h} \qquad (v < a < v + 1), \end{cases}$$

où

$$R_h = \int_0^\infty \frac{e^{-vx}dx}{x + 2\pi i h} = \int_0^\infty \frac{e^{-x}\,dx}{x + 2\pi i h v}.$$

Il est remarquable que l'équation (14) ne cesse pas d'être vraie aux extrémités de l'intervalle $v < a < v + 1$; car la fonction

$$\varphi(a) = \log \Gamma(a) - \frac{1}{2}\log 2\pi - \log v\left(a - \frac{1}{2}\right) + v,$$

qui a été développée en série trigonométrique, satisfait à la relation fonctionnelle

$$\varphi(v+1)=\varphi(v),$$

et par conséquent la série représente la fonction encore pour les valeurs extrêmes de l'intervalle.

Il nous reste encore à calculer les coefficients R_h. Ces coefficients s'expriment au moyen du logarithme intégral introduit par Soldner :

$$li(x)=\int_0^x \frac{dx}{\log x}.$$

Mais, comme nous avons à considérer la fonction pour un argument complexe, il est préférable de suivre une idée de Gauss, que l'on trouve dans une lettre à Bessel, du 18 décembre 1811 (*), et d'introduire, au lieu du logarithme intégral de Soldner, une autre fonction $Ei(z)$ qui est en étroite connexion avec ce logarithme. Nous définissons $Ei(z)$ par l'intégrale

$$(15) \quad \ldots\ldots \quad Ei(z)=\int_{+\infty}^{z} \frac{e^{-x}\,dx}{x},$$

ou bien comme une solution de l'équation différentielle

$$(15^a) \quad \ldots\ldots \quad \frac{dEi(z)}{dz}=\frac{e^{-z}}{z},$$

qui s'annule pour des valeurs positives de z, croissantes indéfiniment. En intégrant par série, on trouve immédiatement le développement, convergent dans tout le plan,

$$(16) \quad Ei(z)=C+\log z-z+\frac{z^2}{2.2!}-\frac{z^3}{3.3!}+\frac{z^4}{4.4!}-\cdots,$$

(*) Cette lettre et les lettres voisines, ce sont celles où Gauss a expliqué ses idées sur l'intégration complexe, anticipant ainsi une partie des découvertes fondamentales de Cauchy. D'ailleurs, je me suis permis une légère modification aux notations de Gauss.

C étant la constante d'intégration. Il résulte de ce développement que la fonction $\mathrm{E}i(z)$ est multiforme, mais que la différence $\mathrm{E}i(z) - \log z$ est une fonction entière transcendante de z. Par conséquent, pour rendre $\mathrm{E}i(z)$ fonction uniforme de la variable, il nous suffit de faire une coupure dans le plan, le long de l'axe réel négatif. Dans le plan ainsi modifié, il est permis de supposer quelconque, dans l'intégrale (15), le chemin d'intégration de l'infini positif à la limite supérieure, et l'on a pour les points sur les deux côtés de la coupure :

$$\lim_{\varepsilon=0}\Big[\mathrm{E}i(-a+\varepsilon i)-\mathrm{E}i(-a-\varepsilon i)\Big]=2\pi i.$$

Ces déterminations établies, on reconnaît aisément que la fonction $\mathrm{E}i$ est réelle (et négative) pour des valeurs positives de la variable, qu'elle est de la forme $a \pm \pi i$ sur les deux côtés de l'axe réel négatif, et qu'à des valeurs complexes conjuguées de la variable appartiennent des valeurs complexes conjuguées de la fonction. La connexion avec le logarithme intégral est donnée par l'équation

$$\mathrm{E}i(z)=li(e^{-z}). \qquad li(z)=\mathrm{E}i\left(\log\frac{1}{z}\right).$$

Quant à la constante d'intégration C, on sait qu'elle est égale à la constante de Mascheroni. En effet, on a, pour des valeurs positives de z,

$$\int_{\infty}^{z}\frac{dx}{x(x+1)}=\log\frac{z}{z+1},$$

et, par soustraction de la formule (16),

$$\int_{\infty}^{z}\frac{dx}{x}\left(e^{-x}-\frac{1}{x+1}\right)=\mathrm{C}+\log(1+z)-z+\frac{z^2}{2.2!}-\frac{z^3}{3.3!}+\cdots.$$

On obtient donc, en faisant tendre z vers zéro,

$$C = \int_0^\infty \frac{dx}{x}\left(\frac{1}{x+1} - e^{-x}\right) = 0,577\ \ldots;$$

c'est la formule (6) par laquelle la constante de Mascheroni a été définie.

En retournant maintenant au calcul des coefficients R_h, nous trouvons presque immédiatement

$$R_h\, e^{-2\pi ihv} = \int_0^\infty \frac{e^{-(x+2\pi ihv)}dx}{x+2\pi ihv} = -\,Ei(2\pi ihv).$$

En effet, soit $\alpha = \beta + i\gamma$ une valeur quelconque non réelle, ω une valeur positive qui tendra tantôt vers l'infini. Si nous effectuons alors l'intégrale

$$\int \frac{e^{-x}dx}{x}$$

le long du contour d'un triangle formé par les points α, $\omega + i\gamma$, ω, nous obtenons, d'après Cauchy, la valeur nulle; donc

$$\int_0^{\omega\ \ \beta} \frac{e^{-(x+\alpha)}dx}{x+\alpha} + \int_\gamma^0 \frac{e^{-(\omega+iy)}idy}{\omega+iy} + \int_\omega^\alpha \frac{e^{-x}dx}{x} = 0,$$

la troisième intégrale étant prise en ligne droite de ω à α. Pour la seconde intégrale, on a

$$\left|\int_\gamma^0 \frac{e^{-(\omega+iy)}idy}{\omega+iy}\right| < e^{-\omega}\int_0^\gamma \frac{dy}{\sqrt{\omega^2+y^2}} < \frac{e^{-\omega}\gamma}{\omega},$$

et par conséquent, pour $\omega = \infty$,

$$\int_\gamma^0 \frac{e^{-\omega+iy}idy}{\omega+iy} = 0.$$

De l'équation précédente résulte, pour ω croissant indéfiniment, la relation

$$\int^{\infty} \frac{e^{-(x+\alpha)}dx}{x+\alpha} + \mathrm{E}i(\alpha) = 0,$$

ce qu'il fallait démontrer.

Ce point étant établi, notre développement (14) devient finalement

$$(17) \quad \log \Gamma(a) = \frac{1}{2}\log 2\pi + \log v\left(a - \frac{1}{2}\right) - v + \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{\mathrm{E}i(2\pi ihv)}{2\pi ih} e^{2\pi iha},$$

où

$$v \leqq a \leqq v + 1,$$

v ayant une valeur positive quelconque.

D'une remarque précédente, il suit que $\mathrm{E}i(2\pi ihv)$ et $\mathrm{E}i(-2\pi ihv)$ sont des valeurs conjuguées complexes; par conséquent, la somme n'est qu'en apparence complexe; cependant la restitution de la forme réelle n'est d'aucun avantage.

On s'assure aisément que pour $v = 0$ l'équation (17) se transforme dans la série de Kummer. Car, en ayant égard à la formule (4), on a aussi

$$(17^a) \quad \log \Gamma(a) = \frac{1}{2}\log 2\pi - v + \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi iha}}{2\pi ih}\left[\mathrm{E}i(2\pi ihv) - \log v\right].$$

Or, d'après l'équation (16), on a, pour v décroissant indéfiniment,

$$\lim_{v=0}\left[\mathrm{E}i(2\pi ihv) - \log v\right] = \mathrm{C} + \log 2\pi ih;$$

notre formule devient ainsi à la limite :

$$\log \Gamma(a) = \frac{1}{2}\log 2\pi + \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi iha}}{2\pi ih}(\mathrm{C} + \log 2\pi ih) \quad (0 < a < 1),$$

et c'est la forme (9) de la série de Kummer.

Nous avons ainsi établi une généralisation du développement de Kummer qui vaut pour un intervalle quelconque de la grandeur de l'unité; mais ce n'est pas là le but principal de notre analyse. Nous avons plutôt en vue l'étude approfondie de la somme qui apparaît dans la formule (17) :

$$(17^a) \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad S = \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{Ei(2\pi ihv)}{2\pi ih} e^{2\pi iha},$$

sa représentation sous des formes différentes d'intégrales, et les développements en série qui en proviennent. Nous verrons que cette somme S n'est autre chose qu'une simple généralisation du reste de la série de Stirling.

II.

En revenant à la formule (14), on trouve pour la somme S l'expression

$$(18). \quad . \quad \left\{ \begin{aligned} S &= -\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi ih(a-v)}}{2\pi ih} \int_0^{\infty} \frac{e^{-vx}dx}{x+2\pi ih} \\ &= \int_0^{\infty} \frac{e^{-vx}dx}{x} \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \left(\frac{e^{2\pi ih(a-v)}}{x+2\pi ih} - \frac{e^{2\pi ih(a-v)}}{2\pi ih} \right), \end{aligned} \right.$$

et, au moyen des équations (2) et (4), l'expression

$$(18^a) \quad S = \int_0^{\infty} \frac{e^{-vx}dx}{x} \left(\frac{e^{-(a-v)x}}{1-e^{-x}} - \frac{1}{x} - \left(\frac{1}{2} - a + v \right) \right).$$

En posant donc, pour plus de brièveté,

(19). . . . . . $$\frac{e^{-bx}}{1-e^{-x}} - \frac{1}{x} = \chi(x, b)$$

et, par conséquent,

(19^a). . . . . $$\frac{1}{2} - b = \chi(0, b),$$

on a la formule

(20) . . $$\begin{cases} \log \Gamma(a) = \frac{1}{2} \log 2\pi + \left(a - \frac{1}{2}\right) \log v - v \\ \quad + \int_0^\infty \frac{e^{-vx}dx}{x} \left(\chi(x, a-v) - \chi(0, a-v)\right), \end{cases}$$

qui, essentiellement, équivaut à l'équation (17) et qui peut aussi se déduire directement de l'expression originale (1), en faisant usage des intégrales (12) et (13). Si l'on égale v et a dans l'équation (20), on a déjà la représentation asymptotique connue

$$\log \Gamma(a) = \frac{1}{2} \log 2\pi + \left(a - \frac{1}{2}\right) \log a - a$$
$$+ \int_0^\infty \frac{e^{-ax}dx}{x} \left[\frac{1}{1-e^{-x}} - \frac{1}{x} - \frac{1}{2}\right],$$

de laquelle on déduit la formule de Stirling en développant la fonction contenue entre crochets suivant des puissances croissantes de x. Dans notre formule plus générale, il s'agira donc de développer la fonction

$$\chi(x, a-v) - \chi(o, a-v)$$

en une série ordonnée suivant des puissances croissantes de x.

Remarquons encore en passant que la somme S peut être représentée sous une autre forme qui est également propre à préparer le développement en une série semi-convergente. En effet, si l'on transforme l'intégrale dans la somme

$$S = \sum_{h=1}^{\infty} \int_0^{\infty} \frac{e^{-vx}dx}{2\pi ih} \left(\frac{e^{-2\pi ih(a-v)}}{x - 2\pi ih} - \frac{e^{2\pi ih(a-v)}}{x + 2\pi ih} \right)$$

par la substitution $x = 2\pi hx'$ et qu'on applique ensuite la série logarithmique, on trouve :

$$S = \frac{1}{2\pi i} \int_0^{\infty} \left[\frac{\log\left[1 - e^{-2\pi(v(x+i)-ia)}\right]}{x + i} dx - \frac{\log\left[1 - e^{-2\pi(v(x-i)+ia)}\right]}{x - i} dx \right],$$

ou bien, si l'on préfère la représentation réelle,

$$S = \frac{1}{\pi} \int_0^{\infty} \frac{dx}{x^2 + 1} \left[x \operatorname{arc\,tg} \frac{\sin 2\pi(a - v)}{e^{2\pi vx} - \cos 2\pi(a - v)} \right.$$

$$\left. - \frac{1}{2} \log\left(1 - 2e^{-2\pi vx} \cos 2\pi(a - v) + e^{-4\pi vx}\right) \right].$$

Cette expression correspond et devient, pour $v = a$, égale à la forme que Schaar a donnée au reste de la série de Stirling (*).

Posons maintenant $a - v = b$; on sait que

$$\chi(x, b) = \Psi_0(b) + \frac{\Psi_1(b)}{1} x + \frac{\Psi_2(b)}{2!} x^2 + \frac{\Psi_3(b)}{3!} x^3 + \cdots,$$

$\Psi_r(b)$ désignant la fonction bernoullienne de l'ordre $r + 1$, qui est définie par l'expression

$$\Psi_r(v) = \sum_h (-1)^{r-h} B_h \frac{r!}{(2h)!\,(r - 2h + 1)!} v^{r+1-2h} - \frac{1}{2} v^r$$

$$\left(h = 0, 1, 2, \cdots, \left[\frac{r+1}{2}\right] \right),$$

$\left[\frac{r+1}{2}\right]$ désignant le plus grand nombre entier contenu dans $\frac{r+1}{2}$.

(*) *Mém. de l'Acad. de Belgique,* t. XXII.

Dans cette équation, les B_h sont les nombres bernoulliens; ainsi

$$B_0 = -1, \quad B_1 = \frac{1}{6}, \quad B_2 = \frac{1}{30}, \quad B_3 = \frac{1}{42}, \text{ etc.}$$

D'autre part, en partant de la forme trigonométrique de la fonction $\chi(x, b)$, on a

$$(21)\ .\ \left\{ \begin{aligned} \chi(x,b) = \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi ihb}}{2\pi ih} \Bigg[1 - \frac{x}{2\pi ih} + \left(\frac{x}{2\pi ih}\right)^2 - \cdots \\ + (-1)^{n-1} \left(\frac{x}{2\pi ih}\right)^{n-1} + \frac{(-1)^n x^n}{(2\pi ih)^{n-1}(x + 2\pi ih)} \Bigg], \end{aligned} \right.$$

n étant arbitraire. En comparant les deux développements, on obtient l'expression trigonométrique des fonctions $\Psi_r(b)$, qui pourtant ne vaut que dans l'intervalle $0 < b < 1$:

$$(22) \ldots \ldots (-1)^r \frac{\Psi_r(b)}{r!} = \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi ihb}}{(2\pi ih)^{r+1}}.$$

On a ainsi les séries

$$2\pi\Psi_0(b) = 2\pi\left(\frac{1}{2} - b\right) = 2\sum_{h=1}^{\infty} \frac{\sin 2\pi hb}{h},$$

$$(2\pi)^2\Psi_1(b) = (2\pi)^2\left(\frac{1}{2}b^2 - \frac{1}{2}b + \frac{1}{12}\right) = 2\sum_{h=1}^{\infty} \frac{\cos 2\pi hb}{h^2},$$

$$-\frac{(2\pi)^3}{2!}\Psi_2(b) = \frac{(2\pi)^3}{2!}\left(\frac{1}{3}b^3 - \frac{1}{2}b^2 + \frac{1}{6}b\right) = 2\sum_{h=1}^{\infty} \frac{\sin 2\pi hb}{h^3},$$

$$-\frac{(2\pi)^4}{3!}\Psi_3(b) = -\frac{(2\pi)^4}{3!}\left(\frac{1}{4}b^4 - \frac{1}{2}b^3 + \frac{1}{4}b^2 - \frac{1}{120}\right) = 2\sum_{h=1}^{\infty} \frac{\cos 2\pi hb}{h^4},$$

$$\frac{(2\pi)^5}{4!}\Psi_4(b) = -\frac{(2\pi)^5}{4!}\left(\frac{1}{5}b^5 - \frac{1}{2}b^4 + \frac{1}{3}b^3 - \frac{1}{30}b\right) = 2\sum_{h=1}^{\infty} \frac{\sin 2\pi hb}{h^5}, \text{ etc.};$$

par conséquent, en restituant la forme réelle, on obtient les fonctions à indice pair procédant suivant les sinus, les fonc-

tions à indice impair procédant suivant les cosinus. Les développements trigonométriques sont vrais aussi pour les limites de l'intervalle $0 < b < 1$, excepté le premier, dans lequel il faut exclure les extrémités de l'intervalle.

En introduisant les développements (21) et (22) dans la formule (18^a), on obtient

$$(23) \quad \left\{ \begin{aligned} S &= \frac{\Psi_1(b)}{v} + \frac{\Psi_2(b)}{2v^2} + \frac{\Psi_3(b)}{3v^3} + \cdots + \frac{\Psi_{n-1}(b)}{(n-1)\,v^{n-1}} \\ &+ (-1)^n \int_0^\infty e^{-vx} dx\, x^{n-1} \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h b}}{(2\pi i h)^n (x + 2\pi i h)}. \end{aligned} \right.$$

On a donc pour la fonction gamma la généralisation suivante de la série de Stirling

$$(24) \quad \left\{ \begin{aligned} \log \Gamma(v+b) &= \frac{1}{2}\log 2\pi + \left(v + b - \frac{1}{2}\right)\log v - v \\ &+ \frac{\Psi_1(b)}{v} + \frac{\Psi_2(b)}{2v^2} + \cdots + \frac{\Psi_{n-1}(b)}{(n-1)\,v^{n-1}} + R, \end{aligned} \right.$$

dans laquelle le reste R est défini par l'intégrale

$$(25). \quad R = (-1)^n \int_0^\infty e^{-vx} x^{n-1} dx \sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h b}}{(2\pi i h)^n (x + 2\pi i h)}.$$

La quantité v est soumise à la condition $0 \leqq b \leqq 1$ (*), et pour les valeurs extrêmes 0 et 1 on obtient la série ordinaire de Stirling, puisque

$$\Psi_{2n}(o) = 0, \quad \Psi_{2n-1}(o) = (-1)^{n-1} \frac{B_n}{2n}.$$

Ces points étant établis, tout revient à étudier et à évaluer le

(*) Il serait possible de lever cette restriction en expulsant la forme trigonométrique et dans les fonctions $\Psi_r(v)$ et dans l'intégrale R; cependant, je ne sais si, après cela, la discussion et l'évaluation si nécessaires du reste R peuvent encore réussir.

reste R qui, manifestement, pour v infini, tend vers zéro. Avant tout, quant à la somme contenue dans l'intégrale R, on a

$$\sum_{h=-\infty}^{h=+\infty}{}' \frac{e^{2\pi i h b}}{(2\pi i h)^n (x + 2\pi i h)} = \sum_{h=1}^{h=\infty} \frac{u_h(x)}{(2\pi h)^n};$$

la fonction

$$u_h(x) = \frac{1}{i^n}\left[\frac{e^{2\pi i h b}}{x + 2\pi i h} + (-1)^n \frac{e^{-2\pi i h b}}{x - 2\pi i h}\right]$$

étant réelle et partout finie pour des valeurs réelles de la variable x. Pour déterminer la plus grande oscillation de cette fonction dans le domaine réel, nous formons les dérivées

$$u'_h(x) = -\,i^{-n}\left[\frac{e^{2\pi i h b}}{(x + 2\pi i h)^2} + (-1)^n \frac{e^{-2\pi i h b}}{(x - 2\pi i h)^2}\right],$$

$$u''_h(x) = 2 i^{-n}\left[\frac{e^{2\pi i h b}}{(x + 2\pi i h)^3} + (-1)^n \frac{e^{-2\pi i h b}}{(x - 2\pi i h)^3}\right].$$

En distinguant maintenant les cas de n pair et de n impair, nous trouvons les zéros de la fonctions $u'_h(x)$:

I. — Pour n pair,

$$x_1 = 2\pi h \operatorname{ctg} \pi\left(hb + \frac{1}{4}\right) \quad \text{et} \quad x_2 = -\,2\pi h \operatorname{tg} \pi\left(hb + \frac{1}{4}\right).$$

II. — Pour n impair,

$$x_1 = 2\pi h \operatorname{ctg} \pi h b \quad \text{et} \quad x_2 = -\,2\pi h \operatorname{tg} \pi h b,$$

et l'on a pour ces deux cas :

I. — n pair,

$$u''_h\left(2\pi h \operatorname{ctg}\pi\left(hb + \frac{1}{4}\right)\right) = 4\,(-1)^{\frac{n}{2}+1}\,\frac{\sin^4 \pi\left(hb + \frac{1}{4}\right)}{(2\pi h)^3},$$

$$u''_h\left(-\,2\pi h \operatorname{tg} \pi\left(hb + \frac{1}{4}\right)\right) = 4\,(-1)^{\frac{n}{2}}\,\frac{\cos^4 \pi\left(hb + \frac{1}{4}\right)}{(2\pi h)^3};$$

II. — n impair,

$$u_h''(2\pi h \operatorname{ctg} \pi hb) = 4(-1)^{\frac{n+1}{2}} \frac{\sin^4 \pi hb}{(2\pi h)^3},$$

$$u_h''(-2\pi h \operatorname{tg} \pi hb) = 4(-1)^{\frac{n-1}{2}} \frac{\cos^4 \pi hb}{(2\pi h)^3}.$$

Par conséquent :

I. — Pour n pair, il existe un seul maximum de la fonction

$$(-1)^{\frac{n}{2}} u_h(x)$$

pour $x = x_1$, et un seul minimum pour $x = x_2$.

II. — Pour n impair, il existe un seul maximum de la fonction

$$(-1)^{\frac{n-1}{2}} u_h(x)$$

pour $x = x_1$, et un seul minimum pour $x = x_2$.

Nous pouvons donc enfermer la fonction $u_h(x)$ entre deux limites telles que l'on a :

I. — n pair,

$$-\frac{\cos^2 \pi \left(hb + \frac{1}{4}\right)}{\pi h} < (-1)^{\frac{n}{2}} u_h(x) < \frac{\sin^2 \pi \left(hb + \frac{1}{4}\right)}{\pi h};$$

II. — n impair,

$$-\frac{\cos^2 \pi hb}{\pi h} < (-1)^{\frac{n-1}{2}} u_h(x) < \frac{\sin^2 \pi hb}{\pi h};$$

ou bien :

I. — n pair,

$$\frac{-1 + \sin 2\pi hb}{2\pi h} < (-1)^{\frac{n}{2}} u_h(x) < \frac{1 + \sin 2\pi hb}{2\pi h};$$

II. — n impair

$$\frac{-1-\cos 2\pi hb}{2\pi h} < (-1)^{\frac{n-1}{2}} u_h'(x) < \frac{1-\cos 2\pi hb}{2\pi h}.$$

Ceci posé, on trouve, au moyen des équations (22), que la somme

$$\sum_{h=1}^{h=\infty} \frac{u_h(x)}{(2\pi h)^n}$$

est comprise, pour des valeurs quelconques réelles et pour n pair ou impair, entre les limites

$$(-1)^n \left(\frac{\Psi_n(b)}{2(n!)} + \sigma_{n+1}\right) \quad \text{et} \quad (-1)^n \left(\frac{\Psi_n(b)}{2(n!)} - \sigma_{n+1}\right),$$

où

$$\sigma_{n+1} = \sum_{h=1}^{h=\infty} \frac{1}{(2\pi h)^{n+1}},$$

et l'on a encore, pour n impair,

$$\sigma_{n+1} = (-1)^{\frac{n-1}{2}} \frac{\Psi_n(0)}{2(n!)};$$

donc

$$\frac{\Psi_n(b)}{2(n!)} \pm \sigma_{n+1} = \frac{\Psi_n(b) \pm \Psi_n(0)}{2(n!)}.$$

En retournant maintenant à l'intégrale R, donnée par l'équation (25), et appliquant un théorème connu sur l'évaluation d'intégrales définies, nous obtenons enfin

$$(-1)^n \mathrm{R} = \left(\frac{\Psi_n(b)}{2n} + \theta\, \sigma_{n+1} \cdot (n-1)!\right) \frac{1}{v^n},$$

où

$$-1 < \theta < +1.$$

La série (24) peut donc s'écrire comme il suit :

$$(26)\quad \left\{\begin{aligned} &\log\Gamma(v+b)=\frac{1}{2}\log 2\pi+\left(v+b-\frac{1}{2}\right)\log v-v+\frac{\Psi_1(b)}{v}+\frac{\Psi_2(b)}{2v^2}+\cdots \\ &\quad+\frac{\Psi_{n-1}(b)}{(n-1)v^{n-1}}+\frac{\frac{1}{2}\Psi_n(b)+\theta\sigma_{n+1}n!}{nv^n} \qquad (-1<\theta<+1). \end{aligned}\right.$$

Pour $b=0$ et $n=2m+1$, on revient à la forme (A) de la série de Stirling, car le reste devient alors

$$\frac{\frac{1}{2}\Psi_{2m+1}(0)+\theta\sigma_{2m+2}(2m+1)!}{(2m+1)v^{2m+1}}=(-1)^m\frac{B_{m+1}}{(2m+1)(2m+2)v^{2m+1}}\frac{1+\theta}{2},$$

et puisque

$$-1<\theta<+1,$$

$\frac{1+\theta}{2}$ est compris entre 0 et 1; la série se transforme donc comme il suit :

$$(26'')\quad \left\{\begin{aligned} &\log\Gamma(v)=\frac{1}{2}\log 2\pi+\left(v-\frac{1}{2}\right)\log v-v+\frac{B_1}{1.2v}-\frac{B_2}{3.4v^3}+\frac{B_3}{5.6v^5}-\cdots \\ &\quad+(-1)^{m-1}\frac{B_m}{(2m-1)2mv^{2m-1}} \\ &\quad+(-1)^m\frac{B_{m+1}\theta'}{(2m+1)(2m+2)v^{2m+1}} \qquad (0<\theta'<1). \end{aligned}\right.$$

Mais la série plus générale (26) peut également très bien servir à calculer le logarithme de la fonction gamma pour de grandes valeurs de v avec une exactitude restreinte, mais plus que suffisante pour la pratique. Outre cela, il me paraît très remarquable que, pour notre série plus générale, l'évaluation du reste se fait d'une manière plus simple que pour la série spéciale. En effet, si nous formons la série pour une valcur déterminée de n et que nous calculions la différence des deux

quantités qui résultent pour $\theta = +1$ et $\theta = -1$, nous pouvons regarder la différence des deux quantités F_n comme *la mesure de l'inexactitude pour l'indice* n. On a donc

$$F_n = \frac{2\sigma_{n+1}(n-1)!}{v^n},$$

$$\frac{F_{n+1}}{F_n} = \frac{\sigma_{n+2}}{\sigma_{n+1}} \cdot \frac{n}{v}.$$

Or, on a évidemment

$$\frac{\sigma_{n+2}}{\sigma_{n+1}} < \frac{1}{2\pi},$$

et, d'un autre côté,

$$\frac{1}{2^{n+1}} + \frac{1}{3^{n+1}} + \frac{1}{4^{n+1}} + \cdots < \int_1^\infty \frac{dx}{x^{n+1}} = \frac{1}{n};$$

donc

$$\sigma_{n+1} < \frac{1}{(2\pi)^{n+1}} \frac{n+1}{n}, \quad \frac{1}{\sigma_{n+1}} > (2\pi)^{n+1} \frac{n}{n+1}, \quad \frac{\sigma_{n+2}}{\sigma_{n+1}} > \frac{1}{2\pi} \frac{n}{n+1}.$$

Par conséquent, on peut comprendre le quotient $\frac{F_{n+1}}{F_n}$ entre les limites

$$\frac{n}{2\pi v} \quad \text{et} \quad \frac{n}{2\pi v} \frac{n}{n+1},$$

et, à plus forte raison, entre

$$\frac{n}{2\pi v} \quad \text{et} \quad \frac{n-1}{2\pi v}.$$

On conclut maintenant que la mesure de l'inexactitude F_n décroît tant que $n < 2\pi v$, qu'elle croît tant que $n > 2\pi v + 1$,

et que finalement la mesure de l'inexactitude croît au-dessus de toute limite. Il s'ensuit donc que, pour une valeur quelconque de b entre 0 et 1, on atteint la plus grande exactitude, si l'on prend $n = E(2\pi v)$ ou $E(2\pi v) + 1$, E étant le signe de Legendre (*).

III.

Nous terminons ces recherches, en tirant quelques conséquences des résultats obtenus.

I. — L'intégrale connue de Raabe est une conséquence immédiate de l'équation (17). Car en multipliant par da et en intégrant de v à $v + 1$, on a sur-le-champ

$$(27). \quad \int_{v}^{v+1} \log \Gamma(a) da = \frac{1}{2} \log 2\pi + v \log v - v. \quad \text{C.Q.F.D.}$$

De même les relations fondamentales connues de la fonction gamma — y compris la relation de Gauss et celle de Legendre — peuvent immédiatement se déduire de la formule (17).

II. — En comparant les développements (17) et (26) qui forment le point principal du premier et du second paragraphe et qui, essentiellement, sont équivalents, on est conduit à établir aussi pour la fonction $Ei(z)$ ou pour le logarithme inté-

(*) Il serait intéressant de continuer ces considérations sur la valeur n de la plus grande exactitude dans le même sens où Limbourg et M. Bourguet l'ont fait pour le cas de la série spéciale. Nous nous réservons cela pour une autre occasion.

gral, une série semi-convergente très simple qui, je le crois, n'a pas encore été signalée. Mais comme cette méthode peut donner lieu à des objections, il semble préférable de démontrer cette formule d'une manière directe.

En partant de l'équation de définition

$$(15) \quad . \; . \; . \; . \; . \; . \; . \quad \mathrm{E}i(z) = \int_{\infty}^{z} \frac{e^{-x}dx}{x},$$

nous pouvons remplacer la quantité $\frac{1}{x}$ par l'intégrale

$$\int_{0}^{1} y^{x-1}dy,$$

où l'on suppose que la variable x soit positive ou du moins que la partie réelle de la variable soit positive tout le long du chemin d'intégration. En admettant donc que la limite supérieure z de l'intégrale ait une partie réelle positive, nous avons

$$\mathrm{E}i(z) = \int_{\infty}^{z} e^{-x}dx \int_{0}^{1} y^{x-1}dy,$$

d'où, en intervertissant l'ordre des intégrations et en effectuant la seconde intégration,

$$\mathrm{E}i(z) = \int_{0}^{1} \frac{dy}{y} \int_{\infty}^{z} y^{x}e^{-x}dx = -\int_{0}^{1} \frac{dy}{y} \frac{e^{-z\left(1+\log\frac{1}{y}\right)}}{1+\log\frac{1}{y}},$$

ou bien

$$(28) \quad . \; . \; . \; . \quad \mathrm{E}i(z) = -\, e^{-z} \int_{0}^{1} \frac{y^{z-1}dy}{1+\log\frac{1}{y}},$$

y^{z-1} équivalant à la quantité uniforme $e^{(z-1)\log y}$ formée avec le

logarithme réel. Dans cette expression remarquable de la fonction $Ei(z)$, nous pouvons développer la fraction

$$\frac{1}{1+\log\frac{1}{y}}$$

en une série géométrique; nous parvenons ainsi à l'équation

$$\begin{aligned}Ei(z) = -e^{-z}\int_0^1 y^{z-1}dy \Bigg[1 - \log\frac{1}{y} + \left(\log\frac{1}{y}\right)^2 - \cdots \\ + (-1)^{n-1}\left(\log\frac{1}{y}\right)^{n-1} + \frac{(-1)^n\left(\log\frac{1}{y}\right)^n}{1+\log\frac{1}{y}}\Bigg],\end{aligned}$$

ou bien, en ayant égard à la relation connue

$$\int_0^1 y^{z-1}\left(\log\frac{1}{y}\right)^{h-1} dy = \frac{\Gamma(h)}{z^h}(h > 0),$$

$$(29).\quad \left\{\begin{aligned}Ei(z) = -e^{-z}\Bigg[\frac{1}{z} - \frac{1}{z^2} + \frac{2!}{z^3} - \frac{3!}{z^4} + \frac{4!}{z^5} + - \cdots \\ + (-1)^{n-1}\frac{(n-1)!}{z^n} + (-1)^n\int_0^1 \frac{y^{z-1}\left(\log\frac{1}{y}\right)^n dy}{1+\log\frac{1}{y}}\Bigg].\end{aligned}\right.$$

Pour évaluer le reste, nous observons que dans l'intervalle $(0, 1)$,

$$1 < 1 + \log\frac{1}{y} < \infty, \qquad 0 < \frac{1}{1+\log\frac{1}{y}} < 1;$$

par conséquent, pour z réel,

$$\int_0^1 \frac{y^{z-1}\left(\log \frac{1}{y}\right)^n dy}{1+\log \frac{1}{y}} = \theta \frac{n!}{z^{n+1}}, \qquad \begin{pmatrix} 0 < \theta < 1 \\ 0 < z \end{pmatrix}$$

et, pour $z = a + bi$, où $a > 0$,

$$\int_0^1 \frac{y^{z-1}\left(\log \frac{1}{y}\right)^n dy}{1+\log \frac{1}{y}} = \int_0^1 \frac{y^{a-1}\cos(b\log y)\left(\log \frac{1}{y}\right)^n dy}{1+\log \frac{1}{y}}$$

$$+ i\int_0^1 \frac{y^{a-1}\sin(b\log y)\left(\log \frac{1}{y}\right)^n dy}{1+\log \frac{1}{y}}$$

$$= \frac{n!}{a^{n+1}}(\theta_1 + \theta_2 i), \qquad 0 < \theta_1, \theta_2 < 1.$$

On a donc ainsi trouvé les développements semi-convergents

$$(30) \ldots \left\{ \begin{aligned} & \mathrm{E}i(z) = -e^{-z}\left(\frac{1}{z} - \frac{1}{z^2} + \frac{2!}{z^3} - \frac{3!}{z^4} + \cdots \right. \\ & \left. + (-1)^{n-1}\frac{(n-1)!}{z^n} + (-1)^n \theta \frac{n!}{z^{n+1}}\right), \quad 0<\theta<1, \end{aligned} \right.$$

z étant réel et positif, et

$$(30^a) \left\{ \begin{aligned} & \mathrm{E}i(z) = -e^{-z}\left(\frac{1}{z} - \frac{1}{z^2} + \frac{2!}{z^3} - \frac{3!}{z^4} + \cdots + (-1)^{n+1}\frac{(n-1)!}{z^n} \right. \\ & \left. + (-1)^n \frac{n!}{(\mathrm{R}(z))^{n+1}}(\theta_1 + \theta_2 i)\right), \qquad 0 < \theta_1, \theta_2 < 1, \end{aligned} \right.$$

z étant imaginaire et ayant une partie réelle positive, et $\mathrm{R}(z)$ désignant la partie réelle a de la quantité complexe z.

Dans le premier cas, la mesure de l'inexactitude pour l'indice n est

$$F_n = \frac{e^{-z}\, n!}{z^{n+1}}, \quad \text{donc} \quad \frac{F_n}{F_{n-1}} = \frac{n}{z}.$$

La mesure de l'inexactitude décroît par conséquent tant que $n < z$, et croît tant que $n > z$; elle finit par excéder toute limite pour n suffisamment grand. On atteint la plus grande exactitude si l'on prend $n = E(z)$. La discussion du deuxième cas est entièrement analogue, la quantité z devant être partout remplacée par sa partie réelle $R(z)$.



ACTION

DES

VIBRATIONS ÉLECTRIQUES

SUR

QUELQUES SUBSTANCES

PAR

A. DE HEMPTINNE

(Présenté à la Classe des sciences dans la séance du 6 février 1897.)



ACTION

DES

VIBRATIONS ÉLECTRIQUES

SUR

QUELQUES SUBSTANCES

Les vapeurs d'une série de corps ont été soumises à l'action des vibrations électriques; les produits de la décomposition ont été analysés par les méthodes ordinaires.

APPAREIL.

L'appareil (fig. 1) où s'effectue la décomposition consiste en un

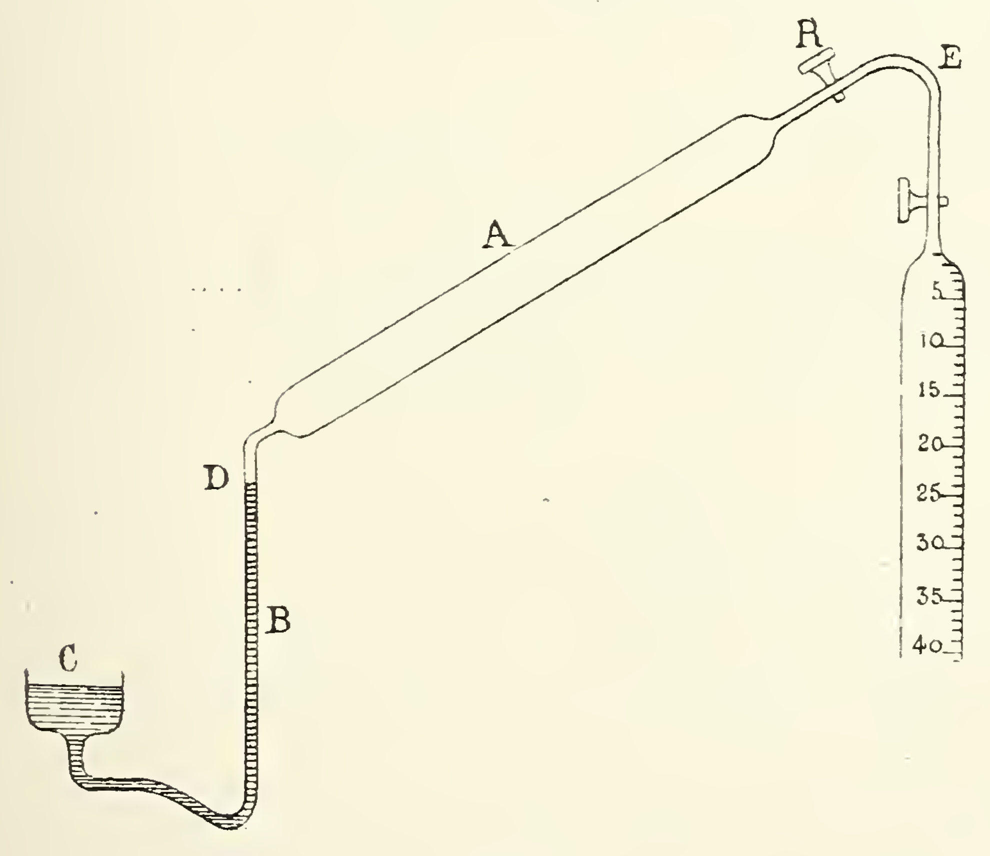


Fig. 1.

gros tube de verre A, d'environ 75 centimètres de longueur et de 4 centimètres de diamètre; il est terminé d'une part par un

robinet à trois voies R; à l'autre extrémité se trouve un tube gradué B, long de 75 centimètres, relié par un long tube en caoutchouc au réservoir C; celui-ci est rempli de mercure. Si l'on fait le vide dans A, le mercure monte jusqu'en D. On peut alors, par le robinet R, introduire le gaz dans A à la pression que l'on veut : 10mm, par exemple. Sur les deux faces de A sont collées des feuilles d'étain; celles-ci sont reliées aux fils de l'appareil de Lecher; l'espace compris dans A peut ainsi être soumis à telles vibrations que l'on veut. En observant le niveau du mercure en D, on peut suivre la marche de la réaction. L'opération terminée, on fixe en E une burette pleine de mercure, dans le genre de celle que Hempel emploie pour l'analyse des gaz. On fait le vide dans les parties intermédiaires, on ouvre le robinet R et l'on refoule dans la burette les gaz contenus dans A; il suffit pour cela de soulever le réservoir C. Le volume du réservoir A étant assez grand, un gaz à la pression de 15mm dans ce réservoir donne environ 15 c. c. de gaz à la pression atmosphérique dans la burette. En répétant l'opération, on peut obtenir une quantité de gaz suffisante pour une analyse.

ALCOOL MÉTHYLIQUE.

La vapeur de l'alcool méthylique à la pression de 15mm a été introduite dans le tube A et soumise pendant deux heures à des effluves faibles. L'analyse donne :

Alcool non décomposé	2 %
Anhydride carbonique CO_2	4,2
Oxyde de carbone	30,4
Hydrogène	30,5
Méthane et peut-être quelques autres hydrocarbures.	32,9

L'analyse ne présente pas de difficultés pour l'anhydride carbonique, l'oxyde de carbone et l'oxygène qui sont faciles à absorber par certains réactifs et par suite à séparer; les hydrocarbures de la forme C_nH_{2n} peuvent également être fixés par

l'acide sulfurique fumant. L'hydrogène se détermine en introduisant dans la burette de l'oxygène et en faisant passer le mélange gazeux par un tube capillaire contenant de l'asbeste imprégné de fine poudre de palladium; le tube doit être légèrement chauffé; le palladium provoque au passage la combinaison de l'oxygène et de l'hydrogène. Cette méthode n'est pas parfaite, parce que si l'on élève un peu trop la température, une certaine quantité des hydrocarbures en présence peut ainsi être brûlée.

La partie la plus délicate est la détermination des hydrocarbures restants; celle-ci est souvent entourée d'une grande incertitude.

L'opération a été faite comme il suit. Il restait 7,4 c. c. dans la burette; on y a introduit 17 c. c. d'oxygène.

Volume avant l'explosion du mélange, 7,4 + 17 =	24,4	13,4
Volume après l'explosion du mélange.	11	
Volume après absorption de CO_2.	4,6	6,4
Volume après absorption de l'oxygène restant. .	0,9	

Le restant 0,9 dans la burette est de l'azote qui résulte de l'introduction inévitable d'un peu d'air par la suite des opérations.

Il y a eu 13,3 c. c. d'oxygène employé donnant 13,4 c. c. de H_2O et 6,4 c. c. de CO_2. Si l'on observe que la combustion du méthane se fait suivant la formule

$$CH_4 + 2O_2 = CO_2 + 2HO_2,$$

on voit qu'en prenant 6,7 c. c. pour la quantité de méthane restant dans la burette, l'équation précédente est vérifiée d'une manière assez satisfaisante, si l'on tient compte des diverses causes d'erreur. La plus grande partie du gaz restant est donc composée de méthane.

Par les études de Berthelot et d'autres savants, on sait que l'anhydride carbonique, l'oxyde de carbone, le méthane et les autres hydrocarbures soumis à l'action de l'effluve électrique

se polymérisent, se décomposent et donnent toutes sortes de produits plus ou moins compliqués. D'après cela, l'analyse précédente n'indique probablement que d'une manière très imparfaite la façon dont la molécule d'alcool est réellement brisée par les effluves, puisque les produits de la décomposition, soumis eux-mêmes pendant un temps assez long à l'action des perturbations électriques, ont eu le temps d'être modifiés.

Le tube A, de nouveau rempli de vapeurs d'alcool à la pression de 15mm, a été soumis pendant dix minutes à des effluves plus fortes. L'analyse donne :

Alcool non décomposé	2 °/₀
Anhydride carbonique	3
Oxyde de carbone	28
Hydrogène	32
Méthane	35

Comme on le voit, les analyses donnent à peu près les mêmes résultats. Voyons maintenant de quelle manière on peut interpréter la décomposition de l'alcool.

Première hypothèse. — La molécule est brisée en oxygène et en méthane $CH_3OH = CH_4 + O$; l'oxygène agit à son tour sur le méthane, donne de l'anhydride carbonique, de l'oxyde de carbone et de l'eau; le méthane est décomposé en hydrogène et en d'autres hydrocarbures. La présence d'anhydride carbonique semble étrange au premier abord, puisqu'il y a un excès de méthane relativement à la quantité d'oxygène; on peut pourtant facilement expliquer la présence de CO_2. En effet, Maquenne (*) a montré qu'un mélange d'oxyde de carbone et de vapeur d'eau soumis aux effluves donne de l'anhydride carbonique. J'ai moi-même vérifié ce fait. Un mélange composé de CO à la pression de 20mm + H_2O à la pression de 6mm donne en dix minutes 4 °/₀ de CO_2.

Comme l'action de l'oxygène sur le méthane donne certainement de l'eau, on ne doit pas s'étonner de la présence de CO_2.

(*) Cf. *Comptes rendus*, t. XCVI.

Dans le cas de l'action de l'effluve électrique, où les phénomènes sont si compliqués, il est certainement difficile d'interpréter les faits, et ce n'est qu'avec beaucoup de réserve que l'on doit le faire; je crois pourtant que dans le cas de l'alcool méthylique, on a beaucoup de raisons de croire que la molécule commence par se briser en oxygène et en méthane : $CH_3OH = CH_4 + O$. Les autres interprétations ne sont guère admissibles; en effet, les deux seules possibles sont :

1° Décomposition en oxyde de carbone et hydrogène, ce qui est fort peu probable, étant donné que l'on trouve une grande quantité de méthane dont on ne saurait alors expliquer la présence, la molécule donnerait $CH_3OH = CO + 2H_2$; du méthane devrait se former aux dépens de ces éléments. Cela est d'autant moins probable que, d'après Berthelot, un mélange d'oxyde de carbone et d'hydrogène soumis à l'action des effluves, donne un produit solide voisin de la formule $C_4H_5O_3$ et de l'anhydride carbonique

$$5CO + 3H = CO_2 + C_4H_5O_3 ;$$

le gaz contient, en outre, une trace d'acétylène et quelque peu de carbures forméniques; or nous trouvons environ 35 °/₀ de méthane.

2° On peut supposer que l'hydroxyle se détache de la molécule et, lui-même étant peu stable, se décomposerait en oxygène et hydrogène qui agiraient à leur tour sur le groupement CH_3 pour donner de l'oxyde de carbone, de l'eau et du méthane. Cette hypothèse est peu probable; on devrait, en effet, trouver alors autant d'oxyde de carbone que de méthane, ce qui n'est pas le cas; et d'ailleurs, comment concevoir qu'il se forme du méthane en si grande quantité, alors que celui-ci se décompose sous l'action des effluves? On pourrait encore supposer la formation de carbures polymériques aux dépens de CH_3. Mais cela explique mal aussi la présence du méthane et des autres produits. On doit donc admettre que la molécule d'alcool méthylique commence par se briser en méthane et oxygène $CH_4 + O$.

Ceci suggère quelques réflexions. La formule de constitution de l'alcool s'écrit CH_3OH. Cette formule exprime que, en présence de certains réactifs, l'hydroxyle se détache de la molécule; en d'autres termes, chimiquement parlant, le point faible se trouve entre les groupements CH_3 et OH. Il ne semble plus en être ainsi lorsque, au lieu de briser la molécule au moyen d'un agent chimique, on emploie une force physique, puisque la décomposition semble avoir lieu suivant $CH_4 + O$.

Ceci nous montre clairement que la formule chimique de constitution n'indique pas nécessairement les points où les attractions sont les plus fortes au point de vue mécanique; il n'y a, du reste, rien d'étonnant à cela, l'agent chimique agit naturellement d'une manière *particulière,* à cause de ses *propres affinités.*

ALCOOL ÉTHYLIQUE.

En opérant dans les mêmes conditions, on trouve :

Alcool non décomposé	3 °/°
Anhydride carbonique	2
Oxyde de carbone	22
Hydrogène.	25
Éthane	48

D'après l'analyse, il n'y avait pas d'hydrocarbures absorbables par l'acide sulfurique fumant; les hydrocarbures restants appartenaient donc à la série C_nH_{2n+2}.

J'ai opéré comme pour l'alcool méthylique, mais en introduisant une plus grande quantité d'oxygène, m'attendant à trouver des hydrocarbures plus riches en carbone; après l'explosion, j'ai constaté une contraction de 12,6 c. c., correspondant à la formation de l'eau; l'acide carbonique formé a été de 8,6 c. c.; je me suis assuré qu'il restait encore de l'oxygène non brûlé et que, par suite, la combustion était complète.

Ces proportions de 12,6 et 8,6, c'est-à-dire à peu près les

deux tiers de CO_2 comparé à H_2O, correspondent assez bien à la combustion de l'éthane

$$2C_2H_6 + 7O_2 = 4CO_2 + 6H_2O.$$

Il reste donc environ 48 °/₀ d'éthane. Des raisonnements analogues à ceux faits pour l'alcool méthylique nous amènent à conclure que la molécule d'alcool éthylique commence par être brisée suivant la formule

$$C_2H_5OH = C_2H_6 + O.$$

Dans toutes ces analyses, je ne tiens pas compte de tous les produits solides, huileux et résineux qui se sont formés; ce ne sont d'ailleurs que des sous-produits dont la quantité est assez minime. La molécule doit, en effet, se briser en $O + C_2H_6$; sinon l'on ne pourrait expliquer cette grande quantité d'éthane. On ne peut pas supposer que la molécule est décomposée en $CO + CH_4 + H_2$, puisque l'éthane ne peut se former aux dépens du méthane et de l'oxyde de carbone.

Pour répondre à toutes les objections que l'on peut faire à cette manière d'interpréter les faits, faisons agir les effluves sur de la vapeur d'alcool en présence de phosphore; s'il se produit de l'oxygène libre, celui-ci sera en partie absorbé et la quantité d'oxyde de carbone devra être moindre.

L'expérience doit se faire dans un appareil un peu différent de l'appareil employé précédemment; les proportions des quantités décomposées s'en ressentent; c'est pourquoi j'ai commencé par faire deux expériences sans phosphore.

Anhydride carbonique.	2 °/₀
Hydrocarbures	0,5
Oxyde de carbone	15
Hydrogène.	20
Éthane.	62,5

La seconde analyse a sensiblement donné les mêmes résultats.

L'action des effluves sur la vapeur d'alcool éthylique à la même pression et dans des conditions identiques, mais en présence du phosphore, donne :

Oxyde de carbone	7 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	1
Hydrogène.	27
Éthane	65

L'action a eu lieu pendant le même temps et avec la même intensité. On voit que la quantité d'oxyde de carbone est moindre et la quantité d'hydrogène libre beaucoup plus grande; cela s'explique aisément si l'on admet que l'oxygène libre détaché de la molécule est en partie fixé par le phosphore. La disparition de l'oxyde de carbone n'a pas été complète, parce qu'il est impossible de soumettre tous les points de la masse gazeuse à l'action du phosphore, et celui-ci n'absorbant l'oxygène que dans son voisinage immédiat, il y a toujours quelques molécules qui lui échappent et entrent en réaction.

Plus tard, les expériences sur l'acétone viendront encore confirmer mes déductions; on verra, en effet, que, suivant la théorie, l'acétone se décompose en $C_2H_6 + CO$, et que si l'on opère en présence du phosphore, la quantité d'oxyde de carbone ne diminue guère, ce qui montre qu'il n'y a pas eu d'oxygène libre.

Supposons que la molécule se brise suivant

$$2C_2H_5OH = 2C_2H_6 + O_2.$$

Faisons agir, dans les mêmes proportions, de l'oxygène sur de l'éthane; après avoir soumis ces gaz aux effluves pendant le même temps et dans des conditions semblables aux précédentes, on trouve :

Anhydride carbonique	6 %
Oxyde de carbone	15
Hydrogène.	34
Éthane	45

Ces proportions se rapprochent de celles de l'expérience II :

on a la même quantité d'oxyde de carbone, mais plus d'anhydride carbonique. Cela n'a rien d'étonnant et provient de ce que le mélange est en réalité plus riche en oxygène que lorsque la molécule se brise en

$$2C_2H_6 + O_2,$$

car alors l'oxygène est encore entouré de vapeurs d'alcools qu'il peut oxyder partiellement.

Une autre remarque se présente à l'esprit ; comment l'oxygène peut-il se détacher du groupement C_2H_6 pour l'attaquer ensuite ?

On peut répondre à cela que dans la molécule C_2H_5OH le groupement C_2H_6 n'est pas le même que dans la molécule C_2H_6 ; par conséquent, l'oxygène peut parfaitement se détacher de la molécule C_2H_5OH ; les atomes d'hydrogène prennent alors une autre position d'équilibre par rapport au carbone et forment un nouveau noyau hydrocarboné de l'éthane qui se laisse attaquer par l'oxygène.

En d'autres termes, cela revient à dire que deux noyaux moléculaires de composition identique, mais dont les atomes sont autrement groupés, n'ont pas les mêmes affinités par rapport à un même élément ou se laissent attaquer différemment par lui ; c'est là un fait bien connu en chimie, et pour ne prendre qu'un exemple entre plusieurs, citons :

L'alcool butylique normal, qui donne par oxydation de l'acide butyrique ;

L'alcool butylique secondaire donne par oxydation de la méthyle-éthyle-acétone $C_2H_5 — CO — CH_3$;

L'alcool butylique tertiaire au triméthylcarbinol donne de l'acétone, de l'acide acétique et de l'anhydride carbonique.

ALCOOL PROPYLIQUE NORMAL.

En opérant dans les mêmes conditions, on obtient :

Alcool non décomposé	2 %
Oxyde de carbone	16
Hydrogène.	37
Propane.	45

Il est à remarquer qu'il n'y a pas d'anhydride carbonique; cela provient de la présence d'hydrocarbures plus élevés dans la série, comme je le montrerai dans la suite.

L'analyse des hydrocarbures restants a donné :

Contraction après l'explosion	15,4	H_2O
Anhydride carbonique	11	CO_2

15,4 et 11 sont à peu près dans le rapport correspondant à la combustion complète du propane

$$C_3H_8 + 5O_2 = 3CO_2 + 4H_2O.$$

C'est donc bien du propane qui reste, et la molécule se brise suivant la formule

$$C_3H_7OH = C_3H_8 + O.$$

ALCOOL ISOPROPYLIQUE.

Dans les mêmes conditions, il se décompose à peu près d'une manière identique; on trouve également un hydrocarbure correspondant à la formule C_3H_8.

ALCOOL ALLYLIQUE

$$CH_2 = CH - CH_2OH.$$

La décomposition de l'alcool allylique présente certains caractères particuliers : ainsi, le volume ne croît pas comme pour les autres alcools; en d'autres termes, au début, le niveau du mercure en D ne change pas.

Après quelques essais, j'ai constaté que pour avoir les premiers produits de la décomposition, on ne pouvait laisser l'alcool exposé à l'action des vibrations électriques que pendant un temps assez court; dans le cas présent, ce temps a été de une minute environ; en répétant plusieurs fois l'opération, on peut finalement obtenir une quantité suffisante de gaz pour l'analyse.

Alcool non décomposé	35 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}.	35
Oxyde de carbone.	10
Hydrogène et autres hydrocarbures	20

La présence d'une assez grande quantité d'hydrocarbures de la forme C_nH_{2n} fait supposer que la décomposition a lieu suivant

$$C_3H_5OH = C_3H_6 + O.$$

Les hydrocarbures de cette forme sont rapidement détruits par les effluves; c'est pourquoi, si l'on prolonge un peu leur action, on n'en trouve plus qu'une petite quantité, comme j'ai pu le constater en prolongeant l'action pendant cinq minutes.

ALDÉHYDE PROPYLIQUE

$C_2H_5CHO.$

L'aldéhyde propylique est isomère avec l'alcool allylique; voyons quels sont les produits de la décomposition de ce corps soumis pendant le même temps à des vibrations électriques de même intensité. Le gaz dans la burette a, au préalable, été débarrassé de l'aldéhyde non décomposée.

Anhydride carbonique.	1,5 °/₀
Hydrocarbures C_nH_{2n}	3,0
Oxyde de carbone.	43,5
Hydrogène.	12,0
Hydrocarbure restant C_2H_6	40,0

La contraction du volume après l'explosion et la quantité d'acide carbonique formé se rapprochent le plus du rapport 4 à 6:

$$2C_2H_6 + 7O_2 = 4CO_2 + 6H_2O,$$

ce qui permet de supposer que la totalité ou une grande partie du reste est un hydrocarbure de la forme C_2H_6.

D'après cela, on voit que l'aldéhyde propylique isomère de l'alcool allylique se décompose d'une autre manière : la molécule semble se briser suivant

$$C_3H_6O = CO + C_2H_6.$$

L'oxygène semble plus près du carbone et se détache avec lui.

$$\text{ACÉTONE} \left\{ \begin{array}{l} CH_3 \\ CO \, . \\ CH_3 \end{array} \right.$$

Cet autre isomère de l'alcool allylique donne, dans les mêmes conditions :

Anhydride carbonique	2 °/o
Hydrocarbures C_nH_{2n}	1.5
Oxyde de carbone.	48.5
Hydrogène.	11
Hydrocarbure C_2H_6	37

L'acétone semble donc se décomposer d'abord en oxyde de carbone et en éthane :

$$\begin{array}{l} CH_3 \\ CO \\ CH_3 \end{array} = C_2H_6 + CO.$$

D'après les analyses, la molécule de l'alcool allylique semble se briser d'une manière toute différente de celle des deux isomères acétone et aldéhyde propylique dont la décomposition semble à peu près s'effectuer de même.

Outre les analyses, la marche de la réaction confirme encore cette manière de voir; en effet, pour l'aldéhyde propylique et l'acétone, le niveau du mercure, en D, descend, ce qui fait supposer un accroissement de volume égal, et, par suite, une décomposition semblable. L'accroissement de volume s'explique par la décomposition de C_3H_6O en C_2H_6 et CO; l'alcool allylique se comporte d'une autre manière : le volume ne s'accroît pas, ce qui s'explique si l'on admet la décomposition en $C_3H_6 + O$; l'oxygène réagit immédiatement sur C_3H_6, donne de l'oxyde de carbone et de l'eau; la formation de celle-ci tend à diminuer le volume, en d'autres termes, à faire monter le niveau du mercure en D. On voit ainsi comment ce niveau

peut rester à peu près constant, la décomposition d'autres molécules tendant à le faire descendre.

La formule de constitution de l'alcool allylique est

$$CH_2 = CH - CH_2OH;$$

le noyau hydrocarboné contenant des doubles soudures semble donc mieux résister à l'action d'une force physique que les noyaux analogues de l'aldéhyde propylique C_2H_5 — CHO et de l'acétone

$$\begin{array}{c} CH_3 \\ CO \\ CH_3, \end{array}$$

où l'oxygène paraît plus fortement fixé au carbone. Au point de vue chimique, un noyau contenant des doubles soudures est moins stable, en ce sens qu'il entre facilement en réaction avec d'autres éléments ; et, de plus, l'expérience montre que dans les phénomènes d'oxydation destructive, les hydrocarbures se rompent à l'endroit des soudures multiples. On peut donc faire encore ici la même remarque que précédemment, c'est-à-dire *que la formule chimique de constitution n'indique pas nécessairement les points où les attractions sont les plus fortes au point de vue mécanique.*

Pour nous mettre autant que possible à l'abri de toutes les objections, nous avons fait encore quelques expériences sur l'acétone dans un autre appareil, tantôt en présence du phosphore, tantôt sans phosphore.

Expérience sans phosphore.

Anhydride carbonique	1,5 °/o
Hydrocarbures C_nH_{2n}	1
Oxyde de carbone	30
Hydrogène	20
Éthane	47,5

Expérience en présence du phosphore.

Anhydride carbonique.	2 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	1,5
Oxyde de carbone	28
Hydrogène.	17
Éthane	51,5

On voit par là que l'oxyde de carbone se détache tout d'une pièce de la molécule, car, sinon, l'oxygène étant en partie absorbé, on devrait trouver beaucoup moins d'oxyde de carbone comme dans le cas de l'alcool.

ACIDE FORMIQUE.

Se décompose principalement en hydrogène et anhydride carbonique; il se forme aussi un peu d'oxyde de carbone. Maquenne a étudié ce corps, mais dans d'autres conditions.

ACIDE ACÉTIQUE.

Anhydride carbonique	22 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	50
Oxyde de carbone	10

L'acide acétique $C_2H_4O_2$ semble donner comme premiers produits de décomposition $C_2H_4 + O_2$; les autres interprétations ne sont guère admissibles, car si le noyau CO_2 devait se détacher tout d'une pièce, on ne s'expliquerait pas la présence d'une grande quantité d'éthylène C_2H_4.

ACIDE PROPIONIQUE.

Anhydride carbonique	20 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	25
Oxyde de carbone	20
Reste d'hydrogène et hydrocarbures. . . .	35

L'acide propionique se décompose probablement d'abord en $C_3H_6 + O_2$; il est à remarquer que la quantité d'anhydride

carbonique diminue relativement à celle de l'oxyde de carbone à mesure que l'on a affaire à des corps plus élevés dans la série; le même fait se remarque à propos des alcools; il n'y a rien d'étonnant à cela, puisque c'est toujours la même quantité d'oxygène qui se trouve en présence de corps de plus en plus riches en carbone.

ALDÉHYDE ACÉTIQUE

CH_3CHO.

Dans les mêmes conditions que les autres, ce corps donne :

Oxyde de carbone.	41 %
Hydrogène	20
Méthane	39

La contraction après l'explosion de l'hydrocarbure restant mélangé d'oxygène a été de 14,6, la quantité d'anhydride carbonique de 7,4, ce qui correspond au méthane

$$CH_4 + 2O_2 = CO_2 + H_2O.$$

L'aldéhyde se décompose donc suivant

$$CH_3CHO = CO + CH_4.$$

Il est intéressant de comparer ce corps à l'acide acétique, qui donne

$$C_2H_4O_2 = C_2H_4 + O_2$$

et nous montre combien l'introduction d'un atome d'oxygène dans la molécule peut changer les attractions mutuelles des éléments.

PARALDÉHYDE

$(C_2H_4O)_3$.

Soumise à l'action des vibrations électriques comme les substances précédentes, donne comme produits gazeux de décomposition :

Anhydride carbonique	4 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	8
Oxyde de carbone.	36
Hydrogène	27
Méthane CH_4.	25

Dans cette analyse comme dans les précédentes, on ne tient pas compte des produits liquides et solides qui se forment généralement sous l'action des effluves.

En faisant les mêmes raisonnements que pour l'aldéhyde, on arrive à la conclusion que la molécule est brisée en CO et CH_4 après avoir d'abord été décomposée en C_2H_4O, ce qui est d'autant plus probable que la molécule $(C_2H_4O)_3$ se décompose déjà à une faible température.

ACÉTATE DE MÉTHYLE

$C_2H_3O_2CH_3$.

L'analyse donne, après décomposition toujours dans les mêmes conditions :

Anhydride carbonique	11 %
Oxyde de carbone	47
Hydrogène	20
Éthane.	22

Le gaz restant devait être de l'éthane; en effet, mélangé d'oxygène, on observe, après l'explosion, une contraction de 6,4 c. c. et 4 c. c. d'anhydride carbonique CO_2 qui correspond à la réaction

$$2C_2H_6 + 5O_2 = 4CO_2 + 6H_2O.$$

FORMIATE D'ÉTHYLE

$CHO_2C_2H_5$.

Anhydride carbonique	13 %
Oxyde de carbone	42
Hydrogène	25
Éthane.	20

Les deux isomères, l'acétate de méthyle et le formiate d'éthyle, semblent donc, quoique la chimie leur assigne une constitution différente, se décomposer de même, ce qui justifie encore une fois le fait énoncé précédemment, que *la formule*

chimique de constitution n'indique pas nécessairement les points où les attractions sont les plus fortes au point de vue mécanique.

On peut faire plusieurs hypothèses sur la manière dont la molécule se brise :

1° $C_5H_6O_2$ donne $C_5H_6 + O_2$,

ce qui est peu probable, puisque l'analyse n'a donné que des traces d'hydrocarbures C_nH_{2n} ;

2° $C_3H_6O_2$ donne $C_2H_6 + CO_2$;

l'anhydride carbonique serait lui-même décomposé en oxyde de carbone et oxygène, l'éthane fournirait de l'hydrogène et d'autres hydrocarbures polymériques ;

3° $C_3H_6O_2$ donne $C_2H_6 + CO + O$;

l'oxygène agirait à son tour sur C_2H_6 et donnerait de l'anhydride carbonique. La première hypothèse peut être rejetée presque à coup sûr. Il est assez difficile de dire laquelle des deux dernières correspond à la réalité ; en tout cas, il semble certain que dans le cas actuel, l'un des carbones est solidement lié à l'oxygène.

SULFHYDRATE D'ÉTHYLE

C_2H_5SH.

Après avoir débarrassé tout le gaz des vapeurs de sulfhydrate d'éthyle non décomposé, l'analyse a donné :

Hydrocarbures C_nH_{2n}	11 %
Hydrogène	40
Hydrocarbures $C_nH_{(2n+2)}$ et du sulfure de carbone .	49

L'analyse du reste fait supposer que le gaz se compose d'un mélange de méthane, d'éthane et d'un peu de sulfure de carbone. La présence de celui-ci a été reconnue par la coloration de la

triéthylphosphine. Aucune trace de soufre n'a été constatée sur la paroi du tube.

ÉTHER

$$\left.\begin{matrix} C_2H_5 \\ C_2H_5 \end{matrix}\right\rangle O.$$

L'analyse donne, après avoir absorbé les vapeurs d'éther non décomposées :

Hydrocarbures C_nH_{2n}	16 %
Oxyde de carbone	16
Hydrogène	38
Butane	30

Le gaz restant était du butane ; en effet, après l'explosion il y a eu une contraction de 5,6 c. c., correspondant à la formation de l'eau ; la quantité d'acide carbonique était de 4,4 c. c., ce qui correspond à l'équation

$$2C_4H_{10} + 13O_2 = 8CO_2 + 10H_2O.$$

L'éther semble donc se décomposer en $C_4H_{10} + O$, le groupement hydrocarburé se détache tout d'une pièce, l'oxygène agit ensuite pour donner de l'oxyde de carbone.

Cas des liquides et des solides.

Les liquides peu volatils, comme la glycérine, l'acide sulfurique, les huiles lourdes et enfin les solides, sont-ils décomposés par les effluves? Ces expériences doivent être faites dans un appareil approprié (fig. 2) : il consiste en un grand tube A',

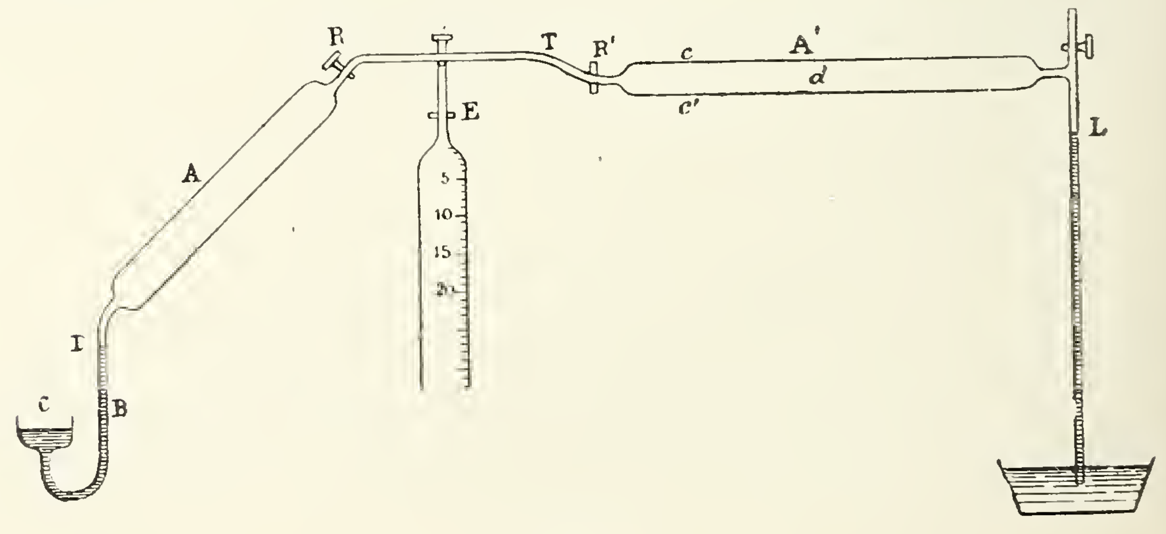


Fig. 2

long d'environ 70 centimètres sur 4 de diamètre ; le liquide ou le solide se met en *d*. Le tube A' est placé entre deux plaques de métal isolées; ces plaques sont reliées aux fils de l'appareil de Lecher ; l'espace compris dans A' peut ainsi être soumis à telles vibrations que l'on veut. On fait le vide dans A' et, en observant le niveau du mercure en L, on peut suivre la marche de la réaction. Si l'on veut analyser les produits de la décomposition, il faut enlever ceux-ci aussi rapidement que possible du tube A', afin d'éviter les réactions secondaires ; à cet effet, on relie le tube A' au tube A, comme le montre la figure 2 ; le vide étant fait dans tout le système, aussitôt qu'il y a des gaz produits dans A', ils sont aspirés en partie dans A et ainsi soustraits à l'action des effluves. Par un jeu de robinet et en soulevant le réservoir C, on peut les refouler dans la burette L.

Cette manière d'opérer n'est pas parfaite, mais elle nous met pourtant en partie à l'abri des erreurs résultant des réactions secondaires. D'après les travaux de Berthelot, nous savons que celles-ci peuvent être nombreuses, puisque certains gaz, comme l'hydrogène, par exemple, sont rapidement absorbés par les corps organiques soumis aux effluves.

GLYCÉRINE

$$CH_2OH - CHOH - CH_2OH.$$

La glycérine se décompose assez rapidement, sa tension de vapeur étant très faible ; il n'y a qu'une très petite quantité de vapeur dans A' ; cette quantité est trop minime pour expliquer la rapidité de la décomposition. Il faut admettre que celle-ci a également lieu à la surface même du liquide.

Analyse des produits gazeux :

Anhydride carbonique	25 °/o
Oxyde de carbone	10
Hydrogène	65

La molécule est complètement brisée dans un corps de la

constitution de la glycérine; l'oxygène semble avoir rompu le noyau hydrocarboné. Trois analyses ont donné le même résultat.

On ne peut pas dire non plus que dans ce cas-ci la quantité d'oxygène relativement plus grande a suffi pour brûler la molécule C_3H_8, parce que cette quantité est encore bien insuffisante, étant donné que la combustion se fait suivant $C_3H_8 + 5O_2 = 3CO_2 + 4H_2O$ et que nous n'avons que trois atomes d'oxygène pour la molécule.

ACIDE GLYCÉRIQUE

$$OH - CH_2 - CHOH - CO_2H.$$

Avec la même intensité d'effluve, on obtient :

Anhydride carbonique	1 °/o
Oxyde de carbone	19
Hydrogène	60
Méthane	20

Dans le cas actuel, la présence d'hydrocarbures a un intérêt spécial : elle montre que dans le cas de la glycérine, la molécule est réellement brisée directement en plusieurs endroits différents, et qu'il n'y a jamais eu d'hydrocarbures qui auraient été décomposés dans la suite, puisque ceux-ci ont bien résisté aux effluves identiques et qui ont agi pendant le même temps dans le cas de l'acide glycérique. La présence de méthane dans la décomposition de l'acide glycérique dénote une différence dans le groupement des atomes. Ce méthane a dû se détacher tout d'une pièce de la molécule.

GLYOXAL

$$\begin{array}{c} CHO \\ | \\ CHO. \end{array}$$

Anhydride carbonique	26 °/o
Hydrocarbures C_nH_{2n}	7
Hydrogène	67

La molécule est probablement brisée en $C_2H_2 + O_2$ qui réagissent ensuite pour donner CO_2 et de l'eau.

L'acétylène donne, sous l'action des effluves, de l'hydrogène.

GLYCOL

CH_2OH

CH_2OH.

Deux analyses ont fourni les mêmes résultats :

Anhydride carbonique	9 °/₀
Oxyde de carbone	29
Hydrogène	50
Méthane	12

Il n'y a pas de trace d'éthane; la molécule semble donc se briser d'abord en $CH_4 + CO_2 + 3H$; l'anhydride carbonique est ensuite décomposé.

L'oxygène se combine à l'hydrogène.

ACIDE GLYCOLIQUE

$CH_2(OH)(CO_2H)$.

Anhydride carbonique	30 °/₀
Hydrogène	70

La molécule est complètement brisée. L'introduction de plusieurs atomes d'oxygène dans la molécule semble enlever au noyau hydrocarboné sa stabilité.

ACIDE OXALIQUE

$C_2O_4H_2$.

De l'acide oxalique en poudre a été mis dans le tube A′ et soumis à des effluves relativement faibles; au bout de vingt minutes, le niveau du mercure en L était descendu d'environ 10 millimètres. L'analyse des gaz a donné :

Anhydride carbonique	40 °/₀
Oxyde de carbone	14
Hydrogène	46

Tant pour les liquides que pour les solides, j'ai observé que si on laisse agir les effluves pendant longtemps, la vitesse de décomposition décroît et cesse finalement à une certaine limite qui dépend d'ailleurs de la tension électrique.

BENZOL

C_6H_6.

Le benzol soumis à des effluves faibles donne des produits résineux, quelques hydrocarbures, un peu d'acétylène et de l'hydrogène.

PHÉNOL

C_6H_5OH.

Anhydride carbonique	4 °/₀
Oxyde de carbone	62
Hydrogène	34

La molécule commence probablement par être brisée en $C_6H_6 + O$. L'oxygène agit sur le benzol et donne de l'oxyde de carbone et de l'eau; l'hydrogène est un des produits de destruction secondaire du benzol qui donne tout de suite des substances résineuses.

ACIDE BENZYLIQUE

$C_6H_5 — CO_2H$.

Anhydride carbonique	8 °/₀
Oxyde de carbone	58
Hydrogène	34

Il se forme probablement du benzol qui donne tout de suite des produits résineux et de l'hydrogène; l'anhydride carbonique, se trouvant en présence d'hydrocarbures riches en carbone, est rapidement réduit en oxyde de carbone. En résumé, nous avons vu que sous l'influence des vibrations électriques, la molécule se brise; dans certains cas, les substances isomères

donnent les mêmes produits de décomposition ; dans d'autres, au contraire, ces produits sont sensiblement différents. Il faut en conclure que cela résulte d'une profonde différence dans le groupement des atomes de la molécule.

Les alcools, les aldéhydes, les acétones, les acides, les éthers dans lesquels il n'entre pas plus d'un ou deux atomes d'oxygène et dont la constitution est assez simple, semblent avoir ceci de commun, qu'il y a toujours un noyau hydrocarboné qui se détache tout d'une pièce de la molécule et se sépare de l'oxygène, de l'oxyde de carbone ou de l'anhydride carbonique. Dans les corps qui contiennent plus de deux atomes d'oxygène, comme la glycérine et l'acide glycolique, la molécule semble être brisée en plusieurs endroits.

Les corps de la série du benzol donnent des produits trop compliqués pour bien se prêter à l'étude de leur décomposition.

INFLUENCE DE LA LONGUEUR D'ONDE.

Jusqu'à présent, dans la décomposition des substances, nous n'avons pas employé d'ondes d'une longueur déterminée ; voyons ce qui se produira en employant diverses longueurs d'ondes.

Les expériences ont été faites avec la disposition de Lecher décrite précédemment ; les vapeurs se trouvaient dans le tube A (fig. 1). Après avoir mis le pont à l'endroit voulu, on relie les extrémités des fils de Lecher qui aboutissent aux plaques du tube A à un micromètre à étincelles, et l'on rapproche les pointes jusqu'au moment où les étincelles commencent à devenir assez nombreuses. On enlève alors le micromètre et l'on détermine à quelle pression le tube A contenant de l'air devient lumineux. Ces opérations doivent être répétées chaque fois que l'on emploie une autre longueur d'onde ou qu'on enlève le pont ; elles servent à régler la distance explosive du condensateur primaire (fig. 1), de manière à soumettre le tube A à des perturbations électriques à peu près de même énergie.

Les chiffres obtenus sont la moyenne de deux et de trois expériences.

J'adopte pour les dimensions de la disposition de Lecher les mêmes lettres que dans un travail précédent, c'est-à-dire :

c, distance des plaques du condensateur primaire;
L, longueur totale des fils;
l, distance du condensateur primaire au pont;
d, distance des plaques du condensateur.

Première expérience. — Alcool éthylique à la pression de 8 millimètres, exposé à des vibrations faibles pendant une heure.

L = 1400 cent. l = 600 cent. d = 30^{mm}

	Moyenne de deux expériences.
Anhydride carbonique.	0,9 °/₀
Hydrocarbures C_nH_{2n}	2,5
Oxyde de carbone	13,1
Hydrogène.	63
Éthane	20,5

Deuxième expérience. — Alcool éthylique à la pression de 8 millimètres, exposé pendant une heure à des vibrations faibles, mais de plus grande longueur d'onde.

L = 5600 l = 1750 d = 4^{mm}

	Moyenne de trois expériences.
Anhydride carbonique.	1 °/₀
Hydrocarbures C_nH_{2n}	2,2
Oxyde de carbone	15,6
Hydrogène	58,2
Éthane	22,8

Troisième expérience. — Alcool éthylique à la pression de 8 millimètres, soumis pendant une heure à des vibrations

de même intensité que précédemment, mais pas à une longueur d'onde déterminée.

	Moyenne de trois expériences.
Anhydride carbonique.	2,4 %
Hydrocarbures C_nH_{2n}	2,7
Oxyde de carbone	15,3
Hydrogène	57,5
Éthane	22,1

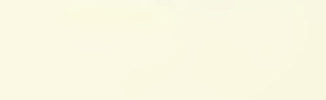
Si l'on compare ces analyses entre elles, on remarquera que dans l'expérience I, la quantité d'hydrogène est assez sensiblement plus grande que dans II et III; la quantité d'éthane, par contre, est moindre; cela revient à dire que dans les conditions I, un moins grand nombre de molécules d'alcool sont brisées que dans II et III. Dans I, par contre, les molécules d'éthane brisées en hydrogène et autres produits sont relativement plus nombreuses; en d'autres termes, les grandes longueurs d'ondes sont plus favorables que les courtes à la rupture de la molécule C_2H_5OH. C'est précisément le résultat auquel nous sommes parvenu précédemment, en étudiant la pression à laquelle un tube contenant de la vapeur d'alcool devient lumineux.

Lorsqu'on emploie des vibrations plus fortes et que l'on fait agir celles-ci pendant le même temps sur la vapeur d'alcool, une plus grande quantité de celle-ci est décomposée; dans l'analyse des gaz, la quantité pour cent d'éthane diminue et celle d'hydrogène croît.

On pourrait objecter que dans l'expérience I, il y a moins d'éthane que dans II, à cause d'une différence dans l'intensité des vibrations, que celles-ci étaient plus fortes dans I que dans II et, par suite, que l'analyse devrait donner moins d'éthane. Afin de prévenir cette objection, j'ai répété les expériences avec diverses longueurs d'ondes, en prenant l'intensité des vibrations un peu plus forte dans II que dans I; les résultats obtenus ont été conformes aux précédents. La longueur

d'onde employée semble donc réellement avoir une légère influence sur la proportion des produits de décomposition. Je n'énonce pour le moment ce fait que sous réserves, étant données les difficultés expérimentales et les sources d'erreurs que présentent ces sortes de recherches. Étant, à cette heure, en possession d'un assez grand nombre de données sur l'action des vibrations électriques, je me propose d'appliquer ces connaissances à la synthèse des substances organiques; j'aurai alors l'occasion de revenir sur l'action des diverses longueurs d'ondes.

Gand, le 28 février 1897.



SUR
LA COURBURE DES LIGNES
ET
DES SURFACES

PAR

M. STUYVAERT

ANCIEN ÉLÈVE DE L'ÉCOLE NORMALE DES SCIENCES
PROFESSEUR A L'ATHÉNÉE ROYAL DE GAND

Présenté à la Classe des sciences dans la séance du 6 mars 1897



SUR

LA COURBURE DES LIGNES

ET

DES SURFACES

Plusieurs auteurs se sont appuyés, explicitement ou implicitement, sur ce principe très simple, que pour étudier la courbure d'une ligne ou d'une surface, on peut remplacer, en chaque point, la figure proposée par une autre, osculatrice à la première, et choisie de la façon la plus avantageuse. Nous essayerons de montrer comment l'application systématique de cette idée conduit à des résultats qui ne sont peut-être pas entièrement dépourvus d'intérêt.

1. Nous chercherons d'abord l'équation du cercle osculateur à une conique, non pour arriver ainsi à des formules nouvelles, mais afin que notre exposé constitue un ensemble homogène.

Soit, en coordonnées cartésiennes rectangulaires, l'équation d'une conique passant par l'origine

$$\varphi(x, y) \equiv ax^2 + 2hxy + by^2 + 2gx + 2fy = 0. \qquad (1)$$

L'équation

$$mx^2 + my^2 + 2gx + 2fy = 0, \quad . \quad . \quad . \quad . \quad (2)$$

dans laquelle m est un paramètre arbitraire, représente le faisceau de cercles tangents à la première courbe, à l'origine O.

Par soustraction, on obtient l'équation

$$(a - m)x^2 + 2hxy + (b - m)y^2 = 0. \quad . \quad . \quad . \quad (3)$$

Celle-ci représente les deux droites joignant l'origine aux points d'intersection de la conique et du cercle variable; pour que celui-ci soit le cercle osculateur, il faut que l'une de ces droites soit la tangente

$$gx + fy = 0;$$

en d'autres termes, $-\frac{g}{f}$ doit vérifier l'équation (3) où l'inconnue est $\frac{y}{x}$. On a ainsi la condition

$$(a - m)f^2 - 2hfg + (b - m)g^2 = 0.$$

De cette relation, nous déduirons la valeur de m et par suite l'équation du cercle osculateur

$$m = \frac{af^2 - 2hfg + bg^2}{f^2 + g^2};$$

$$(af^2 - 2hfg + bg^2)(x^2 + g^2) + 2(f^2 + g^2)(gx + fy) = 0. \quad (4)$$

Les coordonnées du centre sont

$$X_1 = -\frac{g(f^2 + g^2)}{af^2 - 2hfg + bg^2}, \quad Y_1 = -\frac{f(f^2 + g^2)}{af^2 - 2hfg + bg^2}. \quad (5)$$

Le rayon de courbure a pour valeur

$$\rho = \frac{(f^2 + g^2)^{3/2}}{af^2 - 2hfg + bg^2}. \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad . \quad (6)$$

2. En particulier, on peut prendre pour axe des x la

tangente à l'origine, ce qui revient à faire $g = 0$, et comme en outre on peut supposer $f = 1$, on trouve alors

$$\rho = \frac{1}{a}.$$

Si l'on veut résoudre la question pour un point quelconque de la courbe, ayant pour coordonnées x_1 et y_1, on transporte l'origine en ce point; l'équation devient

$$ax^2 + 2hxy + by^2 + \left(\frac{d\varphi}{dx_1}x + \frac{d\varphi}{dy_1}y\right) = 0.$$

Dans les formules (4), (5) et (6), il suffit de remplacer g et f par $\frac{d\varphi}{dx_1}$ et $\frac{d\varphi}{dy_1}$.

3. Soit, en coordonnées cartésiennes rectangulaires ou obliques, l'équation

$$F(x, y) \equiv \psi(x, y) + ax^2 + 2hxy + by^2 + 2gx + 2fy = 0. \quad (7)$$

Elle représente une courbe algébrique (C) du $n^{\text{ème}}$ ordre passant par l'origine; $\psi(x, y)$ est un polynôme entier en x et y, de degré n, constitué par l'ensemble des termes de degré supérieur au second.

En faisant abstraction de ces termes, on obtient l'équation d'une conique (Σ) osculatrice en O à la courbe (C).

On reconnaît à première vue l'exactitude de cette assertion, et on peut l'établir de diverses manières.

Les deux lignes ont évidemment pour tangente commune à l'origine, la droite

$$gx + fy = 0.$$

Prenons cette droite pour axe des x. Les formules de transformation étant homogènes, les deux équations auront encore

les mêmes termes du premier et du second degré. Pour une valeur de x infiniment petite du premier ordre (ε), elles seront vérifiées chacune par une seule valeur de y infiniment petite du second ordre (η_1 et η_2). Les relations entre ces quantités sont de la forme

$$\psi_1(\varepsilon, \eta_1) + a_1\varepsilon^2 + 2h_1\varepsilon\eta_1 + b_1\eta_1^2 + 2f_1\eta_1 = 0,$$
$$a_1\varepsilon^2 + 2h_1\varepsilon\eta_2 + b_1\eta_2^2 + 2f_1\eta_2 = 0.$$

Par soustraction, on obtient

$$(\eta_2 - \eta_1)(2h_1\varepsilon + b_1\eta_1 + b_1\eta_2 + 2f_1) = \psi_1(\varepsilon, \eta_1).$$

Puisque f_1 n'est pas nul, sans quoi l'origine serait un point double, la quantité entre parenthèses a une valeur finie; or le second membre est au moins du troisième ordre infinitésimal ; donc il en est de même de $\eta_2 - \eta_1$, ce qui prouve que les courbes sont osculatrices.

On peut raisonner autrement : la courbe représentée par l'équation $\psi(x, y) = 0$ passe par les points d'intersection de (Σ) et de (C); mais elle a un point triple à l'origine; donc elle ne rencontre la courbe (Σ) qu'en $2n - 3$ autres points et, par suite, (Σ) et (C) ont, en O, trois points communs coïncidents.

Enfin, on démontre encore le théorème en considérant la formule habituelle du rayon de courbure :

$$\rho = \frac{(1 + y')^{3/2}}{y''}.$$

Dans le calcul de y' et y'', les termes de $\psi(x, y)$, soumis seulement à deux dérivations, contiendront toujours les coordonnées x et y au moins au premier degré; et, comme les coordonnées de O sont nulles, ces termes disparaissent des

formules; on trouve donc la même valeur de ρ, que l'on opère sur (C) ou sur (Σ).

4. Si l'on considère un point A, de coordonnées x_1 et y_1, situé sur la courbe, on peut y transporter l'origine, ce qui conduit à l'équation

$$F(x + x_1,\ y + y_1) = 0.$$

Appliquant la formule de Taylor pour une fonction entière de deux variables et faisant abstraction des termes d'ordre supérieur, on trouve l'équation de la conique (Σ) :

$$x^2 \frac{d^2F}{dx_1^2} + 2xy \frac{d^2F}{dx_1 dy_1} + y^2 \frac{d^2F}{dy_1^2} + 2x \frac{dF}{dx_1} + 2y \frac{dF}{dy_1} = 0. \quad (8)$$

Si les coordonnées sont rectangulaires, les relations (4), (5), (6), appliquées à cette forme, donnent les éléments de la courbure en un point quelconque d'une courbe algébrique d'ordre n.

Les résultats sont identiques à ceux que l'on obtiendrait en calculant directement la formule

$$\rho = \frac{(1 + y')^{3/2}}{y''}.$$

Tout au plus peut-on dire que la méthode présente conduit peut-être un peu plus vite à la relation finale quand y est fonction implicite de x. Toutefois, ce n'est pas en cela que consiste la valeur du procédé que nous exposons ici.

5. Considérons un faisceau de courbes algébriques d'ordre n, et prenons pour origine O un point fondamental du faisceau. L'équation générale de ces courbes est

$$F + kF_1 = 0.$$

On reconnaît immédiatement que les coniques (Σ) relatives au point O forment également un faisceau. Or, on connaît la propriété suivante :

Le lieu des centres de courbure des coniques d'un faisceau en un de leurs points communs est une cubique acnodale ayant le point considéré comme point isolé et comme foyer.

Ce théorème constitue la question 462 du journal *Mathesis*; il a été démontré dans ce recueil (année 1888, p. 121); mais nos formules (5) l'établissent très rapidement, car si l'on y remplace a, b, c, f, g par $a + ka_1$, $b + kb_1$, etc., et si l'on regarde ensuite X_1, Y_1 comme coordonnées courantes, et k comme variable indépendante, on reconnaît les équations d'une cubique unicursale.

Or les coniques (Σ) sont osculatrices aux courbes correspondantes du faisceau ; donc la propriété ci-dessus se généralise :

Le lieu des centres de courbure des courbes d'un faisceau en un de leurs points communs est une cubique acnodale ayant le point considéré comme point isolé et comme foyer.

6. Théorème. — *La conique* (Σ) *relative à un point d'une courbe algébrique* (C) *d'ordre* n *est homothétique à la conique polaire du même point relativement à la courbe* (C). *Le point considéré est le centre d'homothétie, et le rapport d'homothétie est* $n - 1$.

Prenons le point considéré O comme origine. Rendons homogène l'équation de (C) par l'introduction d'une troisième variable z, que nous ferons ensuite égale à l'unité.

$$F(x,y,z) = \varphi(x,y,z) + (ax^2 + 2hxy + by^2)z^{n-2} + (2gx + 2fy)z^{n-1} = 0.$$

La conique polaire d'un point, de coordonnées x_1, y_1, z_1, est représentée symboliquement par l'équation

$$\left(x\frac{d}{dx_1} + y\frac{d}{dy_1} + z\frac{d}{dz_1}\right)^2 F = 0.$$

Effectuant les calculs, puis remplaçant x_1 et y_1 par 0, z et z_1 par 1, nous trouvons pour l'équation de la conique polaire (P) :

$$ax^2 + 2hxy + by^2 + (n - 1)(2gx + 2fy) = 0.$$

Cette équation et celle de la conique (Σ) ont les mêmes termes du second degré ; donc les deux courbes sont homothétiques ; toutes deux sont tangentes à l'origine à la droite

$$gx + fy = 0,$$

ce qui prouve que O est le centre de similitude ; enfin les segments déterminés sur l'axe des x par (P) et (Σ) ont respectivement pour valeur

$$-\frac{(n-1)g}{a} \quad \text{et} \quad -\frac{g}{a},$$

ce qui achève de démontrer la proposition.

7. Le centre de courbure en O de la courbe (C), ou, ce qui revient au même, de la conique (Σ), et celui de la conique polaire (P) sont des points homologues des deux figures homothétiques; donc, en appelant ρ et ρ_p les rayons de courbure respectifs, on a

$$\rho_p = (n - 1)\rho,$$

$$\frac{1}{\rho} = \frac{n-1}{\rho_p}.$$

La courbure en un point O *d'une courbe algébrique d'ordre* n *est égale à* n — 1 *fois la courbure en* O *de la conique polaire de ce point.*

Ce théorème est démontré, pour une cubique, dans un mémoire de M. A. Demoulin, *Sur diverses conséquences du*

théorème de Newton [1]. L'auteur établit la proposition ci-dessus en s'appuyant sur le théorème de Reiss, et son raisonnement s'applique à une courbe d'ordre quelconque.

Inversement, la propriété précédente étant établie, la démonstration de M. Demoulin effectuée à rebours conduirait au théorème de Reiss, pourvu que l'on suppose connu le cas particulier de ce théorème relatif aux coniques. Or, ce cas particulier peut être démontré indépendamment de la propriété générale.

8. Si l'on se rappelle que la conique polaire d'un point par rapport à une courbe est aussi la conique polaire de ce point relativement à toutes ses courbes polaires d'ordre inférieur, on a, en désignant par ρ_1, ρ_2, ... les rayons de courbure des 1re, 2e, ... polaires de O,

$$\frac{1}{\rho_1} = \frac{n-2}{\rho_p},$$

$$\frac{1}{\rho_2} = \frac{n-3}{\rho_p}, \text{ etc.}$$

On a donc le corollaire suivant :

La courbure en un point O *d'une courbe algébrique et la courbure, en* O, *des courbes polaires successives de ce point forment une progression arithmétique décroissante jusqu'à zéro* [2].

9. Il y a donc une grande analogie entre la conique polaire (P) d'un point d'une courbe (C) et la conique (Σ) du même point. Voici une des propriétés de cette dernière :

Une sécante passant par le point O rencontre encore la courbe (C) en $n-1$ points A_1, A_2, A_3, ... A_{n-1}, la conique

[1] Extrait du t. XLV des *Mémoires couronnés et autres Mémoires,* publiés par l'Académie royale de Belgique, 1891.

[2] Voir, pour une démonstration géométrique de ce théorème, ainsi que des nos 14 et 18 ci-après, C. Servais, *Sur la courbure des polaires.* (Extrait des Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 1891.)

polaire en B et la courbe (Σ) en C. En vertu d'un corollaire du théorème de Côtes généralisé, on a

$$\frac{n-1}{OB} = \sum_{1}^{n-1} \frac{1}{OA_i}.$$

Mais B et C sont deux points homologues de deux courbes homothétiques ; donc

$$OB = (n-1)OC,$$

et, par suite,

$$\frac{1}{OC} = \sum_{1}^{n-1} \frac{1}{OA_i}.$$

Ce théorème pourrait d'ailleurs se déduire directement de la considération des équations des lignes (Σ) et (C).

Signalons en passant le corollaire suivant : Une sécante rencontre une courbe d'ordre n aux points $A_1, A_2, \ldots A_n$, et une seconde fois les coniques polaires de ces points en $B_1, B_2, \ldots B_n$. On a

$$\sum_{1}^{n} \frac{1}{A_i B} = 0.$$

Même propriété pour les coniques (Σ).

10. Jusqu'ici nous avons considéré des coniques (Σ) relatives à des points situés sur la courbe.

Soit à présent un point extérieur A, de coordonnées x_1 et y_1. Transportons-y l'origine et ne conservons de l'équation résultante que les termes de degré inférieur au troisième. Nous aurons :

$$F(x_1, y_1) + \left(x \frac{dF}{dx_1} + y \frac{dF}{dy_1}\right)$$

$$+ \frac{1}{1 \cdot 2}\left(x^2 \frac{d^2F}{dx_1^2} + 2xy \frac{d^2F}{dx_1 dy_1} + y^2 \frac{d^2F}{dy_1^2}\right) = 0.$$

Cette équation représente la conique (Σ) relative au point A. Celle-ci est encore homothétique à la conique polaire de A, et les centres des deux courbes sont encore alignés sur A, mais ce point n'est plus le centre de similitude.

Le lieu des points A tels que les coniques (Σ) correspondantes dégénèrent en deux droites, est une courbe analogue à la Hessienne. On trouve pour l'équation de cette courbe :

$$\begin{vmatrix} \frac{d^2F}{dx^2} & \frac{d^2F}{dxdy} & \frac{dF}{dx} \\ \frac{d^2F}{dxdy} & \frac{d^2F}{dy^2} & \frac{dF}{dy} \\ \frac{dF}{dx} & \frac{dt}{dy} & 2F \end{vmatrix} = 0. \quad \ldots \ldots \quad (9)$$

Le dernier élément (2F) du déterminant diffère seul de celui du Hessien. Il en résulte que la courbe représentée par l'équation (9) passe par les points d'intersection de la courbe (C) avec sa Hessienne, c'est-à-dire par les points d'inflexion de la courbe (C), ce qui était d'ailleurs très facile à prévoir.

11. Montrons, par quelques exemples simples, comment se ferait l'application de la méthode à des courbes transcendantes, ou à des courbes dont l'équation est compliquée de radicaux.

I. Soit la *sinussoïde*

$$y = \sin x.$$

Transportons l'origine en un point de la courbe, ayant donc pour coordonnées x_1 et $\sin x_1$:

$$y + \sin x_1 = \sin(x + x_1),$$
$$y + \sin x_1 = \sin x \cos x_1 + \sin x_1 \cos x.$$

Développons $\sin x$ et $\cos x$ par la formule de Mac-Laurin, en mettant pour terme en x^3 ou en x^4 le reste de la série :

$$y + \sin x_1 = x \cos x_1 - \frac{x^3}{1.2.3} \sin \theta x \cos x_1$$

$$+ \sin x_1 - \frac{x^2}{1.2} \sin x_1 + \frac{x^4}{1.2.3.4} \cos \theta x \sin x_1.$$

On sait que θ est une quantité comprise entre 0 et 1 ; donc $\sin \theta x$ ni $\cos \theta x$ n'est infini pour $x = 0$, et l'on obtient, en négligeant les termes d'un degré supérieur au second, l'équation d'une parabole osculatrice à la courbe donnée au point considéré :

$$y = x \cos x_1 - \frac{x^2}{1.2} \sin x_1.$$

La forme de cette équation fera découvrir quelques propriétés descriptives de la parabole et de la sinussoïde. La courbe analogue à la Hessienne a pour équation

$$\sin x = 0 \quad \text{ou} \quad x = k\pi;$$

c'est un ensemble de droites parallèles à l'axe des y.

II. Semblablement, soit la *logarithmique*

$$y = e^x.$$

En transportant l'origine au point qui a pour coordonnées x_1 et e^{x_1}, on a

$$y + e^{x_1} = e^x e^{x_1}.$$

Le développement de e^x en série donne la parabole osculatrice :

$$y = e^{x_1}\left(x + \frac{x^2}{1.2}\right).$$

Remarque. — Ces exemples suffisent pour montrer que le procédé réussit dans un grand nombre de cas et qu'il donne une parabole osculatrice à la courbe donnée chaque fois que y est fonction explicite de x. En revanche, on voit aussi que la méthode n'est pas absolument générale, qu'elle exige certaines précautions, notamment l'examen attentif du reste de la série, et qu'enfin elle est rarement plus expéditive que les moyens habituellement employés pour étudier la courbure.

12. Toutefois nous ferons encore les calculs pour la courbe

$$x^{2/3} + y^{2/3} = a^{2/3}$$

Transportons l'origine en un point (x_1, y_1) de la courbe :

$$(x + x_1)^{2/3} + (y + y_1)^{2/3} = a^{2/3}.$$

Développant par la formule du binôme, négligeant les termes du troisième degré et au-dessus, et simplifiant, nous trouvons :

$$\frac{x^2}{\sqrt[3]{x_1^4}} + \frac{y^2}{\sqrt[3]{y_1^4}} - \frac{6x}{\sqrt[3]{x_1}} - \frac{6y}{\sqrt[3]{y_1}} = 0.$$

C'est l'équation d'une ellipse osculatrice à la courbe. Pour un point situé sur une des bissectrices des angles des axes, c'est-à-dire pour $x_1^4 = y_1^4$, c'est précisément l'équation du cercle osculateur, et l'on trouve aisément que, dans ce cas, le rayon de courbure a pour valeur

$$\rho = 3x_1\sqrt{2}.$$

On opérerait tout aussi facilement sur une développée de conique.

13. Dans tout ce qui précède, nous n'avons envisagé que des points simples. Occupons-nous à présent de la courbure

d'une courbe algébrique plane en un point multiple, et, pour plus de simplicité, soit d'abord un point double à tangentes réelles distinctes.

Ce point étant pris pour origine O, l'équation de la courbe (C) d'ordre n est de la forme

$$\psi(x, y) + a_1x^3 + a_2x^2y + a_3xy^2 + a_4y^3 + b_1x^2 + b_2xy + b_3y^2 = 0.$$

On a désigné par $\psi(x, y)$ l'ensemble des termes de l'ordre le plus élevé jusqu'au quatrième inclusivement.

Négligeant ces termes, nous aurons l'équation d'une cubique (T) ayant un point double en O et dont chaque branche est osculatrice à une branche de la courbe (C).

En effet, les courbes (C) et (T) ont en O les mêmes tangentes représentées par

$$b_1x^2 + b_2xy + b_2y^2 = 0.$$

Le nombre total des intersections des deux courbes est $3n$; le fait d'avoir un point double commun et mêmes tangentes en ce point compte pour six intersections; mais la ligne représentée par

$$\psi(x, y) = 0$$

passe par toutes les intersections de (C) et de (T), et comme elle a, en O, un point quadruple, qui est double sur la cubique, et qui compte ainsi pour huit intersections, il en reste encore $3n - 8$, différentes du point O.

Ce raisonnement laisse subsister une incertitude : les courbes pourraient avoir un contact du troisième ordre pour une de leurs branches, du premier ordre pour l'autre. Aussi donnerons-nous une autre démonstration du théorème actuel.

Prenons pour axe des x une des tangentes au point double : les formules de transformation étant homogènes, les équations

des deux courbes auront encore les mêmes termes du second et du troisième degré, et seront de la forme

$$\psi_1(x, y) + m_1x^3 + m_2x^2y + m_3xy^2 + m_4y^3 + p_1xy + p_2y^2 = 0,$$
$$m_1x^3 + m_2x^2y + m_3xy^2 + m_4y^3 + p_1xy + p_2y^2 = 0.$$

Elles sont vérifiées pour une valeur ε de x infiniment petite du premier ordre, avec une seule valeur de y infiniment petite du second ordre, savoir η_1 pour la première courbe, η_2 pour la seconde. Par soustraction, on obtient alors

$$m_2\varepsilon^2(\eta_2-\eta_1)+m_3\varepsilon(\eta_2^2-\eta_1^2)+m_4(\eta_2^3-\eta_1^3)+p_1\varepsilon(\eta_2-\eta_1)+p_2(\eta_2^2-\eta_1^2)=\psi_1(\varepsilon, \eta_1).$$

Dans le premier membre, on peut mettre $\eta_2-\eta_1$ en évidence, et la quantité entre parenthèses sera un infiniment petit du premier ordre; comme le second membre est au moins du quatrième ordre infinitésimal, $\eta_2 - \eta_1$ est au moins du troisième ordre; donc les branches de courbes tangentes à l'axe des x sont osculatrices, et il en sera de même des autres branches, de sorte que le théorème est démontré.

14. Ainsi toute courbe d'ordre n ayant un point double, a, en ce point, les mêmes courbures qu'une certaine cubique nodale (T) dont l'équation est facile à trouver. Nous croyons inutile de dire comment on la cherche quand le point double n'est pas l'origine, tant la chose est aisée d'après tout ce qui précède.

On verra de même que cette cubique (T) est homothétique à la cubique polaire du point considéré, que celui-ci est le centre de similitude et que le rapport d'homothétie est $n - 2$. On a donc les théorèmes suivants :

En un point double, à tangentes réelles séparées, d'une courbe algébrique d'ordre n, *les courbures sont égales à* (n — 2) *fois les courbures de la cubique polaire de ce point.*

Les courbures, en un point O, *d'une courbe d'ordre* n, *et des*

courbes polaires successives de ce point, forment une progression arithmétique décroissante jusqu'à zéro, même si O *est un point double.*

15. Mais la méthode peut être appliquée à la recherche des courbures au point double de la cubique elle-même.

L'origine étant le nœud, soit en coordonnées cartésiennes rectangulaires ou obliques, l'équation d'une telle cubique :

$$a_1x^3 + a_2x^2y + a_3xy^2 + a_4y^3 + b_1x^2 + b_2xy + b_3y^2 = 0.$$

Soient aussi deux coniques passant par l'origine :

$$\begin{aligned} Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Fy + Gx &= 0, \\ A_1x^2 + B_1xy + C_1y^2 + F_1y + G_1x &= 0. \end{aligned}$$

Pour qu'elles soient osculatrices chacune à une des branches de la cubique, il faut que le produit des deux derniers polynômes ait les mêmes termes du second et du troisième ordre que l'équation précédente; de là sept relations entre dix coefficients indéterminés, dont trois peuvent donc être pris arbitrairement. Si l'on fait $A_1 = C_1 = 1$ et $B_1 = 2\cos\omega$ (ω étant l'angle des axes), la seconde conique sera le cercle osculateur à l'une des branches.

Afin de simplifier les calculs, on peut prendre pour axes les tangentes au point double et mettre l'équation de la cubique sous la forme

$$a_1x^3 + a_2x^2y + a_3xy^2 + a_4y^3 + xy = 0.$$

On a immédiatement deux coniques osculatrices à la courbe en écrivant

$$\begin{aligned} a_1x^2 + a_3y^2 + y &= 0, \\ a_2x^2 + a_4y^2 + x &= 0. \end{aligned}$$

Pour avoir le cercle osculateur à la branche tangente à Ox, on prendra les deux coniques

$$Ax^2 + Bxy + Cy^2 + Dy = 0,$$
$$x^2 + 2xy\cos\omega + y^2 + Ex = 0.$$

Par comparaison avec l'équation de la cubique, on aura cinq conditions, parmi lesquelles

$$DE = 1 \qquad \text{et} \qquad D = a_4,$$

d'où

$$E = \frac{1}{a_4}.$$

Le cercle de courbure cherché est donc

$$x^2 + 2xy\cos\omega + y^2 + \frac{x}{a_4} = 0.$$

Pareillement, le cercle osculateur à l'autre branche est représenté par

$$x^2 + 2xy\cos\omega + y^2 + \frac{y}{a_1} = 0.$$

16. Ce qui a été dit au n° **14** se généralise sans aucune difficulté pour le cas d'un point multiple d'ordre plus élevé ayant des tangentes distinctes ou multiples. Nous n'insisterons pas sur ce point; les propriétés analogues à celles que nous avons vues s'énoncent et se démontrent très aisément.

17. Soit l'équation d'une surface passant par l'origine

$$\varphi(x, y, z) + a_1x^2 + a_2y^2 + a_3z^2 + b_1yz + b_2zx + b_3xy + c_1x + c_2y + c_3z = 0.$$

L'ensemble des termes du premier et du second ordre représente une quadrique (Q) passant par l'origine O. Tout

plan mené par O coupe les deux surfaces suivant deux courbes osculatrices. En effet, l'équation du plan est homogène, ainsi que les formules de transformation des coordonnées quand on ne déplace pas l'origine ; par suite, les équations des courbes considérées, rapportées à des axes pris dans le plan sécant, auront les mêmes termes du premier et du second ordre.

Une première conséquence de ceci, c'est que le théorème de Meusnier et l'existence des sections normales principales seront établis pour des surfaces quelconques, du moment que ces propriétés sont vraies pour une quadrique. Or cette démonstration est trop facile pour trouver place ici.

Conséquemment, la courbure et la courbure moyenne en un point d'une surface (S) sont les mêmes que pour la quadrique (Q) relative à ce point.

18. On démontre, comme pour les courbes algébriques planes, que la quadrique (Q) relative à un point O d'une surface (S) et la quadrique polaire du même point sont homothétiques, que O est le centre de similitude et $(n - 1)$ le rapport d'homothétie.

Or les sections normales principales et leurs centres de courbure sont évidemment des éléments homologues. Donc on a les théorèmes :

La courbure en un point O *d'une surface algébrique d'ordre* n *est égale à la courbure, en* O, *de la quadrique polaire de ce point multipliée par le facteur* $(n - 1)^2$.

La courbure moyenne en un point O *de la surface est égale à* $(n - 1)$ *fois la courbure moyenne de la quadrique polaire.*



JOSEPH II

ET

LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT

LA FRANCE ET L'EUROPE

PAR

F. MAGNETTE

DOCTEUR EN PHILOSOPHIE ET LETTRES

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 14 mai 1896.)



AVANT-PROPOS.

La tentative faite, en 1784, par Joseph II pour obtenir la réouverture de l'Escaut a été, jusqu'ici, l'objet de quelques travaux seulement. Nous citerons, d'Ad. Borgnet, un article, non signé, de la *Revue nationale de Belgique* (au tome III, année 1840), et l'Introduction de son *Histoire des Belges à la fin du XVIII*e *siècle*, qui n'est que le résumé de l'étude précédente. L'éminent historien Gachard, dans l'appendice de sa belle *Histoire de la Belgique au commencement du XVIII*e *siècle*, reprend le sujet traité déjà par Borgnet, et l'expose d'une façon plus complète et plus documentée. Son travail repose en effet en grande partie sur des pièces puisées aux Archives du royaume, à Bruxelles.

Pour que l'étude que nous allons entreprendre à notre tour soit aussi complète que possible, nous avons cru devoir mettre à profit les sources les plus diverses.

Les plus importantes, on le conçoit, nous ont été fournies dans les dépôts d'archives.

Les Pays-Bas appartenant en 1784 à la maison d'Autriche, c'est vers celui de Vienne que nous devions diriger tout d'abord nos recherches [1]. Un séjour de plusieurs mois nous a permis d'y consulter une quantité considérable de documents essentiels à la connaissance de notre sujet. Longue serait la seule

[1] Voir notre rapport sur les Archives de Vienne, aux *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 5e série, t. IV, no 4; 14 pages.

énumération des fonds utilisés par nous. Il faut cependant citer, à cause de leur importance et de leur richesse particulières, la volumineuse correspondance des ministres plénipotentiaires à Bruxelles avec le chancelier d'Empire à Vienne, de 1780 à 1785; celles échangées entre le comte B. de Belgiojoso, ministre à Bruxelles, et, respectivement, l'ambassadeur impérial à Paris, le comte de Mercy-Argenteau, le représentant de l'Empereur à La Haye et les ministres hollandais à Bruxelles (ministre résident et députés aux conférences de Bruxelles). Grâce à elles, la politique impériale nous est désormais clairement connue; on peut la suivre dans tout son développement, depuis le moment où l'idée de revendiquer la liberté de l'Escaut prit corps dans l'esprit de Joseph II, jusqu'à celui où fut signée la paix de Fontainebleau (8 novembre 1785).

La France joua un rôle des plus importants dans le conflit austro-hollandais. C'est donc à Paris qu'il fallait ensuite nous rendre pour apprendre à connaître l'attitude de la cour de Versailles, tant vis-à-vis de son alliée, la maison de Habsbourg, que de son autre alliée, la république des Provinces-Unies. Les archives du ministère des affaires étrangères nous ont fourni à cet égard tous les renseignements nécessaires, et, pour ainsi dire, à chaque page de notre étude nous aurons à utiliser des dépêches de source française.

Les Archives du royaume à Bruxelles, ainsi que celles d'Anvers, nous ont été, d'autre part, d'un précieux concours pour la connaissance des événements de l'année 1781, qui précédèrent ou accompagnèrent le voyage de Joseph II aux Pays-Bas.

Une partie importante de notre travail a été consacrée à l'examen de la politique suivie par les diverses puissances de l'Europe en face des démêlés survenus à propos de l'Escaut. Il

sera question principalement de l'Angleterre, de la Prusse et de la Russie. C'est là un point de vue sous lequel nous n'avons jamais vu envisager la question de l'Escaut, et qui, par cela même, méritait d'être traité avec toute l'ampleur désirable. On conçoit que pour produire ici une œuvre définitive, il eût fallu entreprendre à travers l'Europe entière un voyage méthodique d'exploration d'archives. Nous n'avons pu le faire. Mais nos recherches paraissent cependant avoir été poussées suffisamment loin pour nous permettre d'apprécier exactement le rôle de chacun des États qu'intéressait le conflit austro-hollandais.

Nos moyens d'information nous ont été fournis en cette matière par les archives d'État de Prusse à Berlin, par celles de Vienne et de Paris. Le rôle de la Russie et celui de la Prusse ont été spécialement mis en lumière.

La mise à profit des documents manuscrits devait avoir pour corollaire indispensable celle des nombreuses correspondances diplomatiques publiées depuis quelque vingt ans en France, en Autriche, en Angleterre et en Hollande. Il est à peine besoin de citer ici le nom du plus connu et du plus scrupuleux éditeur de recueils de ce genre, le chevalier A. d'Arneth, directeur des Archives impériales à Vienne. Il y a peu d'années encore, aidé de M. Flammermont, il rendait un service signalé aux historiens en publiant la *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau avec l'empereur Joseph II et le prince de Kaunitz* (Paris, 1889, 2 vol. gr. in-8°). On comprend l'intérêt que devait avoir pour nous la publication d'un pareil ouvrage. Bien que beaucoup de pièces produites par les éditeurs aient été entre nos mains à Vienne, celui-ci nous a rendu les plus précieux services, car l'inédit y est abondant et riche.

Dans la catégorie des sources contemporaines, nous avons aussi cru devoir consulter les gazettes paraissant en Hollande et aux Pays-Bas (pour les années 1780 à 1785), la collection imprimée des résolutions secrètes des États de Hollande, certains mémoires d'hommes politiques, et enfin les historiens hollandais de la fin du siècle dernier et de la première moitié de ce siècle.

Restaient les ouvrages imprimés, pouvant éclairer un point quelconque de notre sujet. Nous devons signaler, comme nous ayant été particulièrement utile, une monographie latine, publiée à Leyde, en 1827, par Fr. Hogendorp, et portant pour titre : *De Flumine Scaldi clauso*. C'est un ouvrage peu connu, puisé aux meilleures sources et plein de faits nouveaux, indispensables pour bien apprécier l'attitude des États généraux.

Il existe encore une catégorie spéciale d'ouvrages relatifs à la question de la liberté de l'Escaut. Ce sont les brochures et pamphlets parus simultanément en France, aux Pays-Bas et en Allemagne [1], à l'époque de la rupture de l'Empereur avec les Provinces-Unies. Ces œuvres, dues à des polémistes ou à des jurisconsultes, ne nous ont rien fourni, ni documents ni faits. Elles consistent en des développements d'arguments en faveur soit de l'Autriche, soit des républicains de Hollande. Comme notre but n'a pas été, et ne pouvait pas être, de discuter, après plus d'un siècle, une question où personne n'eut jamais ni entièrement raison ni entièrement tort, nous n'avons pas cru devoir nous occuper autrement de cette

[1] Voir au tome V, 5e série des BULLETINS DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, notre édition d'un *Mémoire inédit sur la liberté de l'Escaut.*

guerre de plume, si ce n'est pour montrer ainsi combien l'opinion publique, en Europe, prit intérêt aux événements qui avaient surgi aux Pays-Bas.

L'histoire militaire aurait pu, semble-t-il, être traitée par nous. Mais il n'y eut point d'hostilités bien déclarées, il ne se produisit point de rencontre entre les deux adversaires. On ne peut guère noter que des déplacements de forces armées, des rassemblements de troupes, des mesures préventives, de simples préparatifs de campagne. Ce fut tout : il n'y a pas là de guerre au sens exact du mot. Les seuls conflits qui éclatèrent eurent l'Escaut pour théâtre, et nous leur avons attribué toute l'importance et toute l'attention qu'ils méritent.

D'autre part, on pensera peut-être que nous avons trop exclusivement donné à notre travail le caractère d'une étude d'histoire diplomatique, et l'on pourrait nous demander comment fut accueillie chez nous la tentative si intéressante de l'Empereur, quel fut l'état de l'opinion publique au cours des années 1783, 1784 et 1785. Nous répondrons : il se dessina un mouvement d'opinion en 1781 [1], peu avant l'arrivée de Joseph II aux Pays-Bas, et dès que l'on sut qu'il avait été question déjà de l'Escaut à Vienne. Mais la façon dont le fils de Marie-Thérèse accueillit alors les réclamations de ses sujets découragea nos aïeux, au point qu'on s'abstint désormais de toute autre démarche. Les événements de l'année 1784 trouvèrent une population découragée, ou défiante, ou indifférente. Du reste, on ne demanda ni conseil ni approbation ni sanction aux corps politiques nationaux. Tout se combinait

[1] Voir notre travail : *Un épisode de l'histoire de l'Escaut,* dans les Bulletins de la Commission royale d'histoire, 5e série, t. IV (1895).

entre la chancellerie à Vienne, les ministres plénipotentiaires à Bruxelles, et les fonctionnaires du Conseil privé chargés par devoir de la préparation des dépêches et des instruments propres à la négociation. Les gouverneurs généraux eux-mêmes, parents du souverain, étaient si peu consultés qu'ils s'en plaignirent avec amertume [1] !

Cette question de l'Escaut intéresse donc uniquement, par le caractère et le développement qu'elle prit, l'histoire diplomatique et l'histoire extérieure des Pays-Bas autrichiens. Et, à ce titre, elle a moins occupé nos pères que la plus légère des réformes tentées par le pouvoir impérial dans le domaine de l'administration et de la constitution intérieure du pays. A qui sont dues les brochures et dissertations dont il a été parlé plus haut et qui étaient l'indice de préoccupations publiques ? A des écrivains nationaux, à des gens intéressés directement au conflit austro-hollandais ? Non pas, mais uniquement à des Français, à des Hollandais, à des Anglais, à des Allemands ; jamais à des Belges !

Le terrain de nos recherches s'est trouvé par conséquent bien délimité. Nous nous y sommes fidèlement maintenu, et nous pensons avoir ainsi, grâce aux sources nombreuses et variées dont nous avons pu nous servir, fait une œuvre sincère, utile et aussi complète que possible.

Notre ambition a été de contribuer, dans la mesure de nos forces, à la connaissance scientifique du passé de notre pays. Puissions-nous avoir réussi à jeter quelque clarté sur une question demeurée peu connue, malgré le vif intérêt qu'elle présentait !

[1] A. Wolf, *Marie-Christine, archiduchesse d'Autriche.* Traduction de L. Y., t. I, p. 57. Bruxelles, 1882; 2 vol.

JOSEPH II

ET

LA LIBERTÉ DE L'ESCAUT

LA FRANCE ET L'EUROPE

INTRODUCTION HISTORIQUE.

Considération générale : lien qui existe entre l'histoire de l'Escaut et l'histoire générale de notre pays aux siècles passés. — L'Escaut avant les événements de 1783 et 1784. — Séparation des provinces du nord et du midi, et ses conséquences immédiates sur le régime du fleuve. — Détails. — Prise d'Anvers en 1584. — Trève de Douze ans, en 1609. — Négociations de 1632. — Traité de Munster entre l'Espagne et les Provinces-Unies, le 30 janvier 1648. — Les articles 14 et 15. — Traité des limites de 1664. — Situation d'Anvers et de l'Escaut à la fin du XVIIe siècle. — Traité d'Utrecht, en 1713, et de la Barrière, en 1715. — L'Escaut reste fermé. — Situation d'Anvers sous le régime autrichien et à la fin du règne de Marie-Thérèse. — Importance de la tentative de Joseph II, en 1784.

L'étude du régime auquel fut soumis l'Escaut durant les siècles passés se rattache de plus en plus intimement à l'histoire générale de notre pays, à mesure qu'on se rapproche de l'époque actuelle.

Notre grand fleuve national, après n'avoir été que le facteur de la prospérité d'une ville, est devenu, grâce aux circonstances politiques, l'élément presque essentiel de la vitalité et de la richesse d'un pays tout entier. On se figurerait avec peine notre patrie privée aujourd'hui, comme elle le fut de 1648 à 1792, du libre usage de l'Escaut ; l'on ne pourrait guère concevoir notre grande métropole, Anvers, sans vie commerciale.

C'est dire combien l'histoire politique de l'Escaut forme une page importante de notre passé. Elle nous met en mesure de

mieux apprécier les événements divers qui se sont succédé aux Pays-Bas par leur contre-coup immédiat sur la vie économique générale. Si la perte de la liberté et de la sécurité publiques, causée par une succession de guerres pénibles, a ruiné aux XIVe et XVe siècles le commerce de Bruges, d'Ypres, de Gand, de Louvain, une cause semblable a eu des effets également semblables en ce qui concerne Anvers. Jusqu'au XVIe siècle, une ère de paix rarement troublée avait fait de l'Escaut une voie sûre et libre à tous et d'Anvers une cité qui étonnait le monde par sa richesse et sa splendeur. A partir du milieu de ce siècle, la décadence lente, progressive et fatale suit une marche exactement proportionnée au développement de la lutte et à l'affaiblissement général du pays. L'Escaut perd peu à peu de sa sécurité et de sa liberté; Anvers décline à mesure que la guerre s'étend; enfin le traité de Munster, marquant l'état le plus complet de la déchéance du pays, consacre la fermeture de l'Escaut.

Le régime imposé à la navigation de ce fleuve, conséquence des événements dont la Belgique fut le théâtre, passa donc par des alternatives de liberté et d'asservissement, et suivit les vicissitudes de notre état politique.

La facilité des communications et la prospérité du port d'Anvers dépendaient de la situation générale du pays. A leur tour, nos provinces trouvaient un intérêt majeur à jouir des avantages naturels qu'offrait un fleuve aussi admirablement disposé que l'était l'Escaut, et à user librement des voies naturelles ouvertes au commerce de toutes les nations. Aussi, depuis 1648, les provinces belges eurent-elles toujours un important objet en vue : faire revivre le commerce et l'industrie par de nouveaux moyens, utiliser d'autres débouchés, et tâcher de suppléer à l'absence du secours naturel de l'Escaut. L'administration intérieure, sous le règne de Marie-Thérèse, fut toute dirigée vers l'amélioration de la situation matérielle des habitants. Mais si favorable qu'eussent été les résultats, il y manquait un corollaire indispensable, l'ouverture de l'Escaut au commerce international.

De là l'importance de la question de la liberté de l'Escaut et

l'intérêt qui s'attache à l'étude de l'action la plus sérieuse tentée sous l'ancien régime pour l'obtenir.

L'état de choses que le fils de Marie-Thérèse voulut modifier, en réclamant, avec la réouverture de l'Escaut, la liberté complète de navigation entre Anvers et la mer, datait de la fin du XVI[e] siècle. L'origine n'en est pas dans tel article du traité de Munster, et il n'est point dû à une cause unique. Il faut remonter, pour l'expliquer, aux guerres de religion, qui eurent pour conséquences directes la séparation des provinces du nord et du midi, la constitution d'un État rival, et l'opposition désormais permanente des intérêts politiques, religieux et commerciaux de la nouvelle république des Provinces-Unies et de ceux des Pays-Bas espagnols.

C'est dans ce triste legs des luttes religieuses précédentes qu'il faut voir le point de départ de l'article 14 du traité de 1648. Celui-ci ne fit que consacrer une situation de fait, produite lentement, et assurer pour toujours un succès âprement recherché depuis près d'un siècle par les sujets révoltés de Philippe II.

Déjà, en effet, à l'époque où le duc d'Albe gouvernait les Pays-Bas, les gueux de mer, occupés à se créer une puissance territoriale et maritime au détriment de l'Espagne, capturaient les navires de tous pays, causant ainsi un préjudice considérable aux armateurs et négociants d'Anvers et d'Amsterdam. Par une suite de hardis coups de main, ils s'emparèrent de la Brielle et de Flessingue, ce qui, en livrant aux insurgés l'une des embouchures de l'Escaut, plaçait en leurs mains les destinées du commerce anversois. La prise de la forteresse de Middelbourg, en 1574, leur assura en outre la possession de l'embouchure du fleuve.

On voit déjà se dessiner ici l'occupation des îles par les hommes du Nord, et l'on pressent l'influence qu'elle allait exercer sur le régime de l'Escaut et la prospérité d'Anvers. Du jour où cette dernière cité tombera au pouvoir de l'Espagnol, on la traitera en ennemie, et grâce aux villes et aux îles qu'ils possèdent entre la mer et la métropole, les Hollandais détien-

dront tout le commerce et imposeront à la navigation le régime le plus convenable aux intérêts de leur nouvelle république. Ils seront donc, bien avant 1609 et 1648, les maîtres de l'Escaut, et le fleuve sera déjà de fait fermé aux navires belges.

Forts de leurs avantages, les Hollandais maintinrent tous les droits élevés établis arbitrairement en Zélande, grâce à l'état de guerre. Ils fortifièrent Flessingue et la citadelle de Lillo, et à grands frais mirent en état de défense les villes et postes qu'ils occupaient vers la mer. Bref, Farnèse une fois maître d'Anvers, en 1584, ils ne songèrent plus qu'à s'établir solidement et définitivement en Zélande, et à resserrer pour cela le blocus maritime de l'Escaut. C'était réduire à l'impuissance la concurrente d'Amsterdam, et en même temps protéger leur territoire contre un retour possible des armées espagnoles. Mais, heureusement pour leur cause, Philippe paraît ne pas avoir compris le danger : il ne fit rien, profitant de son éclatant succès, pour tâcher de récupérer les positions perdues en Zélande, et tenir hardiment l'Escaut libre et ouvert à tous.

Cette attitude du gouvernement espagnol servit singulièrement la politique intéressée et impitoyable des Hollandais. Aussi ce qui n'avait été jusque-là que le résultat des circonstances de la guerre, devint bientôt la règle, et il en fut de même des entraves mises à la navigation et au commerce. Anvers ne reçut plus dès lors de marchandises que par l'intermédiaire des « gardes-côtes » espagnols et des bâtiments hollandais. Or, comme les marins de la République allaient commercer aux deux Indes, ils eurent ainsi le monopole des denrées coloniales. On ne vit plus guère dans le port d'Anvers que des vaisseaux hollandais; les autres fuyaient, pour des parages plus hospitaliers, les rives de l'Escaut devenues d'un accès et d'un usage si difficiles et si coûteux.

Cette situation resta sensiblement la même durant la période qui suivit. Lorsque les archiducs Albert et Isabelle devinrent nos souverains, l'état du pays était désolant. Mais, malgré leurs louables intentions, leur règne n'apporta point de modification sérieuse à la situation matérielle du pays ; leur politique

extérieure ne provoqua aucun changement avantageux au négoce belge.

L'article IV [1] de la trève de Douze ans, conclue en 1609 avec les Provinces-Unies, décréta la liberté du trafic entre les contractants. Mais quand on voulut réclamer l'exemption des droits imposés depuis le début de la guerre en Zélande, les Hollandais firent renvoyer la discussion de ce point à une négociation ultérieure. Celle-ci n'eut jamais lieu. Ainsi on faisait une déclaration de principe tout en faveur de la liberté du trafic par l'Escaut, mais dans la réalité les États avaient bien soin de maintenir leur position si avantageuse à leur commerce, si ruineuse pour le nôtre. L'Escaut resta fermé.

Aussi n'est-ce pas sans raison qu'en 1632, quand les États généraux de Bruxelles entamèrent des négociations de paix avec leurs voisins du nord [2], ceux-ci se bornèrent à réclamer le maintien absolu de ce qui « s'était fait durant la précédente trève ». C'est alors que, pour la première fois, les Hollandais émirent la prétention de voir convertir le droit temporaire que leur avaient donné les hasards de la guerre sur la navigation de l'Escaut en un droit perpétuel consacré par un acte diplomatique. Ils n'y réussirent point en 1632. Mais en 1648, au traité particulier de Munster, conclu le 30 janvier entre la Hollande et l'Espagne, les Provinces-Unies touchèrent enfin au but qu'ils poursuivaient depuis si longtemps. Ils parvinrent cette fois, grâce à la mollesse du souverain espagnol, à faire consacrer définitivement leur domination sur l'Escaut, et de la sorte à assurer leur prédominance commerciale et maritime.

L'article XIV, si tristement célèbre, portait : « Les rivières » de l'Escaut, comme aussi les canaux du Sas, Zwyn et autres

[1] « Les sujets et habitants es Pais desdits Sieurs Roi, Archiducs et » États aurons toute bonne correspondance et amitié par ensemble » durant la dite Trève, *sans se ressentir des offenses et dommages qu'ils » ont reçu par le passé :* pourront aussi fréquenter et séjourner es Pais » l'un de l'autre, *et y exercer leur trafic et commerce en toute seureté » tant par Mer et autres Eaux que par Terre...* »

[2] GACHARD, *Actes des États généraux de 1632.*

» bouches de mer y aboutissant, seront tenues closes du côté » desdits seigneurs états [1]. »

Cette clause, en réservant à leurs navires le libre parcours sur le fleuve, assurait à nos voisins le monopole du commerce à Anvers. De plus, comme par l'article XV, toute concurrence était rendue impossible du côté de la Flandre, leur supériorité commerciale ne courut dès lors plus aucun danger, et ils purent jouir paisiblement et sans crainte des avantages aussi considérables qu'oppressifs que leur abandonnait l'Espagne.

Les articles V et VI complétaient l'œuvre de ruine, en nous fermant la route des Indes orientales et occidentales. Une autre disposition, enfin, concernait les péages. L'article XII du traité les supprima. Mais il convient de remarquer que dans la situation nouvelle faite à nos provinces, et spécialement à Anvers, ce décret ne devait servir en rien les intérêts belges; car la navigation étant aux mains des Hollandais, ceux-ci seuls pouvaient profiter de cette suppression.

Quant aux articles VIII, IX, X, XI, XII et XIII, qui, par une sorte d'ironie, établissaient une entière liberté et franchise réciproques de commerce, ils n'atténuèrent nullement les funestes effets des articles XIV et XV. Car, comme on l'a dit [2], « les Hollandais n'observèrent cette réciprocité que lorsque leur intérêt ne leur commandait pas d'agir au mépris du traité ».

L'article LXVIII doit aussi nous arrêter. Il stipulait, du côté des États généraux, la démolition de certains forts élevés dans la Flandre zélandaise (du côté de l'Écluse), et de ceux qu'ils avaient construits pendant la guerre sur la rive orientale de l'Escaut, à l'exception de Lillo, à trois lieues au-dessous d'Anvers. Ainsi, en 1648, ils ne possédaient encore qu'une rive.

Or, le traité de limites, conclu le 20 septembre 1664, vint modifier cet état de choses, en rendant les Hollandais complètement maîtres du haut Escaut: le fort du Liefkenshoeck (en face de Lillo), avec 150 verges alentour, fut cédé (art. V) aux États généraux. Dès ce moment, ces derniers dominèrent sur

[1] DUMONT, *Corps diplomatique,* t. VI, 1re partie, p. 431.

[2] GRANDGAIGNAGE, *Histoire du péage de l'Escaut,* p. 79. Bruxelles, 1868.

les deux rives et tinrent ainsi l'Escaut définitivement fermé, par les feux croisés des deux forts. Il est à noter que ces forts étaient au milieu même des terres du roi d'Espagne, et à quelques milles d'Anvers.

Comme si cela n'était pas encore suffisant, les Hollandais, ne gardant plus aucune mesure, établirent, devant Lillo, une frégate qui devait servir de garde et faire payer des droits d'entrée et de sortie aux embarcations anversoises allant à Saftingen ou au Doel, restés à l'Espagne, ainsi qu'à toute espèce d'autres bateaux. Quelquefois même elle imposait le déchargement des marchandises. On pourra facilement se convaincre que le rôle de cette frégate n'était point passif, quand on connaîtra les événements de l'année 1784.

La faiblesse des uns et l'ambition des autres avaient donc rendu définitive l'œuvre consacrée en 1648. Aussi l'histoire de l'Escaut ne présente-t-elle plus de faits importants à noter. Celui qui suit les destinées de notre pays depuis le XVIIe siècle n'y relève plus que les tentatives de nos gouvernants pour ranimer le commerce intérieur et compenser dans la mesure du possible, par le secours d'autres débouchés, la perte de l'Escaut. Les mesures prises tendaient à ramener le négoce à la Flandre, son centre d'autrefois, en utilisant les canaux et en favorisant les ports d'Ostende et de Nieuport. Malheureusement, les guerres du règne de Louis XIV annihilèrent les projets de restauration économique du pays. Elles permirent en outre à nos rivaux les Anglais et les Hollandais, maîtres, à partir de 1700, de notre pays, d'édicter des tarifs douaniers désastreux pour les produits nationaux.

La lutte se termina en 1715. La Belgique, ruinée matériellement pendant la guerre, fut sacrifiée politiquement par la diplomatie : le traité d'Utrecht la fit passer aux princes de la maison d'Autriche; celui de 1715 lui imposa l'humiliation de la « Barrière ». Enfin, par l'article 26 de ce dernier traité, « le commerce des Pays-Bas autrichiens et tout ce qui en dépendait devaient rester sur le même pied qu'en 1648, après la convention de Munster ». Celle-ci continuait donc à avoir force de loi, et l'Escaut à rester fermé.

Depuis lors, il y eut entre le gouvernement impérial et celui des Provinces-Unies de nombreuses négociations. Mais toutes portèrent sur des questions relatives aux places de la Barrière, à des indemnités de guerre, à des compensations pécuniaires, surtout aux tarifs douaniers et au commerce maritime. La Hollande et l'Angleterre avaient promis la revision de ces tarifs en 1717. Mais on ne put jamais l'obtenir. Et lorsque, après l'occupation française, le traité d'Aix-la-Chapelle, en 1748, fut conclu, les ministres de Marie-Thérèse cherchèrent uniquement à se soustraire aux humiliantes obligations du traité de la Barrière. Mais ils n'essayèrent point d'obtenir la revision de l'article 26 rappelé plus haut.

Ils tâchèrent toutefois d'en atténuer les tristes effets, et leurs actes tendirent uniquement à l'amélioration de la situation matérielle et morale du pays. C'est même là le principal titre de gloire de la grande impératrice. Le règne de Marie-Thérèse amena des résultats brillants et rapides, pour la généralité du pays. La ville d'Anvers, seule, ne put profiter des bons effets de l'administration autrichienne et resta plongée dans son marasme commercial. Ses habitants fondèrent des banques et engagèrent leurs capitaux dans des entreprises étrangères. A cela se borna leur activité. Après 1761, il arrivait à peine trois ou quatre grands navires par an; en 1773, la venue d'un bâtiment prit les proportions d'un véritable événement.

La décadence durait donc toujours. Tandis que le bien-être renaissait en Flandre, et qu'Ostende et Nieuport devenaient des ports bien fréquentés, la dépopulation des campagnes environnant Anvers était effrayante. Le prix du blé était exorbitant. La ville même ne comptait plus guère que 35,000 à 40,000 habitants, dont 12,000 étaient secourus par la bienfaisance publique!

Qui connaît le caractère de Joseph II, comprendra l'effet que dut produire sur lui le spectacle d'une aussi lamentable situation, et l'énergie avec laquelle il poursuivit la réparation d'une aussi criante injustice.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE PREMIER.

PREMIÈRES DISCUSSIONS RELATIVES A L'ESCAUT, A VIENNE ET AUX PAYS-BAS. — VOYAGE DE L'EMPEREUR.

La « question de l'Escaut » exista dès le début du règne de Joseph II. — Comment la guerre entre la France, la Hollande et l'Angleterre influe sur cette question. — Intrigues anglaises à Vienne : on veut pousser l'Empereur à déclarer l'Escaut ouvert. — Résultat négatif. — Mémoire de Kaunitz, du 20 janvier 1781. — L'opportunité de la réouverture du fleuve est discutée dans une « jointe » du Conseil privé, à Bruxelles. — Résumé de ses délibérations, mars 1781. — Résolution impériale, 28 avril. — Politique de l'Autriche à cette époque. — État de l'opinion publique aux Pays-Bas. — Requête des Anversois et des autres villes du Brabant. — Résolution des états de Brabant. 6 juin. — Attitude du gouvernement impérial, et accueil réservé à ces démarches — Voyage de l'Empereur aux Pays-Bas, mai à juillet 1781. — Son séjour à Anvers : nouvelle requête des habitants. — Réponse dilatoire. — L'Empereur à Bruxelles. — Détails. — Fut-il alors question de l'Escaut ? — Probabilités pour l'affirmative. — Joseph II en Hollande. — Opinion que l'on y avait de l'Empereur et de ses projets. — Défiance des Hollandais justifiée par l'existence de certains faits. — Détails.

Les préoccupations de l'empereur Joseph II au sujet de l'Escaut ne datent pas de l'époque où il voyagea aux Pays-Bas; elles n'ont pas été la suite de son séjour à Anvers et à Bruxelles. La situation créée sur l'Escaut par les traités que l'on sait, attira, au contraire, l'attention du monarque autrichien dès les premiers temps de son règne.

Du reste, les événements eux-mêmes se chargèrent de hâter l'éclosion de ses projets.

Marie-Thérèse était morte le 29 novembre 1780, laissant à son fils la couronne impériale.

Le mois suivant, le 20 décembre, la cour de Londres déclarait la guerre à la république des Provinces-Unies, sur le refus de celle-ci de prendre parti contre les Américains révoltés que soutenaient la France et l'Espagne.

Spectacle nouveau en Europe, une lutte meurtrière mettait aux prises les deux « puissances maritimes » qui s'étaient précisément toujours entendues pour prolonger, pendant la durée entière du siècle, la déchéance économique de la Belgique. Cette situation si nouvelle allait faire naître inopinément « la question de l'Escaut », et la mettre au premier rang des préoccupations politiques, tant à Vienne qu'à Bruxelles. Il y a, en effet, une corrélation étroite entre la rupture de l'Angleterre avec la Hollande et les revendications émises pour la première fois en faveur de la liberté de l'Escaut.

Cette rupture entraînait des conséquences très sérieuses pour le commerce des Pays-Bas, en provoquant l'arrêt immédiat des relations entre les ports anglais et ceux de la Hollande, relations qui étaient très fréquentes et fort productives pour les deux pays. L'Angleterre se trouva, pour ainsi dire d'un jour à l'autre, privée de ses deux plus précieux débouchés sur le continent, Amsterdam et Rotterdam. Ne pouvoir les remplacer, c'était augmenter d'une manière dangereuse la détresse du négoce britannique. Le cabinet de Londres se voyait acculé à une situation des plus critiques, s'il ne parvenait à parer ou à amoindrir le danger, en trouvant non loin des côtes anglaises d'autres ports et entrepôts de commerce.

La pensée devait donc lui venir assez naturellement de se tourner en cette occurrence vers une puissance amie, l'Autriche. Celle-ci possédait aux Pays-Bas une certaine étendue de côtes, où l'on trouvait deux ports relativement convenables, Nieuport et Ostende. Elle avait surtout dans les Anversois des sujets essentiellement doués pour le commerce, et dans l'Escaut un port naturel incomparable. D'autre part, les hommes

politiques anglais savaient bien dans quelles alarmes jetterait leurs nouveaux ennemis la seule annonce d'un projet tendant à obtenir une modification quelconque au régime de l'Escaut. Que ne devaient-ils pas attendre de la réalisation même de ce projet ? C'eût été porter un rude coup au commerce de la République, et réduire celle-ci, peut-être pour longtemps, à l'impuissance.

Aussi, dans les cercles politiques de Londres, au Parlement, chez tous les gens d'affaires et dans le public en général, on exprimait le désir, très intéressé du reste, de voir l'Escaut ouvert, la navigation sur ce fleuve rétablie, et la cité redevenir ce qu'autrefois elle avait été [1].

Mais il y eut plus. Inspiré par les lords Mansfield et Stormont [2], membres du ministère, le gouvernement anglais se résolut à porter directement auprès de la cour de Vienne la question sur le terrain de la liberté complète de l'Escaut. Il se garda bien de se découvrir, mais il s'attacha à faire sentir adroitement à Vienne quel parti l'Autriche pourrait tirer des circonstances [3].

Le ministère anglais devait être d'autant plus disposé à se tourner du côté de l'Autriche que celle-ci ne cachait pas ses sympathies pour la cause du roi d'Angleterre dans sa guerre contre les insurgés américains, et que l'on montrait une extrême bienveillance à l'ambassadeur britannique à Vienne, depuis la rupture de son pays avec la France.

Depuis un certain temps, le chancelier Kaunitz avait avec lord Keith de fréquents entretiens. On n'en connaissait pas, en

[1] Lettre de Belgiojoso (à Londres) à Starhemberg, 26 décembre 1780 ; du même à Kaunitz, 2 janvier 1781 ; du même à Starhemberg, 9 janvier 1781. (Archives de Vienne.) — Belgiojoso à Starhemberg, 1er février 1781. (Archives de Bruxelles, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, D. 106, P. I, nº 4.)

[2] Secrétaire d'État pour les Affaires étrangères, depuis la fin de l'année 1779; ancien ambassadeur à Vienne, puis à Paris, jusqu'à la rupture.

[3] Cf. VON RANKE, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund,* chap. X, p. 134 du tome XXXI des OEuvres complètes.

vérité, l'objet exact, mais sans nul doute ils roulaient sur les circonstances du moment, c'est-à-dire la guerre maritime et les conséquences qu'elle pouvait entraîner pour l'Angleterre et l'Autriche. Les deux diplomates mettaient tant d'affectation à l'intimité de leurs rapports que le représentant de Louis XVI à Vienne, le baron de Breteuil, en fut frappé, et crut devoir en informer M. de Vergennes, le ministre des affaires étrangères de France. Celui-ci pensa qu'il était de son devoir d'attirer à son tour l'attention des ministres de la République à La Haye, et de les mettre en garde contre ce qui pourrait se tramer entre les cabinets de Londres et de Vienne [1]. Vergennes, comme Breteuil, n'avait pas de doutes sur la nature et l'objet des relations devenues si intimes de Kaunitz avec Keith. « Il est une prétention, écrivait ce dernier, à la date du 26 décembre 1780, une prétention qui serait bientôt mise en avant, ce serait le rétablissement du port d'Anvers. Je sais que relativement à la neutralité armée, cette idée a été un objet des conversations parmi des personnes que je regarde comme des échos de personnages plus importants. » L'écrivain nous paraît avoir vu juste. Car, qu'on s'en souvienne, en cette même année 1780 Catherine de Russie organisait la ligue de la neutralité armée en faveur du commerce des nations restées étrangères au conflit anglo-américain, et partout on commençait à revendiquer le droit pour les nations d'user librement de l'Océan. L'Empereur, pour sa part, ambitionnait d' « être quelque chose » sur mer, et l'on sait que depuis longtemps il essayait de faire de sa monarchie une puissance maritime. L'importance donnée à la ville de Trieste, le privilège accordé à une compagnie de commercer aux Indes et en Chine, la fondation de maisons d'expédition à Trieste, Bruges et Anvers, les agrandissements du port d'Ostende, les nombreuses mesures prises en vue d'augmenter le trafic et le transit aux Pays-Bas prouvent à suffisance quelles étaient les préoccu-

[1] Correspondance de Vienne et Hollande, aux Archives de Paris.

pations de la chancellerie impériale à l'époque où les relations entre Vienne et Londres devenaient plus étroites.

Dans ces conditions, il ne faudrait donc pas s'étonner que Joseph II eût pensé à ses Pays-Bas et à tous les avantages qu'il pouvait retirer de leur possession, s'il réussissait à briser les entraves mises à l'expansion de leur commerce maritime. Comment parvenir à ce résultat plus facilement qu'en s'appuyant sur l'Angleterre et en répondant à ses secrets désirs?

L'Empereur avait ainsi d'excellentes raisons, semble-t-il, de prêter une oreille attentive et bienveillante aux insinuations et aux offres « de toutes sortes », dit-il un peu plus tard, par lesquelles l'Angleterre essaya, directement ou par l'intermédiaire du ministre Keith, « de le tenter sur tous les points *et* » *surtout* sur la liberté à rendre au commerce de ses Pays-» Bas [1] ».

Il faut croire qu'il se prit à espérer de recouvrer un jour la libre navigation de l'Escaut, et ne repoussa pas les avances du gouvernement du roi Georges; car, dès le 19 janvier 1781, sans que jamais auparavant cette question eût été agitée par lui, il écrivit à ce sujet au confident de ses pensées les plus intimes [2], à Kaunitz. Il lui déclara donc qu' « il vaudrait la peine de » penser un peu aux moyens possibles à faire ravoir à la ville » d'Anvers la liberté du commerce sur la Meuse (*sic*) ». Il pense qu'il ne faut pas négliger ce « grand objet et cette belle » occasion », et demande à son conseiller d' « aviser à ce qu'il » y aurait moyen de faire », car « il faut bien quelquefois » risquer quelque chose pour réussir ».

La réponse à cette lettre ne se fit guère attendre. Le chancelier, qui déjà paraît devenu plus réservé à l'égard de l'Angleterre, adressa dès le lendemain à son maître un long rapport,

[1] Voir une dépêche de Breteuil à Vergennes, du 5 mars 1781. (Archives de Paris, corresp. de Vienne.)

[2] Ad. Beer, *Joseph II, Leopold II und Kaunitz,* pp. 31-32. Vienne, 1873. Cf. Arneth et Flammermont, *Correspondance secrète du comte de Mercy-Argenteau,* t. I, p. 129. Paris, 1889.

œuvre d'un homme d'État prudent et respectueux des traités, où, envisageant avec autant de calme que d'exactitude la situation générale des affaires en Europe, il exposait, dans un langage empreint d'une grande franchise, sa manière de voir.

Il débute par l'énoncé de principes de la plus élémentaire sagesse politique : « Ce qui peut être osé, dit-il, doit, à ce qui me semble, pouvoir être justifié, se trouver dans le cas d'un succès sinon infaillible, du moins vraisemblable, et enfin de nature à ne point présenter plus de danger et d'inconvénients que d'avantages. » Or, il démontre que l' « idée » de lord Stormont ne répond à aucune de ces conditions.

Ce que suggère le cabinet anglais serait certes très avantageux, mais constituerait, à son avis, une *contravention manifeste à l'article 14 du traité de Munster*, confirmé par tous les traités postérieurs relatifs aux Pays-Bas. Si, passant outre à cette considération, on voulait en venir aux moyens d'exécution, les États généraux seraient indubitablement soutenus par la France, surtout que cette puissance les a liés à son sort dans la guerre anglo-américaine. Elle ne pourrait abandonner la République dans *une cause juste par elle-même*, et de plus intéressant vivement la ville d'Amsterdam, où se recrutent les plus actifs de ses partisans. Pour enrichir les Anversois, l'Empereur risquerait de provoquer une lutte générale. Favoriser l'Angleterre, s'entendre avec l'ennemi de la France, c'est dissoudre l'alliance déjà bien précaire avec Louis XVI, c'est réjouir la Prusse, heureuse de voir le successeur de Marie-Thérèse occupé aux Pays-Bas et détaché des Bourbons ; c'est en brisant le système politique cher à Kaunitz, exposer la monarchie au plus grave danger. Et pourquoi irait-on affronter de pareilles éventualités ? Pour s'être laissé séduire « par un appas très peu signifiant » (l'ouverture de l'Escaut). La conduite de l'Angleterre est inspirée par « un dépit momentané » contre les États généraux. Dans cet « appas », elle voit un moyen de « nous amener à notre ancien esclavage vis-à-vis d'elle, en nous laissant aller à une démarche qui ferait rompre notre système actuel d'alliance, lequel nous permet seul de tenir tête à la Prusse ou à la Porte en cas d'attaque ».

On n'aurait su mieux démêler les vues dangereusement intéressées du cabinet de Londres, ni mettre en relief d'une manière plus frappante les raisons d'intérêt général, les raisons d'État, en un mot, qui subordonnaient à cette époque l'intérêt de nos provinces à celui de la monarchie.

L'Empereur parut apprécier à leur valeur les solides arguments de son ministre, et il ne donna aucune suite à son idée. Il se contenta de répondre : « Les informations c'y contenues me servent de notice », ce qui pouvait laisser croire qu'au fond il n'avait peut-être nullement renoncé à son projet.

Les « propos » des diplomates anglais n'aboutirent à aucun résultat, et le ministère britannique dut renoncer à l'espoir de faire sortir l'Empereur de sa réserve. Il lui fut répondu [1] qu'il existait des traités signés par la maison d'Autriche, que celle-ci ne pouvait enfreindre impunément !

La question de l'Escaut cessa-t-elle pour cela de préoccuper la chancellerie impériale? Se trouva-t-elle condamnée à l'oubli, à peine après avoir surgi? Avait-elle vraiment disparu du programme politique du nouveau monarque, à la suite du rapport de Kaunitz? Le croire serait une erreur. Le régime de la navigation sur l'Escaut marquait trop la dépendance de l'Autriche vis-à-vis de la Hollande pour qu'un souverain, fier et ambitieux comme l'était Joseph II, ayant pleine conscience de ses droits et de sa puissance, ne sentît pas vivement l'humiliation de pareil état de choses. Ses prédécesseurs avaient trop souffert dans leur amour-propre et leur intérêt, pour que l'Empereur pût renoncer si vite et si complètement à l'idée de le modifier un jour selon ses vues. Avec le trône il avait hérité de l'antipathie de sa mère et de son aïeul pour les Hollandais, et de leur impatience à secouer un joug que les traités de 1648 et de 1715 leur avaient imposé.

[1] Entretien de Kaunitz avec Breteuil. — Dépêche de Breteuil à Vergennes, le 5 mars 1781. (Archives de Paris, corresp. d'Autriche.)

Et puis, la guerre entre l'Angleterre, la France et la Hollande, si elle eut déjà pour effet de porter directement la question de la liberté de l'Escaut devant la cour de Vienne, eut cette autre conséquence de la faire revivre également aux Pays-Bas. La lutte entre les diverses puissances maritimes de l'Europe occidentale, en provoquant un trouble profond dans les relations politiques et commerciales des voisins et rivaux de la Belgique, n'avait pas tardé à profiter au négoce des Pays-Bas restés neutres et à ranimer quelque peu la navigation dans les ports flamands. De la rupture de l'Angleterre et de la Hollande allaient donc découler les plus sérieux avantages pour le pays tout entier. Mais pour cela il fallait aussi pouvoir ajouter aux profits provenant du commerce renaissant d'Ostende ceux que procurerait la liberté rendue à l'Escaut à pareil moment. La Belgique ne jouissait-elle pas d'une paix profonde et d'un assez grand bien-être matériel à côté d'une Hollande affaiblie, ruinée déjà par les divisions intestines, et obligée, de plus, de subvenir aux besoins d'une guerre coûteuse? La situation était tout à l'avantage de la Belgique; l'occasion de se relever paraissait unique pour notre pays. On dut le comprendre à Bruxelles, car sur l'initiative, provoquée peut-être par le cabinet de Vienne, du ministre plénipotentiaire, le prince de Starhemberg, un « conseil de cabinet », une « jointe », composée des principaux membres des conseils collatéraux, se réunit, au mois de mars 1781, peu de temps par conséquent après que les intrigues anglaises eurent obtenu à Vienne le succès que l'on sait. Il fut appelé à se « prononcer sur le parti à retirer, pour le commerce belge, de la rupture avec la Hollande [1] ».

[1] On connait fort peu les détails relatifs à la session de ce conseil de cabinet. Nous n'en avons trouvé une mention que dans un des premiers travaux de GACHARD, *Tableau de la situation de la Belgique à la mort de Marie-Thérèse* (REVUE DE BRUXELLES, août 1837). Voir aussi, dans l'ouvrage de M. Ch. Piot sur le règne de Marie-Thérèse, la note de la page 229.

Les pièces concernant les délibérations de ce conseil reposent aux Archives du royaume à Bruxelles, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, D. 106, P. I, n° 3.

On nous permettra d'insister sur les discussions qui marquèrent cette réunion, parce que celle-ci est restée peu connue jusqu'ici, et qu'elle est à tous égards intéressante.

Les délibérations, vivant tableau de l'opinion publique, révélèrent des divergences profondes. Elles rendirent manifestes l'opposition et la jalouse rivalité qui régnaient entre nos provinces sur le terrain des intérêts matériels. L'esprit de provincialisme fut même la raison pour laquelle il n'intervint pas de solution en ce moment, si propice cependant pour la généralité du pays.

La discussion devait porter sur ce qu'on appela « les questions où la politique influe ». Parmi celles-ci, une des plus importantes fut rédigée comme suit :

Serait-il avantageux que l'Escaut fût ouvert?

Le conseiller Delplanck, un de ceux à qui nous sommes tenté de reprocher un malencontreux esprit de séparatisme provincial, prit tout d'abord la parole. Il estimait que les circonstances, en 1781, n'étaient plus les mêmes, depuis qu'Anvers se trouvait déchue de son antique grandeur, et l'indépendance du commerce des Pays-Bas garantie en quelque sorte par la possession libre du port d'Ostende, dont il énumérait les avantages. Bien plus, loin de croire l'ouverture de l'Escaut profitable et utile, l'honorable conseiller regardait « plutôt comme nuisible que les Hollandais eux-mêmes n'ouvrissent point les yeux à ce sujet ».

Cette opinion, soutenue également par M. de Grysperre, trouva un contradicteur dans la personne du conseiller Paradis. Celui-ci montra les multiples avantages du port d'Anvers comparé à celui d'Ostende et déclara au surplus que quand il parlait de l'ouverture de l'Escaut, dont il était partisan, il entendait qu'on y pût jouir d'une sûreté permanente et complète.

Le baron de Cazier, répondant à une affirmation de Delplanck, émit de son côté cette idée fort juste que, par la mesure proposée aux délibérations du conseil, « on ne pourrait jamais perdre, parce qu'il y aurait le même commerce, avec cet avan-

tage qu'il se ferait par deux débouchés », ce qui n'en vaudrait que mieux.

Le comte de Nény, chef-président du Conseil privé, prit alors la parole. Examinant la question comme « un cas tout théorique », il pense qu'il y aurait un avantage incontestable à voir l'Escaut ouvert. « Dans la totalité, dit-il, le commerce ne peut qu'y gagner. » Mais en tout cas, « c'est à la politique ensuite à déterminer ce qu'il y aurait à faire par la voie de la négociation pour parvenir à un point de vue reconnu avantageux ».

Les membres de la jointe eurent ensuite à examiner une autre question importante, à savoir : dans l'hypothèse où l'utilité de l'ouverture de l'Escaut serait reconnue, « de quelle manière pourrait-on s'y prendre dans le moment présent où l'Angleterre est en lutte avec la Hollande et désire l'affaiblissement de celle-ci »? Tels sont les termes mêmes du compte rendu des séances.

Les mêmes conseillers prirent la parole.

Delplanck donna le jour à une idée sur l'importance de laquelle nous attirons tout spécialement l'attention, parce qu'elle fut celle qui guida précisément le gouvernement impérial dans la poursuite de ses vues. Pour l'orateur, il faudrait « *mettre en avant quelque prétention territoriale pour en faire cession ensuite, par forme d'équivalent de l'accession des Hollandais à la liberté de l'Escaut* ».

Grysperre abondait dans le sens de Delplanck, tandis que Cazier pensait qu'il fallait se régler uniquement d'après les événements et la tournure des affaires générales. Nény proposa un moyen tout différent, mais d'une exécution difficile et chanceuse. Mettre en avant, déclara-t-il contrairement à Delplanck, des « affaires de territoire » ne signifie rien. On ne peut parvenir au but que les armes à la main. Les avances des Anglais sont peu sincères et « faites pour nous détacher de la France ». Loin d'y répondre, on ne doit point, selon lui, agir sans l'aveu de la cour de Versailles; il faut y « sonder le terrain » et savoir ce qu'on en peut obtenir. Ce n'est que dans le cas

d'un concours de sa part que « bonnement on pourra déterminer plus particulièrement les objets les plus intéressants dont il conviendrait de s'occuper ».

Les avis, on le voit, étaient bien partagés, les moyens proposés fort dissemblables. Le ministre plénipotentiaire les résuma dans le rapport qu'il adressa, peu après la tenue du conseil de cabinet, au prince de Kaunitz (25 mars) [1].

Il y développe ses vues personnelles sur la question. Persuadé que la généralité du pays ne peut qu'en retirer du profit, il se déclare grand partisan d'une liberté de l'Escaut « complète et assurée » (avis de Delplanck); il faut qu'elle le soit « dans tous les sens », car « pour n'avoir quant à l'Escaut qu'une chose précaire, ce ne serait seulement pas la peine, mais il serait contraire à nos intérêts mêmes qu'une partie de notre commerce prît la route de l'Escaut ». Il apprécie hautement l'évidente supériorité d'Anvers sur les ports de la Flandre, ainsi que le génie commercial de ses habitants. Ostende peut perdre, mais la généralité gagnerait à l'ouverture du fleuve. Il croit aussi, avec Nény, qu'il est utile d'obtenir l'assentiment de la France aux vues de l'Autriche; mais contrairement à lui, il repousse, pour maintes raisons de politique extérieure, l'emploi des armes. Enfin il propose aussi la voie des négociations, pour arriver à une solution. Il faut, pour réussir, profiter de « l'acharnement » des Anglais contre la République, et obtenir de la France « de ne pas être traversé par elle ». Comme on le verra, ce plan presque tout entier fut celui suivi plus tard par le cabinet impérial.

Le compte rendu des séances de la « jointe » ainsi que le mémoire du ministre furent envoyés à Vienne. Ce n'étaient là que des avis. A l'Empereur seul il appartenait de les traduire virtuellement en actes. L'affaire fut donc examinée, avec tout le soin qu'elle comportait, par le chancelier Kaunitz. Mais la réponse ne pouvait être douteuse. Lui qui peu de temps auparavant avait dû, sur cette même question de l'Escaut, se

[1] Archives de Bruxelles, fonds cité.

séparer de son maître, invoqua les mêmes raisons pour émettre cette fois encore un avis défavorable. Il fit rapport à l'Empereur, le 28 avril [1].

D'accord avec le ministre plénipotentiaire, il estimait la liberté de l'Escaut fort désirable, mais dans les circonstances présentes il ne voyait aucun moyen de l'obtenir. Comme il l'avait déjà fait dans son mémoire du 20 janvier, il exposa ces circonstances, et il en conclut qu'elles s'opposaient à ce que l'on fît quelque démarche « pour obtenir une chose à laquelle dans le fond nous n'avons nul droit », ce qui, pour le dire en passant, était un aveu non dissimulé du peu de légitimité des prétentions impériales.

L'opinion de Kaunitz, conforme à celle du gouvernement général, prévalut, comme il fallait s'y attendre, auprès de l'Empereur.

Sa résolution, mise en apostille au rapport du chancelier, était rédigée en ces termes [2] :

« Quant aux objets qui dépendent des traités, l'ouverture et » le libre commerce de l'Escaut seraient sans doute un droit » que la nature donne aux Brabançons, et que la faiblesse du » gouvernement d'alors a pu seule faire céder ; mais depuis lors » pour la ville d'Anvers, je serais assez de l'avis du conseiller » Delplanck, que l'avantage qui résulterait pour le présent au » commerce général des Provinces-Belgiques ne serait de » beaucoup près pas comparable ni égal à la perte que pour » lors elles firent, le commerce d'Anvers étant tourné avec » avantage vers Ostende, et la liberté du passage sur l'Escaut » étant peu de chose, si on n'a pas les deux bords, et même » une partie de la Zélande : je suis donc parfaitement de votre » avis que *pour le présent* il n'y a aucune démarche à faire à » ce sujet. »

[1] Archives du royaume, Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, D. 106, P. I, nº 5.

[2] Citée par GACHARD, *Histoire des Belges, etc.*, p. 564, note.

Que faut-il conclure de cette décision? C'est que l'héritier de Marie-Thérèse, allant jusqu'à contester l'utilité de la libre navigation sur l'Escaut, préfère s'en tenir, en 1781, aux avantages que lui procure le mouvement maritime dans les ports de Flandre; que, d'autre part, éclairé des sages avis de son chan celier, la question ne lui paraît pas encore mûre, et que la situation des affaires en Occident, les intérêts généraux de sa monarchie lui font alors un devoir de se tenir sur la réserve et de s'abstenir de toute action immédiate.

Mais une autre conclusion se dégage de la lecture de ce document, encore plus claire, plus importante peut-être. « Pour le présent, il n'y a aucune démarche à faire. » C'est donc que des raisons d'opportunité font agir l'Empereur; c'est donc qu'il entend se réserver le droit de revenir, un jour qu'il lui appartiendra seul de fixer, à son idée, et de prendre alors telles mesures qu'il convient et que lui permettront les circonstances. La suite de notre récit et l'étude même des futures négociations prouveront à suffisance le bien-fondé de cette manière de voir.

Mais pour le moment, « pour le présent », c'est-à-dire en 1781, la volonté du souverain paraît bien arrêtée : il ne veut pas s'occuper de l'Escaut, et il s'opposera à tout ce qui pourrait lui susciter des difficultés à ce sujet, ou le compromettre vis-à-vis des autres puissances intéressées au maintien de l'état de choses existant sur le fleuve brabançon.

On connaît sa déclaration aux Anglais, ainsi que ses réponses aux mémoires du prince de Kaunitz, le 20 janvier et le 28 avril. On va le voir manifester sa volonté dans des circonstances entièrement nouvelles.

La rupture entre l'Angleterre et la Hollande n'avait pas seulement préoccupé la chancellerie à Vienne et le ministère à Bruxelles. On conçoit aisément qu'aux Pays-Bas on ait également été amené à en peser les conséquences pour le commerce

du pays, ou même de telle ou telle province, le Brabant et la Flandre principalement [1].

Parmi tous ceux qui avaient un intérêt quelconque à voir le gouvernement tirer parti des circonstances devaient se trouver naturellement les Anversois. Ceux-ci étaient, en effet, le mieux placés pour se rendre compte de l'importance toute particulière que pouvait avoir pour eux la guerre entre les « puissances maritimes », si, profitant de cette situation, l'Autriche prenait des mesures capables d'amener l'ouverture tant et toujours désirée de l'Escaut. Il est certain qu'à ce moment les habitants de la métropole durent s'abandonner à l'espoir de la voir déliée de ses chaînes, et profiter, concurremment avec Ostende et la Flandre, de la débâcle du négoce hollandais et de la détresse de celui de nos voisins d'outre-Manche, pour penser à rappeler sur eux l'attention du gouvernement. Aussi, Anvers, la grande cité commerciale d'autrefois, prit-elle la tête du mouvement populaire qui se dessina à cette époque dans le Brabant en faveur de l'affranchissement de l'Escaut [2].

Sous l'influence de l'ancien ambassadeur anglais à La Haye, le chevalier York, qui, de passage à Anvers, ne s'était pas fait faute d'exciter les habitants à profiter des événements extérieurs pour faire revivre leur commerce au détriment de celui des Hollandais, les négociants et les principaux notables de la ville se décidèrent à faire des démarches. Le 30 mars, ils adressèrent au magistrat d'Anvers une requête, revêtue de plus de cent cinquante signatures, et réclamant des mesures propres à relever la cité par la réouverture de son fleuve. L'objet de cette pétition, qui reçut une grande publicité, à en juger par les commentaires et les polémiques de certains journaux [3],

[1] Voir deux mémoires du temps (anonymes), aux Archives du royaume à Bruxelles, fonds déjà cité, D. 106, P. I, n° 1*a*, et n° 3 ad. *a* n° 8.

[2] Voir, pour les détails, notre travail intitulé : *Un épisode de l'histoire de l'Escaut,* dans les COMPTES RENDUS DES SÉANCES DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE, 5e série, t. IV, année 1895.

[3] La *Gazette de Leyde* et le *Journal historique et littéraire,* entre autres.

vint en discussion devant le magistrat, le 7 mai suivant. Il fut décidé qu'elle serait présentée à l'assemblée générale des états de Brabant par les députés de la ville, et que pour appuyer la démarche qui allait être faite, les directeurs de la chambre d'assurance, particulièrement compétents, et à l'instigation de qui la requête avait été envoyée, rédigeraient de leur côté un mémoire ; ce qui fut fait, et de la façon la plus heureuse.

Ce qui ajouta encore à l'importance de ces revendications, ce fut l'adhésion toute spontanée des autres « chefs-villes » du duché, Louvain et Bruxelles. Il y eut ainsi dans tout le Brabant unité de vues, unité d'action. Le 12 mai, les états tinrent séance. L'assemblée résolut de prendre acte des requêtes et mémoires qui lui étaient soumis, et de répondre aux vœux émis en appuyant les réclamations des trois villes.

Les états rédigèrent donc à leur tour une supplique qui fut lue séance tenante, mais qui ne fut définitivement acceptée que le 6 juin suivant, après que les termes en eurent été rendus plus pressants. On y suppliait l'Empereur de prendre connaissance des requêtes des habitants du Brabant et de répondre à ce qui, disait-on, était le vœu général de la province ; car de la sorte il favorisera non seulement le Brabant, mais aussi le commerce des autres provinces. C'était l'évidence même.

Le ministère impérial se trouvait ainsi en présence de requêtes officielles, publiquement décidées et fortement motivées. Quelle fut son attitude ? Comment apprécia-t-il ces tentatives ?

« Je me tiendrai passivement », disait déjà, le 1er mai, le prince de Starhemberg, écrivant à l'ambassadeur autrichien auprès des États généraux, le baron de Reischach. Il affecta donc, dès le début, de n'attacher aucune importance aux vœux exprimés par les représentants des villes brabançonnes. Il ne fit rien et il ne pouvait rien faire pour empêcher les vœux des Brabançons de se produire au grand jour ; mais, à part lui, il n'avait pas assez de critiques à leur adresser. Les états de

Brabant, à son avis [1], ne peuvent rien par eux-mêmes : « à l'exception de ce qui peut convenir à l'intérêt privé de leur province, ils ne sont point à même de former des combinaisons sur ce qui excède le cercle de leur intérêt domestique ». Il considère la requête des Anversois et celle des états comme « des choses absolument étrangères même à la connaissance du gouvernement, et qui, abstractivement de toute autre considération, sont d'autant moins dans le cas de devoir ou de pouvoir faire sensation dans l'esprit des gens éclairés, que le gouvernement a prouvé par d'autres mesures qu'il n'attache aucune valeur à l'objet de la prétendue requête dont il s'agit, et qu'il les a dirigées et continue avec soin à les diriger vers des moyens plus solides, et qui, sans égard à l'intérêt privé d'aucune province en particulier, sont mieux assises sur le bien et l'intérêt de la généralité ».

Il faut donc « ignorer » ce que l'on dit en public d'un objet « si éloigné des vues du gouvernement, marquer de l'étonnement sur ce qu'on pouvait lui prêter des vues aussi directement en opposition avec *l'intérêt présent* et le succès du commerce de ses provinces ». Ignorer, paraître ignorer, affecter d'ignorer, ne pas avoir l'air de connaître [2] toute espèce de démarche pareille à celle des Brabançons, ou tendant au même but, ce sont là les mots en lesquels se résume l'attitude prise par le gouvernement dans les circonstances qui nous occupent.

Nous n'en voulons pour preuve que ces paroles de Kaunitz à Starhemberg (5 juillet) : « Je voudrais que les Anversois et les états de Brabant se fussent abstenus des démarches qu'ils viennent de faire pour obtenir l'ouverture de l'Escaut. Ils auraient pu se reposer à cet égard sur la haute sagesse de leur auguste souverain, et sur les soins éclairés qu'il donne con-

[1] Dépêche à Reischach, du 21 mai.

[2] Il est à noter que nous empruntons ces expressions aux documents mêmes consultés par nous. Voir notre travail cité, pp. 441, 442, 447, et note.

stamment à tout ce qui peut contribuer au bien de ses sujets. » Aussi convient-il de prévenir, « s'il est possible, que cette démarche ne fasse pas trop d'éclat, et qu'il ne paraisse pas que le Gouvernement y attache de l'importance ».

Dans ces conditions, la réponse à la requête des états fut ce qu'elle devait être : « L'intention de l'Empereur est que, pour » autant que les circonstances le permettent, il s'occupera des » intérêts du pays, tant en ce qui concerne la requête en » question qu'en tout autre point [1]. »

Répétons-le : tout démontre, depuis la réponse faite par Kaunitz à la première lettre de Joseph II, du 19 janvier, jusqu'à celle faite par Starhemberg aux délégués des états de Brabant, la ferme résolution de ne pas se créer de nouvelles difficultés en tentant de revenir sur l'œuvre des traités de 1648 et 1715. Mais pourquoi l'Empereur refusait-il, en 1781, ce qu'il fit de lui-même en 1784, au risque de déchaîner une nouvelle guerre en Europe?

Aucun texte ne nous donne la raison de cette attitude, mais il nous semble bien cependant l'apercevoir. Nous nous sommes expliqué ailleurs à ce sujet [2]. L'Empereur, se rendant compte des difficultés et des dangers que soulèverait la dénonciation des anciens traités, désirait obtenir l'appui diplomatique de la France. Cette dernière était à ce moment absorbée par sa guerre maritime. Il voulut sans nul doute attendre que la situation générale des affaires s'éclaircît, pour entamer alors avec chance sérieuse de succès une affaire qui, au fond, lui tenait tant à cœur. En attendant, et pour ne pas mettre en éveil les Hollandais, il fallait « cacher son jeu » et paraître n'attacher aucune importance aux tentatives faites pour obtenir du gouvernement la liberté de l'Escaut.

Ce ne sont pas là, de notre part, de pures hypothèses. Nous avons, pour étayer notre opinion, la réponse ambiguë de

[1] Archives de Bruxelles, registres aux résolutions des états de Brabant, reg. nº 101.

[2] Voir notre travail cité, pp. 445, 446.

Joseph II au premier rapport de Kaunitz, certain passage de sa résolution du 28 avril [1], les recommandations du chancelier à Starhemberg et de celui-ci à Reischach, quand se produisirent les requêtes des Brabançons, l'irritation du ministre plénipotentiaire et l'ennui de Kaunitz, quand ils virent la question de l'Escaut portée en quelque sorte devant le public, comme s'ils la trouvaient soulevée prématurément. Enfin la suite même des événements en 1783 et 1784 montrera que les dispositions de l'Empereur changèrent, lorsque se modifièrent également les rapports entre les puissances européennes, et que la paix de Paris, en 1783, en ramenant le calme dans l'Occident, lui laissa espérer que la France s'occuperait de ses intérêts. Et puis, l'on verra bientôt que les préoccupations relatives à l'Escaut ne cessèrent d'exister; que si, au dehors, on affectait des sentiments d'indifférence ou d'opposition, dans l'ombre et le secret des chancelleries se préparait petit à petit l'avenir.

Au moment où les états recevaient du prince de Starhemberg la réponse peu encourageante que l'on connaît, le souverain, l'empereur Joseph lui-même, parcourait précisément les différentes provinces de ses Pays-Bas. Il restait donc aux Anversois un dernier espoir, celui de pouvoir, en s'adressant directement au chef de l'État, lui arracher peut-être une promesse ou un engagement quelconque en leur faveur.

Nos provinces n'avaient pas encore joui de la présence du nouvel Empereur, bien que, depuis 1774 déjà, ce dernier eût songé à en faire la visite [2]. Mais ses fonctions de régent et les importantes négociations ayant trait à la Bavière et à la Turquie absorbèrent toute son attention et l'empêchèrent de donner suite à son idée.

Cependant, quelque temps avant la mort de sa mère,

[1] Voir plus haut, page 28, le passage souligné.

[2] Arneth, *Maria-Theresia und Joseph II,* t. II, p. 41.

Joseph II écrivait, le 4 septembre 1780, à son frère Léopold [1], qu'il était décidé à parcourir au printemps prochain les Pays-Bas, et il l'invitait même à l'accompagner [2]. Il comptait, disait-il, « prendre là-bas des informations détaillées [3] » et acquérir différentes « connaissances locales [4] ».

La mort de l'impératrice retarda la mise à exécution de ces projets, au grand regret de son fils, qui avait un grand désir de connaître notre pays. Ce qui l'y attirait, c'était, déclaration précieuse à retenir, « le grand mouvement de commerce qui y est actuellement, et qui rend l'objet du voyage doublement intéressant [5] ». C'est donc dans un but pratique que le souverain voulait faire un « tour » aux Pays-Bas.

Joseph II put enfin se mettre en voyage au milieu de l'année 1781. Il partit le 22 mai de Vienne, pour arriver à Luxembourg, première ville de ses Pays-Bas, le 31 de ce mois [6]. Le 5 juin, il était à Namur, et le 13 à Ostende, où il constatait avec plaisir « la force et le mouvement dans lequel le commerce s'y trouve actuellement [7] ».

C'est au cours de sa visite aux installations maritimes du port flamand que l'impérial visiteur fut salué par toute l'artillerie de deux frégates royales anglaises [8], hommage qui revêtait une certaine importance à ce moment. Car l'Angleterre, on l'a vu, affectait à l'égard de l'Empereur une déférence

[1] Léopold, grand-duc de Toscane, qui succéda à Joseph II sous le nom de Léopold II (1790-1792).

[2] ARNETH, *op. cit.*, t. III, p. 307.

[3] Joseph à Léopold, le 7 septembre 1780.

[4] Joseph II à sa mère, le 13 octobre; du même à son frère, le 21 mai 1781.

[5] Joseph à Léopold, le 28 mars 1781, dans ARNETH, *Joseph II und Leopold von Toscana,* t. I, p. 21. Vienne, 1872.

[6] Voir les détails dans un écrit du temps, *Le Voyageur bienfaisant,* 131 pages. Paris et Liége. Cf. *Revue de Belgique,* mars 1839, article de Gachard, et GACHARD, *Études et notices,* t. III, pp. 316 à 339.

[7] Lettre à Kaunitz, 13 juin, dans BEER, *op. cit.*

[8] *Le Voyageur bienfaisant,* p. 72.

intéressée, tandis que la Hollande, pleine de méfiance envers le monarque autrichien, soupçonnait mille projets de sa part. Ce fut bien pis quand, de passage à Bruges, le duc de Glocester, parent du roi d'Angleterre, rendit visite à l'auguste voyageur et eut avec lui un entretien [1], dont personne, à la vérité à cette époque ni plus tard ne sut l'objet, mais qui donna le vol à foule de commentaires [2] et servit à émouvoir davantage l'opinion publique en Hollande [3].

Le 18 juin, l'Empereur, venant du pays de Waes, fit son entrée à Anvers par la porte d'Eau, au son de toutes les cloches.

Le moment était trop propice pour que les habitants négligeassent de renouveler auprès du souverain en personne les demandes qu'ils avaient déjà formulées aux mois de mars et de mai précédents. Malheureusement ils allaient s'adresser à un prince dans la politique duquel il entrait de ne pas agiter « pour le présent » au grand jour la question de la réouverture de l'Escaut, mais bien de la réserver pour l'avenir.

Après que l'on eut montré à l'Empereur le port, le fleuve, la Bourse; après qu'on lui eut exposé quelle vie ramènerait dans la vieille cité la mesure que l'on attendait de lui, les négociants, par l'organe de leur bourgmestre, lui présentèrent une requête analogue à celle du mois de mars.

La réponse ne fut pas plus satisfaisante qu'alors. Le monarque qui s'était, paraît-il, montré durant son séjour laconique et d'humeur difficile, déclara « qu'il prenait grand » intérêt à la prospérité de la ville, et désirait avantager celle-» ci par tous les moyens convenables. Mais quant à ce qui

[1] *Le Voyageur bienfaisant,* p. 77; *Vaderlandsche Historie* (supplément par Loosjes), t. IV, p. 128; Van Kampen, *Geschiedenis der Nederlanden,* t. VII, p. 480; Van Ruckelingen, *De Patriottentijd,* p. 12; Archives de Paris, correspondances de Vienne et des Pays-Bas.

[2] Lettre du comte d'Adhémar, ministre français à Bruxelles, à M. de Vergennes, le 17 juin. (Archives de Paris, correspondance des Pays-Bas.)

[3] Lettres de Bérenger, chargé d'affaires de France à La Haye, les 22 mai et 5 juin. (*Ibidem,* corr. de Hollande.)

» regarde l'ouverture de l'Escaut, *il y avait un sérieux*
» *empêchement dans la fidèle observance qu'il devait aux traités*
» *existants* [1]... Aussi longtemps que le traité de Munster,
» dit-il au chef de la cité, ne sera pas anéanti, vous ne devez
» pas songer à ce que vous réclamez de moi ; *il y a déjà assez*
» *de conflits en Europe sans que je les augmente.* Que vos
» citoyens, M. le Bourgmestre, et mes autres sujets mettent à
» profit les circonstances ; *qu'ils s'enrichissent du commerce et*
» *de la navigation par Ostende*, mais qu'ils se dépêchent, car
» la paix une fois rétablie, tout reviendra à l'état dans lequel
» les affaires étaient auparavant [2]. »

C'était catégorique [3]. Aussi fut-ce en vain qu'un poète anversois pensa toucher le cœur du prince en lui déclamant des vers pompeux, où l'Escaut apparaissait et demandait qu'on brisât ses « funestes liens » [4].

Daigne, daigne briser ces funestes liens
Qu'Amsterdam a forgés de ses avares mains ;
Songe que de mes flots interdire l'usage
Au droit des nations est un cruel outrage.
La nature en appelle à ta sage équité,... etc.

Cependant, si le passage de Joseph II fut inutile aux Anversois, il ne paraît pas l'avoir été à lui-même. D'après ce qu'il communique à son chancelier, ce n'est pas sans intention, en

[1] *Vaderlandsche Historie,* t. IV, p. 129. Cf Van Ruckelingen, *op. cit.*, page 11.

[2] Rendorp, *Memoiren,* t. I, p. 244 (Amsterdam, 1792), d'après le récit fait à l'auteur par l'ambassadeur autrichien lui-même.

[3] Aussi caractéristique est le langage tenu, un peu après, par l'Empereur, en présence du ministre français à Bruxelles : « J'ai prié ces messieurs anversois de tourner un peu leurs spéculations sur la gauche, de voir leurs canaux intérieurs et de sentir le grand parti qu'ils pouvaient retirer d'établissements formés à Ostende. Ils sont fous avec leur Escaut. La chose n'est pas possible, ni même aussi avantageuse qu'ils le pensent. » (Lettre d'Adhémar, du 29 juin.)

[4] *Le Voyageur bienfaisant,* pp. 89-91 ; Gachard, article cité, p. 12.

effet, qu'il aurait visité la métropole. Car lui écrivant de là, il ne lui cache pas son étonnement de voir la ville relativement prospère encore, malgré ses « entraves de commerce ». Et il ajoute ces mots : « Je rassemble beaucoup de matériaux dont je tâcherai de m'éclaircir à Bruxelles ; et *avant de rien décider* je vous en enverrai les détails [1]. »

On ne possède malheureusement plus le mémoire qu'il a dû envoyer à Kaunitz. Il est néanmoins important de constater que sous les mots que nous venons de citer se dissimulait l'intention de s'occuper un jour attentivement de la situation d'Anvers et de l'Escaut.

C'est dans ces dispositions que Joseph fit son entrée dans la capitale du pays, le 22 juin. Les muses célébrèrent à l'envi ce séjour, et ici encore, comme à Anvers, un poète, Mlle Murray, se chargea de rappeler, dans une pièce de vers présentée au monarque à son arrivée, ce que le pays attendait de son amour pour ses nouveaux sujets [2].

Vous reprendrez nos droits sur la mer envahie :
A l'émulation, à l'heureuse industrie,
    Vous ouvrirez nos ports,
Et du commerce enfin les sources égarées,
Parcourant de nouveau ces fertiles contrées,
    Nous prodigueront des trésors.

L'allusion à l'affranchissement de l'Escaut ne pouvait être mieux marquée ; elle prouve combien cette mesure était dans les vœux de tous.

Mais d'autres soins devaient fixer l'attention de Joseph II durant son séjour à Bruxelles. Ses occupations étaient « immenses » [3] et portaient sur toutes espèces d'objets : administra-

[1] Beer, *op. cit.*, pp. 68-69; Arneth et Flammermont, *op. cit.*, t. I, p. 129.

[2] *Le Voyageur bienfaisant,* pp. 103-105; Gachard, article cité.

[3] Joseph à Léopold, le 9 juillet, dans Arneth, *Joseph II und Leopold II,* t. I, p. 36.

tion, finances, justice et commerce [1]. « Vous recevrez, écrivait-il à Kaunitz, qu'il tenait au courant de tout, un protocole et deux mémoires sur les objets principaux qui sont traités ici : il n'y a que l'objet pour les forteresses (la Barrière) et celle pour nous de faire (!) des garnisons hollandaises, qui soient déduits. *Tous les autres ne sont qu'ébauchés et exigent ultérieure explication* [2]. »

S'occupa-t-il, parmi ces « autres objets », du régime de l'Escaut? Cela est fort probable, bien que nous n'ayons eu sous les yeux aucun document, dépêche ou rapport, qui le constate expressément. Mais combien importante nous paraît cependant cette lettre que le ministre plénipotentiaire, à l'origine des démêlés avec la Hollande, en octobre 1783, adressait à Vienne ! Nous y lisons ces lignes, relatives au séjour de l'Empereur aux Pays-Bas: « Notre situation vis-à-vis de la République a particulièrement fixé l'attention de l'Empereur ; ... et c'est ici même que S. M. a conçu et arrêté le projet de se débarrasser de ces garnisons étrangères. Mais elle a porté en même temps ses soins sur l'objet de nos limites relativement à la République, et nommément sur les limites de Flandre. Et d'après les vues qu'elle a daigné annoncer, on a colligé tous les matériaux destinés à faire connaître et nos droits et nos plaintes à charge de la République, et même aux moyens qu'on pourrait faire valoir dans une négociation pour nous mettre un peu à l'aise vis-à-vis d'elle, pour faire cesser jusqu'au titre de nos anciens engagements, *pour substituer à l'état d'esclavage où elle nous tient pour l'Escaut et la navigation*, une position favorable, plus utile, plus conforme à la dignité de l'Empereur et à l'avantage du Pays [3]. »

[1] Dépêche précitée du 9 juillet.

[2] Beer, *op. cit.* Cf. Dohm (*Denkwürdigkeiten,* t. II, p. 188) : « Pendant le séjour de l'Empereur aux Pays-Bas, en 1781, cette affaire (il s'agit de l'Escaut) fut discutée fort vivement, mais aucune décision ne fut prise. »

[3] Archives de Vienne.

D'après cela on peut penser que l'Empereur fit connaître dès lors à ses conseillers, dans ses lignes générales, le plan qu'il désirait suivre, ainsi que les changements qu'il entendait apporter à la situation respective des deux voisins. L'ouverture de l'Escaut, dont le nom est cité dans la lettre que l'on vient de lire, pouvait-elle rester en dehors de ce plan? Ce serait difficile à croire.

En tout cas, on ne sut rien en 1781 des intentions de l'Empereur. Ce n'est que plusieurs mois après qu'on signifia aux garnisons hollandaises l'ordre d'évacuer les villes, dites de barrière, qu'elles occupaient; ce n'est qu'en novembre 1783 que Joseph développa ses vues relatives au règlement des limites, et beaucoup plus longtemps après, celles relatives à l'ouverture de l'Escaut et à la liberté du commerce.

En attendant, c'est sans en avoir rien pu obtenir que nos aïeux virent leur souverain quitter le pays qu'il ne devait plus jamais revoir.

Le séjour assez prolongé de Joseph II hors de sa capitale ne manqua pas d'exciter l'attention des puissances, tenues en éveil par l'ambition bien connue du fils de Marie-Thérèse. En France, le ministre Vergennes s'en étonnait et ne savait trop que penser du « but caché » qu'à ses yeux ce voyage couvrait certainement [1]. Mais c'est en Hollande que la présence de Joseph dans les provinces du sud attirait assez naturellement les regards de tous. Dans ce pays, que la guerre rendait encore plus ombrageux que d'habitude, on n'avait pas vu avec tranquillité l'Empereur venir si près de la frontière et examiner avec tant de soin l'état du pays. On se le représentait comme un prince voulant peu de bien à la République et surtout à la ville d'Amsterdam [2], et l'on redoutait mille projets de sa part.

[1] Archives de Paris, correspondance de Vienne, juin et juillet 1781, *passim*.

[2] Ce sont les propres paroles de Rendorp à Joseph II. (*Memoiren*, t. I, p. 242.)

Malgré ces préventions, le monarque autrichien fut bien reçu dans toutes les villes qu'il traversa, et lui, de son côté, fit la meilleure impression par sa bonne grâce, son affabilité et la variété de ses connaissances. Et cependant, quoiqu'il eût protesté devant Rendorp, le bourgmestre d'Amsterdam, de ses sentiments humanitaires et nullement « anglomanes » [1], bien que ce magistrat lui eût déclaré en toute franchise qu'il le verrait partir avec plus de tranquillité qu'il ne l'avait vu venir, la défiance restait dans les cœurs, et une sorte de pressentiment des événements futurs angoissait les esprits [2].

Ces appréhensions, qu'aucun acte ni aucune parole encore ne justifiaient, provenaient sans nul doute de la connaissance que l'on avait des insinuations du ministère anglais auprès du cabinet de Vienne, et de l'idée que l'Empereur était secrètement d'accord avec l'Angleterre pour profiter des circonstances et ruiner le négoce hollandais au profit de celui des provinces belges. On croyait Joseph II atteint d' « anglomanie » et venu en Occident pour engager les États généraux à conclure la paix avec leur ennemi d'outre-Manche. On croyait aussi qu'en vertu de conventions conclues avec lui il voulait rétablir l'Escaut dans son ancien état, et ainsi faire de nouveau des Pays-Bas le « centre du commerce » (*het middelpunt des handels*) [3].

Cette opinion, que l'Empereur nourrissait le projet de détruire l'œuvre du traité de Munster, reposait particulièrement sur des nouvelles reçues de l'étranger.

Ainsi le résident hollandais à Saint-Pétersbourg faisait savoir qu'on espérait bien, en Prusse comme en Russie, que l'impératrice Catherine (alliée de l'Autriche) ne seconderait en rien les projets de Joseph. Ces projets, en contradiction avec les traités, le roi de Prusse déclarait ne pouvoir les tolérer [4]. Une

[1] Rendorp, p. 243.

[2] Voir Rendorp, *Vaderlandsche Historie,* les ouvrages de Stuart, Van der Aa, etc.

[3] *Vaderlandsche Historie,* t. IV, p. 128.

[4] Stuart, *Vaderlandsche Historie,* p. 37. Amsterdam, 1821-1826. (Extrait du « Register van secrete resolutien van H.H.M. », 26 juillet.)

dépêche, provenant de la même source et plus précise encore, parlait des conjectures auxquelles on se livrait à propos du voyage de l'Empereur. On pensait généralement que ce souverain, inspiré par l'Angleterre, cherchait à annihiler les traités de Munster, d'Utrecht et de la Barrière [1].

En même temps que le baron de Hop informait son gouvernement des pétitions des villes et des états de Brabant [2], le ministre hollandais en Russie, par une nouvelle dépêche, lui apprenait enfin qu' « un certain Anversois » se livrait à d'actives démarches auprès des hommes politiques et de l'impératrice même, à l'effet de pouvoir établir un service de navigation directe entre les ports russes et Anvers, et sollicitait de la souveraine ses bons offices pour faire obtenir la réouverture de l'Escaut.

On comprend facilement que de pareilles nouvelles suffisaient à semer l'alarme en Hollande, où, à tort ou à raison, l'on considérait la fermeture du fleuve comme la condition indispensable de la sécurité publique et de la prospérité commerciale.

L'Empereur, l'hôte de la République en ce moment, dut avoir comme la secrète intuition de ce qui se passait. Car le lendemain de son départ d'Amsterdam, l'ambassadeur impérial, le baron de Reischach, sous l'apparente mission de remercier les magistrats du bon accueil fait à son maître, saisit avec empressement cette occasion pour dissiper toute crainte à l'endroit des intentions du monarque [3]. Et, comme preuve de ses sentiments pacifiques, il cita un fait qu'il pensait devoir être convaincant. Cette preuve était la réponse catégorique qu'il avait faite aux Anversois lors de son passage dans leur ville! Cela laisserait croire, — et nous le pensons, — que cette réponse était donc le résultat d'un calcul et que l'Empereur en avait escompté un effet des plus utiles, aussi bien aux Pays-Bas qu'à Amsterdam.

Quoi qu'il en soit, l'annonce de l'accueil réservé par lui à la

[1] Résolution secrète du 10 juillet, dans STUART, p. 38.
[2] RENDORP, t. I, p. 246.
[3] IDEM, t. I, p. 244.

requête des Anversois, la manière dont il évita de visiter la Zélande et les bords de l'Escaut [1], ses déclarations amicales et pacifiques à Rendorp ramenèrent un certain calme dans les esprits, et Joseph II quitta la Hollande, laissant derrière lui moins de préventions et de soupçons [2].

Mais ce calme dura-t-il? Non, car la question de l'Escaut ne cessa point d'être à l'ordre du jour et d'occuper chacun. Quelques faits intéressants serviront à le montrer.

On sait que c'est à l'époque où nous sommes arrivés que les garnisons hollandaises occupant notre pays durent le quitter, par suite de la démolition des places de la Barrière. Comme si cela ne suffisait point encore à faire perdre aux Hollandais toute illusion sur les véritables sentiments de Joseph à leur égard, différentes circonstances vinrent de nouveau les raffermir dans l'idée que les projets du successeur de Marie-Thérèse relatifs à l'Escaut se trouvaient peut-être plus près de leur réalisation qu'ils ne le pensaient.

Nous avons dit qu'un Anversois faisait, en 1781, des démarches à la cour de Catherine II dans le but de pouvoir établir des relations commerciales entre Anvers et la Russie, puissance non garante, il faut bien le remarquer, des traités clôturant l'Escaut. Ce projet était dû principalement à l'initiative du comte de Proli, « amiral de l'Escaut », et directeur d'une banque importante affiliée à la Compagnie asiatique de Trieste.

Le ministre hollandais, Starrenburg, informé des démarches de Proli, n'y voyait aucun avantage pour le pays, et il pensait au surplus qu'il fallait « ne pas avoir l'air d'avoir connaissance des intentions des Anversois ». A Vienne également, on croyait qu'il valait mieux que « le Gouvernement *affectât* constamment d'ignorer ces sortes d'entreprises [3] ». Mais à La Haye on avait des motifs de ne point paraître indifférent.

[1] *Vaderlandsche Historie,* t. IV, p. 131.

[2] Archives de Paris, correspondance de Hollande, 1781, juillet et août.

[3] Dépêche de Kaunitz à Starhemberg, le 27 février 1782. (Archives de Vienne.)

Émus de l'insistance avec laquelle on parlait à Saint-Pétersbourg du prochain départ d'un navire russe pour Anvers [1], les États généraux se préoccupèrent de l'affaire, et dans leur réunion du 4 avril [2], le conseiller pensionnaire communiqua les avis reçus de Russie, annonçant comme prochaine l'arrivée à Anvers d'un vaisseau parti de Riga, et qui devait être bientôt suivi de plusieurs autres. L'assemblée crut devoir décréter les mesures les plus sévères pour s'opposer à l'entrée de ces navires en Zélande, et empêcher qu'on ne portât ainsi atteinte à leur souveraineté sur l'Escaut.

Heureusement pour la paix publique, le projet du comte de Proli n'eut pas de suite, nous ne savons pour quelle cause, et l'on n'entendit plus parler de navires russes.

Néanmoins l'alarme était donnée, et on la crut d'autant mieux justifiée qu'à la même époque, en mars 1782, les États se voyaient informés par leur représentant à Vienne, le comte de Wassenaer, que Joseph II, selon la rumeur publique, voulait acheter le marquisat de Berg-op-Zoom, appartenant à l'Électeur palatin [3]. Or, cela importait beaucoup à la Hollande : le chef-lieu de ce petit pays étant devenu place-frontière depuis la destruction de la Barrière, sa possession pouvait un jour devenir très utile à la réalisation des plans attribués à l'Empereur. Cette place, en effet, se trouvait dans le voisinage de l'Escaut et commandait en quelque sorte le cours inférieur du fleuve [4]. Cette seule considération faisait tout l'intérêt de la cession éventuelle de Berg-op-Zoom au chef de la maison de Habsbourg.

Mais ce plan n'aboutit pas plus que celui de faire traverser l'Escaut par des navires étrangers.

[1] Rendorp, t. II, p. 134.

[2] *Register van Secrete Resolutien der Staten van Holland,* t. XIV, pp. 62-63.

[3] Détails, voir Hogendorp, *De Flumine Scaldi clauso,* pp. 145 à 151. Leyde, 1827.

[4] Hogendorp, p. 149.

Ils eurent néanmoins pour conséquence, l'un et l'autre, de continuer à entretenir dans les esprits les craintes les plus vives pour l'avenir, et de mettre désormais les Hollandais en défiance perpétuelle contre l'Empereur.

Nous n'en voulons pour preuve que l'envoi à Paris d'un sieur Boers, chargé d'une mission secrète [1]. D'après ses instructions rédigées par Rendorp lui-même, il devait pénétrer les intentions de la France, au sujet de différentes affaires intéressant la République, et spécialement de celle de l'Escaut. Il avait, entre autres, à s'informer « jusqu'où la France, comme garante du traité de Munster, voudrait en maintenir l'article relatif au fleuve susdit ».

La mission de Boers ne donna pas de résultat satisfaisant, et il semble bien qu'à cette époque, à Versailles comme aux Provinces-Unies, on ignorait la portée véritable des projets attribués au souverain autrichien.

Ceux-ci cependant s'élaboraient dans l'ombre, avec une logique et une habileté peu conformes à l'idée qu'on se fait généralement de la politique du fils de Marie-Thérèse. Dès ce moment, on peut le dire, la République est en danger. Car son puissant voisin n'a plus qu'un but, qu'un désir : la vouer à l'impuissance et lui imposer ses volontés.

[1] Rendorp, t. II, p. 134, et appendice ad litt. L.

CHAPITRE II.

PRÉLIMINAIRES DE LA NÉGOCIATION DE 1784.

Mobiles qu'on peut assigner au but poursuivi par l'Empereur en voulant obtenir l'ouverture de l'Escaut et la liberté de commerce pour ses sujets des Pays-Bas. — Difficultés de son entreprise. — Marche qu'il entend suivre pour la mener à bonne fin. — Son but unique est de recouvrer la liberté de l'Escaut. — Preuves nombreuses. — Pour l'atteindre, il prend des voies détournées. — Développements. — On prépare longtemps à l'avance, dès 1783, une négociation avec les Provinces-Unies, à Vienne et à Bruxelles. — Détails. — Tout est prêt, dès le milieu de 1783. — Le gouvernement cherche une occasion d'entrer en rapport avec les États généraux. — Les circonstances vont la lui fournir.

La raison de la conduite de l'Empereur, en 1784, doit être cherchée à la fois dans ce qu'il appelait lui-même les « grands principes de liberté et de commerce » que violaient de la façon la plus ouverte les stipulations du traité de Munster, et aussi dans l'idée si absolue qu'il se faisait de l'intérêt de l'État. Donner à l'État la plus grande somme d'autorité, à la monarchie toute la puissance et l'unité possibles, tel était le but à la réalisation duquel il consacra sa vie entière. Or cet intérêt souffrait de l'exclusion du pavillon impérial des eaux de l'Escaut; cette autorité, cette puissance exigeait que l'Empereur obtînt le libre usage, sinon la libre possession d'un fleuve faisant partie de ses domaines jusque près de son embouchure. La fermeture de l'Escaut, tout en l'empêchant d'user d'un droit naturel, le mettait dans un état de dépendance absolue vis-à-vis d'une puissance étrangère. Et cela portait atteinte à sa dignité personnelle, autant qu'à son intérêt de chef d'État.

L'Empereur s'expliquait clairement à ce sujet avec ses conseillers Kaunitz et Mercy. Si les confidences qu'il leur fait ne se répètent pas très souvent, leur sincérité et leur précision sont

suffisantes pour en tirer la conclusion que l'on vient de lire et qui est conforme à la pensée exprimée un jour par l'historien Ranke : « A l'autocrate qu'était Joseph II, ces limitations apportées à la pleine souveraineté des Pays-Bas (villes de la Barrière et fermeture de l'Escaut) parurent insupportables [1]. »

Les efforts tentés à cette époque par certaines puissances en vue de se soustraire à des obligations contraires au droit naturel et à la justice due entre nations, avaient contribué à faire sentir à l'Empereur ce que sa situation sur l'Escaut comportait d'arbitraire, et combien elle froissait ses principes.

La conduite des Espagnols à propos de Gibraltar, des Français à propos de Dunkerque, surtout l'initiative prise par Catherine de Russie dans le but d'assurer la liberté des mers aux nations restées neutres dans le conflit anglo-américain, et de créer la ligue de la neutralité armée, firent une vive impression sur l'héritier de Marie-Thérèse : « C'est, écrivait-il à son amie, le 4 octobre 1784, *grâce surtout au trait de lumière que V. M. I. a répandu en Europe*, et qu'elle a fait reconnaître par presque toutes les puissances que la mer était un élément libre pour le commerce de chacun, *que j'ai cru et crois encore que la marée qui remonte jusqu'à ma ville d'Anvers m'autorisait à faire descendre et remonter quelques barques sous mon pavillon* [2]. »

Déjà le 23 septembre 1782, il tenait à Kaunitz et à Mercy un semblable langage [3] : « Il y aurait encore un autre objet, également intéressant et *parfaitement conforme aux grands principes de liberté et de commerce :* en reconnaissant l'indépendance d'une nation étrangère et en faisant cesser toute condition odieuse et honteuse, les Espagnols pour Gibraltar, les Français pour Dunkerque et les Russes en général prê-

[1] Ranke, *Die deutschen Mächte*, chap. X, p. 134.
[2] Arneth, *Joseph II und Catharina von Russland*, p. 232. Vienne, 1869.
[3] Beer, *op. cit.*, p. 118. — Arneth et Flammermont, *op. cit.*, t. I, p. 126.

chent ce langage. *Pourquoi serais-je le seul à ne pouvoir faire usage de mon Escaut?* »

Joseph II assimile donc la clôture de *son* Escaut à une de ces conditions odieuses et honteuses dont il parle. Pourquoi, se demande-t-il, supporter plus longtemps « cette gêne plus honteuse que nuisible [1] »? Pourquoi, alors que chaque nation tâche d'utiliser les bienfaits que la nature dispense, ne songerait-il pas aussi à profiter de ceux que lui vaudrait la libre navigation de l'Escaut? Pourquoi, au droit du plus fort, du vainqueur de 1648, ne pas opposer le droit de la nature, le droit des peuples?

« Tout le monde parle de la liberté, de la justice et de l'équité qu'il y a que chacun mette en valeur les avantages que la nature lui donne, s'écrie-t-il [2], et qu'il soit maître chez soi. L'on regarde à juste titre toute paix qui impose quelque *condition honteuse, humiliante et par conséquent insupportable à une nation même,* pour peu avantageuse à celle qui l'exige, puisque c'est une paix plâtrée qui ne peut durer, et qui, tôt ou tard, finit par occasionner une nouvelle guerre. » Rappelant de nouveau, dans le document que nous reproduisons ici, la conduite des Américains, de l'Espagne, de la France et de la Russie, il ajoute ces lignes caractéristiques : « *De toutes les puissances européennes*, *la maison d'Autriche sera donc la seule qui aura la honte et l'ignominie d'avoir un fleuve entièrement à elle sur les deux bords jusqu'à son embouchure, et qui lui sera fermé par un petit fort, bâti par une république qui, appuyée d'un traité de paix de l'autre siècle, lui défend l'entrée et par conséquent l'usage de son fleuve. Il est impossible d'imaginer que cela puisse faire du bon sang ni durer à la longue;* car à la fin, à la première humeur qui gagne une grande puissance qui sent ses forces, elle les fera valoir *pour rentrer dans le droit que la nature lui donne.* » N'envisageant plus pour ainsi dire que

[1] Beer, p. 118, billet de l'Empereur à Kaunitz, le 23 septembre 1782.

[2] Arneth et Flammermont, t. I, p. 141, lettre de Joseph II à Mercy-Argenteau, 7 décembre 1782.

la question d'amour-propre et de dignité, il va même jusqu'à contester l'utilité de l'ouverture de l'Escaut : « Il est très prouvé, dit-il, que si l'Escaut même était rendu libre, la maison d'Autriche n'y gagnerait ni en puissance ni en richesse, *mais seulement elle se trouverait débarrassée de cette condition honteuse et choquante*, tandis qu'Anvers ne redeviendrait jamais l'ombre de ce qu'elle a été, et que la Hollande ne perdrait pas plus de son commerce qu'elle ne le fait par le port d'Ostende. »

C'est dans ce même ordre d'idées que Kaunitz écrivait à M. de Mercy, le 10 octobre 1784, ces mots [1] : « L'Autriche qui n'a point de marine militaire ni de chantiers de construction, ne fait et ne pourra jamais faire qu'un commerce très médiocre et qu'elle peut faire d'ailleurs par ses autres ports. Par conséquent la réouverture de l'Escaut est plutôt une affaire de dignité que d'intérêt » !

On constatera par ces derniers textes combien faiblement au fond Joseph II était persuadé que la Belgique dût bénéficier de l'affranchissement de l'Escaut, puisqu'il met en doute les bons effets de cette mesure. A son sens même, pour l'Autriche il n'en résulerait pas une sérieuse augmentation de richesse. Non, ce n'est pas tant dans l'intérêt de nos provinces que dans une satisfaction d'amour-propre qu'on peut chercher le mobile qui le poussa, en fin de compte, à faire revivre de vieilles prétentions.

Au moment où Joseph II recueillit la succession de sa mère, rien encore n'avait modifié la situation de l'Autriche vis-à-vis des Provinces-Unies. Seuls les subsides que les Habsbourgs devaient payer aux États généraux pour l'entretien des garnisons hollandaises avaient été refusés depuis 1748. Mais les Pays-Bas restaient grevés de la servitude des villes dites de barrière ; les limites, du côté de la Flandre et du Limbourg, attendaient encore d'être fixées définitivement ; le traité de commerce décidé en 1715 était toujours à l'état de promesse ; le libre

[1] ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, pp. 302-306.

commerce des sujets des Pays-Bas aux deux Indes restait prohibé; enfin, l'article XIV du traité de Munster, réglant la navigation de l'Escaut, ne cessait d'être appliqué dans toute son injuste rigueur. En un mot, la dépendance où se trouvaient les Pays-Bas vis-à-vis de la République était aussi complète en 1784 que lors des règnes précédents.

C'est à la faire cesser entièrement que s'est attaché l'héritier de Charles VI et de Marie-Thérèse.

Quel était le fond même du débat qui surgit entre les États généraux et le cabinet de Vienne, ou, pour mieux parler, quel fut le but unique et final auquel l'Empereur tendit, en élevant tout à coup des prétentions si diverses à charge de la République? Quelle est la pensée qui toujours, de 1781 à 1784, guida sa conduite et inspira chacun de ses actes? On ne peut hésiter à répondre. L'Empereur ne visa qu'une chose, la réouverture complète et définitive de l'Escaut et la cessation de toute dépendance à l'égard de la Hollande.

La suite de notre récit le montrera presque à chaque ligne. Mais il convient de plus de faire voir que cette pensée occupa le souverain bien avant le mois d'août 1784, et que les négociations de cette année ne servirent qu'à mieux cacher son but et à lui fournir en même temps un moyen indirect, mais sûr selon lui, de l'atteindre.

Le 9 octobre 1782, par conséquent plus d'un an avant les premiers incidents d'où sortirent les négociations, l'Empereur écrivait à Mercy [1] : « Ces considérations jointes à celle d'un arrangement amical et favorable, concernant les frontières, pourraient faire un grand effet si elles étaient insinuées à propos; et l'occasion s'en présenterait probablement s'il y avait moyen de *mettre en avant quelque contestation au sujet des limites*, et de la pousser au point que l'on en vînt à des *pourparlers, ce qui deviendrait un moyen imperceptible de sonder le*

[1] Arneth et Flammermont, t. I, p. 133.

terrain, et voir ce que les facilités que V. M. donnerait à l'égard des limites pourraient opérer en faveur de l'Escaut. »

Peu auparavant, le 25 mai, s'adressant à son chancelier, il exprimait l'avis que des négociations devraient être entamées au « sujet des différends de limites », et qu'on pourrait y joindre, « si on en trouvait le moyen, la cessation de plusieurs autres entraves et chicanes auxquelles le commerce et la conduite des eaux aux Pays-Bas sont sujets [1]. » — L'année suivante, peu après les premiers conflits surgis en Flandre et sur les rives de l'Escaut, il dévoile entièrement sa pensée [2] : « Vous connaissez, disait-il à Mercy (3 décembre 1783), mes intentions au sujet de nos différends avec les Hollandais. Les arrangements sont pris de façon que cette négociation à l'amiable devra se traiter à Bruxelles, et que *j'insiste à conglober dans une même négociation tous les différents objets de litige qui existent avec eux, pour avoir là plusieurs objets à céder, dans l'intention principale de ravoir la liberté de mon Escaut.* » — Le 12 mai, quelques jours après la remise du Tableau Sommaire, où aucune allusion n'était faite à l'affranchissement de l'Escaut, il lui répète avec une sincérité qui dispense de tout commentaire : « *Ce que je désire de nos bons voisins les Hollandais, ce ne sont ni polders, ni des morceaux de campines, ni de leurs forteresses, mais bien seule et uniquement la libre navigation de l'Escaut,* dont la nature et le bon droit m'a mis en possession jusqu'à deux pas de son embouchure à Anvers [3]. » En octobre 1783, Belgiojoso, ministre plénipotentiaire à Bruxelles, écrivant à Reischach, à La Haye, lui fait part des intentions secrètes de la cour [4], et de sa lettre [5] il ressort à l'évidence que les revendications de l'Autriche porteront spécialement sur les limites de Flandre et le régime de l'Escaut, et que si l'on

[1] Archives de Bruxelles : Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, D. 108, P. 1, nº 1. Cf. Gachard, p. 560, note.

[2] Arneth et Flammermont, t. I, p. 234.

[3] Idem, p. 263.

[4] Archives de Vienne.

[5] On a pu lire cette lettre plus haut, p. 39.

veut régler définitivement les rapports avec les Provinces-Unies, c'est pour « faire cesser jusqu'aux titres de nos anciens engagements ». C'est le même ministre qui nous apprend, par une dépêche à Mercy, du 4 décembre 1783 [1], que le gouvernement impérial a « en vue de faire des cessions, de renoncer à beaucoup de prétentions, de territoire, d'argent, et *entre autres de revendiquer Maestricht et ses dépendances, non pour le garder, mais pour présenter notre renonciation comme une compensation pour la liberté de l'Escaut*, et d'autres cessions qui seraient de notre convenance. » Le 23 avril 1784, il revient sur ce qu'il a déja dit : « V. E. connaît nos vues relativement à une négociation. *Elle sait que nous avons pour objet d'obtenir la navigation sur l'Escaut,* et la cession de la Flandre hollandaise, et que la revendication de Maestricht, Vroenhoven, etc., entre dans notre marche et dans les réclamations que nous ferons [2]. » Mais ce ne sera qu' « au cours des négociations mêmes que nous pourrons lâcher l'idée d'une renonciation et d'autres cessions à faire par nous, *en parlant de l'ouverture de l'Escaut,* comme d'une affaire de considération et d'égards dus à la dignité de notre auguste monarque ». Et encore : « *Le gros article, pour nous, est Maestricht et la Flandre hollandaise, ainsi que l'ouverture de l'Escaut, et pour cela nous immolerons volontiers la plus grande partie du reste.* » — « La liberté de l'Escaut, lisons-nous encore ailleurs, est le point le plus essentiel sur lequel nous devons diriger toute notre négociation ; et effectivement, c'est tout ce qui pourrait arriver de plus heureux que d'obtenir cet objet essentiel en renonçant même à tous les autres... Car pour l'apparence et surtout pour la considération, cette impertinente clôture de l'Escaut est par trop honteuse pour une puissance comme la mienne [3]. »

[1] Archives de Vienne.

[2] *Ibidem.*

[3] Lettre personnelle de Joseph II à Belgiojoso, du 3 décembre 1783, dans Calvi, *Lettere dell' Imperatore dei Romani eletto Giuseppe II di Absburgo-Loreno, al S. A. di Belgiojoso-Este (1774-1787),* p. 449. Milano, 1878.

Nous pourrions multiplier les textes de cette nature. Mais ce serait en quelque sorte nous répéter et allonger sans profit notre exposé. Une seule conclusion se dégage de ce qui précède : la question de l'Escaut domina constamment les autres dans l'esprit de l'Empereur et de ses conseillers. Celles-ci furent considérées comme secondaires et comme des moyens propres à préparer la réussite de ce que Belgiojoso appelait « le grand objet ».

Mais pourquoi tous ces détours, ces moyens indirects employés pour arriver à un but précis et réel, et que l'on estime juste et légitime?

C'est que la question de l'Escaut revêtait un aspect tout autre que celle relative aux garnisons étrangères. Ici l'Empereur pouvait prendre une décision en pleine liberté; rien ne s'opposait à la démolition des fortifications des villes-barrières : ni droits d'autrui, ni traités, ni intérêts particuliers. Mais pour ce qui est de l'Escaut, un obstacle infranchissable se dressait devant le souverain des Pays-Bas : le traité de Munster de 1648, dont l'article XIV avait été implicitement reproduit dans celui de 1715. Quoi que l'on pût penser de ces conventions, il fallait de toute façon en tenir compte. Les Hollandais estimaient, à tort selon nous, la sûreté et l'indépendance de leur pays attachées au maintien de l'état de choses existant sur le fleuve. S'attaquer de front à l'œuvre des traités, réclamer directement et uniquement la revision de l'article XIV, c'était soulever une opposition irréductible et s'exposer à un échec certain; c'était en outre provoquer en Europe, du côté des puissances occidentales intéressées à la question, des difficultés de toute nature.

Le gouvernement impérial ne se dissimulait point le peu de fondement légal de ses prétentions. Nous avons vu Kaunitz en faire en quelque sorte honnêtement et courageusement l'aveu, quand il parlait de la liberté de l'Escaut comme d' « une chose sur laquelle l'Empereur n'avait *nul droit* » (28 avril 1781). Aussi le gouvernement de Bruxelles, chargé de préparer et de diriger les négociations avec les Provinces-Unies, dut-il éviter de

« révoquer en doute la validité du traité de Munster, qui fait la base de l'existence politique de la République [1] ».

Si donc l'Empereur pouvait invoquer en sa faveur le droit naturel des peuples d'user librement des mers et des fleuves, et de faire librement le commerce en tous pays, et si, à ce point de vue, sa cause représentait celle de la justice et du bon sens, il ne pouvait malheureusement s'appuyer sur le droit écrit dérivant des traités. En n'en tenant pas compte, il risquait de soulever contre lui les États nombreux en faveur de qui ce droit avait été établi et qui entendaient continuer à en tirer tous les profits matériels possibles, au nom de la légalité.

Joseph II se vit par conséquent forcé de prendre des voies détournées pour arriver au but désiré.

Nous allons le voir, pendant longtemps, occupé tout d'abord à frayer patiemment le chemin à l'ouverture d'une négociation, ou même à provoquer celle-ci, puis à la faire porter sur un ensemble déterminé et fort important de points litigieux autres que l'Escaut ; à préparer ensuite un accord sur le terrain de la conciliation et des compensations réciproques ; enfin, à faire prévaloir, par tous les moyens, la solution proposée par lui et comportant la liberté de l'Escaut et du commerce. Le refus des Hollandais de le suivre dans cette voie amènera la rupture. Il y a donc tout un plan, habilement combiné, un « manège », pour parler comme Belgiojoso [2], dont on peut observer la marche dès le commencement et suivre pas à pas tout le développement.

Il faut pour cela revenir à l'époque où le chef de la maison de Habsbourg visitait les Pays-Bas. C'est dès ce moment, en effet, que nous voyons se dessiner petit à petit l'idée de recourir à une négociation avec les États généraux pour faire disparaître définitivement toutes les sources de conflit entre les deux pays limitrophes.

On se rappelle les séances de la « jointe » tenue à Bruxelles,

[1] Kaunitz à Belgiojoso, le 12 novembre 1783. (Archives de Vienne.)
[2] Dépêche du 23 août 1784. (Archives de Vienne.)

en mars 1781, où la discussion porta uniquement sur la question de savoir s'il serait utile que l'Escaut fût ouvert, et de quelle manière on s'y prendrait éventuellement. On a vu également [1] que le conseiller Delplanck, appuyé par son collègue Grysperre, proposait déjà de mettre en avant dans une *négociation* des prétentions territoriales, mais pour y renoncer ensuite et obtenir en équivalent la liberté de l'Escaut. Dans son rapport du 24 mars, le ministre plénipotentiaire adoptait cet avis et déclarait qu'il fallait, profitant des circonstances (guerre anglo-hollandaise), « préparer au moins les voies à une négociation ». L'idée était donc lancée, quand le monarque autrichien arriva en Belgique. Elle allait bientôt fructifier, bien que le chancelier (rapport du 28 avril) et son maître (apostille à ce rapport) eussent prêché tout d'abord l'abstention et la réserve.

Le 4 mai 1781, par conséquent quelques jours seulement après l'envoi de son dernier rapport à son souverain, Kaunitz communiquait au gouvernement général, à Bruxelles, des instructions qui ne constituaient rien moins qu'un véritable système de politique à suivre à l'égard de la république des Provinces-Unies.

Il faut, y déclarait-on, qu'au lieu d'avoir toujours à se plaindre des empiètements, des abus et des agressions des Hollandais, on se mette « dans le cas du possessoire, en étendant nos prétentions et en les soutenant avec la plus grande efficacité, tant pour les limites que contre tout autre excès de la part des garnisons hollandaises [2] ».

Le principe est donc posé : aller de l'avant « dans la possession » plutôt que de « rester en termes de défense et de ménagement [3] ». Sur ces entrefaites, l'Empereur visita nos provinces et séjourna un assez long temps à Bruxelles. Il étudia sur place et en détail la situation du pays, spécialement au point de vue

[1] Voir plus haut, p. 26.

[2] Archives de Vienne, dans un rapport de Starhemberg à Kaunitz, du 31 mars 1783.

[3] *Idem*, rapport de Starhemberg, du 21 juillet 1781.

de ses relations avec la Hollande, et il eut à ce sujet de nombreux entretiens avec le prince de Starhemberg et le chef-président du Conseil privé, le comte de Nény. Les questions qui firent surtout l'objet de leur examen concernaient la démolition des villes de la Barrière et le règlement des limites du côté de la Flandre et du Brabant. Le premier de ces points fut décidé alors ; l'autre le fut également, mais en principe seulement. Le gouvernement général reçut la mission de « colliger tous les matériaux destinés à faire connaître et nos droits et nos plaintes à charge de la République, et même aux moyens qu'on pouvait faire valoir dans une négociation pour nous mettre un peu à l'aise vis-à-vis d'elle, pour faire cesser jusqu'aux titres de nos anciens engagements [1] ».

On se mit sans tarder à l'œuvre à Bruxelles. Le 28 juillet, l'Empereur ayant déjà quitté le pays, le chancelier recevait à Vienne un ample rapport [2] sur l'objet des forteresses et sur celui des limites de Flandre. Relativement à ce dernier, le ministre plénipotentiaire proposait délibérément de « finir par une négociation *tous les différends* avec les Hollandais », pour autant du moins que le permettaient les « circonstances politiques majeures » exposées auparavant par le chancelier. Il s'agirait selon lui « d'embrasser *toutes les parties* de nos discussions et de nos convenances, ainsi que des droits et prétentions quelconques que nous pourrions avoir à réclamer ou à faire valoir, et de former d'après cela un plan d'arrangement général ». En même temps, et pour répondre au vœu de la Cour de « se rendre le possessoire favorable et de se mettre dans une possession conséquente aux droits de l'Empereur », il proposait d'accorder aux princes de Croy et d'Aremberg, propriétaires de polders situés le long de l'Escaut inférieur et dans le territoire contesté, des octrois leur permettant de dessécher ces terrains.

La fin de l'année 1781 et le commencement de l'année suivante furent consacrés à effectuer la démolition des places de

[1] Rapport de Belgiojoso, octobre 1783.
[2] C'est le rapport du 21 juillet, que nous venons de citer.

la Barrière et à hâter le départ des garnisons hollandaises. Cela fait, on en revint à la question qui nous occupe.

Un comité spécial fut chargé d' « éplucher la matière ». Il le fit à l'entière satisfaction du prince de Starhemberg. Le tableau qu'on lui présenta des droits et des griefs de l'Empereur lui parut si frappant, qu'il entrevit, emporté par sa conviction, le jour où l'on pourrait enfin, non seulement « revendiquer les droits de S. M. I. dans les parties les plus essentielles », mais même « procurer au pays des *avantages majeurs* à plusieurs égards [1], » ce qui était une allusion évidente à la liberté de l'Escaut et du commerce aux Indes. La « masse » des prétentions impériales lui paraît « imposante » ; il est persuadé qu'elle produira « grand effet » sur les Hollandais, et que ceux-ci seront fort aises d'entrer en composition, ce qui trahissait, près de deux ans à l'avance, le secret désir du cabinet de Vienne. Revendiquer la possession — toujours contestée — de Maestricht lui semble surtout habile et précieux, car c'est là, à ses yeux, « le plus puissant moyen pour espérer atteindre *les buts majeurs et importants qui nous occupent* », nouvelle allusion à l'Escaut et au commerce des Indes.

Mais ce n'était pas tout que de vouloir une négociation, encore fallait-il trouver une occasion de l'entamer ou d'amener les Hollandais à la proposer. A cela devait servir, dans la pensée du ministre, l'octroi qui fut accordé aux princes de Croy et d'Aremberg en juillet 1782. Il faut voir, dit-il dans un rapport du 10 août 1782 [2], ce que feront à ce propos les Hollandais. S'ils préfèrent en venir à des représentations, on aura ainsi « une voie naturelle ouverte sur la négociation ». Mais « s'ils attendent », s'ils ne soulèvent aucune réclamation, comme il pense qu'il faut les forcer par « une conduite courageuse et soutenue » à venir eux-mêmes « donner l'occasion » de leur déclarer les intentions du gouvernement, il conviendra en ce cas d'aller de l'avant « quant au possessoire », et ainsi « *provoquer* l'occasion d'ouvrir l'idée d'une négocia-

[1] Rapport de Starhemberg, du 31 mars 1783. (Archives de Vienne.)
[2] Archives de Vienne.

tion ». S'ils acceptent cette idée, on aura l'avantage de connaître leurs prétentions, sans faire encore connaître les siennes. « Notre soin devra être de les tellement presser alors par notre conduite active qu'ils soient forcés de sortir de leur léthargie et obligés de renoncer à leur politique ordinaire, constamment réduite aux moyens de gagner du temps, car sans cela ils se borneraient à nous régaler de paroles jusqu'à ce qu'ils pourraient se croire au-dessus des circonstances du moment dont il nous convient tant de profiter. »

Il ressort bien de ces paroles et de ces déclarations que le gouvernement de l'Empereur était décidé à se fournir une occasion d'entrer en relations avec les États généraux, et n'attendait que le plus petit incident de frontière, la moindre réclamation, pour commencer à mettre à exécution le système que nous lui connaissons.

Il dut cependant remettre la réalisation de ses espérances à une date ultérieure, car les ducs de Croy et d'Aremberg ne crurent pas devoir user des octrois qui leur avaient été accordés. L'occasion, l'incident espérés ne pouvaient donc se produire encore. « Notre plan est tombé de lui-même », s'écriait ingénûment Kaunitz [1].

En attendant, « l'étoffe s'apprêtait », pour emprunter le langage bizarrement imagé du ministre à Bruxelles, et elle devenait « abondante et étendue ». Chacun des membres du Conseil privé travaillait à élucider les différents points sur lesquels l'Empereur comptait faire porter un jour la discussion. C'est M. de Nény qui dirigeait ces travaux préparatoires. C'est lui spécialement qui rédigea un « Sommaire des prétentions de S. M. I. comme Souverain des Pays-Bas à la charge des États généraux des Provinces-Unies », et dressa un « Plan de la Négociation qui pourrait être entamée par un arrangement général avec la République [2] ». Dans ce plan, il conseille de réclamer surtout la cession de Maestricht et de la Flandre hol-

[1] Dépêche du 13 avril 1783. (Archives de Vienne.)

[2] Ces documents portent la date du 23 mars 1783. Ils sont annexés au rapport du ministre en date du 31 mars.

landaise. Pourquoi? Il faut le noter : parce que la stipulation du traité de Munster relative à l'Escaut ne serait pas rachetée trop cher, dit-il, « si l'on pouvait amener la République à y renoncer, moyennant le désistement que ferait S. M. de ses droits sur Maestricht ». Et d'autre part, on devrait faire une foule d'autres concessions pour obtenir en échange la Flandre hollandaise, corollaire indispensable de la liberté de l'Escaut.

A l'époque à laquelle notre récit nous a jusqu'ici conduits, c'est-à-dire au milieu de l'année 1783, les matériaux pour une négociation étaient donc tous rassemblés à la chancellerie impériale à Bruxelles. Le gouvernement ne cherche plus qu'un prétexte pour entrer en explication avec les Hollandais. Bien plus, et c'est lui qui nous le déclare ouvertement [1], le ministre plénipotentiaire était chargé d'aviser, en présence de la non-utilisation de l'octroi accordé à Croy et Aremberg, à quelque autre moyen de « *provoquer les Hollandais à sortir de leur léthargie,* et à entamer de façon ou l'autre cette affaire [2] ».

Les événements, cette fois, servirent le gouvernement impérial et le dispensèrent de faire jouer à son représentant à Bruxelles le rôle peu honorable de provocateur.

[1] Dépêche de Belgiojoso à Kaunitz, en octobre 1783.

[2] Kaunitz à Belgiojoso, le 13 août 1783 : « Il faudrait mettre le plus tôt possible en délibération par quels autres moyens on pourrait entamer l'affaire, avec espoir de la conduire au but que nous nous proposons... »

CHAPITRE III.

LES PREMIERS INCIDENTS SUR L'ESCAUT. — NÉGOCIATIONS DE BRUXELLES. — LE TABLEAU SOMMAIRE.

Incidents survenus, le 28 octobre et le 3 novembre 1783, au Doel et aux environs de l'Écluse. — Première revendication relative au régime de l'Escaut; mémoire du 4 novembre. — Le gouvernement autrichien obtient de la Hollande de faire porter la négociation sur tous les objets susceptibles de discussion. — Les États généraux décident d'envoyer des commissaires à Bruxelles (30 novembre). — Situation des esprits à la veille des négociations. — Soupçons des Hollandais sur le véritable but poursuivi par l'Empereur. — Nouvel incident sur l'Escaut, les 31 mars et 1er avril 1784. — Modération et concessions des États généraux. — Ouverture des conférences de Bruxelles, le 30 avril. — Conférence du 4 mai. — Présentation du Tableau sommaire des prétentions de l'Empereur. — L'article 5. — Réponse des Hollandais, le 16 juin; remise à Bruxelles le 27 juillet suivant. — Les États ne cèdent sur aucun point. — Échange ultérieur de notes, sans résultat. — Tournure nouvelle que prennent les négociations.

La fin du mois d'octobre 1783 marqua le début de cette longue contestation qui, partie d'un incident bien peu important en lui-même, faillit un instant mettre aux prises les puissances de l'Europe occidentale, et ne se termina qu'au bout de deux ans, après des péripéties singulièrement nombreuses et diverses.

Les premiers conflits qui surgirent eurent pour théâtre les rives de l'Escaut et les frontières du côté de la Flandre zélandaise. Ils avaient leur source dans l'état toujours indécis où restèrent les limites de cette province, malgré les conventions passées antérieurement.

Le 17 octobre 1783, une trentaine d'hommes du fort hollandais de Liefkenshoeck enterrèrent, en armes, un soldat de ce fort dans le cimetière du village belge du Doel (cédé aux Hollandais par le traité de 1718, mais resté en la possession de l'Autriche). Quelques jours après, le 28, le bailli du pays de

Beveren, agissant d'après les ordres du gouvernement et entouré d'un puissant appareil militaire, fit exhumer le cadavre, qu'on jeta ensuite dans le fossé du fort de Liefkenshoeck.

L'autre incident revêtit un caractère de plus sérieuse gravité. A la suite d'un délit de pêche commis par certains sujets de l'Empereur au canal du fort hollandais de Saint-Paul, près de l'Écluse, le président de Flandre fut chargé par les gouverneurs généraux de faire déloger les Hollandais qui occupaient les redoutes de Saint-Donat et de Saint-Paul. Une véritable expédition fut organisée pour le 3 novembre, et les commandants hollandais ne purent que se retirer sans opposer de résistance. On profita de cette retraite pour se saisir aussi du fort Saint-Job. On procéda immédiatement à la démolition des trois places ainsi tombées au pouvoir des troupes impériales. En même temps le gouvernement prenait de ce même côté de la frontière contestée des mesures où se montrait sa ferme intention de rentrer en possession de tous les terrains situés en dehors des limites fixées par la convention de 1664 et dont la République avait cherché constamment à s'emparer [1]. Ces actes n'étaient, on le voit, que l'application immédiate et décidée du principe posé, dès 1781, d'« aller en avant dans la possession » et de se mettre « dans une possession conséquente à ses droits ». Se saisir des objets mêmes du litige, comme lui appartenant, puis discuter ensuite, telle va être la façon constante de procéder du gouvernement de Joseph II!

Le ministre plénipotentiaire ne se contenta pas de recourir à la force armée. Il adressa un long mémoire aux États généraux pour protester et réclamer prompte et éclatante satisfac-

[1] Pour le détail de ces événements, voir les historiens hollandais déjà cités, les gazettes de l'époque, les dépêches des ministres français à La Haye et à Bruxelles (Archives de Paris), les dépêches expédiées de Bruxelles à Vienne et à Paris (Archives de Vienne, *passim*). Cf. GACHARD, *Histoire des Belges au commencement du XVIIIe siècle,* appendice, pp. 560 à 563.

tion [1]. Ce mémoire, remis dès le 4 novembre au baron de Hop, le ministre hollandais à Bruxelles, contient un passage qui constitue, à vrai dire, la première réclamation de l'Empereur contre le régime imposé à ses vaisseaux le long de l'Escaut.

On sait [2] que les Hollandais possédaient, à quelques milles d'Anvers, le fort de Lillo, et qu'en face de cette place croisait une frégate qui obligeait les bateaux montant ou descendant le fleuve, à passer sous le feu des batteries de ce fort, ainsi qu'à payer certains droits de passage [2]. C'est contre cette situation, aggravée encore par des abus et par l'établissement tout récent de nouvelles impositions, que l'Empereur entend protester. Il ne saurait admettre que les transports de denrées et de bières, allant d'Anvers au Doel et à d'autres villages du nord, fussent astreints au payement de droits « par la seule raison que ces denrées doivent passer par le quai de Lillo ». Il est « inconcevable et insultant », dit-il par l'organe de son représentant officiel, qu'on exige des droits pour le simple passage par l'Escaut, vers des terres du Brabant, « de vous à vous » selon l'expression du temps.

Un autre passage également important de ce mémoire est à noter. Il entrait, comme on l'a vu précédemment, dans les plans de Joseph II de faire porter les négociations sur tous les objets contestés ou qui pourraient donner matière à contestation. Loin de pouvoir dire que la proposition vint de l'Autriche, on peut au contraire constater que le mémoire du 4 novembre invitait indirectement les États généraux à demander eux-mêmes une négociation. « La sagesse qui préside aux délibérations de L. H. P., y est-il dit, les dirigera également sur les moyens et les voies de répondre à la fois à l'intention mutuelle de rétablir et de consolider la bonne intelli-

[1] Copie aux Archives de Vienne, dans la Correspondance de Hollande, dans les journaux contemporains, etc.

[2] Détail, voir F. Hogendorp, *De Flumine Scaldi clauso,* addimentum 2 et 3.

gence et le bon voisinage, et à ce qui est dû aux droits de S. M. l'Empereur, qui sera porté à donner à la République des *preuves ultérieures* de son estime et de sa bienveillance. »

Le cabinet de Vienne eût voulu, en effet, que les Hollandais proposassent eux-mêmes la voie de la négociation. « C'est là ce que nous voulons », écrivait Belgiojoso à Kaunitz; c'est là ce que Belgiojoso recommandait au ministre impérial à La Haye d'insinuer, et ce que le chancelier conseillait dans de nouvelles instructions envoyées à Bruxelles le 12 novembre. Il n'y a pas une dépêche écrite à cette époque qui ne contînt l'expression du vœu intime de la cour autrichienne. En outre, la négociation, une fois acceptée en principe, devait porter non seulement sur la question des limites de Flandre, mais sur celles des limites du Brabant et de la Gueldre, sur celle de la navigation d'Anvers à Saftingen, sur la possession de Maestricht, la liberté de douanes, de commerce, et enfin sur l'ouverture de l'Escaut, la plus importante de toutes. « S. M. a remarqué, comme le mandait Kaunitz à Belgiojoso, que l'intérêt de ses provinces belges porte essentiellement sur deux points, savoir d'avoir la libre navigation de l'Escaut, et d'obtenir toute la Flandre hollandaise jusqu'à la mer [1]. »

La diplomatie autrichienne obtint tout d'abord gain de cause sur le principe de la négociation. Dans leur résolution du 8 novembre, les États généraux se déclarèrent formellement disposés à nommer des commissaires.

Mais la mission de ces délégués était bien circonscrite. Ils devaient, en effet, se borner à « aplanir une fois pour toutes tous les différends qui pourraient encore subsister touchant *quelques limites,* qui ont été rendues litigieuses par les traités connus [2] ». Aussi, le 12 novembre, le ministre plénipotentiaire

[1] Dépêche du 12 novembre 1783. (Archives de Vienne.)

[2] Copie du texte officiel aux Archives de Vienne (dép. de Reischach, 8 novembre). — Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. 556. — Cf. *Gazette de Leyde,* numéro du 21 novembre; *Journal historique et littéraire,* t. III, p. 609; *Vaderlandsche Historie,* t. VII, p. 180.

répondit-il sans tarder [1] qu'il s'agissait « d'un arrangement capable d'étouffer, à tous égards et pour toujours, toutes sortes de contestations ou d'embarras possibles ». Il faut « s'entendre, non sur des points isolés, mais sur la totalité ». Les États (résolution du 28 novembre) n'entendirent point suivre le cabinet autrichien dans cette voie [2].

Belgiojoso revint donc à la charge, à l'instigation du chancelier [3], et il n'hésita même pas, le 6 décembre, à déclarer hautement et sans ambages que l'Empereur avait bien d'autres prétentions encore à faire valoir [4].

C'est le langage que le souverain lui-même tenait au comte de Wassenaer, à Vienne [5]. Avec une entière unité de vues, à Vienne comme à Bruxelles, on s'attachait donc à l'exécution complète et progressive du plan que nous connaissons.

Mais ce plan, on l'avait pressenti en Hollande, et c'est en cela même qu'il faut voir l'origine de la résistance des États généraux à laisser porter les négociations sur la totalité des contestations, et de la lenteur qu'ils mirent plus tard à la nomination de députés aux conférences de Bruxelles ainsi qu'à leur envoi dans cette ville. Depuis longtemps, depuis le début du règne de Joseph II peut-on dire, et surtout après le séjour de ce prince aux Pays-Bas, tous en Hollande, gens du peuple, commerçants, hommes politiques, hommes de guerre, devinaient que le but réel, définitif, mais caché, des négociations réclamées avec tant d'insistance du côté de l'Autriche, était d'arriver en fin de compte à la réouverture de l'Escaut. La correspondance échangée entre le chef du cabinet de Versailles, Vergennes, et les représentants de la France à La Haye, le duc

[1] Archives de Vienne et autres sources précitées.

[2] Sources précitées, et Hogendorp, *op. cit.*, p. 152.

[3] Kaunitz à Belgiojoso, le 19 novembre. (Archives de Vienne.)

[4] Copie aux Archives de Vienne, et sources précitées.

[5] Dans une note du 30 novembre. (Copie aux Archives de Vienne.) — *Gazette de Leyde,* numéro du 9 janvier. — Hogendorp, p. 159.

de la Vauguyon et le sieur Bérenger, nous fournit des preuves multiples de cet état d'esprit [1].

L'ambassadeur impérial, le baron de Reischach, ne laissait pas non plus son gouvernement ignorer cette situation et ne lui cachait pas qu'on s'occupait partout « en public » de l'ouverture de l'Escaut [2]. Du reste, le ministre plénipotentiaire à Bruxelles se rendait lui-même parfaitement compte de la raison pour laquelle les États manifestaient tant de mauvais vouloir. « Ce n'est que pour éluder nommément l'affaire de l'Escaut, écrivait-il à M. de Mercy, à Paris, le 4 décembre, qu'ils veulent réduire la négociation au seul objet des limites de Flandre. Nous n'avons pas fait semblant d'en vouloir à cet article. Mais ils le prévoient; la République nous suppose depuis longtemps ce projet. » Et il ajoutait : « Nous devons certainement viser à cet objet, mais nous ne le demandons pas gratuitement » [3].

Les Hollandais crurent cependant ne pas pouvoir plus longtemps refuser de satisfaire l'Empereur, et l'entente s'établit dès la fin de novembre [4]. Les États généraux accordèrent pleine satisfaction pour les incidents du mois précédent, et se déclarèrent prêts également à nommer deux ou plusieurs commissaires qui, « sur le pied proposé par S. M., travailleraient à écarter tout ce qui pourrait donner lieu à des contestations de quelque nature qu'elles puissent être, et sur quelques objets qu'elles puissent rouler ».

Ainsi l'on tomba d'accord.

Dès le 2 janvier 1784, le chancelier Kaunitz informait le ministre hollandais à Vienne, que son maître avait déjà donné

[1] Archives de Paris, Corresp. de Hollande, derniers mois de 1783 et premiers mois de 1784, *passim.*

[2] Reischach à Belgiojoso, le 25 novembre. (Archives de Vienne.)

[3] Archives de Vienne.

[4] Résolution du 30 novembre. (Copie aux Archives de Vienne et de Paris.) — *Gazette de Leyde,* numéro du 9 janvier, et les autres journaux cités.

l'autorisation au gouvernement général des Pays-Bas d'entrer en rapport avec les commissaires de la République [1]. La négociation devait avoir son siège à Bruxelles, et l'Empereur y être représenté par le comte Barbiano de Belgiojoso. L'acte de plein pouvoir de ce dernier porta la date du 14 janvier [2].

Les États généraux mirent de nouveau beaucoup de lenteur à choisir leurs représentants aux conférences de Bruxelles, et, chose curieuse, les principaux de la République tâchèrent même de décliner la mission de délégué [3]. Les « patriotes » vivaient dans l'inquiétude ; ils redoutaient des « exigences qui étonneront l'Europe » [4], et voyaient des intrigues partout et chez tous. Rien encore cependant ne leur donnait lieu de se montrer si inquiets. Mais on s'étonnera moins de leur état d'esprit, si l'on réfléchit que la Hollande affaiblie et dégénérée, sans ressources financières ni armée organisée, redoutait au-dessus de tout la moindre atteinte portée à ses possessions continentales et à son commerce, et que ses chefs voyaient en l'Empereur un voisin incommode et dangereux, dont l'attitude depuis 1781 ne laissait espérer aucune bienveillance ni aucune facilité pour l'avenir.

La lenteur des États, si elle s'expliquait aisément, ne pouvait toutefois être du goût de la cour autrichienne. L'Empereur ne cachait pas son mécontentement [5], et le chancelier, de son côté, n'hésitait pas à déclarer que si les Hollandais tardaient à nommer leurs commissaires, il faudrait songer à « un parti

[1] *Gazette de Leyde,* numéro du 27 janvier.

[2] Archives de Bruxelles, Répertoire de la Chancellerie des Pays-Bas à Vienne, année 1784.

[3] Lettre de Reischach à Belgiojoso, le 13 janvier. (Archives de Vienne.) — Bérenger, chargé d'affaires de France, à Vergennes, le 16 janvier. (Archives de Paris.)

[4] Lettre de Bérenger à Vergennes, le 26 mars. (Archives de Paris.)

[5] Lettre de Doringer, chargé d'affaires d'Autriche à La Haye, à Belgiojoso, le 23 mars. Cf. *Vaderlandsche Historie,* t. VII, p. 189.

de vigueur »[1]. Quant à Belgiojoso, il ne cessait de récriminer et de se plaindre[2].

Enfin, sur l'initiative des États de la province de Hollande, qui, à la faveur d'un privilège spécial, présentèrent certains noms au choix de l'assemblée du pays, celle-ci, le 1er mars seulement, nomma les représentants de la République[3]. C'étaient, outre le baron de Hop, MM. Lestevenon de Hazerswoode, Van Leyden, Van der Perre et Duiveland, ces deux derniers représentant particulièrement la Zélande.

Ces personnages, après bien des délais et des difficultés, venaient d'être munis de leurs instructions (7 avril), et ils se disposaient à partir, lorsqu'on reçut l'annonce de nouveaux incidents survenus sur l'Escaut. On se trouvait en présence d'un conflit beaucoup plus grave cette fois que ceux d'octobre 1783, et qui montre combien, sous des apparences d'un désir mutuel d'entente, la situation était en réalité tendue et pleine de dangers pour l'avenir.

On se souvient que, le 4 novembre déjà, l'Empereur avait réclamé l'abolition de certaines redevances *nouvellement perçues* sur les bateaux passant devant Lillo. Les États généraux, faisant droit à cette réclamation, avaient résolu, le 15 novembre, de supprimer « provisionnellement » les péages sur l'Escaut[4], et spécialement « les exactions que l'on exerçait à l'égard des bières et denrées que les sujets de l'Empereur expédiaient ou recevaient mutuellement par l'Escaut ».

En mars 1784, c'est contre le droit *ordinaire* de surveillance sur le fleuve à Lillo, et contre les impositions *habituelles* dues au passage par les navires anversois que le gouvernement

[1] Kaunitz à Belgiojoso, le 26 février. (Archives de Vienne.)

[2] Voir sa correspondance avec le baron de Hop, ministre hollandais à Bruxelles, pour les mois de janvier, février, mars, *passim,* aux Archives de Vienne.

[3] Reischach à Belgiojoso, le 2 mars. Cf. HOGENDORP, *op. cit.*, p. 154.

[4] Copie de la résolution, aux Archives de Vienne. — Archives de Bruxelles, Conseil privé, carton 511bis. — *Gazette de Leyde,* numéro du 23 janvier.

impérial s'élève. Car il considère ce régime comme attentatoire à la dignité de l'Empereur et à son droit de souveraineté [1].

Mais ce qu'il y eut de grave en l'occurrence, c'est que Joseph II, sans même attendre l'ouverture des négociations, eut recours à des voies de fait, et parut vouloir, par une action rapide et vigoureuse, persuader les Hollandais de sa toute-puissance, et se les rendre ainsi plus conciliants à la veille des pourparlers.

La lenteur mise par eux à désigner leurs commissaires aux conférences de Bruxelles et à les faire partir ensuite pour cette résidence, le peu de bonne volonté que cette attitude laissait clairement apercevoir semblent également avoir causé beaucoup de mal en cette affaire. La proclamation faite à Vienne par Wassenaer, à Bruxelles par Hop, du droit absolu des Hollandais de posséder une frégate devant Lillo et de lever telles impositions qu'il leur semblait bon sur les marchandises allant d'Anvers au Doel, ne laissa pas non plus que d'irriter au plus haut point le gouvernement de Bruxelles. Belgiojoso, dont les dépêches nous laissent voir l'irritation profonde, se chargea de répondre à ces déclarations : « On *ignore* l'objet ou les devoirs de la frégate de Lillo... On ne pourra jamais du côté de S. M. abandonner ou permettre qu'on altère son droit de souveraineté dans toute cette partie de l'Escaut, conformément aux traités de 1648 et 1664. La possession du fort de Lillo et de Liefkenshoeck ne change rien et ne saurait rien changer à ses droits dans cette même partie de l'Escaut, dont d'ailleurs les deux rives sont de sa souveraineté, et on ne saurait admettre de sa part ni doute ni prétention à ce sujet... Le gouvernement ne peut admettre d'autre base que les traités de 1648 et 1664, et il doit regarder pour nul et non avenu, comme il le regarde d'avance, tout ce qui excède les termes de ces traités, et tout ce qui est en contradiction avec les droits absolus de la souveraineté de S. M. L'état des choses est dans cette partie dans des termes en contradiction avec les traités

[1] Voir un long rapport de Belgiojoso, aux Archives de Vienne.

réclamés ci-dessus, une offense pour les droits de l'Empereur, et en opposition avec sa dignité, avec ses droits... », etc.[1].

Aussi l'ardent diplomate veut-il nettement montrer à ceux de la République qu'il ne les craint pas, et ne point leur donner « par l'inaction » la faculté de penser qu'il n'entend pas « sérieusement pousser ses droits ». Et voici ce qu'il a entrepris de faire pour assurer aux sujets de S. M. la libre navigation « d'eux à eux » sur l'Escaut. Un batelier franchira le fleuve devant le fort de Lillo, sans s'inquiéter de la présence de la frégate hollandaise. Il lui sera interdit de faire la moindre attention aux fonctionnaires de la République, ou de payer aucun droit. « Si le commandant de la frégate refuse de le laisser passer, ou en vient à des voies de fait, » ce sera alors le cas de s'en plaindre avec vigueur et éclat, et de faire valoir publiquement les droits incontestables de S. M. Bien plus, et ici l'étonnement redouble, on songera à « un *moyen de surprise ou autrement pour se défaire de la frégate et y faire mettre le feu*[2] »!

Croit-on que ce soit là une parole due uniquement à la surexcitation du moment ou à de l'irréflexion? Point du tout : ce projet, incendiaire dans toute la force du terme, n'était que l'application d'un véritable système : « C'est pour contenir leur audace », proclame le ministre, « que dès à présent on a embrassé l'ensemble des dispositions. *Il a fallu des voies de fait, sans doute très caractérisées, pour amener les Hollandais à parler de négociation. D'après tout ce qui s'est passé depuis, il en faut d'autres pour les forcer à accélérer la négociation; et il en faudra certainement encore dans la négociation pour parvenir à les rendre raisonnables et traitables*[3] »!

Ces lignes peuvent se passer de commentaires. Heureusement, les circonstances ne donnèrent pas à l'impatient Bel-

[1] Belgiojoso à Reischach, mars 1784. (Archives de Vienne.)

[2] Rapport de Belgiojoso à Kaunitz, du 4 avril. (51 pages in-fol.) (Archives de Vienne.)

[3] *Ibidem.*

giojoso l'occasion de mettre ses menaces à exécution, car l'incident amené par lui tourna à l'avantage des intérêts de l'Empereur.

L'affaire se passa, telle que le ministre plénipotentiaire l'avait préparée. Seulement elle ne provoqua aucun éclat, et les menaces que l'on vient de lire ne furent suivies d'aucune voie de fait. Le batelier commissionné par le gouvernement, après avoir tout tenté pour passer devant Lillo sans se soumettre à aucune formalité, vit un instant le canon de la frégate ennemie braqué vers son embarcation. Voyant toute résistance inutile ou dangereuse, il se résolut à aborder et à laisser s'opérer la visite de son bâtiment [1].

A peine la nouvelle de cet incident était-elle parvenue à Bruxelles, que le ministre plénipotentiaire, au nom de son maître, adressa, le 6 avril, au baron de Hop, un mémoire où, après avoir relaté les faits, il exprima toute l'indignation que causait la conduite des fonctionnaires de la République.

On peut apprécier ici le ton tranchant et hautain, le langage parfois peu mesuré que la diplomatie autrichienne croyait pouvoir adopter dans ses rapports avec les ministres des Provinces-Unies. « Je ne connais rien d'aussi *dur* que le style du cabinet de Bruxelles », ne pouvait s'empêcher de dire le comte de Vergennes [2]. Déjà, lors de l'évacuation des places de la Barrière, on s'était borné à déclarer : « Il n'y a plus de barrière, l'Empereur ne veut plus en entendre parler. » Et maintenant, c'est d'une façon aussi nette que l'on entend faire connaître ses volontés : « S. M. attend de la justice et des sentiments de LL. HH. PP. qu'elles ne balanceront et ne tarderont pas d'un moment de punir avec la plus grande sévérité les auteurs et les complices de ces violences et démarches extrêmes, et qu'elles donneront à S. M. une réparation et une

[1] Détails dans le rapport déjà cité, du 4 avril, dans celui de Belgiojoso à Hop, du 6 avril (Archives de Vienne), et dans les journaux de l'époque cités précédemment.

[2] Vergennes à Bérenger, le 17 mai. (Archives de Paris.)

satisfaction également complètes et solennelles. » On prétend que « les employés de la République ne se permettent ni démarches, ni opposition, ni prétention contraires à la défense donnée aux sujets de S. M. de ne reconnaître aucune autorité étrangère sur l'Escaut entre le Doel et Anvers, de ne se rendre à aucune interpellation, ni de se soumettre à aucune visite ailleurs qu'aux bureaux de S. M. ». Ce qui s'était passé à l'Escaut formait « le comble à tout ce qu'on peut imaginer de plus insultant pour les droits absolus de la souveraineté de S. M.; il n'y a pas d'exemple d'une conduite aussi téméraire et aussi criminelle ». Comment! on avait osé « menacer de faire feu, de pointer le canon, de montrer la mèche! »

Aussi, quel redoublement d'indignation dut s'emparer de la cour de Bruxelles quand on y apprit que, le 2 du mois, le même batelier dont il a été question plus haut avait prétendu de nouveau passer librement devant Lillo, et que le commandant du navire de garde avait fait tirer un coup de canon à poudre, afin de l'obliger à s'arrêter [1]. « Ce n'est donc point assez », s'exclama Belgiojoso, « d'avoir montré sa mèche »; il faut encore « lever l'étendard en plein et mettre le comble à une conduite qui n'a pas d'exemple. Enfin le coup de canon a été lâché... », etc. [2].

Les États généraux firent preuve de plus de modération et de sang-froid. Malgré l'attitude provocante du gouvernement autrichien, sentant qu'« un aussi mince objet est peu propre à causer des différends inconciliables entre deux États voisins [3] », ils prirent le sage parti de faire provisoirement droit aux virulentes réclamations du cabinet de Bruxelles.

Par une résolution du 9 avril [4], ils décidèrent que « le navire

[1] *Secrete Resolutien van Holland,* 26 mai, t. XIV, pp. 411-434. — Hogendorp, p. 155. — *Vaderlandsche Historie,* t. VII, p. 195.

[2] Mémoire du 6 avril. (Copie aux Archives de Vienne.) — Archives de Paris, Corresp. de Hollande.) — Cf. Hogendorp, p. 155.

[3] *Gazette de Leyde,* numéro du 23 avril.

[4] Doringer à Belgiojoso, le 13 avril; Hop à Belgiojoso, le 13 avril. — Cf. journaux déjà cités. — Hogendorp, p. 155.

de garde mouillé devant Lillo ne ferait ni ne tenterait plus aucune visite des navires de S. M. I.; qu'on devrait les laisser passer librement, et cela *provisoirement,* et jusqu'à ce que L. H. P. aient donné des ordres contraires ».

L'attitude des États était de nature à dissiper toute crainte de rupture et à ménager aux prochaines négociations un début favorable. Les Hollandais, sans faire abandon de leurs droits sur l'Escaut, mais manquant alors de moyens sérieux de résistance, prennent le parti de céder provisoirement; ils désirent avant tout, dans l'état d'affaiblissement où les ont réduits les événements extérieurs et intérieurs, éviter des hostilités; ils veulent attendre la reconnaissance de leurs droits et la consolidation de la paix des conférences de Bruxelles.

Il ne paraît pas non plus, du reste, que le cabinet autrichien ait eu l'intention sérieuse, à ce moment, en recourant à des moyens extrêmes, d'abuser de sa puissance. Le chancelier, écrivant à Belgiojoso, lui recommandait d'éviter d'en venir à une rupture avec la République [1]. Si le gouvernement a trouvé nécessaire de prendre des dispositions vigoureuses, ce n'a été que dans le but de « soutenir les droits évidents de S. M. et pour rendre les Hollandais d'autant plus traitables [2] ». Mais maintenant il n'est plus besoin de les rendre tels, puisqu' « ils filent bien doux », mais au contraire l'on doit écarter « tout ce qui pourrait faire croire que nous nous préparons à une rupture ouverte ». Bref, il convient de « ne faire ni trop peu ni trop. » !

On voulait donc à Vienne comme à Bruxelles intimider a République et la rendre plus traitable par la crainte des conséquences pouvant résulter d'une opposition trop prolongée de sa part.

Aussi la condescendance que montrèrent les États généraux dans l'affaire de Lillo ne servit qu'à encourager la cour de

[1] Lettre du 17 avril. (Archives de Vienne.)

[2] Lettre du 21 avril. (*Ibidem.*) — Voir plus haut, p. 69.

Bruxelles et la pousser à maintenir son système de pression et de réclamations.

Il ne lui suffit pas que la visite des vaisseaux à Lillo soit supprimée provisoirement et le passage entre le Doel et Anvers assuré aux navires de S. M. I. On va plus loin. Le 16 avril, une nouvelle note autrichienne parvient à La Haye [1]. Elle apprenait aux Hollandais que l'Empereur, se considérant comme seul maître de la navigation sur l'Escaut, n'entendait pas se contenter de mesures temporaires, de « moyens de provisions » sur lesquels les États pouvaient revenir à leur gré. Ses vaisseaux ne sont tenus à aucune visite ni à d'autres formalités, et nulle ingérence de la part de la République ne doit être soufferte. En conséquence, préalablement à toute négociation, l'Empereur désirait voir L. H. P. retirer « sur-le-champ de son territoire cette frégate qui devient insupportable et dont le séjour seul est une infraction et une insulte continuelle à la souveraineté de S. M. »

Les États généraux, cette fois encore, firent droit à cette réclamation. Le lendemain même du dépôt de la note du 16 avril, ils décidèrent le déplacement du bateau de garde [2]. Celui-ci fut posté en dehors des eaux de S. M., au lieu dit « Hulstergat ».

Ainsi se termina, mieux que ne l'espérait le gouvernement lui-même [3], l'incident des 31 mars et 2 avril. Le succès qu'il remporta dut lui paraître de bon augure pour l'avenir.

Les députés hollandais arrivèrent peu de temps après, le 21 avril, à Bruxelles. Ils y furent reçus d'une façon cordiale et au milieu des témoignages de satisfaction.

[1] Belgiojoso à Hop, le 14 avril. (Archives de Vienne.) — Cf. HOGENDORP, p. 156, et journaux déjà cités.

[2] Doringer à Belgiojoso, le 20 avril (avec copie de la résolution du 17 avril). — *Gazette de Leyde,* numéro du 4 mai. — HOGENDORP, p. 156.

[3] Belgiojoso à Kaunitz, le 23 avril.

Les instructions dont ils se trouvaient munis leur assignaient pour tâche « la fixation des limites de Flandre et l'*aplanissement des autres points litigieux* ».

Elles renfermaient encore un autre article, en vertu duquel les députés ne pouvaient, sans en avoir référé à leurs commettants, prendre de décision relativement à ceux-ci. Les États se réservaient en outre le droit de demander la discussion sur ceux qu'il leur conviendrait d'indiquer et, au besoin, d'émettre des contre-prétentions.

Quelques jours après l'arrivée des plénipotentiaires hollandais, les conférences furent ouvertes. Pour la première fois, le 30 avril, les députés de la République se rencontrèrent avec le comte de Belgiojoso.

Le ministre plénipotentiaire leur déclara que son maître ne s'écarterait pas des traités reconnus, et qu'il espérait voir la négociation présente donner plus de résultats que les précédentes. Il fallait pour cela laisser de côté les points de peu d'importance pour « traiter les choses dans le grand », c'est-à-dire les questions les plus sérieuses seulement.

Ce n'était pas là une simple phrase de préambule. On le vit bien quelques jours après.

Le 4 mai, à 10 heures et demie du matin, les commissaires de la République se rendirent pour la seconde fois au palais du ministre plénipotentiaire. Celui-ci les y reçut avec un air de grande amitié, et en leur répétant que S. M. I. avait un vif désir de terminer amicalement tous les différends et de rétablir la concorde entre les deux pays voisins. Il leur fit alors sentir, nous raconte-t-il lui-même, qu' « il fallait un nouvel état de choses », et « glissa » dans son langage des expressions destinées à les préparer à l'idée que l'on serait disposé à Bruxelles à se relâcher d'une partie des demandes « si la République croyait plus de sa convenance de *proposer d'autres équivalents* qui pourraient être de la nôtre ». Il en dit assez, crut-il, pour être compris par les députés, « s'ils veulent entendre ».

A peine ces derniers avaient-ils répondu par des déclarations assez vagues, que le comte de Belgiojoso, prenant un air

sérieux, se mit alors à donner lecture d'une note dont le contenu se trouvait rédigé à l'avance.

Ce document n'était rien moins que le *Tableau Sommaire des prétentions de l'Empereur,* résumant toutes celles que Joseph II pensait devoir émettre alors à la charge de la République et dont il entendait faire, *momentanément,* l'objet des négociations.

Bien que fort surpris, les députés ne laissèrent rien paraître cependant. Ils dirent simplement qu'ils ne pouvaient donner de réponse sans les ordres de leurs maîtres, et que Son Éminence comprendrait facilement que L. H. P., elles aussi, auraient à émettre des prétentions. Belgiojoso se borna à leur demander de l'accélération, et l'entrevue prit fin [1].

Le 6 mai, les États, à La Haye, avaient connaissance de la déclaration du ministre autrichien et du texte du Tableau.

Comme bien l'on pense, la publication de ce dernier provoqua en Hollande une grande émotion [2]. C'est qu'aussi l'Empereur, loin de borner ses prétentions au règlement des limites, les étendait à d'autres objets de la plus haute importance, et pour plusieurs desquels on pouvait s'attendre ou à des contestations sans fin ou même à une opposition invincible de la part des Hollandais.

Réparties en seize articles, elles portaient sur les limites de Flandre, sur la possession des forts de l'Escaut, sur le payement d'arrérages et d'anciennes contributions de guerre, etc., enfin, sur la propriété de la ville et forteresse de Maestricht et des pays d'outre-Meuse [3].

L'article 5 était spécialement consacré à l'Escaut. Il tendait à rendre définitif le retrait de la frégate de Lillo, qui n'avait

[1] Détails, voir la dépêche de Belgiojoso à Kaunitz, du 4 mai, et les *Secrete Resolutien van Holland,* 7 mai (lettre des députés, du 4 mai).

[2] Reischach à Belgiojoso, 9 mai (Archives de Vienne); La Vauguyon à Vergennes, le 7 mai (Archives de Paris).

[3] Texte du Tableau aux Archives de Vienne, aux Archives de Paris (Corr. de Hollande et celle des Pays-Bas), dans la *Gazette de Leyde,* numéro du 14 mai, et autres journaux précités; cf. MARTENS, *Causes célèbres du droit des gens,* t. III, p. 344; *Vaderlandsche Historie,* t. VII, p. 206, etc.

été accordé que provisoirement. Il était libellé comme suit : « S. M., qui croit avoir, conformément aux traités, *la souverai-* » *neté absolue et indépendante* sur toutes les parties de l'Escaut, » depuis Anvers jusqu'à l'extrémité de la terre de Saftingen, » demande que le navire de garde placé devant le fort de » Lillo, et que LL. HH. PP. ont fait retourner provisoirement, » soit éloigné pour *jamais*, S. M. ne pouvant souffrir, dans » toute l'étendue de sa souveraineté sur l'Escaut, aucun navire » ni aucune autre autorité ou recherche étrangère. »

C'était, paraît-il, trop demander aux Hollandais. Les prétentions impériales parurent à tous « surprenantes et extraordinaires », et elles provoquèrent une réunion d'urgence des États généraux, le 7 mai [1]. En vertu des résolutions prises, on chargea les ambassadeurs de la République à Paris de requérir les bons offices de la cour de Versailles auprès de Joseph II. En même temps on décrétait les premières mesures militaires en vue de la défense éventuelle du pays, et la mise en état des places de la Flandre hollandaise, du Brabant, ainsi que de Maestricht.

Ces décrets émurent naturellement le gouvernement de Bruxelles. Le 9, le baron de Reischach exprima au conseiller-pensionnaire des États les regrets que causaient aux Pays-Bas ces préparatifs, et il assura que l'Empereur, pour sa part, ne nourrissait aucune intention hostile à l'égard de la République; qu'il était libre aux États d'exposer leurs contre-prétentions, et de les discuter dans des conférences [2].

C'était bien aussi leur désir. Tout en prenant par prudence des mesures de précaution, ils ne demandaient pas autre chose que d'aplanir tous les différends « par voies amicales ». Ils avaient nommé une commission chargée d'examiner le contenu du Tableau Sommaire point par point. Les commissaires, spécialement compétents dans les affaires maritimes,

[1] *Secrete Resolutien van Holland*, 7 mai 1784, t. XIV, p. 393. — *Gazette de Leyde*, numéro du 14 mai, et journaux précités

[2] *Gazette de Leyde*, etc.

devaient s'occuper particulièrement de l'article 5. Le rapport qu'ils rédigèrent sur cette question fut communiqué, lu et approuvé à la séance du 24 mai [1].

En ce qui concerne « la levée des droits le long de l'Escaut », comme s'exprime le compte rendu officiel de cette séance, la réponse des commissaires tendait à prouver le bien-fondé des privilèges des Hollandais à Lillo. On s'en référait pour cela au traité de Munster, lequel, au moment de sa conclusion, aurait assuré à chaque partie contractante le bénéfice de l'*uti possidetis*, ainsi qu'à la possession constante et jamais contestée de la souveraineté des États sur l'Escaut, de Lillo à Saftingen. On établissait que « l'Escaut et le fort de Lillo, bien que pas nommément cédés à la République, étaient notoirement et sont demeurés sous la domination des États »; qu'aux Hollandais, avant 1648 déjà, appartenait totalement la « supériorité » sur le cours du fleuve ; que, depuis, la possession des deux rives, à Lillo et à Liefkenshoeck, leur assurait « le droit territorial du lit de la rivière ». De là, concluait-on, « dans tous les temps et sans difficulté, on a reconnu à L. H. P. la *faculté* et le *droit* de lever des licences et de tenir à cet effet un navire de garde devant Lillo [2] ».

Ce rapport fut joint à la réponse que les États préparaient à l'ensemble du Tableau Sommaire. Le 25 mai, le gouvernement hollandais annonça qu'il allait dresser l'état des contre-prétentions et qu'il désirait toujours terminer tous les différends existants « par voie d'arrangements convenables ». Le 16 juin, on lut à l'assemblée la réponse détaillée au Tableau, réfutant les prétentions impériales, et exposant les demandes de la

[1] *Secrete Resolutien van Holland,* t. XIV, pp. 411-434. — HOGENDORP, p. 165.

[2] La réponse complète est insérée dans HOGENDORP, ad addimentum (texte en français). — Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. DLVIII, ff. 34 et 35 (textes en français et en hollandais).

[3] Archives de Vienne. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande. — *Gazette de Leyde,* numéro du 4 juin.

République. Mais ce n'est qu'un mois après, le 27 juillet, que les députés aux conférences de Bruxelles la transmirent au ministre plénipotentiaire [1].

La négociation relative au Tableau Sommaire en resta là provisoirement. Il n'entrait pas dans les vues de la cour de Vienne de la pousser plus loin, mais bien de la mener sur un autre terrain. Elle ne devait servir, nous l'avons déjà dit à maintes reprises, qu'à dissimuler les véritables intentions de l'Empereur, et à procurer ainsi à ce dernier le moyen d'introduire adroitement les seules demandes qui lui fussent chères.

Nous devons donc nous détourner, arrivés ici, de la négociation entamée le 4 mai, et voir ailleurs comment se poursuivait, pas à pas, la réalisation du plan conçu par la chancellerie impériale.

[1] Texte, compliment et original de la réponse, aux Archives de Vienne. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. DLVIII, ff. 137 et suiv. — Archives de Bruxelles, registre n° 295 de la Secrétairerie d'État et de guerre (date du 18 juin). — *Secrete Resolutien van Holland,* t. XIV, pp. 419-434. — HOGENDORP, p. 160.

CHAPITRE IV.

L'ULTIMATUM DU 23 AOUT. — LES ÉVÉNEMENTS DU 8 OCTOBRE. — LA RUPTURE.

Joseph voudrait amener les Hollandais à proposer eux-mêmes des compensations. — Comment il s'y prend pour obtenir ce résultat ; détails. — Pour la première fois il est parlé de l'Escaut, à titre d'équivalent. — Les États font la sourde oreille. — Échec de l'Empereur. — Il a recours à un autre moyen pour arriver à ses fins : il veut faire parvenir ses dernières propositions par l'intermédiaire de la cour de France, et comme étant l'ouvrage de cette dernière. — Il échoue de nouveau. — Il se résout alors à présenter lui-même directement un ultimatum définitif. — Contenu et portée de cet ultimatum. — Il est présenté le 23 août. — Appréciation. — Effet produit en Hollande. — Refus péremptoire d'accéder aux propositions autrichiennes. — Menaces de l'Empereur. — Il décide de faire traverser l'Escaut par ses navires. — Préparatifs. — Délais apportés à l'expédition. — La journée du 8 octobre : saisie du bateau impérial, coup de canon (guerre dite « de la Marmite »). — Conséquences produites par cet événement en Hollande et à Vienne. — Premières mesures militaires prises de part et d'autre. — Rappel des ambassadeurs respectifs des deux puissances en conflit. — Rupture diplomatique, le 30 octobre.

Joseph II pensait atteindre son but final, l'ouverture de l'Escaut, par l'adoption, au moment opportun, d'une politique de désistements et de compensations réciproques. Il voyait en cela le moyen le plus convenable de sortir d'embarras, sans avoir besoin de recourir à l'emploi de la force. Mais ce système, pour donner les résultats qu'en attendait le souverain autrichien, supposait aussi au préalable et indispensablement l'adhésion de la Hollande. Or cette adhésion n'était rien moins que certaine. C'est à l'obtenir, et même avec les apparences d'un acte spontané, qu'il s'ingénia d'abord.

Avant tout, en effet, il importait grandement à la bonne réussite des vues impériales d'amener les Hollandais à ce qu'on désirait de leur part. Il fallait donc aviser au moyen de faire naître en eux l'idée que, en échange de certaines concessions

(l'Escaut), l'Empereur pourrait être amené à en faire de son côté (Tableau Sommaire), et qu'ainsi la paix serait rapidement conclue à l'avantage de tous.

Après les premiers incidents d'octobre 1783, le gouvernement impérial eût déjà voulu voir les États généraux proposer des négociations. Il réussit alors. De nouveau, il désire que les propositions d'arrangement par des « mesures de convenance » viennent de la République elle-même, ce qui aurait rendu sa propre position des plus favorables et avantageuses.

Le jour même où Belgiojoso présenta le Tableau Sommaire, il se mit à travailler dans cette vue. Nous avons cité de lui des paroles qui le laissaient bien voir. Son langage, nous apprend-il à ce propos, est « calculé » pour faire comprendre à demi-mot quel est son secret désir. On a mesuré aussi la portée des revendications émises dans le Tableau, et l'on escompte bien à Bruxelles l'effet que leur importance et leur nombre feront sans nul doute sur l'esprit des Hollandais. « Je suis sûr, écrit Belgiojoso à Kaunitz, que vos demandes frapperont la République, et qu'elles causeront l'impression dont nous devons précisément espérer le moyen d'engager les Hollandais à se rendre à des voies de convenance *et même à offrir le chemin qui y conduit* »[1].

Les espérances du ministre furent complètement déçues. Les Hollandais ne firent jamais mine de comprendre, et se bornèrent, comme on l'a vu, à répondre par l'affirmation de leurs droits et la présentation de contre-prétentions.

Dans l'idée, cependant, qu'on allait du côté des États manifester le désir de régler les conflits existants par voie de transactions, Belgiojoso avait imaginé tout un plan. Il voulait d'abord attendre la réponse des commissaires hollandais, et alors seulement aborder la question des « convenances » et de la revision des traités. Au cours des discussions, il paraissait décidé à « lâcher » la proposition de renonciations et de cessions à faire par l'Autriche ; alors il en « découdrait en plein »,

[1] Archives de Vienne.

et parlerait délibérément, — ceci est capital pour nous, — de *l'ouverture de l'Escaut* « comme d'une affaire de considération et d'égards dus à la dignité de l'Empereur, et en tâchant de faire valoir la renonciation et la cession que nous ferions comme un échange d'équivalent pour ce que nous demandons qu'on nous cède en territoire [1] ». Il comptait « faire sonner fort haut » les prétentions pécuniaires comprises dans le Tableau, et cela « pour avoir le mérite de paraître généreux dans ses revendications »; il comptait bien aussi « laisser entendre qu'on cèderait sur la possession de Maestricht », à laquelle il savait que les Hollandais tenaient tant. D'autre part, il donnait pour instruction à M. de Reischach (le 11 mai) d'appuyer, à la vérité, le Tableau Sommaire et de ne rien laisser paraître des vraies dispositions où l'on était à Vienne et à Bruxelles, mais en même temps de faire sentir à chacun l'avantage que la Hollande retirerait d'un arrangement « conciliatoire ». C'est ce que fit l'ambassadeur. Sans préciser, il parla du moyen d'aboutir par la voie des « équivalents », des « trocs », des « compensations d'intérêts ».

De son côté, Belgiojoso laissa, mieux encore que Reischach, apercevoir le fond même de la pensée impériale, et cela, non pas dans les conférences officielles avec les représentants des Provinces-Unies, mais dans des entretiens particuliers avec l'un ou l'autre d'entre eux. A M. de Lestevenon il déclarait ouvertement un jour, le 10 mai, que « S. M. écouterait le langage des équivalents » et, sur les questions pressantes de son interlocuteur, n'hésitait pas à parler de la possession de la Flandre hollandaise, « l'un des deux grands points qui nous intéressent », en laissant entendre que ce serait là une compensation à Maestricht. L'autre était la navigation libre de l'Escaut. Il n'en parla pas encore, regardant cet objet « comme sous-entendu dans l'expression portant sur la considération de S. M. [2] ».

[1] Belgiojoso à M. de Mercy, à Paris, le 23 avril. (Archives de Vienne.)
[2] Belgiojoso à Kaunitz, le 10 mai. (*Ibidem.*)

Mais un peu plus tard, dans de nouvelles conversations avec Lestevenon et ses collègues, la question de l'Escaut fut cette fois franchement abordée. Ce fut comme la première escarmouche entre les adversaires. M. de Lestevenon ne laissa pas ignorer que la République ne pourrait jamais souscrire à une limitation de son pouvoir sur le fleuve, et Belgiojoso de son côté fit entendre, ce qui était assez inconsidéré, que l'Empereur ne renoncerait en aucune façon à son projet; qu'il était décidé à user de son droit de navigation « dans la partie de leur Escaut qu'on devait regarder comme pleine mer », et à le défendre au besoin par tous les moyens en son pouvoir [1]. On voit ici d'une manière frappante combien également profondes étaient chez les uns et les autres les préoccupations relatives à l'Escaut, puisque, dès le mois de mai, alors que les négociations se trouvaient à peine entamées sur d'autres objets, qu'aucune réponse encore n'avait été faite au Tableau Sommaire, il suffisait d'un moment d'abandon et de discussion intime entre les diplomates des deux puissances antagonistes, pour que cette question dominât aussitôt toute autre, et révélât l'opposition complète des idées et des intérêts.

Dans ses communications officielles avec les députés hollandais, le ministre de l'Empereur ne pouvait naturellement tenir compte de ces entretiens engagés sur le ton de la conversation, et constituant de simples échanges de vues. Il s'en tint donc à son système d'insinuations et d'allusions à des arrangements à l'amiable. Mais il ne spécifia aucune base de conciliation; aucune compensation ne fut « ministériellement » proposée [2]. Il en alla de même du côté des États généraux. Ceux-ci avaient alors un moyen facile de faire connaître leurs dispositions : c'était leur réponse au Tableau Sommaire que l'on préparait à cette même époque (16 juin). Or, pas un mot n'y est dit, pas une allusion n'y est faite aux propositions officieuses de Belgio-

[1] Belgiojoso à Kaunitz, le 20 mai. (Archives de Vienne.)

[2] HOGENDORP, p. 173. — Dépêche de Noailles, ambassadeur français à Vienne, à Vergennes, du 19 mai. (Archives de Paris.)

joso. On s'en tenait uniquement aux objets contenus dans le mémoire du 4 mai.

Les efforts du ministre impérial échouèrent donc complètement. L'échec était d'autant plus sensible pour le cabinet autrichien, que l'on se flattait à Vienne que « les Hollandais offriraient d'eux-mêmes d'ouvrir l'Escaut, et seraient heureux d'en être quittes à ce prix »! Étrange illusion, que les événements des mois suivants allaient cruellement détruire.

La correspondance de Wassenaer, ministre de la République près la cour impériale, avec les États généraux est à cet égard pleine de détails curieux. Grâce à un agent secret qui le tenait au courant de ce qui se racontait dans les antichambres ministérielles et dans les salons politiques, il se trouvait à même de renseigner exactement ses maîtres sur les véritables sentiments régnant dans les sphères officielles. « Maintenant, disait-on partout à Vienne, les Hollandais auront une fois ce qu'ils méritent. En eau trouble (allusion aux conflits intérieurs de la République) il est facile de pêcher. Ils verront ce qu'ils obtiendront avec leurs disputes et leurs chamailleries. Nous devons avoir l'Escaut libre [1]. » Wassenaer résumait d'une façon caractéristique l'état de l'opinion publique à Vienne : « Cette cour s'attache peu aux traités. Jusqu'ici cependant elle n'a pas voulu violer ouvertement ceux qui découlent des stipulations du traité de Munster. Mais déjà par leurs demandes exorbitantes, *on a tenté de nous amener de promettre spontanément d'ouvrir l'embouchure de l'Escaut*, dans le but d'éviter de satisfaire à ces demandes. Cette promesse faite, et les prétentions qui ont pu être supprimées, retirées dans un esprit de conciliation mutuelle, et nous une fois acculés à une difficulté insurmontable, *ils voudront néanmoins paraître nous faire grande faveur et nous rendre service* [2]. »

On déclarait, sans aucune réticence ni précaution, qu'on

[1] Dépêche de Wassenaer, du 1er mai, dans Hogendorp, p. 170.
[2] Hogendorp, p. 171.

n'avait en vue que l'ouverture de l'Escaut. L'Empereur lui-même le laissait clairement entendre au représentant de la République [1], et cela ne faisait déjà plus de doute ni pour M. de Vergennes [2], ni pour M. de Noailles, ambassadeur de France à Vienne [3], ni pour M. de la Vauguyon, à La Haye [4], ni enfin pour les Hollandais.

On connaît les sentiments de ces derniers à cet égard. Aussi, une opposition de plus en plus forte aux prétentions impériales se faisait-elle jour chez eux. A mesure, pour ainsi dire, que l'Empereur, par l'organe de ses représentants à La Haye et à Bruxelles, laissait paraître plus ouvertement le but tant désiré par lui, l'opinion publique s'insurgeait davantage contre toute idée d'un sacrifice ou d'une cession quelconque de droits ou de territoire. Pour la nation, nous le répétons, c'est une question d'existence ou de mort qui s'agite : et là dessus on ne peut faiblir, sans trahir les intérêts de l'État.

Tant que les prétentions de l'Empereur sont de nature à ne pas altérer le système établi par le traité de Munster, les États généraux, on peut en être sûr [5], se montreront accommodants et disposés à bannir tout motif de discorde. Mais vouloir davantage, c'est s'exposer à un échec et provoquer une dangereuse résistance. La correspondance échangée à cette époque entre Vergennes et les représentants de Louis XVI à La Haye nous le montre amplement. Rien ne pouvait prévaloir contre « la roideur et l'inflexibilité » des personnages influents de la République, et c'est en vain que le ministre français s'ingéniait à leur conseiller quelques sacrifices. L'idée se trouvait enracinée chez tous qu' « il n'y a point, parmi les traités les plus solennels, de plus *sacré* que celui de Munster, et que la République ne peut y déroger sans déroger au fond et au

[1] Noailles, le 31 mai. (Archives de Paris.)
[2] Dépêches à Bérenger, des 10 et 27 juin. (*Ibidem.*)
[3] Dépêche de Noailles, du 17 mai. (*Ibidem.*)
[4] Dépêche du 30 avril. (*Ibidem.*)
[5] Dépêches de La Vauguyon, des 30 avril et 4 mai. (*Ibidem.*)

titre même de son existence [1] ». Aussi ne doit-on guère s'étonner du peu de succès des insinuations de Belgiojoso.

Cette déception toutefois ne pouvait arrêter l'Empereur, car l'enjeu de la lutte était trop important pour lui. Pour réussir, il songe donc à employer d'autres moyens.

Ne parvenant point, par des négociations, à obtenir des Hollandais leur acquiescement préalable à des propositions d'échanges mutuels, il se décide à procéder par voie d'ultimatum et presse en conséquence le gouvernement de Bruxelles de rédiger les documents nécessaires sans attendre la réponse des États au Tableau Sommaire [2]. Mais il y a plus, et ici nous voyons la politique impériale suivre une direction entièrement nouvelle et tout à fait inattendue. La négociation, comme délaissée à Bruxelles où elle ne pouvait du reste que languir et se perdre en vaines discussions, a pour un temps son siège à Paris. C'est là que l'intérêt se concentre, là qu'il faut suivre l'Empereur.

Joseph II avait toujours estimé que ce serait par le bienveillant intermédiaire de la cour de Versailles qu'il parviendrait le plus facilement à terminer les affaires de Hollande. Parent de Louis XVI, uni politiquement à lui par les traités de 1756 et 1757, il jugeait convenable de le tenir au courant de ses démêlés avec les Provinces-Unies. Ce qui le poussait surtout à agir ainsi, c'était le secret espoir de trouver un jour, en France, un appui efficace et que cette puissance lui devait même, pensait-il, en fidèle alliée. Mais là sera le point de départ de toutes ses déceptions futures, la cause de son échec final. Car le cabinet de Versailles saura se dérober toujours, afin d'éviter toute démarche favorable à la politique impériale.

Joseph II en fit la première expérience à l'époque où notre récit nous a conduits [3].

[1] Dépêche de Bérenger, du 6 juillet. (Archives de Paris.)

[2] Kaunitz à Belgiojoso, les 5 et 19 juin. (Archives de Vienne.)

[3] Voir plus loin le détail. Nous consacrerons un chapitre spécial à cette négociation peu connue. Nous n'indiquons ici que l'essentiel.

Voyant qu'il ne pouvait guère obtenir de concessions des Hollandais en traitant avec eux directement, sentant que seul il lui serait difficile de les amener à céder sur la question essentielle de l'Escaut, il crut le moment venu d'invoquer l'entremise de la France. Il résolut donc de mettre le cabinet de Versailles au courant de ses intentions secrètes, en lui « confiant l'ensemble de ses vues d'arrangement [1] ».

A la suite d'ordres parvenus directement de Vienne, le comte de Mercy-Argenteau porta, le 27 juillet, à la connaissance de M. de Vergennes, chef du cabinet et secrétaire d'État pour les affaires extérieures, les dernières résolutions de l'Empereur. On apprit ainsi, pour la première fois, que ce monarque entendait renoncer à ses prétentions sur Maestricht et céder plusieurs terres, notamment une partie de la Gueldre autrichienne. Mais la République devait en retour consentir à la réouverture de l'Escaut, accorder à l'Empereur la liberté d'y imposer tels droits et impôts qu'il lui conviendrait, et la faculté de naviguer directement des ports des Pays-Bas aux deux Indes. De plus, on réclamait de la Hollande l'évacuation des forts qu'elle possédait le long de l'Escaut et la cession de la Flandre dite zélandaise, complément réputé indispensable à l'ouverture du fleuve.

Mais ce n'est pas tout pour le fils de Marie-Thérèse que d'avoir communiqué ses projets au ministre de son allié. Il a recours à un autre moyen dont la réussite lui paraît indubitable.

Sûr, en effet, que le roi, son beau-frère, ne pourra lui refuser ce qu'il demande, il fait part à Vergennes du secret désir qui l'anime en se livrant à une semblable ouverture. Il voudrait que le ministre de Louis XVI présentât aux ambassadeurs français ses dernières propositions, son ultimatum, comme étant son propre ouvrage, comme une idée qui lui serait venue pour concilier les intérêts de l'Autriche avec ceux de la République. De cette façon, il pourra espérer

[1] Kaunitz à Belgiojoso, le 5 juillet. (Archives de Vienne.)

que les Hollandais ne sauront raisonnablement repousser des moyens de conciliation mis en avant par une cour qu'ils avaient, pour plus d'une raison sérieuse, motif de ménager [1].

La réalité vint cruellement lui dessiller les yeux. Le cabinet de France, dirigé par Vergennes, peu favorable à l'Autriche, n'entendit en aucune façon appuyer les revendications intéressées de la cour de Vienne. La demande de l'Empereur fut considérée comme inadmissible, — nous verrons plus loin pour quelles causes, — et on y répondit par une fin de non-recevoir absolue, ne laissant plus place à aucun espoir.

Repoussé déjà du côté des Hollandais, l'Empereur l'était maintenant du côté de la France. L'échec lui devenait doublement sensible : il se voyait privé d'un excellent moyen de peser sur la République et, de plus, placé seul en face d'elle.

Joseph II dut, dissimulant son dépit, modifier son ultimatum, le rendre moins absolu, dans l'espoir, toujours, que la cour de France se montrerait plus disposée alors à en recommander l'acceptation aux hommes politiques hollandais.

Le 1er août, le chancelier Kaunitz informait donc Belgiojoso des nouvelles dispositions de son maître [2]. Le lendemain partait de Vienne le rescrit du souverain contenant son nouvel et définitif ultimatum [3]. Celui-ci différait sensiblement du précédent, communiqué à Vergennes. L'Empereur se déclarait toujours disposé à se désister de toutes ses prétentions énoncées dans le Tableau Sommaire; d'autre part, il n'insistait plus sur l'acquisition de la Flandre hollandaise et demandait simplement que tout au moins les limites de la Flandre fussent réta-

[1] ARNETH et FLAMMERMONT, *Correspondance du comte de Mercy-Argenteau, etc.*, t. I, pp. 278, sq. et notes, *passim*. — Cf. Archives de Paris, Corresp. de Hollande et de Vienne, *passim*.

[2] Archives de Vienne.

[3] ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 274 et note, et p. 279, note.

blies sur le pied de la convention de 1664; enfin il réclamait la liberté de l'Escaut. Joseph II faisait également savoir, dès ce jour, qu'il était décidé à « engager » des bateaux sur le fleuve, et que le moindre empêchement à leur libre passage serait envisagé comme un acte d'hostilité. Il se promettait en outre de l'amitié du roi Louis XVI le concours de ses bons offices pour amener l'entente entre les deux voisins.

Dans ces conditions, assurément moins favorables que ne l'eût désiré l'Empereur, plus rien ne devait arrêter désormais la présentation de l'ultimatum. La négociation en cours sur le Tableau Sommaire du 4 mai durait bien encore, mais Joseph II, jugeant qu'il serait contraire à sa dignité de la poursuivre « dans une sorte de procédure [1] », voulait et prêchait à ses représentants l' « accélération dans cette affaire [2] » (celle de l'ultimatum).

Belgiojoso se conforma aux ordres formels de la cour. Il n'attendit pas la réponse des États généraux à sa dernière réplique du 18 août, et dans une conférence tenue le 23 de ce mois, il remit aux députés hollandais un nouveau mémoire rédigé par lui et contenant les propositions définitives de son impérial maître.

Après avoir rappelé, au début, la présentation du Tableau Sommaire et la réponse peu satisfaisante des États généraux, le ministre plénipotentiaire déclarait que « la modération et la générosité de l'Empereur lui ont suggéré un moyen de rétablir l'ordre des choses, préférant en cela le bien-être de ses sujets et la convenance de la République même à ses droits et à ses intérêts ». Ce moyen consistait « *en ce que L. H. P. déclarassent que la rivière de l'Escaut soit ouverte et que la navigation y soit tout à fait et absolument libre ;* qu'il soit permis aux sujets de l'Empereur de naviguer et de commercer des ports des Pays-Bas vers les *deux Indes,* et que

[1] Belgiojoso à Reischach, le 23 août. (Archives de Vienne.)

[2] Kaunitz à Belgiojoso, le 30 juin. (*Ibidem.*) — Belgiojoso à Kaunitz, le 21 août. (*Ibidem.*)

S. M. ait le droit de régler les *douanes* comme elle le juge à propos ». De plus, moyennant cette reconnaissance, la fixation des limites de la Flandre sur le pied établi par la convention de 1664 et l'évacuation des forts de l'Escaut, l'Empereur consentait à renoncer à *toutes* ses autres prétentions territoriales, spécialement à ses droits évidents sur Maestricht. Ces conditions formaient « absolument sa dernière résolution ». Considérant, d'autre part, que les États généraux ne pourraient sans nul doute s'empêcher d'accepter ces conditions si équitables et si avantageuses pour eux, le souverain avait, dans cette persuasion, jugé « à propos » de « *regarder, dès à présent, l'Escaut pour entièrement et absolument libre* ». En conséquence, « S. M. avait décidé de rétablir la navigation sur cette rivière » et elle faisait savoir que « *si l'on donnait du côté de la République la moindre offense au pavillon de l'Empereur, elle le regarderait comme une déclaration de guerre et un acte formel d'hostilité* ».

Telle était la menace qui formait la conclusion de ce célèbre mémoire [1].

L'ultimatum du 23 août confirme, de la façon la plus évidente, tout ce que nous avons dit jusqu'ici des moyens que voulait employer Joseph II pour arriver à ses fins. Il constitue à la fois le but et la conclusion de la politique observée par lui dès le jour où a été soulevée la question de l'Escaut : le but, parce que l'Empereur n'a jamais eu en vue qu'une chose : la liberté entière de « son » Escaut; la conclusion, parce que la déclaration du 23 août est le dernier article du programme politique de Joseph II, et forme le point d'aboutissement de ce programme.

L'Empereur réserve tout d'abord peu d'accueil aux représentations des Anversois et des Brabançons en 1781. Il ne pense

[1] Texte aux Archives de Vienne et de Paris. — MARTENS, *Causes célèbres du droit des gens*, t. III, pp. 349-351. — ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 291. — *Gazette de Leyde*, numéro du 17 septembre, et autres journaux déjà cités. — *Vaderlandsche Historie*, t. VII, pp. 233-236.

pas venu le moment d'agir alors, et il veut se donner le temps de préparer pour un avenir meilleur les moyens d'arriver sûrement au succès; il lui faut cacher son jeu, pour pouvoir remettre cette affaire à un moment plus propice, pense-t-il, celui où la Hollande, se trouvant épuisée par sa guerre avec l'Angleterre, craindra de provoquer, par une opposition trop vive, une nouvelle et ruineuse lutte, celui où, d'autre part, la France, rendue à la paix, pourra soutenir la cause impériale.

En attendant que le calme renaisse en Occident, les plans s'élaborent, les combinaisons se forment en secret, à Vienne et à Bruxelles. La paix une fois rétablie, en 1783, rien n'empêche plus la réalisation des plans de l'Empereur. Négociations sur la totalité des différends existants, Tableau Sommaire, prétentions territoriales, politique de compensations, de désistements et d'échanges, timidement proposée d'abord, puis ouvertement mise en avant, proposition faite au roi de France de faire parvenir lui-même et d'appuyer en Hollande les dernières demandes de l'Autriche, tout cela sert uniquement à se ménager la position la plus avantageuse possible pour obtenir des États généraux leur consentement à l'ouverture de l'Escaut. Aussi la présentation de l'ultimatum estelle pour Joseph une mesure définitive qui doit entraîner la disparition d'un privilège blessant sa dignité de chef d'État et lésant les intérêts de sa monarchie. Des négociations laborieuses et habilement menées l'ont préparée, l'emploi de la vigueur doit en assurer l'exécution. A défaut de droits évidents, une action prompte et énergique peut lui faire obtenir ce que les traités lui défendent [1]. C'est là la raison d'être du projet de faire naviguer sur l'Escaut, en dépit de tous les obstacles, des bâtiments portant le pavillon impérial. Il doit être la

[1] Lettre de Joseph II à Belgiojoso, le 11 août : « Par là nous obtiendrons *de fait* ce que nous n'aurions peut-êt jamais eu par voie de négociation. » (CALVI, ouvr. cité.)

consécration de l'ultimatum et la condition même de son succès.

Nous sommes donc, avec la note du 23 août, arrivés au moment le plus important de notre sujet : tout a été préparé depuis 1781 pour ménager à l'objet de cette note une heureuse issue, tous les événements qui vont suivre n'en seront que la conséquence et montreront dans quelle mesure les calculs de l'Empereur furent servis par les faits.

Mais, en outre, à quoi tendaient ses prétentions finales? A l'abolition d'un traité reconnu par plusieurs puissances européennes, et non les moins importantes. Aussi, non seulement la Hollande va se croire compromise dans sa sécurité, mais la question de l'Escaut, portée officiellement par elle devant les différents cabinets, passera de l'état de simple conflit entre voisins à celui de question européenne. Jusqu'en août 1784, le débat n'avait porté que sur des objets secondaires et relativement peu intéressants; désormais, et à partir surtout des incidents qui vont surgir sur l'Escaut, un principe sera mis en jeu, grâce à l'attitude de l'Empereur, à savoir : un traité, si injuste qu'il soit, peut-il être mis à néant par des voies de fait, selon le bon plaisir d'une des parties intéressées qui s'en trouve lésée, parce que la situation respective des deux États contractants se trouve modifiée?

Enfin, dernière conséquence, le coup de canon qui retentira bientôt aux frontières, révélant une fois de plus l'inquiétante ambition des Habsbourgs, réveillera en Europe de vieux antagonismes latents, et ébranlera d'un nouveau coup l'alliance franco-autrichienne, base du système politique international depuis près de trente ans [1].

C'est assez dire l'importance que l'ultimatum doit avoir à nos yeux.

De lui dépend ce qu'il nous reste à développer.

[1] Voir IIe partie.

Un résultat immédiat de la publication de la célèbre note du 23 août fut de provoquer chez les Hollandais un vif mouvement de protestation. Leurs premiers actes, leurs premières paroles nous les montrent décidés à ne plus obtempérer aux réclamations de leur puissant voisin. Leur modération et leur condescendance manifestées jusqu'alors font place à une énergie et à une intransigeance qui ne se démentiront presque jamais et contribueront dans une large mesure à leur assurer le succès final.

Au reçu de l'ultimatum, les députés hollandais à Bruxelles déclarèrent à M. de Belgiojoso que chacune des parties contractantes étant tenue d'observer le traité de Munster, et celui-ci étant considéré comme la base de l'indépendance et de la sûreté de la République, « s'il arrivait quelque événement fâcheux par trop de promptitude de la part du gouvernement général des Pays-Bas, les États généraux n'en pourraient pas être regardés comme la cause aggressoire [1] ». Le lendemain, un des députés, M. de Lestevenon, quitta Bruxelles pour porter lui-même à La Haye le texte de l'ultimatum. Il se tint à son arrivée, le 25 août, une assemblée extraordinaire des États. Les résolutions prises furent des plus significatives. On décida de ne point céder, provisoirement, devant l'Empereur, de ramener au contraire le vaisseau de garde devant Lillo et de continuer la surveillance du fleuve comme autrefois. En même temps, on trouva bon de communiquer « le détail des événements » à la cour de France [2]. Le prince-stadhouder donna l'ordre de s'armer aux troupes cantonnées dans les villes de frontière, pendant que le vice-amiral Rheynst recevait la mission d'aller prendre position à l'embouchure de l'Escaut, pour empêcher tout passage de vaisseaux portant le pavillon de l'Empereur [3].

[1] Archives de Vienne et de Paris. — HOGENDORP, p. 174. — *Gazette de Leyde,* numéro du 7 septembre.

[2] Archives de Vienne et de Paris.

[3] *Journal historique et littéraire,* t. III, p. 153.

Quelques jours donc avaient suffi à rendre la situation critique et à faire perdre à l'Empereur le bénéfice des avantages obtenus par lui au cours de l'année.

L'ambassadeur français nous montre les Hollandais décidés à ne point fléchir et à ne révoquer aucun des ordres donnés à l'amirauté de Zélande [1]. Ils sont révoltés du mépris dont on les accable et des atteintes qu'on veut porter à leurs droits [2]. Loin de vouloir suivre les conseils que leur donne Bérenger, ils blâment ouvertement leurs députés à Bruxelles d' « avoir déféré aux adoucissements que M. de Belgiojoso les a engagés à faire à leurs protestations ». Leurs craintes les plus vives, si l'Empereur exécute ses projets, sont pour Amsterdam ; ils ne redoutent pas moins, pour la Zélande et Rotterdam, les conséquences d'une prise de possession de l'embouchure de l'Escaut par leur voisin du midi. Chez ce peuple exclusivement marchand, qui ne parvient plus à se soutenir que par le commerce maritime, voilà ce qui provoque cette « roideur inflexible, ce trop grand entêtement à ne rien sacrifier » que déploraient les amis de la paix et les partisans de la conciliation; voilà ce qui faisait dire au grand pensionnaire de Hollande que « la résolution de ne pas céder est unanime et que lui-même est entraîné par un torrent auquel il ne lui est pas permis de résister [3] ». Le sang-froid était tellement absent des esprits que personne n'aurait osé parler de faire la moindre concession sur l'Escaut, sans être regardé aussitôt comme traître à la patrie et sans devenir l'objet de l'exécration publique [4].

C'est au milieu de semblables dispositions que, dès le 30 août, les États votèrent la réponse à l'ultimatum impérial [5].

[1] Dépêche de Bérenger à Vergennes, du 27 août. (Archives de Paris.)
[2] Dépêche de Bérenger, du 31 août. (*Ibidem.*)
[3] *Idem.*
[4] Dépêche du 14 septembre.
[5] Texte hollandais et français aux Archives de Vienne. — Archives de Paris. — *Gazette de Leyde,* numéro du 14 septembre. — MARTENS, *Causes célèbres du droit des gens,* t. III, p. 352.

Ils faisaient savoir à l'Empereur qu'ils avaient assez confiance en ses sentiments d'équité pour croire qu'il ne persisterait pas à réclamer d'eux « la renonciation à des possessions et à des droits qui leur appartiennent incontestablement et sur lesquels se fondent la sûreté et l'indépendance de la République ». Accorder l'ouverture de l'Escaut serait « un événement des suites duquel ne dépendraient rien moins que le salut ou la perte de la République entière et la sûreté de ses habitants [1] », et ceux-ci ne pourraient jamais prêter une oreille favorable à des demandes contraires à tous les traités et à toutes les obligations contractées par la maison d'Autriche. Enfin, faisant allusion à l'annonce du départ de vaisseaux impériaux sur l'Escaut, ils laissaient entendre qu'ils sauraient défendre leurs droits et que l'exécution de leurs « ordres anciens et usités » ne pouvait être suspendue.

Ce mémoire, quoique très mesuré de ton, révélait la ferme intention de ne pas céder et de s'opposer énergiquement à l'exécution des projets de Joseph II. Néanmoins, quand il fut communiqué, le 7 septembre, au comte de Belgiojoso, ce ministre déclara persister dans sa déclaration du 23 août et répéta que le premier coup qui serait tiré par le commandant de Lillo serait regardé comme une déclaration de guerre [2].

Le projet de faire franchir l'Escaut par des bateaux portant le pavillon impérial était donc chose bien décidée.

Le monarque dirigeait lui-même et avec beaucoup d'attention cette affaire [3]. Le 25 septembre, il expédia ses ordres définitifs aux Pays-Bas. D'Anvers et d'Ostende, des bâtiments descendront et remonteront respectivement l'Escaut. Celui qui partira d'Anvers sera commandé par un homme « prudent et ferme », à qui il est prescrit sévèrement d'avancer sans se lais-

[1] Cf. Gachard, *Histoire des Belges, etc.*, p. 567.

[2] Archives de Vienne. — Dépêche de Bérenger à Vergennes, du 14 septembre. (Archives de Paris.)

[3] Voir toutes les dépêches de Belgiojoso à Reischach à La Haye, au mois de septembre. (Archives de Vienne.)

ser arrêter par rien, ni par des protestations ni par des obstacles matériels ; d' « aller de droite et de gauche jusqu'à heurter même contre les bâtiments qui voudraient s'opposer au passage, et de ne point se livrer à des actes de violence, mais de se laisser faire violence ». Le tout doit se passer non « furtivement », de façon que les Hollandais sachent bien d'avance ce qui les attend. En cas d'insulte, il faudra se borner à couvrir les frontières. A l'Empereur il appartiendra d' « aviser à de plus grands moyens[1] ». Tels étaient les ordres formels et précis du souverain.

Mais avant qu'ils ne fussent parvenus en Belgique, les échanges de notes se continuaient entre Bruxelles et La Haye. Les Hollandais allèrent jusqu'à communiquer au roi de France, pour être remis à Mercy, et par lui à Joseph II, diverses propositions sous forme d'articles, destinées à servir de bases de conciliation. Mais comme on n'y offrait à l'Empereur aucune satisfaction sur l'objet qui lui tenait le plus à cœur, cette tentative n'eut point de suite. Les actes allaient bientôt remplacer les notes et les mémoires, et décider définitivement de la tournure des affaires. Quelques jours encore, et le coup de canon fatal allait provoquer la rupture et créer de nouveaux ennemis en Europe.

Plusieurs fois déjà, précédemment, le bruit avait couru en Hollande que des bâtiments venant d'Anvers se disposaient à descendre l'Escaut. Quand donc l'Empereur eut clairement manifesté par son ultimatum l'intention de faire déployer sur le fleuve le pavillon autrichien, les États prirent toutes les mesures nécessaires à la défense éventuelle des droits de la République. Malgré les conseils que par deux fois, le 13 septembre et le 7 octobre[2], les États crurent devoir faire par-

[1] Rapport de Kaunitz, du 25 septembre. (Archives de Vienne.) — Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 567.

[2] Hogendorp, p. 177. — *Gazette de Leyde,* numéro du 5 novembre. — Bérenger à Vergennes, le 8 octobre. (Archives de Paris.)

venir à leurs officiers d'agir néanmoins avec prudence, les ordres étaient formels, et il fallait s'attendre à une résistance vigoureuse.

Le départ du bateau impérial, « ordonné en vertu d'un ordre exprès de S. M. I. », se trouvait fixé d'abord au 3 octobre. Néanmoins, à la demande du roi de France [1], ce ne fut que plus tard, le 6, qu'il quitta la rade d'Anvers, « pour tenter le premier essai de rompre les engagements contractés par le traité de Munster », comme s'exprimaient les feuilles hollandaises.

Ce bâtiment, appelé le *Louis,* avait pour capitaine un Ostendais du nom de Liévin Van Isseghem.

Suivant ses instructions [2], celui-ci passa le vendredi 8 octobre, au matin, vis-à-vis du fort de Lillo, sans s'y arrêter ni faire de déclaration, sans que, du côté des Hollandais, rien ne fut fait non plus. Mais peu de temps après avoir dépassé Lillo, lorsqu'il arriva près de Saftingen, limite du territoire des Pays-Bas, il se trouva en présence d'un « cutter » hollandais, le *Dauphin,* commandé par le capitaine Cupérus. L'ordre lui fut alors envoyé par un officier de jeter l'ancre. Van Isseghem, exhibant l'ordre de l'Empereur, s'y refusa. Arrivé ensuite tout près du *Dauphin* et après qu'on eut tiré un coup de canon à poudre, on lui signifia qu'il devait « mettre en panne ». Il refusa de nouveau, et fit mine de ne point s'arrêter. Les Hollandais tirèrent alors en l'air un second coup, à *boulet* cette fois. Le brick impérial poursuivant néanmoins sa route, la situation devenait critique. Deux autres coups à balle lâchés à fleur d'eau, fort près de la proue du navire, ne parvinrent pas encore à détourner le bâtiment anversois de son chemin. Les menaces et les ordres répétés de ne point « passer » n'ayant pas

[1] Bérenger à Vergennes, le 12 septembre; Belgiojoso à Kaunitz, le 13 septembre. (Archives de Vienne.)

[2] Texte dans la dépêche de Belgiojoso à Kaunitz, le 4 octobre. (Archives de Vienne.) — *Gazette de Leyde,* numéro du 19 octobre. — MARTENS, *Causes célèbres,* t. III, p. 359.

eu d'effet, le capitaine Cupérus crut alors ne pouvoir patienter plus longtemps, et se vit contraint de « lâcher toute sa bordée » contre le *Louis*. La mâture de celui-ci fut assez endommagée et le capitaine même blessé à la tempe droite d'un éclat de bois [1]. Devant une pareille démonstration, Van Isseghem comprit sans doute qu'il ne fallait pas pousser les choses à l'extrême. Il fit carguer les voiles et jeta l'ancre, au moment où on lui criait du brigantin hollandais que, s'il ne mettait pas en panne, on coulerait son bateau à fond. Bientôt après, des officiers d'une autre frégate hollandaise, le *Pollux*, montèrent à bord du *Louis* et déclarèrent qu'un ordre exprès leur enjoignait de ne pas le laisser passer outre, et de le forcer à retourner sur ses pas. Dès ce moment, le navire impérial, placé sous le feu de la frégate de la République, se trouva prisonnier. Le soir, Van Isseghem, abandonnant son bâtiment aux Hollandais, se rendit en toute hâte à Bruxelles, pour faire rapport au gouvernement sur ce qui venait de se passer [2].

Tels sont, exposés brièvement, les incidents du 8 octobre. Graves en eux-mêmes, ils l'étaient surtout par les conséquences qu'ils entraînèrent pour la cause de l'Empereur. Ils eurent un corollaire dans l'expédition d'un autre brigantin, qui, parti d'Ostende pour se diriger vers Anvers, fut arrêté, le 15 octobre, devant Flessingue par l'escadre de l'amiral Rheynst. Mais ce second événement n'eut pas l'intérêt du premier. Celui-ci seul, par l'importance des faits qui le signalèrent, occupa l'Europe, et menaça de déchaîner une nouvelle guerre en Occident.

Aux Pays-Bas comme en Hollande, l'émotion qu'il provoqua fut extraordinaire. En ce dernier pays surtout, cela se comprend, l'agitation fut grande. La presse, d'accord avec l'opi-

[1] Une marmite qui se trouvait sur le pont fut brisée. De là le nom donné aux hostilités qui suivirent de *Guerre de la Marmite*.

[2] Lire le texte du journal du *Louis* et du *Dauphin* dans Martens, *op. cit.*, t. III, pp. 359-364, et dans les gazettes de l'époque déjà citées. — Cf. Arneth et Flammermont, *op. cit.*, t. I, p. 309.

nion publique, poussa le gouvernement à défendre jusqu'à la dernière extrémité les droits et l'honneur de la nation, ainsi qu'à tout sacrifier pour sauvegarder la dignité de la République [1]. Elle réveillait ainsi le patriotisme énervé par les longues luttes des partis à l'intérieur, et contribuait à creuser davantage l'abîme qui s'ouvrait entre les Provinces-Unies et la maison de Habsbourg.

Informés le 9 dans la journée, les États généraux s'assemblèrent en séance extraordinaire le soir même, de 11 heures à 3 heures du matin, pour prendre les mesures que nécessitaient les circonstances [2]. On décida d'adresser des représentations au gouvernement de Bruxelles, pour s'y réclamer une dernière fois des traités et faire connaître les dispositions du pays. En même temps, on envoyait des courriers spéciaux à Vienne et à Paris, et l'on prenait des mesures d'ordre militaire, pour répondre à quelques mouvements de troupes opérés en Belgique.

Dès le 9 octobre, Belgiojoso informait de son côté le prince de Kaunitz de l' « insulte » faite au pavillon de l'Empereur [3]. Lui envoyant le texte du journal du capitaine du *Louis*, il écrivait ces lignes : « Les observations qu'il y a à faire sur l'atrocité de la conduite tenue contre notre navire se présentent d'elles-mêmes à la lecture du procès-verbal, qui offre le tableau de l'insulte la plus caractérisée qui fût jamais, et d'autant plus saillante qu'elle a été préméditée et faite par ordre exprès..., qu'enfin le cutter hollandais a agi en plein à l'imitation des Barbaresques. »

Ces sentiments d'indignation, d'autant plus vifs qu'on avait toujours, jusqu'au dernier moment, gardé la secrète espérance

[1] Dépêches de Bérenger à Vergennes, des 12, 19, 21, 23, 29 octobre, et 5 novembre.

[2] *Gazette de Leyde*, numéro du 12 octobre. — Archives de Paris, Correspondance de Hollande, vol. DLIX, fol. 82.

[3] Archives de Vienne. — Cf. ARNETH et FLAMMERMONT, *op. cit.*, t. I, p. 309, note.

que les Hollandais se borneraient à une simple protestation verbale [1], trouvèrent un écho à Vienne. L'Empereur, qui ne s'était guère attendu, paraît-il, à rencontrer de la résistance [2], envoya sans tarder, et avec son activité ordinaire, des ordres en vue de rassembler au plus vite aux Pays-Bas des troupes qu'il déclarait devoir s'élever au nombre de quatre-vingt mille hommes [3].

Bien plus, considérant le coup de canon tiré sur l'Escaut comme une déclaration de guerre, il ordonna le rappel immédiat du baron de Reischach de son poste d'ambassadeur à La Haye. Celui-ci ne pouvait même prendre congé des États généraux [4].

L'ordre, parti de Vienne et arrivé le 29 à Bruxelles, fut transmis immédiatement à M. de Reischach. Le 2 novembre, le représentant de Joseph II quittait La Haye.

Cette grave mesure devait en amener une autre. Belgiojoso fit connaître, le 30 octobre, aux commissaires hollandais le rappel de l'ambassadeur impérial. Mais en même temps il leur déclarait que si le souverain avait dû prendre pareille mesure, c'est qu'il considérait que « la République avait commencé les hostilités » et qu'ainsi « l'objet et le but de la négociation entamée devaient naturellement venir à cesser ».

Le jour même, les plénipotentiaires hollandais remirent encore une note, dans laquelle ils repoussèrent le soupçon d'avoir médité des hostilités contre l'Empereur, et exprimèrent les regrets d'avoir à « faire usage des moyens auxquels la République était autorisée par le droit de la nature et des nations [5] ». Cette note fut la dernière, et avec elle cessèrent les négociations commencées au mois d'avril précédent.

[1] Archives de Vienne, dépêches de septembre et octobre, *passim*.

[2] Voir dans Ranke, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund*, p. 142, un entretien de Kaunitz avec Noailles, l'ambassadeur français.

[3] Beer, *op. cit.*, p. 187. — Arneth et Flammermont, t. I, p. 310

[4] Kaunitz à Belgiojoso, le 21 octobre. (Archives de Vienne.)

[5] Texte aux Archives de Vienne.

Le surlendemain, la rupture était consommée, à la suite de la déclaration suivante des États généraux : « La République, mise dans l'alternative de sacrifier ses droits les plus clairs et son honneur en même temps à des prétentions purement arbitraires, ou d'essuyer les maux d'une guerre non provoquée de sa part, se voit obligée, après avoir épuisé tous les moyens de modération et de condescendance, de se résoudre à un parti décisif [1]. »

Wassenaer quitta bientôt Vienne, le 13 novembre. Les députés aux conférences de Bruxelles, à cette époque, étaient déjà de retour dans leur pays. Tout rapport diplomatique cessait donc d'exister entre l'Autriche et les Provinces-Unies.

[1] *Gazette de Leyde,* numéro du 5 novembre.

CHAPITRE V.

LA FRANCE ET LA HOLLANDE JUSQU'A LA RUPTURE.

Situation particulière de la France vis-à-vis de l'Autriche et de la Hollande. — Influence de la France au sein des Provinces-Unies. — Raisons historiques. — Les États généraux invoquent l'appui de la cour de Versailles et la médiation du roi Louis XVI. — Celui-ci accepte, le 20 mai. — Opinion du ministère français à l'égard des prétentions impériales. — Réserve de M. de Vergennes en face des événements. — Après le 23 août, il prêche en Hollande la conciliation, et conseille de faire des concessions, mais sans succès. — La crainte d'une rupture et des conséquences qu'elle pourrait avoir sur les rapports de la France avec la République et de celle-ci avec l'Angleterre. — Les événements du 8 octobre provoquent un nouvel appel au secours des États généraux à la France; ils réclament une intervention active de cette puissance. — Importance toute particulière du rôle que va devoir jouer la France.

Jusqu'ici le conflit surgi entre l'Empereur et la Hollande n'avait guère dépassé la sphère des pays directement intéressés. Mais à présent la situation se trouve subitement changée. Il ne s'agit plus d'un règlement de limites contestées, mais d'une mesure que l'un réclame en face des nations et malgré les traités comme un droit naturel, et que l'autre considère comme dangereuse pour son indépendance même. Le débat acquiert donc une extrême importance, d'autant plus qu'il s'y joint une question de principe, celle de la liberté des mers et des fleuves. Enfin l'Empereur, cherchant à annuler « de fait » le traité de Munster reconnu et garanti par plusieurs grands États de l'Europe, il est par suite assez naturel que la question de l'Escaut soit devenue l'objet des préoccupations des puissances, et que quelques-unes aient eu même à prendre position en face des belligérants.

Ce débat devenait donc, nous l'avons déjà dit, international. Il occupa l'attention des publicistes et gens de loi de tous les pays, pas moins que celle des hommes politiques. C'est alors que l'on vit éclore en Europe une véritable « litté-

rature » sous forme de pamphlets ou de dissertations théoriques sur la justice et le bien-fondé des revendications de l'Autriche ou des Provinces-Unies [1]. L'opinion publique eut à prendre parti pour l'un ou l'autre des adversaires, comme les cours elles-mêmes.

Les chefs des deux États intéressés contribuèrent, du reste, à donner au différend qui les séparait une portée nouvelle. Déjà le 25 octobre, par conséquent avant que ne fût consommée la rupture diplomatique, Joseph II avait adressé une note circulaire aux ambassadeurs et ministres impériaux résidant près des cours étrangères [2]. Il y exposait l'origine et la suite des conflits existants et les mesures qu'il avait dû prendre en présence des derniers événements. Il se flattait que ces mesures seraient envisagées par « toute la partie de l'Europe impartiale comme des suites naturelles d'une hostilité aussi manifeste et d'un fait par lequel sa dignité avait été si grièvement blessée ».

Les Hollandais, de leur côté, donnèrent à leurs ministres dans les différentes cours d'Europe des instructions rédigées dans une longue résolution du 3 novembre [3]. C'était une discussion détaillée et approfondie de la légitimité de leurs droits en même temps qu'une vive critique des agissements de l'Empereur et de ses procédés. On déclarait qu'on saurait se défendre en cas d'attaque, quoique L. H. P. ne cessaient d'être animées du désir d'éviter, de leur côté, toute raison d'offense, et de donner à S. M. I., dans les négociations entamées, toute satisfaction raisonnable à l'égard de ses prétentions. La République avait la confiance que « toutes les autres puissances, celles particulièrement dont les États sont

[1] Voir le titre des principales publications de ce genre, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire,* 5e série, t. V, p. 417.

[2] Martens, *Causes célèbres,* t. III, p. 371. — *Gazette de Leyde,* numéro du 12 novembre. — Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 569.

[3] Martens, t. III, pp. 373-384. — *Gazette de Leyde,* numéro du 12 novembre. — Gachard, p. 570. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande.

contigus à ceux de S. M. I., ne se refuseront pas à épouser la cause de la République, à convaincre S. M. I. de ses torts et à prévenir toutes hostilités de sa part ».

Par cette double circulaire, les puissances se voyaient en quelque sorte officiellement informées de l'état des différends survenus entre l'Empereur et les Provinces-Unies, et appelées à manifester leurs intentions.

Au premier rang de celles qui se trouvaient dans le cas de devoir prendre ainsi parti en faveur de l'un ou de l'autre des belligérants, était surtout la France.

Cela tenait à la situation toute spéciale de la cour de Versailles vis-à-vis de la République, d'une part, et de la maison de Habsbourg de l'autre. Cette situation ne laissait pas que d'être particulièrement délicate et embarrassante. Si donc le rôle de la France fut prépondérant, il faut voir là une conséquence même des relations antérieures de cette monarchie avec les deux États en conflit. On doit par conséquent, pour juger sainement les événements qui nous restent à décrire et apprécier avec exactitude l'importance de cette situation, savoir dans quelle mesure, depuis l'origine du conflit jusqu'à la rupture, le cabinet de France avait eu à s'occuper des démêlés existants.

Trois puissances également fortes se disputaient depuis longtemps l'influence au sein des Provinces-Unies : l'Angleterre, la Prusse et la France.

La première y jouit tout d'abord d'une grande prépondérance, grâce aux guerres du commencement du siècle, où elle s'était unie à la Hollande contre la France, grâce aussi aux intérêts commerciaux communs aux deux nations maritimes. Depuis le rétablissement du stadhoudérat (1747), dû à l'Angleterre, plus étroits encore étaient devenus les rapports entre elles. La cour de Guillaume V d'Orange puisait ses inspirations à Londres, et par elle les partisans de l'alliance anglaise dominaient en Hollande.

Cette situation ne devait pourtant pas durer. A mesure qu'on avance dans le siècle, l'influence britannique se change en une véritable tutelle, en une sorte de joug que l'on commence à trouver trop pesant. Un parti, celui des négociants des villes, Amsterdam particulièrement, balance le crédit de la « faction anglaise et des orangistes », et parvient à le battre en brèche petit à petit.

Si l'influence de l'Angleterre déclinait donc depuis un certain temps, celle de la Prusse, malgré le mariage du stadhouder avec la nièce de Frédéric II, ne parvenait pas d'autre part à prédominer. La politique du chef de la maison de Brandebourg était tracassière à l'égard des Provinces-Unies; ses projets relatifs au commerce de la Baltique, destructifs du négoce des Hollandais, ne pouvaient plaire à ces derniers. Les États généraux ne voyaient pas non plus sans de vives inquiétudes le voisinage de la Prusse qui, par le duché de Clèves, la Gueldre et l'Ost-Frise, environnait une partie importante du territoire de la République et pouvait ainsi mettre en danger, en cas de conflit éventuel, les provinces continentales.

En résumé, la Hollande supportait avec une impatience toujours plus grande la dépendance commerciale et politique où elle se trouvait vis-à-vis de l'Angleterre; la Prusse y jouissait de peu de sympathies, et des contestations survenues dans le nord (affaire de Dantzig) venaient maintes fois troubler ses rapports avec elle. Du côté du sud enfin, il y avait assez de causes latentes de démêlés avec les Pays-Bas pour provoquer à la moindre occasion des conflits sérieux: trop de rancunes et de motifs de jalousie tenaient séparées les populations du nord et du midi.

Dans ces conditions, la France, éloignée des frontières de la République et n'étant plus pour elle, grâce à son alliance avec l'Autriche, un sujet de crainte comme au siècle précédent, devait y trouver un terrain éminemment favorable à la propagation de son influence.

La prépondérance qu'elle y acquit un jour au détriment de celle de l'Angleterre, fut principalement l'œuvre de l'ambas-

sadeur du roi à La Haye, le duc de la Vauguyon. Pendant une carrière de plusieurs années (1776 à 1785), celui-ci consacra toute son habileté et sa persévérance à former un parti dévoué à son pays et à miner insensiblement l'influence du parti orangiste ou anglais. Il réussit dans cette tâche au point qu'en 1780 il y avait dans les principales villes un puissant parti français, que, grâce à lui, on restreignit les prérogatives du chef de l'État, et que même, non content de préparer l'union des Américains révoltés avec les Provinces-Unies, il décida la République à adopter le système de la neutralité armée contre la Grande-Bretagne. De là à une rupture avec celle-ci, il n'y avait qu'un pas : à la suite de diverses circonstances, elle se produisit le 20 décembre 1780.

La France, saisissant alors l'occasion de s'attacher la Hollande par un service signalé, protégea ses colonies, et durant toute la guerre (1780-1783) fit sienne la cause du nouvel adversaire de l'Angleterre. Elle proposa des opérations navales en commun contre l'ennemi, et déclara défendre la totalité des possessions hollandaises. Après la guerre, elle lui fit restituer ses colonies, et si elle ne put la faire comprendre dans la paix générale, elle voulut du moins que les préliminaires de sa paix particulière avec l'Angleterre fussent signés, avant de conclure elle-même avec cette puissance (2 septembre 1783), désirant ainsi assurer le sort de son alliée [1].

Les résultats de cette attitude furent précieux. La cour de Versailles tint la Hollande liée par la reconnaissance des services rendus ; par là aussi, et c'était l'essentiel pour la France, elle ruinait l'influence anglaise et enlevait au roi Georges un appui important sur le continent. En même temps elle mettait en pratique ce qu'on appelait « la politique traditionnelle de la France », qui consistait à maintenir autour d'elle des États faibles sur lesquels elle étendait son patronage, et à empêcher les grandes puissances de s'accroître au détriment des

[1] FLASSAN, *Histoire de la diplomatie française,* t. VII, pp. 279-296, 366-370.

petites, qu'elle a tout intérêt à conserver [1]. Cette ligne de conduite, elle allait l'observer aussi bien à l'égard de l'Autriche même, son alliée depuis 1756, que de l'Angleterre, son ennemie séculaire [2].

Le cabinet de Versailles avait retiré trop d'avantages de sa politique vis-à-vis de la Hollande pour ne pas adopter une ligne de conduite semblable en présence des événements de l'année 1784. Cette fois encore il eut un rôle actif à jouer ; ici encore les mêmes mobiles le poussèrent à agir dans le même sens qu'auparavant. Ne pas le faire eût été perdre le fruit de dix années d'efforts et en compromettre les heureux résultats.

Par une suite logique des choses, le roi de France devait donc accepter d'intervenir dans les démêlés de la Hollande avec Joseph II, comme il était tout naturel aussi que la République, liée à la France en raison des motifs que l'on sait, eût pensé, dès le premier jour, à chercher aide et secours auprès d'elle.

Les États généraux ne crurent pas dès l'abord que les premiers incidents, ceux d'octobre 1783, fussent de nature à nécessiter une intervention du cabinet de Versailles. Ce n'est qu'au mois de mai, à la suite de la présentation du Tableau Sommaire, que les premières démarches furent tentées en France.

Les réclamations émises par Joseph II embrassaient de si vastes et de si nombreux intérêts que le gouvernement de la République s'en émut et désira s'aider d'influences étrangères pour parvenir à détourner le monarque autrichien de ses vues inquiétantes pour le pays.

Le 7 mai, il fut répondu au mémoire du 4. Les États décidèrent qu'une copie en serait envoyée aux ministres hollandais à Paris, pour être mise sous les yeux du comte de Vergennes.

[1] Voir Sorel, *Recueil des instructions aux ambassadeurs et ministres de France, depuis les traités de Westphalie jusqu'à la Révolution française.* Autriche. Introduction, p. 28. Paris, 1884.

[2] Sorel, *Recueil, etc.*, p. 29. (Instruction à Breteuil, en 1774.)

On réclamait instamment les bons offices, et, au besoin même, la médiation de la France pour l'aplanissement des difficultés [1].

La réponse ne se fit pas attendre, et la décision prise à Paris fut aussi prompte que catégorique. Dès le 20, Vergennes fit part aux ministres hollandais verbalement, puis dans une note officielle adressée le lendemain aux États, de l'acquiescement complet du Roi au désir de la République. Louis XVI promettait d'employer en sa faveur ses bons offices auprès de l'Empereur [2].

Quelques jours après, on entamait les premières négociations en vue de contracter une alliance défensive avec la France. Le Roi se montrant également très favorable à ces démarches, les échanges de vues furent poussés activement. On le voit, les rapports entre la Hollande et la France tendaient à devenir fort étroits.

Les États généraux avaient décidé, à la suite de la réponse si encourageante de Louis XVI, de tenir la cour de Versailles au courant de tout ce qui se passerait aux négociations de Bruxelles, et de réitérer leur demande d'appui et de secours. Ils désiraient, dans leur prudence toujours défiante, savoir quel était réellement le crédit de la France, quelle confiance ils devaient lui accorder, et ce que la République pourrait s'en promettre pour l'avenir [3].

Or, dès le jour où il connut le Tableau Sommaire et put apprécier le nombre et l'importance des prétentions impériales, le chef du cabinet français eut tout de suite la conviction que ce n'était là qu'une feinte destinée à voiler le but réel, mais encore tenu caché, celui d'en venir finalement à

[1] *Secrete Resolutien van Holland,* t. XIV, p 399. — HOGENDORP, p. 230. — Archives de Vienne et de Paris.

[2] *Gazette de Leyde,* numéro du 25 mai. — *Vaderlandsche Historie,* t. VII, pp. 223 et suiv. — HOGENDORP, p. 230. — MARTENS, *Causes célèbres,* t. III, p. 349. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande.

[3] *Secrete Resolutien van H. H. M.*, 13 juillet, dans HOGENDORP, p. 271.

obtenir la libre navigation sur l'Escaut. Telle était aussi l'opinion du duc de Noailles, l'ambassadeur français près la cour d'Autriche [1]. Dans cette juste supposition que l'Empereur veut les amener à une transaction à l'amiable et terminer par là d'une manière définitive toutes les difficultés présentes et à venir, Vergennes exhorte donc les Hollandais à contenter Joseph II. Il leur donne des conseils de modération, les engage à envoyer sans tarder une réponse au gouvernement de Bruxelles, et tâche de les convaincre de l'intérêt qu'aurait la République à faire quelque sacrifice. Il prie Bérenger, le chargé d'affaires, de sonder les Hollandais sur ce dernier point, et de voir quelles seraient leurs dispositions à cet égard. Mais on sait l'état des esprits en Hollande; on prévoit donc l'accueil qui dut être réservé aux insinuations du cabinet français.

Tout en agissant comme nous venons de le dire, Vergennes paraissait cependant tenir essentiellement à garder, pour sa part, une attitude empreinte de la plus grande prudence. Bien qu'il priât Bérenger de mettre en avant l'idée d'un sacrifice à faire, il l'exhortait en même temps à « s'abstenir d'articuler une opinion » sur la nature de ce sacrifice. Il désirait qu'il s'en tînt à des « généralités », et attendît, pour sortir de cette réserve, que l'on connût l'attitude adoptée par la cour de Vienne à la suite de la réponse au Tableau Sommaire [2]. Jusque-là il devait simplement recommander aux hommes politiques de la République une « disposition générale à satisfaire l'Empereur » et à l' « adoucir par les conditions qu'ils opposaient à la négociation [3] ». A part lui, M. de Vergennes pensait qu'on y parviendrait grâce à une mesure transitoire, laquelle consisterait dans la faculté laissée aux *seuls* navires impériaux de naviguer sur l'Escaut, à l'exclusion du pavillon des autres puissances. Il serait heureux de voir cette solution adoptée,

[1] Dépêche à Noailles, du 6 juin. Dépêche de Noailles, du 17 mai. (Archives de Paris, Corresp. d'Autriche.)

[2] Dépêche à Bérenger, du 22 juillet. (Archives de Paris.)

[3] Dépêche au même, du 19 août. (*Ibidem*.)

faute de mieux, car il estime qu'il est préférable pour ses amis de Hollande de s'arranger que de n'obtenir aucune compensation, en refusant de se prêter à un sacrifice qui, « à des yeux impartiaux, déclare-t-il, ne paraît pas aussi grave que la *prévention* peut le faire envisager ».

Sur ces entrefaites, l'ultimatum du 23 août venait mettre le comble aux alarmes de la République. Le jour même de sa réception à La Haye, on expédia un courrier à Paris, avec ordre aux ambassadeurs de le communiquer à M. de Vergennes [1] et de réclamer en cette nouvelle circonstance les bons offices du Roi. La République, devait-il être dit, ne pourra jamais accorder les demandes qui menacent son commerce de la ruine et mettent en danger son existence même. Aussi conviendrait-il que la France intervînt pour « éviter des suites malheureuses et incalculables [2] ».

Le 8 septembre, Bérenger adressa à l'assemblée des États une note (datant du 5) en réponse à la nouvelle demande des Hollandais. Le Roi s'y disait prêt à « continuer ses offices conciliatoires auprès de S. M. I. », mais en même temps déclarait qu'ils seraient surtout efficaces, s'ils étaient « accompagnés d'ouvrages propres à servir de base à un arrangement d'une convenance réciproque ». Il engageait donc ses amis à « chercher des expédients propres à cela », ainsi qu'à « persévérer toujours dans la juste modération qu'ils avaient montrée jusqu'à présent », et à ménager la dignité de l'Empereur [3].

Le désir du chef de la maison de Bourbon était de pouvoir amener les deux adversaires à s'abstenir de tout acte de violence, et d'arriver à ce que l'intransigeance dont on faisait preuve de part et d'autre fît place à une discussion pacifique des droits respectifs des deux nations en cause.

[1] Résolution du 25 août. (Archives de Vienne et de Paris.)

[2] HOGENDORP, p. 233. — Archives de Paris, Corresp. de Vienne et de Hollande.

[3] Archives de Vienne (lettre de Reischach à Belgiojoso, 10 septembre). — HOGENDORP, pp. 237 et suiv. — MARTENS, *Causes célèbres*, t. III, p. 355.

Son ministre nous livre toute sa pensée dans ces mots qui caractérisent parfaitement le but poursuivi par la cour de France à cette époque : « Il faut, écrivait-il à Bérenger le 5 septembre, prévenir les effets de la déclaration de la cour de Vienne; prévenir d'autre part les effets de l'humeur des Hollandais, parvenir à lier par une négociation sur l'objet même de cette déclaration ou sur toute autre présentée par les États généraux. Il faut agir avec célérité, et au plus tôt établir une *discussion froide et calculée* d'après la position respective des deux parties. »

Cette politique, il faut le dire, était la vraie, la seule qui aurait dû être adoptée [1], à cette époque surtout où le coup de canon sur l'Escaut n'avait pas encore mis le comble à l'hostilité et à la haine des Autrichiens et des Hollandais. C'est elle qui eût dû prévaloir dans les conseils des deux nations en conflit. Au lieu de cela, que constate-t-on? D'une part, une attitude hautaine et tranchante, l'usage immodéré de la force, et l'emploi de la violence; de l'autre, de l'affolement, une résistance opiniâtre et un refus constant de se prêter à toute espèce de moyen de conciliation.

Devant les conseils de modération que Bérenger s'était permis de donner, on manifeste un « chagrin farouche [2] ». A la bienveillance l'on répond par d'injustes soupçons. On pousse même la prévention, chez les chefs du parti « patriotique », c'est-à-dire ami de la France, jusqu'à s'imaginer que c'était le sacrifice de la clôture de l'Escaut auquel les conseils du Roi tendaient à les amener, et que celui-ci voulait les livrer à la merci de l'Empereur. Idée fausse en tout point, mais qui démontre bien l'état des esprits en Hollande à ce moment.

Un éclat semblait donc inévitable. C'est justement là qu'était le danger aux yeux du ministre Vergennes. Il ne faut pas oublier que la lutte contre l'Angleterre formait la base de la diplomatie de cet homme d'État; il ne faut pas perdre de vue

[1] Voir notre conclusion.

[2] Dépêche de Bérenger, du 31 août. (Archives de Paris.)

non plus que comme la politique se réglait, alors comme aujourd'hui, uniquement sur les intérêts, si la France essayait d'attirer complètement à elle la Hollande, ce n'était pas tant dans le but de « protéger les faibles », que de détacher sans retour les Provinces-Unies de l'Angleterre, et d'enlever à celle-ci un précieux allié sur le continent. L'aveu en avait été fait, le 29 juin, par Vergennes à Mercy. Or, adopter une attitude qui, en provoquant le désespoir au sein de la nation hollandaise, la détacherait de la France et la pousserait à se tourner de nouveau du côté du Royaume-Uni, garant des traités mis en question, eût été une faute politique. « Nous pensons, écrivait Vergennes, que la cour de Vienne a un intérêt très marqué à ménager les Hollandais. En effet si elle se portait à les traiter avec trop de rigueur, il serait à craindre qu'ils ne se jettassent entre les bras du roi de Prusse. Or il lui importe autant de l'empêcher qu'il nous importe à nous de les empêcher de se livrer à la Grande-Bretagne [1]. » Cette préoccupation apparaissait à plus d'un endroit encore de la correspondance du ministre de Louis XVI avec les ambassadeurs à La Haye et à Vienne. Vergennes comprenait parfaitement le danger que courait son pays s'il laissait agir Joseph II, bien loin de le soutenir, et l'avantage qu'il retirerait au contraire en prêchant de part et d'autre la modération et en poussant les adversaires à un accommodement. C'est cela qui inspira toute sa politique jusqu'à la conclusion de la paix.

Comme cependant, en septembre 1784, il n'y avait point encore eu de voie de fait commise aux Pays-Bas, la conduite du cabinet de Versailles restait fort prudente et réservée. Comme précédemment, il déclina toute démarche qui eût pu lui aliéner la confiance de la République, lors de la présentation qui lui fut faite de l'ultimatum autrichien.

Il tint cependant à satisfaire la cour de Vienne dans une certaine mesure, en exerçant à La Haye une influence modératrice et en tâchant d'y faire prévaloir une politique de transactions. Il désapprouva ouvertement les ordres donnés à l'amiral

[1] Dépêche à Noailles, mai 1784. (Archives de Paris.)

Rheynst et pressa ses amis d' « éviter tout ce qui pourrait blesser la dignité de S. M. I. [1] », de « peser les moyens d'éviter une guerre funeste ». Dans un entretien avec un des ministres de la République à Paris, Brantzen, il proposa même un expédient capable à ses yeux d'empêcher un éclat sur l'Escaut. A son avis, dès que le bateau impérial serait en vue, l'amiral hollandais y enverrait un officier pour l'engager à se retirer. Si cette demande n'amenait aucun résultat, il faudrait rédiger une protestation motivée; puis le gouvernement notifierait à Vienne et à Bruxelles qu'on a évité l'emploi de la force par ménagement pour la dignité de l'Empereur; mais que, si la tentative de passage se renouvelait, on aurait alors, bien à regret, recours à d'autres moyens. Vergennes pensait que cette attitude ferait très bon effet sur Joseph II, et serait de nature à concilier à la Hollande l'opinion publique en Europe [2].

Les mêmes conseils pacifiques, il les adresse aux représentants de l'Empereur à Bruxelles et à Paris. A Belgiojoso, il exprime directement le désir de ne pas lui voir donner suite encore à la résolution prise le 23 août de faire franchir l'Escaut par un bâtiment autrichien [3]. Un peu plus tard, dans un entretien avec Mercy, il prie instamment ce dernier d'inviter Belgiojoso « à ne précipiter aucune mesure qui pourrait dénaturer l'état actuel des choses ». Car, « S. M. I. ayant clairement manifesté ses intentions, peut sans inconvénient s'abstenir de leur donner suite et attendre l'issue des négociations [4] ».

Malheureusement, toutes ces démarches n'exercèrent que peu d'influence. Les esprits étaient trop surexcités en Hollande comme à Vienne et à Bruxelles, les volontés trop décidées ou à l'attaque, ou à la résistance, les positions trop bien prises pour que les conseils de Vergennes pussent arrêter les uns et

[1] Dépêche de Noailles, du 1er octobre. (Archives de Paris.)

[2] Dépêche à Bérenger, du 30 septembre. (Archives de Paris.) — Belgiojoso à Reischach, du 11 octobre. — Mercy à Belgiojoso, des 5 et 9 septembre. (Archives de Vienne.)

[3] Dépêche de Vergennes à Bérenger, du 5 septembre.

[4] Dépêche de Mercy à Belgiojoso, du 27 septembre. (Archives de Vienne.) — Dépêche de Vergennes à Noailles, du 1er octobre. (Archives de Paris.)

les autres. Tout ce qu'il sut obtenir du cabinet de Vienne, c'est qu'il retardât de dix à douze jours le départ des navires d'Anvers [1]. Quant aux Hollandais, ils ne révoquèrent aucun des ordres donnés à l'amiral Rheynst, se bornant à recommander à ce dernier tous les ménagements possibles. Il faut le dire à leur décharge, ils firent cependant parvenir à Vergennes, vers la fin de septembre, quelques propositions de paix, rédigées en quatre articles et pouvant servir de bases à une entente [2]. On y promettait la démolition de certains forts sur l'Escaut, mais celui-ci devait rester clos. Une entente n'était pas possible à ces conditions. Mercy les trouva « insuffisantes ou impossibles », les appelant « un ensemble informe de propositions ». La tentative des Hollandais n'eut pas de suite.

Les graves incidents du 8 octobre vinrent bientôt enlever les dernières espérances de paix ou de conciliation. Il n'y eut plus alors en Hollande de pensée que pour la défense du territoire et pour la guerre. L'Empereur, irrité de la résistance inattendue de la République et blessé dans sa dignité de souverain, ne parlait de rien moins que d'envoyer 80,000 hommes aux Pays-Bas; ici déjà tout annonçait, sinon réellement, du moins en apparence, des préparatifs sérieux en vue d'une prochaine campagne.

Devant l'imminence du danger, le gouvernement républicain fit vaillamment son devoir, et la nation entière n'eut qu'une volonté, qu'une préoccupation : « opposer aux prétentions de l'Empereur l'opposition la plus puissante en même temps et par tous les moyens que la Providence a donnés à l'État, repousser une attaque injuste [3] ». Le pays parut, comme en un instant, revenu aux premiers temps de l'indépendance et animé du plus bel esprit de patriotisme et d'union.

[1] Dépêche de Belgiojoso à Kaunitz, du 13 septembre. (Archives de Vienne.)

[2] Voir plus haut, p. 95.

[3] Lettre du stathouder à Frédéric II, dans Ranke, *op. cit.*, p. 173. — Cf. Gachard, *op. cit.*, p. 569, note 1.

On multiplia les mesures propres à remédier à l'état de faiblesse dans lequel était tombée la République, et jusque dans les provinces les plus éloignées du théâtre probable de la guerre, le pays prit en quelque sorte l'aspect d'un camp.

Et cependant, malgré certains avantages relatifs que leur valaient la nature et la position de leur territoire, malgré la force que leur donnaient un ardent patriotisme et la ferme volonté de soutenir énergiquement leurs droits attaqués, les États généraux sentaient qu'ils pourraient difficilement résister, s'ils se voyaient réduits à leurs seules forces. Dans leur détresse, ils tournèrent donc leurs regards vers le souverain qui, dès le premier jour, dès le moment où surgirent des difficultés avec l'Autriche, leur avait manifesté ses sympathies, et dont l'attitude leur laissait espérer une bienveillance efficace : le roi Louis XVI.

Aussi, en même temps que les États informaient, par leur note circulaire du 3 novembre, les cours étrangères du conflit qui venait d'avoir pour objet et pour théâtre l'Escaut, faisaient-ils parvenir une note spéciale au comte de Vergennes [1]. On y disait : « La République, se voyant en face d'un péril imminent et dans l'*impossibilité absolue* de résister aux forces supérieures de S. M. I. ou de la détourner de son dessein, on réclame avec instance *le secours prompt et efficace* de S. M. T. C. Sans *ce secours qui doit s'opérer d'une manière efficace* et sans perte de temps, dans l'extrémité où elle est de devoir prendre les armes pour sa défense, *la République est perdue.* » On espère donc que le roi de France prendra des « arrangements qui pourront servir à une si puissante assistance par une prompte *opposition aux desseins de S. M. I.* »

L'appel au secours est direct et formel cette fois. De l'attitude qu'adopteront le roi et ses conseillers, dépendra la réussite ou l'échec des plans de Joseph II.

[1] Martens, *Causes célèbres,* t. III, p. 384. — Hogendorp, pp. 236-237. — *Gazette de Leyde,* numéro du 19 novembre. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande.

CHAPITRE VI.

LA FRANCE ET L'AUTRICHE JUSQU'A LA RUPTURE.

Rôle que Joseph II aurait voulu voir jouer par la France en sa faveur. — Il a toujours compté sur son appui effectif, dès le jour où il songea à revendiquer la liberté de l'Escaut; détails. — Opinion de Kaunitz et de Mercy-Argenteau. — Influence de ce dernier à Paris. — La reine Marie-Antoinette; degré de son influence sur la direction des affaires extérieures. — Le roi Louis XVI peu favorable à la politique autrichienne. — Le ministre Vergennes; sa politique à l'égard de la maison de Habsbourg. — Premières ouvertures de Mercy relatives aux affaires de Hollande (décembre 1783). — Déclarations satisfaisantes de Vergennes sur l'objet même du conflit austro-hollandais; sa réserve, quant à l'attitude qu'adoptera le roi. — On songe, à Vienne, à faire présenter un ultimatum à la Hollande par l'intermédiaire de la cour de France, et comme venant d'elle (mai-juin 1784). — Importantes conférences des 29 et 30 juin, entre Mercy et Vergennes. — Le 27 juillet, présentation de l'ultimatum autrichien à Vergennes. — Action inutile exercée par la reine sur Louis XVI et son ministre. — Objections de Vergennes. — Décision défavorable à l'Autriche du conseil du roi. — Entrevue du 10 août : la demande de l'Empereur est rejetée. — Rôle que le ministre prétend uniquement jouer. — Échec du cabinet impérial. — Un nouvel ultimatum sera donc présenté directement à la République : c'est celui du 23 août (voir plus haut).

L'attitude de la France sera déterminée par la nature de ses relations, au moment de la rupture, avec le cabinet de Vienne. Quelle avait été, jusqu'en octobre 1784, la position prise par la France dans la question de l'Escaut? C'est ce qu'il convient d'examiner de près.

On vient de voir comment, par une suite logique des choses, la Hollande s'était adressée à la France pour en obtenir aide et protection dans sa lutte contre l'Empereur; comment aussi le roi de France, en sa qualité d'allié de la maison d'Autriche et de beau-frère de Joseph II, ne pouvait pas ne pas être invité à remplir vis-à-vis de ce dernier les devoirs d'un fidèle allié et parent, en d'autres termes à seconder ses projets en Hollande. C'est là ce que voulait Joseph et ce qu'il tenta de réaliser en effet.

Dans la pensée du monarque autrichien, l'acquiescement de la France à ses vues sur l'Escaut formait une condition nécessaire et indispensable même de leur réalisation. C'est par la France, reste-t-il persuadé, qu'il arrivera le mieux à ses fins. L'adhésion de cette puissance entraînera sans nul doute la soumission des Hollandais, et grâce à la connivence du cabinet de Paris, il pourra en venir à bout sans plus craindre d'opposition ni devoir tirer l'épée. Cette pensée, peut-on dire, l'occupa dès le début de son règne, du moins dès qu'il songe à revendiquer la liberté de l'Escaut, et fait désormais partie du plan qu'il se propose d'adopter. Tandis que, directement, il entrera en discussion avec les États généraux et se mettra en possession des objets mêmes du litige, indirectement, il travaillera à Paris à leur enlever le seul appui sérieux sur lequel ils puissent compter. La politique à suivre aux Pays-Bas se combinera de la sorte avec l'attitude qu'il observera en France, et ces deux actions tendront à un but unique et commun : enlever aux Hollandais tout moyen de résister. Tel fut le calcul de Joseph II, comme il ressort de l'ensemble des documents diplomatiques que nous connaissons. Il forme pour ainsi dire le pivot autour duquel tourna sa politique en cette affaire, jusqu'au moment où la réalité vint lui en démontrer l'erreur et lui ravir de trop faciles espérances.

Dès l'époque qui suivit son avènement au trône, nous voyons donc la question posée clairement par le nouvel Empereur. Le 19 janvier 1781, pour la première fois, il entretient son chancelier de la situation qui lui est faite sur l'Escaut [1], et déjà il songe à la France et aux moyens de la gagner à ses vues. Il s'agirait, dit-il, pour convaincre le roi et ses ministres, de « *leur faire valoir les avantages qu'ils retireraient de leur appui* ». La France n'aurait-elle pas, par la libre navigation de l'Escaut, un port « neutre et ami [2] »? Cette puissance ne pourrait-elle pas, en maintes occasions, trouver un intérêt « essentiel » à

[1] Voir plus haut, p. 21.
[2] Beer, *op. cit.*, p. 32.

posséder dans Ostende et Anvers deux ports sûrs au lieu d'un seul, surtout si l'on veut bien considérer que celui d'Ostende a rendu des services très importants au commerce français durant la guerre d'Amérique [1]? Et puis, la Hollande, « en obviant pour le présent et l'avenir à toute aigreur et humeur » de la part de l'Empereur, ne peut-elle pas alors consacrer toute son attention à restaurer sa marine? Par là, son alliance deviendra d'autant plus utile à la France, et celle-ci pourra conserver toute sa prépondérance en Hollande [2].

Voilà les raisons pour lesquelles l'Empereur croyait, tout en voulant paraître soigner les intérêts de son parent, pouvoir attirer celui-ci à servir les siens propres. Malheureuse illusion, qui, en maintenant Joseph II dans la persuasion constante que la France ne saurait se dispenser de l'appuyer, le fit agir avec trop de précipitation et le poussa à abuser de sa force!

Il n'était du reste pas le seul à jeter les yeux sur la France et à voir en son intervention une condition de succès. Aux Pays-Bas également, plus d'un d'entre les collaborateurs de l'Empereur partageait ses sentiments en cette matière. On se souvient des délibérations des membres du Conseil privé, réunis en une « jointe » spéciale, pour examiner l'opportunité de l'ouverture de l'Escaut et étudier les moyens de l'obtenir éventuellement. Comme on l'a vu [3], Nény, chef-président du Conseil, ainsi que le ministre plénipotentiaire émirent également l'avis qu'il fallait sonder le terrain en France et s'aider de celle-ci, sous prétexte qu'on ne saurait rien obtenir sans elle.

Le prince-chancelier, au contraire, estimait que la France irait, préférant les Hollandais à l'Empereur, jusqu'à séparer sa cause de celle de son allié. Il connaissait trop la cour de Versailles pour supposer qu'elle concourrait d'une façon quel-

[1] Cf. Mercy à Vergennes, le 29 juin 1784. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 272.)

[2] Joseph II à Mercy, le 23 septembre 1782. (*Ibidem*, p. 128. Cf. p. 142.)

[3] Voir plus haut, pp. 26 et 27.

rait d'une façon quelconque à l'accomplissement des projets du chef de la maison de Habsbourg. Toute démarche tendant à obtenir son concours serait même, à son avis, inutile et sujette à « des suites fort embarrassantes [1] ».

Il y avait donc divergence de vues entre le souverain et le ministre. Dans le cours de l'année 1782, la question se trouva discutée de nouveau, et nous voyons l'Empereur exposer ses idées à Kaunitz et à Mercy. Il leur fait part, ouvertement cette fois, de l'intention où il est d'avoir recours à la France pour arriver « le plus sûrement » à son but, et leur confie particulièrement l'espoir qu'il a d'obtenir du crédit et de l'amitié de la reine, sa sœur, ce qu'il appelle un « joli cadeau ».

Voilà ce qu'il dit « jeter au hasard », et sur quoi il demande l'avis de ses ministres. Ceux-ci, avec une grande franchise, lui communiquèrent sans tarder leurs réponses. L'opinion de Kaunitz ne différait point sensiblement de celle qu'il avait émise le 20 janvier de l'année précédente. Selon lui, la France, amie de la République, ne saurait songer à intervenir en faveur de l'Empereur, car elle a trop de raisons, politiques et commerciales, de la ménager pour le présent et l'avenir. On n'obtiendra donc rien, conclut-il de nonveau, de la France.

Le comte de Mercy, mis à même par sa position d'apprécier sainement la situation des esprits à Paris, n'est pas moins catégorique. A son avis, on ne doit guère s'attendre à ce que la France consente à appuyer les projets de l'Empereur auprès des États généraux. Au contraire le ministère français ne verrait dans leur réalisation qu'un « accroissement de pouvoir et de richesses aux mains d'un grand monarque », et « cette idée suffirait pour effaroucher le comte de Vergennes, et même peut-être pour l'induire à de fausses démarches [2] ».

Les serviteurs les plus éminents et les plus éclairés de

[1] Rapport du 28 avril 1781. (Archives de Bruxelles.) Voir plus haut, p. 28.

[2] Lettre du 9 octobre 1782, dans ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 124.

Joseph II se trouvaient ainsi d'accord pour faire sentir à leur maître combien ses calculs reposaient sur de fausses espérances. Mais leurs conseils ne purent prévaloir contre la volonté bien arrêtée chez leur maître de réclamer le concours actif de son allié. Il fut répondu au chancelier d'un ton léger : « Souvent les choses les plus invraisemblables réussissent [1] »!

Kaunitz, après une pareille réponse, se tint désormais sur la réserve. Mais Mercy, par sa position d'ambassadeur et de représentant officiel de l'Empereur, dut bien s'employer à faire aboutir un plan qu'au fond il désapprouvait. Aussi sera-t-il en quelque sorte l'instrument par lequel Joseph II tentera d'agir sur son parent et sur les ministres français.

Dans cette curieuse tentative faite en vue d'obtenir le concours de la France, l'Empereur aura pour soutiens et pour défenseurs de ses intérêts le comte de Mercy et, dans une certaine mesure, la reine Marie-Antoinette. Leur influence se trouvera combattue, et finalement avec succès, par le comte de Vergennes, appuyé par le ministère tout entier et par le roi lui-même.

Le comte Fl.-Cl. de Mercy-Argenteau [2] pouvait mettre au service de la cause impériale en France l'expérience des choses de la politique, acquise au cours d'une carrière diplomatique de plus de trente ans (1750-1784), et à la suite d'un séjour déjà long (1766-1784) à la cour de Versailles. Il avait une situation unique dans le monde parisien et parmi les diplomates accrédités à Paris, grâce au crédit dont il jouissait auprès de la reine et à l'influence qu'il exerçait sur elle. Par des relations nouées habilement au sein de toutes les classes de la société, il possédait des informateurs précieux, toujours à portée de voir ou d'entendre ce qui pouvait être utile aux intérêts qu'il était chargé de défendre. L'ambassadeur autri-

[1] Beer, *op. cit.*, p. 124.
[2] Voir la remarquable introduction au recueil de MM. d'Arneth et Flammermont.

chien se trouvait donc être un témoin des mieux renseignés, dont le dévouement égalait la discrétion et la clairvoyance. Sa supériorité, a-t-on pu dire, était incontestable [1]. L'Empereur n'aurait su trouver un meilleur confident de ses pensées, un plus habile et plus fidèle collaborateur de sa politique.

Mais le monarque désirait cependant, on le sait, agir en France en s'aidant d'une influence plus grande encore que celle de son ambassadeur, et confier la défense de ses intérêts à une personne à laquelle l'attachaient non plus seulement les liens du devoir, mais ceux du sang. Joseph II, en un mot, comptait faire intervenir en sa faveur sa propre sœur, l'épouse du roi, Marie-Antoinette.

Les liaisons étroites qui toujours existèrent entre elle et Mercy-Argenteau, étaient connues de chacun. Mises à profit par le ministre, elles lui servaient souvent à peser sur la décision des conseillers de Louis XVI, chaque fois que ceux-ci croyaient que l'intérêt supérieur de la France ne leur permettait pas de céder devant certaines demandes de la cour de Vienne. Alors la reine, poussée et instiguée par Mercy, intervenait activement, parfois avec succès.

Il ne faut pas toutefois, pensons-nous, s'exagérer le degré d'influence de Marie-Antoinette dans le domaine des affaires *extérieures* de la France. La reine se livrait, certes, à des démarches de tout genre pour satisfaire aux exigences incessantes de son frère et obéir aux paternelles recommandations du fidèle Mercy. Mais, comme le remarque un historien, « tous les efforts de la reine restaient cependant fort inutiles [2] ». Cette observation était faite à propos des affaires de Hollande en 1784, et elle est fort exacte; la preuve la plus convaincante en est l'échec complet des projets de l'Autriche, en dépit de la jeune souveraine.

Louis XVI resta uni à son ministère, et l'Empereur ne put qu'exhaler des plaintes amères sur le peu de services que lui

[1] Introduction précitée, p. 88.
[2] ARNETH et GEOFFROY, *Marie-Antoinette*. Introduction, p. 41.

avait rendu sa sœur, et le peu de soin qu'elle avait pris de ses exhortations [1]. Il n'avait point trouvé en elle une alliée assez obéissante; elle n'avait pas été un serviteur assez docile de ses intérêts, de ses projets, de ses tentatives, de ses espérances [2].

Du reste, elle-même avoue fort ingénument son manque d'influence sur son royal époux et ses conseillers. « Quand j'apprends le quart d'une affaire, j'ai besoin, disait-elle, d'adresse pour me faire dire le reste par les ministres, en laissant croire que le roi m'a tout dit [3]. »

Elle dit encore, et avec une grande finesse : « Je ne m'aveugle pas sur mon crédit; je sais que surtout pour la politique je n'ai pas grand ascendant sur l'esprit du roi... Sans ostentation ni mensonge, je laisse croire au public que j'ai plus de crédit que je n'en ai véritablement, parce que, si on ne m'en croyait pas, j'en aurais moins encore. »

Ce sont là, à la vérité, des aveux peu flatteurs pour son amour-propre, comme elle le disait, mais qui, pour nous, sont précieux à enregistrer [4].

Pendant les dix premières années de son mariage (1770-1780), c'est à peine si on peut lui attribuer aucune autre idée, aucune autre vue politique que la conservation de l'alliance entre ses deux familles, entre ses deux « patries ». Les considérations de sentiment sont à peu près les seuls mobiles de sa conduite [5]. Plus tard, et entre autres circonstances en 1784 et 1785, son activité, trouvant peu de place pour se déployer, fut presque nulle. Ses rares succès, obtenus par des pleurs ou

[1] A. DE BACOURT, *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte de La Marck.* Introduction. Bruxelles, 1851.

[2] E. et J. DE GONCOURT, *Histoire de Marie-Antoinette.* Paris, 1884.

[3] Lettre à l'Empereur, du 22 septembre 1784, dans ARNETH, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II,* pp. 38-40.

[4] Cf. Joseph à Marie-Antoinette, 1er septembre, dans ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 290.

[5] ARNETH et GEOFFROY, *op. cit.*, Introduction, p. 41. — Cf. A. SOREL. *L'Europe et la Révolution française,* t. II, pp. 131-132 et 299.

des menaces [1], ne duraient guère et étaient sans conséquence, parce qu'elle ne savait faire preuve ni de fermeté ni d'esprit de suite, et que dans les affaires politiques elle se laissait guider plus par le sentiment que par une appréciation exacte et raisonnée de la situation des choses [2].

Mais si peu important qu'ait été le résultat des démarches tentées par la reine à l'instigation de son frère, ce qu'il nous faut retenir cependant, c'est qu'elle s'ingénia néanmoins, avec Mercy-Argenteau, à procurer des satisfactions à l'Empereur; et qu'en leur action combinée celui-ci plaça tout son espoir de voir le cabinet de Versailles lui rendre le précieux service que l'on sait déjà.

Cette action, toutefois, se trouvait contre-balancée par celle du ministre des relations extérieures, le comte Gravier de Vergennes, et neutralisée par l'appui constant que lui prêta le roi.

Cette opposition aux vues de l'Empereur provenait de l'existence d'un parti qui n'avait jamais approuvé l'alliance de la maison de Bourbon avec celle de Habsbourg. Cette alliance, sortie des traités de 1756 et 1757, et de la convention secrète du 30 décembre 1758, parut, en effet, à beaucoup rompre trop ouvertement avec les traditions séculaires de la diplomatie française, et le nouveau système de politique extérieure eut bientôt autant d'adversaires que de partisans. Dans les cercles de cour, dans les ministères, on se partageait entre amis et ennemis de l'alliance autrichienne. De la lutte des partis était née une véritable « question allemande [3] ».

Les récriminations contre le système qui liait les succes-

[1] SOREL, *op. cit.*, t. II, p. 131 : « Sa vaillance se dissipait dans la colère ou dans les larmes. »

[2] Mercy à Joseph, le 25 septembre, dans ARNETH et FLAMMERMONT — Cf. SOREL, t. II, pp. 130-131 : « Marie-Antoinette n'avait rien de la femme d'État; elle était femme tout simplement. Ce fut son charme et son malheur. Elle n'entendait pas le calcul des affaires... »

[3] Lire, à ce propos, l'étude de M. TRATCHEWSKY, *La France et l'Allemagne sous Louis XVI*, dans la REVUE HISTORIQUE, tomes XIV et XV.

seurs de Henri IV et de Louis XIV à cette puissance ne cessaient pas, depuis nombre d'années, de se faire jour. On reprochait aux Habsbourgs de ne songer qu'à en tirer des profits (en Pologne et en Orient), sans faire participer les Bourbons à la prépondérance que les deux États devaient partager « de front [1] ». On trouvait que les avantages que la France avait retirés ou pouvait encore retirer de l'alliance étaient bien inférieurs à ceux de l'Autriche, et que celle-ci abusait singulièrement de cette situation pour agrandir ses possessions de toutes parts, et ainsi détruire l'équilibre que les traités de 1756 voulaient établir [2].

Quelle conduite tinrent les ministres de Louis XVI en présence de l'attitude de l'Autriche? Ne pouvant rompre une alliance qui durait depuis si longtemps, ils tâchèrent au moins, surtout depuis la chute de Choiseul, de s'opposer directement ou indirectement à toute augmentation de la puissance impériale. De là le reproche qu'à Vienne on adressait à la cour de Versailles, d'observer une conduite peu loyale, lorsqu'elle déclarait adhérer fermement à l'alliance, mais travaillait en fait contre l'Autriche en lui refusant tout appui moral ou effectif, comme en 1779 dans l'affaire de la succession de Bavière, et en 1783, à propos des affaires de Russie et de Turquie.

Le comte de Vergennes, secrétaire d'État pour le département des relations extérieures (depuis 1774), appartenait au parti opposé au nouvel ordre de choses. Comme on l'a dit, ses principes le poussaient à désirer la restauration de l'ancienne politique « dans sa pureté primitive [3] ». Mais il n'était pas cependant adversaire de l'alliance autrichienne au point

[1] Soulavie, *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, t. III, p. 273.

[2] Lire les pages admirables qu'a consacrées à l'examen de l'état de l'opinion publique sur cette question de l'alliance autrichienne, A. Sorel, *op. cit.*, t. I, pp. 291-297.

[3] Soulavie, *op. cit.*, t. II, p. 158. — Cf. Sorel, t. I, pp. 297-298.

d'en vouloir le « renversement », du moins sans motifs sérieux. Il l'avait trouvée bien en faveur en entrant au ministère, et « tant que le traité de 1756 existait, déclarait-il, il devait le conserver »[1]. Il en reconnaissait les avantages, que l'on ne pouvait du reste nier, mais il ne croyait pas non plus qu'il obligeât la France à soutenir l'Autriche, si celle-ci attaquait une autre puissance. Il pensait même que ce traité ne l'empêcherait nullement de la combattre, « si son ambition voulait changer la constitution de l'Empire et la balance de l'Europe[2] ». « L'intérêt de la France, écrivait-il à Louis XVI dans un mémoire du mois de mars 1784, ne doit pas permettre de trop grands déplacements de l'Europe, et *elle doit tendre la main aux puissances opprimées.* Toutes ses vues et toute son influence doivent donc être dirigées vers le maintien de l'ordre public et prévenir que les différents pouvoirs qui composent l'équilibre de l'Europe ne soient détruits[3] ».

Aussi ne voit-il dans la cour de Vienne que son ambition à combattre; il croit nécessaire de s'opposer à « l'esprit inquiet et avide » de l'Empereur, de s'élever contre ce qu'il appelle ses « usurpations », de « mettre une digue à ce torrent qui menace de déborder[4] ».

Pour cela il ne suffisait pas à Vergennes de refuser de seconder les projets ambitieux de l'Empereur en Europe (en Bavière et aux Pays-Bas) ou de s'opposer indirectement à l'extension de sa puissance (élections épiscopales de Cologne ou de Liége[5]); il fallait aussi, en France même, à la cour de Versailles, combattre l'influence de la reine Marie-Antoinette,

[1] Tratchewsky, *op. cit.*, t. XIV, p. 259.

[2] Ségur, *Politique des cabinets de l'Europe,* t. I, p. 88.

[3] Idem, t. III, pp. 197-219. — Cf. Sorel, t. I, p. 298

[4] Lettre au roi, du 12 avril 1775, dans Tratchewsky, art. cit., t. XIV, p. 270. — Cf. Soulavie, t. II, p. 74.

[5] Sur cette dernière, voir notre récent travail paru dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, 3e série, t. XXXI, no 2, pp. 163-206. année 1896.

pour enlever ainsi d'une part un précieux allié à Joseph II, et de l'autre, gagner le faible souverain aux idées anti-autrichiennes qui tendaient alors à dominer de plus en plus.

Aussi, manœuvrant habilement entre les deux partis qui divisaient la cour et les hommes de gouvernement, faisait-il tous ses efforts pour tenir l'éponse du roi éloignée des affaires publiques, et même pour susciter contre elle les méfiances du souverain et de ses ministres [1]. Louis XVI n'aimait pas au fond l'Autriche, malgré son union avec une archiduchesse. Il avait appris à redouter cette puissance dès son jeune âge et sous l'influence de son père, le Dauphin, adversaire des traités de 1756. Vergennes n'eut donc pas trop de peine à exercer sur lui un grand ascendant, et le malheureux prince, en butte aux objurgations de la reine, prêt souvent à céder devant ses instances, finissait cependant par se ranger toujours de l'avis de son ministre [2]. « Après qu'il a vu M. de Vergennes, constatait un jour tristement Marie-Antoinette, son ton n'est plus le même; il est embarrassé, évite de me parler affaires [3] ».

Ainsi donc, le roi et son ministre se trouveront unis en face de la reine et de Mercy. C'est entre ces quatre personnages que va se concentrer et se dénouer le débat qu'a fait naître indirectement à la cour de France la question de la liberté de l'Escaut. Les deux premiers se sentiront soutenus par l'opinion publique, par le ministère ainsi que par une grande partie du monde politique, tandis que les deux autres n'auront pour appui qu'un monarque étranger, vis-à-vis duquel on est plein de préventions et qu'un esprit remuant et ambitieux rend peu sympathique. Tel est le tableau que nous offre la cour des Bourbons au moment où surgit le conflit austro-hollandais.

[1] Soulavie, *op. cit.*, t. II, p. 163. — Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II und Leopold II,* lettres des 29 septembre 1783 et 22 septembre 1784, pp. 38 et 40.

[2] Arneth et Flammermont, *op. cit.*, t. I, p. 315. — Cf. Sorel, *op. cit.*, t. I, pp. 298-299.

[3] Arneth, *Marie-Antoinette, etc.*, p. 172.

L'Empereur avait tout d'abord différé l'exécution de ses plans contre la République jusqu'après la signature de la paix définitive entre la France et l'Angleterre. Lorsque le calme eut reparu en Occident aussi bien que dans l'Orient, il songea très sérieusement alors à l'Escaut. Les incidents du mois d'octobre 1783 vinrent fort à propos, comme nous l'avons fait voir, lui fournir une occasion d'entrer en explications avec les États généraux.

Le moment d'agir à Paris sembla bien être venu. Le 3 décembre 1783, Mercy recevait de l'Empereur ses dernières instructions relativement au langage qu'il aurait à tenir au ministre de Louis XVI. Il devait, disons-le une dernière fois avec Joseph II, « engager le ministère de France à ne pas s'opposer à son projet sur l'Escaut, mais plutôt même à l'épauler, comme d'une chose qui d'aucune façon et dans aucun temps ne peut être nuisible à la France et pas même aux Hollandais [1] ».

Le 10 décembre, Mercy eut pour la première fois occasion d'entretenir Vergennes des affaires hollandaises. Ce dernier ne fit aucune objection, mais son langage fut tellement circonspect et modéré, que Mercy ne put en tirer aucune conclusion en faveur ou non de son maître. Il ne faut donc pas se presser d'exposer ses vues, pense-t-il, mais attendre que les États généraux aient promis une « négociation générale [2] ». Il se mit seulement en devoir d'informer « successivement » la reine de tout ce qui se passait aux Pays-Bas, voulant que, quand il en serait temps, elle fût ainsi « toute préparée à faire intervenir ses bons offices au succès de l'objet ».

Mercy ne paraissait donc pas encore fort certain de l'appui de la France à cette époque. Bien que rien ne fût venu le lui prouver, sa conviction était toujours [3] qu'il ne fallait pas comp-

[1] Lettre du 3 décembre, dans Arneth et Flammermont, t. I, p. 234.

[2] Dépêches à Belgiojoso, du 21 décembre 1783 et du 1er février 1784. (Archives de Vienne.) — Lettre à Kaunitz, du 21 décembre.

[3] Cf. plus haut, p. 118.

ter sur des « offices bien pressants » de la France [1]. Son espoir résidait principalement en la reine, et de l' « interposition de son crédit » ainsi que de son influence sur son époux et ses ministres, il attendait les meilleurs effets. « Si cette princesse veut un jour, écrivait-il au chancelier, s'occuper d'une manière sérieuse et suivie du grand rôle qu'elle est en mesure de remplir, il ne sera pas difficile de rétablir ici les choses sur un pied convenable à l'alliance. »

Le moment vint bientôt où la reine, « surmontant ses répugnances pour tout ce qui tient à la politique et aux affaires arides », eut l'occasion de s'occuper des intérêts de l'Empereur avec tout le zèle et l'esprit de suite dont elle était capable. Dans le courant du mois d'avril, l'ambassadeur autrichien fit, en effet, les premières démarches officielles auprès de Vergennes, en venant solliciter les bons offices de son maître en faveur de l'Empereur. L'accueil réservé à cette première ouverture fut bienveillant, et laissa espérer à Mercy que « le ministre aurait le bon esprit en cette occasion de chercher à réparer les fautes passées [2] ». Cependant, ajoutait-il, la défiance n'était pas inutile, et il convient de « combiner sa marche selon celle que M. de Vergennes pourra tenir ».

Cette défiance, peut-on dire, domina constamment ses autres sentiments et ne l'abandonna jamais. Bien que, de son propre aveu, les dispositions de Vergennes lui parussent favorables, il demeurait inquiet. « Il ne faut pas, » écrit-il, le 1er mai, au comte de Belgiojoso à Bruxelles, à la suite d'une autre entrevue, « se livrer avec grande confiance aux intentions que la France semble vouloir nous marquer dans l'occasion présente [3] ». Tout ce qu'on peut espérer d'elle, c'est une conduite passive. Le 4 mai, il remet le Tableau Sommaire, et à ce propos,

[1] Dépêche à Belgiojoso, du 12 février 1784. (Archives de Vienne.)

[2] Lettre de Mercy à Joseph II, du 20 avril, dans Arneth et Flammermont, t. I, p. 261. — Cf. lettre de Vergennes à La Vauguyon, du 25 avril. (Archives de Paris.)

[3] Archives de Vienne.

il nous déclare de nouveau qu'il ne compte sur un concours ni actif ni sincère du roi [1]. Et cependant, Vergennes, dans les diverses entrevues qu'il eut alors avec le représentant de Joseph II, ne disait rien qui dût déplaire. Le 4 mai, il parle très franchement de Maestricht, comme d'un objet fort utile de compensation pour l'octroi de la liberté de l'Escaut; le 18 mai, il reconnaît comme incontestables les titres de l'Autriche à revendiquer la possession de Maestricht et déclare considérer la navigation sur l'Escaut comme l'objet le plus important pour l'Empereur; il va même jusqu'à dire aux représentants de la République à Paris que « dans l'état actuel des affaires, la libre navigation de l'Escaut porterait un préjudice bien léger aux États généraux »; que ceux-ci ne devaient pas redouter « des conséquences pareilles à celles qui auraient peut-être eu lieu autrefois relativement au commerce d'Amsterdam et de celui en général de toute la Hollande [1] ». Le 18 mai, parlant de nouveau de l'Escaut, il répète de la façon la plus formelle que « s'il était ministre de la République, il n'hésiterait pas à lui conseiller de donner sur ce point toute satisfaction à l'Empereur, et que si c'était un sacrifice à lui faire, il devenait de si peu d'importance relativement au commerce général de la Hollande qu'il n'y avait que l'attachement naturel aux *anciens préjugés* qui pût arrêter les États généraux sur une demande de cette nature [2] ».

Ces déclarations, si peu en harmonie cependant avec l'attitude adoptée plus tard par Vergennes, dissipèrent un instant la méfiance invétérée de Mercy. Jusqu'à ce qu'un fait « bien caractérisé et prouvé » vienne les démentir, les « apparences » de bonne foi lui semblent satisfaisantes [3]. Comme la cour de France ne soulève pas d'objections sur le fond même des prétentions de l'Empereur, et que celui-ci paraît ainsi « garanti d'une contradiction ouverte », sinon d'une

[1] Dépêche de Mercy à Belgiojoso, du 4 mai. (Archives de Vienne.)
[2] Dépêches de Mercy à Belgiojoso, des 20 et 29 mai. (*Ibidem.*)
[3] Dépêche du même au même, du 29 mai. (*Ibidem.*)

sincérité complète, il écrit sans tarder à Belgiojoso qu'il peut pousser plus avant sa négociation avec les États généraux [1] et faire savoir quelles sont les vues réelles et définitives de l'Autriche. Bref, comme il s'exprimait lui-même, il devait « trancher le mot [2] ».

Le chancelier Kaunitz, auprès de qui Noailles, l'ambassadeur français, avait été chargé de s'informer des intentions de son maître, crut de son côté que le roi de France soutiendrait, jusqu'à un certain point, les intérêts de son beau-frère. Partant de cette croyance, il émit le premier l'idée qu'au lieu de remettre directement aux plénipotentiaires hollandais un ultimatum contenant les dernières résolutions de l'Empereur, on pourrait le faire proposer et présenter par le cabinet de Versailles. Le souverain donna son approbation à ce plan [3], et dès lors la négociation à Paris eut un but bien défini. Le ministre plénipotentiaire à Bruxelles fut autorisé [4] à entrer en rapport avec Mercy sur l'objet de l'ultimatum. On lui laissait le soin, avec son collègue de Paris, de décider à quel moment il conviendrait d'en faire l'usage que l'on sait [5].

En attendant, Vergennes continuait à tenir à Mercy un langage des plus favorables. Dans une entrevue, le 8 juin, il désapprouva les mesures militaires prises par les Hollandais, comme constituant des « démarches ridicules » et de la « dernière indécence », et à propos de l'Escaut il trouva « fort naturel » que l'Empereur insistât sur ce point, disant qu'« il ne voyait pas trop que les Hollandais pussent raisonnablement s'y opposer [6] ». Le 29 juin, lors d'une nouvelle entrevue, Vergennes tint le même langage. Il estime que les demandes impériales n'ont rien que de raisonnable, et que les bons offices de la France auprès de la Hollande devront tendre à

[1] Dépêche du 20 mai. (Archives de Vienne.)
[2] Belgiojoso à Kaunitz, le 22 mai. (*Ibidem.*)
[3] Kaunitz à Belgiojoso, le 3 juin.
[4] Dépêche de Kaunitz, du 5 juin.
[5] Dépêche du même, du 12 juin.
[6] Dépêche de Mercy à Belgiojoso, du 10 juin.

faire obtenir satisfaction à S. M. I. Bien plus, il va même jusqu'à donner l'assurance la plus formelle que la France ferait tout pour appuyer les projets de la cour de Vienne.

A cette date du 29 juin, Mercy connaissait déjà les dernières résolutions de son maître et savait le service précieux que le cabinet impérial entendait réclamer de celui de Versailles. Il crut donc arrivé le moment de faire part à Vergennes des projets de l'Empereur, ainsi que des conditions nouvelles qu'il propose en vue d'arriver à un arrangement définitif. Lors de cette importante entrevue du 29 juin, dont il vient déjà d'être parlé, il entama donc une discussion approfondie sur les affaires de Hollande. C'est alors que, pour la première fois, il exposa les désirs de l'Empereur. On peut les résumer ainsi : ouverture de l'Escaut et cession de la Flandre hollandaise, moyennant des rectifications de frontières ; cession de Maestricht et de la Gueldre autrichienne par l'Autriche. Voilà, disait Mercy, quelles pourraient être les bases d'un accord entre l'Empereur et les Provinces-Unies.

Le comte de Vergennes, qui, paraît-il, avait écouté Mercy avec beaucoup d'attention, avoua qu'il n'avait pas la moindre objection à faire à tout ce qui venait de lui être exposé, et promit d'intervenir auprès des ministres hollandais pour faciliter la conclusion d'un arrangement.

Malgré la promesse d'appui qu'il venait de faire, le chef du cabinet articula cependant des réserves qui lui enlevaient, il faut bien le dire, une grande partie de sa valeur. Il trouva en effet que, « vu les rapports dans lesquels le cabinet de Versailles se trouvait vis-à-vis de la Hollande, *qu'il voulait détacher de l'Angleterre*, il était tout à fait nécessaire de ménager quelque peu la République, et de ne pas lui dicter en quelque sorte des lois ». On ne pourrait qu'employer des insinuations, mais tenir néanmoins un langage conforme aux désirs de la cour de Vienne [1].

[1] Dépêche d'office de Mercy, du 6 juillet, dans Arneth et Flammermont, t. I, pp. 271-273.

Le 30 juin, dans une nouvelle conférence, Mercy réitéra ses déclarations. En même temps, il annonça enfin que l'Empereur avait, « pour mettre fin aux préparatifs déplacés de la République, résolu de dire son dernier mot, et chargé à cet effet le comte de Belgiojoso de rédiger un ultimatum pour être proposé aux Hollandais ».

Le moment est intéressant. Les pourparlers engagés prennent une tournure tout à fait nouvelle, et le débat acquiert désormais une portée beaucoup plus considérable. Jusqu'à la fin du mois de juin, l'Empereur n'avait guère fait autre chose que tenir le cabinet de Versailles au courant des événements, et tâcher d'en obtenir une approbation de sa conduite. Le terrain une fois sondé et les dispositions du ministère de Louis XVI jugées favorables, sur la foi des premières réponses du « phraséologiste » Vergennes, il parut bon alors de déclarer nettement ce que l'on attend de la France et quelle est la nature du service que l'on réclame de sa bienveillance.

De là, le 30 juin, l'annonce de la rédaction prochaine d'un ultimatum, et la demande faite à la cour de Versailles de bien vouloir le communiquer aux ambassadeurs hollandais « comme un moyen de conciliation imaginé par elle, *pour remplir la promesse de bons offices qu'elle leur avait faite* [1] » !

Quelle va donc être l'attitude du cabinet français en présence d'une pareille demande?

Aux premières ouvertures de Mercy, Vergennes se contenta de répondre qu'il prendrait les ordres du roi, dès qu'il aurait reçu le texte de l'ultimatum impérial.

Ce début était plutôt encourageant. Mercy résumait fort bien, à ce moment, l'état de la question, quand il écrivait ce qui suit à Joseph II et à Kaunitz : « *A moins d'une inconséquence et d'une vilenie qui n'est point à supposer,* il paraît impossible que M. de Vergennes se rétracte du langage qu'il m'a tenu, lorsqu'au delà de mes espérances, j'ai obtenu des aveux assez

[1] Dépêche précitée du 6 juillet.

analogues à nos vues; et quoique le système de ménagements envers les États généraux, que cette cour-ci adopte, ne permette pas d'attendre de sa part des offices bien efficaces, il reste bien démontré qu'elle ne nous opposera aucun obstacle réel, de façon que si les grands motifs d'État qu'il appartient à V. M. seule de connaître et d'évaluer pouvaient comporter de notre côté quelques démonstrations assez sérieuses pour intimider les Hollandais, il serait bien probable que nous obtiendrions, avec la liberté de l'Escaut, cette partie de la Flandre hollandaise, sans laquelle le premier des deux avantages ne serait peut-être que précaire et d'une moindre importance [1]. »

La suite de notre récit montrera dans quelle mesure les prévisions de Mercy étaient fondées.

Des ordres précis et définitifs venaient de lui arriver de Vienne, lui prescrivant [2] de « confier à la France l'ensemble des vues d'arrangement » et de le faire d'une façon aussi « franche » que « complète ». Le 26 juillet, il se trouvait en possession du texte de l'ultimatum, composé et rédigé par le ministre plénipotentiaire à Bruxelles lui-même [3]. Nous en avons déjà fait connaître le contenu essentiel, et nous n'y insisterons plus ici.

Le lendemain, 27 juillet, Mercy put s'acquitter de sa mission auprès du ministre des affaires étrangères.

Dès le début donc de l'entretien, l'ambassadeur déclara que S. M. I., en présence du désir que lui avait marqué le roi, son beau-frère, de se rendre utile à ses vues, s'était décidée à lui confier ses projets, qu'Elle attendait de sa bienveillance que son ministre ferait valoir son ultimatum auprès des Hollandais « comme son ouvrage propre, et comme une idée qui

[1] Lettres des 6 et 7 juillet, dans ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, pp. 268 et 271. — Cf. Mercy à Belgiojoso, le 5 juillet. (Archives de Vienne.)

[2] Kaunitz à Belgiojoso, 30 juin et 5 juillet. (*Ibidem.*)

[3] Belgiojoso à Mercy, le 26 juillet. Ce document avait pour titre : « Plan de conciliation pour terminer les difficultés et contestations qui se sont élevées entre S. M. I. et la République des Provinces-Unies, et qui font l'objet d'une négociation établie à Bruxelles. »

lui était venue pour concilier les intérêts de la France et de la République [1] ».

Pourquoi cette précaution jugée indispensable par l'Empereur [2] et devant engager si fort le cabinet de Versailles? Parce qu'il était aisé de prévoir, disait Mercy, que si les Hollandais s'apercevaient, « même de loin », que le plan en question était l'ouvrage unique de la cour de Vienne, ils ne manqueraient pas de faire naître mille difficultés, au lieu que, recevant les propositions autrichiennes comme un moyen de conciliation imaginé par une puissance telle que la France, qu'ils ont tant de motifs de ménager, ils ne pourraient raisonnablement refuser leur acquiescement aux vues de l'Empereur.

Vergennes, loin de soulever quelque objection à ces raisonnements, parut plutôt les approuver, en disant qu'il avait lieu de croire que son souverain l'autoriserait à agir conformément aux intentions de l'Empereur et qu'*alors* il s'acquitterait de sa mission avec « autant de zèle que d'exactitude ». Il satisfaisait ainsi à demi l'ambassadeur autrichien, en se retranchant derrière le roi, sans s'engager à rien lui-même.

Ce n'est pas toutefois que les sollicitations, et même les plus pressantes, lui eussent manqué pour le pousser, sinon le forcer, à tenir un langage plus décisif.

La reine, en effet, dont nous surprenons ici l'intervention directe, avait eu avec son auguste époux une conversation, à la suite de laquelle elle s'était bien vite rendu compte que la remise de l'ultimatum par la France serait sujette à de grandes difficultés [3]. Alors, à l'instigation expresse de Mercy, elle parla au roi et à Vergennes. Elle leur fit d'amers reproches, les rappelant, l'un aux « convenances envers l'Empereur », l'autre

[1] Mercy à Belgiojoso, dépêche du 1er août (Archives de Vienne), et Arneth et Flammermont, t. I, p. 280.

[2] Kaunitz était tout à fait hostile à cette démarche, qu'il ne trouvait « ni nécessaire, ni utile, ni raisonnable ». S'il s'y est prêté, c'est qu' « *on* l'a voulu absolument ». (Lettre à Mercy, 4 septembre.)

[3] Mercy à Kaunitz, le 1er août, dans Arneth et Flammermont, t. I, p. 280, note.

à « la promesse de bons offices à l'Empereur ainsi qu'à la République », et « au réel attachement à l'alliance » (de 1756). Rien n'y fit. Vergennes dissimula un instant les sentiments nouveaux qui l'animaient, mais dans la conférence du 29, qui survint sur ces entrefaites, on vit bien que ses dispositions n'étaient déjà plus les mêmes qu'auparavant.

Lorsqu'on en arriva, en effet, dans la lecture de l'ultimatum, à l'article relatif à la liberté de l'Escaut, le ministre, qui jusque-là avait écouté d'un « air sérieux » et sans dire mot, souleva tout à coup foule d'objections, alléguant l'humeur hostile des Hollandais, leurs préjugés, naguère qualifiés par lui de « vains », leurs intérêts commerciaux, etc., arguments concordant assez mal, il faut bien l'avouer, avec les déclarations faites précédemment et que nous avons cru devoir rapporter. Il répéta, ce que nous savons déjà, qu'on ne pouvait dicter de lois aux États généraux, que la France n'avait point de crédit en Hollande (ce qui était contraire à la réalité), qu'on devait se borner à des représentations amicales, et au surplus, « attendre la tournure que prendraient les choses », etc. Bref, il n' « articula rien de clair », au sentiment de Mercy, et celui-ci se trouva confirmé dans l'idée qu'on évitait soigneusement à Paris de se lier les mains en paraissant seulement appuyer les revendications impériales, tout en observant de grands ménagements à l'égard de la République.

La raison de cette attitude, qu'ignorait sans doute le représentant de Joseph II, c'est que des pourparlers très actifs étaient engagés à cette même époque en vue d'un traité d'alliance à conclure avec la Hollande, et que la moindre démarche en faveur de l'Empereur, en opposition par conséquent avec les intérêts de la République, pouvait compromettre l'issue de ces négociations [1] et peut-être rejeter ainsi la puissance dont on voulait se faire une amie dans les bras de l'Angleterre. Or,

[1] Voir les dépêches reçues de La Haye par Vergennes, aux mois de juin, juillet et août. (Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. DLIX, *passim.*)

c'est ce que Vergennes et le ministère français redoutaient le plus.

Le conseil du roi s'était réuni, le 8 août, pour délibérer sur les affaires hollandaises. Ses décisions furent absolument conformes aux sentiments qu'avait manifestés le ministre des relations extérieures dans la conférence du 29 juillet. Mercy, s'en tenant à son point de vue, les caractérisa de « marche tout à fait différente du langage tenu par le ministre [1] », ce qui, au fond, était exact.

La raison d'État l'emporta donc dans les conseils du gouvernement. Il était dès lors facile de prévoir que Vergennes, se sentant si bien soutenu par ses collègues et son souverain, ne se départirait plus de son attitude dernière.

De nouveaux entretiens, parfois fort vifs, entre la reine et le roi, les 8 et 10 août, n'amenèrent de la part de ce dernier que de vagues assurances de bon vouloir et des réponses sans signification précise. Sa volonté était entièrement soumise, dès ce moment, à celle de son ministre, et Marie-Antoinette ne pouvait plus espérer une décision favorable à son frère.

Dans l'entrevue du 10 août, Vergennes se chargea de faire connaître enfin au représentant de l'Empereur la réponse définitive de sa cour. Comme Mercy lui demandait si une résolution avait été prise depuis leur dernière entrevue, il s'éleva vivement contre ce qu'il qualifia l' « exigence » de l'Empereur, et déclara nettement alors que la présentation de l'ultimatum par le roi, comme étant son ouvrage, ne saurait être admise, et que, par conséquent, « *dans l'ensemble des circonstances telles qu'elles se trouvaient,* le roi ne pouvait rien proposer de son chef aux Hollandais [2] ». Il pria même instamment Mercy de « ne pas le presser davantage, parce qu'il ne lui dirait rien de plus »! Cependant notre diplomate osa insister et demander quel usage comptait faire la cour de Versailles de l'ultimatum, car « si elle l'a reçu, observait-il insidieusement, c'est

[1] Mercy à Belgiojoso, le 13 août. (Archives de Vienne.)
[2] Arneth et Flammermont, t. I, p. 283.

sans doute pour en faire un usage quelconque ». Cet usage, répondit alors Vergennes, consistera à « *sonder peu à peu les Hollandais* sur les différentes propositions de la cour de Vienne, et à avancer progressivement dans le détail des différents objets à mesure que l'on apercevra plus ou moins de facilités à les faire adopter ». Le ministre français, une fois la présentation refusée, paraît bien ne plus avoir réduit ce conflit qu'à une simple dispute de mots, car dès que Mercy eût dit que sa cour accepterait de remplacer le terme *proposer*, qui choquait, par ceux d'*insinuations, raisonnements, conseils,* il se déclara prêt à accepter ce biais, et l'entretien prit fin aussitôt [1]. Tandis que le cabinet français dissimulait son refus sous des mots, celui de Vienne dut se contenter de simples promesses de bon vouloir.

Le résultat des conférences de Paris était donc nul pour l'Empereur. Il est vrai, le service que celui-ci réclamait de son allié avait trop d'importance par les conséquences qu'il aurait entraînées, ce service devant fatalement en amener d'autres; une acceptation eût trop enchaîné le roi à la politique impériale, pour que Vergennes et le ministère pussent à la légère pousser la monarchie dans une voie nouvelle. On sait du reste les causes générales pour lesquelles le successeur de Choiseul n'entendait pas continuer à suivre la politique si favorable à l'Autriche de ce dernier.

Joseph II comprit que la décision du cabinet de Versailles était irrévocable, et, pour ne pas s'exposer, en insistant, à des suites fâcheuses et capables de compromettre entièrement ses plans, il renonça à une idée qui lui avait été chère cependant, comme la reine dut de son côté faire taire son dépit et son ressentiment à l'égard des conseillers de son mari [2].

[1] Dépêche de Mercy à Belgiojoso, du 13 août. (Archives de Vienne.) — Lettre de Mercy à Vergennes, du 11 août, et réponse de Vergennes, même jour. (Archives de Paris, Corresp. de Hollande.)

[2] Arneth et Flammermont, t. I, p. 284, note.

Il « changea de marche », comme dit Mercy, et avisa à d'autres moyens, ainsi qu'on l'a vu précédemment.

Le 13 août, l'embassadeur autrichien communiqua le texte d'un nouvel ultimatum, celui qui fut cette fois « directement » présenté aux États généraux et devint la cause de la rupture. On le connaît. En le faisant parvenir à Paris et en le présentant à M. de Vergennes, il ne manqua pas d'émettre l'espoir que « le roi de France voudrait bien intervenir par ses bons offices pour éclairer les États généraux sur l'intérêt qu'ils ont à prévenir une rupture, et à se prêter aux moyens de rétablir avec S. M. I. la bonne intelligence qu'il leur importe si particulièrement de maintenir[1] ».

Vergennes se montra, paraît-il, fort soulagé de voir l'Empereur renoncer à son idée de faire intervenir la France. Il accueillit avec la plus grande satisfaction la communication de Mercy et lui déclara ne rien voir dans la résolution finale de la cour viennoise qui pût empêcher le roi de se rendre utile à l'Empereur. Il répéta même ce qu'il avait proclamé dans le principe, à savoir que l'ouverture de l'Escaut ne serait ni inquiétante ni nuisible au commerce des Hollandais, et que ceux-ci devraient finalement l'accorder sans grande difficulté. Il ne protesta pas non plus contre la prétention de faire circuler des vaisseaux sur l'Escaut et de venger la première insulte au pavillon impérial, se bornant à conseiller la modération et le sang-froid.

Nous avons déjà eu l'occasion de voir comment la cour de France répondit à la demande nouvelle de bons offices faite par Mercy, et de quelle manière elle entendit rendre « quelque service utile » à l'Empereur. Le cabinet de Versailles ne proposa rien de son chef ou officiellement, pour rapprocher les adversaires, mais il crut remplir les promesses faites à chacun en prêchant activement, à Bruxelles comme à La Haye, la prudence, en mettant les uns et les autres en garde contre les

[1] « Agir autrement après les offres et les assurances de bons offices, serait *infâme* », déclarait Kaunitz. (ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 294.)

conséquences du moindre acte de violence, en tâchant d'amener les Hollandais sur le terrain de la conciliation, leur conseillant même de laisser passer les vaisseaux impériaux [1], en un mot en essayant d'éviter ou de retarder le plus possible une rupture, dont il redoutait avant tout les suites pour la monarchie des Bourbons.

Les résultats qu'il obtint furent à peu près nuls, on l'a constaté plus haut, et bientôt se produisirent ces événements que le ministre de Louis XVI déclarait, le 24 juillet, ne pouvoir prédire, et d'après la tournure desquels il paraissait désirer fixer sa ligne de conduite. Ce furent le coup de canon tiré sur l'Escaut, le 8 octobre, la rupture diplomatique qui s'ensuivit, et enfin les armements considérables projetés par l'Empereur, précurseurs d'une campagne funeste pour les Provinces-Unies.

Ces trois faits modifièrent complètement la situation des affaires et fournirent ainsi l'occasion à la cour de France de prendre une détermination.

En résumé donc, la Hollande et l'Autriche, simultanément et avec la même insistance, requièrent les bons offices de la France, la première dans l'espoir que cette puissance défendra la nation mise en danger, l'autre dans l'espoir qu'elle engagera la République à céder et à accorder réparation à son pavillon.

Le roi de France devient ainsi en quelque sorte l'arbitre de la situation.

[1] Mercy à Belgiojoso, le 6 octobre. (Archives de Vienne.)

CHAPITRE VII.

INTERVENTION DE LA FRANCE. — L'EMPEREUR RENONCE A L'ESCAUT.

Dispositions de Joseph II au lendemain de la rupture. — Au fond, il ne désire pas la guerre, et ne la veut que comme moyen extrême. — Ce qu'il a imaginé pour terminer ses différends avec la Hollande. — L'échange des Pays-Bas et de la Bavière. — Lien qui existe entre les affaires de Hollande et de Bavière. — Comment il espère faire contribuer l'une réciproquement au succès de l'autre. — Attitude de Vergennes en présence des événements du 8 octobre. — État de l'opinion publique en France. — Vergennes propose la médiation de la France, et conseille une correspondance directe entre Louis XVI et Joseph II. — Ce système est adopté. — Première lettre de Louis XVI, du 26 octobre. — Réponse de l'Empereur, du 20 novembre. — A la même date, lettre du roi à Joseph II. — Importante déclaration qu'elle contient : le roi se déclare prêt à défendre la Hollande, et en cas d'attaque de la part de l'Autriche, à intervenir militairement. — Comment Vergennes explique cette déclaration. — Comment il nous faut l'apprécier. — Faits divers qui précédèrent l'envoi de cette lettre. — Contenu de la lettre de Joseph II du 20 novembre : énorme concession relativement à l'Escaut. — Comment il faut l'apprécier, et raisons probables qui l'amenèrent. — On peut dire que dès le 20 novembre l'Escaut fut sacrifié.

L'instant approchait où une solution définitive allait décider à l'avantage de qui un conflit, vieux déjà d'un siècle et demi, devait se terminer.

Comment l'Empereur envisageait-il l'avenir, de quelles dispositions se trouvait-il animé *réellement* au lendemain de la rupture, c'est ce qu'il importe d'examiner, pour bien comprendre la suite de notre récit.

Le premier sentiment de Joseph II, à la nouvelle de l'insulte infligée à son pavillon sur l'Escaut, avait été de tirer une vengeance éclatante de cette « insolence », de faire regretter à ces « insolents marchands de fromage » leur « impudence » et l' « atrocité » de leur conduite. Se jugeant profondément froissé dans sa dignité, il manifesta hautement

l'intention d'user de rigueur et de « faire repentir les Hollandais par tous les moyens de force nécessaires qui sont en sa puissance ».

Les apparences étaient donc à la guerre, à une guerre dangereuse pour la paix générale de l'Europe et désastreuse en tous cas pour les Hollandais.

Aussi l'alarme était-elle grande chez eux. Elle ne l'était pas moins en France. Ici les bruits les plus exagérés circulaient au sujet des armements de l'Empereur. On croyait à Paris qu'il ne songeait à rien moins qu'à anéantir les Provinces-Unies ou à s'emparer d'une grande partie de leur territoire. Et dans cette persuasion, on discutait l'éventualité d'une entrée en campagne, pour s'opposer au « torrent de l'ambition de l'Empereur » !

Combien cependant on se trompait, à La Haye aussi bien qu'à Versailles, sur les intentions véritables de Joseph II !

Étudions la correspondance de l'Empereur : une chose en ressortira à l'évidence, c'est que la guerre n'est considérée par lui que comme une ressource dernière, et que ce moyen extrême ne doit être employé que si on ne peut l'éviter. Certes, il ne cesse de faire des armements et surtout de les annoncer partout et sur tous les tons. Mais à cela il voit un avantage, un espoir, celui d'intimider peut-être les Hollandais et de les rendre ainsi plus conciliants. La déclaration de guerre, restant suspendue comme une menace sur leur tête, ne peut servir qu'à fortifier ses prétentions. Et puis, comme le remarquait Noailles, l'ambassadeur de France à Vienne, il tenait beaucoup à pouvoir donner à l'Europe une preuve de sa puissance. Cette cour-ci, disait-il, désire, non pas la guerre, mais « qu'on ait opinion de ses moyens [1] »! Noailles nous paraît être dans le vrai.

En réalité, ce que veut encore et toujours Joseph II, d'accord cette fois avec son chancelier, c'est l'appui diplomatique de la France et son intervention auprès des Provinces-Unies.

[1] Noailles à Vergennes, le 4 août. (Archives de Paris.)

Oubliant que le cabinet de Versailles vient de se refuser à présenter l'ultimatum, il s'adresse de nouveau à lui pour qu'il appuie, au moins, son acceptation par les États et l'aide à réparer l'affront qui vient de lui être infligé. Vergennes n'a-t-il pas déclaré, le 13 août, que la liberté de l'Escaut ne pouvait nuire au négoce de la République ni inquiéter le pays, et que le roi de France ne voyait rien, dans la note à présenter aux ministres hollandais, qui pût l'empêcher de se rendre « utile » à l'Empereur? Que le roi se rende donc maintenant utile et qu'il soutienne pour cela son beau-frère dans ses deux principales réclamations : un acquiescement complet à son ultimatum et une réparation convenable pour l'insulte à son pavillon [1] !

Voilà ce qu'il espère obtenir de la France. Il compte sur son bienveillant concours pour « prendre un parti conforme à l'état violent des choses, qui exige un remède très prompt, si elle veut que la guerre n'éclate pas effectivement », et pour « faire avoir raison *en plein* des Hollandais et très promptement [2] ». Si rien de cela ne se fait, si le gouvernement français n'intervient pas en faveur de l'Empereur et que les États généraux continuent à opposer le même refus à ses demandes, *alors seulement* il aura recours à la voie des armes [3].

D'abord des négociations diplomatiques, ensuite la guerre, si celles-ci ne sont pas possibles ou n'aboutissent pas : telle est la ligne de conduite que le fils de Marie-Thérèse entend adopter.

Les négociations devront porter sur deux objets : la soumission des Hollandais, sur les bases transactionnelles proposées le 23 août, et, comme condition préalable nécessaire, une réparation suffisante pour le coup de canon du 8 octobre.

D'une semblable attitude, réduite à ce dilemme, il semble bien que le monarque ne pouvait se départir. Et cependant, il

[1] Kaunitz à Mercy, le 28 octobre. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 317.)
[2] Du même au même. (Idem, t. I, p. 310.)
[3] Lettres de Kaunitz, des 21, 28, 29 octobre, etc.

entrevoyait dès ce moment, outre les voies diplomatiques ordinaires, un autre moyen de terminer les différends à la satisfaction de tous, au mieux surtout de ses intérêts. Ce moyen, que les documents récemment publiés nous font connaître, n'était rien moins que l'ancien et fameux *projet d'échange de la Bavière et des Pays-Bas,* ce qu'on appelait alors le « troc de la Bavière ».

En effet, pendant que l'Empereur venait de rompre avec la Hollande à propos de l'Escaut, il préparait dans l'ombre et le secret les voies à un abandon de ces mêmes Pays-Bas pour lesquels il risquait de troubler la paix de l'Europe.

Par le troc de la Bavière, le chef de l'Empire renonçait à ses provinces belges en faveur de l'Électeur palatin Charles-Théodore, et obtenait en échange le Haut-Palatinat, les duchés de Haute et Basse-Bavière avec leurs dépendances. Ce projet touchait à la politique essentielle de l'Autriche. Joseph II, par la possession de la Bavière, assurait l'unité territoriale de ses pays héréditaires et agrandissait considérablement le domaine de la maison de Habsbourg, tout en la débarrassant d'une possession éloignée, difficile à défendre et toujours peu sûre par suite du voisinage de la France. Il en résultait une concentration des forces de l'Empire, et ainsi l'on pouvait défendre mieux le cœur de la monarchie contre l'ennemi traditionnel, le roi de Prusse [1]. Les intérêts les plus considérables de l'Autriche se trouvaient engagés dans cette question : de la réussite du plan d'échange dépendaient la suprématie autrichienne en Allemagne et le maintien en respect de la puissance de la Prusse.

Aussi cette question va-t-elle « éclipser totalement l'affaire des démêlés avec la Hollande », disait Mercy à Kaunitz, et faire

[1] Voir un mémoire de Vergennes au roi : « S'il convient au roi de favoriser l'échange des Pays-Bas contre la Bavière » (29 décembre 1784). Archives de Paris, Corresp. de Vienne, vol. CCCXLV, ff. 373 et suiv. — Cf. l'ouvrage de L. Ranke, déjà cité, *Die deutschen Mächte und der Fürstenbund,* pp. 116 et suiv.

en sorte que les préoccupations relatives à l'Escaut ne seront plus, à un moment donné, les seules présentes à l'esprit de l'Empereur. On peut même dire qu'elles n'y occupèrent plus qu'un rang secondaire. Le projet d'échange, vieux déjà de plus d'un siècle, dominait, par l'importance des intérêts mis en jeu et des conséquences qui pourraient en découler, les affaires de Hollande. Mais, indépendamment de cela, ces mêmes affaires ne furent plus considérées par Joseph II, dans les derniers mois de l'année 1784, sous le même point de vue. Le souverain ne vit plus en elles qu'un moyen propre à arracher à la France, d'une façon ainsi détournée, son acquiescement au troc projeté. *En un mot, les différends avec les Provinces-Unies n'intéresseront plus par leur objet particulier, mais ils devront contribuer au succès d'autres combinaisons plus importantes et plus essentielles à la monarchie.*

Ici nous touchons à la question fort peu connue des relations existant entre les affaires de Bavière et de Hollande. Expliquons-nous un instant.

A mesure que le projet d'échange s'élabore, l'Empereur se rend compte de la difficulté qu'il éprouvera de gagner la France à ses vues. Celle-ci est en effet l'alliée de la maison palatine en même temps que de la maison de Habsbourg, et elle ne peut se désintéresser des changements considérables que provoquerait aux Pays-Bas et dans le corps germanique le troc projeté. Son consentement préalable est donc nécessaire pour en assurer la réussite. Pour l'obtenir, Joseph II pense qu'il faudra représenter au cabinet de Versailles les précieux avantages qu'en retirerait la France. Bien plus, poussant plus loin ses désirs, il voudrait, de même que pour l'ultimatum aux Hollandais, que le roi proposât lui-même l'échange des Pays-Bas et agît directement sur l'électeur palatin et son héritier, le duc des Deux-Ponts.

Le moyen de réussir auprès de Louis XVI, il l'a sous la main, pour ainsi dire : ce sont les hostilités dont il menace publiquement la République, amie de la France. Cette dernière puissance, Joseph II en a de multiples preuves, craint

par-dessus tout la guerre, qui serait sa ruine financière, et par là même désire vivement voir la paix garantie du côté de la Hollande. Or elle peut éviter l'une et assurer l'autre, en appuyant les projets de l'Empereur sur l'Escaut et en l'aidant à obtenir satisfaction de son adversaire. Quant à lui, il fera toutes les concessions compatibles avec sa dignité pour faciliter le plus possible une entente [1], et écarter d'autant l'éventualité d'une campagne. Mais *en retour,* il désire que la France, heureuse de s'épargner à ce prix les embarras et les conséquences d'une intervention armée, lui prête alors son appui, pour faire réussir l'échange ! Comme le disait très bien l'historien Ranke, en faisant allusion à ces curieux calculs politiques, « *il eut l'idée de mettre en relation le différend hollandais avec l'échange de la Bavière, et de faire de la pacification de la Hollande, que la France désirait, le prix de l'appui de cette dernière puissance dans l'affaire de l'échange* [2] ».

Cela n'est pas douteux, quand on voit Joseph II faire cette déclaration capitale à Catherine de Russie : « *C'est dans la vue seule de donner à la France des appréhensions de guerre que j'ai entretenu toute la querelle avec la Hollande* [3]..... J'ai tâché de réunir l'échange de la Bavière avec la possibilité de me prêter à un arrangement avec la République. » « Si, écrivait-il d'autre part à Mercy, le 6 novembre, le troc pouvait, après satisfaction reçue néanmoins de la part des Hollandais, être mis en avant comme un expédient pour empêcher la guerre, et que la France le goutât, je crois que ces trois coups de canon (du 8 octobre) auraient été tirés bien à propos, et que je ne devrais pas regretter les dépenses que la marche des troupes exige [4]. »

Très adroitement, on le voit, Joseph compte tirer profit de l'état de ses relations avec la Hollande pour atteindre un dou-

[1] Voir plus loin.

[2] Ranke, *op. cit.*, p. 144.

[3] Arneth, *Joseph II und Catharina von Russland,* lettre du 28 décembre, p. 241.

[4] Arneth et Flammermont, t. I, p. 322. Cf. pp. 326-328.

ble résultat: obtenir satisfaction relativement à l'Escaut et réaliser l'échange, le tout sans plus avoir à craindre l'opposition de la France. Les menaces de guerre lui servent à double fin : à peser à la fois sur la République et la France [1].

Telles étaient, au lendemain de la rupture, les pensées de l'Empereur.

Bien que la réalité ne tarda pas à montrer qu'il s'était fait illusion, il avait raison de croire cependant que la France ne désirait pas davantage la guerre et s'arrangerait de façon à l'éviter. Mais, contrairement aux espérances de Joseph, ce ne fut ni en abandonnant la Hollande, ni en consentant à l'échange de la Bavière.

Le 11 octobre 1784, Mercy reçut la nouvelle des graves incidents qui avaient eu l'Escaut pour théâtre quelques jours auparavant. Il en informa immédiatement Vergennes ainsi que la reine, et pria cette dernière d'agir sans tarder avec énergie.

Le roi et son ministre manifestèrent une surprise d'autant plus grande qu'ils n'avaient pas ménagé les conseils de modération aux Hollandais [2].

Si Vergennes ne trouva pas un mot alors pour pallier la conduite de la République, la qualifiant même de violente et d'imprudente [3], il pensait aussi qu'avant de rien décider, il fallait connaître les intentions de l'Empereur. De plus, il lui semblait bon et utile de chercher, préalablement à toute mesure hostile, à arranger les affaires. Ce qu'il paraît redouter, en effet, pendant ce mois d'octobre si fécond en incidents, ce sont les suites que peut provoquer la surexcitation des esprits

[1] Voir plus loin.

[2] HOGENDORP, *op. cit.*, pp. 234-237 : « La conduite des Hollandais a eu lieu malgré nos conseils. » (Vergennes à Noailles, le 28 octobre.)

[3] Mercy à Belgiojoso, le 17 octobre. (Archives de Vienne.)

aux Provinces-Unies. Il ne cache pas l'impression fâcheuse que lui cause l'attitude des Hollandais, et il déclare à l'ambassadeur de France en Hollande qu'il ne trouve point heureuse la déclaration que les États généraux ont faite après l'événement du 8, car elle ne révèle aucune tendance à la conciliation. Il ne cesse de pousser les Hollandais à la modération et tâche par tous les moyens de les « ramener à la raison ». En agissant de la sorte, il n'obéissait cependant pas au sentiment public, lequel, épousant vivement la cause des Hollandais menacés, réclamait l'intervention militaire de la France et la mise en mouvement de plusieurs corps d'armée. Ce qui retenait le prudent et pacifique ministre, c'était la triste situation financière de son pays [1]. Pour éviter les dépenses considérables qu'exigeait une campagne nouvelle et ne pas courir le risque de la terminer d'une façon peu honorable par suite du manque d'argent, il n'eut plus qu'une chose en vue : éloigner la possibilité d'une guerre. Nous allons donc le voir proposer l'entremise du roi, conseiller la médiation de la France entre l'Empereur et la République [2], système avantageux surtout aux intérêts de la monarchie des Bourbons, et grâce auquel le roi pourra, comme il l'entendra, s'abstenir de se déclarer pour ou contre l'Autriche.

Dans ce but, disait Vergennes à la reine dans un long entretien qu'il eut avec elle le 11 octobre, il proposera au roi d'écrire à l'Empereur pour lui demander de lui confier ses intentions [3]. Le ministre qui, dans d'autres entrevues avec Mercy, n'avait pas dissimulé ses craintes de « toute voie active » et paraissait redouter surtout qu'on en vînt à employer la « force ouverte », espérait qu'ainsi les deux souverains pourraient s'entendre facilement au mieux de leurs intérêts respectifs, eu égard à leurs relations de parenté. Il disait, dans

[1] Mémoire au roi, le 14 octobre. (Voir plus bas.)
[2] Cf. Ranke, *op. cit.*, p. 143.
[3] Arneth et Flammermont, t. I, p. 320, note.

un important mémoire du 14 octobre[1], que le roi pourrait « ouvrir une correspondance directe » avec Joseph II, pour le disposer à la modération et à la paix. « Des conseils donnés dans le sein de la confiance fraternelle révolteront sans doute moins, pensait-il, l'amour-propre de ce prince que des offices ministériels, qui présentent presque toujours un ton de décision désagréable. »

Que ce fût là une marque réelle de bon vouloir, ou que cela cachât un piège pour éviter des responsabilités envers la reine, selon le sentiment de Mercy, ou encore, ce qui est le plus probable, que Vergennes eût été amené à cette idée par une saine appréciation de l'état de la France, le projet fut soumis au roi et accepté par lui.

En effet, peu de temps après, dans leurs entretiens journaliers, Louis XVI présenta un texte de lettre à Marie-Antoinette[2]. Cette missive avait été inspirée, sinon dictée, par Vergennes. Mais la reine la trouva trop « misérable » pour être envoyée à Vienne, et elle parvint à en obtenir une rédaction nouvelle. Ainsi remaniée et écrite d'après les idées personnelles du souverain, la lettre porte la date du 26 octobre[3]. Elle est importante, car elle marque le premier pas fait dans la voie d'une médiation et le début du système adopté définitivement par le cabinet français.

Louis XVI ne laissait pas ignorer que les Hollandais avaient agi contre son gré, « quoiqu'ils se soient fondés sur les traités, et notamment sur celui de Munster ». Mais, voulant

[1] « Observations de M. de Vergennes sur le coup de canon tiré sur l'Escaut, 14 octobre 1784. » Original aux Archives nationales, à Paris, K. 164, n° 3. Copies dans Ségur, *Politique de tous les cabinets,* t. III, p. 222; Flassan, t. VII, p. 400; Ranke, p. 143, et aux Archives de Vienne et de Paris.

[2] Arneth et Flammermont, t. I, pp. 311-314, note.

[3] Arneth, *Marie-Antoinette, Joseph II et Léopold II,* p. 41; Feuillet de Conches, *Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth,* t. I, p. 150; Arneth et Flammermont, t. I, p. 314. — Archives de Paris, Correspondance de Hollande.

assurer la tranquillité générale de l'Europe, il déclare s'adresser à Joseph II « *pour le prier de le rendre dépositaire de ses vues et de ses intentions* ». C'est dans ces sentiments, disait-il, qu'il offrait à S. M. I. son *entremise* pour terminer les différends existants.

La première démarche venait donc de la France. Bien qu'on n'y pût trouver aucun indice favorable à la cause impériale, elle ouvrait néanmoins la voie à un accommodement.

Qu'allait répondre l'Empereur? Il est facile de le prévoir, à nous qui savons que Joseph II ne désirait pas, au fond, la guerre, mais bien plutôt des négociations. L'occasion se présente à lui de faire connaître ses intentions à l'égard de la République; il ne la négligera pas. La lettre du roi ne parvint que le 6 novembre à Vienne. La cour autrichienne en trouva le contenu satisfaisant, et il y fut répondu le 20 du même mois [1]. L'Empereur acceptait la médiation de la France et désirait faire du roi « le dépositaire de sa façon de penser à l'égard des Hollandais ».

Cette même lettre contenait également des déclarations de la plus haute importance, constituant en quelque sorte les dernières résolutions de l'Autriche. Après avoir rappelé la présentation de l'ultimatum, puis l'injure faite à son pavillon, le chef de l'Empire dit : « Je ne suis obligé de recourir à la voie des armes que par ce fait et d'autres qu'ils continuent, et *après le refus absolu de la compensation* (Escaut) *que j'avais proposée, il ne me reste plus qu'à en revenir à mes prétentions et griefs détaillés dans le tableau* [2] que je leur ai fait communiquer, et de m'en faire rendre raison de force. » Ses prétentions, il les ramène indistinctement à tous les objets en litige, aussi bien à ceux qui sont inscrits dans le mémoire du 4 mai qu'à ceux de l'ultimatum. Il lui faut, déclare-t-il, « de deux choses l'une : *ou* que l'on me satisfasse

[1] Arneth, *op. cit.*, p. 49; Arneth et Flammermont, p. 335. — Archives de Paris, Corresp. de Hollande.

[2] Le Tableau Sommaire du 4 mai.

sur toutes mes prétentions et que l'on me rembourse mes frais de guerre, *ou* que l'on consente à la compensation que j'ai offerte ».

Joseph II commente lui-même cette lettre dans un rapport adressé à Mercy : les Hollandais doivent *ou* céder Maestricht et les terrains contestés en Flandre, *ou* accorder la libre navigation de l'Escaut; *en tous cas*, une satisfaction convenable doit lui être accordée pour l'insulte faite au pavillon impérial, ainsi que le remboursement des frais de guerre (8 millions).

La concession, car il y avait concession, était sensible, si l'on se souvient que peu de temps auparavant l'Empereur exigeait nettement et uniquement l'ouverture de l'Escaut, à défaut de quoi les hostilités allaient être entamées aussitôt par lui.

Mais avant que cette lettre ne parvînt à Paris et que l'on eût pu s'y rendre compte du changement considérable survenu dans les dispositions du monarque, la situation venait subitement d'y prendre une tournure très grave pour l'Empereur.

Le bruit persistant d'armements considérables en Autriche et aux Pays-Bas avait causé depuis un mois un tort immense à la cause impériale en France et poussé le gouvernement à une démarche retentissante. A Paris, nous l'avons dit déjà, les esprits étaient fort animés contre l'Autriche; par contre, toutes les sympathies allaient à la Hollande [1]; on voyait en elle une nouvelle république, « la libre république », qu'il fallait, à l'instar de celle des États-Unis d'Amérique, défendre contre un pouvoir oppressif et ne pas sacrifier, comme la Pologne, à une Autrichienne [2]! Malgré les déclamations d'une jeunesse ardente contre l'incurie du ministère et contre l'influence de la reine, que l'on paraissait principalement craindre, le gouvernement avait d'abord gardé l'attitude prudente et réservée que nous lui avons vue et pour les motifs que nous avons exposés : l'alternative dans laquelle il se trouvait placé était assez embarras-

[1] Ségur, *Mémoires,* t. II, pp. 85 et suiv. — Mercy à Belgiojoso, le 11 novembre. (Archives de Vienne.)

[2] Tratchewsky, article déjà cité, *Revue historique,* t. XV, p. 5.

sante et assez délicate pour l'expliquer [1]. Les derniers événements survenus sur l'Escaut ne tardèrent pas cependant à rendre la situation plus tendue et à la modifier sensiblement. Vergennes dut obéir de plus en plus à la pression de l'opinion publique et des circonstances. Son mémoire du 14 octobre, où il trouvait qu'il était de l'*intérêt* et de la *dignité* même de la France de ne pas laisser la République « froidement menacée d'une entière subversion et livrée à la discrétion de l'Empereur », nous le montre bien. Mais en même temps, dans sa timidité et son indécision, ses défauts capitaux, il pensait qu'il fallait ne rien précipiter encore, en annonçant prématurément l'intention de faire sienne la cause des Hollandais, mais prendre néanmoins les mesures les plus convenables pour donner « de la force et du poids » à ses représentations. Et si une correspondance directe entre le roi et son parent trouve ce dernier insensible, alors seulement son souverain se verra autorisé à prendre des « mesures coercitives » pour « arrêter le torrent de l'ambition » de son beau-frère.

Mais ici Vergennes commit une faute. Il se rendit coupable d'imprudence et manqua complètement d'égards envers l'Empereur. Certes le cabinet de Paris pouvait prendre toute espèce de mesures pour appuyer ses vues médiatrices ; certes il pouvait, par une « démonstration imposante, quoique sans but offensif déterminé », faire impression sur l'Empereur et le « rendre plus flexible aux conseils que S. M. pourrait lui donner », mais il le devait seulement, comme le proclamait lui-même Vergennes, si l'on voyait que réellement l'Empereur voulait exécuter ses projets guerriers contre la République.

Mais au lieu de cela, que fit-on? Louis XVI écrit à Joseph II, lui demandant quelles sont ses intentions. Puis alors, sans attendre même qu'il ait donné l'assurance formelle qu'il ne nourrit aucun dessein hostile à la Hollande, on le menace, avec une blâmable précipitation et avec une absence complète de

[1] SÉGUR, t. II, p. 91, et FLASSAN, t. VII, p. 400.

sang-froid, de prendre des mesures de rigueur contre lui [1].

Examinons de près cet incident.

A la simple annonce, le 31 octobre, de la rupture des négociations de Bruxelles et du projet de l'Empereur de faire passer aux Pays-Bas une armée considérable pour venger son honneur, un conseil des ministres s'était réuni d'urgence à Paris, le 1er novembre, et il n'avait fallu rien moins que l'intervention personnelle du roi pour empêcher qu'il ne décrétât déjà la mise en mouvement des armées [2]. Ce n'était toutefois que chose remise. L'alarme se répandait partout ; on croyait que « les vues de S. M. I. ne tendaient qu'à anéantir les États généraux, en s'appropriant celles de leurs provinces qui sont les plus propres au commerce [3] ». Le roi lui-même avait la conviction que son parent et allié projetait de détruire la république batave.

Vaines alarmes, fausses idées, mais qui régnaient partout et dont ne se trouvaient pas exempts ceux mêmes chez qui le sang-froid devait être une qualité essentielle. Les ministres du roi ayant été invités par lui à donner leur opinion, la plupart n'hésitèrent pas à déclarer [4] que, puisque les négociations

[1] Le vice-chancelier de Russie, Ostermann, trouvait le style du document visé ici « bien fort pour une première déclaration ». Le ministre prussien à Saint-Pétersbourg ne doutait pas « que ces représentations n'eussent été précédées par d'autres d'un ton plus amical ». (Voir Archives de Paris, Corresp. de Russie, vol. CXII.) — Voir dans la *Revue des questions historiques,* numéro du 1er avril 1893, un article de M. de la Rocheterie, où l'on trouve l'appréciation suivante de la conduite de la France : « *Les plus simples convenances* exigeaient qu'avant de prendre aucun parti on attendît la réponse de l'Empereur à la cordiale ouverture de son beau-frère... A quel mobile obéissait-il en agissant avec une pareille *précipitation?...* »

[2] Arneth et Flammermont, t. I, p. 324, note.

[3] Mercy à Joseph II, le 6 novembre. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 325.)

[4] Mémoires datés des 5 et 11 novembre. — Originaux aux Archives nationales, à Paris, K. 164, no 3[5], et copies aux Archives des Affaires étrangères, Corresp. de Hollande, vol. DLX.

n'avaient pu conserver la paix, il fallait soutenir par les armes l'indépendance de la Hollande et agir « avec fermeté, dignité et énergie [1] ».

En ce même temps, Vergennes osait dire à l'ambassadeur autrichien [2] qu' « il ne se serait jamais imaginé que les Hollandais auraient poussé l'orgueil aussi loin », qu'il considérait leurs voies de fait du 8 octobre comme outrageantes, qu'ils avaient « un grand tort à réparer », que la République s'était attiré ce dont l'Empereur la menaçait, etc. !

Que penser de ce langage, quand on songe que celui qui le tenait faisait de la défense de la Hollande une question d'intérêt et de dignité, quand on songe qu'au même moment le ministère dont il était l'inspirateur voulait décréter la guerre à l'Autriche! Vergennes se bornait, devant Mercy, à voir dans l'attitude de ses amis de Hollande un effet des intrigues du stathouder, de la surexcitation des esprits ou du ton autoritaire employé dans l'ultimatum, qui aurait froissé l'amour-propre et blessé la fierté des États généraux. Il affectait de concevoir des craintes de leur opposition et de « se désespérer », parce qu' « il prévoyait que ces *vilaines gens* ne céderaient jamais sur l'article de l'Escaut, et cela plus par fierté que par des raisons d'intérêt qu'ils alléguaient [3] ».

Toutes ces paroles, nous ne pouvons guère que les considérer comme de véritables trompe-l'œil pour Mercy et l'Empereur. Elles supposent en tout cas peu de franchise, puisque l'instant était proche, en effet, où le cabinet de France allait, dépassant pour ainsi dire son rôle de médiateur, jeter le voile et se déclarer pour la Hollande [4].

Vergennes inspira la conduite du ministère et celle du roi. Dans son mémoire du 14 octobre, il s'était en quelque sorte

[1] Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 92; Tratchewsky, *loc. cit.*, t. XV, pp. 6 et suiv. (détails).

[2] Le 2 novembre.

[3] Mercy à Joseph II, le 6 novembre.

[4] Mercy à Kaunitz, le 27 novembre.

excusé de la timidité de ses observations [1]. Mais dans celui du 5 novembre [2], sorte de réfutation du précédent, il adopte une nouvelle attitude. Blâmant une conduite qui serait « incertaine et timide », parce qu'elle peut encourager la guerre au lieu de l'éviter, il propose un moyen plus doux cependant que les armes, et plus efficace : ce serait le renouvellement de l'offre de médiation auprès de l'Empereur; mais *en le menaçant de mettre en mouvement des troupes du côté des frontières, si la Hollande est menacée par lui.*

Le 11, un second conseil des ministres eut lieu, sous la présidence de Vergennes. Celui-ci fit prévaloir ses vues nouvelles, et ses collègues, à l'unanimité, préconisèrent une action énergique en faveur de la Hollande. Tous étaient dans la persuasion que les différends existants, s'ils duraient, compromettraient l'alliance de la France avec la République et *jetteraient peut-être celle-ci dans les bras de l'Angleterre,* « ce dont tout récemment on avait reçu avis de bonne source », et ce qui causerait un grand préjudice à la France, dans le cas d'une guerre toujours possible avec les Anglais [3]. Dans ces conditions, la décision ne faisait plus de doute. De l'avis de tous, il fallait défendre les Provinces-Unies et, dans ce but, faire à Joseph II une déclaration « *immédiate et décisive* » que l'on communiquerait à toutes les cours qui « ont intérêt à arrêter l'accroissement de la puissance impériale [4] ».

Sur l'ordre du conseil, Vergennes prépara une déclaration d'une telle « vigueur », qu'elle effraya, paraît-il, Louis XVI, à qui il l'avait présentée le 12. Il dut la remanier, sur la volonté expresse de son souverain, afin qu'elle lui laissât « plus de latitude pour ses déterminations ultérieures », et la repré-

[1] Voir le mémoire *in fine.*

[2] Original aux Archives nationales, à Paris, K. 164, n° 3[3], et copie aux Archives des Affaires étrangères, Corresp. de Hollande, vol. DLX. — Cf. TRATCHEWSKY, *loc. cit.*, t. XV, pp. 6-7.

[3] Voir lettre de Mercy, du 27 novembre.

[4] TRATCHEWSKY, *loc. cit.*, t XV, p. 7.

senter, ainsi adoucie dans les termes. Le 15, en lui transmettant le texte revisé de la déclaration [1], le ministre écrivait au roi qu' « il avait pourvu à ce que la République trouvât dans le langage de S. M. *l'aperçu d'une protection qui fixe sa confiance* et la préserve du désespoir », car il était urgent de la rassurer.

Qu'on en juge.

« L'intérêt que le Roi prend à la gloire de l'Empereur l'autorise, écrit-il, à lui observer que ses *premières* prétentions et la demande de l'ouverture de l'Escaut ne sauraient être considérées sous le même point de vue. Les Hollandais, *en résistant à cette dernière demande, n'ont fait que soutenir un droit qu'ils exercent sans trouble depuis près d'un siècle et demi, qui leur est assuré par un traité solennel, et qu'ils regardent comme le fondement de leur prospérité et même de leur existence.* » Après cette reconnaissance catégorique du bon droit des adversaires de l'Autriche, le roi exprime le désir que l'on reprenne la négociation entamée à Bruxelles et *qu'on la ramène aux objets énoncés dans le Tableau Sommaire.* De la sorte, une discussion basée sur des titres respectifs conduirait à un arrangement équitable et préviendrait des hostilités. Sinon, « *en suivant une marche opposée,* il est à craindre que l'Empereur n'excite une inquiétude générale, et que la plupart des puissances ne se croient dans le cas de prendre des précautions et les mesures que les événements pourront exiger de leur part. *Le Roi lui-même ne pourra se dispenser d'assembler des troupes sur la frontière.* » D'ailleurs, proclame Louis XVI, « *dans aucune hypothèse, S. M. ne pourrait être indifférente au sort des Provinces-Unies et les voir attaquées à force ouverte dans leurs droits et leurs possessions.* S. M. le peut bien moins aujourd'hui qu'elle est au moment de consommer avec la République une alliance dont les bases étaient arrêtées avant les derniers différends. » La lettre se terminait par l'offre nouvelle d'une entremise en

[1] Le texte des deux lettres des 12 et 15 novembre se trouve imprimé dans TRATCHEWSKY, *loc. cit.*, t. XV, p. 9.

vue d'arriver à un arrangement « juste et convenable » et d' « éteindre dans le principe une guerre dont les suites seraient incalculables ».

Tel était le contenu de cette lettre célèbre [1]. Vergennes voyait donc son système adopté complètement, et le roi suivre à la lettre ses conseils. C'était également une victoire du ministre sur la reine, à l'insu de laquelle toutes les décisions avaient été prises. Aussi, lorsqu'on lui communiqua la note dont il vient d'être question, elle fit appeler son époux ainsi que Vergennes et, dans une scène des plus vives, leur reprocha de ne pas avoir attendu la réponse à la lettre du roi du 26 octobre, qualifiant même la déclaration d'inconsidérée et d'odieuse. Ses objurgations ne servirent qu'à faire retarder de cinq jours [2] l'expédition du courrier chargé de porter à Vienne la note à l'Empereur.

Ce mémoire, qui eut pour consécration immédiate la mobilisation de deux corps d'armée, l'un sur le Rhin, l'autre sur les frontières de la Flandre, produisit naturellement une grande sensation, non seulement à Vienne, mais aussi dans toutes les autres cours d'Europe.

Du côté de l'Autriche, on s'était bien au fond toujours méfié des « manœuvres » de Vergennes, mais on était loin de s'attendre à une déclaration semblable à celle du 20 novembre. La France n'était-elle pas, depuis près de trente ans, une alliée sur laquelle on croyait pouvoir éventuellement compter? Et c'est cette puissance alliée qui déclare à l'Empereur, d'une façon formelle et pleine de menaces, devoir s'opposer à la réalisation de ses desseins, elle qui, depuis la présentation de l'ultimatum, n'a jamais laissé entrevoir seulement que ses intérêts exigeraient une opposition effective de sa part aux

[1] Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. DXL, Corresp. de Vienne, vol. CCCXLVIII; Flassan, t. VII, p. 403; Martens, *Causes célèbres,* t. III, p. 386; Arneth et Flammermont, t. I, p. 345; Gachard, *Histoire des Belges,* p. 571.

[2] Du 15 au 20 novembre.

projets impériaux ; c'est elle qui se dresse tout à coup devant le monarque autrichien au nom de certaines raisons d'ordre politique, et pour la défense d'un État en danger, avant même d'avoir reçu ses dernières propositions !

Comment expliquer cette surprenante attitude ? On ne saurait mieux le faire qu'en citant certains textes, par lesquels Vergennes nous livre complètement sa pensée. C'est dans des lettres et dépêches, restées inédites, adressées à l'ambassadeur français à Vienne, le duc de Noailles, et à Bérenger, à La Haye, que nous pouvons découvrir les motifs politiques qui poussèrent le roi Louis XVI à faire une démarche pouvant amener la dissolution de l'alliance de 1756, et ainsi, en transformant la politique française à la veille de la Révolution, changer la face de l'Europe.

C'est Noailles qui se trouvait chargé de remettre la lettre de Louis XVI ; c'est donc à lui que Vergennes donne des explications détaillées. Il lui envoie, le même jour, en même temps qu'une lettre particulière, une dépêche d'office. Dans la première, il lui dit : « Je sens, monsieur, et je partage le désagré-
» ment de la commission dont vous êtes chargé. Il est pénible
» sans doute de contrarier son allié ; mais c'est le servir de lui
» exprimer des vérités utiles, au risque même de lui déplaire...
» L'ouverture de l'Escaut pouvait lui paraître indifférente,
» nous l'avions jugée telle, moyennant des modifications.
» Peut-être les Hollandais y auraient-ils eu moins de répu-
» gnance, si elle n'avait pas été exigée dans une forme impé-
» rative. Ils ont senti toute l'étendue de l'humiliation à
» laquelle on les dévouait. Vainement nous avons fait effort
» pour les disposer à dissimuler l'introduction d'un pavillon
» impérial sur le fleuve. Tout a été inutile, et les choses sont
» portées à un tel point d'aigreur que les plus avisés ne peu-
» vent prévoir quel en sera le résultat... Je ne néglige rien
» pour disposer les Hollandais à des tempéraments propres à
» conjurer l'orage et pour les exciter à en proposer. Ne nous
» décourageons pas, travaillons intrépidement pour le bien
» général ; si le succès ne couronne pas nos soins, notre

» conscience sera du moins sans reproches. Et ce n'est pas » une médiocre consolation pour des âmes honnêtes... » Après ce préambule, le ministre en vient, dans sa dépêche d'office, à l'exposé des motifs de la détermination prise par la cour de Versailles : « Le Roi explique dans sa note, sans aucun » déguisement, le jugement qu'il porte non sur le fond des » prétentions de l'Empereur, mais *sur la forme* dans laquelle » ce monarque a tâché de les faire valoir. Le Roi ne se dissi- » mule pas l'impression désagréable que le contenu de cette » note fera à Vienne,... mais il n'a pu sacrifier à son amitié » pour l'Empereur les obligations qu'il croit avoir à remplir à » l'égard des Provinces-Unies, et encore moins voir ce prince » mettre en pratique des principes qui subvertiraient tout le » système du droit des gens, et rendent précaires les propriétés » comme la tranquillité de toutes les nations. Le Roi sent » parfaitement que la conduite qu'il est résolu de tenir peut » ébranler et peut-être annuler l'alliance de 1756. Mais il doit » faire le sacrifice de ses sentiments personnels, quelque » pénible qu'il soit, à l'intérêt de l'État, à sa dignité, à sa » délicatesse, à sa considération. Or, S. M. juge qu'elle » compromettrait l'un et l'autre, si elle n'éclairait S. M. I., » comme elle le fait, sur les conséquences de ses entreprises. » Il est de l'intérêt de l'État que l'Empereur ne consacre » pas, par ses succès contre la Hollande, des principes qu'il » appliquerait à la France dès que les circonstances lui » paraîtraient propres à les seconder. Il est de l'intérêt de » l'État que S. M. I. ne nous croie pas tellement enchaînés » par l'alliance de 1756 qu'elle puisse tout entreprendre » sans que nous ayons le droit ou le courage de nous y » opposer. Il est de l'intérêt de l'État enfin que nous ne » consacrions pas l'opinion où l'on est depuis longtemps que » notre politique est surbordonnée à celle de la cour de » Vienne, que nous rapportons tout à cette politique, et que » S. M. a renoncé au rôle que sa puissance lui donne le droit » de jouer dans toutes les affaires qui peuvent intéresser la » balance et la tranquillité de l'Europe. Et puis il serait con-

» traire à sa dignité, à sa délicatesse, à sa considération
» d'abandonner les Hollandais à la merci de l'Empereur au
» moment de négocier une alliance défensive. Quelle opinion
» l'Europe entière, la postérité, l'Empereur lui-même auraient
» du Roi, s'il retirait sa parole au moment même où les Hol-
» landais sont menacés, et parce qu'ils sont menacés ! Ce pro-
» cédé serait regardé comme une lâcheté, ou une trahison.
» Et le Roi se regarde dès à présent comme l'allié de la
» République ». « ... Il nous serait certainement bien plus
» agréable de pouvoir complaire à la cour de Vienne, et si
» nous ne le faisons pas, on doit être convaincu que cela est
» impossible [1]. »

Ces déclarations si caractéristiques, et qui n'ont certes besoin d'aucun commentaire, le ministre de Louis XVI les réitérait, le même jour, aux ambassadeurs du roi à La Haye et à Berlin [2]. On peut dire que les principales cours d'Europe furent simultanément mises au courant du changement de politique de la France. La déclaration du 20 novembre devint un moment célèbre, et dans toutes les capitales, c'est avec un intérêt grandissant que l'on observa la tournure qu'allait prendre le conflit.

Le coup fut rude pour l'Empereur. Il sentit que dorénavant il ne pouvait plus guère persister dans ses prétentions sur l'Escaut, sans s'exposer à une guerre où il serait seul. Voir se dresser du côté de la France une menaçante opposition, quelle désillusion amère pour le monarque autrichien qui, jusqu'au dernier jour, avait nourri l'espérance de voir le roi Louis manifester sa bonne volonté en lui prêtant un appui effectif! Aussi est-il à peine nécessaire de dire quels furent les sentiments de douleur et d'amertume qui assaillirent l'âme de Joseph II, la sourde colère qui l'envahit. Ce fut dans toute la

[1] Archives des Affaires étrangères, à Paris, Corresp. de Vienne, vol. CCCXLVIII, ff. 228-250.

[2] *Ibidem*, Corresp. de Hollande, vol. DLX, ff. 31 et suiv. ; Corresp. de Prusse, vol. CCIII, ff. 225 et suiv.

famille impériale, depuis Marie-Antoinette jusqu'à Léopold de Toscane, un véritable concert de récriminations. Joseph II, Léopold, Marie-Antoinette, Kaunitz, Mercy, Belgiojoso, princes et ministres déclamèrent à l'envi contre la conduite de la France, que l'on trouvait odieuse, contradictoire, fausse, outrageante, et « enfin digne d'elle seulement ». Le grand-duc de Toscane, frère de l'Empereur, se laissait aller surtout, dans ses lettres confidentielles, aux plus violentes apostrophes à l'adresse de la cour de Versailles [1].

Il le pouvait sans nul danger. Mais Joseph était chef de la monarchie et il sut à cette occasion comprendre quels étaient les devoirs et les responsabilités de son éminente position. Il supporta avec calme et résignation le coup si sensible porté à ses espérances, l'échec infligé à son ambition, et fit bon visage contre mauvaise fortune. Sentant d'ailleurs que le moindre accès de mauvaise humeur de sa part ne pouvait que nuire à la réussite de son projet, encore tenu secret, d'échange des Pays-Bas, il fit taire son dépit et son ressentiment. « Tant qu'on a encore besoin d'elle (la cour de France), écrivait-il à Léopold, *il faut avaler son humeur*, et l'endormir sur nos vrais sentiments [2]. »

C'est dans des conditions tout à fait nouvelles que se continuèrent les échanges de vues entre Vienne et Paris.

Par une curieuse coïncidence, le même jour, le 28 novembre, des deux capitales étaient parties à la fois la réponse de Joseph II à la première lettre de Louis XVI et la note du cabinet de Versailles. Celle-ci parvint à sa destination avant la fin du mois, et dès le 1er décembre le chancelier informait le comte de Mercy des décisions prises par son maître en présence des derniers événements.

La lettre de l'Empereur, dont on n'avait pas attendu l'arrivée à Paris pour se décider en faveur de la Hollande, pourrait paraître « ne rimer à rien », comme disait la reine. Mais, loin

[1] Voir dans Arneth, *Joseph II und Leopold II,* lettres du 10 décembre, des 6 et 31 janvier.

[2] Lettre du 25 décembre.

de là, elle servit à épargner au cabinet de Vienne l'obligation même de répondre au mémoire « scandaleux » du 20 avec le même ton de raideur qu'on avait employé à son égard [1]. Elle contenait les dernières propositions impériales et formulait, outre l'acceptation de la médiation française, des bases d'accommodement sur lesquelles devaient s'établir les discussions futures. Elle constituait, en somme, le premier pas fait dans la voie de la conciliation. Aussi le cabinet de Vienne, agissant fort habilement, fit-il déclarer qu'il considérait la note française comme « nulle et non avenue », et qu'on n'y répondrait point par écrit, la récente lettre de l'Empereur devant servir de réponse [2]. L'ambassadeur autrichien à Paris se vit donc chargé de donner verbalement celle à laquelle il était tenu par politesse diplomatique, mais de ne rédiger aucun mémoire à ce sujet.

Au surplus, nous le répétons, les dernières intentions de l'Empereur étaient énoncées dans sa missive du 20 novembre. L' « alternative » entre la satisfaction à lui accorder sur toutes les prétentions contenues dans le Tableau Sommaire *ou* le renoncement à la fermeture de l'Escaut, telle était, on l'a vu, la solution qu'il réclamait [3]. « Dans l'un *ou* l'autre cas, je me tiendrai pour satisfait et ne prétends rien au delà », disait-il à la fin de sa lettre au roi. Il désirait obtenir ce résultat par des voies pacifiques, grâce à une médiation. Mais avant toute chose, et sur ce point il déclarait ne pouvoir céder, il fallait qu'il reçût une satisfaction suffisante pour l'outrage fait à son pavillon.

Ainsi donc, avant d'avoir pu y être amené par la lettre comminatoire du souverain français, nous voyons l'Empereur faire sur la question principale de l'Escaut une concession que l'on peut qualifier d'énorme.

[1] « Peu importe, pensait Vergennes; l'essentiel était de faire connaître à Vienne les sentiments et les dispositions du Roi. »

[2] Vergennes à Noailles, le 6 janvier 1785.

[3] C'étaient « les deux branches de son alternative », disait Vergennes dans un mémoire au roi.

N'avait-il pas, en effet, dès le début de son règne, songé à revendiquer la liberté de l'Escaut et tout préparé et combiné pour l'obtenir? Ne déclarait-il pas hautement qu'il ne voulait que « bien et uniquement » la libre navigation du fleuve? Ne proclamait-il pas, peu de temps auparavant, que le rejet de son ultimatum entraînerait la guerre? Et c'est lui-même pourtant qui proposait d'en revenir au mémoire du 4 mai, où l'ouverture de l'Escaut n'était point spécifiée, et qui, dès les premiers échanges de vues, admettait la possibilité d'être satisfait par des concessions territoriales considérées d'abord comme secondaires! Admettre pareille possibilité, accepter d'en revenir au Tableau Sommaire et le mettre en balance avec l'ultimatum, c'est là un recul considérable, nous dirions même un abandon de toute la politique suivie par Joseph II depuis 1781 et surtout depuis le mois de mai précédent.

Combien était plus logique, mais aussi plus dangereuse celle que conseillait Léopold de Toscane, quand il écrivait ces mots assez durs pour l'Empereur : « Tout accommodement sans obtenir la liberté de l'Escaut, quelque avantageux qu'il puisse être d'ailleurs, me paraît indécent dans les circonstances présentes [1]. »!

Ne blâmons pas trop vite cependant la conduite si peu conséquente du fils de Marie-Thérèse.

L'Empereur avait toujours cru que « MM. les marchands de fromages », comme disait dédaigneusement le chancelier [2], ne pourraient par faiblesse ou n'oseraient par peur lui résister, et que de la manière adroite dont il s'y était pris, aucune opposition de leur part ne serait à redouter. Leur refus « absolu » d'accéder aux clauses de l'ultimatum [3], les dispositions prises

[1] Lettre du 24 novembre, dans Arneth, *op. cit.*, p. 232.

[2] Kaunitz alla jusqu'à employer à l'adresse des gens de la République cette expression fort peu académique : « Ces foutus Hollandais »! (Lettre du 21 octobre, dans Arneth et Flammermont, t. I, p. 310.)

[3] Cf. Hogendorp, *De Flumine Scaldi clauso,* p. 234.

par eux en vue d'une défense désespérée de leur pays et de leurs droits, l'appel des États à la France et principalement l'attitude décourageante de celle-ci à l'égard de l'Autriche, ébranlèrent sa confiance, en lui donnant la conviction qu'il n'obtiendrait rien de bien avantageux ni de la Hollande ni de la France. La réserve des puissances, désireuses en général de ne pas intervenir, surtout en sa faveur [1], n'était pas non plus de nature à rassurer Joseph II. D'autre part, à Vienne, personne ne paraissait fort disposé à la guerre ; beaucoup disaient même, en parlant de la politique impériale en Hollande, que c'était « une incartade sans exemple ». On craignait qu'une expédition militaire n'amenât une « confusion affreuse » dans les finances de l'Empire. Comme il n'y avait plus de subsides à espérer des Anglais, ni d'emprunts possibles en Hollande, les épargnes financières seraient ainsi vite épuisées, et le crédit risquerait de sombrer [2].

Enfin, à ces considérations s'en ajoutait une autre de première importance : c'est que la question de l'acquisition de la Bavière, par le moyen que l'on sait, faisait beaucoup de tort à celle de l'Escaut, en la dominant entièrement dans l'esprit du monarque.

Le troc, grâce auquel l'Empereur espérait se voir bientôt débarrassé de ses Pays-Bas, ne pouvait que lui faire poursuivre avec beaucoup moins de sincérité et de chaleur ses revendications, puisque celles-ci n'intéressaient plus qu'un pays sur le point de passer peut-être à un autre maître. Comme d'énormes intérêts politiques sont mis en jeu dans la question bavaroise, et que Joseph II subordonne tout à sa solution, il voudra faire contribuer les affaires des Pays-Bas à sa réussite. Or, par des concessions aux États généraux et une conduite pleine de modération, il facilite pour sa part la pacification, tranquillise la République et éloigne l'éventualité d'une guerre, trois choses qui entrent dans les vœux les plus clairement mani-

[1] Voir plus bas, IIe partie.
[2] Noailles à Vergennes, le 18 décembre 1784. (Archives de Paris.)

festés du cabinet de France. De la sorte, l'Empereur espère que le roi Louis XVI, heureux de la tournure pacifique prise par les affaires grâce à lui, se décidera plus facilement alors à seconder ses vues sur la Bavière [1]. En ne cessant de faire marcher des troupes vers les Pays-Bas et de se préparer ostensiblement à une prochaine entrée en campagne, il espère entretenir à Paris une crainte salutaire et prédisposer ainsi la cour de Versailles à se prêter à un échange des Pays-Bas, ce qui serait supprimer la guerre dans son objet même.

Par là s'explique la continuité des préparatifs militaires, combinée avec une tendance bien marquée à la conciliation. Plus, en effet, Joseph fera de concessions, plus il rend possible, croit-il, une heureuse solution de sa « grande » affaire du troc. Lui-même nous le montre bien par ces lignes : « Voyant que je devrais naturellement renoncer pour toujours à ce troc, je m'emploierais *avec bien plus de force à me procurer des avantages réels sur les Hollandais aux Pays-Bas* [2]. » Il ne fait de concessions que parce qu'il a l'espoir d'échanger les provinces belges. Par exemple, il consent à diminuer ses exigences pécuniaires à propos de Maestricht, mais « uniquement si l'échange a lieu ».

Veut-on un texte encore plus explicite, qui montre à l'évidence les vues intéressées que cache son attitude conciliante? « Il est essentiel, proclame-t-il, que l'on soit persuadé que je ne renoncerai point à la possession de Maestricht et de son territoire, si le troc n'a pas lieu en même temps, et qu'au moins alors, s'il n'était indispensable de les rétrocéder, je me verrais dans le cas d'en exiger une plus grande somme qui ne pourrait être au-dessous de huit à dix millions [3]. » Ce qui était vrai alors pour Maestricht, l'était déjà pour l'Escaut.

D'après ce qui précède, on comprend mieux dès lors les

[1] Voir plus haut, p. 144.

[2] Joseph II à Mercy, le 19 novembre. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 337.)

[3] *Idem,* le 17 décembre. (Idem, t. I, p. 361.)

raisons pour lesquelles l'Empereur ne se montra plus aussi intransigeant à l'égard des Hollandais. Persister dans l'attitude prise au lendemain du 23 août et du 8 octobre eût été indisposer davantage la France et la Hollande, et compromettre d'autant plus le succès de l'échange.

L'Escaut étant « la pomme de discorde », comme disait Bérenger, c'est sur l'Escaut que porta la première et la principale concession. Celle-ci fut même complète et définitive, car pendant tout le temps que durèrent les échanges de vues entre les cours de Vienne et de Versailles, les nouvelles dispositions dont était animé Joseph II ne firent que s'accentuer. On n'y fit plus mention de l'Escaut, si bien que l'Empereur parut avoir abandonné toute idée d'en revendiquer encore la liberté, pour ne plus s'occuper que des autres prétentions territoriales, objet des premiers pourparlers avecles États généraux.

Faut-il s'en étonner? Nullement. L'Empereur, par sa lettre du 20 novembre, avait proposé une double solution : ou l'acceptation de l'ultimatum ou celle du Tableau Sommaire. Le roi de France déclara, dans sa fameuse note du même jour, s'en tenir à la dernière. Joseph II dut bien le suivre sur ce terrain. Dès lors, Maestricht surtout prit la place de l'Escaut, et de celui-ci il ne fut plus question.

L'adversaire de la Hollande resta ferme seulement sur un point, à propos duquel il ne varia jamais et ne voulut faire aucune concession, le considérant comme étant « absolument nécessaire ». C'était une réparation préliminaire pour l'affront subi sur l'Escaut, le 8 octobre, et pour d'autres actes d'hostilité commis en même temps aux Pays-Bas. Grâce à son insistance et à sa fermeté, il obtiendra un jour cette satisfaction d'amour-propre. Mais ce sera à peu près le seul résultat qu'il lui sera donné d'enregistrer au milieu des longues et laborieuses négociations qui s'ouvrirent bientôt.

CHAPITRE VIII.

NÉGOCIATIONS DE PARIS. — TRAITÉ DE FONTAINEBLEAU.

Conditions dans lesquelles se présente la négociation. — Faits qui la précédèrent et influèrent sur elle : renonciation à l'ouverture de l'Escaut; échec du plan d'échange des Pays-Bas. — Lettres à Louis XVI, des 17 décembre 1784 et 19 janvier 1785, contenant les dernières propositions impériales. — Attitude des Hollandais; accueil peu encourageant qu'ils réservent aux prétentions plus modestes de l'Empereur. — Action de Vergennes et des ambassadeurs français en Hollande; ils travaillent à obtenir des concessions des États généraux, ou à leur suggérer une attitude moins intransigeante. — Leur consentement à une reprise des négociations (24 janvier 1785) et à l'envoi d'une ambassade à Vienne; mais aucune concession sur le fond même des revendications autrichiennes. — De nouveau, Vergennes presse les Hollandais d'être plus accommodants. — Nouvelles concessions de l'Empereur : lettre du 21 février; plus de mention de l'Escaut. — Importante déclaration de Vergennes aux États généraux; menace d'abandon. — Tardive résolution du 17 mars; propositions hollandaises. — On y insiste sur le rappel et la confirmation de l'article 14 du traité de Munster. — Articles 5, 6 et 7 relatifs à l'Escaut. — Le 11 avril, première entrevue de Mercy et des ministres hollandais à Paris. — Question de la confirmation du traité de 1648, et spécialement de son article 14. — Opposition complète, à cet égard, des prétentions de l'Autriche et de la Hollande. — Désirs et arrière-pensées de la chancellerie impériale. — Incidents divers qui retardent et même arrêtent pendant trois mois la négociation. — L'ambassade hollandaise à Vienne : détails; entrevue du 24 juillet. — Reprise des conférences de Paris, les 10 et 29 août. — Détails sur les discussions ayant porté sur la question de la confirmation de l'article 14. — Longue et orageuse conférence du 20 septembre. — Ce qu'on y décide. — Signature des préliminaires. — Dernières négociations en vue de la rédaction du traité définitif. — Nouvelles difficultés. — Refus de trois provinces d'approuver les préliminaires. — Ratification des États généraux, le 12 octobre, avec d'importantes réserves concernant la liberté de l'Escaut. — Dernières conférences à Paris, et signature du traité de paix, à Fontainebleau, le 8 novembre. — Appréciation de ce traité : insuccès et avantages qu'il consacre pour l'Autriche. — Ce que l'Empereur y gagna ne peut aucunement compenser son échec sur la question fondamentale de l'Escaut.

Les négociations qu'il nous reste à étudier furent semées d'obstacles de tous genres et plus d'une fois sur le point d'être rompues.

Mais avant même leur reprise sérieuse, les conditions dans

lesquelles l'Empereur avait espéré les entamer s'étaient modifiées à son grand désavantage.

On a pu saisir précédemment le lien qui unissait les affaires de Hollande et de Bavière. Or, cette dernière, au lieu de prendre une tournure favorable à la politique impériale, aboutit, à la suite de circonstances qui ne doivent pas nous arrêter ici, à un échec complet. Le peu de bonne volonté de la France à seconder le cabinet de Vienne en fut la principale cause. Au commencement de janvier 1785, Joseph II put se dire que le « troc » n'était plus réalisable [1], et qu'il lui fallait renoncer à son projet favori, comme il avait dû renoncer en 1779 à la succession du duché, en 1783 à un agrandissement de territoire en Turquie, et tout récemment encore à la possession de l'Escaut.

Cette solution, prévue par Mercy, ne pouvait manquer d'influer sur la négociation avec les Provinces-Unies. L'Empereur n'avait-il pas entendu « lier et promptement terminer les deux objets », et tâcher d' « amalgamer l'échange de la Bavière avec l'accommodement avec la Hollande »? Dans son esprit, les « deux objets » ne devaient-ils pas agir l'un sur l'autre et contribuer réciproquement à leur solution ? L'un venant à cesser d'exister, l'autre risquait de prendre une tournure nouvelle. C'est ce qui arriva.

Le monarque, n'ayant plus désormais de raison de se montrer conciliant, se crut par conséquent en droit de revenir purement et simplement à ses précédentes prétentions, et de ne tenir aucun compte de ses promesses de concessions. Il écrit donc à Louis XVI, le 19 janvier, qu'il ne lui reste plus qu'à se reporter à sa lettre du 20 novembre, et à attendre, sur la base de l' « alternative » offerte dans cette lettre, des propositions « conformes à sa considération et à ses intérêts [2] ».

[1] Lettre de Louis XVI, du 2 janvier 1785 (Arneth et Flammermont, t. I, p. 373), et lettre de Joseph II à Léopold de Toscane, du 13 janvier (Arneth, *op. cit.*, p. 260).

[2] Arneth, *op. cit.*, p. 69. — Arneth et Flammermont, t. I, pp. 377-378.

L'échange ne pouvant plus se faire, il déclare tenir surtout à posséder Maestricht, sans condition quelconque de sa restitution, et sans jamais s'engager à y renoncer contre de l'argent [1]. S'il réclame Maestricht, c'est parce qu' « il regarde la possession de cette ville comme le seul moyen de sauver sa dignité et sa considération ». Plutôt que de céder sur ce point, « il se porterait à encourir tous les hasards de la guerre ». Enfin, il veut que l'on sache bien en France qu'une fois sa dignité sauvegardée par le maintien en son pouvoir de Maestricht, il sera disposé à renoncer définitivement à l'ouverture de l'Escaut.

Cette dernière affirmation est intéressante à noter. Elle nous montre que l'Empereur n'avait pas encore tout à fait abandonné l'espoir d'obtenir la liberté du fleuve. Mais aussi quelle faible espérance il conserve de voir les Hollandais céder sur ce point! Si les paroles de Vergennes méritaient encore quelque confiance, écrit tristement Kaunitz à Mercy [2], il semblerait que tout espoir ne fût pas perdu. Mais si l'on ne peut arracher de concessions aux Hollandais, la possession de Maestricht reste le point essentiel à débattre. Or on a pu se convaincre, par un exemple caractéristique, qu'il ne fallait pas se fier beaucoup aux propos du ministre français; nous savons, avec l'Empereur, que les États généraux ne consentiraient jamais à renoncer à leur monopole.

Aussi la liberté de l'Escaut était-elle bien près d'être sacrifiée. Quatre mois à peine nous séparaient de la remise de l'ultimatum et de la rupture diplomatique!

Joseph II avait déjà cédé sur la question de l'Escaut, en en revenant au Tableau Sommaire. Mais ce n'est pas tout. Il se déclare aussi disposé, « pour gagner du temps », à accorder

[1] Joseph II à Kaunitz, le 18 janvier. (ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 379.)

[2] Lettre du 18 janvier, dans ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 381, note.

une suspension d'armes jusqu'au 1er mai, après avoir déjà fait arrêter la marche de ses régiments [1]. On est loin, on le voit, de la menace, proférée en novembre 1784, de déchaîner la guerre en cas de refus des Hollandais. Maintenant lui-même propose un armistice, après lequel seulement les hostilités seront ouvertes, si dans l'intervalle les États généraux ne se sont pas montrés plus conciliants et ne lui ont pas fait de propositions convenables. Mais il espère, avant de devoir en venir éventuellement à cette extrémité, obtenir, par le bienveillant intermédiaire de la France, ce qu'il désire des Hollandais.

Il presse donc vivement la cour de France de demander « avec toute l'énergie possible » au gouvernement de la République de lui fournir une satisfaction préalable et de rédiger des propositions acceptables en vue d'un arrangement. Ces deux points marchent de pair. Sur le premier surtout, l'Empereur se montrait intraitable. Il fallait qu'à défaut d'avantages réels en Hollande il reçût au moins une satisfaction morale, une compensation d'amour-propre; il importait que son honneur et sa dignité de chef d'État fussent sauvegardés.

Le cabinet de Versailles était resté en communication constante avec les hommes politiques de la République. Il ne faudrait pas s'imaginer cependant qu'après l'importante déclaration de Louis XVI à l'Autriche (20 novembre), le ministre des affaires extérieures n'eût pour cela des paroles de blâme que pour l'allié de son maître. Ce serait commettre une erreur. S'il désapprouvait la politique impériale, au point d'en prévenir les funestes effets par une menace aussi grave que celle de faire intervenir ses troupes, il savait d'autre part reconnaître également certains torts à ses amis de la République, et leur reprocher leur farouche intransigeance. Il est convaincu qu'il eût été possible à la Hollande, avec un peu de bonne volonté, de ménager l'Empereur mieux qu'elle ne

[1] Vergennes à Vérac, le 2 février. (Archives de Paris, Correspondance de Hollande.)

l'a fait, et de prévenir ainsi la crise violente qui menace l'État et peut-être une grande partie de l'Europe. Il blâme la licence des gazetiers et des écrivains satiriques, qui ne font qu'irriter inutilement le débat par leurs écrits dirigés contre le chef de la maison de Habsbourg, et il fait de la répression de leur langage une nécessité. Au lieu de se livrer à une opposition, juste en elle-même, mais poussée trop loin, qu' « ils s'occupent, — trouve-t-il, — des moyens de prévenir l'orage qui peut fondre sur eux, et songent à envoyer une ambassade extraordinaire à Vienne, pour y expliquer leur conduite, et ce sera là un bon commencement ». Dans un autre ordre d'idées, il persiste à ne pas admettre que les Hollandais voient dans l'ouverture de l'Escaut et la restauration d'Anvers des causes en quelque sorte certaines de ruine pour leur commerce. Ce qu'il approuve chez les Hollandais, c'est la légitime revendication de leurs droits et possessions. Mais son approbation ne va guère au delà. N'est-ce pas lui qui disait un jour [1] que la « prévention » seule leur faisait paraître dur un sacrifice quelconque, et qui qualifiait de préjugé leur terreur de voir l'Escaut ouvert à chacun, et leur « raideur » de « désobligeante »? « Nous n'avons jamais envisagé dans l'ouverture de l'Escaut modifiée toutes les conséquences alarmantes que les États généraux y ont vues... », déclarait-il à Bérenger [2]. Au lieu d'un refus « obstiné et hautain », des explications rapides et précises au roi médiateur sur des bases de transaction, tel était, à la fin de 1784, le désir du ministre de Louis XVI.

Les représentations de Vergennes et de Bérenger n'eurent alors que peu de succès. Elles venaient échouer contre les lenteurs et les obstacles habituels au mode de délibération des États généraux et provinciaux. Les expédients que l'on se risquait à mettre en avant étaient ou insignifiants ou sans précision. On voulait, avant de faire des ouvertures, connaître les intentions de l'Empereur et savoir à quelles conditions il pro-

[1] Vergennes à Bérenger, le 19 août 1784. (Archives de Paris.)
[2] *Idem,* du 20 novembre 1784. (*Ibidem.*)

mettrait de suspendre l'effet de ses précédentes menaces. Enfin, on déclarait hautement que si l'Empereur ne renonçait pas à ses prétentions sur l'Escaut, la résistance ne faiblirait pas un instant. Or, on connaît la lettre de Joseph II à Louis XVI, du 20 novembre, par laquelle l'Empereur consentait à « poser l'alternative pour la République entre l'ouverture de l'Escaut et la cession de Maestricht ». Voyons-nous cependant les Hollandais modifier leur attitude? Point encore. Ils veulent bien un accommodement, mais à des conditions « qui ne les dépouillent ni ne les avilissent » [1]; ils veulent bien, si du moins l'Escaut demeure irrévocablement fermé, soumettre alors à un examen impartial la discussion de leurs autres titres, mais de propositions d'accommodement, d'ouvertures, point; de concessions, moins encore. « Il est plus aisé de les convaincre que de les déterminer », disait Bérenger, et il ajoutait : « Leur génie toujours rétréci par des vues mesquines d'intérêt et par un vif ressentiment d'une injustice qu'ils croient éprouver ne me permet guère de compter sur une résolution prompte [2] ».

Vergennes revint à la charge. Il exhorte les Hollandais à transiger, leur assurant son concours de plus en plus actif, s'ils se montrent plus favorables à un accommodement. Ils doivent délibérer sérieusement et sans délai, et ne pas attendre, comme ils le déclarent, la réponse de Vienne, pour proposer des moyens de conciliation [3]. Ces conseils furent vains. Un pas cependant était fait en vue de la paix, mais le mérite en revenait à l'Empereur. Par sa lettre à Louis XVI, du 17 décembre, il n'insistait plus en effet sur la liberté de l'Escaut, ne parlant que d'une « conciliation convenable et décente » sur les articles composant le Tableau Sommaire, tout en demandant une satisfaction préalable pour l'offense faite à son pavillon.

Il était à supposer maintenant, pensait Vergennes, que les

[1] Bérenger à Vergennes, le 17 décembre 1784 (Archives de Paris.)
[2] Du même, le 21 décembre 1784. (*Ibidem.*)
[3] Vergennes à Bérenger, le 23 décembre 1784. (*Ibidem.*)

Hollandais, se trouvant désormais en présence de demandes précises de la cour impériale, allaient suivre ses conseils et prendre une attitude moins rébarbative.

Le début de l'année 1785 vit enfin ce changement se produire, quoique fort lentement. Les États, accueillant avec satisfaction la nouvelle que leur adversaire était disposé à reprendre les négociations avec la République [1], une note secrète fut envoyée de La Haye aux ambassadeurs hollandais à Paris, à l'effet de leur prescrire le langage qu'ils auraient à tenir. Pour la première fois, nous apprenons que les États consentent à faire des « démarches qui, ne blessant pas la dignité de la République, seraient les plus propres à faire désabuser l'Empereur de l'opinion qu'il a qu'on a voulu l'offenser ». Pour la première fois aussi, ils déclarent « leur bonne volonté à reprendre les négociations rompues, mais toujours dans la supposition qu'on n'exigera jamais l'ouverture de l'Escaut ni la reddition de Maestricht, et avec l'assurance d'aucune ultérieure prétention de l'Empereur à charge de la République ». Il faut bien le dire, les restrictions, les réserves dont les États généraux entouraient leur adhésion à une reprise des négociations ne laissaient guère encore espérer une prompte solution des affaires. Un point paraissait toutefois être acquis : les États ne se refuseraient pas à envoyer des députés à l'Empereur, pour lui donner une satisfaction préalable. Ils prirent une résolution, le 24, par laquelle ils acceptaient la reprise de la négociation sur le pied proposé par la cour impériale, et décidaient en principe l'envoi d'une ambassade à Vienne. Sur ce dernier point, les ministres de la République durent toutefois déclarer à Paris que ceux qui seraient chargés de cette ambassade se borneraient à déclarer au monarque autrichien que la République avait toujours été très éloignée de vouloir l'outrager, et que le coup de canon n'avait point été tiré pour l'offenser ; qu'il ne pouvait donc y avoir lieu à excuses, comme il semblait le demander,

[1] Hogendorp, *op. cit.*, p. 237.

puisqu' « on ne pouvait exiger un aveu d'une offense qui n'a jamais existé [1] ».

La note rédigée en conséquence de ces principes parvint à Vienne le 3 février. Conçue en termes assez vagues, on aurait pu difficilement, en dehors de protestations d'amitié, y trouver une déclaration quelque peu précise relativement à la réparation due à l'Empereur. Le contenu de cette note fut naturellement trouvé à Vienne fort « insignifiant » et on s'en montra très peu satisfait [2]. Sur la question de l'Escaut ou de Maestricht, comme sur la nature des propositions à soumettre à l'Empereur, les Hollandais continuaient en effet à garder le silence.

Vergennes renouvela ses instances à La Haye [3] et eut même des entretiens fort vifs avec les députés hollandais, leur reprochant leur opiniâtreté ainsi que leur manque d'égards vis-à-vis de l'Empereur [4].

Le ministre de Louis XVI ne négligeait rien, on doit le reconnaître, pour remplir consciencieusement le rôle de conciliateur accepté par le roi. Il ne ménageait aucun effort pour accélérer le règlement du différend, s'efforçant autant de « soigner » la dignité de Joseph II que de faire adopter à la République une attitude plus conciliante. De part et d'autre il s'ingénie à hâter le moment où les pourparlers pourraient être repris, et la discussion pacifique remplacer les menaces et les actes d'hostilité. Le 6 février, une nouvelle lettre de Louis XVI à son beau-frère partait de Paris pour Vienne; Joseph II était prié instamment et d'une façon formelle de donner son consentement à la reprise et à la continuation des anciennes négociations, « soit directement, soit sous la média-

[1] Archives de Paris, Corresp. de Hollande (original). Cf. *Gazette de Leyde,* numéro du 22 février. — Hogendorp, *op. cit.*, p. 238.

[2] Kaunitz à Mercy, le 4 février. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 382.) — Noailles à Vergennes, les 5 et 10 février. (Archives de Paris.)

[3] Vergennes à Vérac, deux dépêches du 2 février. (*Ibidem.*)

[4] Mercy à Belgiojoso, le 8 février. (Archives de Vienne.)

tion » du roi, et de confier à celui-ci ses « *dernières* intentions [1] ».

L'instant est intéressant, car de la nouvelle réponse de l'Empereur allait dépendre la solution définitive de la question de l'Escaut. Allait-il, au moment de faire connaître ses dispositions définitives, renouveler une dernière fois ses prétentions sur ce point, tenter un dernier effort, ou se décider solennellement à l'abandon d'un projet qui lui avait été cher depuis le début de son règne?

Joseph II répondit le 21 février. Son langage fut clair, et le ton qu'il prit dans cette lettre revêtit un caractère spécial de gravité [2].

Parlant de l'attitude de ses adversaires, il déclara ne pas accorder à leurs déclarations et à leurs protestations autant de confiance que son auguste parent, car il les trouvait « beaucoup trop équivoques ». Néanmoins il veut bien « dissimuler tout ce qu'il y aurait à dire sur la façon dont ils ont motivé l'envoi de leurs députés, et sur le langage trop familier de leur part », et il consent à recevoir leur députation. Il consent aussi, « également et uniquement par égard pour S. M. », à suspendre toute hostilité jusqu'au 1er mai, et il autorise Mercy à signer à cet effet une convention avec les ambassadeurs de la République à Paris. Enfin il en vient à l'objet principal de sa lettre. Il annonce qu'il a chargé son ambassadeur de faire connaître aux ministres du roi ses dernières intentions, selon le désir que ce dernier lui a marqué. Dans l'espoir qu'il trouvera « sa proposition en tout aussi modérée qu'équitable et propre à la fin à rendre les Hollandais raisonnables, » il proclame hautement que c'est son « dernier mot » et que de l'acceptation ou du refus des États généraux dépendra la paix ou la guerre.

En quoi consistaient donc ses résolutions, « fruit de sa

[1] Arneth, *op. cit.*, p. 74. — Arneth et Flammermont, t. I, p. 390, note. Cf. Gachard, *Histoire des Belges*, p. 575.

[2] Arneth, *op. cit.*, p. 80. — Arneth et Flammermont, t. I, p. 391, note.

complaisance poussée jusqu'au dernier période »? La liberté de l'Escaut faisait-elle partie de ses ultimes revendications? Non. La réouverture du fleuve n'apparaît même plus, comme dans la lettre du 20 novembre, comme une compensation ou un équivalent à mettre « en balance » avec la cession de Maestricht. L'Empereur en revient purement et simplement aux articles du Tableau Sommaire. De l'ultimatum du 23 août, de la navigation de l'Escaut, il n'est plus question. Les clauses d'arrangement, rédigées par le chancelier à la suite de plusieurs conférences avec le souverain et préparées par le ministre plénipotentiaire à Bruxelles [1], comprenaient entre autres l'abandon de la ville de Maestricht (article 1er), à condition que la République payât, « à titre de rachat », la somme de douze millions de florins. Concession étonnante quand on se rappelle la fière déclaration de Joseph II, le 17 décembre, que « l'argent comptant ne peut être mis en balance avec de semblables droits » et qu' « il ne ferait jamais un objet de satisfaction convenable à sa dignité [2] » ! D'autres articles avaient trait, comme le Tableau Sommaire, à la partie de l'Escaut comprise uniquement entre Anvers et la frontière. L'Empereur en réclamait (article 5) la possession libre et indépendante, et conséquemment l'abolition de tous les péages et la suppression de toutes les entraves apportées à la navigation et au commerce entre Anvers et le bout du pays de Saftingen; il demandait l'évacuation et la démolition des forts de Kruyschans et de Frédéric-Henri (article 6), ainsi que l'évacuation et la cession (article 7) de ceux de Lillo et de Liefkenshoeck. Et encore l'Empereur avait-il ajouté en marge du texte de cet article : « On pourra se relâcher au pis-aller de cet article [3] » !

[1] Belgiojoso à Kaunitz, le 4 février. (Archives de Vienne.)

[2] Lettre de Joseph II à Louis XVI, du 17 décembre. (ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 357.)

[3] Texte des articles aux Archives de Paris, Corresp. de Hollande, vol. DLXII. — ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 395.

Voilà donc à quoi se réduisaient, en février 1785, les vœux de l'Empereur relativement à l'Escaut. C'était, nous le répétons, un retour pur et simple aux premières prétentions du mois de mai de l'année précédente.

Cette importante lettre du 21 février facilitait considérablement un accord. Aussi Vergennes se montra-t-il fort heureux de la tournure que prenaient les affaires. A ses yeux, les Hollandais ont désormais de moins en moins raison de persister dans leur attitude peu complaisante. Il faut, écrivait-il à Vérac, ambassadeur à La Haye [1], qu'ils sachent que tout dépend d'eux en ce moment, car l'Empereur ne saurait aller plus loin dans la voie des concessions et a fait connaître son « dernier mot »; que le roi a le désir formel de les voir se décider promptement et catégoriquement à rédiger leur réponse « de manière à caractériser une volonté décidée à la paix »; qu'il veut bien s'employer à procurer aux États généraux une diminution du montant de la somme « exorbitante » que son allié réclame pour le rachat de Maestricht, mais ne peut aller, si leur intransigeance provoque des conséquences dangereuses, jusqu'à s'engager dans une guerre pour leur procurer « l'épargne sordide » de quelques millions, son intention n'étant point, en effet, d'acquérir l'alliance de la République par une guerre. Vergennes va plus loin encore dans ses déclarations. Dans le cas où les hommes d'État hollandais voudraient soumettre leur réponse à de nouveaux délais, ou opposeraient un refus absolu à la demande de transaction faite par l'Empereur, il autorise Vérac à leur faire entendre, non précisément une menace d'abandon, mais « que le roi avait fait jusqu'à présent pour eux tout ce qu'ils pouvaient attendre de l'amitié la plus désintéressée ». En novembre 1784, quand l'Empereur menaçait de trop près la République par ses mesures militaires, Vergennes ne craignit pas d'amener une rupture de l'alliance autrichienne; maintenant qu'il entrevoit d'autre part les suites que pourrait entraîner l'attitude de la Hollande, si l'Empereur

[1] Dépêche du 6 mars. (Archives de Paris.)

finissait par perdre patience, il se résoudrait à renoncer à son alliance, plutôt que de lui prêter plus longtemps encore son appui. La conduite de la France fut donc ici ce qu'elle avait été précédemment vis-à-vis de l'Autriche. En se déclarant par deux fois prêt à sacrifier les intérêts du moment au désir de rendre impossible une guerre nouvelle en Europe, le cabinet de Versailles s'inspira uniquement des besoins particuliers de la France.

La menace d'abandon que formula le ministre de Louis XVI eut-elle le succès que Vergennes en attendait sans nul doute? Il faut le croire, si l'on examine le contenu de la résolution que prirent les États généraux le 17 mars, et par laquelle ils firent, pour la première fois, de réelles concessions [1]. Ils consentaient en principe au rachat de Maestricht, acceptaient de remettre les limites de Flandre sur le pied établi en 1664; enfin ils se montraient « disposés à faire démolir ou évacuer les forts de Kruyschans et Frédéric-Henri et même aussi s'il le faut et que S. M. I. l'exige absolument de la République, Lillo ou Liefkenshoeck, et à laisser encore à S. M. en souveraineté libre et indépendante toute la partie de l'Escaut depuis Anvers jusqu'à l'extrémité du pays de Saftingen, avec renonciation de leur droit de lever à Lillo ou ailleurs dans le dit espace de rivière aucun péage, ou d'incommoder d'une façon quelconque la navigation ou le commerce des habitants de S. M. I., *pourvu que conformément à l'article XIV du traité de Munster l'Escaut soit fermé du côté de L. H. P., et que la souveraineté leur en soit conservée depuis les limites sus exprimées de Saftingen jusqu'à la mer* ». La même résolution fixait le sens des paroles à dire par les députés qui devaient se rendre à Vienne.

Ces décisions furent portées immédiatement à la connaissance de Vergennes. Examinées et discutées entre lui et les représentants de la République, leur texte fut modifié en plus

[1] Texte dans la Corresp. de Hollande, aux Archives de Paris, vol. DLXI, fol. 41.

d'un point, s'il faut en croire Mercy [1], et remis enfin à ce dernier, le 29 mars.

Voici le libellé des articles qui nous intéressent spécialement : « *Article 5.* Les États généraux laissent à l'Empereur toute souveraineté d'Anvers au pays de Saftingen ; plus de péage à Lillo ; plus de recherche ou de gêne à la navigation, à condition que, conformément à l'article XIV du Traité de Munster... (*la suite comme plus haut*). — *Article 6.* Démolition des forts de Kruyschans et Frédéric-Henri. — *Article 7.* Les États généraux veulent bien faire démolir Lillo et Liefkenshoeck, quoique leur appartenant incontestablement, mais en regardant ce sacrifice comme l'équivalent du comté de Vroenhoven et du Pays d'Outremeuse. — *Article 8.* Les États généraux sont disposés à entrer en négociation sur les prétentions des articles 6, 7 et 8 du Tableau Sommaire. Le traité de Munster servira de base au présent traité, et toutes ses stipulations seront conservées en tant qu'il n'y aura pas été dérogé [2]. »

Le représentant de l'Empereur fit peu d'observations. Il considéra simplement la réponse de la Hollande comme « propre à lier la négociation [3] », et consentit, sur la demande du ministre français, à se mettre en relation avec les députés de la Hollande, dès qu'il aurait reçu certains renseignements de Bruxelles [4].

Vergennes fut comme ravi des derniers événements. La résolution des États généraux surpassa son attente et lui parut tellement satisfaisante qu'il ne douta plus de l'issue prompte et heureuse du conflit [5].

C'est dans ces conditions nouvelles que, le 11 avril 1785, le comte de Mercy se rencontra pour la première fois, officielle-

[1] Mercy à Belgiojoso, le 30 mars. (Archives de Vienne.)
[2] Extrait de la même dépêche.
[3] Vergennes à Vérac, le 31 mars. (Archives de Paris.)
[4] Mercy à Belgiojoso, le 30 mars.
[5] Vergennes à Noailles, le 2 avril. (Archives de Paris.)

ment, avec les représentants de la République des Provinces-Unies.

Notre intention n'est point d'exposer en détail la marche de la longue et laborieuse négociation qui, commencée en avril, ne s'acheva qu'en novembre, après mille difficultés. Car il n'y fut plus question, ou presque plus, de l'Escaut, mais bien uniquement des différents articles du Tableau Sommaire. La discussion porta sur des objets très divers n'ayant que peu ou point de rapport avec la question capitale qui nous a occupés, tels que le rachat de Maestricht, la possession des terres dites de Rédemption et des pays d'Outremeuse, le règlement des limites en Flandre, la faculté de commercer aux deux Indes et celle de fixer à sa volonté les droits de douane. On ne s'occupa plus de l'Escaut qu'en ce qui concernait la partie comprise entre Anvers et la frontière hollandaise. A cette question se rattachait intimement celle des forts situés sur les rives du fleuve. Or on a vu déjà que les Hollandais ayant cédé en grande partie sur ces différents points, l'Empereur eut gain de cause dès le mois de mars. Ce n'est donc pas là que durent porter les efforts de Mercy pour obtenir un texte de traité aussi avantageux que possible à son maître.

Il ne faudrait pas croire cependant que Joseph II eût, pendant tout le temps que durèrent les négociations, renoncé complètement à l'espoir de voir le traité de Munster, cause première des différends, modifié en ce qui concernait la liberté de l'Escaut. Ce qui prouve le contraire, c'est que dès le moment où l'on put entrevoir la possibilité d'un arrangement pacifique, il ne cacha point à ses conseillers son désir d'éviter, dans le traité à conclure, la confirmation de l'article XIV du traité de 1648. Tout au moins paraît-il désirer une rédaction qui, ayant peut-être en fait la même portée, n'en reproduisît pas cependant le texte; comme s'il voulait, pour lui et ses successeurs, ne plus se trouver en présence d'une rédaction aussi précise. Il n'y avait sans doute au fond de ce désir qu'une question d'amour-propre ou de pure forme; mais elle préoccupa l'Em-

pereur et ses négociateurs trop vivement pour que nous ne devions y insister.

Le 20 février, tout en expédiant à Mercy la lettre de Joseph II à Louis XVI, ainsi que ses propres recommandations et les dernières propositions du monarque, le chancelier Kaunitz transmettait également à Belgiojoso certaines observations ayant trait à la confirmation du traité de Munster [1].

Prévoyant que les Hollandais réclameront cette confirmation, il déclare qu'il ne voit pas de moyen de la leur refuser. Il prévoit aussi que, moyennant la reconnaissance par eux de la souveraineté de l'Empereur sur l'Escaut jusqu'à Saftingen, ils demanderont le rappel dans le traité du texte de l'article XIV de celui de Munster. Et il dit : « Je voudrais qu'on y *substituât* une reconnaissance *réciproque* de la souveraineté de l'Empereur sur l'Escaut jusqu'à Saftingen et de celle des États généraux à partir de là jusqu'à la mer. » C'est bien, comme nous le remarquions plus haut et comme nous le dit le ministre impérial à Bruxelles, pour éviter le « renouvellement particulier », la « corroboration nominelle de l'article XIV tel qu'il est », que le monarque suggère cet expédient. En effet, ajoute le ministre plénipotentiaire, « en reconnaissant la souveraineté des États généraux (jusqu'à la mer), le cas de confirmer la clôture ne peut plus subsister ».

Belgiojoso, qui, en parlant ainsi, avait soin de nous dire qu'il ne faisait que traduire la pensée de son maître, proposait un autre expédient. Il consistait à « réduire la confirmation à tout ce qui ne regarde pas le *commerce* », et à comprendre « dans la rubrique du commerce » la navigation de l'Escaut. De plus, le ministre n'était pas du tout d'avis que l'on reconnût *explicitement* la domination exclusive de la République sur la partie du fleuve que l'on sait. Mercy pensait de même, puisqu'il nous avoue, contrairement aux résolutions de l'Empereur, qu'il prendra soin d'éviter toute reconnaissance formelle. Il y avait donc, au début, deux systèmes en présence.

[1] Kaunitz à Belgiojoso, le 20 février. (Archives de Vienne.)

Celui préconisé par Belgiojoso prévalut bientôt à Vienne, et Mercy eut ainsi désormais ses coudées franches pour diriger la négociation à Paris.

Les deux diplomates, en se déclarant partisans d'une confirmation générale du traité de 1648, y voyaient entre autres cet avantage qu'en l'acceptant, ce serait, du côté de la République, « avouer virtuellement l'anéantissement du traité de la Barrière [1] ». Belgiojoso émettait de plus le vœu que le traité à faire contînt un article spécial qui stipulerait une liberté entière pour les contractants, relativement aux douanes et au *commerce.* Or il se cachait là-dessous un calcul, que nous dévoile Mercy. Lui aussi pense qu'il faut rappeler l'ancien traité « en bloc » et insérer un article nouveau, comme l'indique Belgiojoso, sur les objets que l'on sait. Or, dans l'idée de l'ambassadeur, le mot « commerce » pourrait être susceptible d'une interprétation « *aussi étendue que favorable* [2] » aux intérêts autrichiens. On négocierait donc un traité de commerce (promis du reste par les Hollandais depuis 1715, et jamais conclu), et « en attendant », chaque État aurait la pleine faculté de régler le commerce et les douanes comme il le trouverait bon. Ainsi « *il ne s'agira pas de nommer spécialement l'article XIV* ». Ce sont bien là ces « combinaisons » en vue d'éviter le « renouvellement particulier de l'article XIV » dont parlait Belgiojoso [3]. Le moyen ne manquait pas d'une certaine habileté. On verra ce qu'il en advint.

Telles étaient les dispositions qui animaient la diplomatie impériale et les secrets désirs qu'elle nourrissait, quand les relations se renouèrent à Paris entre l'Autriche et la Hollande. Qu'on se rappelle que, peu de temps auparavant, les États généraux avaient fait parvenir leurs propositions, et que, par l'article 5, ils entendaient formellement se réserver la souve-

[1] Belgiojoso à Mercy, le 6 avril. — Extrait du « Canevas de réponse à la note remise ». (Archives de Vienne.)

[2] Mercy à Belgiojoso, le 13 avril.

[3] Belgiojoso à Mercy, le 15 mars.

raineté sur l'Escaut, de Saftingen à la mer, et citaient à ce propos l'article XIV en toutes lettres [1]. Les débats promettaient donc d'être intéressants.

Le 11 avril 1785 se tint la première conférence. On se borna à un simple échange de vues, sans se livrer à des discussions. Mercy donna lecture du texte des articles tels que le gouvernement de Bruxelles les lui avait préparés et qui se rapportaient, clause par clause, aux dernières déclarations hollandaises. A l'article 5, la confirmation de l'article XIV était passée sous silence. Mais on conservait le texte hollandais, en ce qui concernait la confirmation générale de la convention de 1648, avec la réserve « en tant qu'il n'y aura pas été dérogé ». Brantsen, le principal des députés de la République, ne releva pas, ce jour-là, l'omission de l'article XIV. La discussion porta surtout sur le prix du rachat de Maestricht.

A la seconde conférence du 15, la question spéciale qui nous occupe ici ne fut pas touchée davantage. Et elle ne le fut pas pendant longtemps, car il survint différentes circonstances qui provoquèrent un arrêt dans les pourparlers à peine entamés.

Ces circonstances étaient, d'une part, l'opposition mise par les États à l'acceptation des dernières propositions de l'Empereur, celle relative à Maestricht principalement, puis, selon l'expression de Mercy, « l'espèce d'insurrection qu'ont faite les trois provinces de Zélande, d'Overyssel et de Gueldre contre la substance des réponses de la République aux dernières demandes de S. M. l'Empereur »; d'autre part, le retard que l'on apportait à l'envoi d'une ambassade à Vienne et le caractère que voulait donner à cette démarche publique le gouvernement hollandais.

Vergennes et le monarque autrichien se montrèrent également irrités de cette attitude. Le ministre de Louis XVI, qui n'avait pas cessé d'ailleurs de parler raison à ses amis d'Amsterdam et de La Haye, ordonna d'urgence à Vérac de leur faire une déclaration telle que « l'on ne pût plus douter que

[1] Voir plus haut, p. 177.

l'Empereur avait bien déclaré son dernier mot », et qu'en cas d'un refus persistant de leur part, il ne fallait plus compter ni sur les secours ni sur les offices de la France [1]. L'Empereur fut plus énergique encore. Il ordonna la suspension des négociations jusqu'à ce que les Hollandais se fussent décidés à la démarche préalable qu'il réclamait d'eux. Ce qui l'irritait profondément à ce moment, c'était la prétention de ses adversaires de donner à l'envoi d'une députation à Vienne un caractère et une portée qu'il ne devait absolument pas avoir dans l'esprit de Joseph II.

Ici le souverain, parce que sa dignité de chef d'État se trouvait en jeu, se montra inébranlable et sut briser les résistances et obtenir finalement gain de cause.

Tout d'abord la République, approuvée au début par le cabinet de Versailles [2], avait donné comme mission officielle à ses députés à Vienne la poursuite des négociations « sous les yeux de l'Empereur [3] ». Celui-ci s'opposa énergiquement à cette prétention. Il fit savoir qu'il ne « chicanerait » pas sur la teneur des pouvoirs de ces députés, mais que les négociations n'auraient lieu qu'à Paris et par l'intermédiaire du comte de Mercy-Argenteau [4]. Pour tranquilliser ses amis, Vergennes leur donna l'assurance que les ambassadeurs à Vienne seraient reçus et traités d'une manière convenable [5]. Les États craignaient, en effet, qu'il ne fût point fait bon accueil à leurs délégués.

Mais il y a plus : on désirait vivement en Hollande ne pas

[1] Mercy à Belgiojoso, le 4 mai. (Archives de Vienne.)

[2] « Le Roi, disait Vergennes à M. de Vérac (dépêche du 2 avril), désire la réalisation de cet objet on ne peut plus simple, qui est de faire rester à Vienne les députés ou l'un des deux pendant les négociations. » (Archives de Paris.)

[3] Résolution du 24 janvier. (Archives de Paris, Corresp. de Hollande.) Cf. ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, p. 397.

[4] Communication verbale de Mercy à Vergennes, le 1er mai. (Archives de Vienne.) Cf. ARNETH et FLAMMERMONT.

[5] *Ibidem*.

charger ceux-ci de faire des excuses pour le coup de canon tiré sur l'Escaut le 7 octobre. Les États généraux, nous l'avons vu, pensaient qu'il n'y avait pas lieu à pareille démarche [1]. Maintenant que les députés se trouvaient enfin désignés [2], ils ne savaient, pour ce motif, se décider à les laisser partir. Ils voulaient, au préalable, que l'Empereur leur promît formellement de ne point diriger de nouvelles troupes vers les Pays-Bas et de s'abstenir de toute hostilité pendant le cours des négociations [3], promesse que fit du reste l'Empereur un peu plus tard [4]. Joseph II, de son côté, savait que la République voulait au fond, par le « lanternage » qu'elle mettait à l'envoi de ses députés, attendre la conclusion des premiers préliminaires, ce qui « changerait toute la forme et l'objet de leur mission et sauverait l'apparence de lui faire des excuses [5] ».

Il s'élève vivement contre cette prétention nouvelle. « Voilà un point, s'écrie-t-il, sur lequel je ne céderai jamais, et après que la France et même la République ont reconnu qu'une excuse m'était due, je ne balancerais point de faire plutôt la guerre que de mollir sur cette demande qui doit être bien voyante et clairement une excuse. »

En conséquence, il donne l'ordre à Mercy de suspendre toute négociation jusqu'à ce qu'il ait reçu la visite des députés dans sa capitale et qu'il soit satisfait de la manière dont ils se seront acquittés de leur mission.

Le 14 mai, Mercy communiqua ces résolutions à Ver-

[1] HOGENDORP, *op. cit.*, p. 238. Voir plus haut, pp. 171-172.

[2] Le 9 mai. — Dépêches de Vérac, des 8 et 12 mai. Cf. HOGENDORP, p. 240; *Gazette de Leyde*, numéro du 13 mai.

[3] HOGENDORP, p. 240. — Cf. dépêche de Vérac à Vergennes, du 25 mai. (Archives de Paris.)

[4] Voir Archives de Paris, Corresp. de Hollande, dépêches de Vérac, en mai 1785, *passim*.

[5] Joseph II à Marie-Antoinette, le 6 mai; Joseph II à Mercy, le 6 mai, dans ARNETH et FLAMMERMONT, t. I, pp. 416 et suiv. Cf. dépêches de Vérac à Vergennes, des 3 mai et 10 juin.

gennes. Celui-ci ne sut cacher qu'il trouvait la conduite des Hollandais « aussi indécente qu'insensée [1] », et il promit de faire hâter, par le ministre français à La Haye, le départ des députés [2].

Mais malgré le « langage ferme » du ministre de Louis XVI, il ne paraît pas que ses représentations aient eu un prompt effet. Car ce n'est que le 17 juin que se trouvèrent rédigées par l'assemblée des États les instructions des ambassadeurs à Vienne. On leur prescrivait entre autres d'une façon expresse de ne parler que d'une « manière générale », dans leur discours à l'Empereur, des négociations à Paris [3].

Plus rien ne mettait obstacle à la mission des députés, surtout que Joseph II, par l'organe de son ambassadeur à Paris, avait promis de ne se livrer à aucune démonstration hostile pendant les négociations, et de bien recevoir les envoyés de la République [4]. Le 22 juin, les représentants des Provinces-Unies, le comte de Wassenaer-Twickel, l'ancien ambassadeur à Vienne, et le baron de Leyden, quittèrent La Haye. Ils arrivèrent dans la capitale de l'Autriche le 17 juillet.

Leur présence donna lieu, avant l'entrevue même, à des difficultés entre le souverain et le chancelier, ainsi qu'à d'autres incidents qui, au dernier moment, faillirent faire échouer leur mission [5].

Le chef de la maison de Habsbourg, estimant que ces députés étaient uniquement chargés de lui présenter les excuses des États généraux, voulait les traiter comme de simples particuliers et non comme des ministres plénipotentiaires. Le prince de Kaunitz, au contraire, déclarait qu'on devait les recevoir

[1] Arneth et Flammermont, t. I, p. 420, note.

[2] Archives de Paris, Corresp. de Hollande, dépêches d'avril et de mai, *passim*. — Cf. *Gazette de Leyde,* numéros des 13, 24, 27 mai, 10 juin.

[3] Hogendorp, p. 242. — Cf. Vérac à Vergennes, le 21 juin.

[4] Mercy à Vergennes, le 30 mai. (Archives de Paris, Corresp. de Hollande.)

[5] Pour le détail, voir les recueils de Beer, pp. 207-218, et d'Arneth et Flammermont, t. I, pp. 426-432.

avec toute la distinction possible, comme on l'avait promis formellement naguère. La raison qu'il donnait était curieuse. « Il est de l'intérêt de l'Empereur, disait-il, que l'on donne tout le relief possible à leur caractère ministériel, pour faire ressortir indirectement le degré de l'humiliation attachée à leur démarche. » Ses conseils ne furent pas suivis tout d'abord. Aussi, lors du passage des députés hollandais aux bureaux de l'octroi de Vienne, le comte de Wassenaer, ayant voulu, par un procédé peu délicat, faire entrer des étoffes précieuses à la faveur des privilèges diplomatiques dont il croyait jouir, se vit-il traité à la façon d'un simple particulier, comme l'entendait l'Empereur. Il dut laisser examiner ses papiers; ses bagages furent visités, et le fisc confisqua les marchandises prohibées. Wassenaer ne put pénétrer dans l'enceinte de Vienne que dans un état de complet dénûment. C'était le 18, de grand matin.

L'incident [1] risqua de devenir des plus graves. Mais grâce à l'intervention de l'ambassadeur français, Noailles [2], et aux instances de Kaunitz, l'Empereur revint à d'autres sentiments. Il se décida, ce qu'il aurait dû faire dès le commencement, à traiter les représentants de la République « sur le pied des ministres étrangers » et à les laisser jouir des franchises de douanes. A partir de ce moment, leur mission ne subit plus de retard. Le 22 eut lieu la présentation des lettres de créance au chancelier d'Empire; le lendemain, les commissaires hollandais rendirent visite au grand chambellan de la Cour, et enfin, le dimanche 24 juillet, à midi, ils furent introduits auprès de l'Empereur.

Le comte de Wassenaer, prit seul la parole et, « non sans avoir été embarrassé [3] », lut sa harangue. Il y assurait que « LL. HH. PP. n'avaient jamais eu la moindre intention d'of-

[1] Pour le détail, voir les recueils cités, et aux Archives de Paris, Correspondance de Vienne, les dépêches du duc de Noailles.

[2] Corresp. de Hollande, vol. CCCL, ff. 23-39.

[3] Joseph II à Kaunitz, le 24 juillet, dans Beer, *op. cit.*, p. 211.

fenser S. M. I. et R., ni d'insulter son pavillon » et désiraient « avec la plus vive ardeur » rétablir au plus tôt « cette bonne harmonie interrompue si malheureusement, et la voir assurée sur des bases immuables ». Les États se flattaient donc que « ces assurances si claires rendront évidente l'impossibilité de vues offensantes qu'on aurait pu leur prêter injustement ».

La réponse de Joseph II fut courte, et conforme aux termes suggérés par le chancelier [1]. Il se borna uniquement à prendre acte de la déclaration des députés et à leur faire savoir qu'il allait donner l'ordre à son ambassadeur à Paris de « reprendre les négociations sous la médiation du roi de France [2] ».

L'Empereur se contenta ainsi des paroles adroites de Wassenaer et considéra comme satisfaisante la démarche toute extérieure et de pure forme des Hollandais.

Plus rien maintenant ne devait empêcher la reprise des pourparlers et la conclusion d'un accommodement définitif.

Les conférences entre Mercy, les ambassadeurs hollandais et Vergennes ne s'ouvrirent cependant pas immédiatement. Durant une grande partie du mois d'août, la négociation subit encore bien des retards. Les ministres de la République restaient sans instructions, au grand scandale de Mercy et de la reine, et bien que l'Empereur eût fait savoir hautement que si les préliminaires n'étaient pas signés avant le 15 septembre, il entamerait immédiatement les hostilités et irait de l'avant, sans plus se laisser arrêter par aucun obstacle.

La lenteur mise par les États généraux à munir leurs représentants d'instructions détaillées et de propositions définitives de paix, tenait à la situation politique à l'intérieur. A cette époque se livrait entre les différents partis une terrible lutte

[1] Beer, *op. cit.*, p. 209.

[2] Copie littérale aux Archives de Paris, Corresp. de Hollande et d'Autriche. — Cf. Martens, *Causes célèbres*, t. III, p. 393; *Gazette de Leyde*, numéro du 5 août.

d'influence. Les « patriotes », qui obéissaient aux inspirations venues de Paris et penchaient pour la conciliation et un accommodement avec l'Empereur, voyaient leur crédit fortement ébranlé et leur puissance politique en danger d'être annihilée, au profit des partisans de la maison d'Orange. Les intrigues ourdies par la Prusse, la Russie et l'Angleterre venaient aigrir encore davantage ces dissentiments. Le but trop évident de ces puissances était de rendre un accord avec l'Autriche impossible ou plus difficile, et de forcer ainsi la République à revenir à son ancienne alliance et amitié avec la Grande-Bretagne [1]. En un mot, la situation apparaissait des plus critiques pour l'Autriche comme pour la France appuyée sur le parti « patriotique ». Devant cette situation troublée et dans l'incertitude de l'avenir, dans l'espoir peut-être que des circonstances non prévues permettraient de sortir d'embarras sans devoir plier devant telle ou telle exigence de l'Empereur, l'envoi d'instructions suffisantes se trouvait retardé de jour en jour. L'ennui de Vergennes grandissait; ses craintes de voir l'influence française ruinée au sein des Provinces-Unies s'avivaient; il semblait redouter par-dessus tout que l'alliance projetée depuis près de deux ans ne fût rendue impossible, et qu'alors, par une conséquence directe et fatale, la Hollande ne se jetât de nouveau dans les bras de l'Angleterre et de la Prusse. C'eût été pour sa politique un échec irrémédiable, et dont les suites pouvaient être dangereuses pour sa patrie et pour son roi.

Il adressa donc les plus vives représentations à Brantsen, pressa une nouvelle fois Vérac d'agir sur les régents de la République, en leur montrant les conséquences dangereuses de leur peu de bonne volonté à se prêter à certaines concessions, ainsi que de leur lenteur à conclure. Il obtint, en attendant que ses réclamations pussent avoir quelque effet, que les conférences seraient reprises provisoirement à Paris. Elles le furent à partir du 10 août, mais d'une façon sérieuse le 29 seulement.

[1] Voir plus bas, IIe partie, chap. I, II et III.

Les points les plus délicats à traiter et sur lesquels l'entente devait être le plus malaisée restaient toujours l'indemnité pour le rachat de Maestricht, la liberté de douanes et de commerce, ainsi que certaines revendications territoriales.

Il existait cependant d'autres questions, qui ne furent pas négligées et qui précisément doivent requérir notre attention. En effet, dès la conférence du 29 août, on eut à s'occuper de l'Escaut. Les députés hollandais déclarèrent accepter la souveraineté de l'Empereur sur le Haut-Escaut jusqu'à une limite précise à déterminer; ils accordèrent, outre leur démolition, la cession des terrains des forts de Kruyschans et Frédéric-Henri, et enfin promirent d'obtenir de leurs maîtres la cession de ceux de Lillo et de Liefkenshoeck « dans leur état », c'est-à-dire sans être au préalable démantelés.

On n'agita pas ce jour-là la question, déjà discutée en avril et mai, de la reconnaissance des traités antérieurs. Le 10 septembre seulement, une autre conférence se tint, mais sans amener encore de résultat.

Mercy venait de recevoir de Vienne de nouvelles et définitives instructions. On l'y autorisait, entre autres, à diminuer le prix réclamé pour la cession de Maestricht et à retarder de quelques jours l'ouverture des hostilités, tout d'abord fixée au 15 septembre, s'il y avait impossibilité matérielle reconnue de conclure avant cette date.

Un courrier fut expédié d'urgence à La Haye. Il en revint seulement le 18. Deux jours après, une conférence qui dura huit heures et où furent signés enfin les préliminaires, réunit les députés hollandais, Mercy et le ministre français médiateur.

Les difficultés que l'ambassadeur impérial eut à surmonter durant cette longue séance furent grandes et nombreuses [1].

[1] Dépêches à Kaunitz, du 20 septembre, à Belgiojoso, du 21, cette dernière aux Archives de Vienne, la première dans ARNETH et FLAMMERMONT. — On trouve le texte des préliminaires dans les Corresp. de Hollande et de Vienne, aux Archives de Paris, dans MARTENS, *Recueil des traités de paix*, t. IV, p. 50, et dans la *Gazette de Leyde,* numéro du 30 septembre.

Elles portèrent, en même temps que sur le rachat de Maestricht et la liberté commerciale, sur la souveraineté de l'Escaut.

Sur ce dernier point, Mercy avait reçu mission d'« éviter la confirmation *expresse* de l'article XIV du traité de Munster [1] ». L'Empereur nous en donne lui-même le motif : « *Dès que l'objet essentiel du troc était manqué, et qu'il a fallu céder sur la libre navigation de l'Escaut, tout le reste tenait plus à la considération et à la forme qu'à l'avantage réel* [2] » ! Voilà où en était réduite l'ambition impériale !

Quand on en vint à la discussion de cet objet, les commissaires hollandais montrèrent, paraît-il, une « opiniâtreté inconcevable ». Eux, de leur côté, avaient également reçu l'ordre de réclamer la sanction et la confirmation du traité de Munster, et spécialement la reproduction de l'article XIV [3]. Le comte de Mercy protesta contre pareille prétention et s'opposa de toutes ses forces à ce qu'il fût fait une allusion quelconque au traité, alléguant que celui-ci avait été la cause des démêlés existants, que la *dignité* de l'Empereur se trouvait atteinte par lui, et qu'elle le serait encore par une mention spéciale de ce pacte, chose que lui, Mercy, ne pourrait ni n'oserait laisser passer.

Il eut à soutenir, pour emprunter le langage même du diplomate, de terribles assauts. Il tint bon cependant, et la discussion ne prit fin que quand Vergennes, intervenant, eut fait rédiger l'article 6 du projet de façon que chacune des parties y trouvât son contentement [4].

A la vérité, Mercy avait été, sur d'autres points du même

[1] Belgiojoso à Mercy, le 17 septembre. (Archives de Vienne et Archives de Bruxelles [Secrétairerie d'État et de guerre, reg. 295].)

[2] Joseph II à Mercy, le 29 septembre. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 455.)

[3] Résolution du 15 septembre. (Archives de Paris, Corresp. de Hollande.) — Cf. la résolution du 17 mars.

[4] Hogendorp, p. 252.

article, obligé de faire des concessions qui compensaient largement son demi-succès. Ainsi, après la phrase : « ne pas gêner en quoi que ce soit (sur l'Escaut, d'Anvers à Saftingen) la navigation et le commerce », il dut consentir à ajouter ces mots : « des sujets de S. M., sans que ceux-ci puissent y donner plus d'étendue qu'il n'en est accordé par le traité de Munster ». L'ambassadeur avouait avec une sorte de tristesse qu'il avait dû céder, bien qu'il vît clairement par le langage des ambassadeurs qu'ils n'avaient eu en vue que la clôture de l'Escaut. Mais il se consolait de cet échec par l'espoir secret que dans le traité définitif on insérerait un article par lequel les parties contractantes se reconnaîtraient « mutuellement libres et déliées de tout engagement quelconque relatif aux douanes (et s'il se peut au commerce), avec la stipulation de faire des règlements arbitraires, chacun dans leurs États ». Par contre, il obtint gain de cause complet sur les articles 7 et 8, concernant les forts situés le long de l'Escaut [1].

Une fois les préliminaires signés, les pourparlers continuèrent en vue de la rédaction du traité final. De nouveau des difficultés surgirent, à propos de l'article 6.

Mercy montra ici plus de zèle que son maître. Celui-ci trouvait qu' « il n'y avait point de difficulté à accorder que la propriété aux Hollandais de l'Escaut au delà de Saftingen et du bras du Zwyn fût bien exprimée, *puisque cela faisait l'objet du litige sur lequel il avait déjà fallu céder* [2] ». L'Empereur paraissait donc se résigner facilement. Mais son représentant à Paris, soit qu'il affectât, comme le désirait Kaunitz, de tenir bon et de « faire le difficile [3] », soit qu'il voulût, plus soucieux que Joseph même, dissimuler l'insuccès de ses précédents efforts, émit cette idée que l'Escaut se terminait, comme fleuve, à

[1] Dépêche de Mercy à Belgiojoso, du 21 septembre, donnant tous les détails sur la conférence de la veille.

[2] Joseph II à Mercy, le 10 novembre. (Arneth et Flammermont, t. I, p. 464.)

[3] Kaunitz à Mercy, le 10 novembre. (Idem, p. 467.)

Saftingen, et qu'à partir de ce point il ne pouvait plus être regardé que comme la pleine mer [1]. En obtenant des Hollandais la reconnaissance, implicite ou non, de ce principe, on se trouvait, grâce à ce subterfuge, dispensé de rappeler dans le traité la stipulation de l'article XIV de la paix de Munster : l'Escaut, assimilé à l'Océan, devenait ouvert par conséquent à tous, et l'Empereur arrivait indirectement à ses fins.

Les États généraux démêlèrent sans peine les arrière-pensées de la diplomatie autrichienne et comprirent bien vite la portée de la proposition hasardée par Mercy. Ils s'émurent et, sans perdre une minute, envoyèrent à Paris l'ordre précis et irrévocable de faire de la reconnaissance formelle de leur souveraineté sur « la partie de l'Escaut qui devait leur rester », c'est-à-dire de Saftingen à la mer, une condition indispensable de la conclusion immédiate de la paix [2].

De vives discussions s'élevèrent sur ce sujet épineux, aussi bien entre Mercy et Vergennes qu'entre Mercy et les députés hollandais. Mais l'ambassadeur impérial dut s'avouer à lui-même qu'il n'avait guère espoir d'amener ses adversaires à stipuler l'article « comme il le voudrait [3] ». Il fit cependant remarquer avec raison que si on acceptait la rédaction hollandaise, où il était parlé de souveraineté, « ce serait prêter à des commentaires choquants, si par le fait dans l'énoncé de l'article dont il s'agit, il se trouvait que S. M. eût accordé plus que ne porte le traité de Munster réclamé par la République ; que le dit traité ne parle que de clôture de l'Escaut sans exprimer la souveraineté de l'Escaut [4] ». Il se « débattit » pendant près d'une heure, sans vouloir convenir de rien à cet égard, mais aussi sans obtenir une modification à la rédac-

[1] « Lorsque, après la révolution belge de 1830, l'Escaut fut déclaré ouvert par la Conférence de Londres, le 20 janvier 1831, le fleuve, dit Nothomb, fut assimilé à la pleine mer. » (*Essai,* t. I, p. 115.)

[2] Mercy à Belgiojoso, le 24 octobre. (Archives de Vienne.) Cf. Arneth et Flammermont, t. I, p. 463, note.

[3] *Ibidem.*

[4] *Ibidem.*

tion proposée par Brantsen, et qui fut celle du traité même. Ne voyant pas d'autre issue, il déclara s'en référer à la décision du gouvernement de Bruxelles. Celle-ci lui parvint bientôt, le 27 octobre. Il lui était permis de céder sur la question de souveraineté de l'Escaut, mais seulement si, de leur côté, les Hollandais voulaient se prêter à ce qui était impérieusement exigé d'eux, c'est-à-dire à reconnaître la liberté entière laissée à l'Empereur en matière de douanes et de commerce maritime. Il pouvait « tout d'un coup mettre à ce prix la reconnaissance de la souveraineté de l'Escaut », la « leur passer » sur le pied de l'article présenté par Brantsen.

Au moment où partaient de Bruxelles ces instructions dernières arrivait en même temps la nouvelle de la ratification des préliminaires par les États généraux.

Ce n'avait pas été sans peine, il est vrai, et ce n'est pas là un des moindres incidents qui marquèrent cette longue négociation.

Plusieurs provinces, la Frise, la Gueldre et la Zélande, manifestèrent une vive opposition [1], la dernière surtout. Les membres des États zélandais, estimant que les ministres de la République avaient fait trop de concessions et outrepassé même leurs instructions, blâmèrent le projet de céder ou de faire démolir les forts de l'Escaut, et décidèrent qu' « ils ne pouvaient en rien se mêler des ratifications des préliminaires, et laissaient toute délibération à ce sujet à d'autres provinces » (le 29 septembre) [2].

Heureusement pour l'œuvre de la paix, les quatre autres provinces donnèrent leur adhésion aux préliminaires de Paris. C'étaient celles d'Utrecht, par la résolution du 12 octobre, et malgré la résistance de l'ordre équestre, celle de Groningue, celle d'Over-Yssel, à la condition que l'on déterminerait « d'une façon claire et positive particulièrement l'article qui regarde la

[1] Pour le détail, lire la *Gazette de Hollande,* numéros de septembre et octobre, et Archives de Paris, Corresp. de Hollande, *passim.*

[2] Cf. Hogendorp, p. 256.

souveraineté de l'Escaut, et la clôture de ce fleuve »; enfin celle de Hollande. Les États de cette province résolurent à l'unanimité, dans leurs séances des 8 et 9 octobre, de ratifier les préliminaires. Seulement cette résolution ne fut prise qu'à la condition expresse et *sine qua non* que l'Empereur reconnaîtrait la souveraineté de la République sur le Bas-Escaut et que les embouchures du Sas et du Zwyn resteraient fermées. Les ambassadeurs ne pourraient conclure « sans la stipulation expresse de ces conditions ».

Les États généraux, sous l'influence de cette délibération et à la faveur du vote préalable de quatre provinces sur sept, donnèrent, le 17 octobre, leur assentiment. Cette décision fut immédiatement communiquée à Paris et des instructions définitives rédigées dans le sens du vœu émis par la province de Hollande.

La raison d'État l'emporta donc sur les intérêts particuliers des provinces. On aima mieux faire des sacrifices d'argent et céder certains territoires, que de s'exposer à une guerre plus coûteuse certes que le rachat de Maestricht. D'autre part, il fallait considérer que la République gardait cette dernière forteresse et tenait de nouveau l'Escaut fermé, ce qui constituait un énorme avantage, si l'on se rappelle l'importance et le nombre des prétentions émises au début à la charge de la République par le monarque autrichien. Aussi tout examinateur impartial doit-il avouer qu' « au principal le gain de la cause était en faveur de la République [1] », surtout que la paix ainsi garantie assurait en même temps l'alliance si désirée et si précieuse avec la monarchie des Bourbons.

La fin du mois d'octobre vit de la sorte avancer d'un grand pas l'œuvre de la pacification.

Les dernières difficultés, relatives surtout à la souveraineté de l'Escaut et à la liberté des douanes et du commerce sur mer, ne tardèrent pas à être levées dans le sens qu'il était

[1] *Gazette de Leyde,* numéro du 11 octobre.

facile de prévoir, c'est-à-dire que chacun des contractants céda sur un point pour obtenir gain de cause sur un autre.

Les négociateurs se réunirent une dernière fois, le 8 novembre, à Fontainebleau, et signèrent, ce même jour, à 10 heures du soir, le traité définitif de paix.

La nouvelle en parvint le 13 à La Haye, le 18 à Vienne. Elle fut accueillie non sans une grande satisfaction par l'Empereur et son chancelier, lequel trouvait le traité « aussi avantageux et honorable qu'on pouvait le désirer [1] ».

Et cependant ce traité était bien loin de constituer un succès pour la diplomatie impériale et de fournir au fils de Marie-Thérèse des sujets de contentement. Joseph II, qui faillit à un moment donné entraîner l'Europe dans une nouvelle guerre, parce qu'il voulait obtenir « bien seule et uniquement » la liberté de « son » Escaut, ne dut pas, en effet, lire sans un profond déplaisir ni sans amertume l'article 2 qui disait : « Le traité conclu à Munster, le 30 janvier 1648, sert de base au présent traité », et surtout l'article 7. Celui-ci ne reproduisait peut-être pas, maigre compensation, les termes mêmes de l'article XIV, mais quelle valeur pouvait avoir cette omission, quand on lit par contre ces mots : « ... *Le reste du fleuve depuis Saftingen jusqu'à la mer, dont la souveraineté continuera d'appartenir aux États généraux, sera tenu clos de leur côté, ainsi que les canaux du Sas, du Swin et autres bouches de mer y aboutissant, conformément au traité de Munster* [2]. »

Cette déclaration constitue le point capital du traité, à côté duquel les autres ne doivent avoir à nos yeux qu'une impor-

[1] Kaunitz à Belgiojoso, le 23 novembre.

[2] Texte officiel et imprimé du traité aux Archives du royaume, à Bruxelles (Conseil privé, carton 511). Cf. Archives de Vienne, Archives de Paris (Corresp. de Hollande et des Pays-Bas); G.-F. MARTENS, *Recueil des traités de paix*, t. IV, p. 55; *Gazette de Leyde*, numéro du 22 novembre; GACHARD, *op. cit.*, pp. 577-583; SCHOELL, *Cours d'histoire des États européens*, t. XL, pp. 236-241.

tance secondaire. L'objet même de ce travail a été de montrer que la réouverture de l'Escaut n'avait pas cessé d'être le principal objectif, nous dirons même l'unique objectif de l'Empereur. Cela étant, l'article 7 consacre donc une défaite complète de l'ambitieux Joseph II. Il n'y avait certainement pas là matière à contentement, ni lieu de penser que la nouvelle convention avec les Provinces-Unies était « assez honnête », qu'elle terminait « honnêtement » les différends [1].

Heureusement, Joseph II devait trouver dans le traité du 8 novembre d'autres clauses plus avantageuses à ses intérêts, et, à défaut de la liberté de l'Escaut, diverses compensations matérielles non sans valeur.

Sans parler des quelques millions payés par la Hollande, avec l'aide de la France, pour la cession de Maestricht et le remboursement des frais de guerre, sans parler de certaines acquisitions de territoire, le même article 7, qui consacrait à nouveau la fermeture de l'Escaut, assurait à l'Empereur l'entière possession de la partie de ce fleuve située en amont du pays de Saftingen jusqu'à Anvers et au delà. En conséquence, les États généraux ne pouvaient plus y percevoir aucuns droits de passage ou autres, ni gêner en quelque manière la navigation et le commerce des sujets de S. M. I.

Cette possession, réclamée, on le sait, par l'article 5 du Tableau Sommaire, était consolidée, à l'article 8, par l'évacuation et la démolition des forts de Frédéric-Henri et de Cruyschans, dont on cédait les terrains à l'Empereur (l'article 3 du Tableau Sommaire ne faisait pas mention de cette cession de terrains), et par l'évacuation et la remise au souverain des Pays-Bas des importants forts de Lillo et de Liefkenshoeck (l'article 2 du Tableau n'exigeait que la démolition de certains ouvrages de ces forts).

Telles sont les quatre dispositions du traité de Fontainebleau se rapportant spécialement à l'Escaut. Les avantages,

[1] Joseph II à Léopold II, 29 septembre et 20 octobre. (Arneth, *op. cit.*, p. 308.)

certes, en étaient évidents. Mais ils ne pouvaient compenser ni pour le chef de la maison de Habsbourg ni pour nos ancêtres les effets de l'abandon de l'Escaut aux Hollandais. Que pouvait valoir une navigation s'étendant jusqu'à quelques lieues au-dessous d'Anvers? Rien ne se trouvant changé à l'œuvre du traité de 1648, l'Escaut restant fermé, tout autre avantage obtenu ailleurs ne pouvait avoir qu'une portée forcément restreinte. Libre au ministre plénipotentiaire, Belgiojoso, de voir dans la liberté en matière de douanes et de commerce un dédommagement à la clôture de l'Escaut, au point qu'il ne paraît plus du tout regretter celle-ci : les projets dont la nouvelle se répandait aux Pays-Bas et ailleurs [1], et d'après lesquels l'Empereur voulait établir une navigation intérieure par canaux, pour remplacer celle de l'Escaut, prouveraient, s'ils existèrent réellement, que le souverain, lui, se rendait mieux compte, au lendemain même de la conclusion de la paix, de la grandeur du sacrifice qu'il venait de faire, ainsi que de la gravité de son échec!

[1] Voir une lettre de Frédéric II de Prusse, du 26 décembre 1785, publiée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 3e série, t. II, p. 129. Cf. *Gazette de Leyde*, numéro du 18 novembre, et BORGNET, article de la *Revue nationale de Belgique*, t. III, p. 23, note.

SECONDE PARTIE.

LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES ET LE CONFLIT AUSTRO-HOLLANDAIS.

Nous avons vu dans la première partie de notre étude que, par des mémoires datant du 25 octobre et du 3 novembre, l'Empereur Joseph II et les États généraux avaient, chacun de leur côté, mis les différentes cours européennes au courant de leurs démêlés et des suites qu'ils venaient d'avoir sur l'Escaut. Le cabinet de Vienne se bornait à exposer les faits et à défendre sa conduite. Les États allaient plus loin, en exprimant le vœu que les puissances, principalement celles qui se trouvaient voisines des États de S. M. I., épouseraient la cause de la République et feraient en sorte de prévenir des hostilités de la part du chef de la maison de Habsbourg.

Les principales puissances auxquelles cet appel s'adressait et dont le gouvernement hollandais espérait une intervention éventuelle, étaient, outre la France dont on connaît désormais le rôle, l'Angleterre, la Prusse et la Russie.

Il s'agit donc d'examiner l'attitude qu'adopta chacun de ces États, et de connaître ainsi leur part d'intervention ou d'influence dans les événements qui ont eu l'Escaut pour objet.

CHAPITRE PREMIER.

L'ANGLETERRE.

Situation de l'Angleterre vis-à-vis de la Hollande à la suite de la dernière guerre d'Amérique. — Le cabinet britannique déclare vouloir rester neutre entre l'Empereur et les Provinces-Unies. — Néanmoins, action secrète de l'Angleterre en Hollande en vue d'y ruiner l'influence de la France et d'empêcher une alliance avec cette dernière puissance. — L'instrument de cette politique est J. Harris (lord Malmesbury). — Rôle qu'il joua à l'occasion des démêlés avec l'Empereur. — Il crée de nouveau un parti anglais, et soutient les menées des stathoudériens. — Il favorise activement l'opposition de certaines provinces à la ratification des préliminaires de Paris du 20 septembre. — Ses efforts sont vains. — Résumé. — Appréciation.

Une puissance s'était déjà trouvée dans le cas de s'intéresser à la question qui nous occupe et d'y jouer même un rôle qui faillit, un moment, devenir fort important. Nous voulons parler de l'Angleterre.

La situation, en 1784, différait sensiblement de celle que nous avons eu à examiner pour l'année 1781. Depuis cette dernière époque, en effet, l'Europe avait vu se terminer la lutte entre la Grande-Bretagne, la Hollande, la France et l'Espagne, et dès lors il importait beaucoup moins aux Anglais que l'Escaut fût rouvert et qu'Anvers prît la place de Rotterdam et d'Amsterdam. La sympathie témoignée en 1780 et 1781 à l'Autriche avait en même temps fait place petit à petit à beaucoup de réserve. L'arbitraire de la politique impériale, les vues ambitieuses qu'on attribuait au successeur de Marie-Thérèse en Orient, en Allemagne, aux Pays-Bas, diminuèrent la confiance qu'on avait placée en lui et firent disparaître chez le roi, comme dans la nation, tout désir d'une alliance austro-anglaise, comme celle dont il avait été un instant question.

D'autre part, l'Angleterre, en 1781, était depuis près d'un

siècle l'alliée intime de la Hollande. Ces deux puissances, les « puissances maritimes », s'étaient toujours entendues pour annihiler le commerce des Pays-Bas, ainsi que pour arrêter les progrès de la France vers le nord. Aussi l'Angleterre fut-elle l'une des puissances signataires du traité dit de la Barrière, du 13 novembre 1715, de la convention du 22 novembre 1718 et du traité de Vienne du 16 mars 1731, dont celui de Munster formait la base. Or c'est ce dernier que l'Empereur voulait reviser, sinon détruire entièrement, dans l'une de ses clauses essentielles. Les procédés employés par le gouvernement impérial pour se dégager des obligations contractées par les conventions rappelées plus haut, devaient donc attirer toute l'attention des hommes d'État britanniques.

Les deux nations venaient de se trouver en lutte, et la paix était à peine signée (en mai 1784), laissant les plaies encore saignantes de part et d'autre, et les rancunes fort vivaces [1]. Qu'allait faire l'Angleterre? Allait-elle, en soutenant l'Autriche malgré ce que nous avons dit plus haut de ses dispositions à son égard, paraître ainsi obéir à un sentiment de vengeance peu digne d'un grand peuple? Allait-elle, oubliant les événements des dernières années, joindre sa voix à celle de la Hollande pour protester contre les infractions projetées à des traités qu'elle avait signés ou reconnus? Allait-elle enfin, ayant égard uniquement pour ses intérêts commerciaux aux Indes et en Europe, faire échec à l'Autriche, capable par l'ouverture de l'Escaut et la restauration d'Anvers, de devenir une concurrente maritime sérieuse?

Les Anglais prirent le parti le plus sage, celui qui convenait le mieux à leur situation d'alors : ils gardèrent une prudente neutralité, que leur imposait d'ailleurs l'impérieuse nécessité de rétablir les finances épuisées par la dernière guerre. Ils surent donc résister aux sollicitations venues tant de la cour de Vienne que de celle de Versailles, et s'abstenir de toute mesure ou démarche publique de nature à les compromettre vis-à-vis

[1] DOHM, *Denkwürdigkeiten*, t. II, p. 225.

de l'un ou de l'autre des belligérants. Les tentatives faites par les États généraux en vue de renouer les anciennes liaisons avec leur allié d'autrefois, n'eurent, auprès d'eux, pas plus de succès [1]. Le gouvernement de la République entama bien quelques négociations avec Harris, ministre anglais à La Haye, et envoya à Londres le baron de Leyden, avec mission de réclamer le concours de l'Angleterre pour le maintien des traités [2]; mais le cabinet britannique, dont le crédit était fort ébranlé en Europe et qui craignait de s'aliéner les deux cours alliées de Saint-Pétersbourg et de Vienne, ne parut pas prêter l'oreille à ces ouvertures. Celles-ci, du reste, n'auraient été, paraît-il, pour la Hollande qu'un moyen imaginé pour pousser davantage la France à prendre parti pour la République, par la menace d'un retour à l'alliance anglaise [3].

Les ministres du roi Georges déclarèrent donc, au début du mois de décembre 1784, à l'ambassadeur hollandais que leur maître garderait une stricte neutralité. Ils veilleraient à ce que, dans les ports de la Grande-Bretagne, on n'armât point de bateaux pour gêner le commerce maritime des Hollandais; en outre, il serait porté défense aux sujets du roi de prendre du service militaire à l'étranger [4].

De semblables promesses de neutralité étaient faites au ministre français à Londres. Le cabinet de Versailles put donc croire que l'Angleterre n'interviendrait point dans le conflit austro-hollandais.

Le roi Georges, qui personnellement désapprouvait la conduite de l'Empereur [5], et ses conseillers ne se départirent pas,

[1] Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 91. — Dohm, t. II, p. 226.

[2] *Gazette de Leyde*, passim. — Dépêche de Bérenger à Vergennes, du 31 octobre 1784. (Archives de Paris.) — Schoell, *op. cit.*, t. XL, p. 232.

[3] Schoell, *op. cit.*

[4] Hogendorp, p. 215. — *Gazette des Pays-Bas*, numéro du 3 décembre. — Dohm, t. II, p. 22.

[5] Dohm, *op. cit.*, et Dressler, auteur d'une thèse allemande peu connue sur « Frédéric II et les affaires de Hollande, de 1780 à 1785 ».

extérieurement, de l'attitude prudente et désintéressée que nous venons de leur voir adopter. Mais il y a loin des apparences à la réalité, surtout dans les affaires entre nations, et la réalité, ici, nous montre que l'Angleterre ne resta pas en fait une spectatrice indifférente des événements. Pour le dire tout de suite, les démêlés de l'Empereur avec les Provinces-Unies servirent d'occasion à une nouvelle lutte, sourde ou déclarée, entre l'Angleterre et la France, lutte qui ne fut elle-même qu'un épisode d'un long débat qui a rempli le XVIIIe siècle et n'est point encore terminé de nos jours.

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire[1], l'influence anglaise, prépondérante au sein des Provinces-Unies depuis les guerres du règne de Louis XIV, était, au moment où Joseph II monta sur le trône, complètement ruinée, et la France, par une politique fidèlement suivie et habilement servie, avait gagné tout le terrain perdu par sa rivale. La dernière guerre maritime, en attachant définitivement par l'intérêt et la reconnaissance la Hollande à la monarchie des Bourbons, rendait certaine, ou du moins fort probable, une alliance politique entre les deux pays. Cette union se préparait et se trouvait en bonne voie de réalisation, quand surgirent les démêlés avec l'Empereur. L'œuvre de rapprochement fut enrayée, le roi de France ne voulant pas lier ses destinées à celles de la République avant que sa situation vis-à-vis de l'Autriche, son alliée, ne fût définitivement réglée.

Le but de la politique anglaise va donc être de profiter des circonstances, c'est-à-dire des exigences de l'Empereur, de l'effroi des Hollandais, de la réserve de la France dans la question de l'alliance et de son peu d'appui effectif dans celle de l'Escaut, pour essayer de détruire ou de diminuer son crédit, et par là celui du parti « patriotique », qui prenait ses inspirations tant à Paris qu'auprès de la Vauguyon et Bérenger. « *Le but principal, la maxime invariable de Harris,* lisons-

[1] Voir plus haut, pp. 104-106.

nous dans une dépêche émanée du Foreign Office à Londres, *doit être de ruiner l'influence despotique de la France en Hollande* [1]. »

Ce sera donc une lutte d'influence entre les deux anciennes rivales, où l'on verra, spectacle bizarre, le parti stathoudérien et oligarchique soutenu par l'Angleterre libérale et parlementaire, et le parti démocratique et patriote soutenu par la France royale et despotique [2]. Ce n'est par sympathie ni pour la personne du stathouder, que l'on estime fort peu à Londres, ni pour la cause de la République, que la diplomatie anglaise agira en Hollande, mais c'est la France et l'alliance de celle-ci avec l'Autriche qu'on veut atteindre par le moyen des démêlés avec l'Empereur, survenus d'une façon si opportune. L'occasion est en effet excellente.

Le duc de Dorset, ambassadeur anglais auprès de la cour de Versailles, est chargé d'examiner minutieusement l'attitude du cabinet français, et de savoir quel est « le degré d'intimité » existant entre les cours alliées. « S. M. », lui écrit-on de Londres, « désire vivement connaître la conduite que la France entend adopter en présence de circonstances aussi critiques. Le gouvernement britannique est disposé de son côté à ne faire aucun pas décisif touchant la question autro-hollandaise. La décence la plus élémentaire, comme aussi la prudence, lui commandent de ne pas désirer l'éventualité d'une prochaine rupture. Mais, il faut l'avouer, une guerre continentale qui fixerait l'attention de la France, sans obliger l'Angleterre à y prendre part, dans laquelle même la France pourrait se trouver prochainement engagée, serait en ce moment d'une grande utilité pour l'Angleterre, et servirait merveilleusement nos intérêts. *Aussi ne pouvons-nous pas désirer qu'un accord intervienne entre les belligérants, car si les choses pouvaient être*

[1] Carmarthen à Harris, le 14 décembre 1784, dans Lord MALMESBURY, *Diairies and Correspondences of J. Harris.*

[2] Marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, *Dix ans de paix armée entre la France et l'Angleterre (1785-1793),* t. I, chap. III. Paris, 1893.

menées de manière à rendre la rupture définitive, l'Angleterre finirait incontestablement par tirer de cette affaire un profit considérable [1]. »

On ne saurait avouer plus sincèrement ni plus ingénûment ses arrière-pensées, ni montrer mieux qu'on désire pêcher en eau trouble. Le ministre impérial à Londres résumait bien la situation des esprits en Angleterre, quand il écrivait ces lignes : « Ici on désire une guerre continentale et une alliance avec les deux cours impériales (Russie et Autriche), ainsi qu'une rupture de l'Autriche et de la France. C'est là le motif principal du grand intérêt que le ministère d'ici prend à la situation présente des affaires et surtout à l'événement survenu sur l'Escaut [2]. » La dissolution de cette alliance paraît bien être, en effet, le but unique de la politique anglaise à cette époque. « Pitt et le ministère anglais en général désiraient réellement l'embarras momentané de la diplomatie française », dit un historien anglais [3]. « Une attitude discrète et prudente de notre part pourra, » écrit le secrétaire d'État pour les affaires étrangères, le 12 novembre 1784, « être très avantageuse à l'Angleterre, *car notre diplomatie pourrait finir par séparer l'Autriche de la France, et aussi faire revenir la Hollande à son ancienne liaison avec nous* [4]. »

Les sentiments qui animaient le cabinet anglais ne peuvent donc plus faire de doute. On pouvait promettre à l'ambassadeur français à Londres, le comte d'Adhémar, de rester neutre dans la lutte, le roi lui-même pouvait lui dire en personne qu'il applaudissait aux vues « respectables » de Louis XVI et n'avait « rien de plus à cœur que de contribuer au maintien de la paix et à l'accomplissement de ses vues qui paraissent (à lui)

[1] Carmarthen à Dorset, le 7 novembre 1784, dans BARRAL-MONTFERRAT, *op. cit.*, chap. IV, pp. 40-41.

[2] Kageneck à Kaunitz, le 29 novembre 1784. (Archives de Vienne.)

[3] Voir dans *The English Historical Review*, vol. IX, octobre 1894, un article de J.-H. ROSE, pp. 805-807.

[4] Dépêche de Carmarthen à Dorset, dans BARRAL-MONTFERRAT, p. 41.

pleines de justice et de désintéressement [1] ». Mais que valent ces paroles et ces assurances, quand nous voyons ce langage tenu à chacune des puissances intéressées, surtout quand nous savons que le ministère faisait de la lutte contre l'influence française en Hollande une « maxime invariable »; qu'au lieu de voir dans la renonciation de l'Empereur à la liberté de l'Escaut un grand pas vers la paix, il ne trouvait là, pour son représentant à La Haye, qu'une occasion de « surexciter l'amour-propre des Provinces-Unies contre une pareille exigence (Maestricht), de rendre la France responsable, et, jetant sur cette puissance tout l'odieux d'une semblable demande, *en prendre prétexte pour s'opposer à la conclusion de l'alliance défensive projetée entre le roi de France et la République* [2] »! C'est ce qu'un Anglais de nos jours appelle de l' « adresse diplomatique, pour mettre fin à l'isolement de l'Angleterre [3] »!

A ce jeu d'adresse excella l'ambassadeur anglais auprès des États généraux, sir Harris, le futur lord Malmesbury, un des plus célèbres diplomates de cette époque. L'Angleterre n'aurait pu trouver un ministre plus adroit, plus actif, plus tenace. S'il n'avait dépendu que de lui, le traité de paix avec l'Empereur n'eût jamais été tel que nous le connaissons; jamais non plus le pacte d'alliance avec la France n'eût été signé.

Quand Harris arriva dans les Provinces-Unies, en décembre 1784, la plus grande confusion régnait dans les affaires, et l'acharnement des partis atteignait un degré de violence inouï. Son crédit resta tout d'abord fort mince, et ce n'est que dans le cours de l'année qui allait s'ouvrir que l'on peut surprendre son action, sentir son influence. Mais c'était déjà beaucoup que d'avoir su ramener à lui, c'est-à-dire à son pays, des partisans, des alliés, tant était grande encore la désaffection

[1] Dépêche de Carmarthen à Dorset, du 1er décembre 1784, dans Barral-Montferrat, p. 43.

[2] Voir une dépêche de Dorset à Carmarthen, du 3 février 1785, dans Barral-Montferrat, p. 51.

[3] Rose, article cité, *loc. cit.*

des Hollandais pour la puissance britannique depuis la dernière guerre.

L'ambassadeur anglais [1] affecta pendant longtemps une attitude prudente et « indifférente », mais il ne manqua pas, d'autre part, d'entretenir des relations fort étroites et très suivies avec le prince d'Orange, la princesse, sa femme, ainsi qu'avec les dirigeants du parti stathoudérien qui, jusqu'à la rupture en 1780, se trouvait sous la dépendance complète de l'Angleterre. Ce parti, on le sait, nourrissait des sentiments nettement hostiles à la France, et tout le séparait du parti des patriotes, des villes, de la Hollande, de l'alliance française et de la paix avec l'Empereur. C'est donc parmi les stathoudériens, anti-français et anti-autrichiens, que se recrutèrent petit à petit les amis de Harris, les partisans du retour à « l'ancien système », c'est-à-dire à l'alliance anglaise. Déjà en février 1785, Harris constatait que leur nombre augmentait, et il est probable qu'il continua à en être ainsi, à mesure surtout que les stathoudériens virent que les difficultés grandissaient et que leurs adversaires politiques allaient arriver à leurs fins.

Mais, nous le répétons, l'action de Harris ne fut aucunement visible, et on ne surprend encore de sa part aucune démarche bien caractérisée en faveur de ses amis et contre l'œuvre de la paix. Ce n'est qu'à partir du mois de septembre, quand les conférences furent sérieusement reprises à Paris, après une interruption de plusieurs mois, que nous voyons vraiment et ouvertement à l'œuvre le représentant du roi Georges.

A ce moment, les résolutions de Joseph II paraissent bien irrévocables. Il exige une somme considérable d'argent pour la cession de Maestricht, des satisfactions nombreuses sur le Tableau Sommaire, la liberté de douanes, l'abolition des traités de 1715, 1718 et 1731. Il est fermement décidé à ouvrir les hostilités après le 15 septembre. La France, en même temps, ne cesse de pousser par tous les moyens à la conciliation, et elle fait tout ce qui lui est possible pour éviter une guerre

[1] Voir le *Diairies and Correspondences of J. Harris*, t. I, II, *passim*.

dont elle pressent la gravité. Les patriotes, se recrutant principalement en Hollande et à Amsterdam, sont dans le plus cruel des embarras, car, tout en ne voulant point céder devant l'Empereur, ils redoutent d'autre part une campagne qu'ils prévoient désastreuse. La Prusse intrigue de son côté et pousse secrètement à la résistance. Plusieurs provinces, telles que la Zélande, jettent des cris d'alarme. Les stathoudériens contribuent par leurs agissements à augmenter encore l'agitation intérieure, en provoquant ou en ne faisant rien pour empêcher des troubles en Hollande (journée du 3 septembre).

Le moment paraît donc venu à Harris de tirer parti des circonstances au profit des intérêts uniques de son pays. Il sait que les républicains tremblent à la seule pensée de voir les négociations de Paris rompues et le territoire des Provinces-Unies envahi par les troupes impériales. Que fait-il? Il va partout leur disant qu'il n'y a qu'un moyen pour eux de sortir d'embarras, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, c'est, naturellement, de revenir à l'ancienne union avec le cabinet britannique [1]. « J'ai fait et dit, avoue-t-il, tout ce que j'ai pu pour faire comprendre que la cause des maux de ce pays est l'abandon de son ancien système politique. » Mais il agit non seulement par lui-même, mais aussi par l'intermédiaire d'agents qu'il a dans certaines provinces, et grâce à eux il cherche, pour parler comme lui, à « jeter des bâtons dans les roues de l'alliance française [2] ». C'est dans la Zélande et la Gueldre surtout qu'ils sont « à l'œuvre » ; car c'est là que l'on montre le plus de penchant à la résistance, le plus d'intransigeance vis-à-vis de l'Empereur.

Ces efforts furent vains, et l'on apprit bientôt en Hollande la nouvelle de la signature des préliminaires à Paris, le 20 septembre.

C'était un échec pour le parti d'Orange et pour Harris. Celui-ci ne se découragea pas cependant, car il lui restait au

[1] Dépêche du 9 septembre, dans le *Diairies* et Barral-Montferrat.
[2] Voir *Diairies*, t. II, p. 144, et Barral-Montferrat.

moins l'espoir de voir les provinces se refuser à la ratification des articles adoptés à Paris. A ce résultat vont tendre les dernières tentatives du ministre anglais. Il recommence ses intrigues dans les provinces de Frise, de Gueldre, de Groningue et d'Utrecht, qui lui paraissent peu disposées à la ratification. En Zélande, il se met secrètement en rapport avec les principaux du pays et « entretient leur opposition » à l'alliance avec la France et à la paix avec l'Autriche [1]. Le résultat fut, on l'a vu [2], « une très forte protestation », dit Harris, contre les préliminaires [3]. Comme il le proclamait, ses « efforts à bien faire » n'étaient donc pas restés entièrement inefficaces. Mais à cela se borna, on doit le dire, le succès des étranges démarches du représentant de ce roi Georges qui prétendait appeler de tous ses vœux la paix sur le continent!

Le courant en faveur d'un accord avec l'Empereur, l'influence de la France, le désir de l'avoir pour alliée, la force des circonstances l'emportèrent sur l'agitation du parti aristocratique et les intrigues de l'Anglais Harris. Les provinces de Hollande, d'Utrecht, d'Overyssel et de Groningue, formant ainsi la majorité au sein de l'assemblée des États généraux, ratifièrent les préliminaires; deux jours après, l'alliance de la Hollande avec la France devenait un fait accompli.

On peut résumer, en disant que l'Angleterre demeura indifférente pour l'Empereur, qu'elle témoigna à la France une hostilité à peine déguisée, et se montra l'amie de la Hollande, mais une amie passablement égoïste. Telle fut l'attitude du ministère britannique en face des différends nés à propos de l'Escaut.

[1] *Diairies,* t. II, *passim,* et spécialement la dépêche du 25 octobre (p. 161).

[2] Voir plus haut, p. 192.

[3] Dépêche du 4 octobre, *loc. cit.*, p. 155.

CHAPITRE II.

LA PRUSSE.

Politique de la Prusse à l'égard des Provinces-Unies pendant les années qui précédèrent les démêlés avec l'Autriche. — Vues de Frédéric II, inspirées par un sentiment d'hostilité à l'Autriche. — Son peu d'influence en Hollande, où l'on se tourne entièrement du côté de la France. — Il ne cesse cependant d'y prêcher constamment l'union de tous les partis contre l'Autriche et la résistance acharnée aux prétentions de cette puissance. — Ses insinuations à Paris. — Après les incidents du 8 octobre et la rupture entre l'Autriche et la Hollande, son intervention est réclamée de part et d'autre. — Comment il accueille la demande de Joseph II. — Du côté de la Hollande lui parviennent dès avant la rupture de nombreuses et pressantes demandes de secours. — Lettres de sa nièce, la princesse d'Orange. — Les 12 et 17 novembre, démarches officielles de la République. — Refus de Frédéric II d'intervenir en aucune façon. — Ses raisons, développées dans ses réponses à sa nièce. — Ses appréciations concernant la conduite de l'Empereur. — Insinuations et démarches de Goltz à Paris. — Attitude de Thulemeyer à La Haye, ayant uniquement pour but d'empêcher des concessions de la part des Hollandais et de créer des difficultés à l'Autriche. — Dépit que lui cause la conduite de la France et son influence en Hollande; reproches qu'il lui adresse. — Signature des préliminaires et du traité. — Leur appréciation par Frédéric. — Conclusion.

La politique prussienne, pendant les dernières années du glorieux règne de Frédéric II, peut se caractériser en ces quelques mots : contrecarrer l'influence de l'Autriche en Allemagne, combattre son ambition, chaque fois que celle-ci devient menaçante pour l'une ou l'autre nation; s'opposer à tout ce qui pourrait diminuer ou atteindre la puissance de la maison de Brandebourg.

Lorsque Frédéric II connut les prétentions de l'Empereur, qu'il vit les évêchés de Cologne et de Munster échoir à un Habsbourg, quand il eut, avec sa perspicacité ordinaire, pressenti la possibilité d'un échange de la Bavière et des Pays-Bas, il avisa donc aussitôt aux moyens d'empêcher son pays de se voir un jour dans une situation politique et territoriale dangereuse vis-à-vis de l'Autriche.

Il pensa, pour parer à cette éventualité, qu'il devait rapprocher de lui la Hollande, s'en faire une alliée, et, en attendant, l'exhorter à prendre en face de l'Autriche une attitude ferme et énergique. Ce résultat ne pouvait s'obtenir que par l'union des partis à l'intérieur, union qui était de nature à renforcer la puissance d'action de la République et à rendre une alliance avec celle-ci utile à la Prusse. Frédéric ne voulait pas, en s'engageant personnellement dans le débat, risquer d'être amené à prendre les armes contre l'Empereur. Son âge, sa position isolée en Europe, les intérêts de son pays, tout lui interdisait cette attitude. Mais par contre il ne négligeait aucun moyen d'inspirer du courage à ses amis de Hollande et de les pousser à la résistance. Il usa pour cela de son influence sur le stathouder, époux de sa nièce. Il envoya même (février 1784) un mémoire aux États généraux, fit agir son ambassadeur, le baron Thulemeyer, sur le résident français Bérenger, pour que celui-ci engageât le parti « patriotique » à se rapprocher du prince d'Orange, et voulut enfin obtenir de ce dernier l'éloignement du duc Louis de Brunswick, lieutenant général de la République, le mauvais génie de Guillaume et l'objet de la haine la plus vive de la part des « patriotes ». Frédéric aurait voulu aussi, pour peser davantage sur la Hollande, obtenir l'appui de la France ou de l'Angleterre. Mais la première n'entendait pas encore sortir de sa réserve ni entrer en conflit avec Vienne; la seconde se trouvait en proie à des embarras sérieux à l'intérieur, et, malgré un échange de lettres entre les deux souverains, elle déclina toute intervention.

Aussi les efforts de Frédéric II restèrent-ils sans résultat. Les partis continuèrent à s'entre-déchirer, la République ne montra aucune énergie, et une grande partie du pays se tourna de plus en plus du côté de la France, à qui allaient toutes les sympathies, en qui l'on mettait le plus d'espoir.

On le vit bien lorsque, le 4 mai, on connut en Hollande les prétentions de l'Empereur. Émus de leur nombre et de leur importance, sentant le danger de rester sans appui au dehors,

les États généraux s'adressèrent sans hésiter, non pas à la Prusse, mais à la France, en lui demandant ses bons offices. Le cabinet de Versailles, quelques jours après, acceptait la médiation qu'on proposait.

On pourrait croire que Frédéric II se trouva dépité de voir ainsi la Hollande se rapprocher de plus en plus de la monarchie des Bourbons, et l'influence prussienne diminuer, par conséquent, au sein des Provinces-Unies. Mais, par un curieux retour des choses, il fut, au contraire, satisfait d'apprendre que le roi Louis XVI promettait sa protection à la République [1]. Il put, en effet, espérer que l'Empereur, sachant son adversaire appuyé sur la cour de Versailles, changerait alors de ton vis-à-vis de lui, et d'autre part que les Hollandais, sûrs de l'appui de la France, allaient déployer toute l'énergie nécessaire. Ce qu'il ne disait pas, et ce qu'un historien fait très justement remarquer, c'est que la décision prise par le cabinet français le débarrassait désormais de tout motif d'intervention ou d'action en Hollande, en lui permettant de revenir à une « position expectante et observante [2] ».

Il laissa donc là tous ses projets antérieurs et se tint sur la réserve, sans plus jamais s'en départir.

Cependant, au fond, le roi de Prusse n'entendait nullement rester simple spectateur ou observateur passif des événements. Toujours et uniquement poussé par le désir de voir l'Empereur aux prises avec des difficultés et sa politique tenue en échec sur un point quelconque de l'Europe, il n'a, en ce moment, qu'une pensée, celle de convaincre son neveu, le stathouder,

[1] Dépêche d'Esterno, ministre français à Berlin, à Vergennes, du 1er juin 1784. (Archives de Paris, Corresp. de Prusse.)

[2] DRESSLER, ouvr. déjà cité, à qui nous avons emprunté les principaux éléments de l'exposé qui vient d'être fait de la politique prussienne. L'auteur a composé son travail en s'aidant uniquement de documents d'archives consultés aux dépôts de Hollande et de Berlin.

de la nécessité de prendre hardiment en mains la défense du pays menacé et de profiter des circonstances pour unir tous les partis dans un sentiment commun de patriotique hostilité à l'Autriche [1]. Sa correspondance avec son représentant à La Haye, M. de Thulemeyer, est pleine de cette pensée. Le 15 mai, il lui adressait une dépêche qui peut résumer toutes les autres : « Je suis persuadé, écrit-il, que l'Empereur n'osera et ne pourra pas même soutenir ses prétentions, si la République lui montre seulement une résistance quelconque, et que pour peu qu'il la rencontre, il en rabattra beaucoup... Vous ne sauriez donc mieux faire, M^r^, que d'inspirer du courage aux régents de la République, et de leur conseiller des résolutions vigoureuses. Et quand ils vous parlent d'alliance avec la France et avec moi, vous n'avez qu'à leur faire observer que le seul moyen d'y parvenir et de s'y qualifier serait le rétablissement de l'union intérieure et un concert parfait et heureux avec le Prince Stathouder, pour remettre bientôt les forces de l'État, et pour montrer une opposition vigoureuse à un voisin aussi dangereux qu'insupportable. C'est le moment présent qui paraît être le plus favorable pour que le Prince d'Orange et ses amis le mettent à profit, pour se réconcilier avec le gros de la nation, et pour lui faire regagner son influence... Je suis persuadé que vous n'oublierez rien de votre côté pour exciter l'activité du Prince et de ses conseillers dans un moment aussi favorable, et qui apparemment ne reviendra pas sitôt. »

Le ministre prussien ne se fit pas faute d'agir et de parler dans ce sens [2]. Il faut même croire qu'il parut aux Hollandais prendre fort à cœur leur cause et s'intéresser vivement à leur salut, puisqu'un jour vint bientôt, où on lui fit des ouvertures tendant à obtenir l'intervention de son maître dans les différends de la République avec l'Empereur [3]. Il eut l'ha-

[1] Dépêches à Thulemeyer, des 3, 10, 15, 19, 21, 26 mai. (Archives d'État de Prusse, à Berlin.)

[2] Dépêches d'avril, mai, juin, *passim*.

[3] Dépêche de Thulemeyer, du 21 mai.

bileté d'éviter une réponse, se bornant à dire que le meilleur moyen de captiver la bienveillance du roi serait de cesser les attaques contre la maison d'Orange, alliée à celle de Prusse, et de relever l'autorité du stathouder en présence des dangers extérieurs que courait le pays. Mais intervenir directement dans les affaires de la République, Frédéric n'en avait nul souci. « Cette idée tombe d'elle-même », s'écriait-il, puisque la France a promis ses bons offices [1] !

Voilà bien résumée l'attitude du roi philosophe : laisser la France courir tous les risques d'une intervention, affecter de se désintéresser publiquement soi-même des affaires de Hollande, mais pousser néanmoins par des voies détournées à la résistance et à la lutte. Son rôle, qui ne doit guère étonner ceux qui connaissent quelque peu Frédéric II, et auquel on peut dire qu'il se tint constamment, fut de brouiller les cartes, pour emprunter une locution familière. C'est bien du moins l'impression qui se dégage de la lecture de toutes les correspondances échangées pendant ces deux années 1784 et 1785 entre le cabinet de Potsdam et les ministres prussiens à La Haye et à Paris. En cette dernière ville, en effet, Frédéric II entendait tirer également parti des circonstances au détriment final de l'Empereur.

Il soupçonne l'impératrice de Russie de vouloir soutenir son allié, l'Empereur. Il sait, d'autre part, que les rapports entre Versailles et Saint-Pétersbourg sont des plus froids, et il escompte l'effet que produirait sur les ministres français la conviction où l'on pourrait les amener que Joseph s'aide de la czarine contre la Hollande. A créer cette conviction, à répandre des alarmes, à exciter la jalousie des Français « pour les pousser (contre l'Autriche) plus loin qu'ils n'iraient d'eux-mêmes », à les brouiller avec l'impératrice et « par une conséquence nécessaire aussi avec l'Empereur », devait donc s'ingénier le baron de Goltz [2]. Mais il perdit ses peines, car la

[1] Dépêche du roi, du 29 mai.
[2] Dépêche à Goltz, du 12 juillet. (Archives de Berlin.)

Russie ne bougea pas et marqua même peu d'empressement à soutenir la cause de l'Empereur [1]. Telles étaient les arrière-pensées peu scrupuleuses, peu empreintes de bonne foi, de l'adversaire invétéré de la maison d'Autriche.

Cependant les événements se déroulaient en Hollande, et certes l'ami de Voltaire, quand il ouvrait à Potsdam les dépêches qu'il recevait presque journellement de La Haye, devait constater non sans plaisir qu'à mesure qu'augmentaient les exigences de l'Empereur et que ses prétentions sur l'Escaut devenaient plus évidentes, la résistance y devenait aussi plus vive, l'indignation plus profonde chaque jour. Il applaudit quand les États généraux refusèrent énergiquement de souscrire à l'ultimatum du 23 août, et se déclarèrent prêts à défendre par tous les moyens leurs droits et leurs intérêts menacés. « Que les régents continuent cette fermeté et cette sagesse, clame-t-il, et ils sortiront honorablement de la lutte... Que la République tienne bon, qu'elle s'unisse intérieurement, qu'elle rassemble vingt à trente mille hommes, qu'elle se défende par des inondations, et elle pourra ainsi se tirer avec honneur et avantage de sa situation critique [2]. » Il n'a que des paroles de dédain ou de mépris, que des sarcasmes à l'adresse du cabinet de Versailles et des diplomates français à La Haye, et il apprécie leur attitude d'une façon très peu ménagée. Pourquoi ? Parce que, comme on l'a exposé précédemment, le ministère de Louis XVI ne cherchait qu'à éviter un éclat et à amener les uns et les autres dans les voies de la modération et de la conciliation.

C'est dans ces dispositions que les incidents sur l'Escaut, du 8 octobre, suivis de la rupture diplomatique entre la Hollande et l'Autriche, trouvèrent Frédéric II.

Le souverain vit bientôt même la question portée devant lui et par l'Empereur et par les États généraux.

Ce fut le chef de l'Empire qui, le premier, fit des démarches

[1] Voir plus loin, chap. III.
[2] Lettres du roi à Thulemeyer, des 28 septembre et 6 novembre.

à la cour de Prusse. Ici l'opinion ne lui était guère favorable, on le comprend aisément. La cause des Hollandais avait toutes les sympathies du roi et de son entourage, et le vieux monarque ne se faisait pas faute de manifester ouvertement ses sentiments à l'égard des Provinces-Unies et de montrer l'intérêt qu'il prenait à leur différend avec l'Autriche [1]. Lorsqu'on eut connaissance, à la cour de Berlin, des événements de l'Escaut, on ne put dissimuler la joie que causait la résistance inattendue des Hollandais. Aussi, quand, le 30 octobre, l'ambassadeur impérial, Rewitzky, fit connaître officiellement, de la part de son maître, la situation dans laquelle celui-ci se trouvait vis-à-vis des Provinces-Unies à la suite des derniers incidents, Frédéric se contenta de remercier son « cousin » de sa communication et de lui exprimer ses souhaits de voir les différends « s'arranger de façon à éviter une guerre », et son espoir que « malgré les mesures militaires prises par S. M. I. on trouvera cependant voie à un accommodement, et qu'ainsi on évitera de verser du sang [2] ». Ses vœux, disait-il, étaient « pour l'humanité, pour que le repos de l'Europe ne fût pas troublé ». Phrases de circonstance, langage de diplomatie qui ne signifiaient pas grand'chose. Au fond le roi de Prusse était content de voir son « cousin » dans l'embarras, et encore plus de n'avoir aucun motif avoué d'intervenir dans le débat. Bravade, fanfaronnade, pensait-il au surplus, que cette annonce d'un envoi de 80,000 hommes aux Pays-Bas ! L'Empereur veut en imposer par là aux Hollandais comme à lui-même. Mais il n'y parviendra pas. Du reste, c'est à la France, son amie, qu'il appartient de prendre une « détermination vigoureuse », et non à lui [3].

[1] Dépêche de Falciola à Vergennes, du 25 septembre. — Cf. dépêches de Bérenger, des 28 et 30 septembre, et du 31 octobre. (Archives de Paris.)

[2] Dépêche de Rewitzky à Kaunitz, du 6 novembre. (Archives de Vienne.) Cf. Hogendorp, *op. cit.*, p. 224.

[3] Voir correspondances avec Thulemeyer et Goltz, *passim*. (Archives de Berlin.)

Tels étaient ses sentiments. Joseph II, trop confiant, s'en tenant trop aux apparences et donnant sans doute à la réponse de Frédéric une portée favorable qu'elle n'avait sûrement pas, revint cependant à la charge à Berlin. Se faisant plus pressant, il ne craignit pas de prier le roi de rappeler aux États qu'ils eussent à se montrer plus conciliants à son égard. Le roi, dont on provoquait en quelque sorte la réponse, déclara alors que « cette admonition aurait probablement peu d'effet sur une nation qui ne cherche qu'à conserver les droits reconnus par tant de traités et si solennellement que rien ne semble plus important, et que sans ces traités, elle ne lui paraissait pas à lui-même pouvoir vivre et être en sûreté [1] ».

La réponse, cette fois, laissait assez voir les sentiments du roi sur le fond même de la question de l'Escaut. Aussi, à Vienne, se le tint-on pour dit, et l'on n'entendit plus parler de démarches autrichiennes à Berlin.

L'un des deux adversaires se trouvait donc éconduit. Il s'agissait maintenant pour Frédéric II d'écarter les sollicitations venant de la Hollande et d'avoir les mains aussi libres de ce côté que de l'autre. Son intérêt personnel lui commandait ici encore de ne pas intervenir dans la querelle et de rester, du moins publiquement, sur la réserve.

Bien avant la rupture entre l'Autriche et la République et l'envoi de la déclaration du 3 novembre adressée aux diverses puissances, Frédéric avait vu son appui sollicité avec instance, non pas par voie diplomatique, il est vrai, mais directement par sa nièce, la princesse Wilhelmine d'Orange, épouse du stathouder [2]. Le 23 septembre déjà, elle lui parlait sur un ton

[1] Rewitzky à Kaunitz, le 7 décembre. — Esterno à Vergennes, le 7 décembre. (Archives de Paris.) — Dépêches du ministre hollandais à Berlin, des 30 octobre, 9 novembre, 11 décembre, dans Hogendorp, p. 225.

[2] La correspondance particulière du roi avec sa nièce se trouve aux Archives de Berlin.

suppliant de son « assistance puissante à l'État ». Le 11 octobre, le 14 octobre, et ce jour-là dans deux lettres (le canon venait de retentir sur l'Escaut), elle revient à la charge ; le 1er novembre, elle se fait encore plus pressante et « supplie » vraiment le roi son oncle de « protéger l'État ». « ... Ce que je dois à ce pays et à ma famille, dit-elle, mes intérêts les plus chers et les plus pressants m'en font un devoir ; je me flatte que V. M. ne dédaignera point mon humble prière ; il nous serait bien doux de lui devoir le salut de la République. » Bientôt à ces demandes personnelles, dues aux liens de parenté et d'amitié, en succèdent d'autres d'un caractère officiel et public. Le 12 novembre, le représentant des États généraux, le baron de Reede, remet le mémoire-circulaire du 3 novembre, et il en profite pour réclamer l'assistance et les bons offices du roi, en vue d' « engager l'Empereur à se désister de ses prétentions, dont l'injustice et la violence ne peuvent qu'alarmer toutes les puissances de l'Europe, et surtout les voisins de ce prince [1] ». Quelques jours après, le 17 novembre, Reede présentait un nouveau mémoire où l'on réclamait l'intervention prussienne en termes encore plus formels : « L. H. P., y lit-on, croient pouvoir s'assurer que les intérêts de S. M. le roi de Prusse sont comme liés à ceux de la République, et qu'un et même motif ne peut que déterminer le roi à s'opposer d'une manière efficace, conjointement avec la République, aux desseins ambitieux de S. M. l'Empereur ;... qu'en vertu de ces considérations, L.H.P. se flattent que S. M. voudra bien ne faire aucune difficulté de *coopérer* à ce but, et d'*agir de concert*, pour arrêter *ensemble* les mesures les plus propres à assurer le bien général et à procurer le repos de l'Europe... et de la République en particulier, pour le présent et pour l'avenir [2]. »

Que fallait-il faire ? Dans quel sens devait être rédigée la réponse aux notes de Reede ? On nous le dit : elle doit être

[1] Rapport de Finckenstein au roi, le 11 novembre. (Archives de Berlin.)

[2] Copie aux Archives de Berlin. — Cf. HOGENDORP, p. 215, et *Gazette de Leyde*, numéro du 19 novembre.

« générale », n'engager ni ne compromettre le roi, et pourtant « être utile à la République et au prince d'Orange, et donner à penser [1] ». Il faut aussi qu'elle laisse l'Empereur dans l'incertitude, s'il venait à l'apprendre, tout en ne prenant aucun engagement envers la République « dans le moment où l'on ne sait pas encore ce que la France voudra faire ».

Le 21 novembre, le roi Frédéric donna sa réponse [2]. Il espère, dit-il, que « la République des Provinces-Unies pourra sortir d'embarras tant par les sentiments de justice de S. M. I. que par *l'intervention des puissances respectives qui par des engagements particuliers sont appelées à la garantie de la paix de Munster* et des autres traités réclamés dans cette discussion, et qui prennent un intérêt naturel et particulier tant au bien-être de la République qu'à la conservation de la tranquillité générale ». Le roi contribuera à l'assurer « dans tout ce qui dépendra d'elle », et il fait des vœux ardents pour le maintien de la paix en Europe.

Les termes de cette réponse restaient dans un vague cherché par ses rédacteurs, les ministres Hertzberg et Finckenstein. et l'on n'en pouvait déduire qu'une chose avec certitude, c'est que « le prince déclinait toute intervention et se déclarait non intéressé dans cette affaire, au contraire de certaines autres puissances, c'est-à-dire ici la France ».

Combien plus précises, plus caractéristiques étaient les lettres que Frédéric adressait en même temps à sa nièce! Grâce à leur intimité, laquelle permettait au roi de s'exprimer avec une entière franchise, nous démêlons toute la pensée du souverain et nous apprenons à connaître les mobiles réels qui le firent agir.

« Pour moi, écrit-il donc à la date du 25 octobre, je ne suis l'allié ni de la France ni de la Hollande. Je n'ai point garanti le traité de Westphalie. Aussi il n'y a aucun engagement qui m'oblige à la moindre chose. *Je crois bien que les Hollandais*

[1] Hertzberg et Finckenstein au roi, le 24 novembre. (Arch. de Berlin.)
[2] Finckenstein et Hertzberg à Reede, le 21 novembre. (*Ibidem.*)

seraient bien aises que je me batte pour eux ; mais je n'aime pas à faire le Don Quichotte, et principalement de hasarder mon pays et de l'exposer à l'incursion des Autrichiens, et peut-être même des Russes, pour pallier l'imprudence de vos républicains qui, ne pensant qu'à s'enrichir par leur commerce, n'ont formé des alliances avec aucun souverain de l'Europe. Ils font toujours le lendemain ce qui aurait dû être exécuté la veille. » Le 11 novembre, il répète encore à sa nièce qu'il n'a rien garanti, qu'il n'a « pas même prétexte de se mêler de tout cela ». Il ne veut point s'engager à la légère dans une lutte dont il craint de supporter tout le poids, mais il a au contraire les raisons les plus sérieuses à faire valoir pour légitimer son attitude expectante. « Les grandes forces des Autrichiens, dit-il à sa nièce, sont sur mes frontières, et d'un autre côté, je ne sais pas de quel œil la Russie envisage tout ceci. Je suis sans doute bien affligé pour vous de tout ce qui arrive ; mais je serais bien coupable à mon âge si je m'engageais étourdiment dans une guerre dont tout le fardeau pourrait tomber sur moi, et ruiner de fond en comble mon pays, et cela pour cette République qui s'est montrée en toute occasion partiale (!) pour l'Autriche, et qui encore pendant la guerre de sept ans, lui a avancé des sommes considérables. Je vous l'ai déjà dit, ma chère enfant, les intérêts des États ne se traitent pas comme des intérêts particuliers, et il faut agir avec poids et mesure, et ne point s'aventurer en étourdi à prendre des mesures précipitées, qui peuvent devenir très préjudiciables au gouvernement. »

On n'aurait su être plus clair, plus net. La conclusion à tirer de ces déclarations si intéressantes se dégage aisément : rien ne force la Prusse à intervenir d'une façon quelconque en faveur des Hollandais, qui ont un soutien tout désigné dans la cour de France ; de plus, des raisons d'ordre personnel, renforcées de puissantes raisons d'État, imposent au chef de la monarchie prussienne une prudente abstention et une très grande réserve. « Nous n'avons besoin, mandait le roi à son représentant à Paris, que de yeux et oreilles, pour voir et entendre. Voilà à quoi se borne toute notre politique. Il faut vous tenir dans le

plus grand silence, et voir venir les autres. Il n'y a pas d'autre parti à prendre que celui-là [1]. » Faisant allusion à sa réponse aux demandes de l'Empereur, il disait encore : « Voilà à quoi je m'en tiendrai, très déterminé à ne pas faire un pas de plus [2]. » Une seule chose pourrait l'amener à sortir de sa neutralité : ce serait une alliance entre la France, la Hollande et lui. Car alors il ne se trouverait plus seul en face de l'Empereur, et aurait des garanties contre une attaque éventuelle de l'Autriche et de la Russie alliées [3]. Les États généraux eurent beau renouveler leurs démarches et, par l'intermédiaire du prince de Salm, occupé à négocier avec les princes allemands l'achat de mercenaires, réclamer de nouveau son appui, Frédéric ne varia pas dans son attitude et évita d'entrer en discussion avec Salm. Il fit même dire par le baron de Thulemeyer, à La Haye, que toutes ces sollicitations l'ennuyaient, le « fatiguaient », et qu'on n'obtiendrait rien de lui avec ce système.

En effet, Frédéric ne fit rien ; il ne bougea pas un homme et ne déboursa pas une livre en faveur de la République. Il ne lui rendit directement aucun service.

Toutefois il ne faudrait pas croire qu'il se désintéressa complètement des affaires des Hollandais et ne chercha en rien à leur être utile ou agréable.

Non, car le vieux roi ne se refusa pas à aider sous main, sans « se commettre », « non ouvertement », car « cela serait inconsidéré [4] », au recrutement de troupes pour le compte de la République. Ainsi il accorda le passage des troupes auxiliaires du comte de la Lippe à travers le pays de Clèves, consentit à écrire au landgrave de Hesse-Cassel de bien accueillir les demandes du prince de Salm, délégué des États généraux auprès des cours d'Allemagne, et favorisa « sous main et au possible » la

[1] Dépêches à Goltz, des 4 et 11 novembre.
[2] Dépêche du 6 décembre.
[3] Dépêche à Goltz, du 6 décembre.
[4] Le roi à Herzberg, le 20 novembre.

levée des recrues. D'autre part, il rendit un service plus signalé à la cause hollandaise, en déclinant la demande que lui adressa l'Empereur de pouvoir faire passer des troupes à travers les possessions de la Prusse dans les cercles de la Basse-Saxe et de la Westphalie. En un mot, comme il le déclarait lui-même, il fit pour la République tout ce que son *propre intérêt* lui permettait, tout ce qui était « de sa compétence [1] ». Exiger plus de lui, comme paraissaient le désirer les régents de Hollande, eût été, à son sens, manquer « autant de raison que de politique ». Il croyait avoir assez fait en favorisant le recrutement de troupes en Allemagne, et en laissant surtout, par son attitude réservée et en apparence indifférente, l'Empereur dans l'incertitude de ce qu'il avait à redouter éventuellement de la Prusse, et en lui en imposant peut-être par cette « contenance ». Il estimait que par là il rendait un service « aussi essentiel et peut-être plus grand » qu'en se mêlant directement au conflit austro-hollandais. C'est ce que Thulemeyer fut chargé expressément de faire comprendre à La Haye. Il se montra de moins en moins disposé à courir les risques d'une intervention, à mesure que la conviction grandit en lui que l'Empereur finirait par céder pour de l'argent ou autre chose, et que ses menaces n'étaient en réalité qu'un moyen de peser sur les Hollandais et d'influer sur la marche des négociations. Cette conviction s'exprimait chez lui en des termes satiriques, bizarrement imagés, et, par quelques-unes de ces moqueries qui, depuis le commencement de son règne, lui avaient valu tant d'ennemis froissés dans leur amour-propre. Je ne crois pas à une guerre, disait-il, et je pense que « cette montagne viennoise accouchera d'une souris »; on ne doit pas s'inquiéter en Hollande de « cette querelle d'Allemand que Monsieur Joseph lui a faite aussi maladroitement que grossièrement », car « Joseph l'endiablé cédera à l'eau bénite dont M. de Vergennes

[1] Le roi à Finckenstein, le 9 décembre. — Dépêches à Thulemeyer, en décembre, *passim*.

l'exorcisera [1] ». Qu'on envoie quelques députés à Vienne pour y faire un « petit compliment », et l'Escaut restera tel qu'il est, Maestricht demeurera à la République, et comme celle-ci passe pour très riche, « il se pourrait bien qu'elle donnât *de quoi boire* au César Joseph, pour le remercier de ce qu'il l'a tirée, et ces bons républicains, de leur profonde léthargie... De telles équipées sont fort dans le goût joséphique. On pourrait lui donner pour devise : Beaucoup de bruit et peu de besogne [2] ! » Ce mot cruel de « pourboire » auquel il est fait maintes fois allusion dans les documents contemporains, fut connu, et courut à travers l'Europe. L'Empereur s'en montra, paraît-il, vivement froissé, et à en croire certains, ce fut même pour ne pas sembler donner raison au méchant propos de Frédéric qu'il insista si vivement sur la possession de Maestricht, et ensuite n'y renonça que moyennant le payement d'une énorme indemnité !

Si ce n'était allonger démesurément notre exposé, nous pourrions, à l'aide des correspondances diplomatiques, noter l'impression que causaient sur le solitaire de Potsdam les événements tant en Hollande qu'à Paris et aux Pays-Bas, et publier les réflexions qu'ils lui suggéraient. Ce serait là une étude curieuse, mais à laquelle nous ne croyons pas pouvoir nous livrer ici. Qu'il nous suffise de savoir que le vieux roi se bornait à « regarder à tête reposée », mais avec une attention toujours en éveil, tout ce qui se passait dans les diverses cours intéressées; que toutefois, quittant un peu cette attitude purement passive, il ne se faisait pas faute, comme autrefois déjà, avant que le conflit ne fût arrivé à sa dernière phase, de contribuer indirectement à préparer une solution la moins avantageuse possible à l'Empereur. Celui-ci ne faisait-il pas sonner bien haut les mots de dignité et de considération, et ne visait-il pas à obtenir les réparations purement morales avant que d'en avoir de matérielles? Eh bien, cette dignité « dont on

[1] Frédéric à Wilhelmine de Hollande, le 23 janvier 1785.
[2] *Idem*, le 13 février.

fait tant de cancan », il ne faudrait pas qu'on y eût trop égard en France, et Goltz doit s'attacher à faire sentir de quelle importance il serait de ne pas trop la ménager. Ce n'est pas tant par animosité personnelle contre Joseph II que Frédéric agit ainsi, mais par calcul politique, parce que « si le prince réussit à gagner quelque chose par cette opération présente, ne fût-ce que de faire restituer par les Hollandais les frais de la guerre, *cela le rendra plus entreprenant à l'avenir* [1] ». Ce n'est pas « pour l'Escaut seul, mais encore pour les projets à l'avenir, qu'il serait bon de donner une petite correction à l'Empereur, et ne pas tant insister sur la dignité impériale. Car qu'aurait dit le Châtelet de France, si Cartouche dans ses interrogatoires avait prétendu qu'il était contre la dignité d'un homme tel que lui, d'être roué, et qu'il fallait le relâcher [2] ? » Il faut avouer, quand on lit de pareilles choses, que le roi philosophe apportait peu de ménagement à l'expression de sa pensée, et qu'il est en même temps assez audacieux de la part de l'envahisseur de la Silésie en 1740 et de la Saxe en 1756, de comparer le fils de Marie-Thérèse au célèbre et peu estimable Cartouche!

Mais la passion politique n'était pas le moindre défaut du monarque prussien; et à ce moment, la connaissance qu'il avait des vues de l'Autriche sur la Bavière ne devait pas être de nature à diminuer en lui cette passion ni à lui inspirer du sang-froid.

Pour repousser le « voleur » qu'était à ses yeux Joseph II [3], et arrêter le flot de son ambition, il faut, pense-t-il que la France déploie de la fermeté. C'est à lui inspirer cette fermeté par tous les moyens que, sur les ordres précis de sa cour [4], travailla

[1] Le roi à Goltz, le 20 décembre.

[2] *Ibidem.*

[3] « Selon les loix il est très-permis de repousser un voleur, et même de le tuer, s'il vient avec violence pour piller la maison du possesseur. » (Dépêche à Goltz, du 14 février.)

[4] Dépêches à Goltz, des 31 janvier, 14 et 21 février; de Goltz, des 22 février et 23 mars 1785.

Goltz à Paris. Il intrigua auprès des amis et conseillers du ministre Vergennes ou agit auprès de celui-ci en personne. Un peu plus tard, quand il ne fut plus question que de l'indemnité concernant Maestricht, il se remua de nouveau [1] pour persuader à Vergennes, à certains membres du Conseil du roi, à des « personnes de l'intérieur de S. M. », en même temps qu'à Brantsen, qu'il ne fallait absolument pas payer la somme de 12 millions réclamée, mais s'en tenir à 2 ou 3 millions. Toutes les raisons, tous les arguments lui paraissaient bons à cette fin [2], et si le cabinet de Versailles parut peu disposé néanmoins à suivre les avis intéressés de la cour de Prusse, ce ne fut certes pas la faute de Goltz.

A La Haye, le roi Frédéric jouait un jeu semblable. Bien que peu convaincu, nous l'avons vu, de la probabilité d'une campagne militaire, il n'en crut pas moins utile de conseiller aux républicains de Hollande de continuer leurs armements et de ne point se relâcher de leur fermeté. Il paraît surtout désirer ne pas les voir accorder trop de confiance aux bruits de paix et de désarmement qui circulaient par intermittence, ainsi qu'aux nouvelles venant de Vienne, et d'après lesquelles l'Empereur ne voudrait ni la guerre ni la perte de la République. En un mot, il prêche la résistance et cherche à répandre partout une utile défiance. C'est donc à La Haye comme à Paris la même politique, les mêmes moyens employés.

Le roi de Prusse dut être content, car on sait les lenteurs qui marquèrent les négociations de Paris, les peines que durent se donner Vergennes ainsi que les ambassadeurs français en Hollande pour obtenir des États généraux quelques concessions, et le refus constant opposé à l'acceptation des chiffres successivement réduits, proposés pour le rachat de Maestricht. Certainement les insinuations du baron de Goltz et de Thulemeyer, si elles n'en furent pas la seule cause, durent y avoir contribué pour une certaine part. En

[1] Dépêches de Goltz, des 13, 20 et 27 avril 1785.
[2] Dépêches du même, des 4, 9 et 23 mai 1785.

tout cas, la simple lecture de la volumineuse correspondance échangée entre le ministre à Berlin et l'agent de la Prusse à La Haye ne laisse pas de doute sur la satisfaction que l'on éprouvait du côté prussien à constater les difficultés rencontrées par l'œuvre de la pacification, ni sur la mauvaise humeur, mêlée de dépit ou de tristesse, qu'y faisait naître petit à petit la certitude grandissante d'un accommodement, grâce à l'insistance des diplomates français. Aussi, cette mauvaise humeur, c'est sur le gouvernement de Louis XVI qu'on la déverse. On va voir quelques échantillons du style de Frédéric et de ses ministres, quand ils parleront de la France et apprécieront son rôle.

On connaît la marche des événements et les incidents dont furent semées les négociations. Au mois de septembre seulement, les préliminaires du traité de Fontainebleau furent adoptés aux conditions que l'on sait. Conditions aussi humiliantes qu'onéreuses, s'écrie Thulemeyer; conditions les plus honteuses pour les Hollandais, ajoute son maître. C'est, à son avis, une mauvaise paix pour la République, que celle qui se prépare; et quant à la France, dont elle est l'œuvre, « rien n'est plus honteux que sa conduite; elle se couvre de honte et d'opprobre, et perd toute la considération dont elle jouissait autrefois [1] ». Elle met le comble à son « avilissement »; elle est « trop coupable pour pouvoir être excusée, et quoi que le comte de Vergennes fasse, il n'essuiera jamais cette tache de sa mémoire [2] ». Libre à Frédéric II d'apprécier en ces termes, et à son point de vue, les préliminaires, car leur signature ne devait certes pas répondre à ses vœux intimes. Mais ce qui doit étonner, ce sont les motifs auxquels il attribue erronément la conduite de la France. A l'entendre, le traité consacrerait autant une victoire de l'Autriche sur la France que de l'Autriche sur la Hollande. « Vous devez être bien persuadé maintenant, écrit-il à Goltz, le 24 octobre, de l'ascendant et de

[1] Dépêche à Goltz, du 26 septembre.
[2] Dépêche du 31 octobre.

la prodigieuse influence que la maison d'Autriche a dans les affaires du cabinet de Versailles... On ne peut regarder la France autrement que comme une province autrichienne administrée par le vice-roi comte de Mercy »! Il met tout sur le compte de « l'avilissement servile aux volontés de la reine », dont il croit l'influence dans les affaires publiques « prodigieuse » et capable d' « étouffer dans leur naissance toutes les bonnes mesures que l'on pourrait prendre pour les intérêts de la France[1] ». C'était de l'aveuglement de la part de Frédéric II, et cela surprend, nous le répétons, chez un chef d'État habituellement si perspicace et si bien renseigné.

Chose qui doit nous intéresser spécialement, un des articles des préliminaires auquel on trouvait le plus à redire à Berlin, était précisément celui qui avait trait à la navigation de l'Escaut et aux droits respectifs des deux nations voisines sur ce fleuve. On en trouvait le texte obscur, et l'on regrettait vivement qu'on n'eût pas « expressément » stipulé la clôture, « sur la sanction du traité de Munster dont le sens n'est point douteux ». Or, on a vu que ces critiques furent celles que souleva cet article dans toute la Hollande, et que ce n'est qu'avec la mission de déterminer d'une façon incontestable la fermeture de l'Escaut que les ambassadeurs hollandais reçurent pouvoir de signer la paix définitive.

Les États généraux obtinrent sur ce point gain de cause, ce qui n'empêche qu'en Prusse l'on tint le traité signé le 8 novembre à Fontainebleau pour humiliant et très préjudiciable à la République, et la médiation de la France pour peu glorieuse. On a vu que l'étude attentive et scrupuleuse des faits nous a conduit à une opinion tout à fait opposée.

Nous croyons en avoir dit assez pour pouvoir caractériser à présent le rôle et l'attitude de Frédéric de Prusse. Aucun des deux adversaires ne trouva un appui auprès de lui. Comme l'Angleterre, la Prusse entendit rester neutre et spectatrice attentive des événements. De même que l'Angleterre saisit

[1] Dépêche à Goltz, du 10 octobre.

l'occasion que lui fournissaient les démêlés nés à propos de la navigation de l'Escaut, pour combattre sourdement la France, avec qui elle vivait cependant publiquement en paix, la Prusse voulut mettre à profit ces mêmes circonstances dans un but hostile à l'Autriche, puissance avec laquelle elle vivait également en paix à cette époque.

L'épisode qui nous a occupé au cours de ce travail constitue donc en quelque sorte un incident de cette double lutte de l'Angleterre et de la France, de l'Autriche et de la Prusse, qui remplit une grande partie du siècle dernier.

CHAPITRE III.

LA RUSSIE.

Nature des rapports entre l'Autriche et la Russie. — Secrète ambition de Catherine II en ce qui concerne les événements européens. — Son désir d'être médiatrice entre les puissances. — C'est ce désir qu'elle cherche à réaliser à l'occasion des démêlés de son allié, l'Empereur, avec la Hollande. — Nature et importance réelle de l'appui prêté par la tzarine à l'Empereur. — Mémoire de Kalitschef, du 20 décembre; réponse des États généraux. — Dépit de la cour de Russie. — Ce qui l'explique. — Raisons de sa réserve et de sa prudente intervention en Hollande. — L'impératrice voudrait voir sa médiation acceptée par les États généraux, de préférence à celle de la France. — Outre cette ambition, la jalousie contre les Bourbons et le désir de faire échec à leur influence inspirent sa conduite dans l'affaire de l'Escaut. — Elle s'entend avec l'Angleterre et la Prusse pour travailler contre la France au sein des Provinces-Unies. — Elle ne voit pas ses secrets désirs réalisés. — La paix se conclut grâce à l'intervention de la cour de Versailles. — Fin; résumé.

L'Empereur, en s'adressant à la Prusse, avait subi un échec complet, et il n'en pouvait être autrement. Au contraire, pourrait-on penser, Joseph II devait trouver en Russie l'appui qui lui faisait défaut ailleurs. Ici au moins allait-il sans nul doute retirer un réel bénéfice de son intimité et de son alliance avec Catherine II. Les deux cours impériales n'étaient-elles pas étroitement unies depuis plusieurs années déjà, ne s'étaient-elles pas rencontrées, pour s'entr'aider, en maintes occasions importantes ?

L'entrevue de Joseph et de Catherine à Mohilef, le 25 mai 1780, amena entre eux une entente, bientôt suivie de la conclusion d'une alliance défensive. Par celle-ci, Joseph croyait atteindre son but, qui était de briser l'union de la Prusse et de la Russie. De son côté, Catherine II avait été assez adroite pour se faire de l'Empereur un ami dévoué et utile, au point d'être secondée par lui dans la réalisation de ses vastes plans de conquête de l'empire de Constantinople. Ce fut elle qui sut même

retirer le plus d'avantages de sa nouvelle politique. Elle acquit la Crimée, grâce à la connivence de Joseph, tandis que ce dernier, après s'être épuisé en coûteux et vains armements, n'obtint presque rien pour lui-même. (Traité du 21 juin 1783.) L'héritière de Pierre le Grand soutint par contre, il est vrai, son allié dans les affaires d'Allemagne. Mais en intervenant comme médiatrice dans la guerre de la succession de Bavière, en 1779, en secondant les vues de l'Empereur quand il fut question de l'échange des Pays-Bas contre cette même Bavière, elle obéissait à des mobiles purement intéressés et qui ne font plus doute pour personne aujourd'hui : elle désirait simplement acquérir pour elle-même une situation de plus en plus prépondérante en Europe, pour ne pas laisser à son alliée, l'Autriche, une trop grande influence en Allemagne, des destinées de laquelle elle voulait devenir l'arbitre [1]. Dans ce but, Catherine se sert de son alliance. Mais, tout en acceptant les services de Joseph II en Turquie, elle entend ne pas lui en rendre d'équivalents. Aussi soutiendra-t-elle l'Empereur moins par des efforts réels que par des paroles, des promesses et par l'annonce d'armements non suivie d'effet [2]. Comme on l'a dit fort malicieusement et très exactement, l'impératrice, « satisfaite de l'acquisition de la Crimée, ne chercha plus qu'à consoler l'Empereur de n'avoir rien obtenu pour lui-même et manifesta par des *démarches extérieures* le plus grand zèle pour les intérêts de ce monarque [3] ». Tout aussi vraie est l'appréciation de l'historien d'Arneth : « Ici encore, » c'est-à-dire comme dans l'affaire de l'échange de la Bavière, « Catherine prêta à son allié un concours qui ne fut *que diplomatique*;

[1] Jauffret, *Catherine II et son temps*, t. II, p. 271. — Ségur, *Mémoires*, t. II, p. 297. – Cf. dépêche de Ségur à Vergennes, du 25 mars 1785. (Archives de Paris, Corresp. de Russie.)

[2] Ségur, t. II, p. 193. — Cf. dépêche citée de Ségur, et Jauffret, t. II, p. 278.

[3] Extrait d'un mémoire du comte de Grimoard sur la politique de Vergennes, dans Soulavie, *Mémoires du règne de Louis XVI*, t. V, p. 81.

et le résultat de son intervention ne peut pas être considéré comme brillant [1]. »

Ces derniers mots caractérisent parfaitement l'importance réelle du rôle que nous allons lui voir jouer de nouveau en présence des événements de Hollande.

La grande impératrice avait été mise au courant, par Joseph II lui-même, de ses démêlés [2]. Dans sa lettre du 4 octobre, où il déclarait parler « en badinant », il avait soin néanmoins de lui rappeler indirectement les devoirs de son amitié et de lui faire entendre qu'il comptait bien sur leur efficacité. Aussi, le terrain préparé de la sorte, n'hésite-t-il pas à réclamer, bientôt après les incidents survenus sur l'Escaut, le 8 octobre, l'intervention de son auguste amie auprès des Hollandais [3].

Cette demande parvint à Saint-Pétersbourg au moment où la cour de Russie était de son côté directement informée de la rupture des négociations. Par une résolution des États du 2 novembre, le ministre hollandais, Starrenburg, devait lui transmettre cette nouvelle [4]. Mais avant que ce diplomate eût pu remplir sa mission, l'impératrice s'était déjà décidée à agir selon le désir de Joseph II. Elle promit formellement à ce dernier son appui et fit publiquement des souhaits pour que la démarche qu'elle allait tenter auprès des États généraux eût tout le succès souhaitable [5]. Son ministre à La Haye, M. de Kalitschef, dut donc rédiger un mémoire, le 20 décembre [6], par lequel il exhortait les Hollandais à la modération, leur conseillait d'une façon pressante d'aviser aux moyens « de rouvrir les

[1] ARNETH, *Joseph II und Catharina von Russland,* Introduction. — Cf. HERRMANN, *Geschichte von Russland,* t. VI, p. 92; DOHM, *op. cit.,* t. II, p. 233.

[2] Lettre du 4 octobre, dans ARNETH, *op. cit.*

[3] Lettre du 25 octobre.

[4] HOGENDORP, pp. 225-226.

[5] Lettre du 20 novembre, dans ARNETH, *op. cit.*, p. 238.

[6] Et non le 10, comme l'imprime MARTENS, *Causes célèbres*, t. III, p. 388. — Voir texte aux Archives de Paris, Corresp. de Hollande; *Gazette de Leyde,* numéro du 4 janvier 1785; HOGENDORP, p. 226.

voies aux négociations rompues » et de ramener ainsi la bonne intelligence entre les deux États voisins.

Le monarque autrichien se promettait beaucoup de la « note exhortatoire » de Kalitschef. Cependant elle ne pouvait exercer aucune influence sur les décisions des Hollandais. Car réclamer des États la reprise des négociations était trop contraire à l'esprit d'une nation telle que la Hollande, qui, se croyant offensée et forte de son bon droit, ne songeait plus qu'à se défendre. Obtenir des États qu'ils fissent les premiers des démarches tendant à la réconciliation, eux qui pouvaient à bon droit se considérer comme attaqués, aurait été impossible à cette époque. Aussi la réponse au mémoire de Kalitschef fut bien différente de celle qu'on espérait à Saint-Pétersbourg. Loin de paraître disposés à prendre l'initiative de la reprise des conférences, les États rappellent à l'impératrice qu'ils l'ont déjà priée, par leur lettre du 3 novembre, d'employer son crédit en leur faveur auprès de Joseph II. Aujourd'hui encore ils se flattent qu'elle saura convaincre S. M. I. de leur bon droit et lui représenter les ménagements dont ils ont constamment usé à l'égard de son auguste personne. Tout ce qu'ils désirent, déclarent-ils, c'est que la paix soit conservée, mais « d'une façon compatible avec les droits et les possessions incontestables » de la République [1].

Catherine ne s'attendait certes pas à ce qu'on lui demandât ce qu'elle-même avait réclamé des Hollandais, c'est-à dire de pousser à la réouverture des négociations. Lorsque le ministre hollandais remit la réponse de son gouvernement au comte d'Ostermann, vice-chancelier de l'Empire, celui-ci, qui connaissait sans nul doute les arrière-pensées de sa souveraine, ne put s'empêcher de s'écrier : « Mais, Monsieur l'ambassadeur, *vous nous renvoyez la balle* [2] », ce qui en disait long sur les secrets désirs de l'impératrice.

[1] Archives de Paris, Corresp. de Hollande; *Gazette de Leyde,* numéro du 11 janvier; HOGENDORP, pp. 227-228; MARTENS, t. III, p. 389.

[2] HOGENDORP, p. 228, dépêche du ministre hollandais, du 25 janvier.

Promesses, protestations de zèle, conseils, en cela se résumaient donc les services que Catherine II rendait jusqu'ici à son allié de Vienne. Il n'y avait là rien de ce que celui-ci eût été en droit d'attendre d'une puissance amie.

Comment expliquer cette attitude? C'est là ce qu'il importe de voir d'assez près à l'aide des documents qui nous sont parvenus, et ce qui nous obligera à certains développements.

Il paraît de plus en plus probable aujourd'hui que la conduite réservée de Catherine II cachait des préoccupations politiques d'une assez haute importance et peu connues jusqu'à présent. L'héritière de Pierre le Grand avait toujours ambitionné d'intervenir dans les luttes entre les grandes puissances et de faire participer davantage la Russie à la discussion des intérêts européens [1]. Deux sentiments la guidaient dans sa politique en Occident : la jalousie à l'égard de la France, née de la position prise par cette dernière puissance dans la question d'Orient ainsi que de l'accroissement de sa considération en Europe; d'autre part, le vif désir de se rapprocher de l'Angleterre, dont Catherine voudrait se faire une alliée. Elle isolerait ainsi la France, qui ne pourrait plus s'appuyer que sur l'Espagne affaiblie et l'Autriche peu sûre et unie elle-même à la Russie. Empêcher la Hollande de s'attacher à la France et rétablir au contraire l'ancienne union entre elle et la cour de Londres, tel fut, à un moment donné, le but poursuivi par le cabinet russe. Il songea à le réaliser, quand, à la fin de la guerre maritime entre l'Angleterre, la France et la Hollande, et lors des négociations qui la terminèrent, Catherine II voulut être médiatrice entre les cours de La Haye et de Londres [2].

[1] Voir plus haut, p. 228.

[2] Dépêches de Caillard, en mai 1784 (Archives de Paris, Corresp. de Russie), et Mémoires et Documents, fonds FRANCE (vol. DLXXXVII), un Mémoire daté de 1781.

Attirant ainsi à elle la négociation, elle eût pu travailler à détacher la Hollande de la France [1], et l'engager à renouer avec l'Angleterre. Mais Catherine ne vit pas le succès répondre à ses secrets désirs. Sa médiation ne fut pas acceptée, et la paix se conclut sans que la Russie pût rien faire. La Hollande se tourna de plus en plus vers la France, à mesure qu'augmentaient les difficultés avec le gouvernement de Bruxelles. Le chancelier impérial, Ostermann, ne cachait pas son chagrin de voir l'alliance franco-hollandaise se dessiner mieux aux yeux de tous, « ce qui renverserait, disait-il, le système russe »; mais, ajoutait Caillard, « on ne désespère pas du reste ». C'est ce qu'il nous faut voir.

« On ne désespère pas du reste ». En effet la tzarine ne renonce pas au dessein de jouer son rôle dans les affaires d'Occident, et nourrit toujours le secret espoir de faire accepter un jour sa médiation par l'Autriche et les Provinces-Unies, dans le but unique d'en enlever le bénéfice à la France et de rapprocher ainsi la Hollande des puissances du nord, l'Angleterre et la Russie [2]. Cette politique, il importe de le remarquer, peut fort bien se concilier avec l'attitude que nous avons vu adopter par l'impératrice vis-à-vis de son allié Joseph II. Par suite de leur intimité, Catherine ne saurait s'opposer à ce que le monarque autrichien demande d'elle, et c'est pour ce motif qu'elle fait parvenir des représentations aux États généraux. Mais elle n'entend pas, pour cela, s'engager plus avant dans le débat ni prendre une attitude plus nettement caractérisée à l'égard des Hollandais. De là vient que le concours qu'elle prêta à l'Empereur fut purement « diplomatique », qu'elle s'en tint à de « simples démonstrations d'intérêt ». Elle a tiré de son union, écrivait-on de Russie à Vergennes, tout le parti qu'elle pouvait en espérer; on peut compter que sa « reconnaissance ne la portera pas jusqu'à des

[1] Dépêche de Caillard, du 11 mai.

[2] Voir aux Archives de Paris, Corresp de Russie, *passim*. — Cf. Corresp. de Prusse et de Hollande, *passim*.

efforts ruineux [1] ». Ses finances, en effet, sont dans un état déplorable, son crédit affaibli, son armée peu solide [2]; de plus, mobiliser des troupes du côté des frontières d'Occident serait se dégarnir du côté de la Crimée et de la Turquie; enfin les prétentions de l'Autriche sur l'Escaut, ses démêlés avec la Hollande ne présentent pas assez d'intérêt pour que l'impératrice se croie obligée de prêter à son allié des secours en troupes ou en argent et de « s'engager sérieusement dans la querelle ». Voilà déjà bien des raisons pour Catherine de ne point prendre une part active aux affaires de Hollande.

Mais, outre ces motifs déjà sérieux, la tzarine en avait un autre, plus important encore, et qui n'étonne point quiconque connaît les aspirations secrètes de sa politique. S'allier à l'Empereur, appuyer ses prétentions, prendre parti pour lui contre la Hollande, ne serait-ce pas se fermer toute issue vers une médiation possible et toujours espérée; ne serait-ce pas augmenter les alarmes de la République et la pousser ainsi davantage dans les bras de la France? Or, c'est là ce que veut éviter à tout prix la Russie. Elle n'y a pas réussi en 1782-1783; il lui importe de ne pas se préparer un nouvel échec, maintenant qu'une nouvelle occasion se présente. Aussi, que voit-on? Le coup de canon sur l'Escaut, qui peut déchaîner la guerre et forcer alors la République à chercher définitivement un appui en France, cause à Saint-Pétersbourg une sensation désagréable [3], car on voudrait que l'Empereur se contentât de simples démonstrations peu compromettantes, ne pouvant « mener trop loin ». La ferme et belliqueuse déclaration de Louis XVI à Joseph II, du 20 novembre, au lieu de réjouir, cause de l'inquiétude au ministère [4], car la guerre lui répugne, et si elle éclate, la Russie y sera entraînée « par le point d'hon-

[1] Dépêche de La Colinière à Vergennes, du 5 octobre. (Arch. de Paris.)

[2] La Colinière, dépêches des 5 octobre et 29 novembre; Ségur, le 15 octobre; Esterno (à Berlin), le 10 janvier 1785.

[3] Dépêche de La Colinière, du 26 octobre.

[4] *Idem*, du 17 décembre.

neur ». Un autre indice encore du peu de désir qu'avait la cour de Saint-Pétersbourg de se compromettre vis-à-vis des Hollandais et de sa crainte d'exciter leur méfiance, c'est le ton modéré de ses mémoires aux États généraux, ce sont ses exhortations adroites à revenir à des négociations. Mais celles-ci ne pouvaient guère avoir d'effet. C'est une « feuille de choux », disait, en parlant du mémoire russe du 20 décembre, le sarcastique Frédéric II. Le but de la tzarine, bien qu'aucun acte extérieur ne vînt en affirmer l'évidence, était clairement aperçu de tous ceux qui se trouvaient à même de savoir quelque peu ce qui se disait ou se pensait aux bords de la Néva : tels les représentants de la France, de la Colinière, Caillard, le comte de Ségur, ambassadeur depuis le mois de mars 1785 ; tel encore le ministre prussien, Görtz. Aussi dès que l'on apprit dans la capitale russe que l'impératrice avait adressé un mémoire aux États généraux (celui du 20 décembre), l'opinion publique sut à quoi s'en tenir sur cette démarche, succédant à une attitude jusqu'alors restée si indécise, et l'on se douta bien [1] que, « devant l'intérêt et la politique de la France, Catherine cherchait aussitôt à intervenir dans l'accommodement qu'elle prévoit et désire, afin d'y ménager les intérêts de l'Empereur, et jouer en même temps son rôle favori de médiatrice ». En résumé, elle voulait empêcher que l'alliance franco-hollandaise ne se conclût, « rendre » la République à l'Angleterre, et ainsi faciliter pour la Russie un retour à l'union avec cette même puissance [2]. C'est donc, encore une fois, de même qu'en Angleterre et en Prusse, contre la France qu'on veut travailler en fin de compte.

Telles étaient les dispositions régnant à la cour de Russie, quand y parvint la réponse des États généraux à la note de Kalitschef. Rien d'étonnant, par conséquent, que l'impératrice eût mal accueilli leur réplique et trouvé leur demande de

[1] De La Colinière, dépêche du 10 décembre 1784.

[2] Dépêches de Russie, *passim*. — Dépêche de Görtz, du 10 décembre. (Archives de Berlin.)

peser sur l'Empereur « peu respectueuse et déplacée [1] », et qu'Ostermann eût même adressé des remontrances au ministre de Hollande pour le peu de cas qu'on avait fait de la démarche de l'impératrice [2]. On comprend plus facilement ce « chagrin », maintenant qu'on voit combien la réponse hollandaise empêchait Catherine d'arriver à ses fins par des démarches publiques, par des voies diplomatiques.

Aussi va-t-elle user d'autres moyens. Son ministre à La Haye, d'accord en cela avec l'ambassadeur anglais, Harris, appuyé sur les « anglomanes » et le stathouder, tentera désormais de battre en brèche l'influence française au sein des Provinces-Unies ; comme Harris, il mettra à profit les multiples incidents des négociations de Paris pour ébranler la confiance que l'on mettait en Louis XVI et ses ministres. Bérenger nous renseigne abondamment à ce sujet dans toutes les dépêches qu'il envoyait à son gouvernement, car il notait tous les indices qui lui paraissaient prouver cette « ténébreuse intelligence [3] ». Il ne fut pas longtemps sans constater l'ennui de Catherine à voir les relations de la cour de France avec les hommes politiques de la République. « Elle ne s'en cache pas, dit-il, et son ministre à La Haye insinue que si la Hollande prenait le parti de renoncer à cette alliance (française) pour renouer avec l'Angleterre, elle pourrait compter sur tous les effets de l'amitié et de l'assistance de l'impératrice [4] ». Les partisans du retour à l'Angleterre, le prince stathouder lui-même, aidaient les étrangers dans leur campagne d'insinuations et de fallacieuses promesses. Chaque fois qu'une difficulté surgissait avec l'Empereur et que le cabinet de Versailles prêchait la modération ou parlait de transactions, aussitôt ils criaient à l'abandon, et ce n'étaient alors que reproches à

[1] Esterno, dépêche du 8 mars 1785.
[2] De La Colinière, le 21 janvier 1785.
[3] Dépêche du 7 janvier 1785.
[4] *Ibidem.* — Cf. dépêche de Vergennes à d'Esterno, du 16 mars, et réponse, du 29 mars. (Corresp. de Berlin.)

l'ambassadeur français et aux amis de la France [1]. Comme on le voit, la situation devenait critique pour cette puissance, et la moindre imprudence du côté de l'Empereur ou du sien pouvait amener la désaffection en Hollande, et par là l'échec de l'alliance projetée. L'Angleterre, la Prusse et la Russie auraient vu ainsi leurs efforts couronnés de succès, et la médiation anglo-russe se serait vite substituée à celle du roi de France.

Mais, on l'a vu, le cabinet de Versailles sut maintenir, par une conduite à la fois prudente et ferme, la prépondérance de son parti au sein des États généraux et déterminer ceux-ci à entamer les négociations définitives de paix. Grâce aussi aux concessions répétées de l'Empereur, l'entente se trouva facilitée, et bientôt, en avril 1785, les pourparlers s'engagèrent à Paris, sous la médiation de Louis XVI et la direction de Vergennes.

L'impératrice avait adressé, le 7 mars, sur la demande de Joseph II, un nouveau mémoire aux États généraux [2]. La réponse qui y fut faite, le 31 mars, devait marquer la fin des espérances de Catherine. Les États y remerciaient l'impératrice de l'expression de ses bons sentiments et se déclaraient prêts à écouter toutes les propositions « raisonnables » qui leur viendraient de l'Empereur. Mais, comme ils avaient confié leurs intérêts à la cour de Versailles, il ne pouvaient, disaient-ils en finissant, rien faire que de concert avec cette cour, dont ils avaient accepté la médiation [3].

Il ne fallait plus songer désormais à exercer la moindre influence en Hollande, et la tzarine devait renoncer à sa

[1] Dépêches de Vérac à Vergennes, des 11 et 15 mars. (Corresp. de Hollande, *passim.*)

[2] Archives de Vienne et de Paris, Corresp. de Hollande (copies). — *Gazette de Leyde,* numéro du 11 mars. — Martens, *Causes célèbres,* t. III, p. 391.

[3] Archives de Vienne et de Paris, Corresp. de Hollande (copies). — *Gazette de Leyde.*

secrète ambition. Aussi plus rien ne vint révéler, à partir de cette époque, une action quelconque en vue d'une médiation ou d'une intervention dans les démêlés de la République, de quelque nature qu'elle fût. Le rôle de la Russie, qui, dans la pensée de Catherine II, aurait pu être si grand et si utile pour sa maison, était bien fini.

Les négociations de Paris aboutirent en septembre et en novembre à la paix de Fontainebleau. Catherine en accueillit la nouvelle avec satisfaction [1].

Joseph II était en droit, lui, d'éprouver un sentiment bien contraire à de la satisfaction. Comme il avait toujours compté sur l'appui de la Russie, il dut faire sans doute d'étranges réflexions sur la sincérité et la reconnaissance de l'impératrice, quand celle-ci lui écrivit, lors de la conclusion de la paix : « Ma conduite dans cette affaire n'a eu d'autre vue, d'autre but, que de remplir avec exactitude les devoirs d'une amie et alliée fidèle [2] »! En fait, ses « devoirs » consistèrent en quelques démonstrations extérieures d'intérêt, sans grande importance et surtout sans aucun effet. Et l'on sait de plus quels mobiles tout personnels la faisaient agir ainsi.

[1] SÉGUR, *Mémoires,* t. II, p. 372. — Ségur à Vergennes, le 19 octobre.
[2] Lettre du 28 novembre, dans ARNETH, *op. cit.*, p. 267.

CONCLUSION.

Parvenu au terme de notre tâche, nous devons nous demander quelle est l'appréciation dont on peut faire suivre l'examen des événements qui ont fait l'objet de ce travail.

La conduite de l'Empereur dans sa tentative pour obtenir l'ouverture de l'Escaut doit-elle être louée ou blâmée? C'est sur ce point essentiel que devra porter le jugement de l'histoire.

Au cours de cette étude, nous avons exposé les faits avec le plus d'exactitude et d'impartialité possible ; nous donnerons également notre opinion sans passion ni parti pris.

La question de la liberté de l'Escaut doit être envisagée sous plusieurs points de vue : celui de la justice même ou du droit naturel, celui du droit strict résultant des traités, et aussi sous le rapport des procédés employés en l'occurrence.

Nous pensons que personne, aujourd'hui surtout, ne peut contester que la cause impériale ne représentât celle de la raison, de l'équité et de la liberté. Tous les Belges en particulier, les descendants de ceux au profit de qui, il y a un siècle, tendaient directement les revendications de Joseph II, doivent leur reconnaissance à ce prince, pour avoir voulu briser une chaîne qui pesait lourdement sur eux, et leur permettre de jouir d'une entière liberté commerciale et économique; ils doivent tous considérer que sa tentative aurait eu pour résultat, en cas de succès, d'imposer un terme à la situation humiliante dans laquelle se trouvaient, depuis environ deux cents ans, les provinces du midi vis-à-vis de celles du nord. Elle aurait appelé les Pays-Bas à vivre peut-être de leur vie propre sous l'égide de l'Autriche, et à l'abri de leurs antiques privilèges. Cela est évident.

Malheureusement, la question de l'Escaut ne peut se juger uniquement au point de vue des principes. Il s'y mêle, en effet, des considérations de fait; nous voulons dire qu'il ne faut pas seulement se demander si le monarque autrichien, en réclamant impérieusement l'ouverture du fleuve et en voulant l'obtenir de force, avait la justice pour lui, mais aussi la légalité, le droit enfin, tel qu'il peut résulter de lois ou de conventions.

Ici, malgré toutes les raisons que l'on aurait, dans son for intérieur, d'approuver l'Empereur, il faut bien admettre que celui-ci n'était aucunement en droit d'agir comme il le fit. Il existait un traité formel, celui de 1648, contre lequel rien ne prévalait. On pouvait l'apprécier librement, mais toutes les conséquences en avaient été supportées volontairement par les souverains espagnols. On peut trouver que l'article XIV était singulièrement contredit par d'autres [1], mais il n'en est pas moins vrai qu'il fut appliqué cependant de tout temps selon sa teneur, et que jamais, de part ni d'autre, on ne prétendit en restreindre la portée. Le traité de la Barrière de 1715 confirme celui de Munster, et le nouveau possesseur des Pays-Bas, Charles VI, ne pensa pas à protester contre sa signature. Il accepta nos provinces avec toutes les charges qui les grevaient et les traités qui déterminaient leur situation politique internationale. Celle-ci se trouvait donc bien nette. Joseph II, en montant sur le trône, ne pouvait que s'incliner devant le fait existant, comme l'avaient dû sa mère et son aïeul. Il sentait si bien que les traités de 1648 et 1715 le liaient, que c'est derrière eux qu'il se retranche, en 1781, pour opposer aux réclamations des Anversois une fin de non-recevoir absolue.

Ainsi, les conditions dans lesquelles se présentait, aux yeux de l'Empereur, la question de l'Escaut sont faciles à saisir. D'une part, le sentiment de la flagrante injustice que consacre l'œuvre de 1648, le désir de mettre fin à un monopole injurieux pour sa couronne, celui de pouvoir jouir, à l'égal des

[1] Voir notre introduction, p. 14.

autres peuples, de toutes les ressources que la nature a mises à sa disposition dans les limites de ses États, l'ambition d'« être quelque chose sur les mers », l'amour-propre de souverain doublé de l'intérêt matériel, la conscience de son bon droit et de sa puissance, tout cela l'autorise certainement à vouloir modifier les traités réglant le régime de l'Escaut et la destinée d'Anvers. D'autre part, l'existence de ces mêmes traités, restés intacts et dont la revision n'est réclamée par personne, sinon par lui, s'oppose absolument à la réalisation de ses légitimes désirs.

Ces conventions, qui sont ici à la base de tout, pouvaient certes être changées ou abolies, mais cela n'était possible que du consentement des parties contractantes en 1648 et 1715, c'est-à-dire les États généraux et la cour de Vienne, héritière en Belgique de la couronne d'Espagne, ainsi que de l'aveu de certaines puissances garantes, telles que l'Angleterre et la France.

Or, bien loin de tenir compte de ces indispensables conditions, nous avons vu l'Empereur, à un moment donné, déclarer de sa seule autorité qu'il considère le traité de Munster comme n'ayant plus de valeur à ses yeux, et proclamer l'Escaut ouvert; nous avons vu que, pour clairement le prouver, des navires traversèrent le fleuve, et que la moindre opposition qui fut faite à leur passage, il la considéra comme une atteinte à ses droits souverains.

Là gît l'erreur, la faute capitale du monarque autrichien. C'est pour avoir voulu trancher de la sorte une question très délicate qu'il vint se heurter contre l'énergie désespérée des Hollandais et s'exposa à un affront public; qu'il vit son alliée même, la France, sur le point de tourner ses armes contre les Pays-Bas, et donna enfin à son vieil ennemi, Frédéric de Prusse, une belle occasion d'intriguer contre lui en Hollande et à Paris et de lui rendre l'opinion publique en Europe défavorable.

En agissant comme il le fit, le 23 août et le 8 octobre 1784, Joseph II se montra certainement coupable d'incorrection, de

précipitation, d'inhabileté et de violence. Cet épisode de sa vie ne servira pas à changer l'opinion que l'histoire a conçue de son caractère et de son tempérament. Chez ce prince, restant sympathique malgré toutes ses fautes, parce qu'il fut sincère, les intentions furent le plus souvent excellentes et les mobiles légitimes, mais les moyens auxquels il eut recours pour réaliser ses conceptions manquèrent généralement d'adresse et de mesure. Tel fut le cas dans l'affaire si intéressante qui nous a occupés. Il voulait l'anéantissement du traité de Munster, cette victoire du puissant sur le faible; en le voulant, il encourut le même reproche que les Hollandais de 1648, car il essaya, par l'audace et la contrainte, d'arracher à leurs descendants affaiblis de 1784 la possession de l'Escaut. On est réellement attristé de voir une cause, essentiellement juste en soi, compromise par tant de précipitation alliée à trop de confiance, par un manque de prudence raisonnée aussi bien dans les résolutions que dans les moyens employés. L'Empereur philosophe et libéral, qui aimait à se proclamer l' « ami des hommes », sembla oublier que le redressement des iniquités, même celles qui sont consacrées par des traités, s'obtient mieux par la voie de la raison que par celle des armes. C'est pour avoir méconnu ce principe que les Belges continuèrent à être, comme par le passé, des victimes toujours innocentes, toujours sacrifiées!

« Kaunitz, a-t-on dit, eût peut-être obtenu sans les *fougues* de Joseph II, l'ouverture de l'Escaut, Maestricht et la souveraineté de la Bavière[1]. »

Pour ne parler ici que de l'Escaut, cela est fort probable, ou du moins telle est notre opinion.

La négociation, menée comme elle le fut de novembre 1783 à juin 1784, ne manquait pas d'habileté. L'Empereur voulait tourner l'obstacle qui se dressait devant lui, de la manière que l'on sait, par le moyen du Tableau Sommaire, puis par voie de transactions et de compensations réciproques. Il pouvait à bon droit concevoir l'espérance d'arriver à ses fins en procédant de

[1] SOULAVIE, *Mémoires du règne de Louis XVI,* t. V, p. 110.

la sorte, et en amenant adroitement les États généraux à ce qu'il désirait d'eux. Mais il ne réussit point.

Quelle voie lui restait ouverte désormais? Renoncer à faire valoir ses prétentions sur l'Escaut? Il était trop engagé pour cela, et trop plein de confiance encore à cette époque pour s'y résoudre. En dehors de celle qu'il adopta, et qui consistait à aller hardiment de l'avant « dans le possessoire », dans l'espoir d'arracher des concessions à la faiblesse et à la peur de ses adversaires, une seule conduite s'imposait à l'Empereur. Il voyait qu'il ne parviendrait à rien de bien décisif par les négociations de Bruxelles; il trouvait les Hollandais sourds à ses insinuations; il savait, d'un autre côté, par de nombreuses affirmations de Vergennes [1], que la cour de France ne désapprouvait point dans le fond ses revendications. Fort de son bon droit et de la justice évidente de sa cause, n'eût-il pas dû alors, au lieu de lancer un ultimatum autoritaire et cassant, faire connaître franchement aux États généraux ses *intentions*, ses *vœux*, offrir de discuter pacifiquement avec eux la question sous toutes ses faces? N'eût-il pas dû surtout demander au cabinet de Versailles, non plus de lui rendre un service tel que celui que nous savons, mais d'intervenir amicalement entre les parties intéressées, et de prendre part à cette discussion en la dirigeant dans le sens des déclarations de Vergennes? N'est-il pas permis de penser que les Hollandais, qui jusqu'en août avaient à plus d'une reprise fait preuve d'un assez grand esprit de conciliation, auraient pu alors, dans une négociation calme et raisonnée, et sous l'influence des conseils de la France, se rendre mieux compte de la portée exacte des vœux de l'Autriche, et déposer toute crainte exagérée relativement à leur commerce et à la sécurité de leur pays? Qu'on songe au tort que fit à la cause impériale l'ultimatum par la manière dont il fut présenté, par son ton et par les suites qui lui furent données. Qu'on supprime ce mémoire, et qu'on le remplace, en idée, par une discussion courtoise et

[1] Voir plus haut, Ire partie, chap. VI.

sérieuse, par une appréciation exacte de la situation respective de la Belgique et de la Hollande en 1784, comparée à celle du siècle précédent; qu'au lieu d'une cour de France forcée par les agissements mêmes de l'Autriche de se déclarer contre elle, on s'imagine Vergennes, sans plus avoir à craindre de se compromettre vis-à-vis de la Hollande, s'attachant à faire revenir les États généraux de leurs « vains préjugés » sur les dangers d'une ouverture de l'Escaut, et usant pour cela de sa grande influence sur ses amis de la République!

Nous croyons que, s'il en eût été ainsi, les Hollandais auraient fort probablement, après quelque résistance, cédé sur la question de principe, et que l'on serait alors facilement tombé d'accord sur l'établissement d'un *modus vivendi* quelconque, par exemple la libre navigation accordée aux seuls vaisseaux impériaux, comme cela fut proposé en effet par Vergennes. Nous pensons qu'ainsi, en agissant avec franchise de part et d'autre, on serait arrivé par des concessions mutuelles à une solution satisfaisante pour tous.

Nous le pensons d'autant plus volontiers que la Hollande, comme il ressort de certains textes, fut poussée à la résistance aussi bien, sinon plus, par les procédés d'intimidation et le ton tranchant employés par le cabinet de Vienne que par ses revendications considérées en elles-mêmes, que la guerre menaçait d'être désastreuse pous ses finances, et qu'elle ne s'y résolut que contrainte et forcée par l'honneur. L'Empereur ne désirait pas non plus, au fond, une guerre qui eût pu avoir de funestes conséquences du côté de la France ou de la Prusse et de l'Empire. La cour de Versailles, enfin, nous l'avons assez dit, ne craignait rien tant qu'un éclat, et elle ne tendit, dans la mesure du possible, qu'à une chose, à éviter un conflit armé.

Un amour-propre surexcité, un mouvement de passion peu réfléchi menèrent trop loin le successeur de Marie-Thérèse et firent en même temps perdre patience à son adversaire, la République, ainsi qu'à son alliée, la France.

La conduite de cette dernière puissance fut, en général, ce

qu'elle devait être. Le roi Louis XVI occupait une situation délicate en face des deux adversaires. Son ministre, Granier de Vergennes, sut en éviter les écueils et, très habilement, saisir le rôle de médiateur, de défenseur bienveillant des intérêts des uns et des autres. Lorsqu'il sortit de ce rôle, en rédigeant la célèbre déclaration du 21 novembre 1784, sans attendre les premières propositions de l'Empereur, il commit alors une faute, quelque légitimes que fussent en soi les raisons développées par le ministre français. Cette dangereuse démonstration eût dû être faite au lendemain du 8 octobre ou ne point l'être du tout. Heureusement qu'elle n'entraîna aucune conséquence et que l'Empereur prit le bon parti de ne pas y donner de réponse, mais de faire le premier de réelles concessions. Il n'en reste pas moins vrai que le cabinet de Paris agit en cette occasion avec une précipitation tout à fait inopportune. Sauf cela, la politique française, dans l'affaire de l'Escaut, se signala par une très grande circonspection, où l'on sentait l'influence de celui qui l'inspira, de Vergennes. Cet homme d'État, dont la carrière est aujourd'hui l'objet d'études fort attentives, et toutes en sa faveur, se faisait remarquer, — ce qui constituait autant de qualités dans la situation de la France à la veille de la Révolution, — par la modestie de ses ambitions patriotiques, la crainte d'entraîner son pays dans des complications nouvelles, et le désir de contribuer au maintien de l'équilibre des puissances [1].

Tel l'histoire nous le montre en d'autres circonstances, très conscient du but à atteindre, bien pénétré des intérêts de son pays et des dangers à éviter, mais à côté de cela, plein de timidité dans l'attitude et le langage, au point de paraître parfois manquer de franchise, quand ses actes viennent contredire ses paroles, tel il se laisse voir à nous dans l'épisode traité au cours de ce travail. De là l'invariabilité, au fond, de son attitude

[1] Voir dans la *Revue d'histoire diplomatique*, année 1893, un mémoire de Hennin, premier commis aux Affaires étrangères, sur la politique de Vergennes en Europe.

vis-à-vis de l'Autriche, avec qui il ne veut pas rompre, mais dont il ne veut pas non plus se faire l'instrument, et de la Hollande qu'il évite constamment de s'aliéner, mais qu'il ne cesse de pousser à la conciliation; de là l'énergie des décisions qu'il inspire parfois à son souverain ou à ses représentants; mais de là aussi, par contre, « sa manière timorée et circonspecte de s'avancer, comme disait Mercy, qui peut induire souvent en erreur sur ce qu'il pense réellement, de façon qu'après lui avoir entendu tenir un langage, on est souvent exposé à lui en voir changer quelques jours après ». Mais si ses paroles n'étaient point toujours conséquentes, en ne laissant pas toujours prévoir ses décisions, sa politique le fut : elle s'adapta surtout parfaitement aux conditions dans lesquelles se trouvait alors la monarchie des Bourbons, et servit utilement les intérêts du pays. Si Vergennes ne fut pas un « grand ministre », il se montra du moins en cela un « bon ministre[1] », et c'était beaucoup à cette époque.

Il a été assez parlé, au cours de la seconde partie de notre mémoire, de l'attitude des différentes puissances en présence des événements de l'Escaut, et nous l'avons caractérisée pour chacune d'elles. Elle n'offre peut-être rien de nouveau pour celui qui connaît la nature des relations des divers États de l'Europe vers 1784, nous voulons dire la rivalité perpétuelle de l'Angleterre et de la France, avivée encore à la suite de la révolte des Américains soutenus victorieusement par les Bourbons, la jalousie de Frédéric II à l'égard des Habsbourgs et son opposition à tout ce qui pouvait contribuer à l'accroissement de leur puissance; nous voulons dire enfin le défaut réel d'intimité et d'entente, malgré l'alliance de 1756, des cours de Vienne et de Versailles. Ce qui doit paraître peu ou point connu aux yeux du lecteur, est le rôle de la Russie

[1] De Witt, *Invasion prussienne en Hollande, en 1787,* p. 177.

dans les affaires de Hollande, et surtout les secrètes ambitions de Catherine II en présence du conflit surgi entre son allié l'Empereur et les Provinces-Unies.

Cet épisode, à rapprocher de certains autres, tels que la ligue de a neutralité armée, la tentative de médiation entre l'Angleterre, les États-Unis d'Amérique et la France, son intervention dans la guerre de la succession de Bavière, son appui prêté au projet de « troc » de ce dernier pays, éclaire d'un jour nouveau la politique des tzars à la fin du XVIIIe siècle et révèle une fois de plus leur tendance toujours plus évidente à se mêler aux événements se passant dans le reste de l'Europe, et à y revendiquer leur part d'intervention, sinon à y faire sentir leur influence prépondérante. Il y a là tout un coin de la politique européenne qui sort de plus en plus de l'ombre, et laisse prévoir le jour où les héritiers de Pierre le Grand interviendront d'une façon définitive et nécessaire dans la discussion des grands intérêts continentaux.

Ce qui ressortira enfin, nous l'espérons, de notre étude, c'est l'aspect nouveau sous lequel il convient d'envisager désormais la question de la liberté de l'Escaut.

Fut-elle simplement une « question belge », si l'on peut s'exprimer ainsi, et intéresse-t-elle seulement nos compatriotes? N'eut-elle, en son temps, qu'une importance purement locale, et n'entraîna-t-elle que des conséquences d'une portée restreinte, comme on aurait le droit de le penser à l'examen des objets seuls du litige et des intérêts directement mis en cause? Au contraire, et nous croyons pouvoir dire que la question de l'Escaut perdit vite son caractère primitif, précisément au sérieux détriment de nos ancêtres. Ayant été portée, autant par les circonstances que par la libre volonté des deux États en conflit, devant les cours d'Europe, elle ne fut plus pour celles-ci qu'une occasion d'engager, ouvertement ou non, une nouvelle lutte d'influence sur le terrain de la politique générale. Si une guerre continentale ne sortit pas du coup de

canon tiré sur l'Escaut, c'est pour les raisons particulières qui ont été développées.

Pour bien saisir l'importance de la tentative faite par Joseph II pour ouvrir l'Escaut et apprécier l'intérêt qui s'attache au sujet de notre étude, il faut donc quitter Anvers et même la Belgique, et se placer dans les différentes capitales de l'Europe. C'est là, en fin de compte, que la question se débattit en réalité, c'est là qu'elle reçut une solution.

Notre pays n'a-t-il pas toujours eu, durant les siècles passés, le triste monopole de voir sa destinée se régler hors de ses frontières, et son bonheur comme son malheur dépendre des autres, non de lui-même?

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HISTORY

WAUTERS, ALPH., *André Vésale*. — Mém. in-8° de l'Acad. royale de Belg., t. LV, 1897.



FIG. 1. — PORTRAIT DE VÉSALE A L'AGE DE 28 ANS

d'après la gravure accompagnant sa lettre sur l'usage de la Chyne, publiée en 1546.

QUELQUES MOTS

SUR

ANDRÉ VÉSALE

SES ASCENDANTS,

SA FAMILLE ET SA DEMEURE A BRUXELLES

NOMMÉE

LA MAISON DE VÉSALE,

PAR

Alphonse WAUTERS,

archiviste de la ville de Bruxelles, membre de l'Académie royale de Belgique.

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 4 janvier 1897.)



QUELQUES MOTS

SUR

ANDRÉ VÉSALE

SES ASCENDANTS,

SA FAMILLE ET SA DEMEURE A BRUXELLES

NOMMÉE

LA MAISON DE VÉSALE.

I.

André Vésale est une des plus grandes figures de ce XVIe siècle si fécond en hommes remarquables. Dans le réveil des intelligences qui se produisit de son temps, dans ce grand mouvement qui emporta l'Europe vers des destinées nouvelles, il joua un rôle important. Le premier de tous, il fit connaître à l'homme l'homme matériel ; ce créateur de l'anatomie enrichit la science, à l'âge de vingt-huit ans, d'un livre qui n'a pas encore été dépassé, et les belles planches dont il accompagna son travail dévoilèrent à tous les regards l'organisme humain, avec les détails infinis de l'ossature, des muscles, des nerfs, des viscères qui le composent. Je n'ai pas l'intention de vous parler longuement de cette œuvre admirable, un des plus grands

titres de gloire de notre patrie; assez d'écrivains ont rendu à Vésale la justice qu'il mérite et lui ont assigné une place éminente parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Mon but est plus modeste : j'ai voulu simplement réunir, pour les présenter à la Classe des lettres, quelques renseignements sur la famille et les biens de Vésale, et éclairer, autant que possible, sa vie intime. En parcourant un ouvrage remarquable, édité il y a quelques années à peine, *Andreas Vesalius Bruxellensis*, par le docteur Roth, professeur à Bâle (Berlin, 1892, in-8°, accompagné de planches), j'ai remarqué des lacunes et des inexactitudes, lacunes et inexactitudes, il est vrai, partagées par tout le monde et ne touchant en rien à la partie essentielle du livre. J'ai essayé surtout, autant que je l'ai pu, de dissiper ce qu'il y a encore d'obscur dans les commencements de la famille de Vésale et dans la destinée de la fortune qu'il laissa et qui était considérable.

Dans les pages qui suivent, je me suis abstenu autant que possible de parler de ce qui concerne la carrière médicale de Vésale. Pour tout ce qui s'y rapporte, je ne puis que renvoyer, non seulement au docteur Roth, mais aussi au livre de Burggraeve, professeur à l'Université de Gand : *Études sur André Vésale, précédées d'une notice historique sur sa vie et ses écrits* (Gand, 1841, in-8°) [1], où l'on a fortement et justement revendiqué la haute valeur de Vésale comme médecin, comme anatomiste et comme chirurgien. Pour la partie lithographique, je dois citer l'importance du travail spécial qui a été consacré au

[1] Il serait injuste de ne pas citer le premier travail important que l'on ait publié sur la vie de Vésale en Belgique : celui que F.-V. Goethals, bibliothécaire de la ville de Bruxelles, a inséré dans le deuxième volume de ses *Lectures relatives à l'histoire des sciences, des arts, des lettres, des mœurs et de la politique en Belgique et dans les pays limitrophes*, t. II, pp. 112 à 133 (Bruxelles, 1837, in-8°). Quant aux livres de Jacques Mersseman (*Éloge d'André Vésale*. Bruges, 1845, in-8°) et de Nicolas Weynants (*A. Vesalii preconium*. Louvain, 1845, in-12), ce sont de simples compositions littéraires.

grand homme dans la *Bibliographia Belgica* de notre confrère M. Vander Haeghen.

Et d'abord, qu'il me soit permis de présenter ici une observation qui me paraît essentielle. Tous ceux qui ont parlé de l'histoire de la médecine avant Vésale ont insisté sur la décadence où cette science était tombée au moyen âge, alors qu'un anathème rigoureux frappait ceux qui essayaient d'étudier le corps humain sur lui-même, c'est-à-dire au moyen de cadavres, ceux qui voulaient renouveler les expériences faites jadis par quelques professeurs de l'école d'Alexandrie. Il y eut alors un temps d'arrêt dans la marche progressive des études médicales, cela est incontestable; mais n'est-ce pas l'occasion de rappeler que notre pays, si avancé sous certains rapports à cette époque, a eu aussi l'avantage de produire un homme dont le nom et l'œuvre ne doivent plus être oubliés par ceux qui s'occupent de l'histoire de la médecine? En signalant le pas immense que Vésale a fait faire à la science anatomique et à la chirurgie, il convient de nommer Jean Yperman, qui, après avoir étudié à Paris sous le célèbre Lanfranc, de Milan, vécut dans sa ville natale, à Ypres, de 1295 à 1331, fut un chirurgien des plus remarquables et écrivit, en flamand, un livre curieux, dont on a publié, il y a une quarantaine d'années, le texte original et la traduction [1]. A en juger par le *Traité de chirurgie* de Yperman, on possédait au XIVe siècle des notions plus étendues en ce genre qu'on ne l'a supposé généralement. Les procédés indiqués par ce praticien indiquent que la science avait déjà réalisé quelques progrès, et il fait connaître plusieurs opérations importantes que l'on croit des inventions plus modernes, telles, par exemple, que la ligature des artères dans les hémorragies, dont on attribue l'invention à Ambroise Paré, célèbre chirurgien français du XVIe siècle [2].

[1] CAROLUS, *La chirurgie de maître Jean Yperman*. Gand, 1854, in-8°. — BROECKX, *La chirurgie de Jean Yperman, publiée pour la première fois*. Anvers, 1861, in-8° (dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers*, t. XX).

[2] CAROLUS, *loc. cit.*, p. 21.

Par malheur, les travaux de l'espèce n'avaient que peu de retentissement au moyen âge. Si Yperman avait professé dans une université, dans une école très fréquentée, il aurait vu sans doute ses idées, sa manière d'opérer, se répandre et se propager; mais il n'en était pas ainsi, et son travail resta confiné dans des bibliothèques particulières, d'où il n'est sorti que récemment; et encore n'a-t-il reçu qu'une publicité restreinte, alors que d'autres travaux, plus avancés, plus complets, l'avaient remplacé. On ne peut pas même dire qu'ils l'avaient fait oublier, car, je le répète, à peine écrit, il était retombé dans l'obscurité.

Il n'en faut pas moins tenir compte de ces efforts, quelque isolés, quelque stériles peut-être qu'ils soient restés. Sans doute, les pratiques chirurgicales continuaient à être barbares; faute de grandes écoles assez nombreuses, faute de contrôle, faute de connaissances suffisantes chez la masse des opérateurs, la chirurgie, malgré des efforts isolés, restait stationnaire. Les écrits d'Yperman lui-même en donnent la preuve. Mais, on ne peut le méconnaître, le mal avait attiré l'attention des administrations publiques; en Belgique, notamment, les grandes communes avaient essayé de porter remède à la situation en choisissant et en salariant des praticiens pour les mettre à la tête du service des hôpitaux ou des établissements ouverts aux indigents. La mission qu'Yperman remplit à Ypres au commencement du XIVe siècle, et qui eut évidemment de bons résultats, sinon des résultats durables, fut confiée à d'autres, à Bruxelles par exemple, dès la même époque. En 1339, dans un accès d'économie financière, la résidence des ducs de Brabant décida qu'elle n'accorderait plus de traitement ni à un maître des malades ni à un chirurgien [1], mais cette décision ne tarda pas à être révoquée. Au XVe siècle, alors que l'organisation communale était dans toute sa splendeur, le docteur en médecine recevait de la ville, tous les ans, outre un habit

[1] *Luyster van Brabant*, 1re partie, p. 105.

de cérémonie, la somme de cinq livres de vieux gros [1]. Quant au chirurgien, on lui imposa l'obligation de renoncer à exercer l'état de barbier, sauf qu'il conserva le droit de saigner les bonnes gens ou notables qui s'adresseraient à lui, et ce fut à cette condition que Martin Van Remunde fut nommé en cette qualité, le 23 juin 1458 [2]. Plus tard, à cause de ses grandes charges et de l'importance de plus en plus grande que prit son office par suite de la présence à Bruxelles de la cour ducale de Bourgogne, de la visite des pauvres à domicile, de ses fonctions à l'hôpital, etc., on lui assigna, le 22 janvier 1459-1460, en sus de son habillement de cérémonie, la somme de trois livres par an [3].

A propos de ce qui se passa au sujet de la nomination de Van Remunde, on doit signaler une tendance à séparer nettement de la profession ordinaire des barbiers les chirurgiens, qui sont spécialement voués au soin des malades. Déjà Yperman, dans son traité, exprimait le vœu que ses confrères eussent des connaissances très étendues, une instruction solide. Bientôt Vésale tonnera contre l'ignorance d'un grand nombre de ceux qui se mêlent d'opérations chirurgicales. Mais ce sera en vain, car, au XVIII[e] siècle, on trouve à Bruxelles même les barbiers et les chirurgiens confondus dans une seule corporation. J'y ai même rencontré, je ne sais dans quelle pièce d'archives, le chirurgien chargé du traitement médical des enfants trouvés qui tombaient malades, désigné sous le nom, burlesque dans sa naïveté, de *barbier der vondelingen,* « barbier des enfants trouvés ». Ce ne sera pas sans longs efforts qu'on séparera les uns et les autres et que l'on placera dans un rang supérieur de la société les adeptes de cette science admirable et si perfectionnée aujourd'hui, la chirurgie. De nos jours

[1] Voir plus loin, aux Pièces justificatives, n° I, l'acte de nomination de Henri Van Oesterwyck en remplacement de Jean Van den Eede, le 22 décembre 1441.

[2] Voir Pièces justificatives, n° II.

[3] Voir Pièces justificatives, n° III.

seulement, on en a réuni légalement l'enseignement et la pratique à la médecine, sanctionnant ainsi un vœu que l'immortel Vésale avait formulé il y a trois siècles.

II.

Vésale, *Vesalius* comme on disait communément au XVIe siècle, est la traduction latine du mot *de wesel* ou *wesele,* signifiant *belette* en flamand, d'où les trois belettes qui figurent, comme insignes de famille, en tête de la première édition de l'*Anatomie.* On a dit et répété, dans tous les ouvrages qui se sont occupés de Vésale, que sa famille était d'origine allemande; on n'a pas manqué d'invoquer à l'appui de cette thèse le nom de la ville rhénane, si célèbre dans l'histoire par l'asile qu'elle offrit à beaucoup d'exilés et de fugitifs des Pays-Bas au XVIe siècle, et par l'importance stratégique que lui assurent ses redoutables fortifications. Je ne veux pas m'inscrire absolument en faux contre l'origine allemande de Vésale, bien que la question n'aie aucune importance, puisque notre célèbre médecin et ses aïeux jusqu'à son bisaïeul inclusivement, ont certainement été Brabançons. Mais je dois faire remarquer que le mot *wesel* appartient aussi bien à notre pays qu'au pays rhénan, puisque, dans la province d'Anvers, il existe, de temps immémorial, deux villages appelés l'un *S'Gravenwesel* ou *Wesel des Comtes,* l'autre *Wuestwesel* ou *Wesel aride,* parce qu'il comprend un territoire moins fertile que celui du village précédent. Les Van Wesele de Bruxelles peuvent donc venir de la Campine. Quant au surnom de Witings qu'ils ont porté aussi et dont Vésale vante l'ancienneté à Nimègue et à Wesel [1], nous croyons pouvoir affirmer qu'il ne leur est venu

[1] Voici les paroles mêmes de Vésale : « Horum parentum recordatio memoriaque mihi fuerit admodum iocunda et pia, quum Noviomagi in antiquissima et celeberrima Cliviae Vuesalia, unde sunt oriundi, Witin-

qu'à la suite d'une alliance matrimoniale. Jean Van Wesel, qui vivait au XVe siècle, ne l'adopta jamais. Vingt fois au moins nous avons rencontré son nom dans des actes de toute espèce : nomination à des fonctions, reliefs de fiefs, etc.; toujours il est seul. Les fils du docteur, au contraire, se qualifient de Wytincx ou Wytens dits Van Wesel. Comme ses enfants du premier lit : Jeanne, Paul et Henri, qui lui étaient nés de Mathilde Van Ellick, vendirent, le 19 juillet 1485, à Jean de Stakenbrant, tous les biens qu'ils possédaient dans le pays de Clèves et qu'ils venaient d'hériter de leur frère aîné Éverard [1], il faut supposer que ces biens leur étaient venus de l'héritage maternel, soit que Mathilde portât elle-même le surnom de Wytincx, soit qu'elle en eût hérité de sa mère.

Sans vouloir remonter jusqu'aux anciens seigneurs des villages de S'Gravenwesel et de Wuestwesel, on trouve, en Belgique, de nombreuses mentions de particuliers désignés sous le nom patronymique de Van Wesele. On rencontre, en 1370, un Jean Van Wesele et Élisabeth de Dieghem, qui cèdent à Lambert Goistdilis un manoir ou ferme (*hof*) à Sterrebeek [2]; on cite, en 1437, une Élisabeth Van Wesele [3]; en 1442, un Jean Van Wesele et sa femme, Catherine Van Ophem, instituent des messes dans l'église de la Chapelle, à Bruxelles [4]; en 1415, Élisabeth Van Wesele, veuve de Henri Van Duysborch, fonde à Louvain le monastère de la Mi-Rue ou des Onze mille vierges [5]; à une époque indéterminée, vécut Gualter ou Walter Van Wesele, curé d'Ottenbourg, etc. [6].

gorum familiae monumenta observare licuit... » *Andreae Vesalii epistola, rationem modumque propinandi Radicis Chynae decocti ... pertraetans*, p. 197 (Bâle, 1546, in-4o). — Vésale ne parle ici que des souvenirs des Witings, qui sont effectivement de cette contrée.

[1] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 516.

[2] *Ibidem.*, t. III, p. 178.

[3] *Ibidem.*, t. II, p. 741.

[4] *Obituaire de l'église de Notre-Dame de la Chapelle.*

[5] Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 338.

[6] Idem, *Ibidem*, t. II, p. 773.

On ne sait auquel de ces personnages se rattache la lignée qui se voua spécialement à l'étude de la médecine et qui compta cinq générations d'hommes versés dans cette noble branche des connaissances humaines. Il dut s'accumuler chez elle des pratiques excellentes, de nombreuses observations qui, pieusement transmises de génération en génération, ne furent pas sans influence sur le génie précoce et novateur du plus illustre membre de la famille. C'est pourquoi il ne me paraît pas inutile de contrôler, au moyen des actes du temps, les quelques renseignements que Vésale lui-même nous a laissés sur ses aïeux[1] et qui, depuis son temps, ont été reproduits, sans contrôle et sans vérification, dans tous les écrits qui le concernent.

Le premier de la famille s'appelait Pierre et fut un médecin de réputation. Tout ce que l'on sait de lui, par le témoignage de Vésale, c'est qu'il écrivit un traité sur le quatrième *Fen* d'Avicenne et que l'on avait conservé de lui des livres inscrits à son nom[2]. Il fut le père de Jean de Wesele, qui, dit-on, entra à l'Université de Louvain peu de temps après l'ouverture de cette célèbre institution, en 1429. Comme il était expert dans les « sciences mathématiques », le plus grand nombre des professeurs l'engagèrent, en 1431, à se vouer à cette branche de l'enseignement[3]. Il fut recteur trimestriel, c'est-à-dire pendant un trimestre de l'année, en 1430, en 1433 et en 1438[4]. Il professait encore en 1446[5]. Mais plus tard, il fut choisi par la ville de Bruxelles pour occuper la place

[1] Voyez Vésale, *loc. cit.*, p. 196.

[2] « Cui Petrum patrem medicum fuisse, ex ipsius scripto in quartum Fen Avicennae et dein libris quibusdam suo nomine inscriptis constat... » Vésale, *loc. cit.*, p. 197.

[3] « Placuit pluralitati magistrum quod rogaretur dominus Johannes de Wesalia, doctor in medicinis et expertus in astronomia, ut vellet in scholis artistarum mathematicam legere. » — *Acta artium* de l'Université, cités par Molanus, *Historiae Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 560.

[4] Molanus, *Ibidem*, pp. 559 et 560.

[5] Idem, *Ibidem*, p. 561.

de médecin de la ville. On ne sait au juste à quelle époque remonte sa nomination, mais, en 1471, à l'occasion d'une diminution dans les dépenses annuelles de l'administration, son traitement fut réduit à 40 couronnes et il fut statué qu'après lui son successeur ne recevrait plus, par an, que le drap pour une robe ou la valeur de ce drap [1].

Jean de Wesele est l'auteur d'une lettre adressée au pape Eugène IV (1431-1437), au sujet de la réforme du calendrier (*Exhortatio ad Eugenium papam super calendarii reformatione*), réforme que le monde savant réclamait avec instance et qui ne put avoir lieu qu'à la fin du siècle suivant. Le prieuré de Groenendael en conserva longtemps le manuscrit, mais ce dernier avait déjà péri au XVIe siècle, à l'époque où Molanus écrivait [2]. Les Archives de la ville de Bruxelles possèdent, depuis le 7 décembre 1864, un manuscrit in-folio, d'une écriture du XVe siècle et probablement autographe. Il provient d'une vente publique et ne porte d'autre titre que celui d'*Antiquiteyten* (« Antiquités »), ajouté par une main du XVIIe siècle. C'est une production de notre docteur, contenant les observations présentées à un très illustre prince, probablement le duc de Bourgogne, à propos de l'apparition d'une comète dans la constellation des Poissons. J'avais d'abord songé à en copier le texte pour le présenter à la Classe, mais, toute réflexion faite, j'ai craint de perdre mon temps sans autre résultat que d'ennuyer mes lecteurs et d'imprimer un texte que personne n'aurait le courage de lire. C'est une rêverie astrologique du genre de celles qu'il était alors à la mode d'écrire et qui produisaient probablement d'autant plus d'effet qu'on les comprenait moins. Elle se termine par cette phrase, à propos des verges ou de la verge qui est tracée sur le globe céleste figurant en tête de cet écrit : « Enfin, au septentrion, les verges des ennemis de » la maison du prince sont un signe de la comète. On peut

[1] *Boeck mette Cnoope*, aux Archives communales de la ville de Bruxelles.

[2] MOLANUS, *loc. cit.*, p. 560.

» clairement en déduire que la constellation nuira considé-
» rablement au prédit roi (sans doute le roi Louis XI) en son
» corps, en ses biens et en son royaume. Les astrologues
» royaux, en examinant ces choses, porteront leur jugement
» en conséquence et aideront, par là, le roi et les siens, car
» tout cela et de pareils traits sont absolument étrangers à la
» majesté ducale.

» Tels sont, prince invincible, ce que l'étude des pro-
» priétés d'un pareil signe nous a appris, d'après le témoignage
» des anciens. A l'honneur de Dieu tout puissant et la louange
» et la gloire de votre nom.

» JEAN DE WESELE [1]. »

Notre médecin-astrologue acquit de la fortune. Il possédait notamment le manoir de Ter-Holst, situé à Over-Yssche, dans une situation extrêmement pittoresque, d'où l'on domine la belle vallée de la rivière d'Argent. C'était alors un fief tenu du duché de Brabant. Il en fit l'acquisition de Jean Van den Bossche dit Van der Holst (relief du 31 octobre 1464) et obtint, pour ce bien, le 13 octobre 1468, le droit de nommer un *preter* juré (messier ou garde champêtre), chargé d'y surveiller les récoltes et de faire punir ceux qui y causeraient du tort [2]. Il possédait également une seigneurie à Vieil-Héverlé, et notamment le moulin à eau de ce village, près de Vaelbeke, qui avait appartenu anciennement aux seigneurs de Wavre.

[1] « Item et septimo virge domus inimicorum principis est signum comete, ex quibus clare deducitur constellationem predicto regi, in corpore, hereditate et dominatione summe prejudicari, quod regales astrologi bene considerantes sua judicia secundum hoc articularent, ut in singulis rex et sui convalescent, cum talia et similia jacula a ducali majestate omnino sunt aliena.

» Hec sunt, princeps invictissime, que de clarificatione proprietatum tante signalis colligare potui, ex testimonio antiquorum. Ad honorem Dei omnipotentis, vestrique nomine laudem et gloriam.

» Per Johannem de Wesalia. »

[2] *Histoire des environs de Bruxelles*, t. III, p. 515.

Le receveur de la seigneurie d'Héverlé lui fit défense de laisser moudre dans son usine les grains de fermiers habitant Héverlé, Blanden et autres localités du voisinage, mais le docteur en appela au Conseil de Brabant, qui lui donna gain de cause (le 12 février 1467-1468) [1].

Vésale s'est trompé, me semble-t-il, en disant de son bisaïeul qu'il survécut à son fils Éverard [2]. En effet, il mourut antérieurement au 28 mai 1476, car, à cette date, ses fils, maître Éverard, également docteur en médecine, Jean, Henri et maître Paul, se partagèrent ses biens [3]. Il n'a donc pu être, comme on l'a avancé, le médecin de Marie de Bourgogne, car le duc Charles le Téméraire n'expira qu'au commencement de 1477 et certes, ce prince si autoritaire n'aurait pas permis qu'un autre que son docteur en titre veillât sur la santé de sa fille chérie, de son unique héritière. Or, Jean de Wesele ne figure nulle part comme étant le médecin du duc.

Jean de Wesele s'était marié deux fois : il épousa, en premières noces, Mathilde Van Ellick, et en secondes, Agnès Swarts qui, après le décès de son mari, par contrat en date du 21 mai 1477, s'allia à Jean, fils de Nicolas De Costere. De ses deux femmes naquirent Éverard, Paul, Henri, Jeanne, Agnès et Barbe de Wesele. Éverard fut le docteur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, devenu souverain des Pays-Bas par son mariage avec Marie de Bourgogne. Un texte emprunté aux registres dits les *Livres noirs*, aux Archives du royaume, nous apprend que maître Éverard Van Wesele, docteur en médecine, recevait du prince une pension annuelle s'élevant à 25 francs, soit 5 livres de gros. Il écrivit un com-

[1] *Registre aux sentences du Conseil de Brabant* coté 529, aux Archives du royaume.

[2] « Joannes adhuc multis deín annis superstite et medicinam Lovanii in extremo senio aetateque ad aulam inepta docente. » VÉSALE, *loc. cit.*, p. 197.

[3] *Acta scabinorum Bruxellensium*, t. III, f° 290, au Ministère des Affaires étrangères.

mentaire, dont Vésale parle avec éloge, sur les livres du savant arabe Rhazes ou Razi, qui vivait au Xe siècle, et sur les quatre premières sections des aphorismes d'Hippocrate, et quelques opuscules de « mathématiques » [1]. Il devint chevalier, mais il ne put poursuivre une longue carrière, car il mourut antérieurement au 19 juillet 1485 [2]. Vésale ajoute : à peine âgé de 36 ans, mais il doit se tromper, car son grand-père Éverard était déjà docteur en médecine en 1461 [3]; à cette époque, il devait avoir environ 20 ans et en 1484, il avait atteint l'âge de 44 ans à peu près. Peut-être faut-il lire 46 ans dans le texte de Vésale. Éverard reçut la sépulture à Louvain, dans la collégiale de Saint-Pierre, près de l'autel de la Trinité, où on célébrait son anniversaire le 27 juillet de chaque année [4].

Je n'ai rien recueilli sur maître Paul Van Wesele, si ce n'est que, sous le nom de Paul Wytincx alias Van Wesele, il se fiança en l'église Sainte-Gudule, à Bruxelles, le 30 octobre 1488, à Barbe Most [5]. Mais Henri Van Wesele, qui était son frère, nous est mieux connu. C'est lui qui, après la mort de leur père, releva la ferme de Ter-Holst (r. du 23 août 1476), et qui, peu de temps après, tant en son nom qu'en celui de ses frères, maître Éverard et maître Paul, et de ses sœurs, la vendit à Frédéric Baers (r. du 26 juillet 1478). C'est encore lui qui, sous le nom de *Wesalia*, figure dans les actes de la ville de Vilvorde dont il fut le secré-

[1] « Cujus in eos Rhazis libros non indoctam habeo commentationem, praeter in quatuor priores Hippocratis aphorismorum commentaria et nonnulla mathematica, quae eum hominem singularis ingenii fuisse attestantur. » VÉSALE, *loc. cit.*, p. 196.

[2] Éverard de Wesel, mort en ou vers 1485, à l'âge de 36 ans, par conséquent né en 1449 environ, n'a donc pu, selon toute probabilité, être reçu docteur en 1433, comme le dit Valère André dans ses *Fasti*, p. 226.

[3] Une somme de 24 livres lui fut alors payée, pour quelques services rendus. (*Cinquième compte de l'aide votée en Brabant en 1456,* aux Archives du royaume.)

[4] MOLANUS, *loc. cit.*, p. 560.

[5] *Registre aux mariages de l'église Sainte-Gudule.*

taire. En cette qualité, il contresigna, le 12 novembre 1494, le recueil de keures ou d'ordonnances relatives au métier des drapiers [1] et il régla, en 1498, de concert avec les délégués d'autres villes, le débat qui s'était élevé au sujet du halage des bateaux naviguant sur la Senne [2]. Henri Van Wesele mourut le 12 octobre 1525, après avoir été marié deux fois, d'abord avec Ode Simoens, avec qui il vivait en 1478, puis avec Marguerite de Ritar, décédée le 25 août 1537, et qui fut ensevelie près de lui dans l'église de Vilvorde [3].

Des sœurs de Henri, nous savons peu de chose. Jeanne, qui devait être l'aînée, se maria à Roland T'Serarnts et releva avec lui une seigneurie censale tenue du duché de Brabant et située à Corbeek-Dyle, près de Louvain (r. du 9 août 1456). Ce Roland T'Serarnts fut échevin de Bruxelles en 1488, tandis que la guerre civile dévastait nos contrées. Les villes de Brabant se prononcèrent en général contre Maximilien d'Autriche qui les gouvernait au nom de son fils Philippe le Beau. Mais Henri De Wesele lui resta fidèle. Aussi voit-on l'archiduc lui abandonner les biens de T'Serarnts et ceux de maître Hector Vandernoot, qu'il avait déclarés confisqués (29 octobre 1488 [4]), et qui furent sans doute restitués après la paix, en 1489. Les autres filles de Jean de Wesele s'appelaient Agnès et Barbe. Une Barbe Wytincx, femme de Jean de Mabeert, est citée à la date du 23 octobre 1530 [5].

André Van Wesele, le père du célèbre médecin, était un fils de maître Éverard, mais, il faut le dire, un fils naturel, ce qui

[1] Piot, *Inventaire des archives de Vilvorde,* p. 15.

[2] *Histoire des environs de Bruxelles,* t. II, p. 455.

[3] *Korte beschryving der kerk van Vilvoorden,* p. 104. — Piron, *Algemeene levensbeschryvinge der mannen ende vrouwen van België,* p. 436.

[4] *Registre aux octrois,* aux Archives du royaume.

[5] Nous ne savons à qui rattacher un Adolphe Wytincx dit Van Wesele, qui se fiança avec une Marguerite Serclaeus en l'église de Sainte-Gudule, le 30 août 1497, ni l'orfèvre Éverard Wytincx dit Van Wesele, cité à la même date. — *Acta scabinorum Bruxellensium,* t. III, f° 207.

explique comment il n'est pas question de lui dans les actes dont il vient d'être parlé. Il ne fut légitimé que longtemps après sa naissance, en octobre 1531, comme né de maître Éverard, docteur, médecin et physicien de l'empereur Maximilien d'Autriche (notons ici que Maximilien ne devint roi des Romains qu'en 1486 et empereur qu'en 1491, c'est-à-dire longtemps après la mort d'Éverard) et de Marguerite Swinters. Dans l'octroi qui lui fut accordé par son souverain, ce dernier déclara lui concéder cette faveur à titre gratuit, en récompense de ses longs et fidèles services [1]. Il sut racheter la tache de sa naissance par son zèle pour le travail et par le soin qu'il prit de l'éducation de ses enfants. Il devint le pharmacien de Marguerite d'Autriche, puis de son neveu, l'empereur Charles-Quint. Vésale parle de lui avec le plus grand respect et se plaît à rappeler ce que son père lui disait du docteur Éverard Van Wesele [2]. Dans le même passage de son livre, il montre sa mère conservant avec un soin religieux, au prix des plus grandes dépenses, quoique ces dernières fussent infructueuses par suite de l'infériorité relative de ces travaux, tous les livres qui étaient autrefois familiers aux médecins, ses ancêtres [3]. Cette phrase, incidemment échappée à notre illustre compatriote, constitue une véritable révélation. N'est-ce pas la preuve de l'amour évident de la science qui a influencé Vésale dès sa jeunesse et lui a inspiré cette ardeur pour l'étude, ce zèle pour la recherche de la vérité qui le distinguèrent toute sa vie? Sous la direction d'un père zélé pour sa profession et plein de respect pour la science, sous les yeux d'une mère qui partageait les mêmes goûts, à une époque où s'opéraient à chaque instant des découvertes étonnantes, à cette cour impé-

1 Voir Pièces justificatives, nº IV.

2 « A patre meo piae memoriae audiverim... » VÉSALE, *loc. cit.*, p. 197.

3 En parlant des livres portant le nom de son trisaïeul Pierre, Vésale ajoute : *qui inter eos reperiuntur, quos mater mea adhuc servat, in quibus maximis* (*sed nunc inutilibus*) *sumptibus, omnes libros descriptos habemus, qui illius aevi medicis erant familiares.*

riale si active et si lettrée, tout était disposé de manière à exalter l'esprit du jeune Vésale et à lui inspirer le désir de marcher sur les traces de ses ancêtres et, s'il était possible, de les dépasser.

L'histoire reste à peu près muette sur le compte d'André Van Wesel le père. Seulement, on sait qu'il suivit parfois l'empereur Charles dans ses voyages, car on le trouve à Valladolid en 1517 et à Mayence en 1521 [1]. Il épousa Isabelle ou Élisabeth Crabs ou Crabbe et eut plusieurs enfants, savoir Nicolas, qui est qualifié de fils d'André de Wesel, dans la liste des bourgeois de Bruxelles reçus en 1526 [2]; le célèbre André de Wesel, connu sous le nom de Vésale; François de Wesel ou *Wessalia,* et Anne. On ne sait rien de Nicolas. Quant à François, ses parents le destinèrent à la pratique du droit; mais, entraîné par l'exemple de son frère, il se consacra aussi à l'étude de la médecine, enseigna cette science à Ferrare en 1547, écrivit, en 1549, au duc Côme de Médicis, une lettre dont nous parlerons plus loin, et expira à Vienne en 1552, pendant que la peste sévissait dans cette ville, où il était alors professeur à l'Université [3]. Anne devint femme de Nicolas Bonnaert, « barbier de corps » de Charles-Quint, qui, vers la fin de sa vie, donna à Bonnaert les fonctions de bailli ou maire [4] de Ziericzée, en Zélande. Ce Bonnaert et sa femme furent propriétaires, à Bruxelles, de la célèbre maison dite la Cantersteen, actuellement occupée par la Société de la Grande Harmonie, et la laissèrent à leurs enfants [5].

André Van Wesel le père occupait rue du Manège une habitation qu'il fit rebâtir en 1525, en même temps que celle de son voisin, Jean Martin, également pharmacien. Ils empié-

[1] Roth, *loc. cit.*, p. 60.

[2] *Comptes de l'ammanie de Bruxelles.*

[3] Roth, *loc. cit.,* pp. 45 et 451.

[4] *Praetor,* et non de bourgmestre, Roth, *loc. cit.*, p. 451.

[5] Voir, dans l'*Étoile belge* du 20 juillet 1895, un article que j'ai consacré à cette habitation.

tèrent alors sur la voie publique de quelques pieds et se soumirent à payer de ce chef au domaine un cens annuel de 2 deniers [1]. Ce terrain provenait de feu Jacques Crabbe; comme la femme d'André s'appelait Élisabeth Crabbe, on s'explique ainsi comment les Martin, et en particulier les Martin *Stella* ou Stern, entre autres les juristes Guillaume et Jean, et leur frère, l'imprimeur Michel Martin, reçu bourgeois à Bâle en 1555, se trouvaient être les cousins de Vésale [2].

André mourut vers 1543; quant à Élisabeth Crabs, elle expira entre les années 1552 et 1555. Par son testament, qui portait la date du 2 août 1552, elle légua à cinq enfants pauvres, dont elle laissa le choix à ses héritiers et à ses amis, la somme d'un sou par semaine, qui devait leur être payée après la messe

[1] « Van Andries Wytinx ende Janne Martyn, beyde apothecarysen, den welcken by appointemente van der Camere van de Rekeninghe te Brussel van Ons genadichs Heeren weghen geconsenteert is geweest te mogen inneslaen eenen gheer (*sic*) beginnende van de muer des heeren van Brederode totten eynde van hueren hoven ende huysen nederwarts te Bovendael weerts gaende, op ten Zavel, welcke erve toe te behooren plach wylen Jacobs Crabbe, mits by hen jaerlix daer van betaelende t'elcken Sint Jans misse twee penning Lovens, blyckende by die voerseide appointemente van den Cameren hier overgegeven. » (*Compte de la recette du domaine de Bruxelles pour l'année 1526-1527,* f° 3.) Ce cens de deux deniers fut capitalisé et remboursé au domaine par Vésale en l'année 1563.

[2] Voir pour plus de détails à ce sujet, ROTH, pp. 452 et 453. — Un Jean Martin, fils de feu Malegys, avait épousé une Catherine Crabbe. Acte du 8 juillet 1558 dans les *Actes échevinaux de Forêt,* aux Archives du royaume.

En visitant, il y a deux ans environ, le village d'Humelghem, près de Saventhem, j'y ai vu, couchée dans le pavement de la nef, une pierre sépulcrale qui m'avait échappé lorsque j'écrivis l'*Histoire des environs de Bruxelles,* et dont l'inscription, en partie fruste, rappelle le souvenir de *Roelant Martyn,* homme d'armes de l'empereur Charles-Quint sous le commandement de Charles, baron de Berlo, et de sa femme Louise De Ghent, morte le 22 septembre 1554. Ce Martin appartenait sans doute à la famille dont il est question ici.

qu'elle avait fondée dans l'église du Sablon à l'autel de sainte *Viven* ou Wivine et à laquelle ils étaient tenus d'assister sous peine de perdre leurs droits à cette fondation. Plus tard, cette dernière fut constituée au moyen d'une rente annuelle de 14 florins à charge de la ville, rente qui fut transportée en faveur de ces cinq enfants par Vésale, sa sœur et le mari de celle-ci, le 4 mai 1555.

III.

La biographie de Vésale a été fréquemment et consciencieusement écrite. Lorsque la Belgique, en recouvrant son entière indépendance, se plut à revendiquer ses anciennes gloires, lorsque le corps médical rendit un hommage mérité au Père de l'anatomie en lui élevant une statue à Bruxelles, place des Barricades, le docteur Burggraeve, d'Alost, consacra à Vésale un volume dans lequel il fit habilement ressortir le mérite de notre concitoyen au point de vue médical. Depuis, le docteur Roth, de Bâle, a ajouté à ce que l'on connaissait déjà sur Vésale tous les détails que de patientes études et des recherches consciencieuses lui ont permis de réunir, et a rectifié une foule d'erreurs qui avaient été acceptées avant lui. Il a, par exemple, très bien établi qu'il faut placer au 1er janvier 1515 (nouveau style), et non au 31 décembre 1514, le véritable jour de naissance du célèbre anatomiste[1]. Mais je ne crois pas, avec lui, que toutes ses études, dès l'âge de sept ans, aient été faites à Louvain. Il existait à Bruxelles d'excellentes écoles, telles que celles des Frères de la vie commune, par exemple, où Vésale a pu faire ce qu'on appelle aujourd'hui ses humanités, et c'est là sans doute que, pendant trois années, il fut le condisciple de Granvelle, comme il le

[1] *Loc. cit.*, p. 58.

rappela plus tard lui-même, dans une lettre à Jean Sturme [1].

On sait, par le témoignage de contemporains, que Vésale, dès son jeune âge, prenait plaisir à disséquer tous les animaux qu'il parvenait à se procurer, tels que souris, rats, taupes, et ensuite chiens ou chats. Mais ce que l'on n'a jamais soupçonné, c'est que cette préoccupation anatomique fut probablement développée chez lui par une circonstance topographique. La maison de ses parents était située rue du Manège, alors appelée d'*Helle straetken*, la *ruelle de l'Enfer;* c'était un sentier plutôt qu'une voie régulière, conduisant du *Banendael* ou *Bovendael,* aujourd'hui le quartier des Minimes, alors refuge d'indigents et de prostituées, vers le *Wollendries* ou Pré-aux-Laines, où commençaient à se bâtir quelques maisons, à l'entrée de ce qui forme aujourd'hui la rue aux Laines. Derrière la maison des Wesel s'étendait un terrain à moitié vague, en partie couvert d'arbres, appelé la *Montagne de la Potence,* de *Galgenberg,* au bout duquel se dressaient les instruments de supplice servant à l'exécution des condamnés à mort et où leurs restes demeuraient attachés jusqu'à ce que les oiseaux de proie ou le temps les eussent anéantis. C'est là, par exemple, que, en 1508, Jean de Bourgogne fut exécuté par l'épée pour un vol commis sur la voie publique; c'est là qu'en 1504 on mit à mort Herman Merte, Jacques Smout et Michel Tack, accusés de vols et de bougrerie (*brugger*), en même temps que l'on se bornait à fustiger, à cause de sa jeunesse, un de leurs complices, Wollekin Callens; c'est là enfin qu'en 1505 on enterra vive une nommée Anne Dierickx, opération pour laquelle le bourreau reçut 2 sous 3 deniers [2].

On peut juger si ces lieux maudits, où s'élève aujourd'hui le superbe monument consacré aux séances des cours judiciaires, attirèrent souvent le jeune Vésale; plus d'une fois sans doute, il y recueillit de ces ossements qu'il décrivit plus tard avec tant de science. Cette passion pour la dissection se déve-

[1] *Pueri enim triennio fere sub iisdem egimus praeceptoribus,* dit-il en parlant du célèbre évêque d'Arras. Roth, p. 422.

[2] *Comptes de l'amman de Bruxelles,* passim.

loppa avec l'âge et, plus tard, étudiant à l'Université de Paris, il visita souvent le cimetière du Marché des Innocents et les fourches patibulaires de Montfaucon, de même qu'à Louvain, où il parvint, aidé d'un de ses amis (Gemma Frisius), à dérober à la potence un cadavre admirablement conservé et dont le squelette avait excité sa convoitise scientifique [1].

Pendant que, dès sa jeunesse, il arrachait ainsi à la nature même les secrets de l'organisme, il se livrait à de fortes études qui le placèrent de bonne heure parmi les savants et les littérateurs les plus estimés de la Belgique. Il s'appropria sans peine les beautés de la langue latine, dans laquelle il écrivit ses ouvrages et en particulier son énorme volume in-folio, de près de 700 pages, intitulé : *De humani corporis fabrica.* Sa connaissance parfaite de la langue grecque est attestée par ce fait que son professeur, Jean Guinther, d'Andernach, lui confia la revision des épreuves de l'édition des œuvres de Galien qu'il fit paraître à Venise en 1538. De plus, il connaissait la langue arabe et étudia dans cet idiome les productions des plus célèbres médecins de cette nation. Quant à la philosophie, il l'apprit à Louvain, où il entra au Collège du Château [2]; il se rendit ensuite à l'Université de Paris [3], où il suivit pendant trois ans les cours du médecin Joseph Sylvius ou Dubois, d'Amiens, dont l'enseignement était alors entouré d'un très vif éclat. Il s'y fit bientôt remarquer par ses grandes connaissances en anatomie, et plus d'une fois Sylvius, rentrant chez lui, trouva le jeune Bruxellois commentant ses leçons avec ses condisciples. Rappelé dans sa patrie en 1535, à la suite de

[1] Cette scène est reproduite dans une lithographie accompagnant un travail sur Vésale, de M. Burggraeve, dans *Les Belges illustres*, t. III, p. 47.

[2] J'ai vainement cherché le nom de Vésale parmi ceux des étudiants de l'Université de Louvain de cette époque.

[3] Et non à Montpellier, comme on l'a dit quelquefois. Il est à remarquer qu'Astruc, dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de la faculté de médecine de Montpellier* (Paris, 1767, in-4°), ne dit pas un mot de Vésale.

la reprise des hostilités entre la France et l'Espagne [1], il fut, dit-on, admis à Louvain à donner quelques conférences sur l'anatomie; mais il ne tarda pas à quitter son pays pour l'Italie. Il n'était pas encore reçu docteur qu'il avait déjà conquis une précoce célébrité. En 1538, la 23e de son âge, il fit paraître sa *Paraphrasis in nonum librum Rhazae medicis Arabis clarissimi ad regem Almanzorem, de singularum corporis partium affectuum curatione* (« Paraphrase sur le neuvième livre » de Rhazis, médecin arabe très célèbre, adressée au roi » Almanzor, sur la guérison des maladies des différentes » parties du corps »), Louvain, février 1537 (ancien style), in-8°; et Bâle, mars 1537, in-8°. Il avait déjà à cette époque poussé fort loin ses études anatomiques, dont il fit, dès cette année, connaître le résultat au monde savant en publiant, à Venise, ses magnifiques planches, dessinées par le célèbre peintre Jean Stevens, de Calcar, qui travaillait en Italie. Il n'était alors que candidat en médecine *(medicinae candidatus)*. Mais ce ne fut pas dans sa patrie qu'il conquit le grade de docteur, quoique Molanus le cite parmi les maîtres sortis de l'Université de Louvain. Les pièces produites par le docteur Roth lèvent tout doute à cet égard. Ce fut à Padoue qu' « André Vésale, de Bruxelles, fils d'un autre André », fut solennellement reçu, pour ainsi dire sans aucune opposition *(nemine penitus dissentiente)*, dans trois réunions des professeurs, qui se tinrent les 1er, 3 et 5 décembre 1538, d'abord en présence du recteur et de toute la Faculté, dans la salle de Saint-Blaise, puis, le 3 et le 5, dans le palais de l'évêque [2].

Padoue était alors, en même temps que Paris, une des plus florissantes universités de l'Europe. On y compta, à certaine époque, jusque 18,000 étudiants, et chaque branche des sciences y était enseignée par deux professeurs, dont un indigène

[1] On ne peut répéter, comme l'ont fait à tort tant d'autres, qu'il suivait alors les opérations militaires, car il n'avait pas encore, à cette époque, le titre de docteur.

[2] Voir les textes officiels dans Roth, *loc. cit.*, pp. 425 à 428.

WAUTERS, ALPH., *André Vésale*. — Mém. in-8° de l'Acad. royale de Belg., t. LV, p. 20, 1897.



FIG. 2. — PLAN DU QUARTIER DES MINIMES A BRUXELLES

d'après les meilleurs plans de la ville au XVIe et au XVIIe siècles.


BRITISH MUSEUM
NATURAL HIST

et un étranger [1]. Le Sénat de la république de Venise avait la haute main sur cette institution; il veillait avec soin à ce qu'elle restât digne de sa réputation et, à ce propos, rappelons que deux Bruxellois, Vésale et Van den Spiegel, y ont enseigné avec éclat la médecine. Vésale y avait à peine reçu le bonnet de docteur, moyennant le paiement du moindre droit d'admission (*cum ultima diminutione,* c'est-à-dire moyennant 17 ½ ducats), qu'on le sollicita d'y donner des leçons d'anatomie, et ses débuts eurent tant de succès qu'un décret du Sénat de la république, du 10 août 1541, porta de 30 à 100 florins le traitement dont il jouissait en cette qualité. « L'excellent seigneur, » y est-il dit, André Vésale, Allemand *(Germanus),* qui a » enseigné l'année dernière la chirurgie dans notre université » de Padoue, a montré tant d'habileté dans l'anatomie ou l'art » de disséquer le corps humain que son art doit être considéré » comme admirable et incomparable; il a excité un tel » enthousiasme chez tous les étudiants, qu'à leur requête » et afin de céder à leurs vives instances, il convient que » nous lui accordions une augmentation de traitement [2]. » Ces leçons d'anatomie, payées ensuite 200 florins à partir d'août 1542[2], Vésale les continua pendant six années, jusqu'à la fin de 1543 ou 1544. Ce ne fut que le 8 octobre de cette dernière année que maître Realdo Columbo, de Crémone, fut désigné pour le remplacer [3].

Vésale arriva ainsi, presque d'un bond, à l'apogée de la gloire. Ses planches anatomiques, dès leur apparition, avaient produit un grand effet. Il avait obtenu du Sénat de Venise, dès le 3 mai 1538, puis de l'empereur Charles-Quint (le 11 octo-

[1] Daru, *Histoire de Venise,* t. X, p. 15 (édit. de Bruxelles).

[2] Roth, *loc. cit.,* p. 428. — Quelques annotations incomplètes sur les leçons données par Vésale à Padoue se trouvent dans les *Fasti gymnasii Patavini,* t. II, p. 386 (Padoue, 1737). — Voir Demetrius Seguro, *Cenni sopra la vita e gli scritti di Andrea Vesalio* (Florence, 1861, in-8°; extrait du *Sperimentale,* année 1861, sér. 4, t. VIII, fasc. 7-8).

[3] Roth, *loc cit.,* pp. 430-432.

bre 1539) et du roi de France François Ier, un octroi exclusif pour les imprimer et les débiter. Elles furent répandues avec un abrégé des études anatomiques de l'auteur, adressé au prince royal d'Espagne, Philippe, depuis Philippe II. Mais contre l'attente de l'auteur et à son grand dépit, elles furent contrefaites avec peu de soin par un Anglais que l'on ne nomme point. En cette occasion, le père de notre jeune professeur rendit à son fils un important service. Il mit sous les yeux de son souverain ces planches et, sans nul doute, lui en fit ressortir la nouveauté et l'utilité. Ajoutant sans relâche à ses titres à la considération publique, Vésale avait enrichi de notes les *Institutiones anatomicae secundum Galeni sententiam ad candidatos medicinae* (« Enseignements anatomiques » pour les candidats en médecine d'après la méthode de » Galien »), Venise, 1538, in-16, par son ancien professeur, Jean Guinther, d'Andernach; publié une lettre sur la nécessité de saigner dans certains cas : *Epistola, docens venam axillarem dextri cubiti in dolore laterali secandam*, etc., Bâle, avril 1539, in-4°; annoté et commenté une édition de Galien qui parut à Venise en 1541 (*Galeni omnia opera nunc primum in unum corpus redacta*, in-folio) Enfin, en juin 1543, parut le volume intitulé : *De humani corporis fabrica libri septem* (« Sept livres sur la construction du corps humain »), Bâle, Oporini, in-folio, un des plus beaux livres qui aient paru jusqu'à ce jour. L'auteur y fait preuve d'un savoir immense, étonne par le nombre, la justesse et la force de ses remarques et donne la mesure de sa valeur réelle par la modération avec laquelle il parle des auteurs qui l'avaient précédé et dont il combat en partie les doctrines. Une planche représentant le jeune docteur enseignant son art au milieu d'une foule d'auditeurs, et d'autres reproduisant des détails anatomiques rehaussent l'importance sans égale de cette publication, qui ne contient pas moins de 669 pages in-folio, outre une préface de XXVIII pages et 16 folios d'index, à trois colonnes chacun. Ce livre est écrit dans un latin serré, nerveux et plein d'élégance. Le volume commence par une dédicace à l'Empereur,

datée de l'année 1542, et dans laquelle l'auteur expose avec netteté ses efforts et ses premiers travaux.

Cette œuvre d'un professeur qui venait de commencer sa carrière et qui n'avait pas dépassé l'âge de 28 ans, porta à l'exaspération la colère de ses rivaux. Sylvius, qui avait compté Vésale parmi ses élèves et avait alors reconnu sa précoce intelligence, en conçut le plus vif dépit et se laissa aller jusqu'à forger contre lui un jeu de mots montrant jusqu'où allaient ses rancunes. Dans une pièce de vers en l'honneur d'Hippocrate et de Galien, il traita son émule sans ménagement, en le qualifiant de *vesanus calumniator,* « calomniateur insensé »[1], insulte grossière et imméritée qui a difficilement sauvé son nom de l'oubli.

C'est alors que Vésale devint le médecin de Charles-Quint; mais, dans le principe, il ne fut pas astreint, à ce qu'il semble, à résider constamment auprès de l'Empereur. Il habita longtemps Nimègue, où il fut retenu par les soins à donner à l'ambassadeur de Venise Navagero, atteint d'une grave maladie. Il se rendit aussi à Bologne et à Pise, où il enseigna l'anatomie avec de grands succès, particulièrement dans la dernière de ces villes, où le duc de Toscane, Côme de Médicis, le retint quelque temps en lui payant 800 couronnes. Toutefois, au milieu de tant de succès, il ne put résister aux sentiments que les critiques dont il était l'objet avaient fait naître en lui. Déjà son caractère était porté à la tristesse et à la mélancolie; dans un accès de dépit contre les calomnies dont il était accablé jusqu'à la cour impériale, il se décida à livrer aux flammes des travaux qu'il avait préparés et, entre autres, des *Annotations sur Galien,* dont il avait rempli un énorme volume; une paraphrase sur les dix livres de Rhazès adressés au roi Almanzor, qu'il estimait de beaucoup meilleure que son travail sur le même auteur; un ouvrage sur les formules de médicaments, et un exemplaire de toutes les œuvres de Galien maculé ou plutôt

[1] Roth, *loc. cit.*, p. 440.

criblé de notes. Tout cela fut condamné au feu, malgré les observations de ses amis et quoiqu'il en éprouvât bientôt du regret [1].

Toutefois, pour répondre aux attaques que l'on dirigeait contre lui et surtout à celles de son ancien professeur Sylvius, il écrivit sa lettre adressée au docteur Joachim Roelants, de Malines, sur l'usage de la Squine (*Epistola rationem modumque propinandi radicis Chynae decocti... pertractans.* Bâle, Oporinus, octobre 1546, in-4°), plante que l'on venait d'importer de la Chine et dont l'usage avait été expérimenté par Charles-Quint, qui s'en était très bien trouvé. Cette lettre fut imprimée à Bâle, par les soins du frère de Vésale, François, et celui-ci la fit précéder d'une lettre adressée au duc de Toscane, Côme de Médicis, dont il exalte la conduite généreuse envers les savants et en particulier envers le célèbre médecin, orgueil de sa famille. Vers ce temps, on trouve Vésale à Francfort et à Ratisbonne, où il suivit sans doute l'Empereur. Il alla également à Bâle, où il donna à l'École de médecine un squelette humain préparé par lui et que cette ville conserve depuis avec un soin religieux.

Vésale avait perdu son père; il s'était marié à Anne Van Hamme, fille de Jérôme Van Hamme, conseiller et maître de la Chambre des comptes, et d'Anne Asseliers, qui lui donna une fille, appelée Anne comme sa mère et son aïeule maternelle. Il se fit bâtir près de la maison paternelle une résidence somptueuse, nommée depuis la *Maison de Vésale* (*'t huys van Vesalius*). Il amassa en peu de temps une fortune considérable, grâce à la réputation qu'il avait acquise. Elle était à son comble lorsqu'il prédit au célèbre comte de Buren, Maximilien d'Egmont, que l'heure de son décès était proche (23 septembre 1548) [2]. Cette situation privilégiée ne fit qu'exciter la haine de ses ennemis. Cette haine se manifesta surtout lors-

[1] Roth, *loc. cit.*, p. 190.

[2] Voir Henne, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique*, t. VIII, p. 257.

que Charles-Quint, que l'on doit considérer comme le grand protecteur de Vésale, quitta la Belgique, où il avait abdiqué ses droits, pour aller s'enfermer dans le monastère de Yuste, en Espagne. Il renonça alors au service de notre docteur, en lui allouant une pension viagère considérable [1]; toutefois Philippe II conserva à Vésale les fonctions qu'il avait exercées près de son père, et dans les états du personnel attaché à sa maison, il figure encore comme médecin de la famille (*medico de familia*), tandis que Corneille Mathys y est inscrit comme médecin de la chambre ou médecin traitant (*medico di camera*) [2]. On préparait vers ce temps la seconde édition du grand ouvrage de Vésale, qui fut publiée également à Bâle, en 1555, et suscita les mêmes applaudissements et les mêmes critiques que la première.

Une violente réaction contre les enseignements du maître se manifeste alors aux Pays-Bas, où l'on s'étonne de trouver Granvelle parmi les détracteurs de son mérite. Ce n'est certes pas un sentiment de bienveillance ou de considération pour le grand anatomiste qui lui dicta la phrase suivante, extraite d'une lettre adressée au président du Conseil privé, Viglius, le 20 octobre 1558 : « M. de Lalaing se porte mieulx et ne crains pas » beaucoup les jugemens de Vesalius sur ses malades, parce » qu'il les déclare toujours d'arrivée mortelz, afin que s'ils » meurent cela l'excuse, et s'ils vivent, qu'il aie faict miracle [3]. » La même année, on voit s'ouvrir à Louvain un cours particulier destiné à l'étude de Galien (*professio in artem parvam Galeni*) [4], et cette chaire fut confiée à Nicolas Biesen, qui s'empressa de consacrer un travail spécial à cet écrivain de l'antiquité

[1] *Data ad vitam meam pensione non contemnanda,* dit Vésale lui-même dans une lettre du 28 août 1559. ROTH, *loc. cit.*, p. 424.

[2] GACHARD, *Retraite et mort de Charles-Quint au monastère de Yuste*, t. II, p. 78.

[3] HENNE, *Histoire du règne de Charles-Quint en Belgique,* t. V, p. 57. — *Papiers d'État de Granvelle,* t. V, p. 281.

[4] MOLANUS, *loc. cit.*, p. 559.

dont notre compatriote avait, après tant d'efforts et avec tant de succès, combattu les doctrines [1]. Ce volume est dédié à Viglius. Ni dans le texte ni dans la préface, il n'est dit un mot de Vésale. Toute allusion à l'anatomie, à la chirurgie en est bannie; il semble que l'auteur ait évité avec le plus grand soin tout ce qui pouvait rappeler les anciennes querelles des partisans de Vésale et de ceux de Galien. Mais ce silence même n'est-il pas significatif? Exalter le médecin de Pergame alors que tous les pays retentissaient des éloges donnés à notre compatriote; dire que ceux qui sont postérieurs à Galien lui doivent tout et ne lui sont comparables sous aucun rapport (*Qui Galeno posteriores fuerunt, illi fere cuncta debent, nec cum eo sunt ullo modo conferendi*), n'est-ce pas méconnaître hautement le génie du créateur de l'anatomie, de l'homme qui a prouvé que Galien n'avait étudié que sur des squelettes de singe l'organisation de l'être humain? Placer sous le patronage du président du Conseil privé de pareilles inepties, n'est-ce pas trahir, en même temps, le secret de la comédie qui se jouait alors et qui obligea Vésale à quitter le pays dont il devait être l'une des plus grandes illustrations, pour chercher à l'étranger une chaire où ses doctrines pussent trouver de l'appui et de l'écho?

C'est pour cela qu'à l'Université de Louvain, on s'efforçait d'améliorer les études, on voulait en augmenter la dotation; les États de Brabant, évidemment à la sollicitation du corps enseignant, assignèrent, le 1er août 1563, une somme annuelle de 2,000 florins afin d'augmenter le nombre et l'importance des cours de droit et de médecine, « qui étaient, dit le texte de leur résolution, trop sobrement rétribués », et afin d'attirer quelques excellents professeurs [2]. Mais l'essai était inutile. On ne gouverne pas la science comme une armée, et pendant qu'on essaie de la discipliner, elle échappe et cherche des voies nouvelles.

[1] *In artem medicam Galeni commentarii, authore Nicolao Biesio Gandavensi, Lovanii regio medicinae doctore.* Anvers, 1560, in-8°.

[2] Extrait du *Rootboek* des États de Brabant, à la Bibliothèque royale, n° 16957.

Le seul homme qui aurait pu donner à la faculté de médecine de l'Université de Louvain une orientation nouvelle, celui dont la renommée y aurait attiré des milliers d'auditeurs, fuyait en ce moment même sa patrie. Il acceptait, paraît-il, la mission d'enseigner la médecine à cette Université de Padoue, où il avait jadis conquis avec tant de gloire son grade de docteur et sa réputation de savant.

Philippe II, lorsqu'il partit pour l'Espagne en 1559, emmena Vésale avec lui. On s'est demandé quelle fut la position de notre savant dans ce pays où l'Inquisition se maintenait à la fois par le fer et le feu. Qu'on le remarque d'abord, l'orthodoxie de notre docteur ne fut jamais mise en doute, et quant à ses travaux anatomiques, ils trouvèrent leur sanction dans une déclaration des théologiens de l'Université de Salamanque, déclarant que la dissection des corps humains était utile et par conséquent licite. Entre la famille impériale et la famille du médecin, il existait des liens d'amitié qui dataient de longtemps. Depuis plusieurs générations, les de Wesele s'étaient montrés les fidèles serviteurs de la maison d'Autriche; d'un autre côté, Maximilien d'Autriche et ses descendants les avaient protégés et honorés. Rien n'avait été fait, ni d'une part ni de l'autre, pour altérer cette situation qui, selon toute apparence, resta la même jusqu'au moment où Vésale partit pour un dernier voyage qui devait se terminer d'une manière si déplorable.

Il est important d'établir ici que jamais Vésale ne fut rangé parmi les sectateurs des idées nouvelles en matière de religion. Ses sentiments à cet égard se révèlent dans une lettre adressée à Henri *Petri* ou Peeters, où il loue ce dernier de son attachement à la maison d'Autriche et du soin avec lequel il a toujours évité d'imprimer des livres luthériens [1]. Toutefois, dans l'exercice de son art, il ne se laissait pas arrêter par des scrupules étroits et, tout entier à ses malades, il les autorisait et leur ordonnait même de négliger l'observation du carême.

[1] Roth, *loc. cit.*, p. 423.

C'est ce qu'il fit notamment, par un billet daté de Tolède, le 18 février 1561, en faveur de l'évêque de Limoges, ambassadeur de France en Espagne, qui était d'une santé délicate. Mais il a soin d'ajouter : *ego quo ad me est,* « pour autant que » cela me concerne [1] », mettant ainsi sa prescription sous l'égide de ses devoirs professionnels.

De quelque manière que l'on étudie Vésale, on ne trouve rien qui autorise à le classer parmi les esprits dont l'orthodoxie aurait été suspectée, et cette constatation éclaircit parfaitement certains épisodes de sa vie. On comprend que, fatigué de l'hostilité dont il se voyait l'objet, il ait entrepris un pèlerinage à Jérusalem, dans le but de relever son esprit abattu ; on conçoit également combien paraît peu fondée l'histoire de son procès devant l'Inquisition, procès dont on ne trouve nulle trace, qui fut démenti à l'époque même et dont la prétendue cause a été l'objet des observations critiques de praticiens consommés, procès d'ailleurs qui serait tout à fait en désaccord avec la haute position qu'occupait Vésale à la cour d'Espagne et à la faveur exceptionnelle dont il jouissait auprès de Philippe II, qui aurait su, si cela avait été nécessaire, arrêter le bras des inquisiteurs.

Le récit de ce qui se passa lors de la maladie de l'infant don Carlos suffit pour rétablir la vérité.

Le rôle de Vésale dans cette maladie est actuellement bien connu. L'état du prince était fort inquiétant lorsque Vésale, accompagnant le roi, arriva à Alcala de Henarés, où se trouvait le prince. De concert avec un chirurgien renommé, Pedro de Torres, il proposa la redoutable opération du trépan. Malgré l'opposition des médecins espagnols, le roi y consentit et, si elle ne fut pas continuée, ce fut parce qu'on la jugea inutile, « l'os ruginé étant sain ». Peu de temps après, la santé revint insensiblement à don Carlos. Tout danger pour sa vie avait

[1] Burggraeve a publié, en tête de ses *Études,* un fac-similé de ce billet.

disparu, sauf une inflammation violente qui se manifesta aux yeux. Les médecins espagnols essayèrent de la combattre par des remèdes qui ne firent qu'empirer le mal. Vésale conseilla de pratiquer une ouverture au-dessus des paupières, afin de donner une issue aux humeurs qui s'y étaient accumulées. On ne voulait d'abord pas l'écouter, mais comme il insista, on finit par céder et, au premier coup de lancette, le malade fut soulagé immédiatement. Dès lors, l'inflammation disparue, don Carlos recouvra la vue et bientôt la santé. On voit par ces détails, empruntés à des écrivains qui ont amplement consulté les archives espagnoles, que Vésale a grandement contribué à rendre au prince la santé et qu'il jouissait auprès du roi d'une influence incontestée [1].

Mais le mérite du célèbre médecin bruxellois inspirait à ses confrères espagnols d'ardents sentiments de jalousie. Ils avaient essayé, dit-on, d'empêcher son arrivée à Alcala [2]. Loin de suivre toujours ses conseils, on se fia pendant quelques jours à un charlatan maure qui prétendait guérir don Carlos au moyen d'onguents de sa composition; enfin, après la guérison, on en reporta tout l'honneur à l'intervention miraculeuse d'un frère Diego, qui était mort à Alcala en odeur de sainteté et dont le duc d'Albe fit apporter le corps dans la chambre du malade [3]. On comprend que Vésale ait souffert dans un pareil milieu, et dès lors sans doute il prit la résolution de s'éloigner. Il ne pouvait, dit-il lui-même quelque part, parvenir à se procurer un crâne pour continuer ses études et ses expériences. Voulant répondre aux observations critiques que son élève Fallope avait formulées sur son *Anatomie*, il avait, en 1561, confié à l'ambassadeur vénitien Tiepolo un travail manuscrit où il réfutait ces observations. Ce travail étant resté entre les mains de Tiepolo, par suite de la mort de

[1] Gachard, *Don Carlos et Philippe II*, pp. 81 et 89. — Charles de Mouy, *Don Carlos et Philippe II*, p. 64.
[2] Gachard, *loc. cit.*, p. 78, note 1.
[3] De Mouy, *loc. cit.*

Fallope, il voulait le réclamer et le refondre au besoin. Mais pour cela il devait reprendre ses études.

C'est alors que Vésale quitta l'Espagne, dans les conditions suivantes : étant tombé dans une maladie dont il ne guérit que difficilement, il fit de vives instances auprès du roi pour obtenir la permission de quitter la cour, afin d'accomplir un vœu qu'il avait fait de se rendre en Terre-Sainte. Non seulement il obtint ce qu'il demandait, mais on lui donna toute facilité pour accomplir ce voyage. Voilà ce que rapporte L'Écluse ou Clusius, le célèbre botaniste, qui arriva à Madrid le jour même où Vésale partit de cette ville; il avait appris toutes les particularités dont il vient d'être question de Charles de Tisnacq, président du Conseil des Pays-Bas à Madrid et, ajoutons-le, l'un des voisins de Vésale lorsque tous deux habitaient Bruxelles.

Ce que rapporte Tisnacq est tout à fait contradictoire avec l'assertion d'après laquelle notre célèbre anatomiste aurait, à la suite d'une maladie qu'il croyait s'être terminée par la mort, ouvert le corps d'un noble gentilhomme ou d'une princesse, qui aurait en ce moment donné quelque signe de vie. On ajoute que, poursuivi pour ce fait par l'Inquisition, il n'aurait dû sa grâce qu'à l'intervention de Philippe II et que la peine de mort prononcée contre lui fut commuée en l'obligation de faire un pèlerinage en Terre-Sainte. On a déjà fait justice de ces racontars, dont on n'a trouvé aucune trace dans les papiers du fameux tribunal. Comment admettre, en outre, que Vésale, si savant anatomiste, si parfait connaisseur de l'organisme humain, aurait été ouvrir le cœur, ou, selon l'autre récit, la matrice d'une personne chez laquelle il n'aurait pas observé les signes constatant la cessation de la vie?

Quoi qu'il en soit, il partit pour l'Italie, visita Venise, où on signale sa présence en 1564, puis il se dirigea vers l'Orient. Bientôt le bruit de sa mort se répandit à Bruxelles. On en trouve des traces dans une lettre adressée, le 4 décembre 1564, par l'écuyer Bordey au tout-puissant Granvelle. Vésale, d'après ce document, serait mort misérablement d'un catarrhe dans une

ville de la Grèce, où la sépulture lui fut donnée par les soins de pèlerins, ses compagnons de voyage, qui vinrent annoncer cet événement à sa veuve [1]. Morillon, un autre correspondant de Granvelle, paraît avoir puisé ses renseignements à la même source [2]. Mettel, dans une épître adressée de Cologne, le 15 avril 1565, au théologien Cassandre, semble s'être inspiré de ce récit et le rapporte de manière à attribuer à Vésale lui-même, en quelque sorte, la cause de sa mort. Ce médecin, y est-il dit, était parti d'Espagne pour Jérusalem, sur la foi de la promesse d'une somme d'argent et afin de s'enrichir encore (*quo magis praedives detesceret*) ; il s'était joint, non à des marchands, mais à des pèlerins, après s'être pourvu de vivres assez sordidement. En revenant, il fut rencontré par Georges Boucher, de Nuremberg, qui avait visité l'Égypte et l'île de Chypre et qui, abandonnant son navire, se joignit à lui. Pendant quarante jours, la tempête ne leur permit pas d'aborder et, pendant ce temps, Vésale souffrit du manque de pain et d'eau, dont il s'était trop peu pourvu. Il tomba malade, en priant instamment les matelots de ne pas jeter son corps à la mer, s'il venait à mourir. Enfin le navire arriva à Zante; il le quitta et mourut presque aussitôt à la porte de la ville. Son compagnon, qui a rapporté ces détails, lui a élevé en cet endroit une pierre sépulcrale [3].

On ne peut guère ajouter foi à ce qui précède, car bien des circonstances paraissent suspectes. Tandis que l'on y accuse Vésale de cupidité, on le montre, d'autre part, se joignant, non à des marchands, non à des hommes d'argent, mais à des pèlerins, c'est-à-dire à des hommes imbus de sentiments de piété ou de dévotion. Ensuite, lui qui était riche, qui connaissait mieux que personne les lois de l'hygiène, le voilà qui, de propos délibéré, ne prend ni assez d'eau ni assez de pain. Que penser ensuite de ces compagnons de voyage qui ne font

[1] *Papiers d'État de Granvelle,* publiés par Weiss, t. VIII, p. 525.
[2] Lettre du 30 décembre 1564. *Ibidem,* p. 583.
[3] *Illustrium virorum selectiones a Belgis vel ad Belgas scriptae,* p. 370.

rien pour ramener Vésale à la santé et le voient expirer sans exprimer un mot de regret? Leur narration ne manque pas d'invraisemblance et trahit pour le malheureux savant un profond dédain, où l'on ne voit, ni ce que devinrent les papiers du défunt, ni la manière dont sa mort fut accueillie à Venise; elle nous semble un infidèle reflet de la vérité et nous serions plus tenté d'accepter pour vrai ce passage d'un livre qui parut quelques années après :

« Que dirons-nous d'André Vésale, certes le prince de tous » les médecins qui ont vécu jusqu'à présent? Comme il était » parti pour l'île de Chypre, au mois d'avril de l'année 1564, » en compagnie de Malatesta, de Rimini, il arriva que peu » après il fut mandé par le Sénat de Venise pour succéder, avec » un traitement très considérable, à Gabriel Fallope, récem- » ment décédé... Au moment où il approchait de l'Italie, il » fut poussé par les flots de la mer et par la tempête vers l'île » de Zante, où il commença à dépérir, et peu de temps après » il y mourut, dans la chaumière la plus misérable, dénué de » tout secours humain. Quelques moments avant sa mort, un » navire d'Adria venait d'aborder au même endroit; il s'y » trouvait un orfèvre, originaire de Venise, et celui-ci, en » parcourant les côtes de l'île, arriva par hasard au lieu où » dépérissait Vésale, et ayant pitié de son sort, bien qu'il ne le » connût pas, il ne négligea rien pour lui venir en aide. Mais » les habitants de l'île, en partie par crainte de la peste, qui » sévissait alors dans le pays, en partie par suite de leur » caractère sauvage et inhumain, lui refusèrent toute assistance. » Vésale mourut donc et l'orfèvre parvint à peine à obtenir, » à force de prières, un lieu où il pût l'inhumer. Ce fut de » ses propres mains qu'il l'ensevelit, pour que son corps ne » fût pas laissé sans sépulture. Cela m'a été raconté de bonne » foi, par cet orfèvre lui-même, en présence de Jules Borga- » rucci, médecin d'Urbin, etc. [1]. »

[1] « Quod vero interim dicemur de Andreae Vesalio in Anatomia, omnium qui ad hanc aetatem vixerint, medicorum facile princeps? Hic sane, cum

Cette relation paraît plus acceptable et quelques détails en ont été généralement admis. Elle seule parle des mauvaises dispositions des habitants de l'île envers le voyageur malade. Ces mauvaises dispositions s'expliquent sans difficulté. Outre que la crainte de la peste les légitimait pour ainsi dire, elles étaient en quelque sorte naturelles aux Zantiotes. Ils n'avaient accepté qu'avec répugnance la domination des Vénitiens, qui professaient le rite latin (la religion catholique), tandis qu'ils étaient attachés au rite grec (schismatique). La fertilité de l'île y ayant développé considérablement la culture de l'olivier et de la vigne, ils étaient obligés de demander une partie de leur subsistance au continent voisin, c'est-à-dire à l'Acarnanie et à la Morée, alors parties de l'Empire turc, qui était presque constamment en guerre avec la République vénitienne. Froissés dans leurs sentiments religieux, gênés dans leurs relations commerciales, on comprend qu'ils aient pu, surtout à la campagne et sur les côtes de l'île, nourrir des sentiments peu bien-

in mense aprili anno MDLXIIII una cum Malatesta Ariminensi, in Cyprum profectus esset, accidit ut brevi post, a Veneto senatu cum amplissimo stipendio accersiretur, ut succederet Gabrieli Fallopio recens mortuo... Dum itaque Italiam versus adnavigat, fluctibus marisque tempestate adactus in Zacynthum insulam applicuit, ibique decumbere coepit, pauloque post in loco deserto et in miserrimo tuguriolo ac omni humana ope destitutus, e vita discessit. Paulo ante ipsius obitum quaedam navis Adriaca eodem appuberat, et in ea fuit quidam aurifaber, ex Venetiis oriundus, isque, cum forte fortuna per oram maritimam illius insulae juxta littus obumbularet, casu in eum locum incidit ubi Vesalius decumbebat, ejusque licet incognito, sortem commiseratus, nihil non egit ut auxilio adesset Caeterum, insulares, cum ob suspitionem pestis, qua tunc in ea regione saeviebat, tum etiam ob eorum naturam agrestam et inhumanem, omnia pietatis officia recusarunt. Is ergo ibidem occubuit et aurifaber vix locum, in quo sepeliretur, summis precibus impetravit, ac ipsemet suis manibus tumulum effodit et corpus sepulturae mandavit ne inhumatum jaceret. Id olim ab ipsomet, qui morienti astiterat, mihi bona fide relatum est coram Julio Borgarucio, medico Urbinate, etc. » Pierre Bizarrus, *De bello Cypriaco et Pannonico*, p. 284 (Bâle, 1573), cité par Siguro, *loc. cit.*, p. 18.

veillants pour des voyageurs arrivant sous le pavillon de Venise, et fuir un malheureux qu'ils ont pu croire atteint d'une maladie contagieuse.

S'il était mort en ville, comme le donne à entendre la relation de Mettel : *Urbem ingrediens, ante ipsam portam mortuus est* (« Entrant en ville, il mourut devant la porte même »), on l'aurait enseveli avec honneur dans l'église de la citadelle, le seul temple de l'île où l'on célébrât le rite latin [1], et l'on aurait mieux conservé son souvenir. Ce dernier s'est perdu, parce qu'il mourut dans un lieu solitaire (*in loco deserto*), ainsi que le rapporte Bizarrus. Quelques-uns de nos anciens écrivains désignent le lieu de l'inhumation comme étant une église de la Vierge; mais combien n'y a-t-il pas, partout, d'oratoires élevés sous le vocable de la mère du Sauveur. Peut-être faut-il chercher celui où le corps de Vésale fut transporté au village de Melinado, où a existé une abbaye du rite grec, dont l'église était dédiée à la Vierge et avait été élevée sur les fondements d'un ancien temple dédié à Diane [2].

On lisait, dit-on, ces mots sur la tombe de Vésale : *Andreae Vesalii Bruxellensis tumulus, qui obiit Idib. octobris — anno M D LXIV, aetatis vero L* [3], *cum rediiscet Hierosolymis* (« Tom- » beau d'André Vésale de Bruxelles, qui mourut le 15 octobre » de l'année 1564, à l'âge de 50 ans, alors qu'il revenait de » Jérusalem »). A cette inscription, il faut ajouter les deux vers suivants, que l'on a retrouvés dans un livre très rare de Grossus, prêtre de l'église Saint-Léonard, de Bâle :

Munde vale, nulla hic est constans patria, coelum
Per te, Christe, datur, patria [4] *firma, piis* [5],

[1] GRASSET-SAINT-SAUVEUR, *Voyage dans les possessions ci-devant vénitiennes du Levant*, t. III, passim (Paris, an XIII).

[2] GRASSET-SAINT-SAUVEUR, *loc cit.*, pp. 104-106.

[3] Et non LVIII, comme le disent à tort SWERTIUS, MORÉRI, *Dictionnaire*, t. VIII (édition de Paris, 1769), et d'autres.

[4] Et non *patriis*, comme le dit SERRURE père, *Vaderlandsch Museum*, t. IV, p. 271.

[5] GROSSUS, *Urbis Basileae epitaphia et inscriptiones*.

c'est-à-dire : « Adieu, ô monde, où il n'y a pas de patrie » constante; par toi, ô Christ, le ciel est donné aux hommes » pieux, comme une patrie assurée. » N'y a-t-il pas, dans cette dernière phrase, comme un suprême reproche envoyé par le mourant à son pays, d'où il avait été, en quelque sorte, obligé de s'éloigner? Qui aurait inspiré ces vers? Est-ce l'orfèvre, probablement trop peu lettré pour trouver de pareilles expressions; est-ce l'auteur du livre, qui n'avait vraisemblablement pas conscience des inimitiés auxquelles Vésale avait été en butte? Quoi qu'il en soit, cette inscription a disparu; elle n'est pas mentionnée dans les descriptions anciennes ou modernes des îles Ioniennes et c'est tout aussi inutilement que le Gouvernement belge s'est adressé à Zante pour obtenir quelques renseignements à ce sujet, et que M. Demetrius Siguro a fait appel à ses amis de l'île. D'après un ancien voyageur, la pierre tumulaire de Vésale aurait été enlevée par les Turcs en 1571, ce qui me paraît peu probable[1]. On a supposé qu'elle avait péri lors d'un des tremblements de terre auquel Zante est sujette. Mais où se trouvait-elle? Puisse un jour un archéologue être plus heureux et découvrir cette pierre dans un sanctuaire ignoré de l'antique Zacynthe.

IV.

La mort de Vésale passa inaperçue en Belgique, où tous les esprits étaient alors préoccupés de la grande lutte qui se préparait entre l'absolutisme, personnifié dans un roi portant à l'extrême la duplicité et l'intransigeance, et les partisans des nouvelles doctrines religieuses, poussés à bout par les supplices atroces infligés à leurs coreligionnaires. Les événements

[1] Zuallart, *Il devotissimo viaggio di Gierusalemme,* p. 85 (Rome, 1595), cité par Roth, p. 278.

qui ne tardèrent pas à surgir éveillèrent partout d'extrêmes préoccupations : les uns redoutaient les excès auxquels se portaient les mécontents ; les autres étaient partagés entre le désir de fuir l'oppression et la crainte de la ruine que leur émigration devait entraîner. Le culte des sciences parut un instant déserté et la Belgique, transformée en un champ de bataille et de discordes civiles, vit s'exiler un grand nombre de savants, d'écrivains et d'artistes qui faisaient sa gloire.

Vésale, que l'on peut hardiment placer au premier rang des illustrations du règne de Charles-Quint, était du nombre des hommes qui doivent leur élévation à leurs propres efforts. Sans doute, il profita largement des exemples et des leçons que ses parents et ses aïeux lui avaient donnés, ainsi que des lumières qu'il puisa dans la fréquentation et les leçons de ses professeurs ; mais ces enseignements seraient restés stériles et sans grands résultats sans les dispositions qu'il montra dès sa plus grande jeunesse et le parti qu'il sut en tirer. A l'âge où les autres hommes essaient encore leurs forces, il créa une science toute nouvelle qu'il porta en quelques années à la perfection et dans laquelle il se trouva sans rival. Ses contemporains et ses émules rendaient, en général, pleine justice à sa supériorité incontestée. Guillaume Pantin, de Thielt, le commentateur de Celse, le proclamait l'homme le plus estimé de tout l'univers, à juste titre [1] ; son ami Jean Horwagen le qualifiait de second Esculape [2] ; le docteur Ingrassius, qui, plus tard, se rangea parmi les critiques de ses ouvrages, le saluait du titre de prince des anatomistes [3].

« Un fait, dit un écrivain belge, domine toute l'histoire de » ses travaux et l'on ne saurait assez le mettre en lumière. Ses

[1] « Jure optimo toti orbi laudatissimum. » *De arte medica*, cité par Molanus, *Rerum Lovaniensium libri XIV*, t. I, p. 573.

[2] « Esculapio alteri domino et amico suo colendo. » Lettre du 23 mars 1553 dans Roth, p. 434.

[3] « Anatomicorum non injuria principi. » Autre lettre de 1563. *Ibidem*, p. 436.

» ancêtres et lui-même d'abord n'avaient étudié l'anatomie » que dans les écrits de Galien. En voulant s'assurer de l'ex- » actitude des descriptions du médecin de Pergame, Vésale » s'aperçut qu'il n'y était question que de l'ostéologie du singe » et que, concluant de l'apparente similitude de conformation » à l'identité du squelette, Galien avait appliqué à l'homme ce » qu'il savait des os du singe; cette première découverte faite » et maintes fois vérifiée, il vit bientôt qu'il ne pouvait avoir » aucune confiance dans ses écrits, et il refit entièrement, non » seulement l'anatomie de l'homme, mais aussi celle des » animaux. On ne peut pas dire, à proprement parler, que » Vésale ait fait des découvertes en anatomie; on doit dire » qu'il l'a découverte tout entière, qu'il en a été le créateur ou » le révélateur, et toutes les recherches subséquentes n'ont » fait que confirmer et amplifier celles de ce grand génie [1]. »

Répétons aussi, avec Burggraeve [2], qu'un mérite de Vésale, « c'est d'avoir créé l'iconographie anatomique. Nous disons » créé parce que les essais faits avant lui... avaient été très gros- » siers et se ressentaient tous de l'enfance de l'art. Si on en » excepte les planches de Durer, ces représentations étaient » extrêmement informes et plus nuisibles qu'utiles. Celles » que fit graver Vésale furent comme son livre même : elles » devancèrent leur époque d'au moins un siècle; car il faut » remonter jusqu'à Ruysch et Albinus pour trouver des » dessins exécutés aussi vigoureusement et d'une manière » aussi fidèle. Ceux surtout qui sont relatifs à l'ostéologie » et à la myologie sont de vrais chefs-d'œuvre. Quel fut le » crayon qui exécuta ces admirables dessins? Un passage de » Vasari donne le détail suivant, qui est curieux : Parmi les » élèves de Titien était un jeune Flamand, Jean de Calcar, » auteur d'un nombre considérable de figures en grand et en » petit, comme on peut le voir à Naples, où cet artiste vécut » longtemps et où il est mort. C'est lui qui, à son éternelle

[1] Desguin, *Histoire de la médecine,* dans la *Patria Belgica,* t. III, p. 247.
[2] Pages 73-75.

» gloire, a exécuté les dessins d'anatomie que fit graver,
» pour les joindre à son grand ouvrage, le très excellent
» André Vésale... » Burggraeve ajoute encore : « Quoi qu'il en
» soit, l'exécution de ces planches, à laquelle Vésale a présidé
» sans doute, décèlent un grand artiste. Peut-être en a-t-il
» fait lui-même le dessin. Cette supposition acquiert une
» grande valeur quand on songe que presque tous les grands
» anatomistes ont été également d'excellents dessinateurs :
» Scarpa et Cuvier nous en fournissent des exemples remar-
» quables... On concevrait mal un anatomiste qui ne sentît
» pas profondément la beauté et l'harmonie des contours
» et des formes. Or, en peinture comme en dessin, sentir,
» c'est déjà être artiste. »

Il est regrettable, sans doute, que Vésale n'ait pas poursuivi la route qu'il s'était d'abord tracée et qu'il ait abandonné l'enseignement oral et la publication de ses études pour l'exercice de l'art de guérir. En continuant sa tâche de professeur, il n'aurait pas amassé une grande fortune, il n'aurait pas compté parmi ses clients les souverains de l'Espagne et les plus illustres personnages de leur entourage, mais il aurait certainement conquis plus de titres au respect de tous et imposé silence à ses détracteurs. Ceux-ci, toutefois, ne purent longtemps continuer la lutte et virent triompher les doctrines de celui qu'ils avaient si longtemps combattu et dénigré.

A Paris même, où Sylvius avait fait à Vésale une guerre acharnée, on reconnaissait hautement le mérite de celui-ci. En parlant des planches dont notre compatriote avait accompagné son ouvrage, Ambroise Paré, que l'on a proclamé à bon droit le Père de la chirurgie française, s'écrie avec enthousiasme :
« Lesquelles figures, j'ai extrait du livre d'André Wésal,
» auquel la république des lettres est grandement attenue,
» tant par sa grande diligence que pour les grands frais qu'il
» a soutenus en l'œuvre de son Anatomie[1]. » Son compatriote

[1] *Méthode curative des plaies*, citée par Roth, *loc. cit.*, p. 251.

Malgaigne n'en parle pas avec moins d'éloge : « De l'in-
» vention desquelles figures je ne me veut pas, par une
» gloire demesurée, si hautement eslever, que je n'en recon-
» noisse une bonne part extraicte du livre d'André Vésale,
» homme autant bien versé en ces secrets qu'homme de
» nostre temps. [1] » Ces louanges, pour être mesurées, n'en méritent pas moins l'attention, car elles émanent d'hommes qui, eux-mêmes, ont rendu à la science médicale de grands services et qui jouissaient dans leur pays d'une considération méritée.

Un partisan acharné de Galien, François Puteus, de Verceil [2], attaqua rudement Vésale, mais celui-ci dédaigna de répondre à ce faible adversaire, qui se vit réfuté peu de temps après par Gabriel Cuneus, de Pavie [3], en qui notre compatriote Burggraeve croit, à tort, reconnaître notre auteur lui-même. Dans le pays où il avait enseigné avec tant d'éclat et tant de succès, Vésale avait formé toute une école d'ardents adeptes et de fervents admirateurs. Si Fallope, qui avait étudié sous sa direction, crut devoir lui adresser des observations respectueuses sur quelques questions de détail, si Barthélemi Eustachi l'attaqua avec plus d'âpreté, la plupart des docteurs italiens lui vouèrent une sorte de culte et sa mémoire resta fort en honneur dans une contrée que l'on pourrait appeler sa patrie d'adoption. C'est là que, peu de temps après sa mort, sa *Chirurgia magna,* qu'il avait laissée inachevée, fut éditée par le docteur Prosper Borgoratius, qui l'avait complétée, sans parvenir toutefois à donner à ce livre une valeur suffisante pour figurer à côté de l'*Anatomie* [4]. C'est là encore qu'en 1664 parut le travail dans

[1] Malgaigne, *Anatomie universelle,* l. CCCXII.

[2] Puteus, *Apologia in Anatome pro Galeno contra Andream Vesalium Bruxellensem.* Venise, 1562.

[3] Cuneus, *Apologiae Francisci Putei pro Galeno in Anatome examen.* Venise, 1564.

[4] *Andreae Vesalii chirurgia magna, in qua nihil desiderari potest quod ad perfectum atque integrum de curandis humani corporis malis methodum vertinet, a Borgoratio recognita, emendata et in lucem edita.*

lequel Vésale répond aux observations anatomiques de Fallope. « Malgré ses imperfections, dit Burggraeve, cet ouvrage » n'est pas, comme on l'a prétendu, indigne du grand anato- » miste. Vésale y discute avec sa profondeur accoutumée les » points principaux de la science sur lesquels avaient porté » les critiques de son ancien élève [1]. »

Avec le temps, les haines personnelles s'effacèrent et le génie de Vésale ne fut plus contesté. Dans son pays, on lui rendit pleine justice : Molanus, en rédigeant son ouvrage sur Louvain, l'inscrivit comme un des élèves les plus illustres de l'Université de cette ville, et Miraeus fit de lui un brillant éloge. On ne tint pas compte suffisamment de ce qu'il avait écrit sur la pratique de l'anatomie et de la chirurgie, mais la science médicale avança à grands pas, et des découvertes précieuses, comme celle de la circulation du sang, vinrent compléter son œuvre, et continuer la marche progressive dans laquelle la science était entrée depuis la publication de ses travaux.

Il nous reste à donner quelques détails sur ce que devinrent les biens de Vésale. Quant à ses papiers et à sa correspondance, on ne sait où ils passèrent. Mais ses biens, et ils étaient considérables, qu'en advint-il? Pierre Bordey, que nous avons vu s'exprimer avec tant de légèreté à propos du célèbre anatomiste [2], a soin de supputer le chiffre de sa fortune. D'après lui, Vésale avait 5,000 livres de rente et plus de 30,000 livres d'argent comptant. Ailleurs Morillon, plus réservé dans ses évaluations, nous apprend que la veuve et la fille de Vésale possédaient 3,000 florins de rente et 10,000 livres d'argent comptant. Toutes deux, ajoute-t-il, sont fort empêchées de trouver des maris [3].

Cette dernière phrase, assez inconvenante, se trouva bientôt

[1] *Loc. cit.*, p. 62.

[2] Lettre citée plus haut, en date du 4 décembre 1564. *Papiers d'État de Granvelle,* t. VIII, p. 525.

[3] Lettre du 31 décembre 1564. *Ibidem,* t. VIII, p. 583.

démentie par les faits. Les marieurs ne manquèrent pas, peut-être parce que les dots étaient belles. La veuve et la fille épousèrent l'une et l'autre des gentilshommes appartenant à des familles distinguées de Bruxelles. Anne Van Hamme se remaria à Henri Van der Meeren, fils de Walter Van der Meeren, seigneur de Saventhem, et Anne Vésale, sa fille, prit pour époux messire Jean De Mol. De la première, on ne sait rien de plus, si ce n'est qu'elle vivait encore avec son mari en l'an 1599 [1]. On ne parle pas dans l'histoire de Henri Van der Meeren, tandis que son frère aîné, Philippe Van der Meeren, joua un rôle important comme l'un des partisans les plus dévoués de Guillaume le Taciturne.

La vie d'Anne Vésale n'est pas mieux connue. Observons d'abord que son mari ne doit pas être confondu avec un homonyme du même temps, qui était seigneur d'Oetinghen (dans la terre d'Enghien, près de Ninove), lieutenant de la Cour féodale de Brabant et fut appelé, en 1578 et en 1582, aux fonctions d'amman ou officier du prince à Bruxelles. Quant à lui, il était fils de Martin De Mol et remplit les fonctions de grand fauconnier du roi d'Espagne. En 1578, il se fit admettre, le 21 mai, dans le lignage de Serroelofs, à Bruxelles, fut élu échevin de la ville la même année et ne tarda pas à se ranger parmi les partisans de don Juan d'Autriche, devenu gouverneur général des Pays-Bas au nom de Philippe II [2]. Quand, après la bataille de Gembloux, ce prince se fut emparé de Diest et de Sichem, villes qui faisaient alors partie du domaine de Guillaume d'Orange, mais qui furent confisquées, Jean De Mol y fut nommé drossard et lieutenant des fiefs, le 20 septembre 1579. Il ne réussit pas longtemps à conserver

[1] A la date du 1er mai 1599, Henri Van der Meeren, se qualifiant de mari et tuteur de Anne Van Hamme, veuve d'André de Wesel, docteur en médecine, est cité dans les *Registres aux sentences de la Cour féodale du Brabant*, n° 301, f° 207. Anne Van Hamme survécut donc à son premier mari pendant plus de trente-cinq ans.

[2] Carnero, *Historia de las guerras de Flandes*.

Diest, qui fut reconquise par les troupes des États généraux; mais, peu de temps après, le prince de Parme, le neveu et successeur de don Juan, reprit Diest après un court siège. Jean De Mol y rentra avec les mêmes titres qu'auparavant (7 janvier 1584) et les conserva jusqu'à ce qu'étant devenu capucin, il fut remplacé par Pierre Van der Thommen, seigneur de Linden (le dernier octobre 1589).

Anne Vésale avait reçu en dot de son père, le 6 novembre 1561, l'hôtel qu'il s'était fait bâtir à Bruxelles. Il comprenait: « 1° un grand et bel héritage, avec maisons, galeries, écuries » et autres édifices, jardin entouré de murs et autres dépen- » dances, communément appelé la *Maison de Vésale* (*Huys* » *van Vesalius*), situé plus haut que le Banendal (ou Boven- » dael), dans la rue dite *Hellestraete*, tenant de deux côtés aux » biens du comte de Mansfeld, du troisième côté à l'allée par » laquelle le comte a une sortie dans la rue, et du quatrième » à des biens dans la rue nommée plus haut, et 2° un verger » planté de beaucoup de beaux arbres, situé vis-à-vis de cette » maison et entouré par la voie publique de trois côtés [1]. » Le tout atteignait la *Blaerstraet* ou rue des Feuilles (actuellement la rue des Minimes), où Vésale avait acheté une partie de jardin le 12 juillet 1557. On peut juger de la valeur de cette propriété par le fait que lorsque, en 1571, le duc d'Albe voulut frapper le pays de l'impôt du 100e denier sur les biens meubles et immeubles, elle fut taxée à 100 florins, ce qui porterait sa valeur totale à 10,000 florins, somme très considérable pour l'époque. C'était alors Suppio ou Scipion Vitelli, l'un des principaux ingénieurs au service de Philippe II, qui s'y était installé, soit que Jean De Mol se fût rangé parmi les mécontents, soit par un coup d'autorité ou de bon plaisir [2]. Quelques années après, probablement vers l'époque de sa mort, Anne Vésale, par son testament, institua légataire son mari (le 4 juin 1577).

1 Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles,* t. III, p. 396.

2 La maison de feu Vésale, « dwelck Suppio Vitelli ingenomen heeft ».

WAUTERS, ALPH., *André Vésale*. — Mém. in-8° de l'Acad. royale de Belg., t. LV, p. 44, 1897.

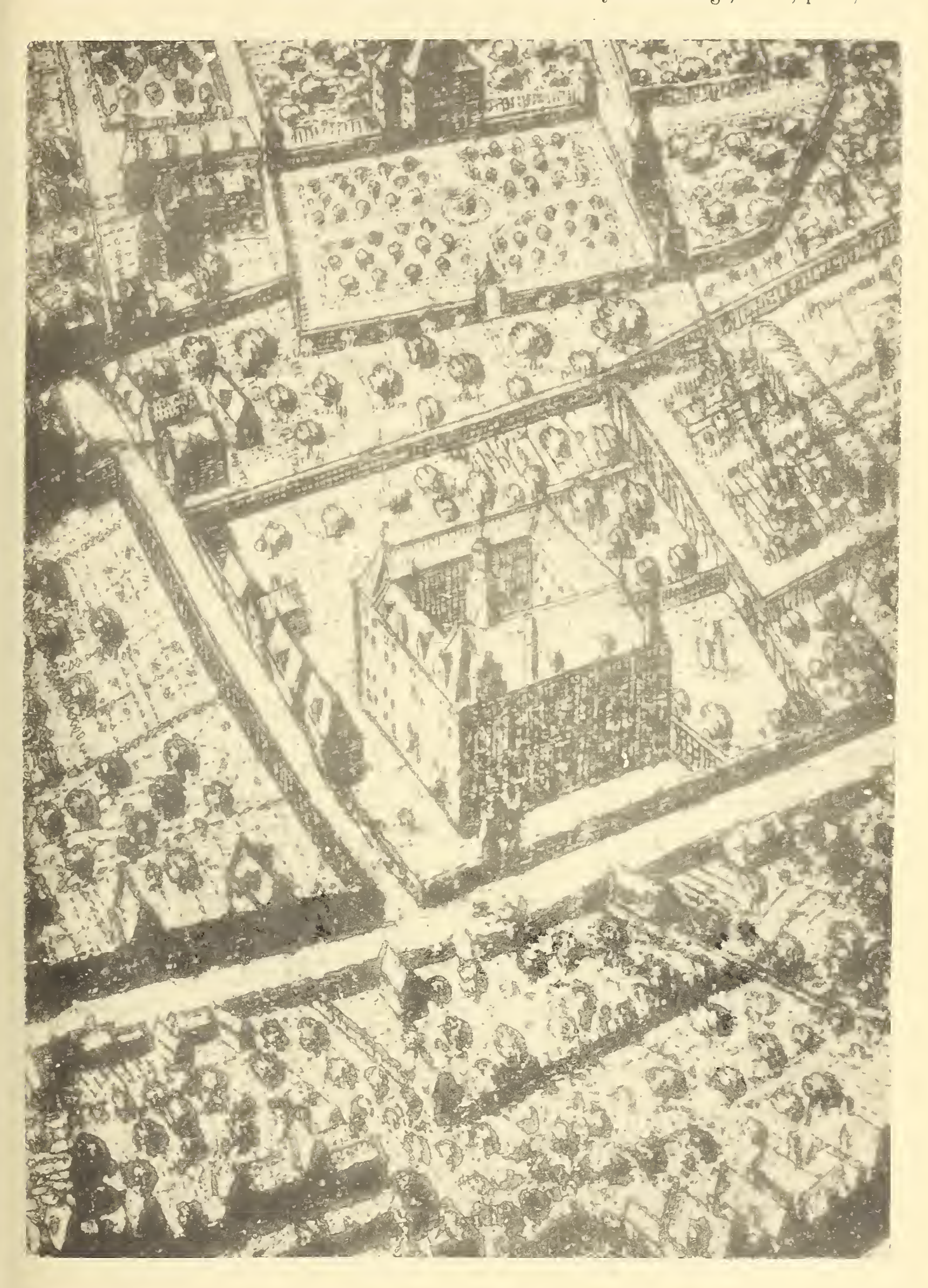


FIG. 3. — VUE DE L'ANCIEN COUVENT DES MINIMES (*'t huys van Vesalius*),

d'après le plan de Bruxelles, gravé en 1639.

Celui-ci, à son tour devenu capucin, y aura laissé s'installer les religieux de cet ordre qui vinrent à Bruxelles en cette même année pour s'y établir, occupèrent d'abord l'ancienne demeure du célèbre docteur et purent en dater leurs lettres : *ex aedibus Vesalianis,* « de l'habitation de Vésale [1] ». Les liens qui existaient entre leur congrégation et Jean De Mol permettent de supposer que celui-ci leur a, pendant quelque temps, ouvert sa demeure, où ils auront été tolérés jusqu'à ce qu'ils eussent acheté des propriétés dans la rue Haute, où ils se firent construire leur couvent et leur église. Mais, bien certainement, ces derniers, qui ont subsisté jusqu'à l'époque de la domination française, n'ont jamais remplacé la maison de Vésale comme on l'a supposé très gratuitement.

Cette demeure même fut achetée par la ville à Jean De Mol le 3 avril 1587, mais les trois membres de la commune ne firent cette acquisition que pour en faire don, dès le lendemain, à Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, maréchal de l'armée d'Espagne, capitaine et gouverneur général du duché de Luxembourg, en considération des services rendus à Bruxelles par lui et par son fils Charles depuis 1566, notamment pendant que le père était gouverneur de Bruxelles. Peut-être aussi voulait-on satisfaire le tout-puissant et très avide comte, dont la demeure avait été fort endommagée pendant les troubles de religion, et que la ville, en vertu de l'accord par lequel elle se soumit à Philippe II en 1585, avait promis d'indemniser. Pierre-Ernest de Mansfeld transporta l'hôtel de Vésale à son fils Charles, mais en redevint possesseur après la mort de celui-ci, tué au siège de Gran, en Hongrie, en 1594 [2].

Par un autre acte, daté du 2 août 1588, Jean De Mol, agissant au nom de sa belle-mère Anne Van Hamme, du consen-

[1] GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique,* t. II, p. 129. Goethals, qui ne cite jamais ses autorités, ne s'est-il pas trompé ici; n'a-t-il pas pris pour des capucins les Minimes, qui, comme on le verra plus loin, devinrent les possesseurs de la maison de Vésale?

[2] HENNE et WAUTERS, *Histoire de Bruxelles, loc. cit.*

tement de son second mari, et en qualité de tuteur de ses enfants nés d'Anne Vésale, Henri, Gaspar, Anne, Adrienne et Élisabeth, céda encore à Charles, comte de Mansfeld, baron d'Helderingen, commandant de l'artillerie royale aux Pays-Bas, la maison appelée *'t Hooghuys* et les deux jardins attenants situés dans la *Hellestraete* [1]. Par d'autres transactions et acquisitions successives, les Mansfeld étaient devenus propriétaires d'une immense étendue de terrain comprenant à la fois l'hôtel Mansfeld, auparavant des Bréderode, situé rue aux Laines, les biens des Vésale dans la rue de l'Enfer ou du Manège et des Malades, les jardins et autres terrains s'étendant plus vers le sud et où s'élève aujourd'hui le Palais de Justice, et que le comte de Mansfeld, Pierre-Ernest, avait successivement achetés. Mais ce tout ne resta pas réuni. Après sa mort, sa veuve, Marie-Christine d'Egmont, duchesse de Bournonville, en hérita; l'hôtel de Vésale fut alors revendiqué par Othon Hartius, avocat fiscal au Grand Conseil de Malines, et par sa femme Marguerite Van den Troncke, comme propriétaires d'une rente de 350 florins carolus hypothéqués sur cet immeuble. On le leur adjugea, le 11 mars 1608, et la duchesse dut le leur racheter. Quelques années plus tard, les frères Minimes, de l'Ordre de saint François de Paule, ayant obtenu des archiducs Albert et Isabelle la faculté de s'établir aux Pays-Bas, acquirent de la duchesse de Bournonville, le 7 décembre 1616, la maison de Vésale moyennant la somme de 13,000 florins, qui fut payée de la manière suivante : 8,000 florins comptant, 4,000 florins comme prix d'une rente de 250 florins dont le seigneur de Cordes et sa femme se reconnurent débiteurs, et 1,000 florins que la dame venderesse donna aux religieux [2].

On peut, croyons-nous, juger de l'aspect que présentait la maison de Vésale en examinant, dans le magnifique plan de Bruxelles de 1639, la manière dont y est représenté le couvent

[1] Voir les pièces justificatives, nº V.
[2] Pièces justificatives, nºs VI et VII.

des Minimes. C'était alors une grande habitation quadrangulaire, située à quelque distance de la rue dite depuis des Minimes, à l'endroit où fut élevée l'église de ce nom. On n'y entrevoit pas encore de traces de temple; l'office religieux s'y célébrait sans doute dans un oratoire provisoire. De grands jardins l'entourent. En 1621, on commença la construction de l'église, dont la première pierre fut posée le 6 avril de cette année par l'infante Isabelle, en présence de son mari, l'archiduc Albert, qui était alors malade; mais l'édifice ne s'éleva que lentement, et, le 16 mars 1627, la ville accorde encore un subside de cinq patacons aux Minimes pour les travaux qu'ils y effectuaient. D'ailleurs, le chapitre de Sainte-Gudule faisait des difficultés pour admettre dans Bruxelles la nouvelle communauté et n'y consentit que le 27 octobre 1623[1]. La première église conventuelle, comme on peut s'en assurer en examinant le plan de Bruxelles gravé par Laboureur et Harrewyn, à l'époque du bombardement de la ville, fut bâtie à front de la rue (dite depuis des Minimes), où elle avait son entrée, et se trouvait contre le couvent, au delà, c'est-à-dire vers le sud. Mais de 1700 à 1715 on éleva, pour remplacer ce temple, qui était peu spacieux, l'église actuelle, édifiée un peu en retraite, au nord du couvent qui, après avoir été pendant longtemps l'hôpital militaire, est actuellement converti en prison[2]. Au commencement du XVIII[e] siècle disparut ce qui restait de l'habitation de Vésale, les autres bâtiments conventuels ayant été rebâtis dans le goût du temps.

On vient de voir ce qu'est devenu l'hôtel Vésale. Quant à la famille de Jean De Mol, on a peu de renseignements sur ses destinées; on sait seulement que les filles de Jean, Adrienne et Isabelle, épousèrent : la première, Hugues de Croeser, cheva-

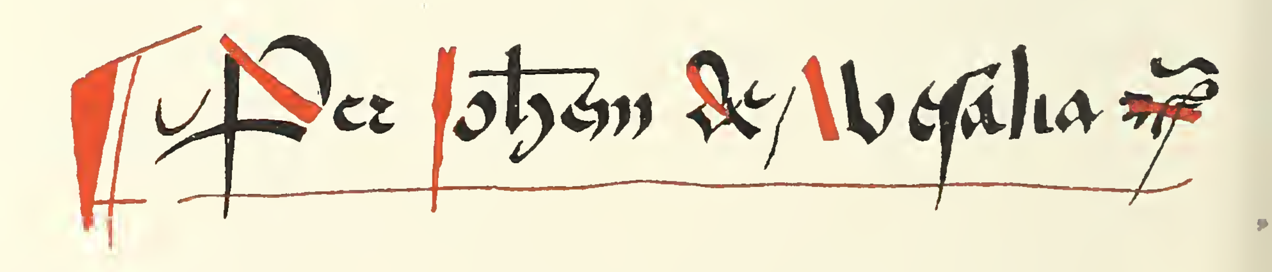
[1] *Registrum novum*, aux Archives de l'église Sainte-Gudule.

[2] Voir SANDERUS, *Chorographia sacra Brabantiae*, t. III, p. 40 (2[e] édit.), et LE ROY, *Le grand théâtre sacré et profane du duché de Brabant*, t. I, p. 274.

lier, capitaine de cuirassiers et drossard de Diest; la seconde, Charles de Bausele, écoutète de la même ville, de qui naquit un fils, Hugues-Nicolas, mort en 1653 [1].

Un jour, on peut l'espérer, on rappellera dignement le souvenir des services rendus à l'humanité par Vésale. On pourra utiliser, dans l'intérêt de sa mémoire, la place du Palais de Justice, d'où la vue se porte au loin dans toutes les directions et domine la vallée de la Senne. C'est là qu'il faudra lui élever un monument digne de lui, près de l'endroit où le grand médecin eut jadis son habitation, près de cette *Montagne de la Potence* où il alla dans sa jeunesse à la recherche des débris humains qui lui servirent à composer ses écrits immortels. La place magnifique où s'élève le gigantesque édifice bâti par Poelaert, devrait être consacrée à l'homme dont la dépouille mortelle repose dans un site ignoré de l'île de Zante. Là s'élèverait, non une simple statue, comme celle de la place des Barricades, mais un véritable monument, attirant de loin les regards, et à la base duquel quatre figures colossales symboliseraient la médecine, la chirurgie, la science pharmaceutique et l'hygiène, dominées par l'effigie de l'homme qui a le plus fait pour le bonheur de l'humanité et que la Belgique peut avec orgueil placer, sinon au-dessus, du moins aux côtés de ces deux génies de l'antiquité : Hippocrate et Galien.

[1] De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. I, p. 64.



Signature de JEAN DE WESEL, bisaïeul de VÉSALE. (Voir plus haut, page 12.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I.

Van meester Henricke Van Oesterwyck der stad medicyn van Bruessel.

1441, 22 décembre.

Item int jair Ons Heeren dusent IIII^c en XLI, des vrydaghs XXII dage in decembri werdt bi den Borgemeesteren, scepenen ende raidsluden der stad van Bruessel ende by overdraghen der goeden luden van der selver stadraide gemeynlic onthouden ende genomen t'eenen medicyn voer de voerseide stad van Bruessel meester Henric Van Oesterwyck, doctoer in medicinen, op de wedden van vyf ponden ouder grote lyftocht gelts ende van sine cleede, in alle der vuegen ende manieren dat meester Jan Van den Eede dies ziele God genadich zy, den zelven dienst tot hier toe gehadt heeft. Ende dede de selve meester Henric Van Oesterwyck hier toe sinen eede in behoerliker manieren voer de Borgemeesteren, scepenen ende raidsluden voirseide, in der Raetcamer daer zy zamentlic vergadert waeren, des disendaghs op ten anderen dach der maent van januarii int jaer XIIII^c ende XLI voirscreven.

Grooten boeck metten Cnoope, f° 92, aux Archives communales de Bruxelles.

II.

D'ordinantie van den cyrurgyn der stad van Bruessel.

1458, 23 juin.

Item des sondaighs XXIII juny anno XIIII^c ende LVIII, op Sint Jans avont voer der noenen, es by de geheele wet tsamentlic overdragen ende gesloten dat de toecomende cyrurgyn die men nu maken sal om d'officie daer aff te bedienen binnen deser stadt voer ende aleer hy sinen eet, tot dit officien geordineert, doet, geloven sal voer de selve wet dat hi t'barbier ambacht niet meer houden of doen en sal by hem selven oft yemant anders binnen dese stad sonder argelist, maer hy sal wel moigen laten teraderen der goeden luden des na hem begeerne sullen ende navolgende den voirseide overdrage ende ordonnancie es by de voirseide wethouderen dvoirseide officie van de cyrurgynscape gegeven ende verleent Mertenen geheeten Van Remunde, dwelke op de voirseide ordinantie de voirseide officie aenveert heeft ende sinen behoirliken eedt dair op voirtyts geordineert gedaen. Actum ut supra in plena camera.

Même registre, f° 116.

III.

Van meester Merten Van Remunde, der stad van Bruessel cyrurgyn.

1459-1460, 22 janvier

Item xxii dage in januario int jair LIX is by den Wethouderen der stad van Bruessel ende by der goeden mannen van

der selver stadraide mits seker ende merckeliken redenen hen doir toe porrende ende zunderlinge mits den groten overlaste die der voors. meester Merten in der iegenwoirdicheyt mynres genedigen Heere ende zyns hofs, in der visitacie van der armen, in d'innecoepen zynre materien hem behoevende ende in den arbeyt die hy in den gasthuyse ende voirt onder d'andere armen dagelycx doen ende lyden moet, overdragen ende gesloten dat desselfs meester Mertens jaerlycxsche wedden gebetert selen syn in alsulcker manieren, te weten is dat doir de selve meester Merten, sint dat hy ontfangen is geweest niet meer van der stadt gehadt en heeft dat syn cleet ende twee ponden ouder groten t'sjaers, dat de voors. meester Merten van nu voertaene jaerelycx, boven syn cleet, sal hebben drie ponden nyettegenstaende der ordinancie voirtyts by de wet ende metten Raide van der stad op d'affsetten ende verminderen der selver stad dieneren toene gemaect, dwelck tegenwoirdich overdrachte de voirscreve wethouderen ter oodtmoedigen des voors. meesters Merten ende tot synen besorge in hueren register hebben doen teyckenen.

Actum ut supra.

Même registre, fol. 189.

IV.

Légittimacion d'Andries de Wesele, fils naturel de feu messire Everardt de Wesele.

1531, octobre.

Charles ... savoir faisant à tous presens à venir que nous avons receu humble supplicacion de notre bien amé varlet de chambre et appoticaire Andries de Wesele, fils naturel et illégitisme de feu messire Everard, en son vivant docteur, conseillier,

médecin et physicien de recommendée mémoire nostre très chier seigneur et grand père l'empereur Maximilian que Dieu absoille, par icelluy messire Everard engendré ou corps de Marguerite Swinters lors non maries, contenant comme le iict suppliant fort honneste homme, de bonne vie et conversacion et a grand désir de continuer en nostre service, vivre et demeurer soubs nous, en nous suppliant très humblement le vouloir légittimer et sur le deffault de sa nativité luy impartir notre grâce, Nous, ces choses considérées et sur icelles eu l'advis de noz amez et feaulx les chiefs et tresorier général de nos domaine et finances, avons de notre certaine science, auctorité et grâce espécial le dict Andries de Wezel legittimé et légittimons et le dit deffault de nativité aboly et effacé, abolissons et effaçons par les présentes et luy avons octroyé et octroyons de notre grâce qu'il puyst comme personne légittime succéder et venir aux successions de ses dits père et mère at autres qui luy attiennent et attiendront, pourveu toutefois qu'à ce se consentent les plus proches parents du lignage et que aucun droit ne soit desja acquiz par autres, et qu'il puist tenir pour luy, ses hoirs et successeurs à tousjours, tous les biens qui luy adviendront de ses successions ou autrement, ou qu'il a acquis ou acquerra, aussy puist faire et ordonner de ses biens par testament ou autrement ainsi que bon luy semblera, pourveu aussi que ce ne soit à monastères, gens d'église et aucunes mains-mortes, et s'il eust maisons fortes, qu'il n'en disposera à estrangiers; soit receu aux estats, honneurs, offices est quelzconquez fais légittimes et séculiers, et réputé doresnavant pour personne légittimée, comme s'il feust né et procréé en léal mariaige, et que, après son trespas, nonobstant la dicte bâtardise, ses plus prochains parens de lignaige succédent à luy et ses biens, héritaiges, possessions et autres biens acquis et (à) acquérir, tous ainsi et par la manière qu'ilz feroient ou pourroient faire s'il estoit né et procréé en léal mariaige, sans ce que à cause de icelle bastardise nous et nos successeurs y puissions au temps à venir clamer ou demander aucun droit, nonobstant quelzconquez droiz, coustumes,

usaiges ou observances à ce contraires, sans payer à nostre proffit, pour raison de nostre présent légittimacion aucune finance, laquelle en considéracion des continuels services qu'il nous a faict au dit estat de varlet de chambre et appoticaire et espérons fera, à quelque somme que icelle finance pourroit monter et estre arbitrée, et de notre autorité et grâce espécial, luy avons quitté et remis, quittons et remettons par ces dites présentes, nonobstant aussi les restrinctions sur le fait de noz domaine et finances, ny quelzconquez usances ou coustumes au contraire, que ne voulons préjudicier au dict Andries, ains en tant que mestier serat, l'en avons relevé et relevons par les présentes. Si donnons en mandement. . . . .

Donné en nostre ville de Bruxelles, ou mois d'octobre l'an de grâce mil cinq cent trente et ung, de nostre empire le second et de noz régnes des Espagnes, des Deux Siciles et autres le XVIme.

Et sur le ploy de ceste est escript : Par l'Empereur et signé L. Du Blioul.

Registre de l'Inventaire imprimé de la Chambre des comptes n° 163, f° 390, aux Archives du Royaume.

Cette bâtardise d'André Van Wesel n'est pas une découverte. Elle a déjà été signalée par Dumont, dans ses *Fragments généalogiques*, t. VI, p. 48 (*voir* De Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, t. Ier, p. 64, 2e édition).

V.

Messire Jean De Mol, tant à son nom qu'en celui de sa belle-mère et des enfants qu'il a eus d'Anne Vésale, cède au comte de Mansfeld sa maison dite t' Hooghuys et les deux jardins qui en dépendaient, provenant de Vésale.

1588, 2 août.

Condt zy allen dat joncker Jan De Mol, in de naeme van jouffrouwe Anna Van Hamme, eertyden weduwe wylen heeren ende meesteren Andries Van Wesele, in zynen leven doctor in der medecynen, ende nu wettige huysvrouwe joncker Hendrickx Van der Meeren, onder vuyt crachte van onwederroepelycke procuratie hem by der voorschreven jouffrouwen Anna met aucthorisatie hoers voors. mans hier toe gegeven ende verleent, blyckende by den instrumente daer aff synde, van der daten der sesthiensten daeghs der maendt van apprille anno XV^c ende sevenentachentich, gepasseert voor Lybrecht De Velle als openbaer notaris ende sekere getuygen, der naergenoempde schepenen gethoont, heeft overgegeven ende getransporteert met wettiger verthydenissen Janne Van Cattenbroeck, secretaris der stad van Bruessele, ontfaende in den naeme ende tot behoeff van Henrick, Jaspar, Anna, Adriana ende Elisabeth De Mol, kinderen des voers. joncker Jans De Mol, die hy behouden heeft van wylen jouffvrouwe, Anna Van Wesel, synder huysvrouwe was, die dochter was der voors. jouffvrouwen Anna Van Hamme ende des voors. wylen heeren ende meesteren Andries Van Wesel, alle de tocht die de voors. jouffvrouwe Anna Van Hamme, van wegen des voors. heeren ende meesteren Andries Van Wesel huers mans was hadde, ende huer eenichssints competeren mochte in de helft van de goeden naebescreven, hem aldaer genoech bewesen, gelovende ende zwerende de voors. joncker Jan De Mol vuyt crachte als boven in de ziele der voors. jouffrouwe Anna Van

Hamme, dat sy de voors. tocht nemmermeer naemaels en sal wederom heysschen noch calengieren om geender noet, dwelck gedaen synde de voors. joncker Jan De Mol, in de naeme van de voors. jouffrouwe Anna Van Hamme ende van den voirs. jonckeren Henricken Van der Meren, hueren man ende mombeir, ende vuyt crachte van de bovengeruerde procuratie voor d'en helft der goeden naebeschreven; item ende de selve joncker Jan De Mol, in den naeme van syne voorschreven kinderen ende vuyt crachte van den orlove ende consent hem by den overmomboiren van de weesen [1] ende wethouderen deser stadt Bruessel hier toe gegeven ende verleent, blyckende by de tween appostillen staende op sekere requeste respective van den daten des tweesten ende achtste dagen der maendt van Meye lestleden, die van de voirs. overmomboiren ondergeteeckent M. Gersmuetere ende die van de voorschreven wethouderen G. Goethals, den naergenompde schepenen gethoont, voor d'ander helft der selver goeden naebeschreven, heeft opgedragen met wettigen verthydenissen in den handen der voors. Jans Van Cattenbroeck, van wegen den geslechte geheeten Sweerts geslechte, in den handen voorgenoempden Jans Van Cattenbroeck van wegen der proefts van der Cappellen ende in den handen desselfts Jans Van Cattenbroeck van wegen des gasthuys van Sint Jans in Bruessele, heeren van den gronde daer over staende, tot behoeff van sieur Guillaume Schotte, ontfaende in den naeme ende behoeff van den edelen ende hoochgeboren heere, heere Carel, grave van Mansfelt, edel baenreheere van Helderingen, heere van Tempsick, enz., generael van den geschutte van Zyne Majestayt in dese Nederlanden, een huys geheeten t' Hooghuys, mette twee hoven daer achter aene liggende, welck huys metten eenen hove bewoont ende gebruyckt worden by Claes Hillen, ende den anderen hoff is in hueringe gehouden geweese by wylen Gillis Van Dessele, pasteybacker, gelyck de voors. goeden

[1] Overmomboiren, les chefs-tuteurs, délégation du magistrat chargé de contrôler la gestion des biens des orphelins.

gelegen syn binnen deser stadt van Bruessele, boven het Bovendael, in de Hellestraete, tusschen den hoff van den grooten huys toobehoort hebbende den voors. heeren Andries Van Wesel, ende na de voors. heer ontfangere toobehoorende, een straetken tusschen beyde liggende opweerts in d'een syde, ende de goeden .... nederweerts in d'andere, commende achter aan de goeden des voors. heer ontfangers ende voor aan de Hellestraete, metten gebruycke van den voors. straetken, hem aldaer genoech bewesen, metter selver waerschap ende vasticheyt die de voors. jouffvrouwe Anna Van Hamme ende hueren voors. man, midtsgaeders de kinderen des voors. joncker Jan De Mol, daeraff ende inne hadden, gelyck in schepene briefven van Bruessele daerop gemaeckt, de welcke de selve opdraegere, in den naeme ende vuyt crachte als boven, met allen den rechte der voorschreven jouffvrouwe Anna Van Hamme, hueren man, ende den kinderen des voors. De Mol daer inne competerende den voorgenoempden ontfangere, tot behoef voorschreven, willichlycken overgegeven heeft, volcomerlycker is begrepen, gelovende in den naeme en de vuyt crachte als boven, hem daerenboven daer aff waerschap. Daernaer de voors. Jan Van Cattenbroeck, in den naeme ende van wegen als boven, heeft voorts overgegeven den voorgenoempden ontfangere tot behoeff voors. de voors. goeden metter waerschape ende vasticheyt voors. erffelyck te houdene ende eeuwelyck te besittene, op ten commeren dyer schuldich es vuyt te gaen, behoudelyck der voors. heeren van den gronde rechte altoos in allen dingen. Oorconden syns heer ende meester Jan Van Berthem, licentiaet in de rechten, ende joncker Bernaert Streignaert, heere van Huldenberge, schepenen te Bruessele, der welcker segelen dese letteren zyn aengehangen. Gedaen int jaer Ons Heeren duysent vyff hondert ende achtentachentich, op ten tweeden der maent van Augusto. Signé : CATTENBROECK.

Original à l'Hôtel de ville. Farde intitulée : *Pièces concernant l'hôtel de Bournonville.* — Les sceaux des échevins manquent.

VI.

Conditions de la vente de la maison de Vesalius et de tous ce que Son Excellence madame la princesse de Mansfeld a réservé dans le grand verger da la dite maison, proposées aux Révérends Pères minimes.

1616, 6 et 7 octobre.

1°

Premièrement quant au prix il est accordé à treize mille florins, à scavoir douze mille comptans et le reste, quy porta mille florins, Son Excellence le cède et le donne aus dicts Pères pour servir de donation pieuse, en recognoissance de quoy les dicts Pères ont promis de célébrer une messe journalière à son intention.

2°

Désirant la dicte dame que les dicts Pères luy assignent une place de leur Eglise pour pouvoir assister aux offices, messes, sermons, etc., laquelle place Son Excellence est contente de faire plancher contre la froidure et humidité des pierres.

3°

En outre serat aussi conditionné que du costé du jardin du Sr de Bornoville les dicts Pères ne pourront faire fenestres, par lesquelles l'on puisse descouvrir ou regarder dans les dicts jardinages.

4°

Est aussy conditionné que la dicte dame veut descharger la dicte maison de Vesalius d'une rente de deux cens cinquante

florins annuels et capital portant quatre mille florins, et partant luy conviendrat toucher la somme entière des dicts douze mille florins, moiennant quoy elle promet de garantir les dicts Pères en tout et contre tous. Ainsi projeté le VI octobre 1616.

(OBSERVATIONS PLACÉES EN MARGE.)

Sur ce quy a esté remonstré à madame la princesse de Mansfelt par les Révérens Pères minimes à cause de la difficulté qu'ils trouvaient sur les articles, Son Excellence, sur l'affection qu'elle porte de les veoir establis en ceste ville, a résolu ce que s'en suit :

1°

Qu'elle se contente que les dicts R^ds Pères célèbrent pour elle une messe par semaine durant six ans.

2°

Veu les inconvéniens que Son Excellence mesme at recognu en ceste article, elle n'insiste plus.

3°

Sa dicte Excellence s'accorde de vendre, céder et transporter aus dicts Pères tout tel droict, action ou liiberté qu'elle peut avoir en la dicte maison de Vesalius, sans les vouloir astreindre à plus grante servitude, sauf à monsieur le duc, son fils, de déffendre ses droicts s'il y en at.

4°

Les dictes R^s Pères minimes promettent dans les six semaines de compter manuellement les douze mille florins

susdicte, à condition que Son Excellence, dans ce mesme temps, furnirat et leur mettrat es mains tous les tiltres et lettrages concernant la dicte maison, avecq exemption de toutst charges, rentes et hypothèques, etc., bien entendu que sy pour les rentes de 250 florins, qu'elle dict estre hypothéqués sur la dicte maison, la dicte dame pour fournir la descharge dans les six semaines, elle consente que le capital, selon qu'elle se trouverait constituée, soit mise et compté entre les mains de messieurs du magistrat de la ville de Bruxelles, à la descharge de la dicte maison, sans que les dictes Révérends Pères minimes en puissent estre recherchez ultérieurement aux frais de la dicte dame, comme aussy en cas que la dicte maison se trouvat chargée de plus grande somme, les dictes Pères minimes estant desclarez deschargez d'autant desdictes rentes dont ils mettront le capitale entre les mains du dict magistrat.

Et en cas que dans les dictes six semaines les dicts Pères ne comptent la dicte somme, seroit loisible à sa dicte Excellence déclarer marché nul. Faict le VII d'octobre 1616.

Response de madame la Princesse.

Sur ce poinct Son Excellence dict pour response qu'il semble superflu de l'avoir posé, attendu que par le transport que ceux de la ville en ont faict à Son Excellence le prince de Mansfelt, il appert que la dicte maison estoit pour lors franque et libre, et que toute la charge, sy aucune y en avoit, redundoit au péril de la dicte ville, et quant aux charges que Sa dicte Excellence madame la Princesse auroit imposé outre celle de deux cent cinquante florins cy mentionnée (que non), elle promet de garantir en descharger les dictes Pères minimes.

Et venant au troisième article de la remonstrance des dicts Révérends Pères, contenant que Sa dicte Excellence vendrat

et transporterat sa dicte Maison de Vesalius, avec tout le droit et action qu'elle y peut avoir, dict et avoue et consente le tout, avec cette restriction néanmoins que les dicts Pères ne pourront aucunement retenir à eux, ou disposer du rachat de la dicte rente de 250 florins, se réservant par ainsy la dicte dame l'entière disposition de ceste rente, soubs la caution que les dicts Pères s'obligèrent de donner pour le capital d'icelle.

Demandant finalement, et ce pour raisons particulières, que les dicts Pères ayent à furnir les huit mille florins actuellement dans le terme de huict jours, à prendre doibs lundy prochain, x^e d'octobre, jusques à l'autre lundi lors prochainement ensuivant.

Item que les dictes R^ds Pères donneront bonne et suffisante caution bourgeoise pour les autres quattre mille florins, lesquels demeureront en leur main, tant et jusques que sa dicte Excellence aporte descharge et quictance des dictes quattre mille florins capitaux de la rente de 250 florins susmentionnée.

Minute, sur papier, aux Archives de la ville.

VII.

Cession de la maison de Vésale à l'Ordre des Minimes par Marie-Chrétienne d'Egmont, princesse de Mansfeld et du Saint-Empire, duchesse douairière de Bournonville, comtesse de Hoochstraeten.

1616, 7 décembre.

Sachent touts que par devant les eschevins dessoubz nommez s'est représentée en propre personne très illustre princesse, dame Marie Chrestiene d'Egmont, princesse de Mansvelt et du Saint-Empiere, ducesse douagière de Bourneville, contesse de

Hoochstraten, Hennyn, etc., laquelle a cédé et transporté avecq deue renunchiation es mains de Corneille de Heynebeke, secrétaire de ceste ville de Bruxelles, de la part de monsieur l'amman de ceste ville, au nom de son office comme seigneur foncier y estant, au prouffict des révérends Pères minimes, Didier Herbillon, vicaire général de la province des Flandres; Pierre Ruissant, son premier collégue, et Jacques Bremant, vicaire local de ceste ville de Bruxelles, l'acceptans pour et au prouffict des révérends Pères minimes de l'ordre de Saint-Francisco de Paula, de nouveau estably en ces Pays-Bas, en suyte de l'octroy par eulx audict effect, auparavant l'enregistrature de ceste, obtenu de leurs Altesses Sérénissimes, au Conseil de Brabant, en date du vingtiesme de juing seize centz et dix sept, signé par le secrétaire Fourdin, aux Eschevins dessoubz nommés montré et cy après inséré, scavoir certaine grande maison, héritaige et jardin avecq toutes ses appendances et dépendances, nommé la maison de Vésalius, scitué en ceste ville de Bruxelles, proche le Wollendries, ayant à la main droicte, en entrant par la grande porte, ung jardin appartenant à la vefve de Henry....., jardinier; au midy au jardin du seigneur ducq de Bournonville; au levant le vergier du dict seigneur ducq et le jardin de Jehan Van Cutssem, carossier; du costé de septentrion des jardins à diverses personnes; laquelle auttreffois par les troys membres de ceste ville a esté donnée par don gratuit à feu noble et illustre seigneur, le seigneur Pierre-Ernest, comte de Mansvelt, etc., et laquelle maison despuis a esté, en conformité des statuts de ceste ville, évincée et adjugée au sieur Otto Hartius, conseillier et fiscal au grand conseil de Malines, et à sa compaingne, en suyte des lettres du unziesme du moys de mars [1], signée J. Cattenbroeck, pour une rente de trois cens et septante cincq florins par an, et laquelle maison despuis a esté transportée par ledicte sieur conseillier et sa dicte compaingne

[1] Ici manque la date de 1608.

au prouffict de la dicte dame princesse comparante. Et se faict la vente de la dicte maison pour le pris et fournir de treize mille florins une foys, de laquelle, déduction faicte du capital d'une rente de deux centz et cinquante florins par an, deue à Jehan Jacops, marchant de vins, montant quattre mille florins, dont la dicte maison est chargée, et huict mille florins que la dicte dame princesse comparante confesse par cestes avoir receu en deniers clers, resteroit deu pour le parfurnissement mille florins, laquelle somme de mille florins la dicte dame princesse en a quicté ausdits révérendz pères minimes par don gratuit, sans que la dicte maison ce soit chargée d'aulcunes aultres rentes, promectant de ce guarrand et asseurance que la dicte dame princesse en avoit, comme es dictes lettres plus amplement est reprins. Et comme la dicte maison est chargée des dittes deux centz cinquante florins par an deue au dict Jehan Jacops, sy est ce que pareillement sont comparus en leurs propres personnes messire Michiel de Roisin, seigneur de Rongy, Cordes, Bettencourt, Celles, etc., et dame Loyse de Sainct Aldegunde, sa compaingne, lesquelz en leur propre et privé nom se sont obligés et s'obligent par cestes indempner la dicte dame princesse de la dicte rente, tant au regard des arreraiges doresnevant à escheoir que du capital d'icelle rente, le tout à leurs frais et dépens et sans aulcune charge de la dicte dame, promectant de ce guarrand et de tousjours satisfaire (sy faulte en advenoit). Par après le dict Corneille de Heyenbeke, pour et au nom que dessus, at ultérieurement livré ausdits acceptants et au prouffict susdict la dicte maison, avec toutes ses appendances et dépendances, comme cy dessus se déclaire, avecq les droicts et asseurances susdittes, pour ainsy estre tenue, et perpétuelement par eulx et leurs successeurs possédée en toute la forme et manière susdicte, saulff au dict seigneur foncier son bon droict. S'ensuyct la teneur du dict octroy obtenu est dépesché en langue thioise comme s'ensuict de mot à aultre. Albert ende Ysabel... *Après l'octroi, qui est daté en toutes lettres* du 20 juin 1617, vient la finale abrégée des lettres échevinales, telles qu'on les transcrivait dans les registres aux

adhéritances à l'Hôtel de ville : Oirconden zijns Wezenbeke en Dongelberghe, schepene. Actum VII decembris 1616.

Copie du temps. Mêmes archives. Malgré la contradiction existant dans la teneur même de l'acte, entre la date de la pièce même (7 décembre 1616) et l'octroi qui y est rappelé (20 juin 1617), il nous a paru impossible de rejeter cette pièce, qui porte tous les caractères possibles d'authenticité. Elle émane du secrétaire Van Heyenbeke, qui l'a rédigée et qui déclare l'avoir extraite du registre des échevins de Bruxelles commençant à la Saint-Jean 1616, où elle était transcrite au fol. 46. Elle est du reste parfaitement en harmonie avec une autre minute du même dossier, où sont discutées les conditions de la cession de l'hôtel Vésale.

VIII.

Croquis généalogique des Van Wesel ou de Wesel.

PIERRE VAN WESELE, docteur en médecine.

JEAN VAN WESELE, docteur en médecine,
professeur à Louvain, de 1429 à 1446, puis médecin de la ville de Bruxelles,
épouse : 1° MATHILDE VAN ELLICK; 2° AGNÈS SWARTS, qui, après la mort de son mari,
le 21 mai 1477, s'allie à JEAN DE COSTERE.

EVERARD VAN WESELE dit WYTINCX, docteur de l'archiduc Maximilien d'Autriche, devient chevalier, mort le 27 juillet (1484?).	JEANNE épouse ROLAND T' SERARNTS, seigneur à Corbeck-Dyle, échevin de Bruxelles	Maître PAUL WYTINCX alias VAN WESELE, épouse BARBE MOST (30 octobre 1488).	HENRI dit WESSALIA relève le bien de Ter-Holst après la mort de son père, pour lui et ses frères, 23 août 1476, et le vend ensuite (relief du 26 juillet 1478); devient secrétaire de la ville de Vilvorde;	AGNÈS.	BARBE.

morte le 25 août 1537.

André Van Wesele dit aussi André Wytinx,
fils naturel, né de Marguerite Swinters, légitimé en octobre 1531;
épouse Élisabeth Crabs ou Crabbe,
qui était alliée aux Martin.

1° Ode Simoens,
2° Marguerite De Ritar,
morte le 25 août 1537.

? Nicolas Van Wesele,
reçu bourgeois
de Bruxelles en 1526.

André Van Wesele
ou de Wesel, connu sous le nom de VÉSALE, né le 1er janvier 1515; reçu docteur en médecine à Padoue en 1538; devient médecin de Charles-Quint en 1543, puis de Philippe II; mort dans l'ile de Zante le 15 octobre 1564; épouse Anne Van Hamme, qui, après sa mort, se remarie à messire Henri Van der Meeren, fils du seigneur de Saventhem.

François Wessallia,
professeur
de médecine à Vienne,
où il meurt en 1552.

Anne Van Wesele
épouse
Nicolas Bonnaert,
barbier de l'empereur Charles-Quint,
plus tard
bailli de Ziericzée.

Anne Van Wesele épouse messire Jean De Mol, fils de Martin De Mol, et grand fauconnier de Philippe II,
échevin de Bruxelles en 1578, gouverneur de Diest de 1579 à 1582 et de 1584 à 1589.

Henri De Mol, Gaspar De Mol, Anne De Mol,

Adrienne De Mol
épouse
le chevalier Hugues De Croeser.

Élisabeth De Mol
épouse
Charles de Bausele.

Hugues-Nicolas de Bausele, mort en 1653.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES

PERSONNALITÉS CITÉES

DANS

LE TRAVAIL QUI PRÉCÈDE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES PLANCHES.



NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

PAR

Ernest GOSSART

CONSERVATEUR A LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE

Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 1er février 1897.

PRÉFACE.

Les notes qui suivent ont été préparées en même temps que notre travail sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe au XVI[e] siècle, publié en 1896, et, à certains égards. elles en forment le complément. Nous en avons recueilli les éléments surtout dans les relations et les correspondances imprimées des ambassadeurs vénitiens, très importantes pour l'étude de l'histoire au point de vue où nous nous sommes placé ici. Ce qui nous a intéressé particulièrement, c'est l'examen du milieu dans lequel Charles-Quint s'est formé, des influences qu'il a subies, la recherche de ses idées à côté de celles de ses ministres, de l'éclosion de sa personnalité, des conditions dans lesquelles s'est manifesté son génie politique au début. Nous avions conçu le projet d'étendre cette recherche au règne entier de l'empereur et de tracer, aussi complet que possible, un tableau de sa politique générale. L'insuffisance des sources imprimées nous a fait renoncer à cette entreprise.

Rien n'est plus simple que l'histoire de Charles-Quint envisagée dans son ensemble : il vise à maintenir son influence prépondérante en Europe; il aspire à remplir son rôle d'empereur suivant l'exemple de ses prédécesseurs du moyen âge. De là, d'une part, la lutte avec François I[er]; de l'autre, la guerre au protestantisme, les projets de réforme de l'Église et de convocation d'un concile, les campagnes contre les Turcs. L'hostilité du roi de France, la défiance, le mauvais vouloir même du pape contrarient l'exécution de

ses plans : les incidents qui se rattachent à l'abdication, et que nous rappelons plus loin, portent l'empreinte des sentiments de tristesse que dut engendrer l'impuissance de ses efforts et du découragement qui en fut la conséquence. Mais la simplicité de ce tableau disparaît quand il s'agit de discerner les vues qui animent les personnages de cette action aussi vaste que compliquée, l'empereur, François Ier, le pape, le roi d'Angleterre, les princes italiens, la république de Venise, les princes d'Allemagne, de démêler les intrigues qui viennent contrarier Charles-Quint dans l'application de son programme, de suivre ces négociations confuses dans lesquelles les intéressés font assaut de finesse et souvent de duplicité.

Bien des détails restent obscurs, pour l'éclaircissement desquels il faudrait recourir aux documents inédits qui sont à Vienne, à Lille, à Paris, à Simancas, à Londres. Même si l'on veut se contenter des sources imprimées, on est arrêté par la nécessité d'attendre l'achèvement de plusieurs recueils en cours de publication : les *Calendars of State Papers*, la nouvelle série des *Reichstagsakten*, les *Nuntiaturberichte*, les *Diarii* de Sanuto. Nous nous bornons donc à ces quelques notes, où l'on trouvera, plus ou moins développés, un certain nombre des points que nous nous proposions d'étudier.

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE

DU

RÈGNE DE CHARLES-QUINT

I.

RELATIONS DES AMBASSADEURS VÉNITIENS PASQUALIGO ET CORNER SUR CHARLES-QUINT, L'ESPAGNE ET LES PAYS-BAS, 1515-1521.

On ne trouve pas dans le recueil d'Albéri de relation concernant Charles-Quint antérieure à celle que Gaspard Contarini présenta au retour de la mission qu'il avait remplie près de ce prince de 1521 à 1525. C'est la plus ancienne que Gachard et Reumont ont citée, le premier dans les *Monuments de la diplomatie vénitienne* et les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur Charles-Quint et Philippe II*, le second dans son *Histoire de la diplomatie vénitienne.* Avant 1521, la république avait pourtant envoyé près de Charles d'Autriche, en 1515, Pietro Pasqualigo, en 1517, Girolamo della Vedova, l'un et l'autre en mission extraordinaire, et, en 1517 encore, Francesco Corner, qui la représenta pendant trois ans et demi en qualité d'ambassadeur ordinaire. Nous connaissons aujourd'hui, par les *Diarii* de

Sanuto, dont la publication, entreprise en 1879, n'est pas achevée, la correspondance de ces trois agents, une relation succincte de Pasqualigo et celle de Corner [1].

Ranke a dit des correspondances et des relations des ambassadeurs vénitiens qu'elles constituent un trésor inépuisable pour l'histoire du XVIe siècle. Nulle part, en effet, on ne trouve réunies au même degré l'exactitude et la variété des informations, la solidité dans les jugements, la connaissance des hommes et des choses. La même valeur s'attache aux *Diarii*. L'auteur de ce recueil, Marino Sanuto, après avoir publié plusieurs ouvrages historiques, entre autres une *Vie des Doges,* conçut le projet de puiser dans les archives de la république les éléments d'une chronique de son temps, et ce projet, il le mit à exécution en recueillant chaque jour, pendant près de trente-huit ans, du 1er janvier 1496 au mois de septembre 1533, des notes de tout genre, analysant les dépêches et les rapports des envoyés de tout rang, à mesure que les uns et les autres arrivaient, résumant les procès-verbaux du sénat, la première assemblée de la république, par laquelle passaient toutes les affaires de quelque importance, reproduisant *in extenso* les documents qui lui paraissaient présenter un intérêt particulier, travail énorme, qu'il accomplit avec la pleine conscience des services qu'il rendrait dans l'avenir. « J'ai, dit-il, fait mon œuvre au jour le jour, avec labeur, sueurs, veilles et recherches continuelles... J'ai vu et entendu la vérité, non seulement au sujet de cette ville, mais du monde entier, et je puis dire qu'aucun écrivain ne pourra entreprendre une bonne histoire moderne sans consulter mes *Diarii* [2]. » Du vivant même de Sanuto, la république avait reconnu l'importance du monument qu'il se proposait d'édifier : un décret spécial du Conseil des Dix lui avait accordé l'autorisation de parcourir les archives pour tenir son journal au courant [3].

[1] *I Diarii di Marino Sanuto.* Venezia, 1879-1896, 46 volumes in-4°, publiés par la R. Deputazione Veneta di storia patria.

[2] G. de Leva. *Marino Sanuto. Archivio Veneto,* t. XXXVI, pp. 111-117.

[3] Rawdon Brown. *L'Archivio di Venezia.* Venezia, 1865, pp. 63-65.

C'est à ce précieux recueil, dont l'original repose aux Archives de Venise, que sont empruntés les renseignements qui suivent.

Le premier ambassadeur envoyé par la république à l'archiduc Charles après son avènement en 1515, Pietro Pasqualigo, était chargé de féliciter ce prince à l'occasion du traité d'alliance qu'il venait de conclure, le 24 mars, avec François I[er]. Ce qui l'avait sans doute recommandé au choix du gouvernement, c'est qu'il possédait la langue française et connaissait les Pays-Bas, y étant venu jadis achever ses études à l'Université de Louvain [1]. Quand il arriva, au commencement du mois de juin, l'archiduc visitait les provinces du nord, pour s'y faire inaugurer. L'ambassadeur alla le rejoindre à La Haye.

A ce moment, la république de Venise, alliée de François I[er], qui préparait son expédition en Italie, était en guerre avec l'empereur Maximilien, l'aïeul de Charles. L'attention était donc extraordinairement attirée sur une ambassade qui, dans ces circonstances, paraissait présenter un intérêt exceptionnel. On se demandait de quelles instructions Pasqualigo était porteur; on pressentait des déclarations importantes de part et d'autre. L'allocution de l'ambassadeur déçut l'attente générale : Pasqualigo se borna, en effet, à des félicitations sur le traité conclu avec le roi de France. En revanche, le grand chancelier Le Sauvage, chargé de lui répondre, produisit une impression inattendue en témoignant sa surprise de ce que l'ambassadeur d'une puissance avec laquelle l'aïeul de l'archiduc était en guerre eût osé venir dans les Pays-Bas sans demander de sauf-conduit. Il ajouta que le prince ne l'avait laissé pénétrer jusqu'à sa cour et ne lui avait accordé audience que parce qu'il

[1] Il était né à Venise en 1472. Dès sa jeunesse, il fut chargé de missions diplomatiques en Portugal et à la cour des rois Catholiques; il fut envoyé ensuite près de Maximilien, en Hongrie, en France et en Angleterre. L'année même de sa mission près de l'archiduc Charles, il accompagnait François I[er] dans son expédition d'Italie, quand il mourut subitement à ilan. CICOGNA, *Delle Inscrizioni Veneziane*, t. I. Venezia, 1824, p. 161.

le croyait porteur de propositions de paix, auquel cas l'archiduc aurait employé ses bons offices pour faciliter un rapprochement entre Maximilien et Venise.

Pasqualigo savait bien que, s'il avait fait cette démarche, on n'aurait pas manqué de lui susciter des difficultés. Dans sa réplique, il fit très habilement observer que demander un sauf-conduit, c'eût été témoigner de la défiance et avouer tacitement que la seigneurie se considérait comme étant en mésintelligence avec l'archiduc, ce qui n'était nullement le cas; qu'il ne venait pas vers le petit-fils de Sa Majesté Impériale, mais vers le prince de Castille, duc de Bourgogne et de Brabant, comte de Flandre, États indépendants de la maison d'Autriche et avec lesquels la seigneurie n'était pas et ne voulait aucunement être en guerre; qu'il était envoyé vers l'allié du roi de France, dont la république était également l'alliée; que, quant à la guerre avec l'empereur, la république la soutenait uniquement pour revendiquer ce qui lui appartenait et qu'elle était disposée à faire même des concessions si la paix pouvait en résulter.

Il semble que cette réponse donna satisfaction au prince et à la majorité de son conseil, car l'ambassadeur était à peine parti que le grand chancelier accourut lui présenter des excuses et l'assurer qu'il ne lui avait parlé aussi durement que pour complaire aux nombreux serviteurs de l'empereur présents à l'audience. D'autres membres du conseil vinrent faire la même démarche et lui exprimer le regret qu'on eût autorisé une aussi violente sortie. Il ne s'en félicita pas moins de n'avoir pas demandé de sauf-conduit, car, en dépit de toutes ces protestations, il était persuadé que les Allemands, les Espagnols et les Bourguignons, alors présents à la cour de l'archiduc, le lui auraient fait refuser. Parmi les ennemis de Venise, il eut occasion de remarquer Ferry de Croy, seigneur de Rœulx, un des principaux ministres de l'archiduc. En combattant pour l'empereur contre les Vénitiens, il était tombé aux mains de ces derniers, et il se plaignait d'avoir été soumis pendant sa captivité à toutes sortes de durs traitements. Telle était sa

rancune qu'il refusa de donner la main à Pasqualigo pour le seul motif qu'il était Vénitien [1].

En quelques lignes, l'ambassadeur esquisse dans sa correspondance un tableau de la cour des Pays-Bas.

« L'archiduc, dit-il, est un garçon de quinze ans, de taille moyenne, maigre au possible, pâle, très mélancolique. Il tient constamment la bouche tombante et ouverte ; les yeux, qu'il a également tombants, paraissent avoir été attachés et n'être pas à lui [2]. Ses médecins disent qu'il est d'une faible complexion, et il en a bien l'air.

» Il a une belle cour, où se trouvent une infinité d'Espagnols mécontents du roi d'Espagne et beaucoup d'Allemands. Madame Marguerite va toujours avec lui, mais elle ne se mêle d'aucune affaire d'État : elle ne songe qu'à se donner du plaisir et du bon temps [3]. Elle est plus belle et plus fraîche que jamais.

» Comme il est jeune, le prince ne gouverne pas, mais est gouverné. Son conseil est divisé, une partie étant affectionnée à la France, dont elle dépend, l'autre au roi des Romains. Mais tous indistinctement sont mécontents du roi d'Espagne pour plusieurs motifs et principalement parce qu'ils ne tirent rien de ce côté, si bien qu'ils finiront par pousser l'archiduc à aller enlever au roi le gouvernement de la Castille comme lui revenant, à quoi la France et l'Angleterre ne cessent de travailler fort [4]. »

A la cour de l'archiduc, Pasqualigo rencontra son ancien professeur de théologie à l'Université de Louvain, Adrien d'Utrecht, qu'il semble estimer peu comme homme d'État.

[1] Analyse des lettres de Pietro Pasqualigo, Anvers, juin-juillet 1515. Sanuto, XX, 443-446.

[2] Porta la boca sempre cazuda et aperta et cosi li ochii cazudi che par li stagino ataccati et non sieno soi.

[3] Marguerite d'Autriche, tante de l'archiduc, gouvernante des Pays-Bas pendant la minorité de ce prince, avait, en effet, perdu toute influence depuis l'émancipation de son neveu.

[4] Pasqualigo à Marco Barbo, Lyon, 19 juillet 1515. Sanuto, XX, 422.

« Cet excellent théologien, dit-il, a acquis, *nescio quo casu*, une grande réputation ; il est le premier conseiller du prince ; l'emporte sur tous en autorité et en crédit. Rien absolument ne se fait sans son intervention. Vous pouvez penser avec quel plaisir j'ai été reconnu par ce seigneur, qui m'a fait toutes sortes d'amitiés. Voilà comment va le sort des hommes. C'est bien à propos de celui-ci qu'on peut dire : *si fortuna volet, fies de rectore consul* [1]. »

Pendant qu'il accomplissait sa mission, Pasqualigo était accompagné de son beau-frère, Marc-Antonio Contarini, qui a, de son côté, noté ses observations dans une lettre écrite avec esprit et d'une plume très alerte.

Dès son arrivée à la frontière, il s'extasie sur la beauté et les agréments du pays. Jamais, assure-t-il, il n'a vu de villes plus belles, jamais il ne s'est trouvé avec de meilleures gens. Les dames y sont les plus belles et les plus polies du monde : « c'est vraiment le pays de Vénus ». Lille est gaie et gentille au possible. Gand n'a pas sa pareille.

Il arrive à Anvers le jour de la procession et de l'ouverture de la kermesse. La ville regorge de gens très bien habillés, qui viennent des localités environnantes festoyer chez des amis. La procession s'avance en ordre parfait. Ce sont d'abord les métiers, puis les ordres religieux, nombreux et dont les membres sont richement vêtus, des chars de triomphe et autres, les magistrats communaux : bailli, écoutètes, échevins, etc., les hallebardiers, les arquebusiers, les archers, les arbalétriers, ensemble au nombre de deux cents ; puis le gouverneur et sa suite ; enfin, le clergé. Une grande partie des habitants suit la procession.

Contarini fait l'éloge d'Anvers, ville très belle et toute neuve, car elle se refait entièrement, et si bien qu'avant dix ans elle l'emportera sur Bruges pour ses constructions, comme elle

[1] Le même à Lorenzo Barbarigo, Anvers, 19 juin 1515. *Ibid.*, 445. Il est bien vrai qu'Adrien avait conservé une grande autorité sur son ancien élève; mais c'est le seigneur de Chièvres qui dirigeait les affaires

l'emporte déjà pour le commerce. Tout en s'émerveillant à la vue de ces innombrables navires chargés de marchandises dans le port, l'idée de la décadence de Bruges lui fait craindre le même sort pour Venise. « *Veh vobis!*... crie-t-il à ses compatriotes. Tout récemment l'un de ces navires ramenait des pèlerins de Jérusalem; un autre s'apprête à y aller. Auparavant les pèlerins allaient s'embarquer à Venise; aujourd'hui ils lui sont enlevés. Quand la marchandise prend une nouvelle direction, elle ne revient pas facilement. »

En Hollande, il va d'abord à Dordrecht, qui mérite également son admiration. « C'est chose merveilleuse, remarque-t-il, que la multitude de villes très riches sur un si petit espace et la fertilité du sol. » Les femmes y sont belles et propres. Si seulement il connaissait la langue du pays ou avait quelque bon guide! Mais le grand ennui, c'est la langue. Il a dû errer pendant plusieurs heures par la ville pour se procurer un logement, faute de trouver à qui parler; il a fini par se caser chez un habitant qui comprenait le latin. Cette difficulté qu'il rencontre à se faire entendre le tracasse visiblement; il y revient à plusieurs reprises, surtout lorsqu'il parle des femmes, à propos desquelles il fait cette réflexion : *chi sapesse la lengua saria felice in omnibus* [1].

Girolamo della Vedova, secrétaire de l'ambassadeur de Venise à Paris, vint dans les Pays-Bas au mois d'avril 1517. Il était chargé de solliciter la suppression des représailles dont étaient l'objet les navires de la république. L'archiduc lui fit bon accueil et chargea le grand chancelier de l'entendre. Le résultat de sa mission fut l'octroi d'un sauf-conduit d'un an pour les navires vénitiens qui se rendaient en Barbarie et en Flandre. Nous ne trouvons aucun détail qui mérite particulièrement l'attention dans les extraits que Sanuto donne de sa correspondance [2].

[1] Analyse d'une lettre de Marc-Antonio Contarini à Mafio Lion, Anvers, 14 juin 1515. *Ibid.*, 440-442.

[2] Sanuto, XXIII, 240-267

Il en est autrement de la relation de Francesco Corner, qui commence la série des ambassadeurs ordinaires accrédités par la république auprès de Charles-Quint. Avant d'entrer dans la carrière diplomatique, Corner s'était adonné à la profession des armes; du mois de février 1508 au mois de mai 1509, il avait représenté la république auprès de Ferdinand le Catholique. En 1517, il fut désigné pour aller remplir les fonctions d'ambassadeur auprès de Charles d'Autriche, roi de Castille. Il résida trente-deux mois en Espagne, en cette qualité, suivit Charles, devenu empereur, en Angleterre, dans les Pays-Bas et en Allemagne, assista à son couronnement et à la diète de Worms. Au mois d'avril 1521, il fut remplacé par Gaspard Contarini et quitta Worms le 10 mai. Dès le 6 juin, il donnait lecture au sénat de la relation de son ambassade [1]. Nous analysons ce document d'après le texte qu'en a conservé Sanuto [2].

Après avoir rappelé sommairement les débuts de sa mission, Corner trace le portrait de l'empereur.

Il est de taille moyenne, a le teint blanc, est bien proportionné, pas très gras, mais fort bien conformé. Sans avoir la figure difforme, il tient continuellement la bouche ouverte, ce qui lui messied fort, quoique cela provienne d'hérédité du côté paternel et maternel; mais il a acquis par héritage tant de biens et une telle fortune qu'il ne doit pas se plaindre d'avoir eu en même temps ce petit défaut, uniquement dû à la faiblesse de la mâchoire. Il est fort sujet aux catarrhes et, par suite, obligé de respirer de la bouche, les narines étant presque continuellement rétrécies. Il a la langue courte et

[1] En 1527, Clément VII le nomma cardinal, et en 1531, évêque de Brescia. Il mourut à Viterbe en 1543. A son ambassade d'Espagne en 1508-1509 se rattache un curieux incident que nous rapportons plus loin, *Appendice* A.

[2] Sanuto, XXX, 321-341. Avant de paraître dans ce recueil, en 1891, la relation de Corner avait été publiée par R. Fullin sous le titre suivant: *Relazione di Francesco Corner, tornato ambasciatore da Carlo V, 15-1.* Venezia, Antonelli, 1866, 32 pages in-8°. Cette brochure n'a pas été mise dans le commerce, et il nous a été impossible d'en trouver un exemplaire.

épaisse, ce qui le fait s'exprimer avec beaucoup d'embarras et non sans fatigue.

Naturellement il parle peu dans les audiences et les réceptions, aussi bien secrètes que publiques : il fait alors répondre par le grand chancelier ou un de ses conseillers présents; quelquefois il prend la parole pour dire qu'il remettra l'affaire au grand chancelier, à M. de Chièvres ou à un autre, suivant son importance. Avec ses familiers, on dit qu'il parle davantage.

Il n'a pas d'inclinaison particulière très prononcée. En général, il aime les joutes, les jeux de cannes et de paume, mais sans passion. On dit pourtant que les armes sont ce qui l'attire le plus. En Espagne, Corner l'a vu rompre la lance et prendre part au jeu de cannes en toute perfection. Il est excellent cavalier, armé ou non ; il manie le cheval avec beaucoup de grâce. Quelquefois il joue aux cartes et aux dés avec ses familiers.

Il n'est pas très porté aux plaisirs corporels. On croit que jusqu'ici il n'a pas connu de femme charnellement, quoique en apparence il ait fait la cour à bien des dames, en Espagne comme en Flandre ; telle est, du moins, l'opinion commune. On l'attribue à ce qu'il est de tradition dans la maison de Bourgogne que la première femme qu'un prince connaisse effectivement, c'est l'épouse [1].

Comme il ne possède pas encore l'expérience nécessaire au gouvernement de tant de royaumes, il se conforme aux avis de ses conseillers ; le principal est M. de Chièvres, que non seulement il aime, mais pour lequel il a une véritable vénération.

[1] Charles eut pourtant, avant son mariage avec Isabelle de Portugal, au moins trois enfants naturels : Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, et deux autres filles, au sujet desquelles on trouve des renseignements dans la *Coleccion de documentos inéditos*, t. LXXXVIII, pp. 510-521. Voir aussi notre brochure : *Deux filles naturelles de Charles-Quint*. Bruxelles, 1892. (Extrait de la *Revue de Belgique*.)

Son frère Ferdinand, auquel on a donné le nom du roi Catholique, son aïeul, est né en Espagne le 10 mars 1503. Il est petit et moins grand et moins fort que l'empereur, a l'intelligence vive et s'exprime aisément. Il est adroit dans les armes et dans l'équitation. Comme l'empereur, il tient la bouche ouverte, mais pas autant. Il fut envoyé d'Espagne en Flandre [1] ; on lui donna pour gouverneur le prince de Chimai, et toute sa maison fut composée de Flamands. « Je crois, remarque à ce propos Corner, qu'on n'a pas osé le laisser en Espagne ni dans les mains des Espagnols par crainte de quelque nouveauté : il était fort aimé d'eux, et lui savait s'en faire bien venir également, ayant été élevé sous la direction de feu le roi Ferdinand, prince très prudent [2]. »

Sa Majesté a quatre sœurs : la première, Éléonore, est mariée au roi de Portugal ; la deuxième [3] est promise au roi de Danemark ; la troisième [4], au roi de Hongrie ; la quatrième, Catherine, née après la mort de son père, est près de sa mère en Espagne. La mère est, d'après ce que l'ambassadeur a entendu dire, très mal conditionnée, n'est pas destinée à vivre longtemps et est privée de tout sens et jugement. Elle a été d'abord sous le gouvernement du marquis de Denia ; aujourd'hui elle

[1] C'est en 1518 que son frère, alors en Espagne, l'envoya dans les Pays-Bas.

[2] Corner ajoute : « Maintenant on le tient en Flandre sous bonne garde, à cause des nouveautés survenues en Castille. » Au mois de juin 1521, Ferdinand n'était plus en Flandre, mais en Allemagne, d'où il revint pour quelque temps dans les Pays-Bas à la fin de l'année. On voit par là, par ce qui est dit de Chièvres, présenté comme étant encore en vie, et par d'autres passages, qu'une bonne partie de la relation a été rédigée bien avant l'expiration de la mission de Corner. C'était, du reste, généralement le cas pour ces documents : les ambassadeurs étaient tenus d'en donner lecture au sénat dans les quinze jours qui suivaient leur retour à Venise, et ce retour avait lieu dès l'installation de leur successeur. Il est évident qu'un aussi court délai était loin de suffire à la rédaction d'un travail de cette importance.

[3] Corner met ici Marie, au lieu d'Isabelle.

[4] Marie, et pas Isabelle, comme le porte la relation.

a un autre gouverneur, par suite de la révolution survenue en Castille [1].

M. de Chièvres a tout le gouvernement dans ses mains. Il doit l'origine de sa fortune à l'office de grand chambellan qu'il reçut du prince de Chimai : il est devenu ainsi gouverneur de Sa Majesté. C'est grâce à son intelligence qu'il est parvenu à la position qu'il occupe et qui ne saurait être plus élevée, car il a sous son autorité, non seulement la personne de l'empereur, mais sa maison, ses États, tout ce qui lui appartient.

C'est un homme de grand talent. Il parle peu, mais avec beaucoup d'affabilité, écoute, répond avec douceur, ne paraît pas être emporté, mais paisible et pacifique plutôt que désireux de guerre. Il vit très sobrement, ce qui ne se rencontre pas chez les Flamands. Il est connu pour être avide, amassant beaucoup et dépensant peu ; aussi croit-on qu'il possède une fortune considérable, grâce aux nombreuses charges qu'il a obtenues en Espagne et dans le royaume de Naples. Il est haï universellement, comme le sont d'habitude ceux qui ont de pareils gouvernements ; il l'est surtout en Espagne, où tout le monde le regarde comme ayant été cause du départ du roi, ou plutôt de sa fuite, qu'on pourrait attribuer à ce qu'il craignait pour sa vie, s'il avait séjourné davantage dans ces pays. Aussi l'y tient-on actuellement pour un lâche.

Vient après lui, dans l'ordre d'importance pour les affaires d'État, le grand chancelier, qui est Savoyard [2], très instruit et très homme de bien ; le gouverneur de Bresse [3], le protégé de Madame Marguerite ; le grand écuyer, qui est Flamand [4]. Celui-ci n'est pas homme de gouvernement, mais il est fort dans les bonnes grâces de Sa Majesté. Il y a encore l'évêque

[1] Le marquis de Denia, chassé par les comuneros, quand ils s'emparèrent de Tordesillas, où résidait la reine Jeanne, fut rétabli dans ses fonctions après la reprise de cette ville par les troupes royales.

[2] Mercurino Gattinara.

[3] Laurent Gorrevod, gouverneur de Bresse, en Bourgogne, et pas en Savoie, comme le dit Corner.

[4] Charles de Lannoy, seigneur de Maingoval.

de Palencia, Espagnol, autrefois appelé le docteur Mota, intelligent, astucieux et savant, également dans les bonnes grâces de Sa Majesté et de M. de Chièvres. Beaucoup d'autres interviennent dans les affaires secrètes, mais tous dépendent de M. de Chièvres.

La dépense de la maison du roi varie suivant que croissent ou diminuent les recettes. Les événements d'Espagne l'ont fait restreindre, mais elle est encore très grande, parce que le naturel des Flamands est de dépenser beaucoup pour la bonne chère et que tous les principaux de la cour ont le plat à la table de Sa Majesté. Puis il y a les gentilshommes appointés, les officiers, la garde à pied de cent Allemands, cent archers à cheval ; puis encore les plaisirs du prince. Pour toute cette dépense, on lui a attribué le produit des trois maîtrises qu'il possède en Espagne et sa part de l'or et des perles qui arrivent des Indes. Tout cela peut s'élever à la somme de 212,000 ducats. En Espagne, on partage avec les Fugger « Aujourd'hui, remarque Corner, par suite de la révolution, on ne perçoit plus rien, et je ne sais quel autre revenu on leur attribue. Les Fugger, marchands allemands, ont, lors de l'élection à l'empire, avancé à Sa Majesté de fortes sommes, et la dépense faite à cette occasion a été si considérable que Sa Majesté aura, je crois, pendant longtemps grand besoin d'argent. »

Corner donne ensuite des renseignements sur l'état de l'Espagne.

Il y compte environ trente-deux grandes villes, cent cinquante places fortes, cinq cents châteaux, deux mille villages. Le pays n'est pas très peuplé : il n'y a guère plus de deux cent cinquante mille feux.

Les habitants sont de leur nature orgueilleux, vains, légers et prompts à la révolte contre leur souverain. Ils ne sont pas fort beaux de corps ; néanmoins les hommes sont très jaloux de leurs femmes. Ils sont très intelligents et, avec cela, manquent de jugement. Ils s'adonnent peu aux lettres et, en général, aux travaux intellectuels, et ils ont la prétention de savoir et de valoir plus que toute autre nation. Ils vivent misé-

rablement, parce qu'il n'y a pas chez eux grande richesse, lésinent sur tout à l'extrême pour épargner, puis un jour ils dissipent ce qu'ils ont pour trancher du grand seigneur et se mettre au-dessus de leurs égaux.

Tout en participant de ce caractère général, les grands sont plus courtois, mais aussi très vains, dépensant, pour paraître, beaucoup plus qu'ils ne possèdent. Tout, chez eux, est plus dans l'apparence que dans la réalité. Eux aussi sont prompts à se soulever, sont orgueilleux, ne croient pas qu'il y ait d'autre grandeur qu'en eux et se font quasi adorer de leurs vassaux. Ils ont surtout en vue leurs intérêts particuliers, et ç'a été la principale cause de leur désunion au temps où le roi se trouvait en Espagne. Sans avoir d'idée arrêtée, ils sont toujours à la recherche de sujets de mécontentement ; mais il est facile de les gagner.

Quand ils en viennent aux rixes, ils se livrent aux plus grandes cruautés si le roi n'y met empêchement, et ils y dépensent la majeure partie de leurs revenus.

Les prélats et les grands ont de 600,000 à 800,000 ducats de revenu ; les trois grands ordres de chevalerie en ont 105,000 ; le prieur de Saint-Jean de Rhodes, 15,000. On a créé récemment un prieur de Léon. Ces ordres comptent environ cent quatre-vingt-cinq à cent quatre-vingt-dix commandeurs et un grand nombre de chevaliers qui portent l'habit, et n'ont d'autre revenu que 80 ducats que leur donne le maître de l'ordre jusqu'à ce qu'ils soient pourvus d'un bénéfice. Le roi est maître des trois grands ordres de Saint-Jacques, de Calatrava et d'Alcantara et confère les commanderies à sa guise, de même que l'habit.

Dans les royaumes de Castille, le revenu ordinaire est de 600,000 à 700,000 ducats. Il faut y joindre les recettes extraordinaires, telles que le *servicio*, accordé à l'avènement du souverain ; c'est ainsi que le roi a reçu en Espagne, dans l'espace de trois années, 500,000 ducats. On lui accorde aussi le *servicio* quand il survient un événement qui occasionne une grande dépense.

La *cruzada*, qui lui rapporte beaucoup, peut être considérée comme un impôt ordinaire, parce que le pape actuel la concède chaque année. Elle produit 250,000 ducats. La *cruzada* consiste dans l'autorisation de manger des œufs, du beurre, du fromage pendant le carême sans se faire dispenser spécialement, de manger de la viande avec l'autorisation du médecin, autorisation que chacun se fait accorder. On paie pour cela deux réaux. Bientôt on ne saura plus en Espagne ce que c'est que le carême.

L'inquisition contre les marrans [1] est encore une source importante de revenus. Quand on les trouve en faute, on leur confisque tous leurs biens. Comme il existe un nombre considérable de marrans en Espagne, on tire grand profit de cette inquisition. Il y a par province deux ou trois inquisiteurs chargés de procéder aux enquêtes contre les descendants de Juifs qui vivent en secret comme tels, tout en se donnant l'apparence de chrétiens.

Relativement à l'administration de la justice civile et criminelle et à la situation financière, les renseignements que fournit Corner s'appliquent particulièrement à la Castille; pour les royaumes d'Aragon et de Valence, pour la Catalogne, il trouve peu à dire, et il en donne la raison : ces États jouissent de privilèges tels que le roi y possède peu d'autorité; quant aux recettes, il n'en retire pas un ducat annuellement en dehors de la somme accordée volontairement tous les trois ans à titre de *servicio*.

Après quelques détails sur l'Angleterre, où il a fait un court séjour lorsque l'empereur y passa au mois de mai 1520, Corner termine sa relation par une description des Pays-Bas.

Ces provinces sont populeuses, riches, remplies de bonnes villes, châteaux et places fortes. Parmi les villes, les moyennes comptent quatre mille à cinq mille feux; les petites, de quatre cents à deux mille; les grandes, de dix mille à quarante mille. La plus grande est Anvers, qui est très riche, s'accroît chaque

[1] Juifs convertis.

jour et peut être considérée comme la première place de commerce de la chrétienté. Les moyennes sont Gand et Bruges; les petites, Bruxelles, Malines, Bois-le-Duc... [1], Maestricht, toutes très peuplées. Les maisons sont bien aménagées, mais non richement construites. Peu de palais, mais de belles églises, où l'on officie en perfection; la musique surtout y est des plus excellentes. Les rues sont toutes pavées et très proprement tenues. Aux environs des villes, on trouve de très beaux monastères.

Les habitants, pour la plupart, s'adonnent au commerce. Ils ne s'habillent pas avec beaucoup de faste. Le menu peuple se compose d'artisans, dont le plus grand nombre est riche. Ils tissent les étoffes de drap et de toile et pratiquent tous les métiers nécessaires à une ville.

Outre les villes, il y a environ quinze cents villages, comptant de cinquante à trois cents feux chacun. On y tisse généralement les étoffes de drap et de toile et les tapisseries, les femmes aussi bien que les hommes. Peu s'adonnent à la culture, à cause qu'ils ne possèdent pas assez de terres pour suffire à tant de gens; mais ce qu'ils en ont leur fournit le blé et l'avoine en abondance. La vigne ne croît que dans un endroit du Brabant, et encore tristement et en petite quantité. On s'approvisionne de vin en France.

Les bénéfices ecclésiastiques sont nombreux. On dit que dans les couvents de prêtres, les revenus s'élèvent à 80,000 ducats; dans les couvents de chanoines [2] et de moines de Saint-Benoît, de Saint-Augustin et de Saint-Bernard, à 160,000 ducats. Ils varient, par couvent, de 2,000 à 10,000 ducats. Dans ces couvents, les moines ne sont pas réformés comme ils devraient l'être.

Trois choses, dans ce pays, se rencontrent en grande excellence : la musique, généralement cultivée, et si bien qu'on

[1] Lacune dans le texte.

[2] Ce que Corner dit ici des communautés de clercs et de chanoines doit s'entendre des chapitres séculiers.

peut dire que dans aucune partie du monde elle n'est meilleure; les tapisseries, en Brabant, qui sont de toute perfection, tellement qu'il serait difficile à un peintre de les exécuter mieux ; les toiles, en Hollande, que l'on fabrique en très grande quantité et supérieurement.

Les habitants de cette dernière province consomment pour les besoins de la vie : la cervoise, qui tient lieu de vin, le beurre salé, au lieu d'huile, le hareng et, au lieu de bois, la tourbe, une sorte de racine mélangée de terre et qui brûle comme le charbon. Toutes ces choses sont, en leur temps, achetées et disposées dans la maison : on ne se considérerait pas comme assuré de sa subsistance annuelle si l'on n'en était approvisionné; c'est pourquoi on les appelle les quatre éléments de Flandre et des autres provinces.

On dit qu'il existe dans ces pays environ deux cent mille feux, en y comprenant les places fortes et villages possédés par un bon nombre de seigneurs, cinquante environ, et dont les plus grands sont : M. de Nassau, qui peut avoir 15,000 ducats de revenu, M. de Berghes, M. de Ravenstein, qui en ont de 7,000 à 15,000. Ils sont tous dépendants du souverain ; ils ne sont tenus de lui payer aucune contribution; la plupart, au contraire, en reçoivent des pensions. Il est vrai que, quand ils sont appelés à la guerre, ils lèvent des gens à leurs frais, chacun selon ses moyens. Sous le commandement de MM. de Nassau, de Chièvres, de Ravenstein et de Rœulx, la garde de ces pays est exercée par trois cents lances et environ six cents archers, bien en ordre. C'est M. de Nassau qui exerce le commandement en chef de cette force.

Ces seigneurs n'étalent pas chez eux un grand luxe dans leurs vêtements; mais aujourd'hui que leur souverain est devenu roi d'Espagne et empereur, que la cour a, par suite, acquis plus d'importance, ils s'habillent très convenablement. Pour le boire et le manger, ils dépensent beaucoup, à cause qu'ils tiennent table ouverte. Les gentilshommes du roi sont à leurs gages et n'ont pour la plupart d'autre ressource que la paie qu'ils reçoivent ainsi.

En général, le naturel de ces peuples est bon. Ils sont attachés à leur souverain, sont bons chrétiens, exempts de vanité dans les relations comme dans leurs vêtements. Les hommes s'adonnent aux arts et au commerce. Ils vont volontiers à la taverne. Leur bonheur consiste dans le manger et le boire. Chez eux, ils lésinent et vivent très mesquinement; mais à la taverne, ils prennent leur revanche. Ils sont prompts à se soulever, surtout quand le souverain leur manque. Ils sont naturellement ennemis des Français et plus inclinés aux Allemands et aux Anglais, mais pas au point de se laisser gouverner par eux, comme ils l'ont montré à Maximilien quand ceux de Bruges le firent prisonnier et le maltraitèrent. On ne trouve guère chez eux les vices qui abondent chez une quantité d'autres peuples; surtout ils ne savent pas ce que c'est que la jalousie, encore que leurs femmes soient généralement belles et très familières. Ce sont les femmes qui font les travaux du ménage et presque toujours achètent et vendent. Elles portent une mante noire, qui recouvre la tête à la manière du manteau des bigotes d'Italie. Elles sont très gaies; le temps qui leur reste, elles le passent à danser, à chanter et à se donner du plaisir.

Ces femmes dirigent tout le ménage et leurs affaires sans s'inquiéter du mari. La coutume presque générale est qu'elles mettent en commun leur dot et l'avoir de leur époux. A la mort de celui-ci, la moitié du tout reste à la femme; l'autre moitié va aux enfants ou aux parents, à défaut d'enfants du défunt. Si la femme meurt la première, toute la dot reste aux enfants; à défaut d'enfants, elle revient au mari sa vie durant; à la mort du mari, elle passe aux parents de la femme.

Les enfants sont habituellement placés, jusqu'à ce qu'ils soient en âge de se marier, dans des couvents qu'on appelle béguinages, où il y a une quantité de cellules occupées par des femmes, dont les unes ont renoncé au mariage, dont beaucoup sont à marier; elles gagnent leur vie en travaillant à des ouvrages de dentelle, chacune à part et honnêtement, non pas seulement parce qu'elles sont surveillées, mais parce que les

hommes et les femmes de ce pays sont très froids et moins portés à la luxure que chez toute autre nation.

Les villes principales, non dépendantes d'autres, ont un bourgmestre et douze échevins, qui administrent la justice au civil et au criminel. L'ensemble de ces magistrats s'appelle la *loi*. Ils sont renouvelés chaque année et choisis par deux commissaires que le souverain désigne à cet effet, pour chaque ville principale, parmi les notables du pays; il les maintient ou les remplace, d'une année à l'autre, sur l'avis de ces deux commissaires, qui ne peuvent conférer les fonctions en question qu'à des habitants de la ville et pour une année seulement.

La *loi*, dans les affaires criminelles, juge sommairement et exécute les arrêts dans toute leur rigueur, surtout en Flandre. Mais dans les causes civiles, ils sont lents et traînent les affaires en longueur. La sentence est rendue par les bourgmestres, et, en leur absence, par la majorité des échevins.

A côté de ces magistrats, il y a un écoutète, nommé à vie par le souverain, lequel a douze sergents sous ses ordres et est chargé d'arrêter les malfaiteurs et de mettre à exécution les sentences rendues par la *loi*.

Il y a aussi dans les villes six capitaines, dont chacun exerce son autorité, mais à l'exclusion de la justice, sur un sixième de la ville. En cas de guerre et de soulèvement populaire, on remet tous les soirs à chacun d'eux les clefs de la ville, qui ne peuvent être données à d'autres.

Outre ces fonctions, il y en a beaucoup d'autres particulières, suivant les besoins de chaque localité et de ses habitants.

Les villes administrent les campagnes qui en sont dépendantes, par le moyen des mêmes magistrats. Elles envoient dans les localités principales du ressort des gouverneurs dont les jugements vont en appel à la ville. Les frais de justice dans la ville et le ressort sont supportés par la communauté.

Il existe quatre conseils principaux : un en Flandre, un dans le Brabant, le troisième en Hollande, le quatrième dans le comté de Bourgogne. Chacun d'eux a un président et

douze conseillers. Ils ont pouvoir d'invalider ou d'approuver toutes les sentences rendues dans le pays sur lequel s'étend leur compétence. Leur lenteur à juger fait le désespoir des plaideurs. Ces conseillers restent en fonctions toute leur vie, pourvu qu'ils se conduisent bien.

A l'époque où le prince ne possédait encore que la Bourgogne et les Pays-Bas, la cour comprenait : un grand chambellan, alors M. de Chièvres; un grand maître de la maison, M. de Rœulx; un grand écuyer, qui a la charge des chevaux, aujourd'hui M. de Maingoval; un sommelier, M. de La Chaulx.

Le grand chambellan a sous ses ordres vingt chambellans, qui reçoivent 40 ducats de salaire mensuel; ceux-ci ont 4 servants, qui reçoivent chacun 10 ducats.

Le grand maître a cinq maîtres de la maison, qui font l'office de maîtres d'hôtel et reçoivent 50 ducats par mois.

Le grand écuyer a vingt écuyers qui ont la charge des chevaux; vingt chargés de la boisson du souverain; vingt chargés du pain; vingt qui préparent la table. Tous ont 10 ducats par mois. Outre ceux-ci, vingt-cinq jeunes gens sont chargés d'accompagner le souverain à la chasse; ils reçoivent 10 ducats par mois. Il y a encore vingt pages, fils de seigneurs et gentilshommes, que le souverain habille très luxueusement. Le grand écuyer reçoit pour leur dépense 100 ducats par mois. Ils sont à ses ordres.

Le grand sommelier a dans son office deux sommeliers, qui ont chacun 40 ducats par mois.

Ces quatre officiers sont toujours des principaux seigneurs de leur pays. Ils font partie du Conseil privé. Tous ceux qui se trouvent sous leurs ordres sont des gentilshommes et des premiers de la cour. Ils sont en grande partie Artésiens et Flamands [1]. Tous ils sont obligés de servir en nombre fixé par l'ordonnance et quand ils sont appelés par leurs chefs;

[1] Corner ajoute : « Cependant aujourd'hui il s'y trouve aussi beaucoup d'Espagnols. » Il a fait remarquer plus haut qu'il donne l'état de la cour telle qu'elle était composée au début du règne de Charles-Quint.

non seulement ils font leur service de jour, mais deux d'entre eux sont désignés pour faire la garde dans la chambre avec des archers. Tous ceux qui sont dans l'exercice de leur charge doivent être armés de toutes armes, avec leurs chevaux, et vêtus selon leur qualité. Dès qu'une guerre survient, ils comptent pour un homme d'armes.

Il y a en outre :

L'*aposentador mayor,* qui reçoit 40 ducats par mois et qui a sous ses ordres dix *aposentadores,* dont chacun a 10 ducats. Ceux-ci sont chargés de fournir les logements aux personnes qui accompagnent la cour.

Un confesseur, religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et un grand chapelain, qui reçoivent 40 ducats chacun par mois. Le grand chapelain a sous ses ordres vingt-quatre chantres, chapelains et organistes, dont chacun reçoit 10 ducats par mois.

Six secrétaires, deux médecins, qui reçoivent chacun 20 ducats par mois.

Six hérauts, dont deux grands, qui portent la masse d'argent devant la personne du souverain, les trompettes et une quantité d'autres joueurs d'instruments divers.

Cent archers pour la garde du prince, qui sont tenus d'avoir un cheval et reçoivent chacun 10 ducats par mois.

Quatre maîtres des comptes, qui tiennent compte de toute la dépense. Ils reçoivent aussi 10 ducats par mois.

Dix estafiers, à 10 ducats par mois.

Cent hallebardiers allemands, pour la garde, qui reçoivent 8 ducats par mois.

S'il survient un différend entre ces officiers, les maîtres de la maison en sont juges et décident.

Il y a encore actuellement dans lesdits pays trois cents hommes d'armes, à chacun desquels on alloue 10 ducats par mois, et environ six cents archers, chargés de la garde du pays à la frontière de Gueldre.

Enfin, les plus bas offices, comme celui de cuisinier et autres semblables, pour lesquels on dépense environ 100 ducats par mois.

L'ensemble de ces dépenses, qui se règlent tous les trois mois, monte à environ 300,000 ducats. La dépense de bouche, pour la maison du prince et pour les chevaux, est certainement de 40,000 ducats. On distribue en pensions environ 50,000 ducats [1].

Pour l'entretien de l'artillerie des forteresses, leur approvisionnement et la solde des gens qui les gardent, on dépense 20,000 ducats environ annuellement.

Le total de ces dépenses, ordinaires et extraordinaires, peut s'élever annuellement à environ 450,000 ducats.

Les recettes ordinaires sont très peu élevées : elles ne montent pas à 100,000 ducats. Mais il y a les subsides demandés sous le nom d'*aides*, que les pays ont mis en rente et pour lesquels ils paient environ 350,000 ducats annuellement. L'aide demandée pour la dépense du souverain figure aujourd'hui parmi les ressources ordinaires; pourtant il faut que le prince en fasse lui-même la demande aux états. On lui a alloué aussi, pour la dépense faite à l'occasion de son élection à l'empire, 500,000 ducats. S'il voulait entreprendre une guerre à la satisfaction de ces peuples, ils lui donneraient, outre ladite aide, tout ce qu'il demanderait.

Il serait difficile de connaître les revenus des villes. La ville d'Anvers, grâce à son grand commerce et à ses deux foires franches, doit avoir 200,000 ducats de revenu. Les principales sources de recettes y sont le vin et la bière. Bruges a environ 100,000 ducats; Gand, environ 100,000; Bruxelles, environ 30,000; Malines, environ 40,000; Louvain, environ 20,000; la Hollande, avec ses vingt villes, environ 150,000. Dans tout le reste du pays, on retire environ 150,000 ducats.

Au total, ces recettes peuvent s'élever à 1,000,000 de ducats.

Toutes les villes sont obligées de rendre annuellement compte au souverain des recettes et des dépenses, bien qu'il ne perçoive habituellement rien sur la recette.

[1] « Mais, remarque Corner, comme ses États se sont accrus, les dépenses ont augmenté aussi, et je crois que le chiffre des pensions est beaucoup plus élevé. »

II.

L'APPRENTISSAGE POLITIQUE DE CHARLES-QUINT.

Au mois de janvier 1515, l'archiduc Charles d'Autriche était émancipé, et son tuteur, l'empereur Maximilien, lui abandonnait le gouvernement des États de la maison de Bourgogne. L'année suivante, à la mort de Ferdinand le Catholique, il était proclamé roi de Castille et d'Aragon. Il n'avait pas vingt ans que son élection à l'empire faisait de lui le souverain le plus puissant de la chrétienté. Dès le moment de son émancipation, les historiens lui font prendre une part active à la direction des affaires, avec l'aide de ses ministres; on lui suppose des vues politiques; les résolutions, on les présente et on les apprécie comme si elles étaient siennes : on en reporte sur lui la responsabilité. La vérité est qu'il règne, mais qu'il ne gouverne pas, que pendant longtemps il reste purement passif, que le rôle actif et personnel qu'on lui fait jouer est l'effet d'une pure fiction, habituelle d'ailleurs en pareil cas et nécessaire. Un souverain à quinze ans et même à dix-neuf, âge que Charles-Quint avait lorsqu'il fut élu empereur, est dépourvu de l'expérience que le temps seul peut donner, fût-il doué d'une précocité extraordinaire, pour diriger un ensemble aussi vaste et aussi disparate que l'étaient les pays sur lesquels ce prince étendait son autorité. Mais, d'un autre côté, il serait le plus souvent difficile de faire, au début d'un règne, la part du chef de l'État et celle de ses conseillers, de sa volonté et de ce que ses ministres ont voulu et décidé pour lui.

Nous nous proposons de rechercher ce qu'il en a été à cet égard pour Charles-Quint pendant la période que nous appellerons sa minorité politique. Cette période n'embrasse pas moins de dix années. Une étude complète de l'évolution du

génie de Charles-Quint dans un aussi long espace de temps exigerait des développements que nous n'avons pas l'intention de donner à ce travail. Nous nous bornons aux faits qui apportent quelque clarté sur un sujet peu étudié jusqu'ici [1]. Nous essaierons principalement de préciser le moment où eut lieu l'émancipation politique de l'empereur, les actes qui la préparèrent, ses premières manifestations. Cette recherche n'est pas sans intérêt au point de vue de la responsabilité qu'il convient d'attribuer réellement à Charles-Quint à ce moment de son règne et aux hommes d'État chargés de l'instruire dans la direction du gouvernement.

Les années qui précèdent l'avènement de Charles d'Autriche, celles de la première éducation, se passent dans un milieu qui a subi déjà la double influence autrichienne et castillane. Ce milieu contraste avec l'éclat, la splendeur et le faste de l'ancienne cour de Bourgogne : il est relativement simple et froid. L'absence du père et de la mère y ajoute un cachet de tristesse : le père va mourir en Espagne quand Charles n'avait encore que six ans; la mère, Jeanne, incapable de se conduire elle-même, ne s'occupe pas de ses enfants. Les états des Pays-Bas offrent la tutelle à Maximilien, l'aïeul paternel de l'archiduc, qui se fait remplacer par sa fille Marguerite.

Charles a pour premier gouverneur, en 1506, le prince de Chimai; à partir de 1509, cette fonction est remplie par Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, qui va devenir le principal conseiller du prince. Nous connaissons les noms de ses « maistres d'escole » : Jean de Anchiata ; un Espagnol, Jean de Vera, évêque de Léon, qui fut en même temps son chapelain ; Louis Vacca, d'origine espagnole, mais né dans les

[1] L'étude de Th. Juste sur les premières années du règne de Charles-Quint, publiée en 1858 dans le recueil des *Mémoires* in-8° de l'Académie royale de Belgique, sous le titre : *Charles-Quint et Marguerite d'Autriche,* s'arrête à l'année 1520 et a été faite à un point de vue tout différent du nôtre.

Pays-Bas ; Robert de Gand ; Adrien Wiele ; Adrien d'Utrecht, doyen de Louvain, ancien professeur à l'Université de cette ville, théologien célèbre. Son confesseur et prédicateur est d'abord l'évêque de Sélivrée, puis le docteur Pavie, chanoine et doyen de l'église de Cambrai. De tous ces éducateurs, celui qui paraît avoir exercé le plus d'action sur lui, est Adrien d'Utrecht; il a, du moins, très vraisemblablement contribué pour une forte part à développer les sentiments religieux que Charles-Quint conserva pendant toute sa vie.

En matière littéraire et scientifique, l'enseignement de ces maîtres ne fut pas poussé bien loin. Quand il sortit de leurs mains, Charles, bien qu'appelé à régner sur un grand nombre de peuples différents, ne connaissait guère que le français ; la langue latine ne lui était pas familière, quoique la connaissance en fût très utile à une époque où elle était généralement employée dans les relations diplomatiques; le futur roi de Castille et d'Aragon, de Naples et de Sicile, ne parlait ni l'espagnol ni l'italien; le petit-fils de Maximilien, pour qui son grand-père ambitionnait la couronne impériale, ne parla jamais l'allemand; il ne paraît pas qu'il ait jamais pu converser en flamand, bien qu'il fût né à Gand et que Maximilien eût recommandé à Marguerite de ne pas négliger de lui faire apprendre le « thiois ».

Les gentilshommes chargés de son éducation physique eurent plus de succès que ses pédagogues : leur élève accusait un goût très prononcé pour les exercices du corps, les armes, l'équitation, la chasse; il conserva, du reste, pendant tout son règne les traditions de l'âge de la chevalerie, qui expirait alors, et dont il fut, avec ses contemporains François Ier et Henri VIII, un des derniers représentants.

L'étude de l'art de gouverner ne semble figurer qu'en second ordre dans sa première éducation; aussi le moment où finit sa minorité est-il précisément celui où va commencer son apprentissage politique. Mais ce n'est plus sous la direction de son aïeul Maximilien et de sa tante Marguerite que cette nouvelle éducation va se faire; c'est sous l'influence de

ses ministres. Dans l'ordre hiérarchique, la première part d'autorité revenait, parmi les conseillers de Charles, au grand chancelier, Jean Le Sauvage; en fait, le véritable directeur de sa politique va être Guillaume de Croy, seigneur de Chièvres, son ancien gouverneur, devenu, en 1515, son premier et grand chambellan.

Ce seigneur, dont l'influence fut tellement considérable qu'il effaça tous les autres conseillers de Charles-Quint, était d'origine française. Jeune encore, il avait pris part aux guerres de Charles VIII et de Louis XII en Italie, puis il était entré au service de Philippe le Beau, dont il avait été le conseiller. Quand Philippe partit, en 1506, pour aller se faire reconnaître en Castille, il confia au seigneur de Chièvres l'administration des Pays-Bas pendant son absence, en même temps que la surveillance de l'éducation de ses enfants. En 1509, Chièvres fut attaché à la personne de Charles d'Autriche en qualité de gouverneur ; c'est à cette date qu'il faut reporter l'origine du grand ascendant qu'il exerça dans la suite sur son maître. Sandoval, qui ne l'épargne pas quand il énumère les nombreux griefs que les Espagnols firent valoir plus tard contre ce ministre, reconnaît cependant qu'il avait de grands mérites : il était distingué aussi bien intellectuellement qu'au physique, soigneux dans les affaires, habile à tourner les difficultés, patient et prudent; mais il était aussi absolu, n'admettant comme bons d'autres avis que les siens, ambitieux, recherchant les honneurs par tous les moyens, surtout avide de richesses. C'est pour écarter Marguerite d'Autriche, qui avait dirigé, avec son père Maximilien, l'éducation de l'archiduc, et soustraire le jeune prince à l'influence de sa tante, qu'il avait engagé l'empereur à se décharger de la tutelle dès 1515, en renforçant ses arguments d'une forte somme que les états avaient consenti à octroyer à Maximilien à titre de remerciement.

L'autorité qu'il parvint à acquérir sur Charles lui mérita l'épithète d'*alter rex*, que lui appliquent les ambassadeurs vénitiens. On le voit, en effet, dès le début de son administra-

tion, se substituer à son maître et traiter les affaires comme s'il était le prince lui-même. Ainsi, le 3 juillet 1515, répondant à une lettre de Ferdinand le Catholique, qui accrédite un ambassadeur de Castille dans les Pays-Bas, il assure ne rien désirer plus que l'accroissement de l'amitié que le roi témoigne pour son petit-fils; il ne doute pas que Charles ne fasse toujours son devoir envers lui, mais il demande que, de son côté, Ferdinand ne donne pas occasion à l'archiduc de se comporter autrement [1]. Cette situation privilégiée lui créa bientôt des envieux. Dans le sein du conseil, les seigneurs de Berghes, Isselstein, Bèvres, Zevenberghe, Ligne, Barbançon et d'autres se liguèrent pour amoindrir son influence; l'empereur lui-même partagea leur mécontentement; mais Chièvres et ses partisans n'en continuèrent pas moins à agir comme ils l'entendaient. Or, la mésintelligence dans le conseil de Charles portait précisément sur la grave question des relations à établir avec la France et l'Angleterre. Chièvres et ses amis professaient des sympathies très marquées pour la France; ils avaient la majorité dans le conseil et, comme ils menaient le prince ainsi qu'un enfant, les partisans de l'alliance avec l'Angleterre ne cachaient pas le profond dépit que leur faisait éprouver la nouvelle orientation politique [2].

Mais aucun ne manifesta autant d'irritation que la tante même du prince, Marguerite d'Autriche, naguère encore gouvernante des Pays-Bas, et qui se voyait maintenant éclipsée par un ministre dont les vues étaient tout l'opposé des siennes. Depuis l'année 1507, où Maximilien l'avait fait reconnaître par les états des Pays-Bas tutrice et régente en son lieu et place, elle n'avait jamais caché ses préférences pour l'alliance anglaise; elle rappelait elle-même plus tard à son neveu que si, dès son arrivée aux affaires, le duc de Gueldre lui avait causé tant

[1] Baumgarten, *Geschichte Karls V,* I, 23.

[2] Spinelly à Henri VIII; Tunstal et Wingfield au même. Brewer, *Letters and Papers of the reign of Henry VIII,* vol. II, janvier-juillet 1515, *passim.*

d'embarras, c'était grâce à l'appui du roi de France, « qui n'a jamais, remarquait-elle, guère désiré la prospérité ni augmentation de vostre maison »; elle rappelait l'alliance contractée avec l'Angleterre en 1508, « à cette fin que, pour le port, faveur et assistance des Anglois, les François ne vous pussent si facilement adommagier ». Elle avait marché d'accord avec les Anglais autant qu'elle avait pu [1]. Maintenant, au contraire, c'était vers la France, l'ennemie de leurs ancêtres les ducs de Bourgogne, que se tournaient les conseillers du prince.

Le grief qu'elle rappelait ici n'était pas le seul qu'elle entretînt contre le premier ministre de Charles; elle détestait en lui tout ce qui rappelait son ancienne autorité perdue, lui reprochait une excessive présomption, un non moins grand orgueil, son outrecuidance et son ambition; elle avouait, les larmes aux yeux, à l'ambassadeur anglais Spinelly, que la mise hors tutelle de son neveu avait été négociée avec Maximilien par Chièvres à son insu et au préjudice de son honneur [2].

Au mois d'août 1515, exaspérée par la réaction qui s'accusait chaque jour davantage, poussée à bout par l'indifférence qu'on lui témoignait, elle prit le parti de saisir le conseil de ses motifs de mécontentement : ils sont exposés dans un mémoire, un véritable acte d'accusation, dont elle chargea l'audiencier de donner lecture. Elle y reprochait à Chièvres de viser à la priver des bonnes grâces de son neveu, malgré les services qu'elle avait rendus pendant sa minorité; faisant allusion à la vénalité que l'on attribuait déjà alors au premier ministre de l'archiduc, elle protestait qu'elle avait administré en toute loyauté et désintéressement, « de cœur et non pour me enrichir de vos biens ». Elle demandait qu'après l'avoir entendue, les membres du conseil qui trouveraient à redire à l'exposé qu'elle allait faire présentassent leurs observations en présence du prince, « car j'aime trop mieux, disait-elle, que l'on

[1] L. Ph. C. Vanden Bergh, *Gedenkstukken*, III. deel, Leiden, 1847, pp. 122-123.
[2] Spinelly à Henri VIII, février 1515. Brewer, vol. II, pp. 29 et 43.

parle par devant moi que derrière ». Si, à la mort du roi Philippe, elle avait accepté la charge de gouvernante, ç'avait été à la demande de son père et au détriment de ses propres intérêts, car ses affaires personnelles étaient alors assez embrouillées, et elle n'avait rien fait sans l'assentiment de l'empereur. Elle terminait par cette fière déclaration :

« Monseigneur, je vous ay durant vostre mambournie servy bien et léalement, y exposant ma personne et mes biens, et n'ay en vostre gouvernement fait aucunement mon prouffit, comme telz gouverneurs ont bien acoustumé fere, et de ce suis je contente prendre à tesmoings messeigneurs de l'ordre, des finances et du conseil s'ils scavent dire que jamais je aye eu un denier à cause du dit gouvernement ny autrement hors mis ce que les estats me ont de liberalité donné. Par quoy, monseigneur, veulx conclure que je n'aye merité nullement qu'on me charge et traicte ainsi que l'on fait... Si povés estre assuré, monseigneur, que quand il vous plaira vous servir de moy et me traicter et tenir en telle estime que la raison veult, je vous serviray bien et léalement et y exposeray ma personne et mes biens, comme j'ay fait cy devant. Mais s'il vous plaist de croire legièrement ce qu'on vous dit de moy et me souffrir traicter comme je voy le commencement, aimeroie mieulx de porveoir à mes petiz affères et me retirer gracieusement, comme desja l'ay fait supplier à l'empereur par mon secrétaire Marnix... Si vous supplie, monseigneur, me fere sur le tout declarer vostre intention. »

Une note jointe à ce mémoire constate qu'il y « fut répondu par Monseigneur et le chancelier de sa part qu'on tenoit Madame pour bien deschargée de toutes choses, avec autres belles et bonnes paroles et promesses [1] ».

C'est tout ce qu'elle obtint. L'empereur essaya de lui faire obtenir la satisfaction qu'elle se croyait en droit d'ambitionner, exhorta l'archiduc à reconnaître les services passés de sa tante et à lui rendre sa confiance ; rien n'y fit : Marguerite ne parvint pas à reconquérir son ancienne autorité.

[1] Vanden Bergh, *Gedenkstukken*, III, 117-136.

Peu de détails nous sont parvenus au sujet des relations qui existèrent alors entre le seigneur de Chièvres et l'archiduc, et sur la manière dont le premier ministre forma son élève à la pratique du gouvernement. S'il faut en croire Martin du Bellay, qui accompagna en 1515 dans les Pays-Bas le duc de Vendôme, chargé de négocier le mariage de Madame Renée, fille de Louis XII et belle-sœur de François I[er], avec Charles, celui-ci aurait, dès son avènement déjà, travaillé avec la même ardeur qu'on lui vit déployer dans son âge mûr. « Le seigneur de Chièvres, dit-il, le nourrissoit alors... en telle sorte que tous les pacquets qui venoient de toutes les provinces lui estoient presentés encores qu'il fust la nuict : lesquels apres avoir veus les rapportoit luy mesmes en son conseil, où toutes choses estoient deliberées en sa presence. Et un jour estant le seigneur de Jenlis demouré ambassadeur près la personne dudit prince de par le roy, et moy demouré par commandement de mondit seigneur de Vendosme avec ledit sieur de Jenlis, le seigneur de Chièvres donnoit à souper audit de Jenlis, où estans entrez en propos, monsieur de Jenlis dist audit de Chièvres qu'il estoit estonné de quoy il donnoit tant de travail à l'esprit de ce josne prince, veu qu'il avoit le moyen de s'en soulager. Le seigneur de Chièvres lui répondit : « Mon cousin, je suis tuteur et curateur de sa jeunesse; je vueil, quand je mourray, qu'il demoure en liberté; car, s'il n'entendoit ses affaires, il faudroit après mon decez qu'il eust un autre curateur, pour n'avoir entendu ses affaires et n'avoir esté nourry au travail, se reposant tousjour sur autruy [1]. »

On a contesté la vraisemblance de cette déclaration [2] en y opposant un mémoire adressé le 8 mars 1516 au cardinal Ximenès, dans lequel l'évêque de Badajoz, don Alonso Manrique, alors dans les Pays-Bas, regrette que Son Altesse soit dominée au point qu'elle ne sait faire ni dire autre chose que ce qu'on lui suggère ou ce qu'on lui dit, qu'elle écoute beau-

[1] Du Bellay, *Mémoires*. Collection Petitot, 1re série, XVII, 255-257.
[2] Baumgarten, I, 18.

coup son conseil, auquel elle montre une grande déférence. « Nous voudrions pourtant, ajoute l'évêque, puisqu'elle est dans sa dix-septième année, qu'elle parlât et agît d'elle-même, sans laisser pour cela de communiquer les affaires à son conseil et de les résoudre de l'avis de celui-ci. » Les propos de du Bellay contiennent sans doute une part d'exagération; toutefois, ils ne sont pas tellement en contradiction avec ce que l'on disait alors du manque d'initiative de Charles qu'il faille les rejeter tout à fait.

En général, on n'avait pas une haute idée de l'intelligence de l'archiduc, et cette opinion défavorable, le physique du prince servait à l'entretenir : la bouche béante, les yeux sans mobilité, la difficulté de parler, c'étaient, pour beaucoup, des signes d'un développement intellectuel imparfait. Il était froid, taciturne; on le trouvait trop sérieux pour son âge et on se demandait si cette gravité ne cachait pas une nullité complète [1]. Avant son émancipation, le bruit était parvenu à sa tante qu'il se montrait volontaire et difficile à conduire. Le sieur de Beersele, second chambellan, écrit à la princesse pour l'assurer qu'au contraire son neveu est « à toute heure et en tout propos prêt et appareillé d'accomplir et satisfaire ce qu'il entend être au plaisir et vouloir de l'empereur et de madame [2] ».

L'assertion de Beersele est conforme aux jugements que portent sur le caractère du prince, plusieurs années encore après son avènement, les personnages qui ont vécu dans sa familiarité ou l'ont approché de près. Le marquis de Pescara et Théodore Boccali, qui le voient en 1517, rapportent qu'il est nul; ils ne lui ont jamais entendu prononcer un seul mot. Toutes les affaires sont réglées par ses conseillers [3]. La même

[1] Pierre Martyr à Louis de Mendoza, mars 1516. P. Martyr, *Opus Epistolarum,* Amstelodami, 1670, p. 315.

[2] Henri de Witthen, seigneur de Beersele, à Marguerite. Malines, 16 septembre 1513. Le Glay, *Négociations diplomatiques*, I, 551.

[3] Marco Minio, ambassadeur de Venise, à la seigneurie, Rome, 16 septembre 1517. *Calendar of State Papers and manuscripts, relating to English affairs existing in the Archives and collections of Venice, and in other Libraries of Northern Italy.* Edited by Rawdon Brown, II, 420.

opinion est exprimée dans des lettres d'Espagne de l'année suivante [1]. On va jusqu'à qualifier Charles d'idiot [2]. Dans les audiences qu'il donne aux ambassadeurs, il parle très peu, et quand il est forcé de prendre la parole, il ne fait que répéter une leçon apprise. Le plus souvent, Chièvres ou le grand chancelier répond pour lui, ou il se borne à dire qu'il remettra l'affaire à l'un de ses ministres; s'il est pris à l'improviste, il se retire pour conférer avec eux sur la réponse à donner.

La dépendance étroite dans laquelle Charles se trouvait vis-à-vis de son premier ministre s'accentua pendant le séjour de trois années qu'il fit en Espagne, de 1517 à 1520. « L'ascendant de Chièvres, remarque Sandoval, était si grand qu'il paraissait être le roi, et le roi, son fils. Les portes ne s'ouvraient, de même que l'oreille du roi, que pour autant que Chièvres le permît. Tout ce qui se faisait de bon était fait par lui; ce qui tournait mal, on le rejetait sur le roi qui, disait-on, l'avait voulu ainsi. Le roi était jeune, il s'entendait peu aux affaires; Chièvres ne permettait à personne de lui parler sans savoir d'abord ce qu'on voulait lui dire, pour suggérer la réponse. Donnait-il audience, Chièvres était présent, et, le roi ne comprenant pas l'espagnol, c'était comme si on ne lui avait rien dit. De là la mauvaise opinion qu'on avait de lui et qui allait jusqu'à faire prétendre qu'il manquait de jugement et était incapable de gouverner. On disait aussi que le roi était inabordable, dédaigneux, qu'il témoignait peu d'intérêt aux Espagnols, qu'après tout, il était étranger, élevé parmi des étrangers ennemis de cette nation. »

Dans un exposé des raisons qui atténuent la responsabilité du roi, l'historien de Charles-Quint indique très judicieusement les causes de cette passivité : « Le roi avait alors dix-sept ans, âge bien tendre pour une charge aussi lourde qu'était le gouvernement de tant d'États, notamment des royaumes d'Espagne, dont il ne pouvait avoir appris à connaître ni les lois ni les

[1] Sanuto, XXV, 426.
[2] Lettre de Pace, Constance, 16 mai 1517. Brewer, II, 1043.

coutumes, non pas seulement à cause de sa grande jeunesse, mais pour être né et avoir été élevé loin de ces pays. Il n'en comprenait pas la langue; il ne connaissait ni la nature ni le caractère des habitants. Aussi, quoiqu'il fût très bon et qu'il eût l'envie de faire aussi bien qu'on pouvait le désirer d'un prince vraiment chrétien et bien intentionné, il devait forcément s'en rapporter à l'avis des autres, et, comme il avait été élevé par Chièvres, homme d'âge, de grande intelligence, de valeur et de noblesse connues, il lui abandonnait tout, s'en remettait à lui pour tout, gouvernait et ordonnait suivant que Chièvres le conseillait et décidait. Pour les affaires d'Espagne, Chièvres était guidé par maître Mota, de Burgos, évêque de Badajoz, et par d'autres Castillans plus ambitieux que bons. Je ne loue ni ne blâme personne par passion. Je dirai seulement ce que j'ai lu dans des écrits dignes de foi... Mexia, chroniqueur de l'empereur, a dit que Chièvres était très prudent, qu'il servit le roi avec beaucoup d'attachement, qu'il lui procura la paix avec les princes chrétiens, qu'il désirait que la justice fût rendue également, qu'il avait la gravité de l'âge et de l'expérience, mais il ne le reconnaît pas exempt du péché d'avidité. On ne peut faire de reproche au roi de ce qui arriva alors : il était trop jeune, il devait forcément se laisser guider par ceux qui l'avaient élevé. Ce qui le disculpe, c'est que plus tard, arrivé à l'âge mûr, les Espagnols purent voir qu'il les aimait et les estimait [1]. » Il n'en est pas moins vrai, Sandoval le reconnaît, que l'influence de Chièvres provoqua la révolution des *comunidades*, dont Charles-Quint vit le commencement au moment où il quittait l'Espagne pour aller ceindre la couronne impériale.

Dans la lutte qui se livra pour l'élection à l'empire, Charles suivit l'impulsion de ses ministres et de sa tante, très ardents à le servir en cette circonstance. Les incidents de cette lutte durent assurément exciter son ambition et toucher son amour-propre; mais la correspondance qu'il entretint alors ne le

[1] SANDOVAL, *Historia de la vida y hechos del emperador Carlos V*, primera parte, Pamplona, 1634, pp. 130-131, 192-193.

montre pas encore affirmant sa personnalité. C'est postérieurement à son couronnement que l'on voit se produire les premières manifestations d'un sentiment qui lui soit propre et d'une volonté qui ne soit pas uniquement mue par une impulsion étrangère.

Charles venait de déclarer, dans le serment impérial, sa volonté de défendre l'Église, de la protéger, de maintenir la foi catholique, et ce serment, il l'avait prêté avec la ferme résolution de l'observer, car il était sincèrement religieux. Or, à ce moment, apparaissaient les premiers symptômes de la révolution qui allait être la contre-partie du programme impérial. L'agitation provoquée par les prédications et les écrits de Luther ne devait pas seulement offenser Charles-Quint dans sa qualité de souverain temporel, dont l'autorité était menacée par l'esprit d'indépendance qui s'y révélait; elle blessait le protecteur reconnu de l'Église catholique, contre laquelle Luther était en révolte, et elle allait ainsi l'attirer sur un terrain tout différent de celui de la politique; de nouvelles et puissantes influences allaient se produire dans les conseils du jeune empereur et même entrer en conflit avec celles auxquelles il avait obéi jusque-là ; placé entre des aspirations contraires, il allait être appelé, cette fois, à faire acte de volonté personnelle.

Au moment où Charles arrivait à Worms pour y présider la diète devant laquelle devait être évoquée l'affaire de Luther, une agitation extraordinaire régnait d'un bout à l'autre de l'Allemagne. Chez les amis du moine de Wittemberg, l'exaltation était intense; on se demandait quelle attitude l'empereur allait prendre, et on ne désespérait pas de le voir se ranger du côté des partisans de la réforme. Certains saluaient même son arrivée comme le signal de la rénovation qu'ils annonçaient :

Ich hoff, die sach soll werden gut.
So Karolus, das edel plut,
Die sach thut für sich nemen [1].

[1] O. Waltz, *Der Wormser Reichstag im Jahre 1521*. Forschungen zur deutschen Geschichte, VIII, 23.

Pour Hutten, le grand agitateur populaire, dont les mordants pamphlets étaient lus avec non moins d'avidité que les diatribes de Luther, ce devait être le signal de la séparation définitive d'avec Rome. Dans une de ces lettres où il se répandait en invectives contre la cour pontificale, il engageait l'empereur à se défier de son entourage, lui rappelait qu'il était le conservateur des libertés publiques, et il allait jusqu'à déclarer qu'il veillerait, lui, Hutten, à ce que ces libertés fussent respectées [1]. Sickingen, son ami, qu'il était venu trouver au château d'Ebernbourg, n'attendait, disait-on, que le moment de mettre à exécution les menaces qu'il lançait journellement contre les ennemis de Luther. Il y avait bien un peu de forfanterie dans ces menaces, mais elles n'en contribuaient pas moins à entretenir la fermentation.

Dans le conseil de Charles-Quint, les avis étaient des plus divergents. Ni Chièvres ni Gattinara n'étaient partisans d'une solution violente. L'exemple de l'Espagne, alors en pleine révolution, était bien propre à les faire réfléchir; ils ne devaient pas être tentés de renouveler la fâcheuse expérience faite en Castille, en prenant immédiatement position contre un mouvement qui recrutait chaque jour des adhérents dans le peuple et de puissants appuis parmi les princes de l'empire.

Tandis que les hommes de gouvernement recommandaient la prudence, que certains catholiques espéraient encore voir Luther rentrer dans le giron de l'Église, moyennant de larges concessions aux partisans de la réforme, — et on en comptait de nombreux, — les exaltés ne voulaient entendre à aucun compromis et demandaient qu'on coupât le mal à sa racine par l'emploi des moyens les plus énergiques. Quelle attitude l'empereur allait-il prendre, sollicité aussi ardemment par les représentants des tendances les plus diverses,

[1] *Ego interim non patiar imperium hoc nomenque germanicum a quoquam haberi ludibrio*. Hutten à Charles-Quint, septembre 1520. *Hutteni Opera*, ed. Böcking, I, 371-383.

luthériens, catholiques, politiques, humanistes, dans cette atmosphère brûlante qui régnait autour de lui? Les catholiques intransigeants manifestaient une grande confiance dans ses sentiments religieux. Mais autant ils le voyaient bien intentionné, autant ils trouvaient ses ministres mal disposés et regrettaient la déférence que Charles montrait pour leurs avis. De tous les conseillers de l'empereur, un seul finit par mériter leur approbation : le confesseur de Charles-Quint, Glapion, moine franciscain, qui joua un rôle assez singulier et encore peu éclairci dans les premiers temps du séjour de l'empereur à Worms. Il avait conçu le projet de rechercher un moyen d'entente avec Luther et s'était abouché à cette fin avec le chancelier de Frédéric de Saxe, Bruck. Avant tout, il demandait que Luther rétractât une partie de ses écrits, notamment ceux où il s'attaquait à l'autorité de l'Église. Quant aux réformes réclamées par le moine saxon, il s'en déclarait partisan et s'engageait à y travailler. Il fit plus : il alla conférer au château d'Ebernbourg avec Sickingen et l'ex-dominicain Butzer, et parvint même à obtenir de ce dernier qu'il solliciterait pour Glapion un entretien avec Luther [1]. La démarche de Butzer n'eut pas de succès : Luther se borna, pour toute réponse, à déclarer qu'il ne voulait s'expliquer que publiquement et en présence de la diète. Dès ce moment, le confesseur entra tout à fait dans les vues des adversaires les plus résolus de la réforme, et si bien que le pape fit exprimer à Glapion la vive satisfaction du Saint-Siège pour la nouvelle attitude qu'il venait de prendre.

Telles étaient les dispositions des esprits quand Luther comparut devant Charles-Quint à Worms

La cour de Rome, qui répudiait la politique de temporisation, avait entrepris de peser sur les résolutions de la diète en excommuniant Luther avant sa comparution; elle avait con-

[1] H. Ulmann, *Franz von Sickingen*, Leipzig, 1872, pp. 178-181. M. Ulmann croit que la conférence au château d'Ebernbourg n'a pas eu lieu à l'insu de l'empereur

damné ses écrits, ordonné qu'ils fussent brûlés et réclamé du pouvoir civil l'exécution de l'arrêt. Jérôme Aleander, adjoint au nonce Marino Caraccioli pour agir spécialement sur Charles-Quint en cette circonstance, déploya dans l'accomplissement de sa tâche une activité et une énergie extraordinaires. Esprit supérieur, humaniste distingué, en relations avec les hommes les plus éminents de son temps, animé du zèle religieux le plus ardent, il était résolu à faire le moins de concessions possible. Il avait des entretiens avec l'empereur, dont il s'attachait à entretenir les bonnes dispositions, avec le premier ministre, le seigneur de Chièvres, qui se tenait, lui, sur la réserve, avec le confesseur, qu'il avait cherché à gagner à ses vues par des flatteries, des promesses, même par des cadeaux, et dont il était maintenant assuré; parfois il réussissait à se faire admettre aux réunions du conseil. Dans la séance de la diète du 13 février 1521, il donna lecture d'un bref pontifical requérant Charles-Quint, en sa qualité d'empereur, de mettre sans tarder Luther au ban de l'empire, conformément à la bulle d'excommunication lancée contre lui. Charles-Quint aurait peut-être fini par céder à cette exigence; mais il était retenu par ses ministres, qui n'entendaient pas qu'on se passât de l'assentiment des princes de l'empire. Après sept jours de discussions, il fut décidé qu'on entendrait Luther, au grand mécontentement d'Aleander. Le nonce vint se plaindre à Chièvres de cette décision. A ses représentations, le premier ministre répondit en démasquant ses vues politiques : « Que le pape fasse son devoir, lui dit-il; nous ferons ce que le Saint-Père voudra. » Et, comme Aleander insistait, il ajouta la menace à l'exhortation : « Que votre pape ne continue pas à brouiller nos affaires, — il faisait allusion à l'alliance contractée par Léon X avec le roi de France, — et Sa Sainteté aura tout ce qu'elle nous demandera; sinon, nous lui donnerons tellement de fil à retordre qu'elle aura beaucoup à faire pour s'en tirer. » En d'autres termes, il abandonnerait Luther à Léon X, si le pape voulait rompre avec François I[er]. Aleander ne fut pas étonné d'entendre Chièvres proposer ce marché;

mais il s'indigna de ce qu'un ministre du roi Catholique osât qualifier le souverain pontife comme il le faisait. *Votre* pape! N'étaient-ils plus chrétiens, et le pape n'était-il plus leur chef spirituel? Leur devoir était-il de troubler les affaires de l'Église pour des intérêts privés et temporels? Ne craignait-il pas d'irriter Dieu, *qui aufert spiritum principum?* A ces réprimandes, Chièvres se mit à sourire. Il n'attachait pas, assura-t-il, tant de gravité à cette affaire et était persuadé qu'on pourrait l'arranger sans grande peine.

L'affaire allait, en effet, s'arranger.

Le 17 avril, Luther comparaissait devant la diète; le lendemain, il refusait de se rétracter; quelques jours après, l'empereur lui intimait l'ordre de quitter Worms et chargeait Aleander de préparer l'édit de proscription réclamé avec tant d'insistance par le pape.

A cette nouvelle, une vive émotion se répandit en Allemagne. Les amis de Luther firent entendre les plus vives protestations. Hutten éleva la voix dans un pamphlet sous forme de lettre à l'empereur. « Au nom de ta propre sécurité, s'écriait-il, défends-nous pour que tu n'emportes pas dans ta ruine toute la nation, dont tu dois, non pas créer la servitude, mais conserver la liberté. Nous avons conçu l'espoir que tu nous délivreras du joug de Rome, que tu renverseras la tyrannie du pape. Fassent les dieux que la suite soit meilleure que le commencement!... Toute l'Allemagne est à tes pieds, pleurant, te suppliant de la délivrer de la servitude [1]. »

Mais les supplications aussi bien que les menaces devaient rester sans effet. Dès le 7 mai, l'empereur disait à Glapion, la main posée sur le cœur : « Je vous promets que, le nouvel édit une fois publié, le premier qui mettra au jour une lettre ou un portrait de Luther, je le ferai pendre à cette fenêtre. » Ce nouvel édit, c'était celui dont la rédaction avait été confiée à Aleander. Il était terminé dans sa forme définitive le lendemain 8, mais la publication en était ajournée pour des

[1] Hutten à l'empereur, sans date. *Hutteni Opera,* II, 38-46.

raisons d'opportunité. Le même jour, Léon X se liguait avec Charles-Quint contre François Ier.

Entièrement rassuré sur les dispositions de l'empereur, le pape lui adresse les félicitations et les encouragements les plus chaleureux. Il est allé au delà de l'attente du Saint-Siège. Quelle grandeur d'âme, quelle constance, quelle piété! Il surpasse ses ancêtres, il sera le modèle de ses successeurs. Le pape lui doit une infinie reconnaissance; il n'attend que l'occasion de la lui témoigner par des actes. Au confesseur de Charles, il prodigue de même les plus vifs éloges : les dispositions religieuses de l'empereur et ses bonnes intentions envers le Saint-Siège proviennent, à la vérité, de Dieu et de l'excellente et très vertueuse nature du prince, mais l'influence du confesseur et ses exhortations n'ont pas peu contribué à la condamnation de Luther; le pape sait quel soin, quelle diligence, quel zèle il a employés, et il l'exhorte à continuer à donner à l'Église les mêmes preuves de bonne volonté.

Enfin, le 25 mai, l'empereur, qui avait jusque-là retardé la signature de l'édit, se fit remettre le document dans une assemblée de la diète, et, d'un ton d'autorité, dit à l'assemblée : « Voici l'édit que j'entends exécuter dans la cause de Luther; vous le verrez. » Lecture en fut donnée par le docteur Spieghel, notaire et secrétaire de l'empire, au milieu de l'attention générale. L'électeur Joachim de Brandebourg, au nom de l'assemblée, déclara l'approuver. Après la messe et le sermon qui suivirent cette lecture, Aleander s'approcha de Charles-Quint. « Je sais bien, lui dit l'empereur en souriant, que vous ne dormez pas. » Au milieu de l'église, entouré des princes encore présents à Worms, — les partisans de Luther, entre autres, s'étaient retirés déjà, — il signa en double expédition, l'une en latin, l'autre en allemand, l'édit qui condamnait Luther et ordonnait que ses écrits fussent brûlés; puis il se tourna vers Aleander, toujours en souriant, et prononça ces mots en français : « Vous serez content de moi. » A quoi Aleander répondit, dans la même langue : « Certainement, sire; mais plus contents encore seront Sa Sainteté, le Saint-Siège et toute la

chrétienté. Nous rendrons grâce à Dieu de nous avoir donné un si bon, si saint et si religieux empereur. Dieu veuille maintenir Votre Majesté dans ces saintes intentions, par lesquelles elle a acquis une gloire perpétuelle et mérité de Dieu une récompense éternelle. »

La lettre dans laquelle Aleander annonça, le 26 mai, au cardinal Jules de Médicis, vice-chancelier du Saint-Siège, cette grande nouvelle, est un dithyrambe en l'honneur de l'empereur : il est le meilleur homme du monde, personne ne l'égale en prudence et en bonté, ses actes portent l'empreinte d'un jugement surhumain, il traite les affaires avec une telle sagesse qu'on voit bien à présent qu'il agit sans pédagogue ; plus d'une fois, on a constaté que ses décisions sont plus sérieuses et plus sûres quand il les prend à l'improviste qu'elles ne le seraient méditées par de vieux conseillers. Et pour justifier son jugement, Aleander cite ce fait : le chancelier et les autres ministres voulaient que l'édit, une fois approuvé par l'empereur, fût expédié et publié ; l'empereur fut d'un avis contraire et leur dit qu'il se réservait d'indiquer le moment. « On voit maintenant, ajoute Aleander, qu'il a agi ainsi parce qu'il avait besoin des Allemands... et qu'il ne voulait pas s'exposer à gâter ses affaires avec les nôtres... Il a dissimulé jusqu'au point de laisser croire qu'il n'était pas bien favorable... Quand ils eurent voté le subside, il a expédié notre affaire aussi adroitement que de bonne grâce [1]. »

[1] Balan, *Monumenta Reformationis Lutheranæ*, 1521-1525, Ratisbonne, 1884, pp. 253-254. Les détails que nous venons de donner sont empruntés à cette publication. Voir aussi : Brieger, *Aleander und Luther*, 1521, 1. Abth., Gotha, 1884.

La correspondance d'Aleander, que ces deux recueils contiennent, paraît expliquer clairement comment et pourquoi l'édit, rédigé dans sa forme définitive dès le 8 mai, n'a été signé par l'empereur et rendu public que le 26. Ranke et la plupart des historiens après lui ont soutenu que la date réelle de la signature était le 8 mai, et qu'on y avait substitué, pour des raisons politiques, celle du 26. C'est là une erreur. Il y a eu un retard dans la signature et la publication, et c'est à ce retard,

Non moins enthousiaste est la réponse du vice-chancelier, datée du 6 juin : le Saint-Père est dans la joie; il loue la foi, la conscience, la prudence de l'empereur. Au nom de Sa Sainteté, Aleander le remerciera et l'assurera que le Saint-Père ne manquera pas de s'efforcer de lui être agréable et de faire toutes les démonstrations pour lui témoigner sa reconnaissance, à lui et à sa maison. On ne pouvait plus rien lui refuser.

Dans tous ces pourparlers, dans toutes ces déclarations, il n'est plus question, comme on le voit, du seigneur de Chièvres; son nom n'est même plus prononcé. Charles décide, parle, agit comme s'il dirigeait seul ses affaires, « sans pédagogue », ainsi que le remarque Aleander. C'est que, en effet, son ancien gouverneur avait été tenu à l'écart par une maladie survenue au plus fort de l'agitation provoquée par la comparution de Luther devant la diète. Le 24 mai, Chièvres recevait l'extrême-onction; dans la nuit du 27 au 28, il expirait [1]. Au point de vue qui nous intéresse, cet événement a une importance considérable, de même que le rapprochement des dates que nous venons d'indiquer; les paroles de Charles-Quint à Aleander : « Vous serez content de moi », furent prononcées le 25, alors que depuis plusieurs jours le grand chambellan était abandonné des médecins.

S'il faut en croire Robert Macquereau, l'empereur rendit visite chaque jour à Chièvres pendant sa maladie, « craindant terriblement sa mort ». Dans un des entretiens que Charles-Quint eut alors avec son ancien gouverneur, celui-ci lui aurait fait un exposé de ses vues politiques, « en luy donnant bien à congnoistre aulcuns secretz et comment il avoit sy bien besoi-

causé par des motifs politiques, il est vrai, Aleander le constate, qu'il faut appliquer la réflexion de Ranke; mais il n'y a pas eu substitution frauduleuse de date. Voir à ce sujet : Th. Brieger, *Das Datum des Wormser Ediktes.* Zeitschrift für Kirchengeschichte, IX (1887), 132-137. — A. Wrede. *Das Datum des Wormser Edikts.* Historische Zeitschrift, 76. Band (1896), 449-453. — *Deutsche Reichstagsakten*, Jüngere Reihe, II. Band (1896), 453, 640-641, 653. 658-659.

[1] *Venetian Calendar*, III, 127-128.

gnet envers les Franchoix tousjours à l'honneur de Sa Majesté, tellement qu'ils craindoient et n'avoient jamais esté sy hardys d'esmouvoir la guerre contre sa personne, en requerrant, s'il le povoit faire, que ainsy le fist, quoi que bien perchevoit que faire ne le saroit, et que le roy de France avoit trop d'envie sur luy. L'empereur respondit, son honneur gardée, qu'il en feroit son possible [1]. » A notre avis, le chroniqueur a trop cédé ici a son imagination. Aleander, qui avait intérêt à connaître la situation et qui l'observait avec une vigilance attentive, donne, le 26 mai, sur les derniers moments de Chièvres, cette sèche et froide information : « Chièvres est abandonné des médecins depuis six ou sept jours, et il semble qu'à cette cour on ne parle pas plus de lui, pas même ses parents, que s'il n'avait jamais existé. Quel changement ! »

Le changement, en effet, était grand et aussi inattendu que soudain. Avant même la publication de l'édit qui proscrivait Luther, une alliance secrète avait été conclue entre Léon X et Charles-Quint en vue de chasser les Français du Milanais; Parme et Plaisance devaient être rendues à l'Église ; l'empereur aiderait le pape à conquérir Ferrare; l'un et l'autre se déclaraient prêts à agir de concert pour faire la loi à la chrétienté. C'est à ce moment solennel, mais critique, que Chièvres disparaissait. Sous quelque rapport, c'était sa politique qui triomphait dans cette alliance, car lui-même l'avait sollicitée lorsqu'il laissait entendre à Léon X qu'il lui abandonnerait Luther en retour ; mais le traité conclu par Charles dépassait de beaucoup le but qu'avait toujours visé le premier ministre de l'empereur : l'alliance avec le pape, en effet, c'était maintenant, dans un court délai, la guerre ouverte avec François Ier, guerre que Chièvres avait toujours soigneusement évitée, non pas, comme on l'avait quelquefois insinué, parce qu'il était vendu à la France, mais parce qu'il lui paraissait, à ce moment surtout, que la paix était nécessaire. On doit lui faire un mérite

[1] ROB. MACQUEREAU, *Histoire générale de l'Europe,* Louvain, 1765, p. 150.

d'être parvenu jusqu'à sa mort à retarder le moment de l'explosion, sans sacrifier aucun des intérêts de son maître. « C'est l'homme que je vis oncques qui prend le plus de peine à faire son maître grand et à diminuer tous les autres, si possible lui estoit, » écrivait, en 1519, La Roche Beaucourt, ambassadeur de France près de Charles-Quint [1]. Il était essentiellement le représentant de la paix nécessaire, et il avait été assez prudent et assez habile pour la maintenir.

Un gentilhomme de la chambre de Charles-Quint, Laurent Vital, expose, dès 1518, avec beaucoup de sens, les raisons de cette attitude pacifique, qu'il attribue non pas seulement à Chièvres, mais à tous les ministres : « Comme saiges, cognoissant les grands et perilleux dangiers et hazars de la guerre que de tous lès se presentoient, et que pour lors estoit mieulx l'apparente destruction des pays que aultrement, et que leur prince estoit encore josne, ces nobles et conseillers furent d'advis de dissimuler pour ung mieulx, affin de eschapper et éviter la guerre et gaignier temps et par ce moyen amener leur maistre à attaindre son eage et puis devenir homme, pour lors demander et quieter son droict selon qu'il trouvera ses besoignes disposées; et leur sembloit que pas n'est une chose décente de mettre leur josne maistre en guerre durant sa minorité d'eage, voire se la urgente nécessité n'y estoit, là où il n'y a point de loy, mais il convient faire de nécessité vertu, voyant que, pour maintenir la guerre, il convient souvent exposer des grants deniers mal employés, car le prince, pour sa jonesse, n'y peut personnellement estre, à cause de quoy la guerre n'y est jamais sy deument démenée comme si le prince y estoit; adonc, pour acquérir honneur et sa grâce, chacun se efforce à faire son debvoir; considérant davantage la charge qu'ilz avoient de mambourner les biens de ce josne prince orphenin, où acquieter se vouloient pour régir le tout à son plus grand proffit et éviter toutes folles et illicites despenses..., voyant en

[1] Gachard, *La Bibliothèque nationale à Paris*, II, 65.

outre que leur josne maistre estoit assez prochain de en brief avoir atteint son eage pour recepvoir ses pays, que lors luy conviendra trouver de grants deniers pour se mectre sus et deffendre son droict ; or, affin qu'il ne trouve ses pays et sujets détruits par guerre, mais ayant de tant mieulx pour l'ayder à son besoing, se sont lesdits seigneurs et conseillers maintenus comme vous avés ouy... [1]. »

C'est ainsi que, malgré l'antipathie que chacun des deux jeunes souverains ressentait pour l'autre, le conflit fut évité pendant les six premières années du règne de Charles-Quint. Évidemment Chièvres ne pouvait se dissimuler que dans un avenir plus ou moins prochain, la guerre éclaterait; elle s'annonçait si bien que lui-même avait été amené, deux mois avant sa mort, à entrevoir la probabilité d'une rupture. On lui avait rapporté ce propos de François Ier qu'il se servirait, pour faire la guerre à l'empereur sans se découvrir, de Robert de La Marck, du duc de Gueldre et d'autres; sur quoi Chièvres s'était écrié : « Et nous, nous la ferons à visage découvert ; nous avons déjà pris nos précautions aux points où Robert prétend aller ; nous ferons venir dix mille Allemands par diverses voies pour tenir tête à cette bande de quatre ou cinq mille grossiers coquins qu'il amène avec lui de Paris [2]. »

Aussi, à peine Chièvres avait-il disparu, qu'on vit le parti anti-français préparer sa revanche, encouragé d'ailleurs par les dispositions des deux monarques, ambitieux, ardents, ennemis irréconciliables, enclins à donner à leur rivalité le caractère de ténacité et d'obstination d'une lutte personnelle. « Ces souverains, écrivait l'ambassadeur vénitien Antonio Giustiniani, au mois de septembre 1520, dans sa relation de France, s'accommodent aux circonstances, mais ils se haïssent

[1] Gachard et Piot, *Voyages des souverains des Pays-Bas*, tome III : *Relation du premier voyage de Charles-Quint en Espagne*, par Laurent Vital, pp. 12-14.

[2] Aleander au vice-chancelier, Jules de Médicis, 24 mars 1521. Balan, p. 39.

cordialement [1]. » Cette appréciation était confirmée par Charles-Quint lui-même quelques jours après la mort de Chièvres ; il disait à Contarini : « Ou le roi de France m'exterminera ou je serai maître en Europe [2]. » Charles accusait déjà dans ce propos son caractère entier, tenace jusqu'à l'entêtement, vindicatif. « Il ne se courrouche pas de legier ne se rapaise pareillement », remarque Laurent Vital [3]. Dans une conversation avec son confesseur Glapion, il déclare, au mois de juillet 1521, qu'il ne s'est que trop humilié devant le roi de France et qu'il n'y a pas de meilleur moyen d'obtenir la paix que la force des armes [4]. Aleander, qui le trouvait parfait, ne voulait voir dans ce côté vindicatif de son caractère que l'indice d'une extraordinaire fermeté [5]. Glapion, au contraire, blâmait l'empereur de ne pas savoir oublier les injures [6].

Une foule de questions brûlantes allaient entretenir entre les deux souverains la rivalité qui s'était fait jour déjà à l'occasion de l'élection à l'empire. Petit-fils des ducs de Bourgogne, qui avaient toujours été en lutte avec les rois de France, l'empereur avait hérité des traditions de sa maison, qui devaient lui faire apercevoir un ennemi dans François Ier. Il était vassal du roi pour la Flandre et l'Artois, mais il lui était bien supérieur par l'étendue et l'importance de ses États. Le roi de France entretenait des prétentions sur le royaume de Naples ; il avait conquis le Milanais, fief de l'empire, et n'en avait pas même sollicité l'investiture. Le roi de Navarre, détrôné par Ferdinand

[1] *Venetian Calendar*, III, 86.

[2] Lettre de Contarini, citée par G. de Leva, *Storia documentata di Carlo V in correlazione all' Italia*, II, 78.

[3] Laurent Vital, *op. cit.*, p. 266. — C'est dans les mêmes termes que Contarini apprécie l'empereur en 1521 : *Como prende inimicitie con uno, non remete cussi presto*. Lettre à la seigneurie, 30 mars 1521. Sanuto, XXXI, 402.

[4] *Venetian Calendar*, III, 151-152.

[5] Lettre du 26 mai. Balan, p. 255.

[6] *Venetian Calendar*, III, 151. Voir notre étude : *Charles-Quint et Philippe II*, p. 17.

le Catholique, s'était mis sous la protection du roi de France. Il y avait encore la fameuse question du duché de Bourgogne, dont Louis XI s'était emparé, que ses successeurs avaient retenu et que François Ier paraissait bien résolu à ne pas restituer. La guerre était fatale, inévitable.

Ce ne fut pourtant pas Charles-Quint qui prit le rôle d'agresseur. Avant même que l'empereur eût fait alliance avec le pape pour une action commune en Italie, François Ier y avait donné le signal des hostilités, de même que du côté de la Navarre et à la frontière des Pays-Bas : du côté de la Navarre, il avait autorisé à lever des troupes André de Foix, qui, au nom de Henri d'Albret, s'était emparé de ce royaume en quelques jours, sauf la citadelle de Pampelune; il avait excité contre l'empereur Robert de La Marck, seigneur de Bouillon; en Italie, le maréchal de Foix, neveu de Lautrec, gouverneur du Milanais, chargé de poursuivre des émigrés qui manifestaient des dispositions hostiles, s'était avancé jusqu'à Reggio, appartenant alors au territoire pontifical, et Léon X avait profité de cette circonstance pour réclamer l'intervention de l'empereur. Les événements allaient ainsi favoriser les vues politiques du ministre qui succédait à Chièvres dans la confiance de Charles-Quint, le grand chancelier Mercurino Arborino de Gattinara, franchement opposé, lui, à la paix avec la France.

Né près de Verceil, dans le Piémont, en 1465, il s'était acquis de bonne heure une grande réputation comme jurisconsulte et comme diplomate. Il avait été conseiller de Philibert le Beau, duc de Savoie, et avait ainsi connu Marguerite d'Autriche au temps de son mariage avec ce prince. En 1508, Maximilien l'avait nommé premier président du parlement de Dôle. En 1518, il avait été appelé à occuper le poste hiérarchiquement le plus important dans les conseils de l'archiduc Charles, celui de grand chancelier, devenu vacant par le décès de Jean Le Sauvage. Il était âgé de 56 ans quand la mort de Chièvres lui valut de devenir, de fait aussi bien que de nom, le premier ministre de l'empereur. Gaspard Contarini, qui a tracé un portrait de Gattinara dans la relation de sa mission près de l'em-

pereur de 1521 à 1525, dit de ce ministre qu'il était « dispos, prudent, habile dans les négociations, un peu vétilleux, très entreprenant et si grand travailleur qu'on pourrait à peine le croire. Il écrivait de sa main presque toutes les correspondances, lisait toutes les lettres qui arrivaient de l'étranger, en faisait un sommaire, auquel il joignait un projet de réponse, qui était presque toujours adopté en conseil. » Plus ardent et plus hardi que Chièvres, il méditait sans cesse des projets qu'on trouve exposés dans des mémoires souvent très développés, où il examine le pour et le contre, discute et ne conclut qu'après avoir épuisé tous les arguments, car il était méthodique à l'excès. La lettre suivante, qu'il adressa à Charles-Quint de Calais, le 7 octobre 1521, montre avec quel soin jaloux il veillait au maintien de son influence dans les conseils de l'empereur :

« Sire, j'ay este aduerty... que en mon absence ha heste faict quelque despesche que l'hon solicitoit desia uant mon partement de Gand, et laquelle empeschay tant que j'ay este devers vous... Quand les choses vont bien, l'hon les doit ainsy laisser... Ce que vous escripz voulontiers, Sire, pour ma descharge et pour ce que j'entendz qu'il y a des esperitz esueillez a despaicher beaucop de choses à leur appetit, non considerant l'yssue. A cause de quoy, et que j'entendz que beaucop de choses se despaichent par desoubz la manche et sans qu'elles viegnent à ma notice ne d'aultre qui les prende à cueur, vous avoye voulontiers escript qu'il vous pleust ordonner a monseigneur de Palence [1] de signer en mon lieu. Et me samble que le debuez encoures fere durant mon absence et ordonner à toutz se secretaires qu'ilz ne vous apportent lectres quelcunques a signer que ne soient vehue et marquees ou par ledit s^{r} de Palence ou par moy. Et espere que vous en trouverez bien et se despeicheront les choses plus mehurement; car quant les despeches sont signees par v. m^{te} sans ma signature, s'en ensuyt l'ung des deux inconueniens, ou que l'hon les des-

[1] L'évêque de Palencia, membre du conseil.

pesche ainsy que je n'en scay a parler ne en puys respondre, ou si l'hon les m'apporte a signer estant deuers vous premierement firmees, si je les reffuse signer, l'on m'en scet mal grey, et ne sert que de acquerir piques, joinct qu'il semble que l'hon veuille abbaisser vostre auctorite en reffusant les despesches que seroient firmees de vostre main. Et pour ce le plus sehur est qu'elles soyent vehue premiers [1]. »

Ce qui le distingue essentiellement de Chièvres et caractérise sa politique, c'est qu'en sa qualité d'Italien il était ennemi né de la France; c'est sa haine de la France qui donne la clef de l'action qu'il exerça dans les conseils de Charles-Quint. « Quant aux Français, écrit-il en 1522 à un de ses compatriotes, je suis entièrement de votre avis qu'il faut les abattre, pour la gloire de la religion chrétienne [2]. » Cette antipathie se manifesta tout d'abord dans les négociations avec l'Angleterre qui suivirent l'alliance avec Léon X. Wolsey commença par engager l'empereur à consentir à une trêve avec son rival et à remettre l'affaire de la Navarre à un arbitrage. Mais les dispositions de Charles étaient plutôt de nature à lui faire repousser toute concession [3]. Gattinara, alors à Dunkerque, adresse à son maître un avis motivé sur la question de la trêve ou de la guerre. Sous la forme pédantesque qu'il donne d'habitude aux mémoires de ce genre, le grand chancelier expose les raisons que l'on peut alléguer pour et contre. Il en compte sept d'une part et dix de l'autre. Les sept raisons pour la trêve sont les sept péchés capitaux, qu'on envoie à l'empereur pour le tenter et le divertir du droit chemin; les

[1] K. LANZ, *Actenstücke und Briefe zur Geschichte Kaisers Karl V.*, Wien, 1853, pp. 386-387.

[2] Gattinara à Pierre Martyr, Bruxelles, mars 1522. P. MARTYR, *op. cit.*, 439.

[3] « Je vous dis, M. l'ambassadeur, que j'ai un mauvais voisin et qu'il est nécessaire que je prenne mes précautions de son côté. » Ce propos est rapporté dans une lettre de Contarini au sénat, Gand, 27 juillet 1521. G. DE LEVA, II, 173. Voir aussi une lettre du même au Conseil des Dix, Bruxelles, 13 juillet 1521. *Venetian Calendar*, III, 144.

dix raisons contraires sont les dix commandements de Dieu que l'empereur doit observer. Il ne faut pas qu'il se laisse séduire par les sept péchés mortels s'il a souci de son honneur et de sa réputation, « mesmes ayant la cause si juste et Dieu avec vous ; et ce faisant ne tumbera votre maieste en aulcung inconvenient ».

Pour conclure, il fait appel aux sentiments ambitieux de l'empereur : « V. M. doit sur toutes choses sercher à aquerir reputation, car jusques à maintenant vostre personne n'a esté employée en chose d'estat dont l'on puisse arguer bien ou mal ; et l'expectacion de tout le monde ha esté jusques à oyres en espoir que, ayant si belle occasion, deussiés fere quelque chose digne de tel et si grand empereur, veant Espagne par la divine clemence entierement reduite à vostre obeissance, veant Ytalie que de toutz couste crye empire et ne desire que vostre grandeur, veant Allemagne qui vous craint, aime et estime, veant Suisses qui vous doubtent et ne se ousent declarer contre V. M. et veant vos ennemys qui sont toutz estonnez [1]. »

Ni paix, ni trève, ni concessions : tel était, au fond, le sens de la conclusion de Gattinara. Il trouvait outrageantes les propositions que François Ier apportait aux conférences de Calais, et il s'en prenait à l'ancien gouverneur de Charles, qu'il accusait d'avoir encouragé la présomption du roi de France par son désir exagéré de la paix. « Il n'y aura, déclarait-il, ni paix ni trève si la France ne vient pas avec d'autres conditions [2]. » Or, Charles réclamait la restitution de la Bourgogne et il demandait à être relevé de l'hommage qu'il devait au roi pour la Flandre et l'Artois. De son côté, François Ier, tout en repoussant l'une et l'autre demande, exigeait que Charles restituât la Navarre à son maître légitime, Henri d'Albret, et retirât les troupes alors occupées au siège de Tournai. Les négociations

[1] K. Lanz, *Staatspapiere zur Geschichte des Kaisers Karl V.*, 4-5.

[2] Contarini au Conseil des Dix, Bruxelles, 13 juillet 1521. *Venetian Calendar*, III, 144. — Le même à la seigneurie, Bruges, 22 août. *Ibid.*, 167.

ne pouvaient aboutir à l'entente que Wolsey feignait de conseiller, mais elles eurent pour résultat un traité d'alliance qui assurait à Charles l'appui de Henri VIII dans la lutte qu'il allait entreprendre contre François Ier.

Sous l'impression des excitations de Gattinara, Charles, jadis si réservé, multiplie maintenant les démonstrations de mauvaise humeur à l'égard du roi de France. Le grand chancelier déclare bien haut que son maître hasardera tout pour la liberté de l'Italie [1]. Il va si loin dans ses prétentions que Wolsey lui-même s'en plaint. « Ce chancelier est trop exigeant, dit-il; il voudrait faire la loi à l'univers; mais mon maître s'interpose comme bon et commun ami [2]. »

La république de Venise est enveloppée dans cette antipathie croissante pour la France, son alliée, bien qu'elle fasse des efforts afin de paraître maintenir la neutralité. Elle avait refusé le passage, par le territoire de Vérone, à 6,000 fantassins allemands au service de Charles-Quint. A cette nouvelle, l'empereur exprima à l'ambassadeur de Venise la plus vive irritation. « Je ne pensais pas, lui dit-il, que la seigneurie pût user de pareils procédés à mon égard. C'est un commencement d'hostilité : qu'on regarde bien à ce qu'on fait. Je veux avoir le passage, et je passerai. » Et disant cela, il congédia l'ambassadeur sans ôter sa barrette, comme il avait l'habitude de le faire [3]. La république se garda bien de lui répondre sur le même ton. Elle ferma les yeux, toléra la violation de la frontière et déclara, la chose une fois faite, que la résistance était impossible [4].

Cet acte de condescendance ne suffit pas à l'empereur. Peu de temps après, l'ambassadeur vint solliciter le renouvellement du sauf-conduit pour les galères vénitiennes qui se rendaient en Barbarie et en Flandre. « Les anciens sauf-conduits sont

[1] Contarini à la seigneurie, 30 janvier 1522 *Ibid.*, 204.
[2] Le même à la même, Hamptoncourt, 13 juin 1522. *Ibid.*, 243.
[3] Le même au sénat, Bruges, 24 août 1521. G. de Leva, II, 174.
[4] Ordre au provéditeur, André Giotti, 21 février 1522. *Ibid.*, 177.

encore valables pour quelque temps, lui répondit l'empereur. Dans l'intervalle, je verrai comment la république agit : il ne lui est pas possible de contenter deux ennemis aussi grands que le roi de France et moi. » L'ambassadeur protesta du désir de la seigneurie de lui être agréable. « Je regarde à ses actes, riposta l'empereur, et ils sont misérables. » Sur quoi, il entra dans sa chambre [1].

La mort de Léon X, l'allié de Charles, survenue à ce moment, pouvait être l'occasion de graves ennuis pour l'empereur. Ses appréhensions furent d'abord dissipées par l'élévation d'Adrien d'Utrecht au trône pontifical; mais l'ancien maître de Charles, quoiqu'il eût enseigné à son élève à se défier des Français, ne se montra pas disposé à épouser sa querelle. Bien au contraire, il s'avisa de rêver une croisade des princes chrétiens contre les Turcs, et de tout subordonner à cette idée, plus généreuse que pratique, étant donnée la jalousie qui existait entre les deux principaux chefs temporels de la chrétienté. Gattinara, tout en lui accordant que l'entente entre les princes était très désirable, tout en approuvant son projet de croisade contre les infidèles, prétendait que le roi de France avait rendu l'une et l'autre impossibles. N'avait-il pas déjà repoussé les autres propositions de paix qu'on lui avait soumises à Calais ? Sa perfidie ne forçait-elle pas l'empereur à lui faire la guerre ? Il ne fallait pas que le pape se contentât d'une déclaration de neutralité, comme il y semblait disposé : ce serait accuser son indifférence pour les intérêts de l'empereur, repousser ses demandes, sacrifier la liberté de l'Italie [2]. Après bien des résistances et des négociations, Adrien se laissa persuader de prendre parti pour Charles-Quint, ce qu'il fit en signant, le 3 août 1523, un traité d'alliance

[1] *Venetian Calendar*, III, 222-223. On sait qu'en 1523 la république conclut un traité de paix avec l'empereur. Le jour de la signature, Charles-Quint embrassa Contarini et lui dit, en exprimant la joie qu'il éprouvait de cet événement : « Je me félicite de ce que l'Italie soit maintenant unie. » La joie de Gattinara ne fut pas moindre.

[2] Brewer, III, 1146.

offensive contre la France. Les autres États de l'Italie suivirent son exemple.

Au moment où nous sommes arrivés, Charles a traversé les principales phases du développement que nous étudions. Sa minorité politique s'était terminée en 1521, à Worms, à la mort de Chièvres; sa personnalité, dès lors, s'était affirmée peu à peu, sous l'action des incidents qui furent le prélude de la guerre avec François Ier. Il n'était plus, comme du vivant de son ancien gouverneur, l'élève docile, qui suit toutes les impulsions du maître : depuis le mois de juin 1521, on remarquait qu'il donnait des preuves d'initiative. Déjà au mois d'août suivant, quand il invitait Wolsey à se rendre à Bruges pour y conférer avec lui directement, il écrivait : « Nous ferons plus à nous deux en un jour que mes ambassadeurs en un mois [1]. » Au sortir de l'entretien, Wolsey, dans une lettre au roi, exposant le résultat de ses observations sur la personne de l'empereur, constatait que, pour son âge, il était très avisé et entendait parfaitement ses affaires. « Il est très froid et réservé dans ses discours, a les manières assurées, le mot juste et précis. Indubitablement, selon toutes les apparences, il deviendra un homme très sage, très incliné à la vérité et à tenir ses promesses [2]. » Gattinara s'aperçoit que l'attitude de Charles a étonné le ministre anglais. « Cet homme, remarque-t-il, s'attendait à trouver un enfant encore à la lisière, comme il était du temps de M. de Chièvres, mais il voit qu'il en est tout autrement [3]. »

Au commencement du mois de novembre 1521, Marguerite d'Autriche s'effraie de voir l'alliance avec l'Angleterre menacée par suite d'un dissentiment entre son neveu et Wolsey. Elle écrit à ce propos à Jean de Berghes : « Je voy en train de rompre la chose que plus j'ay désiré, que est ceste amitié, et, selon

[1] Charles-Quint à Wolsey, Bruges, 7 août 1521. MIGNET. *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, I, 281.

[2] BREWER, III, 624.

[3] Contarini à la seigneurie, 22 août 1521. *Venetian Calendar*, III, 167.

les termes que tient ledit cardinal (Wolsey), je ne voy remede; car nostre empereur a une teste comme ung autre, aveques soufles de jour et de nuit à son oraille, que aucune fois le porroient fere varier. Et vous avertis que se jour lui ay ouy dire d'un visage colorique : « Je voy bien que c'est le cardinal » veult fere envers moy, comme il l'avoit conseillé à nos am- » bassadeurs de faire avec ceux de France, c'est de me deman- » der des choses si desresonables que pour mon honneur ny » avantage ne saroi paser. Et samble que me veut gener à faire » toutes choses à sa voulanté et à leur avantage, comme se je » fusse casi leur prisounnier. Il l'a mal trouvé son homme, » car si l'un ne me veut, l'autre me prie. Je n'aray point faulte » de fames [1]; il n'est besoin les vendre si cher. » Et plus nan dit. Je vous laisse penser que veulent dire ces mots [2]. »

En même temps qu'il commence à manifester sa personnalité, Charles déploie une activité incessante, une ardeur au travail, une diligence, une assiduité que rien désormais n'affaiblira. De six à sept heures du matin, il assiste journellement aux séances du conseil; il y reste jusqu'à l'heure de la messe. Une heure après le dîner, il y retourne jusqu'au souper [3]; il ne se borne pas à écouter les avis qui lui sont donnés : il a sa manière de voir et ne se croit plus obligé de suivre aveuglément celle de son premier ministre. « Ne supposez pas, disait-il à Nicolas Schomberg, archevêque de Capoue, envoyé par Clément VII au mois de décembre 1524, en Espagne, que je communique aujourd'hui tout au conseil. La vérité est que M. de Chièvres, de son vivant, me gouvernait. Plût à Dieu qu'il fût encore en vie : je sais combien il était prudent [4]. » Au mois de janvier de la même année, à l'occasion de la révocation,

[1] Une des clauses du traité concernait le mariage de Charles avec Marie, fille de Henri VIII.

[2] K. Lanz, *Actenstücke*, 441.

[3] Wingfield et Spinelly à Wolsey, Bruxelles, 19 juin 1521. Brewer, III, 543.

[4] Contarini au Conseil des Dix, Madrid, 4 décembre 1524. *Venetian Calendar*, III, 395.

faite par l'empereur, de bénéfices que sa tante Marguerite avait accordés, La Roche écrit à cette princesse : « Si n'en a demandé nul avis, comme il fait des choses dépendantes de son vouloir et autorité. Il n'y a si grand ni si sage en son royaume que lui fisse changer s'il ne lui semble que la raison lui doive faire changer. J'ai connu beaucoup de princes de divers âges ; mais je n'en ai connu nul qui mît plus de peine à entendre ses afaires et qui disposa du sien plus absolument que luy. Il est son tresorier des finances et tresorier des guerres ; ses offices, évêchés et commanderies, il les donne ainsi que Dieu lui inspire, sans s'arrêter à prières de qui que ce soit [1]. »

Un témoignage intéressant de la part active que l'empereur prenait à la direction des affaires se trouve dans une instruction que Gattinara lui adressa dès la fin de 1523, un de ces longs mémoires qu'il rédigeait par points et articles, et assaisonnait de réminiscences des auteurs sacrés et profanes. Il s'agit cette fois de l'ensemble de la politique de Charles-Quint. Le grand chancelier partage son exposé en sept remontrances, dont l'objet est ainsi indiqué par lui : *Crainte de Dieu, Élection des personnes, Ordre de conseil, Finances, Amour des sujets, Réputation, Assurement d'Italie.* Son but est de faire comprendre à l'empereur qu'il ne peut supporter tout seul le poids de son gouvernement, qu'il doit prendre des mesures pour se faire aider efficacement à le soutenir, choisir à cet effet des personnes sûres et expérimentées, se réservant seulement les affaires les plus importantes.

Les considérations qu'il présente à l'empereur sur les moyens de se concilier et de conserver l'amour de ses sujets respirent un remarquable sentiment de justice et de libéralité. Les deux dernières remontrances surtout sont intéressantes, parce qu'elles font apercevoir les vues de Gattinara sur la politique générale. Il ne suffit pas que l'empereur se fasse aimer de ses

[1] Gérard de Pleine, seigneur de La Roche, à la duchesse de Savoie, Vitoria, 14 (lire 17) janvier 1524. Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques,* II, 126 r°.

sujets, il faut encore qu'il inspire la crainte au dehors et y maintienne sa réputation; pour cela, il doit reconquérir l'amitié du roi d'Angleterre, gagner à sa cause le duc de Bourbon, avec lequel, d'ailleurs, on négocie, ne rien épargner pour mener à bonne fin la guerre avec la France, s'assurer l'Italie, empêcher que les Français n'y reprennent pied, surtout à Milan et à Gênes, « les clefs et la porte pour pouvoir garder et dominer toute l'Italie, le vrai siège et sceptre pour dominer tout le monde ». On voit que c'est ce dernier point qui tient le plus à cœur à Gattinara. Il développe longuement les moyens d'en assurer la réalisation et recommande pour cela tout particulièrement l'alliance avec le pape qui va être élu pour succéder à Adrien : « Sera mestier que quiconque soit pape, qu'il s'unît à vous et face ce que vouldrez. » Mais avant tout, il faut bien faire comprendre à tous les États d'Italie qu'on veut leur conservation et qu'on ne vise qu'à les délivrer de la tyrannie de la France, « sans vouloir usurper l'aultrui », qu'on ne veut pas retenir le duché de Milan, mais y établir le duc François Sforza dont on s'assurera l'amitié.

Toute cette partie de l'instruction est empreinte d'un grand esprit politique. Gattinara ne cache pas qu'il trouve l'empereur trop influencé par les hommes de guerre, désireux de réduire le Milanais à l'état de simple province de sa monarchie. Au nom des intérêts de son maître, il proteste énergiquement contre cette tendance et il en démontre les dangers. C'est pour n'avoir pas fait ce qu'il conseille à Charles-Quint que son grand-père Maximilien a perdu le Milanais L'empereur manquerait à tous ses engagements s'il n'en investissait pas François Sforza ; il s'aliénerait certainement le pape et Venise et soulèverait contre lui tous les princes d'Italie. Que lui servirait de posséder Milan dans ces conditions ? « Vous fault penser, sire, que votre grandeur et l'asseurement de vos affaires ne consistent pas à obtenir Milan ne autre chose que ci après pourez conquester en vos mains, mais consiste à gaigner le cœur des hommes..., et ceste est la voie par laquelle les Romains et autres eurent la monarchie du monde, les vestiges desquelz devez ensuivir pour y pervenir. »

Ce document fut accueilli avec déférence par Charles-Quint. Il lui parut même mériter l'examen de tous les membres du conseil privé qui résidaient alors près de lui et qui étaient, outre le grand chancelier, La Chaulx, La Roche, Hernando de Vega, grand commandeur de Saint-Jacques, Laurent Gorrevod, grand maître de la maison de l'empereur, et Henri de Nassau, grand chambellan. Chacun de ces ministres fut invité à donner son avis sur tous les points des sept remontrances, ce qu'ils firent dans des apostilles qui ont été conservées. Sauf quelques réserves, les vues exposées par Gattinara reçoivent l'approbation de ses collègues. Quelques brèves observations de l'empereur indiquent bien que le premier ministre n'a plus tout à dire comme au temps du seigneur de Chièvres [1].

Mais le moment approchait où les remontrances ne seraient plus de saison. Quand Gattinara écrivait cette instruction, la querelle entre les deux monarques qui se disputaient la prépondérance en Europe allait se vider dans les plaines de la Lombardie, et, avec le succès des armes de l'empereur, on voit coïncider son émancipation complète. Les actes et les déclarations de Charles-Quint qui précèdent immédiatement la bataille de Pavie nous le montrent, en effet, affirmant avec énergie sa volonté et ses idées personnelles. François Ier est descendu en Italie pour disputer à son rival la possession du Milanais, le centre de sa puissance en Europe, comme l'appelait avec raison Gattinara. Le successeur d'Adrien, Clément VII, le même qui, étant vice-chancelier de Léon X, écrivait à Aleander, en 1521, qu'on ne pouvait plus rien refuser à l'empereur, s'est tourné maintenant contre lui et a fait cause commune avec son ennemi. Au mois de janvier 1525, l'ambassadeur de Florence, dans un entretien avec Charles, cherche à justifier l'attitude du pape. L'empereur lui répond : « Le pape sait bien qu'étant jeune et sachant à peine ce que j'avais à faire, j'ai entamé cette guerre pour lui seul; je dis pour lui et pas pour le pape Léon, car il le gouvernait. Nos griefs mutuels

[1] Voir cette instruction *Appendice* B.

n'étaient pas de nature à rendre impossible un arrangement entre le roi de France et moi ; mais, à son instigation, j'engageai cette guerre, qui m'a coûté énormément d'argent et de soldats, m'a enlevé des amis et, ce qui m'afflige encore davantage, une bonne portion de mon honneur, au grand péril de mon âme. Je n'aurais jamais pensé que le pape pût agir ainsi et se détacher de moi. Malgré tout, je ne désespère pas. Je ne songe pas à céder à mon ennemi ; j'exposerais, au contraire, tous mes royaumes, si la nécessité le voulait. J'ai la confiance que Dieu continuera à m'assister et que la fortune me sera encore favorable [1]. »

Le 5 février, parlant des événements qui excitaient alors l'anxiété au plus haut point, il disait au même ambassadeur, en présence de plusieurs gentilshommes de sa maison : « J'attends de mauvaises nouvelles de Milan et de Naples ; mais je ne m'en inquiète pas le moins du monde. J'irai en Italie ; j'aurai ainsi une meilleure occasion d'avoir ce qui est à moi et de prendre ma revanche sur ceux qui m'ont fait du tort, particulièrement sur ce poltron de pape. Un jour ou l'autre peut-être Martin Luther deviendra un homme important [2]. »

Enfin arriva la nouvelle de la bataille de Pavie : le roi de France était prisonnier !

Le 10 mars 1525, vers midi, l'empereur s'entretenait précisément des affaires d'Italie avec quelques-uns de ses conseillers, quand entra au palais, à Madrid, le courrier expédié du champ de bataille [3]. Il était venu par la France. Introduit immédiatement dans la chambre de l'empereur, il lui annonça la nouvelle. Charles resta immobile, puis dit : « Le roi de

[1] *Venetian Calendar*, III, 400.

[2] Contarini au Conseil des Dix, Madrid, 6 février 1525. *Ibid.*, 401. « Ce langage, remarque Contarini, est digne d'attention sortant des lèvres de l'empereur, qui a toujours été très réservé dans ses paroles ; mais, à mon avis, tout cela provient des propos et de l'imagination du chancelier, qui souvent tient des discours déraisonnables. »

[3] Le commandeur Rodríguez de Peñalosa, envoyé par Lannoy. Il était venu par Lyon.

France est prisonnier, en mon pouvoir ! La bataille a été gagnée par nous ! » Et sans ajouter un mot, sans chercher à en savoir davantage, il se retira dans sa chambre à coucher. Là, seul, il s'agenouilla devant un tableau de la Vierge qui était à la tête de son lit et y resta quelques instants en prières. Quand il eut rendu grâces à Dieu, il rentra et voulut avoir des détails en même temps que la confirmation de la victoire. Le courrier exhiba une lettre dont il était chargé et le passeport, signé du roi lui-même, qui lui avait permis de traverser la France. Sur ce, l'empereur ordonna la publication de la nouvelle; mais il interdit toutes les réjouissances et n'autorisa que des prières et une procession, à laquelle il assista le lendemain [1].

Les ambassadeurs vinrent successivement le féliciter. Un des premiers reçus fut celui de Venise, Gaspard Contarini. L'empereur se promenait dans une galerie avec le chancelier, Gorrevod et La Chaulx, qui l'écoutaient parler. Il s'approcha d'une fenêtre et appela l'ambassadeur. Contarini voulut lui baiser la main en l'abordant, à quoi l'empereur se refusa. Il lui adressa les plus chaleureuses félicitations et termina son compliment par le vœu de voir Charles-Quint bientôt « couronné à Constantinople ». L'empereur répondit : « Je vous remercie pour vos félicitations. Cette victoire, je reconnais ne la devoir qu'à Dieu seul, qui, connaissant mes bonnes intentions, me récompense au delà de mes mérites... Depuis bien longtemps peut-être un souverain n'a eu une pareille occasion d'accomplir ses vues ; quant à moi, je remercie Dieu de me fournir le moyen de montrer non seulement à mes amis, mais à mes ennemis que je n'ai jamais eu d'autre désir que de pacifier la chrétienté et de tourner mes forces contre les infidèles [2]. »

Son calme, sa modération, sa modestie excitèrent l'admiration de tous les ambassadeurs. « Il n'y avait chez lui, écrit

[1] Suardino, ambassadeur de Mantoue en Espagne, Madrid, 15 mars. *Venetian Calendar*, III, 415-416.

[2] Contarini à la seigneurie, 12 mars 1525. *Ibid.*, 413.

Sampson à Wolsey, pas même une ombre d'arrogance : tout portait l'empreinte de l'humilité; il rapportait tout à Dieu. Je crois avoir appris plus en ceci que dans tous les livres que j'ai lus. » L'ambassadeur de Mantoue, Suardino, trouve extraordinaire que rien ni dans sa physionomie ni dans ses gestes ne trahît une émotion quelconque. « Cet empire sur lui-même, ajoute-t-il, est d'autant plus remarquable qu'il est jeune. Il faut l'attribuer à la grandeur de son intelligence; il ne se laisse ni enfler par la prospérité ni abattre par l'adversité. En le quittant, nous nous répétions l'un à l'autre les réponses prudentes et très gracieuses que nous avions reçues individuellement [1].»

Ce qui est à remarquer aussi, ce sont les déclarations pacifiques de Charles. Il dit expressément qu'il ne reproduira pas ses anciennes prétentions [2]. Le 13 juillet, dans un entretien avec les ambassadeurs de Venise, Contarini, Navagero et Priuli, il annonce qu'il est décidé à pacifier l'Italie. Déjà, dans cette vue, il a, le jour précédent, envoyé l'investiture du Milanais à François Sforza, afin qu'on ne puisse plus soutenir qu'il a l'intention de garder ce duché pour lui [3]. Cette résolution était conforme aux vues de Gattinara. Pour le reste, le grand chancelier est en désaccord complet avec son maître. Aussi, dès le mois de juillet, donnait-il sa démission pour ne pas prêter son concours à la libération du royal prisonnier avant le règlement des affaires d'Italie et la restitution du duché de Bourgogne [4]. Il ne resta guère éloigné du conseil

[1] Contarini à la seigneurie, 12 mars 1525. *Venetian Calendar*, III, 414. — Sampson à Wolsey, Madrid, 15 mars 1525. BREWER, IV, 520. — GACHARD, *La captivité de François Ier et le traité de Madrid.* BULLETIN DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, 2e série, IX (1860), 502-504.

[2] Sampson à Wolsey, 22 mars. BREWER, IV, 521. — GACHARD, *loc. cit.*, 553-556.

[3] *Venetian Calendar*, III, 461.

[4] Navagero au Conseil des Dix, Tolède, 21 septembre 1525. *Ibid.*, 482. Le même à la seigneurie, 11 décembre 1525. *Ibid.*, 508. — SANDOVAL, I, 694-695.

plus de deux jours, il est vrai; mais cet incident n'en mit pas moins en évidence la divergence des vues. Au mois de janvier suivant, le traité de Madrid, rédigé et signé sans sa participation, accusa davantage le désaccord. Dès ce moment, Gattinara, sans cesser de rendre des services notables à Charles-Quint, vit son autorité diminuer considérablement. Quand il mourut, le 5 juin 1530, l'empereur, qui dirigeait lui-même ses affaires, supprima la fonction de grand chancelier et en répartit les attributions entre ses différents ministres.

Charles-Quint avait alors trente ans, et tandis qu'au début de son règne les ambassadeurs étrangers le déclaraient presque privé d'intelligence, on lui reconnaissait maintenant un génie politique incontestable. S'il fallait en croire les jugements portés sur lui dans les premières années, il fournirait ainsi l'exemple d'un cas psychologique extraordinaire; mais ces appréciations défavorables ne doivent pas être prises au pied de la lettre, et il nous semble que le prétendu manque d'intelligence cache plutôt une extrême réserve, commandée d'ailleurs par la dépendance absolue dans laquelle le tenait alors le seigneur de Chièvres. On remarquera que les jugements dont nous parlons datent surtout de l'époque du premier séjour de Charles en Espagne, de 1517 à 1520. Ce prince se trouvait dans un pays absolument nouveau pour lui, où les affaires à traiter lui étaient totalement étrangères. Il ne comprenait même pas la langue dans laquelle on l'entretenait. Il était obligé de s'en rapporter à l'avis des autres et surtout de son premier ministre, sans l'intervention duquel il n'eût pas osé prendre de décision. « Dans le principe, remarque très justement Tiepolo, il ne lui paraissait pas qu'on lui reconnût beaucoup d'intelligence, peut-être parce qu'il s'en remettait trop à ses ministres. » Un autre ambassadeur vénitien, Micheli, parlant des débuts de Philippe II, émet ce jugement très sensé : « A son âge, l'empereur lui-même, pour argumenter par comparaison, était tenu par la plupart pour stupide et endormi, et on peut dire que d'un coup et inopinément il s'éveilla et parut aussi vif, hardi et brave que Votre

Sérénité le sait bien et mieux que moi. Il arrive, en effet, souvent que des natures nonchalantes et tranquilles, des esprits paisibles et engourdis, quand ils sont aiguillonnés et stimulés, finissent par s'éveiller et facilement s'engagent dans des voies contraires, surtout s'il survient quelque heureux événement qui les excite et les enhardit [1]. »

La rivalité avec François I[er] fut pour Charles-Quint cet aiguillon dont parle Micheli.

Une étude complète des influences que l'empereur subit pendant le temps de son apprentissage politique devrait comprendre un examen de l'action qu'eurent sur lui ses principaux ministres, autres que Chièvres et Gattinara : Henri de Nassau, son confident; Charles de Lannoy, partisan de la paix avec la France, comme Hugo de Moncada et Pescara, parce qu'ils y voyaient le moyen d'affermir la prépondérance de l'empereur en Italie; Adrien de Croy, seigneur de Beaurain, animé de sentiments contraires, qu'il partageait avec Gattinara et le Savoyard Laurent Gorrevod; le Bourguignon Charles Poupet, seigneur de La Chaulx; Gérard de Pleine, seigneur de La Roche; les confesseurs, Glapion d'abord, Loaysa ensuite; Adrien d'Utrecht avant son élévation au pontificat [2].

[1] Giov. Micheli. Relation d'Angleterre, 1557. Albéri, *Relazioni*, 1re série, II, 336.

[2] Voir, au sujet du conseil de l'empereur en 1525, la relation de Contarini dans Albéri, II, 54-57. Voir aussi notre étude : *Charles-Quint et Philippe II*, où nous examinons l'influence exercée par l'Espagne sur Charles-Quint et la direction de ses idées politiques. Le passage suivant d'une lettre adressée par Adrien à Charles-Quint, le 3 mai 1522, mérite d'être reproduit ici; on y voit que le maître du futur empereur avait inspiré à son élève la haine des Français : « Jay este fort joyeux veues les lettres que vostre majesté ma escript de sa propre main, veant que ne luy est cheu de la memoire ce que de moy avoit ouy et aprins aux escoles, assavoir les François estre rices et abundans de promesses belles et doulces paroles, mais mesurer lamitie a leur profict, de sorte que changeant la fortune et condition des choses, si ne leur vient à profit, soubz quelque couleur guise et a la fois mains que veritable ils deserent et laissent lamitie, ce que maintenant aves aprins par experience; si que

Il y faudrait faire une place également à Marguerite d'Autriche, qui mourut la même année que Gattinara, après avoir exercé les fonctions de gouvernante des Pays-Bas. Au point de vue de la politique générale, le seul qui nous occupe ici, la tante de Charles-Quint perdit, comme nous l'avons indiqué, dès l'avènement de son neveu, la grande autorité dont elle avait joui jusque-là. A partir de 1515, elle n'exerce plus d'action aussi directe et permanente. Charles-Quint passe la plus grande partie des années 1517 à 1530 en Espagne; Marguerite entretient bien une correspondance très active avec lui; mais Chièvres et Gattinara ont l'avantage de vivre dans l'intimité de l'empereur. A défaut d'action directe, elle exerça toutefois une influence notable dans les conseils de l'empereur, grâce à sa longue expérience, à sa prudence, à son grand sens politique, à l'attachement qu'elle ne cessa de témoigner à son neveu et à ses intérêts. Elle prit une part considérable à deux actes importants : en 1521, aux négociations avec Wolsey; en 1529, à la conclusion de la paix de Cambrai. Au mois de décembre 1519, il avait été question de lui confier la régence de la Castille pendant l'absence de Charles, qui venait d'être élu empereur. Peut-être Chièvres voulait-il ainsi la tenir éloignée et empêcher le retour de son ancienne influence. Quoi qu'il en soit, Marguerite refusa énergiquement [1].

Ce qui caractérise surtout le rôle qu'elle joua dans les conseils de Charles-Quint, c'est qu'elle y représenta au plus haut degré, comme après elle sa nièce Marie de Hongrie, les intérêts de la maison d'Autriche. Pour elle, tout était subordonné à

la seule vexation et tribulacion a este cause de ce croyre a la mienne volunte, que les autres en ces affaires vous eussent aussi diligentement ingere la verité. j'extime et croy que ne fussions tumbez et escheuz es inconveniens et dangiers du temps qui court... Soit votre majeste toute asseuree que, quand je voudroye, je ne pourroye oublier ce que a cautelle vous a enseigne... » LANZ, *Correspondenz des Kaisers Karl V.*, I, 60-61.

[1] Spinelly à Wolsey, 23 décembre 1519. Relation d'une entrevue avec Chièvres. BREWER, III, 193.

cette préoccupation. De là ses tendances absolutistes, qui allèrent jusqu'à faire relever son neveu par le pape du serment qu'il avait prêté, en Brabant, à un article de la Joyeuse-Entrée, parce qu'il contrariait ses vues despotiques. De là aussi l'ardeur qu'elle mit, dans les premières années de son administration, à soutenir une politique antifrançaise, et, comme conséquence, son antipathie pour le seigneur de Chièvres. On connaît la lettre dans laquelle, peu d'heures avant de mourir, elle fit ses adieux à Charles-Quint, lettre touchante et qui permet d'apprécier ses vues à ce moment. Elle s'y fait un mérite surtout d'avoir contribué à l'agrandissement des États de son neveu. L'expérience que Marguerite avait acquise pendant sa longue administration lui faisait certainement entrevoir les conséquences désastreuses de la rivalité de Charles-Quint et de François I[er], et elle aurait voulu espérer que le traité de Cambrai, qu'elle avait négocié, portât de meilleurs fruits que celui de Madrid. Ce fut, on peut le dire, sa dernière pensée ; la fin de ses adieux l'indique : « Vous recommandons singulièrement la paix, et par especial avec les rois de France et d'Angleterre. »

Ce vœu malheureusement ne devait pas et ne pouvait pas se réaliser.

III.

PROJET DE CESSION DES PAYS-BAS.

Le traité de Madrid, qui délivra la Flandre et l'Artois de la suzeraineté de la France, devait avoir, au point de vue de l'extension de la puissance de Charles-Quint, un résultat bien plus considérable encore, grâce à la clause qui concernait la restitution du duché de Bourgogne, dont Louis XI s'était emparé. Mais François Ier était à peine libre qu'il refusa d'exécuter son engagement, et ce manque de foi réveilla, plus vives que jamais, la défiance et l'irritation de Charles-Quint. L'empereur comprit que son rival ne le laisserait décidément pas jouir en paix de la supériorité que lui avait créée son élévation au trône d'Allemagne, que, dans cette lutte, les Pays-Bas allaient être non moins menacés que l'Italie, jusqu'ici l'objet principal de la querelle, et qu'il devenait nécessaire de pourvoir efficacement à leur défense. Il chargea donc, dès 1527, un de ses principaux ministres, Louis de Praet, d'aller exposer à la gouvernante, Marguerite d'Autriche, sa tante, des vues qui venaient de lui être soumises à cet égard : il s'agissait de transformer le grand conseil de Malines en parlement et de constituer en royaume les possessions de la maison de Bourgogne, auxquelles on ajouterait la principauté de Liége [1]. Une tempête qui rejeta de Praet sur les côtes d'Espagne le mit dans l'impossibilité de remplir sa mission [2], et le projet dut être momentanément

[1] Voir au sujet de ce projet notre étude : *Charles-Quint et Philippe II*, pp. IX-X.

[2] De Praet, se voyant en danger de mort, fit le vœu de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame de Montserrat et de ne plus voyager par mer. Charles-Quint à Marguerite d'Autriche, le jeudi saint 1527. Archives générales du royaume, *Papiers d'État*, t. XL, f° 25 r°.

abandonné. Il fut repris plus tard dans des conditions qui devaient en rendre la réalisation difficile, on peut même dire impossible.

Malgré les obligations qu'il avait contractées par les traités de Madrid et de Cambrai, François I[er] ne tarda pas à renouveler ses prétentions sur le Milanais. En 1535, à la mort de François Sforza, qui en avait été investi par Charles-Quint, il le réclama pour son deuxième fils, le duc d'Orléans. L'empereur se montra disposé à négocier pour une cession, mais en faveur du troisième fils du roi, le duc d'Angoulême : il voulait empêcher par là que Milan ne revînt un jour à la couronne de France, ce qui pouvait arriver s'il était possédé par le duc d'Orléans, appelé à hériter de la couronne en cas de mort du dauphin. François I[er] insista ; Charles-Quint finit par céder : le 1[er] février 1539, il s'engagea, sur sa foi et son honneur, à donner en mariage au duc d'Orléans sa fille aînée ou la deuxième fille du roi des Romains, sa nièce, « selon qu'il serait reconnu entre les deux souverains mieux convenir, et à disposer du duché et État de Milan en faveur de ce mariage [1] ». L'accord fut arrêté ainsi. Le 20 février, le roi de France en jura à son tour l'observation. Quelques mois après, à Tolède, Charles-Quint assurait à l'ambassadeur de François I[er] que « la reddition du duché de Milan était chose sûre et du tout conclue et arrêtée [2] ». Dans sa pensée, elle n'était cependant pas aussi arrêtée qu'il l'affirmait ; mais cette déclaration lui était dictée par la nécessité de se concilier les bonnes grâces du roi au moment où il préparait son passage par la France pour aller châtier la ville de Gand. Arrivé dans les Pays-Bas, il revint sur son engagement et annonça l'intention de donner l'infante Marie, sa fille, au duc d'Orléans, en disposant en

[1] *Escrit de l'empereur touchant son intention avec celle du roi que la trève de dix ans soit une paix ferme et assurée et les mariages accordés entre leurs enfants, pour plus grande assurance.* Tolède, 1[er] février 1539. Ribier, *Lettres et Mémoires d'État,* I, 365-366.

[2] *Ibid.*, 469.

faveur de ce mariage, non pas du Milanais, ainsi qu'il était convenu, mais des Pays-Bas et des comtés de Bourgogne et de Charolais, se réservant d'examiner s'il n'y aurait pas lieu d'ériger ces pays en royaume, « qui serait l'un des meilleurs de la chrétienté ». Seulement, et ici s'accusait le motif du revirement, il posait comme condition que le roi ratifierait les traités de Madrid et de Cambrai, au moins pour ce qui concernait sa renonciation à toutes prétentions sur le Milanais, moyennant quoi l'empereur, de son côté, s'engageait à abandonner ses droits sur le duché de Bourgogne [1]. François Ier rejeta ces propositions.

Toutes négociations ultérieures à ce sujet paraissaient dès lors improbables. Les pourparlers recommencèrent cependant quelques années plus tard. Le traité de Crespy, conclu le 18 septembre 1544 entre Charles-Quint et François Ier, disposait que le duc d'Orléans épouserait ou la fille aînée de l'empereur, qui aurait en ce cas les Pays-Bas et la Franche-Comté, ou la deuxième fille du roi des Romains, qui recevrait le duché de Milan. L'empereur avait un délai de quatre mois pour opter entre les deux termes de l'alternative. Dans le cas où il se prononcerait pour le premier, il conserverait la souveraineté des Pays-Bas sa vie durant, mais le duc et la duchesse d'Orléans seraient mis en possession de ces provinces en qualité de gouverneurs. Le roi de France abandonnait ses prétentions sur Milan et Asti, sauf à les reprendre s'il ne naissait pas d'enfant de cette union. De son côté, l'empereur renonçait à ses droits sur le duché de Bourgogne. On paraissait ainsi disposé à se faire des concessions de part et d'autre. Mais il y avait dans cette affaire d'autres intéressés que les deux souverains contractants, et ceux-là allaient soulever des difficultés.

Le traité de Crespy fut mal accueilli partout : en France, où le dauphin protesta contre le préjudice qu'il lui causait, ainsi

[1] Instruction à François Bonvalot, abbé de Saint-Vincent, ambassadeur en France, 24 mars 1540. Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle*, II, 562-569.

qu'au royaume [1]; au camp de l'empereur, par les Espagnols, pour qui la cession de Milan, la clef de l'Italie, devait entraîner un jour la perte du royaume de Naples et de la Sicile [2]; dans le conseil de Charles-Quint, où l'on faisait observer que c'était chose grave d'abandonner ainsi un ancien patrimoine et des sujets obéissants, que le duc d'Orléans ignorait les lois, les coutumes, les mœurs de ces pays, que si la mort du dauphin le mettait un jour en possession du royaume de France, il pouvait devenir un ennemi dangereux de la maison d'Autriche [3].

L'empereur ne pouvait pas non plus se prononcer définitivement sans demander l'avis de son frère Ferdinand, roi des Romains, de son fils et héritier Philippe, des principaux seigneurs des Pays-Bas.

Ferdinand, en sa qualité de successeur probable de Charles en Allemagne, avait intérêt à combattre la cession des Pays-Bas, qui formaient, avec le comté de Bourgogne, un cercle de l'empire. Il le fit en exposant les graves inconvénients qu'elle aurait pour son frère, pour sa maison et pour ses États [4].

[1] 2 décembre 1544. Ribier, I, 578-579. Le dauphin proteste notamment contre la renonciation au droit de suzeraineté sur la Flandre et aux prétentions sur le royaume de Naples, le duché de Milan et le comté d'Asti; il se déclare décidé à empêcher que ces articles et d'autres sortent leurs effets, dès qu'il sera hors de la puissance paternelle et qu'il en aura les moyens.

[2] Gachard, *Trois années de l'histoire de Charles-Quint*. Bulletin de l'Académie royale de Belgique, 2e série, XIX, 339-340.

[3] *Discours et arraisonnement des considérations que l'on peut prendre sur l'alternative du mariage du duc d'Orléans avec la princesse fille aisnée de l'empereur*, février 1545. Weiss, III, 78-87.

[4] « L'empereur écrivit à son frère, de Gand, le 8 décembre (1544) qu'il le prioit de s'avancer vers Worms, parce que, si la goutte, qui le tenoit au lit, ne lui permettoit pas d'aller audit Worms aussi tôt qu'il le désiroit, il vînt le trouver où il seroit, afin de pouvoir deviser avec lui de toutes choses. Le roi des Romains répondit à l'empereur, le 11 décembre, de Vienne, qu'il le remercioit... de ce qu'il ne vouloit se décider sur l'alternative des mariages avant qu'ils fussent ensemble et qu'il eût réponse de son avis, persistant, en outre, qu'en façon du monde ni pour aucunne

Non moins défavorable fut l'avis des principaux seigneurs des Pays-Bas. Non seulement ils se prononcèrent contre la cession, mais ils profitèrent de la circonstance pour demander que l'empereur ou son fils résidât habituellement dans ces provinces [1].

En Espagne, le prince Philippe et ses ministres désapprouvèrent l'un et l'autre terme de l'alternative. Céder Milan, c'était complaire aux hommes politiques italiens qui y voyaient un moyen de mettre fin aux guerres qu'entretenait dans ce pays la rivalité de la France et de la maison d'Autriche, c'était donner un apaisement à ceux qui redoutaient la trop grande puissance de l'empereur, mais c'était aussi, disait-on, livrer aux Français un poste d'où ils attaqueraient Naples et la Sicile, c'était se fermer le passage d'Espagne en Allemagne, tandis qu'actuellement Milan formait le point d'attache de ces deux pays. Quant aux Pays-Bas, États patrimoniaux, ce serait leur témoigner de l'ingratitude que de les abandonner après toutes les preuves d'affection qu'ils avaient données à l'empereur et l'aide pécuniaire considérable qu'ils lui avaient apportée dans ses guerres en Allemagne et contre la France. Les États de Flandre étaient d'ailleurs, au milieu de l'Europe, « une citadelle d'acier pour la maison d'Autriche, un bouclier qui lui permettait de recevoir les coups de l'Angleterre, de l'Allemagne et de la France loin de la tête de la monarchie [2] ».

considération qu'on pouvoit lui alléguer, il dût condescendre à l'alternative de sa fille avec les pays d'en bas pour éviter les inconvéniens qui pourroient en avenir à lui empereur et à ses enfants, maison, etatz et royaume, lesquels il lui déclareroit plus avant de bouche. » *Correspondance de Charles Quint et du sr de Granvelle avec la reine Marie de Hongrie et le roi Ferdinand,* 1543-1546. Archives générales du royaume. *Cartulaires et manuscrits,* t. CLXXVI^3, fos 121-122.

[1] Gachard, *Trois années, etc.. loc. cit.,* p. 345.

[2] Cabrera, *Filipe Segundo*, t. I, Madrid, 1876, pp. 7-9. Sandoval dit ignorer ce qui fut résolu alors en Castille par Philippe et ses ministres. Il en résulte que Cabrera a eu connaissance d'un document qui avait échappé à l'historien de Charles-Quint. On remarquera que la première partie de l'ouvrage de Cabrera n'a vu le jour que postérieurement aux deux éditions de celui de Sandoval.

Charles-Quint finit par opter pour la cession du Milanais. Mais la mort inopinée du duc d'Orléans vint le dégager d'une obligation qui certainement ne lui causait pas un mince souci, car il en comprenait les dangereuses conséquences; aussi évita-t-il soigneusement de se laisser entraîner dans de nouveaux pourparlers, malgré les instances de François Ier, désireux d'obtenir un dédommagement pour la perte que lui causait la mort de son fils. C'est ainsi que l'empereur sortit, à l'avantage de ses tendances ambitieuses, de ces négociations longues, embrouillées et, de son côté surtout, peu sincères.

Dans sa lutte avec la France pour la suprématie en Europe, Charles-Quint a toujours attribué, et avec raison, une grande importance à la possession et à la conservation du Milanais; on peut même dire que toutes les négociations qui ont eu pour objet la cession des Pays-Bas à un prince de la maison de France n'ont été qu'un moyen de détourner François Ier de ses entreprises du côté de l'Italie et qu'elles ont échoué parce que, de part et d'autre, on entretenait dans ces négociations des arrière-pensées. Quand, au mois d'avril 1540, François Ier acceptait les Pays-Bas et le comté de Bourgogne pour le duc d'Orléans, il réservait ses droits sur le Milanais, tandis que, de son côté, Charles-Quint déclarait que le but constant de sa politique avait été d'empêcher que ce fief de l'empire ne fût possédé par un prince de la maison de France [1]. Cette déclaration était faite la même année, par l'empereur, à ses ambassadeurs en France, et l'année suivante, par deux de ses ministres au pape. Le marquis d'Aguilar et Granvelle écrivaient, en effet, de Rome à Charles-Quint, le 14 novembre 1541 : « Nous dîmes à Sa Sainteté que si le duché de Milan était une des conditions de la paix, elle ne pouvait se faire, car il serait hautement impolitique, ainsi que Votre Majesté l'a déclaré à Lucques, non seulement pour Votre Majesté, mais pour l'Italie et l'État de l'Église, d'incorporer ce

[1] Ribier, I, 509-511. — *Calendar of Letters and Despatches and State papers relating to the negociations between England and Spain*, VI, 235-237.

duché à la couronne de France, ce qui évidemment est le but principal du roi [1]. »

Il est donc permis de se demander si, malgré l'engagement pris en conformité du traité de Crespy, le duc d'Orléans, au cas où il fût resté en vie, aurait jamais été mis en possession du Milanais, si, le moment venu de remplir son engagement, Charles-Quint n'aurait pas fait naître des obstacles qui eussent tout remis en question. Cette supposition, bien qu'elle implique la possibilité d'un manque de sincérité chez l'empereur, n'est cependant pas sans fondement, les déclarations que nous venons de citer l'attestent. « Il y a bien des choses entre la bouche et le morceau », disait à ce propos même Louis de Praet, au moment précisément où son maître venait de se prononcer pour la cession du duché de Milan au fils de François Ier [2]. L'historien officiel de Philippe II, Cabrera, va plus loin : il attribue formellement à l'empereur l'intention d'avoir voulu duper le roi de France en cette circonstance. « La résolution prise en Espagne de désapprouver l'alternative, remarque-t-il, satisfit l'empereur, parce qu'en négociant au sujet de ces mariages, il amusait les Français ..., l'usage étant dans les affaires d'État de se dire et de se proposer entre princes ce qu'on songe le moins à exécuter [3]. »

On avait combattu dans les Pays-Bas le projet de cession de ces provinces à un fils du roi de France ; on fit un accueil favorable à celui que l'empereur soumit, le 25 novembre 1553, aux principaux seigneurs assemblés à Bruxelles en vue de les rattacher à l'Angleterre par le mariage de Philippe avec Marie Tudor et de leur assurer par là un soutien puissant en cas d'attaque de leur voisin. « Le vrai moyen d'assurer cesdits pays seroit si M^r le prince povoit parvenir à son alliance (avec sa cousine Marie), puisque ledit royaume est si près et que si enfants provenoient d'un tel mariage, l'on leur pourroit donner pour partage, avec le royaume d'Angleterre, les pays de par deça,

[1] *Spanish Calendar*, VI, 390.
[2] GACHARD, *Trois années, etc., loc. cit.*, 345-350.
[3] CABRERA, I, 8-9.

delaissant les autres royaumes et pays tant d'Espagne, d'Italie que des îles adjacentes au fils du premier mariage (don Carlos), que seroit l'asseurance de tous deux pays, et exclure les François de la mer Oceane, vrai moyen pour entretenir le commerce, sur lequel ces pays sont fondés et tenir les François en perpetuel frain. Quand les forces de S. M. se sont jointes avec les Anglois, on en a toujours senti le bon effet aux Pays-Bas [1]. » Telles étaient les raisons que l'on faisait valoir en faveur du projet.

Aux termes du traité conclu à l'occasion du mariage de Philippe et de Marie, le premier-né devait recevoir les Pays-Bas et la Bourgogne; don Carlos, né du mariage antérieur, héritait des royaumes d'Espagne, de Naples et de Sicile. A défaut d'enfants mâles, les Pays-Bas revenaient à la fille aînée, à la condition que son époux fût originaire de ces pays ou sujet anglais. De cet arrangement, il pouvait sortir pour les provinces belges, dans un avenir éloigné, il est vrai, une situation qui leur assurât l'indépendance; mais la mort de Marie Tudor, après quatre années de mariage resté stérile, fit évanouir le vague espoir que l'on aurait pu fonder sur ces dispositions.

Charles-Quint n'a-t-il jamais eu, après 1527, l'intention de doter réellement ses États patrimoniaux d'une existence propre? Une lettre qu'il écrivit à la fin de son règne à Philippe permet d'affirmer que bien longtemps avant l'abdication il ne songeait plus qu'à transmettre à son fils seul la totalité de ses États. Une fois le projet de mariage de l'infante Marie, sa fille aînée, avec un des fils de François Ier, abandonné, cette princesse fut destinée à Maximilien, son cousin. Il fut alors question de confier le gouvernement des Pays-Bas à l'archiduc, « parce que, suivant les observations faites jusqu'ici, — la remarque est de l'empereur lui-même, — les habitants de ces contrées ne peuvent souffrir le gouvernement des étrangers et que parmi eux-mêmes il serait difficile de trouver un personnage parfaitement convenable; c'est pourquoi l'on a toujours

[1] GACHARD et PIOT, *Voyages des souverains des Pays-Bas,* IV, 218-219.

accordé cette dignité à quelqu'un de notre sang ». La conclusion qui semble devoir découler de cette remarque est que le choix de Maximilien eût été désirable et, à notre avis, il n'eût pas été mauvais, en effet ; mais les préoccupations dynastiques surgissent, et l'empereur ajoute : « Néanmoins on a réfléchi que, l'archiduc étant à la tête des affaires de ce pays, il ne manquerait pas de gens pour lui persuader, ainsi qu'à votre sœur, de travailler à s'y maintenir pour leur propre compte, qu'en outre, comme vous ne pourriez vous-même résider dans ces pays ni les visiter fréquemment, les populations s'attacheraient de préférence à l'archiduc et à votre sœur, surtout si Dieu leur donnait des enfants. On pourrait craindre qu'ils ne finissent avec le temps par se laisser tenter. Je n'ai donc pas voulu prendre de résolution avant que vous ayez vous-même décidé [1]. » Naturellement l'avis de Philippe fut défavorable. C'est ainsi que le sort des Pays-Bas fut définitivement enchaîné à celui de l'Espagne.

Charles-Quint a donc une part de responsabilité dans les conséquences désastreuses de cette union. On peut lui faire un mérite d'avoir complété l'unification territoriale préparée par les ducs de Bourgogne, d'avoir, par les traités de Madrid et de Cambrai, brisé les liens de vassalité qui rattachaient la Flandre et l'Artois à la France, d'avoir voulu garantir les Pays-Bas d'un démembrement en déclarant, par la pragmatique sanction de 1549, qu'ils formeraient à l'avenir un tout indivisible et inaliénable, de les avoir placés sous la protection de l'empire par la transaction d'Augsbourg. Il n'en est pas moins vrai que ces actes restèrent en grande partie inefficaces, parce que, après comme avant Charles-Quint, il manqua aux Pays-Bas les conditions essentielles de l'existence nationale : l'unité politique, au lieu du fractionnement en provinces, et le gouvernement d'un prince indépendant, au lieu de la sujétion à l'étranger.

[1] Weiss, III, 315.

IV.

APRÈS L'ABDICATION.

Charles-Quint s'était tracé un programme tellement vaste et les difficultés que lui suscitèrent, dès le début de son règne, l'hostilité du roi de France et les progrès du protestantisme furent si graves, qu'il dut éprouver bien vite des désillusions. On peut même croire que les déceptions éveillèrent chez lui de bonne heure le désir de se décharger des soucis du gouvernement ; mais on irait trop loin en admettant, sur la foi de propos tenus au moment de son abdication et, plus tard, au milieu des moines de Yuste [1], qu'il aurait médité de se retirer du monde alors que son fils était encore en bas âge et avant même d'avoir tenté l'accomplissement de sa mission impériale.

C'est en 1547, comme on le verra plus loin, que le projet d'abdication prit réellement naissance dans l'esprit de Charles-Quint. La victoire de Muhlberg lui avait livré le chef le plus puissant de la ligue de Smalkalde, Jean-Frédéric de Saxe; quelques mois plus tard, le landgrave Philippe de Hesse faisait sa soumission. Maître de l'Allemagne, l'empereur était sûr de l'Italie, des Pays-Bas, de l'Espagne. On conçoit qu'il ait pu alors songer à laisser à son fils le soin de continuer sa tâche avec l'aide des conseillers, des ministres et des généraux éprouvés qui s'étaient formés à son service. Le 18 janvier 1548, étant à Augsbourg, il dicte à Philippe les instructions qu'on peut considérer comme son testament politique; le 26 juin de la même année, il conclut avec les États d'Allemagne la célèbre transaction qui règle les rapports des Pays-Bas avec l'Empire ; le 4 novembre de l'année suivante, il

[1] MIGNET, *Charles-Quint*. Paris, 1854, pp. 6-8.

appelle son fils dans les provinces belges, y fait procéder à sa réception, publie la pragmatique qui y établit un ordre uniforme de succession. A cette époque encore, il engage des pourparlers avec Ferdinand, roi des Romains, en vue de faire attribuer à Philippe la dignité impériale à la mort de son frère, car il songe à léguer à ce prince espagnol l'ensemble de sa puissance en Europe. Toutes ces mesures indiquent une préparation à la retraite. Mais bientôt un nouveau soulèvement en Allemagne et la coalition des princes mécontents le forcent à ajourner la réalisation de son projet [1].

Cette nouvelle guerre lui fut défavorable : elle aboutit, d'un côté, au traité de Passau, qui accorda aux protestants le libre exercice de la religion, de l'autre, à l'échec humiliant subi par l'armée impériale devant Metz. Les pertes et les déceptions que Charles-Quint éprouva alors furent compensées, en partie du moins, par le mariage de Philippe avec Marie Tudor, qui, en 1554, apporta à l'Espagne l'appui de l'Angleterre. L'année suivante, les négociations ouvertes pour la paix avec la France permettaient enfin à l'empereur d'abdiquer.

Le petit-fils de Maximilien avait hérité de ses ancêtres de Bourgogne le goût de l'éclat extérieur, des solennités, des manifestations publiques qui agissent sur l'imagination populaire. Le dernier acte de son règne ne fut pas l'occasion d'un déploiement de luxe comme l'avaient été ses inaugurations, son couronnement à Aix, l'entrée à Bologne, mais il fut réglé de façon à revêtir un caractère grave, imposant, et à rester dans le souvenir comme un des spectacles les plus étonnants dont l'histoire fasse mention. Aussi connaît-on dans ses moindres détails la cérémonie du 25 octobre 1555, dans

[1] Dans le discours qu'il prononça le 25 octobre 1555 en abdiquant la souveraineté des Pays-Bas, l'empereur rappela que lorsqu'il était parti la dernière fois pour l'Allemagne, — c'était à la fin du mois de mai 1550, — il avait le désir de se décharger du gouvernement; toutefois, ajoutait-il, les affaires se trouvèrent alors dans une situation si critique, dans une si grande confusion, qu'il ne voulut pas rejeter sur un autre la peine de les rétablir. Gachard, *Analectes belgiques,* I, 89.

laquelle Charles-Quint annonça publiquement l'intention de se retirer du monde et céda à Philippe, déjà roi de Naples et d'Angleterre, la souveraineté des Pays-Bas. L'impression qu'elle produisit sur les esprits a fait négliger par les historiens l'acte qui compléta, trois mois plus tard, celui du 25 octobre et les incidents qui suivirent, jusqu'au départ de Charles-Quint pour le monastère de Yuste. Les correspondances de l'époque fournissent cependant à ce sujet des informations qui méritent d'être notées, parce qu'elles éclaircissent l'histoire des débuts du règne de Philippe II.

Dès le moment où il avait pris la résolution d'abdiquer, Charles-Quint était allé se loger dans la petite maison construite pour lui au fond du parc, du côté opposé au palais [1]. C'est dans une chambre de cette modeste habitation que, le 16 janvier 1556, il procéda à la renonciation, en faveur de son fils, des royaumes d'Espagne et de Sicile, et des possessions qui en dépendaient. Assis sur un siège élevé, il avait en face de lui le prince; à sa droite, la reine Éléonore; à sa gauche, la reine Marie. Derrière Philippe avaient pris place Granvelle, évêque d'Arras, les secrétaires Eraso et Vargas. Outre ces personnages, l'assistance comptait environ cinquante seigneurs et gentilshommes appartenant à la cour de chacun des deux souverains.

Quoique faible et souffrant, l'empereur parla pendant une heure. Il commença par remercier Dieu de lui avoir accordé la possibilité de se décharger de l'obligation qu'il avait contractée envers Lui et envers ses vassaux. Bien des personnes, il le savait, avaient beaucoup murmuré de ce que sa lenteur à agir lui eût fait retarder cette affaire; mais, suivant son sys-

[1] C'était un petit pavillon sans étage, construit sur l'emplacement actuel du Palais de la Nation. Ce pavillon porta jusqu'à sa démolition, en 1778, le nom de *maison de l'empereur* ou *maison de Charles-Quint*. L'empereur y avait à son usage une chambre et une salle, qui servait d'antichambre. Les fenêtres de sa chambre donnaient sur le parc. Ribier, II, 635-637. *Relation du voyage de M. l'Admiral.*

tème, il avait, en cette occasion encore, préféré être blâmé pour avoir attendu que de procéder en hâte et inconsidérément [1]. Posant la main sur son cœur, il jura que, déjà après ses victoires sur le duc de Saxe et le landgrave de Hesse, il avait résolu d'abdiquer; que, pendant la campagne de Renty [2], quand on s'attendait à un engagement avec le roi de France, rien ne l'intéressait plus que de donner des ordres pour le transport d'une cassette qui contenait les actes de renonciation et autres documents très importants [3]. Si la bataille avait eu

[1] Allusion aux commentaires auxquels avait donné lieu, dans l'entourage de Philippe, le retard apporté par l'empereur à résigner les royaumes d'Espagne. A ce sujet, l'ambassadeur vénitien Badoer écrit de Bruxelles, le 3 janvier 1556 : « Les actes de cession de l'Espagne, de la Sicile et de la Bourgogne sont rédigés et n'attendent plus que la signature de l'empereur. Les uns attribuent ce retard à une indisposition de l'empereur, d'autres à une mélancolie causée par le chagrin d'avoir à faire un acte aussi solennel. D'autres pensent qu'il se trouve déçu dans l'opinion qu'il avait conçue de son fils; après avoir cru le roi d'Angleterre capable de porter un si lourd fardeau, il le voit maintenant prendre plaisir à se masquer fréquemment, plus qu'il ne convient dans ces temps troublés, et ses intimes serviteurs, non seulement ne pas s'appliquer à l'étude et à l'exécution d'affaires sérieuses, mais être cause que leur maitre s'adonne lui-même aux plaisirs. » *Venetian Calendar*, VI, 303. — Et, le 6 du même mois : « J'apprends aujourd'hui d'une personne de qualité de la cour de l'empereur que Sa Majesté souffre plus de colère que de la goutte, que, pendant les derniers jours, le roi d'Angleterre n'a osé lui demander d'expédier aucune affaire à cause de l'air sombre et du ton acrimonieux de son père. Les ministres disent que ces retards doivent avoir un terme... Ruy Gomez, Gonzalo Perez et autres ministres expriment leur regret de voir l'empereur tant tarder à donner sa signature. » *Ibid.*, 308.

[2] En 1554. Les deux armées restèrent en présence sans engager d'action.

[3] Dans une instruction, du 1er septembre 1554, à Francisco de Eraso allant vers Philippe, alors en Angleterre, Charles Quint rappelle qu'à la fin de juillet, au moment de lever son camp pour suivre l'ennemi, il avait signé des lettres patentes par lesquelles il faisait donation à son fils de tous ses États et seigneuries, pour qu'il les gouvernât et les tînt,

lieu et s'il avait eu le malheur d'être vaincu, comme cela pouvait arriver, vu l'infériorité numérique de son armée, il n'aurait pu songer à se sauver et aurait, de toute nécessité, ou perdu la vie ou été fait prisonnier. Dans le premier cas, son fils et héritier lui succédait; dans le second, le prince n'aurait pas eu l'ennui de payer la rançon d'un souverain, son père n'étant plus qu'un simple gentilhomme. Tel était, assura-t-il, son désir d'être délivré du souci de la souveraineté que, si le premier-né du roi des Romains, resté six ans sans enfants, n'eût pas été une fille, il ne se serait jamais marié et aurait légué tous ses États à son frère [1].

L'empereur rappela ensuite les expéditions et les voyages exécutés par lui pendant tout le cours de sa vie, ainsi qu'il l'avait fait déjà lors de l'abdication des Pays-Bas, montrant qu'il les avait entrepris plus par nécessité que par goût. Il recommanda à son fils les braves et fidèles sujets qu'il lui cédait, l'exhorta à se montrer juste et reconnaissant envers eux, lui remit son testament et son sceau en or, pour être

à compter du jour dont elles portaient la date, comme choses lui appartenant. GACHARD, *Charles-Quint*. BIOGRAPHIE NATIONALE, III, 895.

Une disposition analogue fut prise treize années auparavant par Charles-Quint, au moment où il préparait son expédition d'Alger. Étant à Bonifacio, il eut une de ces violentes attaques de goutte qui lui firent plus d'une fois croire sa mort prochaine. Il mit alors ordre à ses affaires et exprima sa volonté que l'expédition fût menée jusqu'au bout. Deux instructions furent dressées à cet effet en termes identiques; seulement, l'une était signée *Carolus* et fut remise au secrétaire Idiaquez; l'autre devait rester en possession du secrétaire Juan Vazquez et était signée : *Yo el Rey*. Juan Vazquez au grand Commandeur Covos, Majorque, 15 octobre 1541. *Spanish Calendar*, VI, 374.

[1] Ferdinand épousa, au mois de mai 1521, Anne, sœur du roi Louis II de Bohême. Son premier enfant fut une fille, Élisabeth, née le 9 juin 1526. Le deuxième, Maximilien, naquit le 31 juillet 1527. Charles-Quint épousa sa cousine Isabelle de Portugal le 11 mars 1526. Philippe naquit l'année suivante au mois de mai. Badoer, qui nous fournit ces détails, commet une légère erreur en faisant dire à Charles-Quint que Ferdinand était resté six ans sans enfant après son mariage.

brisé, déclara qu'il avait renoncé en sa faveur à tout absolument, comme s'il partait pour un monde meilleur, et termina en le priant de lui faire le plaisir, pendant qu'il était encore en vie, d'exécuter les dispositions de son testament. Sur ce, il se mit à pleurer abondamment.

Il signa l'acte de cession des royaumes de Castille, de Léon et autres dépendances, ainsi que des Indes. Le roi s'approcha de son père et lui baisa la main. Il fut fait de même pour la cession des royaumes d'Aragon et de Valence et de la Catalogne. L'empereur alors dit à son fils : « Il ne me reste plus uniquement qu'à vous céder la Sicile [1]. » Il signa le troisième et dernier acte et, pour la troisième fois, le roi lui baisa la main. S'adressant aux seigneurs espagnols et siciliens qui avaient rempli les fonctions de témoins, il les invita à venir baiser la main du roi, comme étant leur seul maître, ce qu'ils firent.

Ces cérémonies terminées, l'empereur constata qu'il ne s'était rien réservé que l'Empire, assura que son intention était de le gouverner avec le même bon vouloir que par le passé et exprima le regret de n'avoir pas mieux été connu des Allemands, car ils se seraient trouvés dans une meilleure situation [2]. Il congédia les reines et les autres assistants pour rester seul avec le roi. On rapportait qu'il avait alors pris dans un coffret des papiers que l'on supposait être des notes, qu'il les

[1] D'après Badoer, cette réflexion, faite par l'empereur avant de procéder au troisième acte de cession, s'adressait aux Siciliens présents, « parce qu'ils ne reconnaissaient pas aux Aragonais le droit de les considérer comme leurs sujets ». La Sicile appartenait à la couronne d'Aragon.

[2] Charles-Quint gardait le titre d'empereur pour laisser le temps à Ferdinand de préparer son élection. Ce ne fut que le 24 février 1558 que les électeurs reçurent officiellement avis de sa renonciation à la dignité impériale. Le 12 mars suivant, Ferdinand fut élu. Avec l'Empire, Charles-Quint s'était réservé la Franche-Comté, dont la cession eut lieu dans une séance solennelle des états, à Dôle, le 10 juin 1556.

avait lus à son fils et déchirés à mesure qu'il en terminait la lecture [1].

A peine les actes de cession étaient-ils accomplis que l'empereur parut à son entourage plus gai qu'il ne l'avait été depuis longtemps. Il ne cessait de répéter qu'il rendait grâces à Dieu de lui avoir permis de goûter ce repos de l'esprit qu'il avait tant désiré; il plaisantait avec ses chambellans, voulait savoir comment ils allaient l'appeler désormais, quel titre autre que celui d'empereur ils choisiraient : *Votre Grâce, Votre Seigneurie, don Carlos d'Autriche?* Il décida qu'il se contenterait de ce dernier [2].

Quand l'ambassadeur vénitien Badoer alla le complimenter à l'occasion de la trève conclue à Vaucelles, le 5 février 1556, avec le roi de France, il le trouva bien portant; son regard, ses gestes, sa bonne humeur, tout accusait chez lui la satisfaction. « Je suis content, dit-il à l'ambassadeur, qu'on ait fait cette trève, pour les mêmes raisons qui m'avaient fait désirer une paix [3]. Quant aux renonciations, j'ai accompli volontairement ce que j'avais depuis longtemps dans l'idée, et je continue à en être heureux. Je suis accablé par l'âge et les maladies; il était temps de laisser prendre le commandement au roi mon fils. Et puis, par nature, je n'étais pas désireux de ces fardeaux. » Sur ce, il se mit à rire de bon cœur. « Eh bien, ambassadeur, dit-il, voilà vérifiés maintenant ces mots tant de fois et partout répétés, que je désirais devenir monarque universel. Je vous assure que je n'ai jamais entretenu cette pensée, bien que je puisse avoir cru à la possibilité de la réaliser. » Et, montrant ses mains paralysées par la goutte : « Je n'en ai

[1] Badoer au doge et au Sénat, Bruxelles, 16 janvier 1556. *Venetian Calendar*, VI, 317-319.

[2] Le même aux mêmes, Bruxelles, 19 janvier 1556. *Ibid.*, 321-322.

[3] Les négociations en vue d'un traité de paix avec la France s'étaient ouvertes en 1555, puis avaient été abandonnées avant l'abdication. Elles furent reprises au mois de novembre de la même année. On sait que, ne pouvant s'entendre sur les conditions d'un traité définitif, les souverains durent se borner à une trève de cinq années.

maintenant plus d'autre que de passer le reste de ma vie avec le moins de souci possible, et je me propose de me retirer pour aller la finir au service de Dieu [1]. »

Des événements graves ne devaient pas tarder à venir jeter le trouble dans la petite maison du parc.

Le Napolitain Jean-Pierre Carafa, élevé au siège pontifical l'année précédente, malgré l'opposition de l'empereur, qui le savait grand ennemi de sa maison et surtout des Espagnols, avait voué à Charles-Quint et à son fils une haine implacable. A l'ambassadeur de Portugal, qui intervenait au nom de son maître, beau-frère de l'empereur, pour ménager une réconciliation, Paul IV répondait, les yeux enflammés de colère : « Ne connaissez-vous pas l'impiété et les actes de trahison de ces coquins, de ces hérétiques et scélérats ? Nous leur donnerons autant de guerre qu'ils en voudront. L'un (Charles) a toujours été schismatique, l'autre (Philippe), rapace. Nous les priverons de leurs royaumes [2]. » Et, dans un entretien avec l'ambassadeur vénitien Navagero : « Nous tirerons contre eux toutes nos armes spirituelles, nous les priverons de leurs royaumes, empires et États, nous les traiterons comme les ennemis de Dieu, qu'ils sont, eux et leurs partisans, nous proclamerons une croisade de toute la chrétienté contre eux, contre ces schismatiques et hérétiques, de façon que le tyran voie pendant sa vie la destruction de sa race maudite [3]. »

On sait qu'il alla jusqu'à faire intenter aux deux souverains une action juridique par le fiscal de Rome en vue de les excommunier. Il fit appel au roi de France, conclut avec lui, au cours même des négociations qui devaient aboutir à la trêve de Vaucelles, un traité d'alliance offensive et défensive tendant à chasser les Espagnols du royaume de Naples, car ce qu'il exécrait surtout en eux, c'étaient les tyrans de sa patrie. Un peu plus

[1] Badoer au doge et au Sénat, Bruxelles, 31 mars 1556. *Venetian Calendar,* VI, 394-395.

[2] Navagero au doge et au Sénat, Rome, 27 juillet 1556. *Ibid.*, 546-547.

[3] Le même aux mêmes, Rome, 15 août 1556. *Ibid.*, 565-569.

tard, malgré la trêve, sur les excitations du pape, Henri II écrivait qu'il était disposé à mettre au service du Saint-Père sa couronne, son royaume et toutes ses forces; que, si cela ne suffisait pas, il ferait en sorte que le Turc lui prêtât une partie de sa puissance [1].

Ainsi le successeur des rois Catholiques n'avait employé sa vie à combattre les hérétiques et les infidèles que pour être plus maltraité que les pires ennemis de l'Église par le chef de l'Église lui-même. Il s'était proclamé le protecteur du catholicisme, le défenseur de la chrétienté, et un pape lui infligeait l'humiliation de défendre qu'on priât pour lui, alors qu'on le faisait pour les schismatiques, les juifs et les Maures [2]. Grâce à la trêve avec le roi de France, il s'était félicité de laisser à son fils une situation dégagée de tout obstacle de ce côté, et sa confiance dans Henri II n'avait eu d'autre résultat que de lui faire constater la duplicité du roi : il entrevoyait maintenant pour Philippe les mêmes difficultés que la jalousie de François Ier lui avait suscitées au début de son règne. Le roi de France, en effet, il l'avoue dans sa correspondance, n'avait manifesté des intentions pacifiques que pour amuser le père et le fils, affermir l'empereur dans sa résolution de se retirer en Espagne, écarter ainsi un rival redoutable et n'avoir plus en face de lui que le jeune roi d'Espagne, inexpérimenté, « peu guerroyeur » et dont il espérait avoir facilement raison [3].

[1] Pero, ambassadeur de Toscane, à Cosme Ier, Venise, 4 juillet 1556. A. Desjardins, *Négociations diplomatiques entre la France et la Toscane,* III, 359.

Le cardinal Carafa, alors en France, écrivait dans le même sens au pape. *Ibid.,* 360.

[2] Cabrera, *Filipe segundo,* I, Madrid, 1876, pp. 80-81.

[3] « Ayant donc sceu par plusieurs advertissemans conformes que ledit Roy des Espagnes, se voyant fort caduc et agité de diverses maladies continuelles, s'estoit deliberé et resolu, s'il pouvoit parvenir à cette trève..., de s'en aller en Espagne finir le reste de ses jours et se dépouiller et destituer entièrement de toutes administrations publiques et privées pour les remettre, comme il a fait..., après avoir par moy

Cette opinion du roi de France, peu flatteuse pour Philippe II, n'était pas sans fondement [1]. Philippe menait à ce moment joyeuse vie en compagnie de jeunes favoris [2] et oubliait,

tout consideré que combien que ledit roy des Espagnes fut maladif, impotent et decrepit comme il est, néantmoins son conseil et advis, pour la grande et longue expérience qu'il avoit aux affaires du monde, pouvoit tout entierement, luy present à la conduite et direction de ceux que j'avois à demêler avec luy et sondit fils, le prince des Espagnes, lequel est fort adonné à ses plaisirs, voluptés et delices et peu experimenté en grandes choses avec des ministres de mesmes, j'advisay que le meilleur estoit de conforter ledit roy des Espagnes en son opinion, luy faire voye et donner le moyen et occasion de parfournir et executer son entreprise et deliberation pour sa retraite audit Espagne... Au moyen de quoy je m'accorday liberalement à ladite Trève, qui me fut et a esté autant honorable et profitable qu'elle eust sceu estre... Ces considerations me firent entendre à la Trève, car ce n'estoit peu fait d'oster d'auprès de moy, comme j'ay fait, un si puissant ennemi, rusé et opiniastre le plus du monde; n'estant rien si certain que si la guerre eust tousjours duré, jamais il n'eust voulu bouger de delà..., s'estant finalement desisté de tout quand il a veu et connu que je m'estois accommode à ladite Trève..., ayant laissé un successeur duquel l'on pourra toujours avoir bien meilleur marché en toutes choses que l'on n'eust pas eu de luy, pource qu'il n'est pas grand entrepreneur ni fort bon guerroyeur. » Instruction donnée par Henri II au seigneur de la Vigne, son ambassadeur auprès du Grand Seigneur, 13 novembre 1556. Ribier, II, 659-660.

[1] Dès le mois de novembre 1554, l'archevêque de Conza écrivait : « Quelques-uns affirment que S. M. I. désire une paix honorable, non que lui manquent le courage, les forces ou l'argent et qu'il n'apprécie l'appui qu'il peut avoir d'Angleterre, mais seulement parce qu'il voit la nature de son fils être plus portée à la paix et au repos qu'à la guerre et aux troubles... Ce qui confirme ces discours, c'est la résolution de la reine Marie de se retirer en Espagne, étant lasse des dégoûts et des mécontentements que témoignent les peuples pour les impositions qu'on leur demande continuellement à cause de la guerre. » L'archevêque de Conza, nonce dans les Pays-Bas, au cardinal del Monte, 20 novembre 1554. Gachard, *Les Archives du Vatican.* (Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, 4e série, I, 284.)

[2] « Un mariage a eu lieu entre deux familles nobles. Le roi est venu danser à la noce masqué. Il est resté jusqu'à deux heures du matin. Il s'est alors rendu chez le duc de Savoie, qui dormait, l'a fait se lever

en faisant la cour aux dames de Bruxelles, la reine d'Angleterre, sa femme, qui se consumait de tristesse dans son délaissement [1]. Lui et ses ministres avaient eu hâte de voir Charles-Quint se dépouiller de ses États ; maintenant que l'horizon politique s'assombrissait, ils auraient voulu que l'empereur restât pour supporter le fardeau du gouvernement et leur permettre de retourner en Castille, où les rappelaient leurs goûts, leurs intérêts et les prières de leurs compatriotes [2]. Philippe aurait désiré aussi que sa tante, la reine Marie de Hongrie, consentît à garder ses fonctions de gouvernante. Marie répondit que l'idée seule d'administrer les Pays-Bas dans la situation où elle les voyait lui faisait horreur [3].

et est resté longtemps à rire et à jouer avec lui. » Badoer, Bruxelles, 5 décembre 1555. *Venetian Calendar*, VI, 270-271. Quelques jours après, le roi va à une autre noce « dans la maison de Mme d'Aler, que l'on dit très belle et dont il paraît très amoureux ». Le même, 11 décembre. *Ibid.*, 278. Le 17 décembre, le roi se masque « pour aller à ses amusements ordinaires ». *Ibid.*, 285.

[1] Le 18 décembre, Badoer écrit que le confesseur du roi (Alonso de Castro) est arrivé d'Angleterre, rapportant toutes sortes de mauvais propos qu'on y tient au sujet de Philippe et des Espagnols. La reine a un désir extrême de voir le roi. Le rappel du confesseur, qui était près d'elle, et l'ordre envoyé à la chapelle du roi de se préparer à partir pour l'Espagne lui ont causé une grande peine. Elle en infère que le roi ne veut plus revenir en Angleterre ou que, s'il y vient, il n'y restera pas longtemps. *Ibid.*

[2] « Ruy Gomez m'a dit que ce voyage (le départ de l'empereur) était contraire au vœu du roi et que, sans traiter les affaires, l'empereur aurait bien pu rester ici, où il pouvait être très utile à son fils par son autorité et ses conseils. » Le même, 29 août 1556. *Ibid.*, 586-587.

[3] « Les gouverner m'est tant horrible. » Weiss, *Papiers d'État*, IV, 476. Le 16 mai, Marie écrit à Philippe, de Turnhout : « Au regard de vostre partement, certes je congnois bien... que vous avez asez très grande cause d'haster icelui, tant pour la necessité des choses d'Espagne, provision des finances, ce des Indes et le surplus, très bien et prudentement touché en vos lettres, et même pour gagner le temps requis pour, de passaige, donner quelque contentement à la reine et établir vos affaires en Angleterre; mais, pour les considérations déduites en vostre présence

Philippe insista, sollicita l'intervention de Granvelle, demanda que l'empereur et la reine restassent au moins tant que ne serait pas terminée la démonstration qu'il préparait en Italie contre le pape. L'évêque d'Arras, qui, lui aussi, entrevoyait l'avenir sous de sombres couleurs, reconnaissait que, sans la reine Marie, les Pays-Bas allaient se trouver bien « asseullez [1] »; mais la résolution de Charles-Quint et de sa sœur était irrévocable. Marie mit fin elle-même à ces pourparlers en rappelant son neveu au respect des convenances. « Je croy, écrivait-elle le 29 mai 1556 à Granvelle, que Sa Majesté se trouvera difficile de retarder si longuement son voyage, et, pour dire verité, non sans cause, car ne sçay si ce seroit la reputation et honneur du roy de laisser son pere en l'etat qu'il est au brouilly et luy se retirer en Espagne, et tiendrons (tiendrois) que en cas que l'on sût persuader à Sa Majesté de se mesler de quelques negoces devant son retirement, pour le bien des affaires de son fils, qu'il seroit plus decent que ce fussent celles d'Espagne que de icy et Italie, qui est plus le manger de ceux qui entrent à regner que à (de) ceux qui ont le tout habandonné, et craindrois que ceux qui donnent tels conseils regardent plus à leurs particuliers que à l'honneur, reputation et devoir de leur Majesté [2]. »

Le départ de l'empereur fut donc irrévocablement fixé aux derniers jours du mois d'août ou au commencement de septembre.

Le 8 août, Charles-Quint, sur le point de quitter Bruxelles pour se diriger par Gand vers l'île de Walcheren où il allait

avant mon partement, il est du tout necessaire de, avant toute œuvre et sur peine que vous seriez contraint de retourner par deça arrivant en Espagne et, avec ce, mettre ce d'ici, qu'est tant important, en evident hazard de se perdre, que l'affaire de l'aide se resolve avant vostre partement, et, pour y parvenir, il faut qu'il vous plaise estre vous-mesme le solliciteur... et leur faire les persuasions requises. » Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, X, fol. 86 r°.

[1] Granvelle à la reine de Hongrie. *Ibid.*, fol. 97 v°.

[2] *Ibid.*, fol. 99 r°.

s'embarquer, reçut son oncle l'évêque de Liége [1], les évêques des Pays-Bas, une grande quantité de gentilshommes et de citoyens notables de Bruxelles et des villes voisines, venus pour le saluer. Beaucoup de ces visiteurs, en quittant la salle de réception, versaient des larmes. L'empereur s'efforçait de montrer un visage calme. A quatre heures et demie, il se mit en route avec son fils et quelques personnages de la cour, qui l'accompagnèrent à la distance d'une lieue. Les archers de la garde lui faisaient escorte. Arrivé hors des portes, on le vit pleurer et se retourner plusieurs fois pour jeter un dernier regard sur la ville [2].

Le 27 août, étant à Gand, il fit savoir aux ambassadeurs alors près de sa personne qu'il les recevrait dans l'après-midi.

Le premier reçu fut l'ambassadeur de Sienne. Charles-Quint avait cédé à Philippe les droits de suzeraineté qu'il possédait comme empereur sur cette république. Il assura l'avoir recommandée à son fils et qu'elle le trouverait favorablement disposé [3].

L'ambassadeur de Florence se fit l'interprète des regrets qu'éprouvait tout particulièrement le duc son maître du départ de l'empereur, en ce moment surtout où l'Italie se voyait menacée d'être troublée par les agissements du pape. Charles-Quint répondit que ce que son fils ne pourrait faire, il le ferait encore moins lui-même, maintenant qu'il était vieux, affaibli et privé de toute énergie.

Le nonce du pape ne resta qu'un instant et s'en alla l'air tout mélancolique, sans que l'on sût ce qui s'était dit dans l'entretien. Il n'avait pas été appelé, mais Granvelle, comme de lui-même, lui avait fait savoir l'intention de l'empereur de prendre congé des ambassadeurs.

[1] Georges d'Autriche, fils naturel de l'empereur Maximilien.

[2] Badoer, Bruxelles, 9 août 1556. *Venetian Calendar,* VI, 561-562.

[3] « Bon Dieu ! s'écriait l'ambassadeur en rapportant à Badoer le propos de l'empereur, qu'est-ce que le roi d'Espagne a de commun avec Sienne? » Il se faisait, en disant cela, l'écho de l'antipathie que, parmi les républiques italiennes, celle de Sienne éprouvait et avait manifestée tout particulièrement pour les Espagnols.

L'entretien avec celui de Venise fut très cordial. L'empereur remercia la seigneurie de ce qu'elle avait bien voulu intervenir pour le réconcilier avec le pape. Il était persuadé que celui-ci finirait par tenir compte de ces démarches et cesserait « les sottes fredaines que lui faisait commettre son âge, car on pouvait dire qu'il était retombé en enfance ».

A l'ambassadeur de Ferrare, il exprima son mécontentement de la conduite du duc, qui avait fait cause commune avec les ennemis du roi, son fils.

Le dernier reçu fut celui de Portugal [1].

Le voyage de Gand en Zélande se fit en litière. A son départ, le 28 août, après midi, l'empereur était accompagné de son fils et de la plus grande partie de la cour. Beaucoup de personnes de tout rang, parmi lesquelles les membres du Conseil privé, furent admises à venir lui baiser la main. L'évêque d'Arras fit plus : il s'agenouilla dans la rue devant la litière. Il ne cachait pas le chagrin que lui causait ce départ. Tous les ministres, d'ailleurs, le regrettaient; les conseillers espagnols, Ruy Gomez et don Bernardino de Mendoza, paraissaient même le blâmer [2].

Ce n'est que trois années plus tard que Philippe allait pouvoir, à son tour, quitter ces Pays-Bas qu'il n'aimait pas et où il n'était parvenu qu'à se faire détester pendant son séjour, à l'inverse de son père, qui y était aimé. Malgré les griefs qu'on pouvait faire valoir contre la politique impériale, les compatriotes de Charles-Quint, en effet, séduits par sa grandeur et par son caractère affable, lui étaient restés dévoués. Au contraire, ils redoutaient le gouvernement d'un prince entouré de ministres espagnols, jeune, peu affectionné aux Flamands.

« Le départ de Sa Majesté, écrit l'ambassadeur vénitien dès le mois de septembre 1555, cause une lamentation générale. Il semble aux Flamands qu'avec Elle s'en vont la sécurité et le bien-être dont ils ont joui, grâce à son autorité, à sa prudence,

[1] Badoer, de Gand, 27 août. *Venetian Calendar,* VI, 580-582.
[2] Le même, 29 août. *Ibid.*, 586.

à la bienveillance qu'il a montrée à cette nation, de préférence à celle d'Espagne. Ils appréhendent que le roi, étant plus porté pour les Espagnols que pour tous ses autres sujets, ne leur accorde une grande part des emplois supérieurs et que la guerre actuelle ne se prolonge sans les ressources nécessaires, car le roi manque d'argent; le duc de Savoie, qu'ils craignent d'avoir pour gouverneur, est très pauvre; on doit aux troupes qui sont à la frontière des sommes considérables, et, avec cela, les ministres assurent que depuis le mois de mars ils ont dépensé 1,350,000 couronnes [1]. »

Plus sombres encore étaient les réflexions que Charles de Lalaing, grand bailli de Hainaut, adressait à Marie de Hongrie : « Je vois des choses à l'advenir, encore qu'eussions paix ou trefve, que bien heureux se polra estimer qui n'aura charge [2]. » Mais les plus clairvoyants ne se doutaient même pas des horreurs que le règne du successeur de Charles-Quint allait accumuler sur les Pays-Bas.

[1] Le même, 29 septembre 1555. *Venetian Calendar*, VI. 197-198.

[2] Charles de Lalaing à la reine, 30 janvier 1556. Archives générales du royaume, *Lettres des Seigneurs*, t. XV, fol. 23 r°.

V.

LES TESTAMENTS DE CHARLES-QUINT.

Le soin des intérêts de sa maison et de ses enfants a préoccupé Charles-Quint pendant tout le cours de son règne. Cette préoccupation se manifeste surtout dans les nombreux testaments et codicilles que l'on connaît de lui. Du 22 mai 1522 au 9 septembre 1558, date de son dernier codicille, rédigé douze jours avant sa mort, nous n'en comptons pas moins de quinze, en y comprenant quatre instructions adressées à son successeur, qui doivent être considérées comme de véritables testaments politiques. La plupart ont une grande importance en ce qu'ils contiennent, à côté de dispositions sur le partage de la succession, les vues politiques de Charles-Quint plus ouvertement exposées que dans sa correspondance et même dans les instructions à ses agents. Malheureusement, certains testaments et codicilles ont disparu, anéantis sans doute par ordre de l'empereur, qui, après avoir modifié sa volonté, n'aura pas voulu laisser de traces écrites de dispositions antérieures. On sait d'une manière certaine qu'il a fait ainsi détruire le testament de 1529, rédigé à Tolède au moment où il allait en Italie recevoir la couronne impériale des mains de Clément VII, testament dont le préambule énumérait les principaux points de son programme. Peut-être a-t-il de même fait disparaître un codicille et un testament que l'on trouve mentionnés en 1535 ; nos recherches pour les retrouver dans les dépôts d'archives sont restées sans résultat.

1.

T [1]. Bruges, 12 mai 1522. Au moment de partir pour l'Espagne, Charles-Quint ordonne que son corps soit enterré, suivant le lieu où il décédera, à Grenade, à Bruges ou à Dijon.

Weiss, *Papiers d'État du cardinal de Granvelle,* I, 252-256.

[1] Les abréviations T. C. I. en tête des articles, signifient : *Testament, Codicille, Instruction.*

2.

T. Tolède, fin de février ou commencement de mars 1529. Inédit. Détruit en 1535 par ordre de l'empereur. Voir notre étude : *Charles-Quint et Philippe II*, Bruxelles, 1896, pages 51-52. Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, in-8°, t. LIV.

3.

C. Entre 1529 et 1535. Inédit. Mentionné dans le procès-verbal de la destruction du testament de 1529, que nous publions dans notre étude citée ci-dessus.

4.

T. Madrid, dernier février 1535. Mentionné dans le procès-verbal de la destruction du testament de 1529 et dans le codicille du 5 novembre 1539, où les clauses suivantes du testament de 1535 sont rappelées : l'empereur y disposait des Pays-Bas et du comté de Bourgogne en faveur de son second fils, s'il en avait un ; à défaut de second fils, ces pays reviendraient à sa fille aînée, et, en cas qu'elle prédécédât, à la seconde, à la condition qu'elle épousât un des fils de l'empereur, « le tout selon l'ordre, forme et moyens et pour les causes et raisons contenues en nostredit testament ». Inédit. Doit être considéré comme perdu.

5.

C. Madrid, 5 novembre 1539. L'empereur rappelle les dispositions de son testament de 1535 concernant les Pays-Bas et le comté de Bourgogne ; il laisse à son fils la faculté de considérer ces dispositions comme un simple conseil, qu'il suivra si bon lui semble. Le duché de Milan ayant été l'occasion des guerres passées entre lui et le roi de France, il consent à en disposer en faveur du mariage du duc d'Orléans avec l'infante Marie, sa fille aînée, ou avec sa nièce, la deuxième fille de Ferdinand. S'il meurt avant l'accomplissement de cet engagement, il veut que l'État de Milan soit remis aux mains de son frère Ferdinand, pour qu'il en dispose suivant l'instruction de l'empereur.

Weiss, *Papiers d'État*, II, 542-548.

6.

I. Madrid, 5 novembre 1539. Il avait consenti précédemment à traiter du mariage du duc d'Orléans avec sa fille aînée, l'infante Marie, ou avec la seconde fille du roi des Romains, et à disposer en faveur de ce mariage de l'État de Milan. Il déclare maintenant qu'il ne se décidera au sujet de cette alternative qu'après son arrivée dans les Pays-Bas. Il examinera s'il n'y a pas lieu de proposer les Pays-Bas, à la place de Milan, comme dot pour la princesse Marie, sa fille, si elle épousait le duc d'Orléans. Dans ce dernier cas, l'empereur a l'intention de traiter du mariage du second fils du roi des Romains avec la princesse Marguerite, fille du roi de France, et de disposer de l'État de Milan en faveur de ce mariage.

Weiss, *Papiers d'État,* II, 549-561.

7.

C. Bruxelles, 28 octobre 1540. Le roi de France ayant posé des conditions inacceptables et s'étant départi de ce qui avait été convenu, notamment quant aux mariages, l'empereur se considère comme entièrenent libre et se réserve de disposer de Milan et des Pays-Bas ainsi qu'il l'entendra le mieux. Son fils fera de même. Il lui a conféré le duché de Milan « pour l'avoir et tenir selon la nature du fief et sous la supériorité, autorité et droits du Saint-Empire ».

Weiss, *Papiers d'État,* II, 599-604.

8.

C. Barcelone, 1er mai 1543. Fait à l'occasion des mariages de Philippe avec l'infante de Portugal et de la fille de l'empereur, Juana, avec le prince don Juan de Portugal. Ce codicille confirme l'avantage fait à Philippe par l'impératrice dans son codicille du 7 avril 1539, règle la dot de Juana, la part de l'infante Marie, fille de l'empereur, attribue à Philippe les joyaux de l'empereur et de l'impératrice, et, en général, les biens meubles.

Inédit. Se trouve, en original, au British Museum, Egerton, nº 281, 4 feuillets.

9.

I. Palamos, 4 mai 1543. Recommandations à Philippe sur sa conduite privée.

Publié dans plusieurs recueils. Le texte le plus correct de cette instruction et de la suivante, qui la complète, a été donné par Maurenbrecher dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte,* III, 290-299.

10.

I. Palamos, 6 mai 1543. Conseils à Philippe sur le choix de ses ministres et ses relations avec eux. Nous avons analysé cette instruction, la précédente et celle qui suit dans notre étude : *Charles-Quint et Philippe II.*

Forschungen zur deutschen Geschichte, III, 299-310.

11.

I. Augsbourg, 18 janvier 1548. Exposé détaillé des vues politiques de l'empereur.

Weiss, *Papiers d'État,* III, 267-318. Moins correct dans Sandoval, édition de Pampelune, II, 639-657.

12.

C. Inspruck, 1552. Cité dans le codicille du 7 septembre 1552. Inédit.

13.

C. Près de Strasbourg, 17 septembre 1552. Modifications aux dispositions antérieures qui concernent l'héritage de l'impératrice.

Titre : *Copia de la minuta del codicilo que el emperador Carlos V otorgo en Auguene á 7[17] de setiembre de 1552.*

Inédit. Archives générales de Simancas, Estado, Patronato Real, legajo 1°, f° 8. Ce titre est suivi seulement d'une déclaration des témoins [1] et de la fin du codicille. On trouve le document complet, sauf la déclaration des témoins, aux Archives de Simancas, même recueil, f° 7, sans indication de lieu ni de date. Il porte ici pour titre : *Copia de un codicillo del Emperador Carlos V, en que declara la herencia de sus hijos.*

[1] La déclaration débute ainsi : « En el lugar de Auguene, cerca la cibdad de Argentina, que es en Alemania..., en presencia de mi, Francisco d'Erasso, secretario de la Sacra Cesarea y Catholica Magestad del Emperador... »

Auguene paraît être Haguenau, quoique cette ville soit éloignée de 28 kilomètres de Strasbourg, et que l'empereur n'y entra pas quand il se dirigeait vers Metz au mois de septembre 1552.

14.

T. Bruxelles, 6 juin 1554. Dernier testament de Charles-Quint. L'empereur y révoque tous les testaments et codicilles antérieurs. Il institue Philippe son héritier universel dans ses royaumes, États et seigneuries, et expose ses vues politiques.

SANDOVAL, édition de Pampelune, II, 859-881.

Dans ce testament se trouvaient renfermés des papiers, dont l'un révélait le secret de la naissance de Don Juan d'Autriche.

WEISS, *Papiers d'État,* IV, 495-509.

15.

C. Yuste, 9 septembre 1558. Entre autres recommandations, l'empereur adresse à son fils celle de poursuivre rigoureusement les hérétiques en Espagne, et il l'exhorte à favoriser le tribunal de l'inquisition.

SANDOVAL, II, 881-891.

Relativement à l'exécution des dispositions testamentaires de Charles-Quint, on trouve, aux Archives de Simancas, Estado, Patronato Real, legajo 1°, les documents suivants qui complètent la liste des testaments et codicilles :

État de la distribution des 10,000 ducats ordonnée par l'empereur pour le repos de l'âme de sa mère, Doña Juana. Commencé à Valladolid le 10 septembre 1555, f° 12.

Procès-verbal du dépôt du corps de l'empereur dans le monastère de Saint-Jérôme, à Yuste, 23 septembre 1558, f° 15.

Procès-verbal de l'ouverture du codicille fait à Yuste, 23 septembre 1558, f° 15.

Documents (8) relatifs aux décharges des exécuteurs testamentaires de l'empereur, datés de 1563, f° 21.

Procès-verbaux des réunions des exécuteurs testamentaires de Charles-Quint, 1558-1564, f° 22.

APPENDICE

A.

Le Grand Capitaine et la République de Venise.

Dans notre étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne au XVIe siècle, nous avons mentionné un mémoire, très probablement de l'année 1511, dans lequel Gattinara, au retour d'une mission en Espagne, révélait à Marguerite d'Autriche qu'il s'était assuré le concours du Grand Capitaine pour enlever à Ferdinand le Catholique le gouvernement de la Castille au profit de l'archiduc Charles, ou plutôt de son aïeul l'empereur Maximilien. Nous avons donné des extraits de ce mémoire en faisant des réserves, non pas sur le ressentiment que Gonzalo Fernandez de Cordova entretenait à l'égard de Ferdinand, mais sur la portée de ses intentions [1]. Une intrigue analogue à celle dont parle Gattinara est racontée dans les lettres de Corner à la seigneurie pendant le temps de sa mission en Espagne de 1508 à 1509, et les renseignements fournis par l'ambassadeur vénitien prouvent que les vues du Grand Capitaine étaient bien celles que lui attribue le mémoire adressé à Marguerite d'Autriche [2].

Grâce à son énergie, le roi d'Aragon avait à peu près dompté l'opposition des nobles jaloux de l'autorité qu'il exerçait en Castille au nom de sa fille Jeanne, quand une révolte éclata en Andalousie. Don Pedro Fernandez de Cordova, marquis de Priego, neveu du Grand Capitaine,

[1] *Charles-Quint et Philippe II*, pp. XIII-XIV et Appendice.

[2] La correspondance de Corner relative à l'incident dont nous parlons ici n'a pas été connue de Sanuto, mais on la trouve dans le *Registre des dépêches de Francesco Cornaro, ambassadeur de la République de Venise près de Ferdinand le Catholique, roi d'Aragon,* 5 janvier 1507 (1508 n. st.) — 30 octobre 1509, copies faites à la Bibliothèque nationale de Saint-Marc, à Venise. Archives générales du Royaume, à Bruxelles, *Cartulaires et Manuscrits,* vol. 175[5], fol. 45, v°-59. Ces lettres ont été analysées dans S. Romanin, *Storia documentata di Venezia,* t. V, pp. 191-195, Venezia, 1856, et dans le *Venetian Calendar* édité par Rawdon Brown, vo. II, pp. LVI-LXVIII. Londres, 1867.

poussa la hardiesse jusqu'à faire arrêter et conduire dans son château de Montilla un alcade de cour que le roi avait envoyé à cette occasion à Cordoue. Ferdinand, irrité, résolut de faire un exemple : les chefs du mouvement furent arrêtés, et quelques-uns condamnés à mort.

Malgré l'intervention du Grand Capitaine, qui invoquait en faveur de son neveu les services rendus par la famille des Aguilar, à laquelle ils appartenaient, le marquis fut exilé de Cordoue et dut remettre à Ferdinand les forteresses et les biens qu'il possédait en Andalousie ; le château de Montilla fut rasé. Irrité de cette sentence, qu'il trouvait excessive et souverainement offensante pour sa famille, le Grand Capitaine résolut d'en tirer vengeance, et il songea à intéresser à sa rancune la république de Venise. Le moment était favorable. Ferdinand venait de conclure avec Louis XII, Maximilien et Jules II la fameuse ligue de Cambrai, dont le but avait été tenu soigneusement secret ; or l'objet de leur alliance n'était rien moins que le partage du territoire de Venise. Sous l'impression de l'irritation que lui faisait éprouver le dur traitement infligé à son neveu, le Grand Capitaine entreprit de révéler à la seigneurie les détails de la conspiration qui se tramait contre la république.

Au mois de février 1509, étant à Valladolid, il demanda à Corner une entrevue par l'intermédiaire d'un condottiere gênois du nom d'Antonio Spinola. Rendez-vous fut donné à la Merced, petite église peu fréquentée, à l'extrémité de la ville. En quelques mots, le Grand Capitaine informa Corner de l'objet de sa démarche et le pria de considérer comme sortant de sa bouche toutes les communications que Spinola lui ferait à l'avenir. Sans en dire davantage, il le quitta, de crainte d'être reconnu. Il dévoila ensuite à l'ambassadeur, par l'intermédiaire de Spinola, le but des conférences de Cambrai et lui annonça, d'après des informations reçues par lui du nord de l'Italie, l'ouverture prochaine des hostilités. Non seulement il offrit ses services à la république, mais il mit, avec sa personne, à la disposition de la seigneurie les forces et l'influence dont il disposait dans le royaume de Naples et son énorme popularité, aussi bien en Italie qu'en Espagne.

Les chefs du Conseil des Dix autorisèrent Corner, s'il obtenait la preuve des dispositions hostiles de Ferdinand, à négocier avec le Grand Capitaine.

Le 1er mai, une nouvelle entrevue eut lieu entre celui-ci et l'ambassadeur, cette fois dans l'église San Francisco. Gonzalo se plaignit de la lenteur de la seigneurie à accepter ses offres ; il accentua ses protestations, renouvela l'exposé de ses griefs contre Ferdinand, se déclara disposé à passer le reste de ses jours au service de la république et s'engagea à lui livrer toutes les forteresses et places en son pouvoir dans le royaume de Naples ; il avait ici, disait-il, un grand nombre de partisans, qui, par affection pour lui, révolutionneraient tout le pays.

Les pourparlers duraient encore quand, l'objet de la ligue de Cambrai étant devenu public, l'ambassadeur vénitien dut quitter l'Espagne sans avoir rien conclu avec le Grand Capitaine.

Gonzalo Fernandez de Cordova est généralement représenté comme le type de la loyauté; on oppose à sa fidélité les injustices et l'ingratitude du roi Catholique à son égard. L'éloge, d'une part, l'accusation, de l'autre, sont également exagérés. Nous n'avons pas l'intention de faire le procès à la mémoire du Grand Capitaine; mais il faut bien reconnaître qu'il a été trop exalté au détriment de Ferdinand et que celui-ci n'avait pas tort de se tenir en garde contre son ressentiment. C'était l'avis de Henri VIII, qui, en 1515, dans une conversation avec l'évêque de Trinopoli, ambassadeur du roi Catholique, disait: « Je crois bien que le roi mon beau-père a quelque raison de se défier du Grand Capitaine: je sais qu'il a négocié avec le roi de France (Louis XII) et avec le roi actuel (François Ier). Si j'étais à la place de mon beau-père, j'éclaircirais cette affaire à fond, et si j'avais des preuves contre le Grand Capitaine, je le châtierais... Je dois ajouter qu'un jour le Grand Capitaine m'a offert ses services. Il envoya dans ce but une personne de sa suite à Tournai, où j'étais alors (1513), et, bien que je ne fusse pas dans les meilleurs termes avec le roi Ferdinand, il ne me plut pas de l'encourager [1]. »

Quintana rapporte, dans sa *Vie du Grand Capitaine*, qu'au moment de mourir, en 1515, Gonzalo Fernandez de Cordova avoua qu'il se repentait de trois choses: l'une, d'avoir manqué au serment qu'il avait fait au duc de Calabre lors de la reddition de Tarente; l'autre, de n'avoir pas observé le sauf-conduit délivré à César Borgia; la troisième, il ne la voulut pas dévoiler. Cette troisième chose serait-elle l'intrigue dont nous venons de parler ?

[1] W.-H. PRESCOTT, *History of the reign of Ferdinand and Isabella*, sixth edition, vol. III, pp. 340-341. London, 1851. — Voy. aussi ÇURITA. *Rey Hernando*, t. II, fol 397, r°; FERRERAS, *Histoire générale d'Espagne*, t. VIII, p. 416. Paris, 1751.

B.

Avis donné à l'empereur Charles-Quint par les premiers seigneurs, conseillers et ministres d'État pour le bon gouvernement de ses royaumes et États [1].

Sire, combien que Dieu vous ait donné en si bas eage plus de belles prerogatives que à nul autre, tant en grandeur d'état, de dignité et de biens comme en qualitez de vostre personne, corporelles et intellectuelles, toutesfois, considerant que estes homme, quant ores auriez en vous toute la sapience de Salomon, toutes les vertus et graces que ont eues les plus excellens hommes du monde, avec l'experience de toutes choses, comme ne vous est possible povoir supporter tout seul si grande charge ne complir ce que appartient à bonne adresse de vos affaires, qui sont ceux de toute la chrestienté et quasi de tout le monde, parquoi congnoissant estre necessaire que choisissez aucuns remèdes moiennant lesquelz puissiez estre aidé et suppourté à soubstenir vostre charge, sans vous laisser tumber avec icelle, desirant en ce satisfaire à mon debvoir et en descharger ma conscience devant Dieu et devant le monde, ai presumé de vous mettre par escript les sept remontrances qui s'ensuivent, vous suppliant les vouloir prendre de bonne part et non les attribuer à temerité.

[1] Nous reproduisons ici l'instruction de Gattinara et celles des apostilles qui nous paraissent avoir conservé un intérêt historique. L'ensemble du document a été rédigé entre le mois d'octobre 1523 et le mois de janvier 1524; en effet, il y est question de la mort d'Adrien VI, décédé le 14 septembre 1523, et de l'élection prochaine de son successeur, qui fut Clément VII, élevé au trône pontifical le 18 novembre de la même année. Des apostilles sont postérieures à cette dernière date : on y parle de la reprise, par les Espagnols, du siège de Fontarabie, qui eut lieu au mois de janvier 1524; la place capitula au mois de février suivant. On remarquera que l'instruction a surtout pour objet l'Espagne, où l'empereur résida de 1522 à 1529, qu'il n'y est parlé ni de l'Allemagne, dont Charles-Quint avait confié le gouvernement à son frère Ferdinand, ni des Pays-Bas, administrés par Marguerite d'Autriche.

Dans la copie dont nous nous sommes servi, l'orthographe est défectueuse; nous n'y avons introduit d'autres changements que quelques rectifications de mots, nécessaires à l'intelligence du texte.

CRAINCTE DE DIEU.

Premierement, considerant que, selon le Psalmiste, *initium sapientiæ est timor Domini,* combien que ceste craincte de Dieu soit assés peculiaire à V. M^{té} et que naturellement soiez enclin à craindre et honorer Dieu, toutesfois, afin que par inadvertence ne demeurez en quelque charge, me semble convenable de vous commemorer aulcunes choses, du remede desquelles Dieu pouroit estre grandement servi et plus enclin à vos affaires.

La premiere chose est que les Mores et infideles, pour quelconque gaing ou interest particulier, ne soient plus avant soutenuz en vos Roïaulmes, sinon ceulx qui volontairement se vouldront reduire à nostre s^{e} foi cath^{que} et que tous les autres soient expulsez.

CONCLUSIONS DE SA MAJESTÉ.

Il n'est pas temps de fere le contenu en ceste article, jusques à l'assemblée des courtes [1], et cependant le chancelier pourra dresser les preparatives necessaires à cest effet pour apres les declarer et consulter avant lesd^{es} courtes.

LA CHAULX.

Il me semble que ce sera bien fait, mais le temps et opportunité ne l'a pas, car es Roïaulmes d'Aragon, Valence et Catheloigne, ou sont le plus des Mores et infideles, V. M^{te} scait que c'est une des principales parties de la richesse du païs. mesmes des nobles d'icellui, aussi scavez leurs previleges, qui sont grans et, à dire vrai, plusieurs desraisonnables et ou seroit bon remedier ; mais estant les choses telles qu'elles sont au present et veult l'alteracion qui n'est peult estre encore bien extaincte. même au quartier de Valence, me semble qui ne seroit bon de presentement toucher en telle affaire.

COMMANDADOR MAJOR.

Quanto á hechar los Moros, es muy sancto y muy bueno, si se puede hazer sin escandalo, y para remedio desto, devria su Mag^{t} escrivir á la reg^{cia} y consejo de Valencia y al virrey d'Arragon [2].

[1] Cortès.

[2] Quant à expulser les Mores, cela est très saint et très bon, s'il peut se faire sans scandale; et, pour y remédier, S. M. devrait écrire à la régence et au conseil de Valence et au vice-roi d'Aragon.

GRAND MAISTRE.

Il me semble que cest article est juste et raisonnable, mais il le faut conduire par l'advis et contentement des estats des royaumes ou habitent lesd[s] Mores ou autrement attendre ung temps de paix qui sera plus propice pour conduire cest affaire.

NASSAU.

Je trouve cest article bon, mais il le fauldra fere par temps.

CHANCELLIER.

Ceci est de grande importance, quant à Dieu et quant au monde, et, pour ce qu'il touche plus aux nobles d'Aragon et de Valence, est mestier le fere practiquer avec eulx de bonne heure par aulcuns Religieux de science et conscience, et apres par une courtes generales [1] se poura par bon moien achever, mesmes par une bulle du Pape, selon que le declarerai de bouche.

La seconde chose, que en ce nouveau monde que Dieu vous a decouvert, des isles et terres fermes des Indes, V. M[te] labeure d'y envoier ydoines personnes en qualité et nombre pour pouvoir instruire ces peuples et les reduire à nostre s[te] foi, afin que la religion chrestienne y soit venerée et exaulcée, sans les souffrir tiraniser ni tenir pour esclaves.

L'EMPEREUR.

Quant aux personnes, tant pour le conseil des Indes que aussi pour la maison de contractacion [2], chacun y pensera pour les nommer, et apres je y pourvoirai, et quant au surplus de y envoier gens de science et conscience, led. conseil des maintenant assemblé, vous le chancellier, y advisera pour le consulter avec moi et y remedier, et de ce led. chancellier aura charge, et aussi adviseront de quelque ordre au fait de lad. contractacion et semblablement en consulteront pour president l'evesque d'Osma, mon confesseur [3].

[1] La copie porte : « et après par une courtes et generales. »

[2] La *Casa de contratacion de las Indias,* tribunal, d'abord établi à Séville, qui connaissait des affaires commerciales des Indes.

[3] Fray Garcia de Loaysa, évêque d'Osma, successeur de Glapion.

LA ROCHE.

Soit consulté avec ceulx du Conseil des Indes. Jusques à maintenant les Indiens ont esté traictez comme betes brutes, dont s'ensuit qu'ils n'ont congnoissance de Dieu ni d'eulx mesmes et sont gens sans vertu et sans police.

LA CHAULX.

Cest article est bon et louable, et me semble que l'on ne doit avoir esgard à ce que j'ai entendu aucuns dient que ne doiez envoier es Indes sinon Espagnolz; celui qui premier trouva icelles ne l'estoit; mais suis bien d'advis que ce soient de vos subjectz gens de bien, de quelque païs que ayez et surtout pourveoir au conseil des Indes estant devers vous et aussi en la maison de contractacion de Seville, car de ces deux depend tout.

CHANCELLIER.

La tierce, que V^e M^té labeure que en l'office de l'inquisition les ministres soient qualifiez comme la raison le veult et qu'ils ne prendent salaire ne porcion sur les confiscations, ains soient stipendiez de aillieurs, de maniere qu'ils n'aient cause de mandier leurs vies ne se nourir du sang des hommes, et qu'ilz tendent à la correction et instruction et non à la destruction, afin de non rebouter les autres infideles qui se vouldront reduire a la Religion chrestienne.

La quatriesme, que V. M. fasse bien visiter les testamens et dernieres volontés de vos predecesseurs et donner ordre à faire complir leurs dispositions et legats pieux.

[L'EMPEREUR.]

A Covos [1]. Qu'il fasse une lettre ordonnant à mon confesseur qu'il prengne information du testament du Roy et de la Royne cath., et soit ordonné à tous ceux que besoin est lui donner lad^e information comme à moi-mesme, et qu'il regarde ce que je reste tenu et obligé de faire, afin que on regarde de en complir au mieulx et au plustot que l'on pourra et si je puis allegher quelq^e droit pour faire rabat des charges qui sont

[1] Francisco de los Covos, un des secrétaires de l'empereur.

aud^t testament dud^t Roi cath. Il la pourra entendre et en communiquer à qui bon lui semblera pour après m'en consulter. Et quant à cela de l'Empereur Maximilien et Roi Don Ph^e, que Dieu absoille, il face aussi le semblable, dont ce que Lallemand [1] l'informera en prendre de Monsr de la Chaulx et du Mre de la Chambre pour prendre les comptes.

[CHANCELLIER.]

La cinquiesme, sur ce qui a esté mal emploié des croisades, indulgences, decimes et autres deniers dediez à l'expedition des infideles, redemptions des captifs ou autres œuvres pieuses, soit liquidé par les comptes, afin que en son temps le puissies supplier d'autres deniers ou en obtenir remission et quittance du saint siege apostolicque.

ÉLECTION DES PERSONNES.

Secondement, apres la craincte de Dieu, pour bien conduire tous voz affaires et y mectre bon ordre et vous aider à souppourter les fais, vous fault avoir gens qualiffiez ausquelz ayez confidence, telles que vous puissiez reposer et descharger sur eulx, et à cest effect vous fault ensiuir le conseil que Dieu par la bouche de Jectro donna à Moyses quand il lui commit la charge de gouverner et conduire son peuple d'Israël et lui conseillant qu'il dut pourveoir tous ses peuples de gens vertueulx, sages, craingnans Dieu, veritables et aborissans avarice, et que d'iceulx il ordonnast ses ministres pour faire justice au peuple en tous temps et referer à lui les choses les plus grandes en despeschant les moindres, afin qu'il trouvast la charge plus legiere en la partissant aux autres, et qu'il puisse mieulx complir et soubstenir les commandemens de Dieu, et puis, sire, que à Moyses qui estoit si sage et tant en la grace de Dieu, qui lui parloit de face à face et par lui bailla la loi à son peuple, ne lui sembla estre possible qu'il sceust gouverner si grande charge tout seul, et lui bailla led^t conseil de choisir gens pour l'aider et supporter, beaucop plus necessaire doit estre à V. M. de ce faire, aiant plus grande charge que n'avoit Moyses mesme, vous ayant Dieu commit à ceste souveraine dignité imp^le à laquelle appartient l'administration de tout le monde.

ORDRE DE CONSEIL.

Tiercement, ayant choisi les personnes, comme dit est, telles que vous puissiez confier et reposer en eulx, devez disposer avec eulx qu'il y ait ordre en la despesche de voz affaires, et tel ordre que l'ung ne regarde

[1] Jean Lallemand, secrétaire d'état.

à l'aultre, ne l'ung se descharge sur l'aultre et que les despesches puissent estre briefves et l'expedicion de l'execution accellerée, et que rien ne se perde pour dilacion ou retardacion; et, pour commencer des maintenant à prendre quelque ordre avant que les choses tumbent en ruine, et aussi pour mieulx repartir vostre charge, afin que la puissiez mieulx supporter, me semble, sire, que devez faire trois choses.

La premiere vous descharger de la signature des choses moins importantes, reservant seulement à vous les mercedes et graces et choses de finances et d'estat, car le surplus ne vous est que empeschement, duquel se cause grande dilacion des affaires et souvent pour faulte de signature se detiennent les couriers plus que ne seroit mestier, qu'est grand danger et inconvenient; et pour y obvier seroit bon que tous les matins, avant que sortir de vostre chambre, vous signassiez tous les despesches d'Estat ou de guerre ou de finances ou d'autres requerans celerité, que seront de petit nombre en continuant led[t] ordre, et vous sera grand allegement et accelleration des affaires; et quand aux autres despesches non importantes, que seront un beaucop plus grand nombre, fauldroit ou avoir ung cachet, comme en France, demeurant es mains de personne de confidence, avec l'ordre et forme que l'on donneroit pour eviter toutes fraudes, ou fauldroit faire une pragmatique que telles despesches fussent obeis seulement avec la signature des conseillers et secretaires, comme celles de Flandres, qui ordinairement sont signées de vous.

LA ROCHE.

Cet article quant à faire un cachet ou pragmatique doit estre communicqué avec Don Garcie de Caravajar [1], et quant à signer les choses importantes et hastives, S. M. les doit signer et expedier à toutes heures : l'Empereur Maximilien signoit tous les jours apres son disner et apres son souper; il est en S. M. de choisir le temps à sa commodité.

[CHANCELLIER.]

La seconde chose est que vous deschargez des consultes, qui vous tiennent souvent occupez en tant de consaulx avec petit fruict et vous divertissent des autres despesches de plus grande importance, car ayant esgard que la diversité de vos consaulz en si grand nombre engendre plus de confusion et desordre que autrement, et ceulx de voz consaulx de la guerre et des Indes s'excusent plus souvent que leurs executions

[1] Carvajal.

ne sont executées pour faulte de finances, et ceulx qui ont charge des finances s'excusent sur l'impossibilité et sur la faulte de non resouldre les affaires en temps, de sorte que, pour la diversité des consaulx et pour deppendre l'ung de l'execution de l'aultre sans ce que nul ait charge parfaite, demeurent les choses consultées sans nulles executions, et aussi voz affaires d'Estat pour faulte de non veoir les lectres qui viennent ne oyr la relation ne adviser sitot sur la response se dilatent grandement, de sorte que aucunesfois se perdent les bonnes occasions; et aiant esgard que tous ces consaulx sont ainsi joincts et concertenez que tous tiennent participation des choses d'Estat et des finances, et que en vostre Conseil d'Estat avez conseillers tant du conseil des finances que de guerre et des Indes, semble que seroit bon ordonner que toutes consultes desdits consaulx fussent premier baillées par escript à ceux de vostre Conseil d'Estat, pour les veoir; et ce que se pourra bonnement rejetter sans vous en rompre la teste ne vous travailler l'esperit, qu'ilz le facent; et ce où auroit difficulté ou deppendroit de vostre bon plesir, que les mesmes de ve Conseil d'Estat le consultent avec V. M., sans vous empescher en toutes audiences et tant de consultes diverses; et, à l'effect que dessus, semble que V. M. devroit ordonner une chambre de conseil au plus pres de la vostre où se doyent ordinairement trouver chaque jour, à sept heures du matin durant l'hiver et six heures en esté, tous ceulx de vostre Conseil d'Estat, pour illecques journellement entendre et tous affaires que illecques seront proposées, soit en matière d'Estat, de guerre ou des finances ou des Indes, voir les lettres qui en surviendront, adviser des responces et despesches necessaires et faire rediger par escript leur advis et deliberacion tellement que V. M. en sortissant de sa chambre puist incontinent entrer en celle du Conseil et ouyr briefvement tout ce que aura esté practiqué ce matin et en ordonner son bon plesir, que sera gaigner beaucop de temps et advancer beaucop les despesches et execucions des affaires, sans vous rompre la teste à ouyr toutes opinions; et quant aux consultes de la chambre et de ceulx d'Arragon, poura V. M. ou ordonner le semblable, qu'ilz le baillent par escript, ou les ouyr du moins une fois le mois, puisque ce sont la pluspart choses de mercedes; et que ce sera grand contentement à despescher bientost les poursuivans soit de ouctroys ou des refus afin qu'ilz ne se consument en fraix par longue poursuite; et pour en ce obvier aux importunitez soit deffendu que sur les choses respondues ne soient receues ne relatées ou rapportées nouvelles requestes soubz peine de suspencion ou privacion d'office à ceulx qui feront le contraire, ou aultre peine plus douce, ainsi qu'il vous plaira ordonner.

La tierce chose que vous devez faire pour vous descharger de travail est de disposer personne expresse, feable et diligente laquelle seule ait

charge de rediger par escript tous les jours ce que sera fait et conclud en vostre conseil d'Estat, toutes les deliberacions et resolutions, avec les commissions et provisions pour les executer et les noms des personnes ausquelles seront baillées les charges desdites executions, et que, à l'entrée d'un chacun conseil, la premiere chose que l'on mecte en avant soit d'avoir relacion et informacion de ce que aura esté exécuté et de ce que restera pour complir des conclusions precedentes, afin que l'on sache a quoi il aura tenu et que l'on puist remedier les faultes de sorte que rien ne demeure à executer par oubli; et cet ordre ainsi dressé et mis en bon train ce sera grand allegement de vostre personne et de vostre esperit, dont s'ensuivra la briefve expedicion des affaires et execucions d'iceulx.

(En marge.) Ceci est très bon. *Fiat.* Me Lallemand.

FINANCES.

Quartement, puisque congnoissez evidemment et par experience les faultes et inconveniens que se ouffrent journellement pour faulte d'argent et pour non avoir ordre en vos finances, sans lequel mal se peult mener la guerre, estans les deniers le nerf d'icelle, et à faulte d'iceulx tout demeure en arriere, est plus que necessaire que, pour obvier à tous les inconveniens presens et advenir, travaillez par tous moyens et le plus bref que sera possible, tant que estes en reputacion et que avez les armes à la main, avant que l'on congnoisse vostre necessité, faire quelque appointement de trefve ou paix, le plus à vostre honneur et advantage que sera possible, en entretenant la practique de l'Archevecque Bary [1] et tacher d'y conduire le Roi d'Angleterre et preserver Monsgr de Bourbon du moings par la trefve triennale, que le Roi de France ne refusera en ceste saison; et cependant devez tacher de scavoir entierement l'estat de vosdes finances, faisant haster les comptes de tous vos tresoriers et receveurs, quelque part qu'ilz soient scavoir clerement s'ilz vous doivent ou si vous leur devez; scavoir au cler tous les revenus et toutes les charges ordinaires et diviser ce que l'on pourra avoir de l'extraordinaire pour furnir aux fraix extraordinaires; scavoir clerement tous les debtes que vous devez jusques à présent de mesmes celles qui pourtent fraix et interetz et croissent journellement pour non les paier à temps: et, toutes ces choses bien entendues, pour y mettre bon ordre, sans entrer en

[1] L'archevèque, ou, comme il est souvent désigné dans les correspondances, l'évêque de Bari, Étienne-Gabriel Merino, avait été envoyé en France par Adrien VI pour travailler à la réconciliation de François Ier et de Charles-Quint. (Voir *Venetian Calendar,* III, *passim.*)

confusion, fauldroit garder de non mesler l'ordinaire avec l'extraordinaire, dressant les choses de sorte que le revenu extraordinaire puist furnir aux frais extraordinaires et le revenu ordinaire aux frais ordinaires ... [1].

AMOUR DES SUBJECTZ.

Quintement, Sire, pour mieulx reduire vos affaires, vous fault acquerir un tresor incomparable, qu'est l'amour de voz subgectz, car en aiant l'amour d'eulx avez tout ce qu'ilz ont, et, comme dit Seneca, c'est une municion inexpugnable estre amé de ses subjects, et tant plus vous est mestier gaignier l'amour des subjects de pardeça pour estre V. M^{té} nouveau successeur et de nation estrangere, non estant congneu de la pluspart de vos subjects; parquoi me semble que les moyens de acquerir cest amour peuvent estre ceulx que s'ensuivent : user de clemence et benignité, qui est celle qui fait esquiparer les princes à Dieu ; estre doulx, humain et affable à ung chacun, car l'humanité et doulceur, comme dit Valere, mollifie le cœur des hommes et fait convertir la haine en amour : fault tenir forme que, à l'exemple de l'Empereur Titus, nully se parte triste de vostre face, et, s'il y a quelque matiere qui, de necessité, requière aucun agreur, ne se doit jamais proferer de vostre bouche, ains le faire dire par autre, et plustot en absence que en presence; et ainsi se doit faire de toutes choses de mescontentement; doit V. M. se faire congnoistre à ses subjects, puisque de la congnoissance vient l'amour, et, pour ce, vous fault monstrer à eulx le plus souvent que pourez en allant aux eglises, passant par les villes et allant aux champs, quand n'aurez à faire autre chose plus importante, et tascher, le plus que vous sera possible, quand aurez l'opportunité pour ce fere, de visiter voz Roiaulmes et mesmes les principales cités et villes pour vous fere congnoistre à ceulx qui ne vous ont congneu en vous efforceant par vostre clemence et humanité et, par honneste conversation, tant fere que soiez amé, regardé et prisé et desiré; et, avec ce, pour mieulx acquerir l'amour de vos peuples, fault garder le plus que l'on pourra de non introduire nouvelletez, ains se conformer le plus aux lois et coustumes desdits Roiaulmes, monstrant, comme avez fait ces dernières courtes, que n'avez d'autre soucy que d'entendre par leur advis à toutes choses concernans le bien dud. Roiaulme : car en faisant autrement, quand ores ce seroit pour reformer les choses en mieulx, ne peullent les subjectz nouveaulx sitot gouter le bien ne souffrir la mutacion de leur ancien train, ains se scandalisent de prime face, leur semblant que l'on feroit honte à eulx et leurs predeces-

[1] Nous supprimons ici quelques détails sans intérêt.

seurs à vouloir changer ou muer leurs loix ou coustumes; et par ainsi il faut regarder à prendre quelque bonne resolucion sur les points qui demeurarent par les courtes indeciz et veoir de leur gratiffier au fait des encavesmens [1], que sera vostre proffit et la seurté de vos rentes et bien de vos subjectz; donner quelque bon ordre au fait des croisades, du moins pour oster les abus qui se font au grand prejudice de voz subjectz et charge de conscience, sans nul prouffit; adviser quelque remede pour du moings, ceste guerre achevée, dresser le fait des monnoies, qui se poura fere au contentement des subjectz sans vostre dommaige; et moiennant ces choses, que se pouront achever avec les mesmes procureurs des courtes, poura V. M. gaigner l'amour des subjectz, que sera la plus grande richesse que puissez acquerir.

LA ROCHE.

Le contenu en cest article et toutes autres vertus duisent pour avoir et conserver l'amour des subjects envers V. M.; mais, pour autant que cest article se refere aux subjects de ce Roiaulme [2], fait à considerer que les grands ont bon appetit à avoir des biens de la coronne et les autres mercedes, et sont si insatiables que c'est une maladie incurable : parquoi sont toujours malcontens, que peult estre cause de plusieurs mauvais langaiges que l'on seme entre le peuple et les chevaliers et gens de moien et bas estat; d'autrepart se mescontentent quand ilz voient que les principaulx honneurs ecclesiasticques et temporels sont donnez aux grands et à leurs serviteurs plustot que à autres lesquels meritent des biens et ne dependent point de eulx. Vrai est qu'un Roi en Espaigne ne peult estre aimé se il n'est liberal de mercedes et de donner audience : parquoi, quant aux mercedes, S. M. les doibt donner à ceulx qui meritent le plus de les avoir et dont il aura le plus de gré, et ne les doit donner par importunité ou faveur, car une mercede donnée sans la demander à une personne qui merite de l'avoir est trop de plus grande accroissance d'amour envers le particuliers et de meillieur exemple et reputation envers tous serviteurs et subjectz que cent mercedes données par faveur ou importunité.

Et quand à la liberalité de donner audience, elle doibt estre sans comparaison plus grande et de meillieur cueur envers ceulx lesquels vous prient pour audience touchant la charge de leurs offices ou de vos affaires de justice et de finance ou de police et afferes de vos cités et villes que envers ceulx qui incessament demandent mercedes.

[1] *Encabezamiento,* contribution personnelle.

[2] L'Espagne.

Ceulx du Roiaulme en general ont regret en la diminution et vendition de vostre patrimoine réal ; ilz ont regret aux pietons estrangers, car il leur semble que les leurs feroient aussi bien que eulx.

Ils ont aussi regret à vostre estat de vostre maison, lequel vous est de trop grande coustance, et combien que le tout se deppende au Roiaulme, et plus liberalement par les estrangers que par les naturels, toutesfois il n'est possible que les deniers de Castille y puissent furnir ne en temps de guerre ne en temps de paix pour aucunes années, à cause de vos debtes et charges. Il leur semble aussi que vous estant en Espaigne vous pouriez passer de plusieurs de nous autres, lesquels vous pouriont mieulx servir aillieurs.

V. M^te^ pourra penser, adviser et pourveoir aux choses dessusd^es^ quand et de la maniere que bon vous semblera, et Dieu vous a donné le sens et l'eaige de le scavoir bien fere. De donner toutes les mercedes aux estrangiers ce seroit tres mal fait ; mais de donner tout à ceulx du Roiaulme et riens aux estrangiers, lesquels ont longuement servi et souffert beaucop de peine, travail et despence à vous suir et servir par mer et par terre, ce n'est pas bon bruit ne envers le Roi, princes et nations estrangieres, et seroient encore choses de pire consequence si ceulx du Roiaulme pensassent que eussies craincte de en ce leur desplaire et que eussies mains liberté et auctorité du vostre que ont les autres Rois et princes en leurs Roiaulmes.

REPUTATION.

Sixième [1], Sire, pour estre bien amé de voz subjects et crainct des estrangiers, fault conserver la reputation, laquelle vous est plus que necessaire de la garder, sans la laisser perdre, soit à l'effect de parvenir à bonne paix ou trefve ou, à default d'icelle, à effect de pouvoir achever et continuer la guerre ; et, pour garder vostre reputation et povoir pervenir aux effects dessusd^ts^, fauldroit faire trois choses.

La premiere, garder de conserver voz amis et mesmes le Roy d'Angleterre et Monsgr de Bourbon, et pour les bien conserver, puisqu'il y a eu faulte du passé, non seulement fauldroit excuser, mais reparer la faulte austant que seroit possible, et pourveoir au surplus pour l'advenir à l'entière observation et accomplissement des choses avec eulx traictées, de sorte qu'ilz puissent congnoistre que la faulte passée n'a esté volontaire, ains constraincte par les empeschements inopinés que vous sont survenuz.

[1] La copie porte, par erreur, *Septième.*

La seconde chose que devez fere à cest effect est que, puisque vostre armée est entrée en pais des ennemis avec si bonne bende de gens et d'artillerie, debvez fere toute extremité sans riens espargner pour la soubstenir, du moings jusques à tant qu'ils puissent fere quelque effect duquel ou s'en ensuive quelque bon appoinctement à vostre honneur ou s'en puissent retourner à l'enprinse de Fontarabie sans honte ni dommaige, car en soubstenant lad[e] armée du moings jusques à nouvel, ne pouvez faillir de parvenir du moings à l'ung desd[ts] deux effectz ou d'obtenir quelque bon appoinctement à vostre honneur ou de la faire retourner à l'enprinse de Fontarabie, et ce faisant, le Roi d'Angleterre et ledit seig[r] de Bourbon se pouront tenir pour satisfaits de faultes passées; et, par le contraire, si vostred[e] armée se deffesoit sans nul fruict, non seulement perdries voz amis et leur donneries occasion de fere leurs besoingnes sans vous, ains donneries cueur à vos ennemis de rebouter toutes leurs conditions de paix ou trefve et de se renforcer pour vous fere la guerre plus appre; parquoi est plus que necessaire de soubstenir vostred[e] armée sans la laisser rompre jusques à tant qu'elle ait faict quelque fruict honnorable.

LA ROCHE.

Depuis cest escript, les choses sont changées.

LA CHAULX.

Cest article est bon pour le temps qu'il peult avoir esté fait, mais pour le present ne crois point que, pour estre mis le siege à Fontarabie, le roi de France vienne plustot à appoinctement, mais fait à presumer qu'il soit bien aise que l'armée de V. M. se occupe celle part, afin de cependant faire son mieulx en Italie, et peult penser led. Roi de France que de deux mois ne se poura prendre led. Fontarabie quand ores il n'y envoira vivres ne autre secours, et que, si ores le reprenez, ce ne sera sinon le vostre et rien du sien : vrai est que ce vous seroit grosse reputacion et contentement pour toute l'Espaigne.

CHANCELLIER.

Desja la chose est venu à ce poinct d'avoir reduict l'armée sur Fontarabie, et, puisque ainsi est, fault emploier le tout pour le tout, pour achever l'emprinse, de laquelle s'ensuivra le surplus, que sera victoire ou quelque bon appoinctement.

La tierce chose que vous devez fere pour garder vostred[e] reputacion, est de non emprendre ne fere emprendre chose par vous ou par voz gens

qui n'y ait apparence d'en venir à boult et d'en sortir à vostre honneur, et, quelque emprinse que vous disposez fere, que soiez bien fondé pour la pouvoir achever sans commencer les emprinses legierement pour les laisser imperfaictes : ainsi debvez tellement dresser vos afferes que, apres que aurez commencé quelque emprinse, y mettez le tout pour le tout pour la bien achever, y usant de telle celerité et diligence que pour longeur du temps ne donnez lieu à occasion contraire pour laquelle fussiez constrainct à changer propos dont apres puissiez estre argué de inconstance et varieté, et si vous, Sire, tachez de complir ces trois choses et en ce emploiez vos esperits, ne fault doubter que non seulement conserverez vostre reputacion, mais l'accroistrez journellement, et toutes choses vous succedront de mieulx en mieulx.

ASSEUREMENT D'ITALIE.

Septièmement, Sire, pour mieulx establir et accroistre vostre reputacion, laquelle, pour Dieu grâces, a esté et est à present en bon train, est mestier donner ordre comme puissiez bien establir et asseurer la Italie et la conserver entierement en vostre devocion, car, quand ores seroit verité que les François en fussent pour ceste heure dechassez et retournez en France, selon qu'est le commun bruict, et qui puist sembler qu'il n'y ait danger pour le present, toutesfois la chose ne seroit pas par ce asseurée que lesd[s] François ne puissent en autre temps à eulx plus propice y retourner sans avoir la resistence et empeschement qu'ilz ont eu à present, et en ce y a trois considerations auxquelles est besoing avoir bon esgard pour remedier en temps aux dangiers qui de ce pourroient ensuir.

La premiere consideracion est que les Duchez de Milan et Gennes sont les clefs et la porte pour pouvoir garder et dominer toute l'Italie, et l'Italie establie et bien reduicte en vostre subjection est le vrai siege et sceptre pour dominer tout le monde, et pour ce que les François vos ennemis le congnoissent tres bien et qu'ilz tiennent ce poinct en plus d'extime que la deffence de leur propre Roiaulme, comme ilz ont bien monstré à present par effect, fault considerer que toutes et quantesfois qu'ilz cognoistront l'opportunité d'y povoir retourner, ilz le feront, et pouroit estre en telle saison que toute l'Italie seroit en hazard de tumber es mains desd[s] François, ensemble le Roiaulme de Naples.

La seconde consideration est que pour la mort du pape est extincte la ligue deffencive et ne scet lon si son successeur la vouldra agreer ou renouveller, ne si sera telle qu'il convienne à l'observation d'icelle et deffencion d'Italie ; et, en ce trouble, avant qu'on ait traicté avec le nouveau pape et avant que l'on sache s'il vouldroit renouveller ceste ligue

ou non, si les François se voient desoccupez de pardeçà et les choses mal pourveues de pardelà, ilz se pouroient avancer de sorte que l'on n'y viendroit jamais à temps que tout ne fut perdue.

La tierce et derniere consideracion est que quant ores lad^e ligue seroit renouvellée par le nouveaul pape, neantmoings cessant la guerre en Italie et estans les François chassez dehors, cesseroit la contribucion jusques à ce que les François y retournassent, et cessant lad^e contribucion sans avoir autre moien de pouvoir soubstenir vostre exercite et l'emploier en quelque autre chose sans le laisser oiseux, seroit impossible de la soubstenir en l'Estat de Milan, estant si detruict et ruiné comme il est; parquoi de necessité l'on seroit constrainct de retenir seulement les gens qui soient necessaires pour les garnisons et licencier le surplus, dont se pouroit ensuivir tres grand danger : car si les François y retournoient en usant de telle diligence qu'ilz ont fait à present estant vostre armée ainsi defaicte, ilz auroient exploicté leur intencion avant que voz gens se puissent bien rassembler et avant que le secours de la ligue et des Veniciens puist estre prest, comme a esté à present que leur secours eust esté bien tard si vostre armée n'eut esté de soi mesme souffisante pour soubstenir la premiere impetuosité des ennemis; et, pour ces trois considerations est mestier de preparer les remedes convenables pour obvier aux inconveniens qui de ce pouroient ensuir, et mesmes estans les chiefs et capitaines que avez par delà assez mal d'accord ensemble, qu'est le plus grand danger qui soit.

Et pour ce, Sire, que je congnois la necessité en laquelle se treuve à présent V^e M^té, qu'est si grande que non seulement ne pouries secourir celle part, ains auries mestier que deslà vous vint le secours pour vos affaires de pardeça, me semble que pour le present, estans les choses en l'estat qu'elles sont, avez seulement trois remedes desquelz devez user promptement avant que les choses tumbent en ruine ou viennent en plus grand danger.

Le premier remede est que incontinent et sans delai disposez ung bon personnage bien instruict qui s'en aille des maintenant jusqu'à Barcellone et se treuve prest pour embarquer incontinent que l'on aura nouvelle de l'election du pape et s'en aller avec diligence joindre avec le viceroy et le Duc, ou avec le Duc seul, si le viceroy se trouvoit occupé en la Lombardie pour le fait de la guerre, et que led^t personnage apporte avec lui povoir et instruction pour l'obeissance conforme à la despesche qu'estoit faite pour le feu pape; mais, avant que user dud^t pouvoir ne faire semblant de lad^e obeissance ne d'avoir led^t povoir, fault premier tacher de despescher tout ce que l'on poura obtenir de Sa Saincteté des poincts de l'instruction qui ont esté despesché par pape Adrian et avoir confirmacion de touts previleges et indultz concedés par led^t Pape Adrian

et autres ses predecesseurs et obtenir la nouvelle investiture de Naples et tacher de la faire entrer en la ligue au mesme estat qu'estoit le predecesseur et icelle renouveller avec les autres confederez; et, s'il est possible, travailler d'entendre lad^{e} ligue que la contribucion se face aussi bien pour la offensive comme pour la deffensive, ou du moings qui ne pourra obtenir la offensive que la deffensive se continue ordinairement, soit que les François soient en Italie ou non, si ce n'estoit qu'il y eust paix ou trefve avec France, et que ne pouroit obtenir l'entiere contribucion estans les François dehors d'Italie, que du moings l'on ait toujours en depost la paie de trois mois moiennant laquelle toutes et quantesfois que les François feroient semblant de se preparer pour passer en Italie, le cap^{ne} gn^{al} de la ligue puisse estre prest de rassembler l'armée et envoier lever les pietons allemands en temps pour s'en servir sans attendre nouvelle contribucion et neantmoings se pourveoir à soubstenir le paiement des pietons espaignols, desquels l'on ne se pouroit bonnement defaire sans evident danger, et, ce faisant, sera mestier que quiconque soit Pape qu'il s'unit avec vous et face ce que vouldrez.

Le second remede est que, puisque V^{e} M^{te} ne peult sitost aller en Italie et est tres dangereu de laisser durant ces troubles l'estat de Milan et de Genes en suspens ne en doubte sans que les subgects soient certains si le Duc sera leur seigneur ou non et mesmes que en telle doubte l'on ne peut si bien joir des rentes et preeminences comme l'on feroit, ne sont les subjets si obeissans comme ilz seroient, ne trouveroit lon, en quelque necessité, qui voulsist acheter ou prendre en gaige quelques cités, villes ou rentes pour avoir argent d'eulx et s'en servir au besoing, doubtant toujours de perdre leurs deniers et que les alienacions soient retractées, et ausi en icelle doubte demeurent suspens Veniciens, Florentins et autres potentats d'Italie, craingnans que V. M. ne veuille le tout usurper, pour ces causes et pour les oster de ce doubte et afin que tous soient plus enclins à soubstenir led^{t} Estat de Milan et par consequent Naples et Secille et conserver toute l'Italie en vostre devocion, est tres necessaire que tous sachent et congnoissent par effect que tendez principalement à la conservation d'Italie et à la liberer de tiranie sans vouloir usurper l'aultrui; et à cest effect vous fault establir ce Duc en la Duché de Milan, de sorte que ung chacun congnoisse que le veullez conserver en icelle et lui bailler plustot que plus tard l'investiture dud^{t} Estat en la forme et maniere que adviserez et le marier à vostre apetit, lui baillant telle compaigne que vous puissies bien fier de lui et d'elle, car par ce moyen vous conserverez mieulx led^{t} estat en vostre devocion et en aurez plus de proffit que si vous y missiez ung lieutenant pour le tenir sous vostre main; et les subjects seront plus enclins à

emploier leurs vies et biens pour la deffence et soubstennement dud^{t} Estat au prouffit de leur seigneur naturel quand ils le congnoistront bien establi avec Ve M. qu'ils ne feroient autrement, doubtans toujours du changement, et avec cest establissement se trouveront assez moiens pour avoir les deniers necessaires au soubstenement de cette emprinse, soit par emprunets ou arrentements ou gages ou autres alienacions de vostre Roiaulme en deschargeant aulcunement vostre Roiaulme de Naples, lequel par ce moien demeureroit bien asseuré.

LA ROCHE.

Quant à la Duché de Milan, l'empereur ne la peult retenir à soi pour deux raisons : l'une pour ce que le S^{gr} Ludovic [1] en a esté investi pour lui et ses hoirs masles; l'autre raison, car [2] toutes et quantes fois que S. M. la vouldra aproprier à lui, le traicté des Veniciens est rompu, et toutes les Itales se joindront contre S. M. avec les François et Suisses, que seroit gros danger pour Naples et Secille. Le temps le plus convenable pour bailler lad^{e} investiture me semble, à correction, que ce sera quant il sera en possession entière de lad^{e} Duché, j'entens quand l'on aura nouvelles que les François en seront dechassez; et avant bailler laditte investiture ou en traictant icelle, S. M^{té} doit bailler femme au Duc et traicter de recouvrer de lui une bonne somme d'argent à termes pour les gros fraix que S. M. a soubstenuz pour le mectre et entretenir en estat.

GRAND MAISTRE.

Il me semble que l'on doit entendre à toute diligence et par tous bons moiens de chasser les François hors d'Italie avant que parler d'autres choses; et cela fait, V. M. pourra user de bon conseil comme pourvoirez à ceste Duché de Milan et à la sureté de toute Italie.

[CHANCELLIER.]

En ce point, pour ce que scai que la pluspart de ceux de votre conseil pouront parler au contraire, les ungs pour non congnoistre que c'est de l'estat de Milan ni scavoir les choses d'Italie, et les autres pour estre à l'adventure informez de aulcungs qui, sous couleur de remectre les bannis en l'estat, avec vaine demonstracion de prouffit, penseront de

[1] Sforza.
[2] Que.

vous bien conseiller de non bailler la investiture au Duc, ains prendre ledt Estat en vos mains, suis pour ce constraint de m'extendre en ce plus amplement et vous dire les dangers que pouries avoir en suivant tel conseil; et ne pense V. M. que en ce me mene passion quelconque, soubz couleur des biens qui m'ont esté donnez audt Estat de Milan, car je les ai de vostre gré, et le Duc les m'a baillé à votre contemplation et requeste, et V. M. m'a confirmé et de nouveaul auctroié lade donacion, de maniere que quand ledt Estat de Milan seroit en vos mains, je me tiendroie plus assuré desdits biens que estant l'Estat es mains du Duc, d'austant que series plus puissant pour deffendre icelui Estat et par consequent lesds biens qu'ilz ne tournassent es mains des François, que seroit perdre cela avec tout le demourant de mon patrimoine et acquisitions que j'aï en Lombardie. Maïs ce que me meut à vous declairer en ce si amplement mon advis, c'est l'affection et zele que j'ai à ve service et la craincte que j'ai que, par sinistres informations, ne soiez, soubs umbre de bien, deceu et conduict à inconvenient de laisser perdre cest Estat, comme fit le feu Empereur Maximilian, vostre grant pere, lequel pour dilaier la investiture audt Maximilian, frere de ce Duc, fut cause de la fere entrer en practiques à ce appoinctées avec les François et lui fere perdre la Duché, et apres sur les intelligences que ledt feu Empereur avoit de recouvrer Milan y amenant avec lui le Duc Francisque, qu'est à present, pour ce que S. M. laissa ledt Duc en Allemaigne et sans lui s'envint jusques aux portes de Milan, l'on lui fit visages de bois et lui fermerent les portes, lesquels lui eussent esté ouverts s'ils eussent congneu le Duc estre avec lui pour le mettre audt Estat, et congnoissant le contraire, l'en firent retourner honteusement; et pour ce, Sire, quand ores mon advis seroit rejecté par vous et par tous ceulx de vostre conseil et que me trouveriez estre seul en opinion, ne laisseroie pour mon debvoir et pour ma descharge de vous en dire clairement ce que mon petit entendement en peult comprendre, en faisant toujours comme Cassandre, qui predisoit toujours les choses sans estre creue.

Je dis doncques, Sire, qu'il vous est necessaire de bailler la investiture de Milan à ce Duc Francisque ou estre en danger de perdre l'Estat de Milan, ensemble tout ce qu'avez en Italie; et quand plus dilairez de bailler lade investiture, en plus grand danger et despens vous trouverez; et selon que Milan a esté cause de vous conserver Naples et Secille, aussi pourroit estre cause de les vous faire perdre, ce que Dieu ne veuille, car il y a trois raisons urgentes qui me meuvent à craindre ce dangier.

La premiere, pour ce que le Siege apostque a toujours crainct que les Empereurs ne se fissent grans en Italie, et, pour ce, en toutes les investitures de Naples, est expressement deffendu que ung Roi de Naples ne

puisse accepter l'Empire ne la seigneurie de la Lombardie; et, combien que aiez eu de Pape Leon la dispence de pouvoir accepter l'Empire, neantmoings n'avez eu dispensation pour prendre à vostre prouffit l'Estat de Milan, qu'est Lombardie, comme par la capitulation faicte avec Pape Leon est expressement traicté que baillerez investiture dud^{t} Estat de Milan au Duc Francisque Sforcia; et non le faisant, pouvez considerer en quel danger mettrez Naples et le demeurant, et quelle occasion se bailleroit aux François pour avoir entrée à negocier avec le Pape.

La seconde raison est que en la ligue deffensive fecte avec Pape Adrian y est expressement comprins led^{t} Duc Francisque comme Duc de Milan, et est toute la ligue obligé à le deffendre aud^{t} Estat, tellement que V. M. ne le peult oster ne lui fere empeschement en la jouissance dud^{t} Estat sans mectre toute contre vous.

La tierce raison est que au traicté fait avec les Veniciens y est expressement comprins led^{t} Duc Francisque comme l'ung des principaulx contractans, et sont les Veniciens obligez de aider à la deffendre aud^{t} Estat avec les huict cens hommes d'armes, cincq cens chevaulx ligiers, six mille pietons et artillerie, mentionnez aud^{t} Traicté. Et, par ainsi, faisant le contraire, mectez lesd^{ts} Veniciens contre vous, que seroit fere le chemin aux François pour se tourner joindre avec eulx et avec tous les Potentats d'Italie, et, avec l'assistence du Pape, non seulem^{t} vous chasser de l'Estat de Milan, mais de Naples et du demeurant.

Parquoi je dis derechef et, jusques à ce que l'on me baille raisons plus urgentes au contraire, dirai toujours que debvez bailler lad^{e} investiture aud^{t} Duc plus tost que plus tard; et, pour ce fere, suis d'advis que debvez commencer à fere quelque responce à son Ambassad^{r}, qui est si longuement poursuivant ceste affaire pour led^{t} Duc, tant l'investiture que du mariage; et pour le commencement lui demander le pouvoir qu'il a pour l'ung et pour l'autre et veoir s'ilz sont souffisans, et, s'ilz sont telz, l'on pouroit traicter quant à l'investiture de quelque honneste somme d'argent à paier par années, à quoi auroit juste couleur de les demander en faisant encore grant grâce au Duc; et quant au mariage, l'on lui pourroit accorder la fille de la Roine vostre seur de Portugal, qu'est si petite qu'avant qu'elle soit d'eage, beaucop de choses peuvent changer, et, moyennant ce, s'asseurerez Milan et toute Italie, conserverez vos amis et aliances et eviterez tous les dangiers avantd^{ts}; et ne vous fauldra argent pour garder Italie, ains tacheront de se garder et par ainsi aideront à garder vos Roiaulmes. Et vous fault penser, Sire, que v^{e} grandeur et l'asseurement de vos affaires ne consistent pas à tenir Milan ne autres choses que ci-apres pourez conquester en vos mains, mais consiste à gaigner les cueurs des hommes et faire par eulx

que Rois, Ducs, Princes et Potentatz viennent à vostre devocion et obeissance et vous recongnoissent pour superieur; et ceste est la voie par laquelle les Romains et autres eurent la monarchie du monde, les vestiges desquelz devez ensuivir, pour y parvenir.

Le tiers et dernier remede est que, pour obvier aux inconveniens qui pouroient souldre à cause des differens et discencions que sont entre vos capitaines et gens de guerre de pardelà et mesmes entre le viceroi et Prospero Colonna et Marquis de Pescaire, fault de deux choses l'une : ou diviser les charges dudit viceroi et de Prospere, de sorte que l'ung ne demeure subgect à l'autre et que ledit marquis demeure avec ledt viceroi en sa charge accoustumée, ou que vostre Mté pourvoie d'ung autre chief et Lieutenant gnal, auquel tous volontairement et sans injure l'ung de l'autre puissent obeir, et ne se desdaignent estre soubz lui, ains soient enclins de le servir, conseiller et assister comme vostre Personne.

Le tiers remede seroit vuidé si Monsgr de Bourbon acceptoit la charge que l'on lui a envoié par Mr de Beaurains, ou si le sr Prospere estoit trespassé, comme les François dient, combien que de ce resulteroit aultre dommaige pour l'experience qu'il avoit en ce mestier là.

Et, à cest effect, fauldroit choisir l'ung des deux, ou le Seigr Infante vostre frere, lequel est deja Lieutenant de Ve M. en l'Empire, ou le mesme Duc de Milan, en faisant son investiture et mariage comme dit est, puisque le cas lui toucheroit plus pres qu'à nul autre.

Et faisant, Sire, les choses dessusdes, accroistrez vostre reputacion, conserverez vos amis et alliez, tiendrez vos ennemis en craincte et voz autres Roiaulmes et païs en bonne seurté, et serez mieulx obey, reveré et extimé de tous costelz.

Et si vous observez bien ces sept remonstrances, ce vous seront les sept dons du st Esprit, et, par le contraire, si les mettez à non challoir et que laissez les choses au benefice de nature, ce vous seront les sept pechez mortelz, desquels serez apres accusé et inculpé : vous suppliant, Sire, me pardonner ceste presumption, laquelle ne procede que de bon zele.

GRAND MAISTRE.

Sire, les choses dessusdes sont tres bonnes et louables pour vostre honneur et service, mais le tout gist qu'il vous plaise les fere mectre en execution, et le plustot sera le meillieur.

CHANCELLIER.

Il n'y a que dire ici, sinon de se resouldre et bien tost executer.

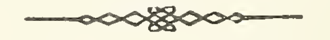
LA CHAULX.

Ce sera bien fait, et aussi sera ce, Sire, que le plustot que V.M. poura, prenez une bonne conclusion sur tous les affaires dessusd[es], de sorte que bonne execution s'en puist ensuivir, que vous sera ung grand repos, honneur, bien et reputacion.

Archives générales du royaume, *Collection de documents historiques*, t. II. (CARTULAIRES ET MANUSCRITS, t. CLVI, fol. 85-122. Copie.)



TABLE DES MATIÈRES.





LES

PASSIONS ALLEMANDES DU RHIN

DANS LEUR RAPPORT

AVEC L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS

PAR

M. WILMOTTE

PROFESSEUR A L'UNIVERSITÉ DE LIÉGE

(Présenté à la Classe des lettres dans la séance du 9 novembre 1896.)



LES

PASSIONS ALLEMANDES DU RHIN

DANS LEUR RAPPORT

AVEC L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS

Cette étude m'a été suggérée par les recherches auxquelles a donné lieu le drame du moyen âge pendant ces quinze dernières années. En France et surtout en Allemagne, l'activité des érudits s'est dépensée, non seulement en éditions nombreuses et généralement conformes aux exigences scientifiques, mais aussi en études comparatives, dont les résultats ont dépassé les espérances les plus ambitieuses.

Grâce aux livres de MM. Milchsack [1] et Lange [2], on sait aujourd'hui que les débuts du théâtre médiéval sont inséparables de la célébration éclatante de certaines dates mémorables du calendrier ecclésiastique, et qu'il faut demander aux Évangiles et à la liturgie le secret de sa naissance. Dans les admirables préfaces qu'il avait écrites pour les pièces recueillies dans son *Altdeutsches Schauspiel* (1841) et ses *Schauspiele des Mittelalters* (1845), Mone avait déjà prononcé plus d'une parole divinatoire sur un sujet que le manque de documents ne lui permettait pas d'épuiser. Il avait aussi reconnu et proclamé

[1] *Die Oster- und Passionspiele,* Wolfenbüttel, 1880.
[2] *Die lateinischen Osterfeiern,* Munich, 1887.

l'influence littéraire de la France dans maintes particularités des œuvres de son pays ; les *deableries*, les *disputationes* semées dans celles-ci, avec une abondance d'autant plus grande et un tact d'autant plus douteux que l'on se rapproche davantage des temps modernes, attestaient cette influence aux yeux de Mone, aussi bien que la division strophique des *Marienklagen* et les autres procédés de versification et de style [1]. Mone alla plus loin et il essaya de tracer une carte des courants qui se dirigent de l'ouest à l'est et qui sont reconnaissables dans le théâtre allemand des XIV[e] et XV[e] siècles [2]. L'un de ces courants se serait manifesté dans la région septentrionale ; au nord-ouest, Maestricht serait à la limite extrême de son influence, tandis que ses effets auraient été ressentis, à l'autre bout, jusqu'à Wismar, sur la Baltique. De l'autre courant qu'il a cru reconnaître, Mone admet qu'il eut son centre d'action à Francfort, dont le livret dramatique, édité par Fichard, se ressent des œuvres françaises ; il se serait dirigé du nord-ouest au sud-est et aurait eu son prolongement en Hesse et en Thuringe. Pour le sud de l'Allemagne, Mone n'ose se prononcer en raison de la disette des textes. Les publications faites postérieurement ne l'auraient pas, d'ailleurs, rendu plus affirmatif sur ce dernier point. Auraient-elles ébranlé quelque peu sa confiance, en ce qui concerne les autres ? J'en doute, car, à examiner de près les ouvrages postérieurs à ceux de Mone, à une ou deux exceptions près, on constate qu'ils ont été écrits dans une tranquille indifférence pour ce que la France a produit en fait d'art dramatique, et que si l'on y dénie à cette nation tout vestige d'influence sur l'art germanique, c'est en parfaite ignorance de cause.

Quand M. Wilken écrivit, en 1872, son histoire du théâtre religieux allemand [3] au moyen âge, soit qu'il ne connût pas

[1] Voyez notamment : *Schauspiele des Mittelalters*[2], t. I, pp. 47, 195 : t. II, pp. 27, 164, 174-175.

[2] *Op. cit.*, t. II, p. 166.

[3] Wilken, *Geschichte der geistlichen Spiele in Deutschland,* Göttingen, 1872.

les ouvrages français, soit qu'il obéît à des préoccupations étrangères à la science, il ne crut même pas devoir examiner avec quelque soin les hypothèses de Mone et il se borna à des dénégations qui n'étaient étayées d'aucune preuve [1]. Pourtant, telles quelles, ces dénégations furent bien accueillies en Allemagne, et quand M. Wirth publia, en 1889, son enquête sur les rapports littéraires entre les passions et les jeux de Pâques allemands jusqu'au XVIe siècle [2], il crut pouvoir faire abstraction de la plus grosse difficulté de son sujet [3].

Le livre de M. Wirth est une œuvre de patiente analyse; l'auteur s'est efforcé de mettre à nu l'anatomie des principales passions allemandes et de montrer par quelle voie s'était constituée, en quelque sorte, leur charpente osseuse. Il a été contraint, on le conçoit, de faire à l'hypothèse la part du lion et de se contenter, le plus souvent, d'approximations qui n'avaient d'autre mérite que de lui épargner des recherches en dehors du cercle germanique. Aussi, que d'invraisemblances, tant dans les classifications auxquelles il procède que dans les rapprochements de détail qu'il croit pouvoir faire! S'agit-il d'expliquer les *disputationes*, où Mone avait nettement reconnu

[1] Voyez p. 268 du livre cité p. 4, n. 3. Il y a dans ce livre d'adorables naïvetés, qui s'expliquent par l'étroitesse de vues d'un homme mal informé des choses françaises; à chaque occasion, M. Wilken se fait un devoir d'opposer le caractère sincère et populaire des œuvres allemandes à la légèreté et à la grossièreté de celles d'un peuple dont il affirme la « leichtsinnige Religiosität » (p. 267). Dans un accès de désespoir plutôt plaisant, il s'indignera de voir Mone tirer argument de l'identité de nom d'un diable français et d'un diable allemand : « Wegen dieses armen Teufels brauchen wir die Originalität unserer Teufelscenen ... nicht aufzugeben. » Il n'a garde de dire que Mone avait cité d'autres faits, et de plus significatifs.

[2] *Die Oster- und Passionspiele bis zum XVI Jahrhundert*, Halle, 1889.

[3] A un endroit (p. 6.), M. Wirth se voit forcé de faire une place dans son exposé au mystère de Tours, à cause des affinités qu'il offre avec les textes d'Allemagne du deuxième groupe (jeux de Pâques); mais il n'est pas gêné pour si peu et affirme que ce mystère « kann nicht aus den französischen Osterfeiern hervorgegangen sein... ».

l'influence littéraire de la France? Il n'y regardera pas de trop près [1], utilisera des analogies suspectes (celle du *Ludus scenicus* édité dans les *Carmina burana*) ou des termes de comparaison bien tardifs (notamment des jeux de la fin du XVe siècle), pourvu que les uns et les autres lui soient fournis par la littérature allemande ; il n'avait pourtant qu'à feuilleter les tables de l'*Histoire littéraire de la France*, et il y aurait trouvé la preuve qu'au XIIIe siècle déjà, les *Disputoisons* entre synagogue (ou vieille loy) et sainte Église étaient de mode chez ses voisins de l'ouest [2]. Je parlais d'invraisemblances. N'en est-ce pas une que de voir à la source du *Trierer ludus*, outre les jeux de Pâques d'Engelberg et d'Einsiedeln, les drames liturgiques de Cividale et le mystère de Tours, ou une compilation reposant sur celui-ci [3] ? C'est encore le mystère de Tours, dont l'influence est reconnue par M. Wirth dans le jeu d'Innsbruck, qui serait lui-même à l'origine du jeu de Vienne, plus récent d'un demi-siècle [4]. C'est, enfin, à ce même mystère ou à une source de la même catégorie qu'un ouvrage semi-latin et semi-allemand, le *Benediktbeuerpassionspiel,* aurait emprunté quelques parties de la scène toute profane de Madeleine [5].

Je n'ai pas à contrôler de plus près dans ce travail des opinions dont le simple énoncé est fait pour éveiller la défiance ; mais j'aurai bientôt à critiquer d'autres vues de M. Wirth, qui ont directement trait à mon sujet : je veux parler de sa classification des passions du groupe rhénan [6]. D'après lui [7], la plus

[1] *Die Oster- und Passionspiele,* etc., p. 35.

[2] Voyez *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, pp. 216 sqq.

[3] *Op. cit.*, p. 120.

[4] *Ibid.*, p. 122.

[5] *Ibid.*, p. 137.

[6] Je ne puis m'expliquer plus clairement ici, ni trouver une désignation meilleure; « groupe de Francfort » eût mieux convenu s'il s'était agi de conserver la classification de M. Wirth. Mais on verra bientôt qu'il faudra l'élargir pour y faire rentrer des œuvres assez distantes de Francfort et du pays hessois, quoique certainement apparentées avec le théâtre religieux de ce pays et de la célèbre ville libre.

[7] *Op. cit.*, p. 143.

ancienne passion proprement dite, celle de Benediktbeuer, dont le texte est en partie latin, se trouve à la base du jeu de Vienne [1] et du jeu de Saint-Gall; celui-ci, corsé lui-même à l'aide de motifs religieux et de thèmes profanes, empruntés à la poésie des jongleurs et à la lyrique populaire, est le point de départ de tous les textes ultérieurs, à savoir du livret de scène de Francfort (*Frankfurterdirigierrolle*), de la passion d'Alsfeld, qui en découle, et de la passion de Donaueschingen. Le livret de Friedberg serait dans un rapport de dépendance directe avec le texte d'Alsfeld; quant aux drames de Maestricht, de Heidelberg et d'Eger, M. Wirth ne les a pas admis dans sa classification.

On verra plus loin dans quelle mesure cet ingénieux essai de filiation littéraire est compatible avec les recherches auxquelles je me suis livré, et avec les influences françaises que j'ai cru reconnaître, de-ci de-là, sous la facture actuelle des œuvres germaniques. Il n'est que juste de déclarer que, dès 1891, M. Froning [2] apportait quelques modifications aux vues de son prédécesseur. Moins aventureux dans ses inductions, il avait, notamment, renoncé à faire du jeu de Saint-Gall, que nous avons conservé, le prototype de la passion de Francfort; de plus, il avait publié un remaniement de celle-ci, daté de 1493. Selon lui [3], le livret de scène de Francfort a pour source une passion perdue et le poème épico-religieux de la Rédemption (*Die Erlösung*), qui date de la fin du XIIIe siècle et comprend toute l'histoire sacrée, depuis la chute jusqu'au jugement dernier. En 1893, M. Creizenach [4] est venu préciser les résultats déjà acquis à la science par ses devanciers. Il admet l'existence en Allemagne de cycles provinciaux, dans lesquels se groupent

[1] Vienne aurait servi de modèle à Erlau IV et à la passion du Tyrol, et influé ainsi, de façon indirecte, sur Sterzing, Halle et Pfarrkirchen, qui, d'après Wackernell, procèdent de cette passion.

[2] *Das Drama des Mittelalters,* 3 Theile, Stuttgart (t. CLXXIV, CLXXV, CLXXVIII de la collection Kürschner).

[3] *Op. cit.*, p. 331.

[4] *Geschichte des neueren Dramas,* I Band, Halle a. S. Voyez pp. 219 sqq.

les passions de ce pays et dont le plus occidental aurait son noyau dans le livret de scène de Francfort, qui a été transcrit par Baldemar von Peterweil, chanoine de Saint-Barthélemy, dès 1350. Baldemar, que nous avons toutes raisons de considérer comme l'auteur, non seulement du livret de scène conservé, mais aussi du texte perdu, aurait emprunté toute une série de passages à l'*Erlösung*; il aurait aussi connu un prototype dramatique, apparenté à la passion de Saint-Gall, qui repose en grande partie sur la lettre évangélique et doit de-ci de-là quelques imaginations à la poésie des jongleurs. M. Creizenach rattache plus directement Friedberg au même livret de Francfort; entre celui-ci et Alsfeld, il admet une œuvre intermédiaire qui a disparu et qui a également servi de modèle au jeu de Francfort de 1493, édité par M. Froning; enfin, Heidelberg aurait la même source que Friedberg et qu'Alsfeld ; quant à Eger, à Donaueschingen et à Augsbourg, ils occupent, selon M. Creizenach, une place distincte dans la tradition littéraire [1]. On voit que si le savant historien du drame au moyen âge a contresigné plusieurs des conclusions de MM. Wirth et Froning, il ne s'est pas toujours rangé à leur manière de voir ; au surplus, il n'a pas toujours été heureux dans ses innovations, notamment dans sa façon d'envisager les jeux d'Eger et de Donaueschingen ; comme ses prédécesseurs et plus coupable qu'eux, étant donnée sa connaissance encyclopédique du sujet, M. Creizenach défend avec énergie l'entière originalité du drame germanique ; il ne fait de concession que sur des points secondaires [2], et là où des analogies trop patentes le pressent de modifier ses vues, il recourt, comme M. Wirth le fait dans un cas allégué plus haut, à l'hypothèse d'un modèle commun aux ouvrages allemands et français : le drame latin a fourni

[1] « Eine mehr isolierte Stellung » (p. 223). D'Eger, M. Creizenach dit particulièrement qu'il est « von anderswoher entlehnt » (p. 224). On verra qu'il n'en est rien.

[2] Par exemple, il concède que dans les miracles de la Vierge il y a eu pénétration française (p. 358); en ce qui concerne l'Angleterre et les Pays-Bas, M. Creizenach se montre moins réservé.

« la source des concordances internationales [1] »; c'est à lui qu'il faut en demander l'explication.

Il m'a paru, après un examen personnel des documents germaniques, que la question de leur rapport avec le théâtre français était loin d'être résolue; le silence gardé par la plupart des critiques allemands sur cette question, ou du moins les termes vagues ou écourtés dans lesquels ils la traitent, l'absence de travaux préalables en France, tout cela est de nature à encourager une tentative comme celle que renferme le présent essai; j'ose espérer qu'elle n'aura pas été vaine.

Il me reste à faire connaître l'ordonnance matérielle de mon travail et les limites dans lesquelles j'ai cru devoir me renfermer.

Il y a treize ans déjà que je fus sollicité par un sujet qui n'était pas tout à fait celui-ci, mais qui se rattachait étroitement au même ordre de préoccupations; j'écrivis alors un gros mémoire, resté inédit, sur le *Paaschspel* de Maestricht et ses sources latines, allemandes et françaises. Depuis lors, j'ai reconnu qu'il était scientifiquement impossible de séparer le *Paaschspel* de ses congénères allemands, et que la plupart des observations suggérées par ce texte-là s'appliquaient non moins heureusement à ceux-ci. C'est ce que je compte démontrer par une comparaison du drame de Maestricht avec ceux de Francfort, d'Alsfeld et de Heidelberg; je m'efforcerai d'établir aussi la parenté de ces textes, et par conséquent celle du *Paaschspel,* avec d'autres œuvres que l'on a soit négligées, soit isolées systématiquement. Ayant ainsi reconstitué dans son ampleur le groupe « rhénan » des passions germaniques, je passerai à la confrontation de ce groupe, tant dans l'économie des œuvres qu'il renferme, que dans les détails mêmes des scènes qui les composent, avec le théâtre du nord de la France

[1] « Die Quelle der internationalen Uebereinstimmungen » (p. 360). Quelques lignes plus loin, M. Creizenach conclut « dass die Uebereinstimmungen zwischen den geistlichen Dramen in den verschiedenen Ländern nur zum geringsten Teile auf internationale Entlehnung zurückzuführen sind » (p. 361).

vers la même époque. Ce sera l'essentiel de ma démonstration, qui repose sur un examen comparatif aussi complet que me l'a permis la connaissance des documents publiés jusqu'à ce jour [1]; tous ceux qui ont composé ou lu des travaux de la nature de celui-ci, comprendront sans peine pourquoi j'ai attaché une importance beaucoup plus grande à la mise en parallèle des textes qu'aux analogies de thème et à la disposition des parties ; ici, en effet, la tyrannie de la tradition n'a cessé d'être déterminante pour les compilateurs de drames et elle a opposé, presque à chaque pas, des bornes infranchissables à leur inspiration ou à leur fantaisie.

C'est bien la tradition qui est le principal obstacle à l'expansion dramatique, aux XIIIe et XIVe siècles ; au XVe, la mode l'emporte sur le respect des textes sacrés ; mais l'indépendance des compilateurs de passions reste plus apparente que réelle ; elle ne se manifeste guère que dans quelques scènes, dont le caractère favorisait les développements profanes dès l'époque liturgique ; c'est le cas pour l'adoration des bergers et celle des mages, pour la visite des trois Marie au tombeau, pour la scène de Madeleine avant la conversion et pour quelques autres encore ; il n'y a pas, à cet égard, de différences bien sensibles entre le théâtre allemand et le théâtre français ; tout au plus peut-on admettre que le premier est plus respectueux de la tradition évangélique dans les scènes de la passion proprement dite. Et si j'insiste sur cette particularité, c'est qu'elle m'a déterminé à scinder en deux moitiés distinctes le travail, dont je n'offre aujourd'hui que la première partie. Je n'examine dans celle-ci, du moins dans leur rapport avec la France, que les scènes antérieures à l'arrestation de Jésus, réservant pour plus tard l'étude de la passion proprement dite et de la résurrection ; cette étude repose, en effet, sur une série de documents, fort dissemblables, pour la plupart, de ceux que

[1] J'ai eu sous les yeux les passions et fragments de passion édités, les analyses de Petit de Julleville (*Les mystères*, t. II), les versions provençales de certains mystères et un des exemplaires du texte de Jehan Michel conservés à la Bibliothèque nationale, à Paris.

j'ai utilisés dans ce mémoire. La littérature dramatique allemande du moyen âge comprend, à la différence du théâtre français, un groupe compact de jeux de Pâques (*Osterspiele*) et un autre groupe de passions, embrassant la vie entière de Jésus et parfois un résumé de l'histoire du monde avant la naissance du Sauveur. Parmi les ouvrages que j'avais à examiner cette fois de plus près, plusieurs, et précisément les plus anciens, ignoraient soit la carrière apostolique du Christ (c'est le cas pour le *Kindheit Jesu*), soit, du moins, sa passion proprement dite (le *Paaschspel* ne va pas au delà de l'épisode du Jardin des Oliviers). D'autres, au contraire, laissaient de côté ce qui constitue le thème principal ou exclusif des premiers; ainsi le *Benediktbeuerpassionspiel* et la passion de Francfort de 1493 débutent par la vocation de Pierre et d'André, le jeu de Saint-Gall, par les noces de Cana et le baptême de Jésus; c'est également le baptême de Jésus qui est la scène initiale du *Frankfurterdirigierrolle* et des textes d'Alsfeld et de Heidelberg. En revanche, Donaueschingen et Friedberg nous montrent tout d'abord la conversion de Madeleine; Vienne possède, avec Maestricht et Eger, en forme de prologue, la déchéance des anges maudits [1]. On conçoit, étant donnée la parenté que j'ai cru reconnaître entre ces divers ouvrages, à quelles difficultés je me heurtais lorsque j'ai voulu les comparer, en quelque sorte collectivement, avec le théâtre français de la même époque. Là où j'avais un terme de comparaison dans une œuvre rhénane, les autres, ou du moins la plupart des autres, me faisaient faux bond. D'autre part, en étudiant les scènes du

[1] Bien que la bibliographie ait été donnée par MM. Wirth, Froning et Creizenach dans leurs ouvrages déjà cités, je crois utile de dire que j'ai suivi Froning pour les textes de Vienne, de Benediktbeuer, de Francfort et d'Alsfeld, Mone (*Schauspiele,* etc.) pour le *Kindheit Jesu,* St-Gall et Donaueschingen, l'édition Milchsack des passions de Heidelberg et d'Eger (*Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart,* t. CL et CLVI), les éditions Zacher (*Zeitschrift für deutsches Altertum,* t. II) et Moltzer (*Middelnederlandsche dramatische poësie,* Groningue, 1868) du *Paaschspel* dit de Maestricht.

supplice, de la mort et de la résurrection du Christ, j'ai cru découvrir des infiltrations qui n'existaient pas dans les portions antérieures des textes dramatiques que j'interrogeais; cela se conçoit d'autant mieux qu'en dehors du groupe rhénan il n'y a rien, ou quasi rien, qui prête à une comparaison fructueuse avec la portion antérieure des œuvres françaises. Au contraire, pour les derniers jours, la crucifixion et les pordiges qui la suivirent, les points de repère abondent dans les autres groupes germaniques; les jeux de Trèves, de Wolfenbüttel et d'Erlau II débutent par la scène des trois Marie se rendant au tombeau de Jésus; Sterzing a déjà l'épisode des chevaliers veillant auprès de ce tombeau; enfin la comparution devant Pilate ouvre l'action dans Innsbruck, Vienne [1], Erlau V et Redentin; l'œuvre de Gundelfinger [2] commence par les plaintes que Marie exhale devant la croix. Il fallait donc connaître de très près tous ces jeux de Pâques, et les comparer soigneusement avec les portions correspondantes des textes rhénans, avant de songer à n'importe quel rapprochement avec la France. J'ai réservé pour un autre moment ce travail, qui est, en somme, tout indépendant de celui qui m'occupe ici, et je me suis contenté d'étudier le groupe rhénan, dans les parties antérieures au supplice et à la mort de Jésus, avec les drames français du même temps, ou plutôt avec les prototypes hypothétiques de ces drames, tels qu'ils apparaissent à travers les compilations indigestes auxquelles alla, au XVe siècle, le goût national; car si, comme l'a fort bien dit Mone dès 1845 [3], nous n'avons plus, en Allemagne,

[1] Vienne désigne ici un *Osterspiel,* plus haut une passion. J'ai accepté, sans enthousiasme d'ailleurs, ces déterminations données aux textes par mes devanciers et qui sont empruntées, pour la plupart, aux dépôts publics où ces textes sont conservés ou ont été découverts. Elles sont de nature à favoriser plus d'une confusion et ne préjugent en rien l'origine véritable des œuvres ainsi baptisées.

[2] Il s'agit de la *Grablegung Christi* (Mone, *Schauspiele,* etc., t. II, p. 119).

[3] *Schauspiele,* etc., t. II, pp. 165, 166. Il est vrai que Mone explique ainsi le manque d'imitations littérales et que j'ai pu relever un grand nombre de celles-ci.

que les imitations indirectes des œuvres françaises, nous sommes également en droit d'affirmer que nous avons perdu ces œuvres et que nous ne connaissons plus que les compilations, infiniment plus vastes et moins attrayantes, dont elles ont fourni le noyau : c'est ce qui fait la suprême difficulté, mais aussi le charme, de l'enquête à laquelle je me suis préalablement livré.

I.

Les passions germaniques du groupe rhénan.

Parmi ces passions, il convient de faire une place à plusieurs textes que l'on a soit isolés, soit laissés dans l'ombre, dans les travaux auxquels l'histoire du drame sacré a donné lieu depuis quelques années [1]. En première ligne vient se placer le *Paaschspel* de Maestricht.

§ I. — Le Paaschspel.

Le *Paaschspel*, édité successivement par Zacher et Moltzer [2], remonte au XIVe siècle, et, pour donner une détermination plus précise, au second quart de ce siècle. Le manuscrit serait plus récent de cinquante années [3].

[1] Voyez ce que j'ai dit de ces travaux, plus haut, pp. 4 sqq.

[2] Voyez *supra*, p. 11, note 1; M. Behaghel a proposé, dès 1879, diverses corrections au texte (*Germania*, t. XXIV, pp. 174 sqq.).

[3] Dans certains cas, on ne sait s'il faut attribuer au copiste les contradictions que renferme son texte; voyez plus loin ce qui est dit du *Débat des vertus* et surtout de la scène des mages. En revanche, il existe dans le manuscrit plusieurs lacunes évidentes : 1° entre la chute des mauvais anges et celle de l'homme (1 feuillet); 2° après le vers 1394 (1 feuillet contenant le récit dialogué de la cène). D'après Zacher (*loc. cit.*), il y a altération d'un passage de la scène des noces de Cana (v. 759-60) et de la *mondanité* de Madeleine (v. 874-884); il semble aussi que les vers 1252-55 dussent prendre place après le miracle du vin, conformément à l'Évangile selon saint Jean, suivi ici par les mystères français.

Reste à savoir quel est le lieu d'origine du texte. Déjà Zacher reconnaît que, « provenant vraisemblablement des frontières de l'Allemagne et des Pays-Bas, texte et rimes, il mélange les formes et les mots de ces deux pays [1] ». Ce point de vue, adopté par M. Braune [2], qui déclare expressément que la passion de Maestricht « porte tout à fait les caractères du dialecte de Cologne et du Bas-Rhin », a été repris par M. Heinzel [3]. Celui-ci a étudié les dialectes parlés depuis Mayence jusqu'en Hollande, et classé en huit catégories ceux qui offrent les caractères de ce qu'il appelle le *Niederfränkisch*. Or il range dans la littérature de la troisième de ces catégories le *Paaschspel* dit de Maestricht, ce qui me permet, sur l'autorité de ce savant et en consultant le tableau géographique dans lequel il trace les limites du développement de cette variété dialectale, d'assigner à notre texte un berceau voisin du rivage du Rhin, entre Cologne et Dusseldorf. Je suis d'autant plus porté à admettre une telle localisation, qu'elle a été également proposée, de façon incidente, par un autre germaniste de grande autorité, M. Behaghel [4]. En étudiant la confusion du datif et de l'accusatif, propre à une région dont il détermine les contours, ce philologue éminent montre le parti qu'on peut tirer de ce caractère morphologique pour la localisation de certains monuments littéraires; il énumère ceux qui en portent la marque; or parmi eux figure le *Paaschspel*, qui offre même cette particularité importante que la confusion signalée y apparaît à la rime [5], d'où il faut conclure qu'elle appartient à l'original. Celui-ci a donc dû être composé dans la région circonscrite par M. Behaghel [6], région

[1] *Zeitschrift für deutsches Altertum*, t. II, p. 302.
[2] *Zeitschrift für deutsche Philologie*, t. IV (1873), p. 251.
[3] *Geschichte der niederfränkischen Geschäftsprache*, p. 255.
[4] *Germania*, t. XXIV (1879), pp. 24 sqq.
[5] Vers 267, 407, 8.6, 1141.
[6] M. Behaghel trace une limite qui passe par Meurs, Velbert, Elberfeld, Dusseldorf, Munchen, Gladbach, Aix-la-Chapelle et Eupen, et de là se dirige vers le nord-ouest.

qui correspond bien à celle dont il a été question plus haut et qui a vu également naître le texte désigné tantôt sous le nom de *S. Gallerpassionspiel,* tantôt sous celui de *Leben Jesu* [1].

Selon Jonckbloet [2], le *Paaschspel* aurait été représenté dans une église. En tout cas, l'œuvre garde bien les traces de la liturgie et elle appartient à une période relativement ancienne du développement dramatique. Elle se borne le plus souvent à indiquer les diverses situations que comportent la vie et la passion de Jésus. Parfois même cette indication est faite comme en passant et pour nous avertir que l'auteur n'ignorait pas les procédés de composition familiers à ses confrères du temps. Même, s'il ne fallait craindre de lire dans notre texte plus d'in-

[1] Il suffit de jeter un coup d'œil sur le texte édité par Mone (*Schauspiele,* etc.), et que j'ai appelé jusqu'ici passion de Saint-Gall, pour être frappé des affinités qu'il offre avec le *Paaschspel.* Je n'invoquerai d'autres preuves que les principales formes verbales du présent des verbes *avoir* et *être :*

Paaschspel.	*S. Gall.*	*Paaschspel.*	*S. Gall.*
ich han (vers 42)	ich han (vers 89)	ig ben (vers 1)	ich bin (vers 19)
he hait (18)	er, si hat (7)	wir sin (33)	wir sin (931)
wir han (349)	wir han (131)	si sin (379)	si sin (38)
si hant (156)	sie hant (73)	si sint (23)	si sint (679)

Je pourrais alléguer encore d'autres formes, très significatives : *bit* pour *mit; ir-* pour *ver-* comme préfixe (*irfullet = irvollet*), *hie = hier* (Saint-Gall, 679 et Paaschspel, 1491); *wan* pour *want* (néerlandais actuel = car); *hude = heute* (Saint-Gall, 519 et Paaschspel, 1148, etc.).

[2] *Geschiedenis der middennederlandsche Dichtkunst,* III, 519. Jonckbloet fait cette remarque : « On ne comprendrait pas qu'une pièce aussi étendue ait eu l'église pour théâtre, si l'on ne savait que l'on consacra plusieurs jours à la représenter. » Or rien ne prouve qu'il en ait été ainsi; au contraire, la langue de l'œuvre, son étendue, les développements plutôt littéraires qu'édifiants de certaines parties, notamment de la scène de Madeleine, enfin le nombre des personnages, tout semble indiquer que la représentation a eu lieu soit sur une place publique, soit dans le cimetière. Il ne faut pas oublier que le drame d'*Adam,* qui est plus ancien en date et plus bref que le *Paaschspel,* a été joué devant le portail de l'église, comme l'atteste la rubrique *Vadat in ecclesiam,* s'appliquant à Dieu (*Figura*) lorsqu'il quitte la scène.

tentions qu'il ne renferme, on pourrait attribuer une portée philosophique à la marche adoptée par son rimeur. Au moins est-il permis de rappeler à son sujet l'observation si juste de M. Petit de Julleville[1] : « La création et la chute des anges, la création et la chute de l'homme sont longuement développées, parce que là est l'exposition du grand drame chrétien, parce que là s'engage l'action dont Jésus apportera le dénouement. Puis tout ce qui prépare ou annonce ce dénouement deviendra la tragédie même et sera longuement mis en scène; le reste sera omis. » Or le débat des vertus et le défilé des prophètes préparent, dans le *Paaschspel,* le dénouement au même titre que la vie de Jésus elle-même; de celle-ci, nous n'avons qu'un fragment, une série d'épisodes plutôt ébauchés et, selon le mot de Jonckbloet, d'un accent plus épique que dramatique.

Le *Paaschspel* semble donc représenter l'âge primaire du drame religieux en langue vulgaire; il est grave de ton, sans ces intermèdes joyeux de bergers ou de soudards, ni ces entrées sensationnelles de démons qui allongent démesurément les compilations du XVe siècle. Mais, d'un autre côté, rien ne peut nous empêcher d'admettre que l'œuvre avait une étendue beaucoup plus considérable que les quinze cents vers qui nous ont été conservés. Sans parler des lacunes du manuscrit et d'autres peut-être sur lesquelles nous n'osons nous prononcer (par exemple, dans la scène des noces de Cana) et qui remonteraient à une copie antérieure à la nôtre, on est donc en droit de soutenir que l'histoire sacrée y était traitée dans toute sa longueur, qu'on assistait à la vie publique, à la mort et à la résurrection de Jésus; nous aurions donc dans le texte de Maestricht un spécimen des passions de la dernière période, remarquable autant par sa sobriété que par ce caractère encyclopédique, dont la plupart des œuvres germaniques du siècle suivant sont encore dépourvues.

Il me reste, après avoir fait connaître le *Paaschspel* en lui-même, à le rapprocher des drames qui, de l'aveu des critiques,

[1] *Les mystères,* t. I, p. 209.

appartiennent au groupe rhénan, ou, plus exactement, à la section francfortoise de ce groupe; je serai tout naturellement amené, dans l'exposé que suppose cette confrontation, à mettre en parallèle avec ces drames et celui de Maestricht d'autres textes que mes devanciers, pour des raisons que j'ignore, avaient cru devoir isoler dans leurs classifications; c'est une anticipation qui m'est imposée par la méthode inhérente au sujet; elle n'offre aucun inconvénient grave et a cet avantage appréciable de supprimer les longueurs, et même les répétitions, qu'un double exposé entraînerait inévitablement.

A. — *La Création.*

L'idée de donner pour prologue au drame de la rédemption celui de la chute, est très ancienne dans le théâtre français; dès le milieu du XII[e] siècle [1], la pièce d'*Adam* nous l'offre sous une forme développée et littérairement remarquable; au XIV[e] siècle, on peut supposer qu'elle se retrouvait dans le prototype français de la passion rouergate [2]; en tous cas, les passions de Sainte-Geneviève et de Gréban, les manuscrits de Troyes et de Valenciennes et le manuscrit 904 de la Bibliothèque nationale possèdent traditionnellement un tel prologue [3]. En Allemagne, ce n'est qu'assez avant dans le XIII[e] siècle que nous notons une partie de ce sujet traitée dans la passion de Vienne; beaucoup plus tard, Eger nous offre,

[1] Voyez l'édition Grass (Halle, 1891) et, sur la date approximative du texte, Suchier dans les *Göttingische gelehrte Anzeigen,* 1891, p. 697 : « etwa in die Mitte des 12. Jahrhunderts ».

[2] *Mystères provençaux du XV[e] siècle,* publiés pour la première fois par A. Jeanroy et H. Teulié. Cp. p. xvi pour les emprunts littéraux faits par le texte rouergat à une passion gasconne du XIV[e] siècle, dont M. Stengel a démontré l'étroite dépendance vis-à-vis des textes français (*Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur,* XVII, 209.).

[3] *Mystères,* etc., p. IX.

comme Maestricht, une « creacion abrégée », tandis qu'Alsfeld, plus fidèle au plan de Vienne, n'a guère développé que les scènes de démons. Partout nous voyons Lucifer s'enorgueillir et essayer de s'égaler à son Créateur :

Vienne.

Alhie setz ich meinen stůl
Das mag ich rechte wol getůn
den meinen bi den sînen!
ich[wil] dar auf erscheinen,
wan ich wil selber got wesen.
ân mich chan nieman genesen
(14-19).

Eger.

Mein stül den wil ich sezen schon
Aüff in in den allerhegsten thron
Do wil ich werden ganz geleich
Dem hegsten got im himelreich
(105-108).

Alsfeld.

Ich wol min stull seczen uber minen [scheppere
Und wol mich em glichen
In den fronen himmelrich
(156-158).

Maestricht.

Ich sien in minen claren schin
Dat is mich du(o)nke werdich sin
Dat ich minen stul in oisten
sezze ende gelich dem hoisten.
Nu pru(o)vet, gesellen alle,
Wie uch dit bevalle
(9-14).

Après sa chute, le séraphin s'adresse à lui ainsi qu'à ses compagnons dans le jeu d'Eger; dans Maestricht et dans Vienne, c'est le Seigneur qui parle :

Vienne.

Var hin, Luzifer, in dei helle
mit allen dînen geselle!
(32-33).

Eger.

Nim an dich all dein gesellen,
Ir müst all in die tieffe hellen
(173-174).

Maestricht.

Ende alle(n) dinen gesellen
Nu vart zu der hellen
(21-22).

Alors l'archange déchu (dans le *Paaschspel*, Dieu lui-même) :

Vienne.

ich hân verdient mîns schephers zorn!
Owî, owî hôemût,
dû wurde nie gůt,
. . . .
dez můz ich in die helle!
ê, Satan mîn geselle
(49-51; 54-55).

Eger.

Ich bin gefallen in Gottes zorn
Umb meinen grossen ubermüt,
Der ståz was bősz und nimer güt
(236-238).

Maestricht.

Lucifer, din overmuet
Hait dir benomen al dat guet
. . . .
(17-18).

Plus tard, lorsque Adam et Ève ont succombé, le Seigneur apparaît :

Vienne.

Adam, Adam, wo pistû?
wê, wi weise pis dû nû!
(114-115).

Maestricht.

Sage, Adam, wo bes du?
Wat hais du begangen nu?
(40-41).

Vienne.

Sult daz haben von mir ze rehte
daz ir mit arbeit unt in nôt
Sult immer ezzen euwer brôt
(121-123).

Eger.

Im schwais mustů gewinnen dein prot,
Das treiben stez pis an den tot;
Darnach dein leib sol wider werden
Als er ist kümen von der erden
(483-486).

Maestricht.

Ende als du kumes zu der erden
So muz dir sur werden
In dinen sueize din broit
Du(o)rg des bitters hungers noit
(84-87).

Puis Dieu s'adresse au chérubin dans Eger, le chérubin à Adam dans le *Paaschspel* :

Eger.	*Maestricht.*
Treib si aus dem paradeis hin vor, Schleis nach in des paradeisses thor (497-498).	Inde ilet her vore, Ich muz huden dise dore [1] (94-95).

Ces passages, pris parmi un plus grand nombre, suffisent à établir la parenté étroite de Vienne avec Eger et Maestricht dans cette scène, dont on chercherait vainement la trace dans les passions francfortoises. Je ne m'explique donc pas comment M. Creizenach [2] veut qu'Eger ait une origine distincte, car les affinités de ce texte avec le *Paaschspel* étant assurées et celles du *Paaschspel* avec Alsfeld et Heidelberg devant faire l'objet d'un prochain exposé, qui les mettra hors de doute, il ne reste plus admissible qu'il n'existe aucun lien entre Eger et le groupe de Francfort. En ce qui concerne les trois textes comparés plus haut, cette question se pose : Quel est celui qui a servi de modèle aux autres, ou bien ont-ils suivi, d'une façon indépendante, un même modèle? La première hypothèse est exclue à priori pour Eger, de date trop récente ; si Maestricht date de 1350 environ [3], il devient inadmissible, à moins d'y voir le remaniement tardif d'une œuvre plus ancienne (ce qu'excluent les caractères déjà analysés de ce fragment), qu'il ait inspiré une passion du XIIIe siècle. Serait-ce donc celle-ci qui aurait été le prototype des deux autres? Un examen comparatif, même

[1] Tout en attachant le plus grand prix, comme d'ailleurs mes devanciers l'ont fait, à ces rencontres de rimes, je crois qu'elles n'ont pas toujours le caractère décisif qu'on serait porté à leur attribuer; certaines situations, tirées des Évangiles, appellent certains développements identiques, qui ne peuvent guère s'exprimer diversement. Il est de plus, en dehors même de cette considération, une sorte d'attraction instinctive qui amène, dans la bouche ou sous la plume, à l'audition d'un mot final le mot qui rime naturellement avec lui; je citerai *got : tot : not; lan : han; erkoren : geboren; lîb : wîb; konne : wonne,* qu'on ne peut lire un texte du moyen âge allemand sans trouver réunis. Il en est de même en France pour ces rimes *camarades.*

[2] *Op. cit.*, p. 224.

[3] *Zeitschrift f. d. Altertum,* II, 302.

sommaire, de Vienne et de Maestricht rend douteuse cette dernière supposition : Vienne est plus détaillé que Maestricht ; il a donné aux scènes infernales une extension qu'elles n'ont certes pas dans l'autre texte, où elles ne sont qu'indiquées ; on y voit figurer les âmes d'un usurier, d'un moine, d'une sorcière et d'un voleur; on entend leurs lamentations auxquelles répondent les imprécations sardoniques de Lucifer. De plus, la disposition du jeu est toute différente ; la scène de Madeleine, imitée de celle du jeu de Benediktbeuer, fait suite aux diableries du début, et le dernier repas de Jésus avec ses disciples sert d'épilogue. Il ne reste donc qu'à admettre un prototype commun, ce que l'importance assignée à la scène de Madeleine des deux parts achève de rendre vraisemblable. Ce prototype ne peut être toutefois Benediktbeuer, qui a influencé Vienne dans quelques endroits (il a déjà le *mercator*, dont le dialogue avec la pécheresse est simplement reproduit dans Vienne), mais ne suffit pas à rendre compte du plan de cette dernière œuvre, plan qui paraît avoir été voulu tel et dont M. Froning proclame « l'harmonie intelligente [1] ».

B. — *La Nativité.*

La nativité de Jésus est un des sujets favoris de l'art dramatique du moyen âge. A défaut des textes du groupe de Francfort, on peut chercher des parallèles au *Paaschspel* dans une région qui n'est pas trop éloignée de son berceau. Parmi les documents que j'ai eus sous les yeux, il en est tout d'abord un qui s'imposait à mon attention : c'est le drame d'Eger, qui a déjà fourni matière à des rapprochements dignes d'intérêt; ensuite je rangerai, tant en raison des rapports qu'ils offrent avec notre ouvrage qu'à cause de ceux qui les unissent l'un à l'autre, le jeu de Noël de Hesse et le *Kindheit Jesu*. Le jeu hessois

[1] « Stehen die Teile durchaus in geistigen Zusammenhange. » *Op. cit.*, pp. 302-303.

proviendrait, d'après Froning [1], d'un lieu voisin d'Alsfeld; il semble, bien que Mone soit moins affirmatif à cet égard [2], qu'il en ait été de même du *Kindheit Jesu*, dont une rédaction plus ancienne doit avoir été écrite en un dialecte bas-allemand.

L'étude comparative de ces quatre textes met hors de doute l'existence d'un original qu'ils ont tous connu et suivi, mais dont les trois derniers ont particulièrement développé les indications, tandis que le *Paaschspel* reste strictement fidèle à la donnée originale; peut-être même son médiocre auteur, pressé d'arriver aux principaux épisodes de la carrière apostolique de Jésus, aura-t-il écourté son modèle en quelques endroits.

L'annonciation, la scène des pasteurs, qui, avant d'aller adorer Jésus, dialoguent entre eux sur les merveilles dont le messager céleste les a entretenus, la rencontre des mages et leur visite à Hérode, qui consulte les docteurs de la loi (*scribæ*), les présents symboliques qu'ils offrent au nouveau-né, leur retour par un autre chemin que leur trace un envoyé du Ciel, la déconvenue d'Hérode, le conseil qu'il tient avec ses chevaliers (*milites*), enfin le massacre des innocents et les lamentations des mères, de Rachel qui les symbolise toutes et peint leur douleur en strophes cadencées : voilà les principaux traits que le drame liturgique connaît déjà et que le drame en langue vulgaire va lui emprunter. Ils se retrouvent tels quels dans le *Paaschspel*, qui a également conservé le messager (*bode*) avertissant Hérode de la venue des mages et de leur fuite. Dans les autres textes, la part personnelle du rimeur est beaucoup plus grande; de courts épisodes sont ajoutés, des détails brodés de-ci de-là ; Maestricht a consacré trois cents vers à la nativité, le *Kindheit Jesu* et le jeu hessois en comptent un millier; dans Eger, l'annonciation débute au vers 1393 et le retour d'Égypte s'accomplit après le vers 2584.

C'est surtout dans la première partie de cette scène que se pressent les analogies avec le *Paaschspel;* à l'ange qui lui révèle ses hautes destinées, Marie répond :

[1] *Op. cit.*, p. 869. Je suis le texte de cet éditeur.
[2] *Schauspiele, etc.*, t. I, pp. 138 sq.

Jungling, du mich des pas bericht.
Das wer ain wunderlich geschicht,
Das ich geper ein kindelein hie,
Und ich erkant doch mannes nie
(*Eger,* 1403-1406).

. . . .
Id dunckit mich wunderliche
Dat ik immerme geschie,
Want ich man bekande nie
(*M.*, 259-261).

D'autres analogies, sortes de réminiscences des rimes de l'original, apparaissent aux vers suivants (cp. E. 1417-18 et M. 268-69). La salutation d'Élisabeth est, dans le *Paaschspel*, devenue l'espèce de cantique que récite Ecclesia :

Du bist gesegent ob allen weibe,
Darzu dein helig frucht im leibe
(*Eger,* 1429-1430).

Gesegnot oͮch du selber bist
uͤber all maͤgt und wip,
so saͤlig wart nie wips lib
(*K. J.,* 391-393).

. . . .
Rose aller wive
So wale dinen live
. . . . . .
(*M.*, 272-273).

tandis que les vers suivants de ce cantique correspondent à celui des filles de Sion :

. . . .
Er juncfrawen alle glich
lobet Maria ewiglich
mit gesange schone
in dem obersten trone
(*Hesse,* 258-261)[1].

Es ward nie gesehen din gelich,
Und wirt niemmer me geborn.
Got hͮat ze muͤter dich erkorn,
du aller welte Kͮunigin
. . . .
(*K. J.,* 474-477).

dat du ie wordes geboren
zu himele so bis du irkoren
der genaden aneginne.
Heil dir, kuninсginne,
von Davites ku(o)nne
. . . .
Du salt dragen crone
in den hoisten trone,
in den himelriche,
immer eweliche
(*M.*, 274-278; 282-285).

[1] Comparez du même jeu les vers 224-230; *himelrich : ewiglich* aux vers 215-216.

Dans nos textes, comme dans ceux de France et d'Angleterre [1], Joseph conçoit des doutes sur la fidélité de son épouse mystique; l'ange vient alors le rassurer (H. 75-80 = M. 286-97):

Joseph, ich sag dir zu diser frist,
Die gross trubsal, die in dir ist,
Die soltu aus dem herzen lan
. . . .
Si hat gewürckt der heilig geist :
Die potschafft hab ich selbs geleist.
Si wirt gepern a̋in kindelein
Und bleibt doch stez ein juncfraü rein
(*Eger*, 1475-1477; 1481-1484).

wǎrumb wilt du lǎssen varn
die magt, die dir gemachelt ist?
nim sie an vorcht zuͤ diser frist
(*K. J.*, 422-424).

Du salt nicht lassen Mariam alleyn
Wan se ist eyn iuncfrawe reyn!
Och kummet dy gebort allermeist
her von dem heilgenn geist!
(*Hesse*, 77-80).

Went der heliche geist
De sal duen sin volleist
An der heilicher gebort
(*M.*, 294-296).

A partir d'ici, la tradition s'éloigne un peu du *Paaschspel*, dont la concision ne prête guère à des parallèles, et c'est surtout le jeu hessois et Eger qu'il faut comparer; les refus qu'essuie Joseph de la part des *hospites*, à la porte desquels il vient frapper à Jérusalem, sont les mêmes dans les deux ouvrages. Comparez E. 1559-60 et H. 99-100; E. 1565-6 et H. 103-4, et surtout les vers suivants :

Das sei geklagt dem ewigen got
Das wir nun seindt der leütte spot.
. . . .
Das ich kein herwerg finden kan
und also in der irr umb gan
(*E.*, 1585-1586; 1589-1590).

Ach got in der ewickeith
geclaget sy dir unser leyt,
das ich nicht eyn herberge kan
[vinden!
. . . .
wie lange sal ich umme gan?
(*H.*, 123-125; 127).

Après quoi vient la dernière réplique de Marie qui offre des analogies moins frappantes, quoique certaines (E. 1617. sqq. et

[1] Citons la *Joseph's jealousy*, dans Marriott *Collection of english miracle plays*, 1838, et le texte édité par Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle*, tome II.

H. 131 sqq.), puis des deux parts éclate le *Gloria in excelsis deo*, que Hesse est seul à traduire en vers allemands.

Plus loin, ce sont d'autres similitudes [1], lorsque Marie invite Joseph à bercer (à admirer E.) l'enfant nouveau-né :

Nün küm her, lieber Joseph mein,
Und sich an das schoene kindelein
(*E.*, 1631-1632).

Joseph, lieber newe myn,
hilff min wiͤgen dass kindelin
(*H.*, 155-156).

Bientôt l'ange apparaît aux bergers [2] et, de nouveau, quelques traits sont communs à nos deux textes, dont le second a de longs développements, conformes à sa destination particulière de jeu des bergers :

Furchtet euch nicht zu diser stundt
Wach aüff und thüs dem andern [kundt.
. . . .
[3] Gar ein gross wunderlich geschicht
Mich dunckt ich hab da gesehen
(*E.*, 1649-1650; 1652-1653).

Er herte, grosse freude dun ich uch [kunt!
hie ist gescheen zu disser stundt
eyn gross wunderwerck
. . . .
(*H.*, 338-340).

Les bergers entre eux [4] :

Er sang dort her von himels thron.
Von im do hort ich selzam mer
Und wie ein kindt geporn wer
Von einer juncfraŭ seiberleich
Dem kindt zu dienst zeŭcht alle reich
(*E.*, 1662-1666).

es was der engel vom hymmelrich
. . . .
und brocht unss gute mer
wie dastu geboren were
Jhesus Crist
der aller werlt eyn troster ist
von eyner reynen meit
(*H.*, 376, 378-382).

[1] H. a en plus la scène du berceau et le personnage, assez imprévu, du *servus*.

[2] Comp. H. 338-345; *K. J.* 439-445; M. 298-303; H. 408-411; M. 334-337. 312-313, 320-321.

[3] Ces deux derniers vers sont dits par l'un des bergers dans Eger.

[4] Ici s'intercale dans H. une scène comique : le *servus* d'un berger a fait un rêve grotesque qu'il raconte tout au long; il est vaguement question de rêves dans E.; des deux parts, les bergers croient être l'objet d'une sorte de mirage. (Voyez E. 1655-1656 et 1659.)

Dans H., nous constatons ensuite une interversion qui ne doit pas remonter à son auteur et qui, en tout cas, est en opposition avec la tradition constante de la scène des bergers. L'ange ordonne aux bergers d'aller à Bethléem, pour adorer l'enfant, mais il le fait aussitôt après avoir annoncé la « bonne nouvelle », tandis que dans Eger et ailleurs, un premier dialogue des bergers s'interpose entre les deux messages célestes [1]; voici en tout cas le parallèle auquel prête le second de ces messages :

Lieben hirtten, ir solt aüff stan	Er herten, er sollet uffstan
Und schnelligklich gen Bethleem gan	Und sollet geyn Bethleem gan
In ain hüttlein, das ist gemein,	und beschauwen den heilant,
Do werdt ir vinden die juncfraů rein	. . . .
(*E.*, 1673-1676).	der liet by dem osgen und esselin
	in eynem krippelin
	(*H.*, 346-348; 350-351).

Les bergers s'interpellent entre eux pour s'encourager à entreprendre ce voyage [2]; puis ils adressent leurs salutations au nouveau-né.

A partir d'ici, le jeu hessois cesse de nous fournir un terme de comparaison très utile; c'est surtout entre Eger et le *Kindheit Jesu* [3] que se continue le parallèle, bien que, à certains endroits, le *Paaschspel*, malgré sa regrettable brièveté, nous vienne encore en aide [4]. Nous n'avons plus l'ordonnance pri-

[1] Comp. Eger respectivement 1643 sq. et 1673 sq. Ce qui me confirme dans l'idée qu'il y a eu interversion dans H., c'est que le texte latin qui suit la rubrique (*Annuntio vobis gaudium*) ne correspond pas aux vers allemands.

[2] Entre autres rapprochements que l'on peut faire ici, je citerai les vers 1683-1684 d'E., et 457-458 de *K. J.;* la rime *heide : weide* et l'allusion aux troupeaux sont dans E. (1695-1696) et dans H. (450-451).

[3] Comp. E. 1717, avec *K. J.* 567-568, 1727-1728 avec *K. J.* 506-507, 1739-1741 avec *K. J.* 509-511, 1921-1922 avec *K. J.* 650-651, 1924-1926 avec *K. J.* 652-653 (rimes souvent identiques), 1973-1974 avec *K. J.* 523-524.

[4] Voyez *K. J.* 506-510 = M. 346-350, *K. J.* 516-517 = M. 356-357, Eger 1875-1878 = M. 390-394, (rimes identiques) *K. J.* 554, 558-561 = M. 407-411, E. 1900-1902 = M. 444-447, E. 1957-1958 = M. 452-453.

mitive de la scène des mages, mais la suite des discours, fort délayés dans E. et dans *K. J.*, est la même de part et d'autre ; certains vers ont même surnagé, notamment lorsque a lieu l'offrande :

Da mit ich hie ain zaichen geb,
Das kain höher auff erdt nit leb.
. . . .
Maria dein gnad teil heuͤt mit mir
Wan ich wil ewig dienen dir
(*E.*, 2099-2100; 2105-2106),

. . . .
mirre betuͤt toͤtlich leben,
die driw werdend billich dir geben,
sy sind genossam alle dir.
kuͤnig aller welt, enpfǎch von mir
diss gold, da mit ich ere dich,
und biss gnaͤdig uber mich
(*K. J.*, 788-793),

dit le premier roi, et le deuxième :

so raich ich dir mein opfer auch,
Hie den wol richenden weiraüch
. . . .
in dein beschüz bevilch ich mich
O kindtlein rein, des pit ich dich
. . . .
(*E.*, 2121-2122; 2133-2134).

Enpfǎch genaͤdiger got ǒch
von mir herr diss wirǒch
. . . .
und hilf nǎch disem leben mir
das ich mit froͤdem kom zuͤ dir
(*K. J.*, 794-795; 800-801).

Lorsque l'ange vient avertir les mages qu'ils doivent prendre au retour un autre chemin, pour se dérober à la curiosité d'Hérode, d'autres analogies s'imposent à nous :

Ir kunig, nun seit von mir ermant.
Ich bin ein engel zu euͤch gesant
von got vatter aus dem himelthron
. . . .
(*il s'agit d'Hérode*).
Er wil euch all zu todt erschlahen
(*E.*, 2187-2189; 2197).

. . . .
die botschaft kund ich iuch von got,
ich bin sin engel und sein bott,
. . . .
er will erschlachen der mägt kind
(*K. J.*, 825-826-824).

Want ich ben uch zu vromen
Heir gesant virholentliche
Van den hoen hiemelriche
(*M.*, 477-479).

La suite offre des ressemblances non moins frappantes ; ainsi, lors de la présentation au temple (comp. *K. J.* 843-844 avec

Eger 2210-12); mais je voudrais faire deux derniers rapprochements avec Maestricht et clore par là cette partie de mon exposé :

Das sal ich dir uffinbarn
Das du tzihest in Egiptenlant
(Das ist Herodes unbekant)
Das da moge das tzarte kindelin
Bliben bi dem lebin syn
(*H.*, 834-838).

Joseph, nem Maria ware
Mit ire kende ende vlu al dare,
da er nimanne en syt bekant,
Dat is in Egypten lant;
inde also lange al da bes
wint doit is Herodes
(*M.*, 516-521).

. . . .

Joseph, du macht das kindlin
fuͤren und die mǔter sin
hin wider haim in iuer land;
die sich da her geflissen hand
sines todes, die sint tod
(*K. J.*, 1077-1081).

. . . .

nem Maria bit der hand [1]
strich zu Juda in dat lant,
went si doit sin ende gestorven
die no des kendes sele worven
(*M.*, 554-557).

Il est permis de conclure de la comparaison de ces passages, sinon à la dépendance directe de l'un de ces textes vis-à-vis des autres, du moins à une parenté d'origine entre eux.

C. — *Madeleine.*

L'épisode de Madeleine nous invite à d'autres confrontations. On sait par quelle série de confusions, remontant, paraît-il, « à la plus haute ancienneté [2] », les auteurs de passions

[1] Le *bit der hand* n'est ici qu'une cheville reproduite dans Eger 2327 et 2553, tandis que dans *K. J.* la rime *hand* se justifie par le sens et semble plus voisine de l'original commun. Ce n'est pas le seul cas où Eger montre une connexité d'origine plus étroite avec *K. J.* Aux nombreux passages communs déjà allégués dans le texte et dans les notes (note 3 de la page 26), — et au fait que les deux textes ont le même développement de la scène des mages et de celle de la présentation, au temple, tandis que toutes les deux manquent à H. (dont le prototype *h* a dû les supprimer) et la deuxième à M., — j'ajouterai les vers suivants : *K. J.* 855 = Eger 2241, *K. J.* 908-911 = E. 2260, sq. ; *K. J.* 951-952 = E. 2330-2332 ; *K. J.* 991-992 = E. 2335-2336 ; *K. J.* 1027-1029 = E. 2449-2450 ; *K. J.* 1034-1035 = 2474-2476, etc.

[2] Petit de Julleville, *Les mystères*, I, 220.

ont été amenés à ne faire qu'un seul et même personnage de la sœur de Marthe, de la femme délivrée par Jésus des sept démons qui l'obsédaient (Luc, VIII, 2) et de la *peccatrix* qui alla oindre les pieds du Rédempteur chez Simon le Pharisien (Luc, VII, 37-50)[1].

La scène de Madeleine se retrouve déjà au XIII[e] siècle, avec une foule de développements profanes, dans le jeu de Benediktbeuer et dans d'autres passions du groupe rhénan, notamment Alsfeld, Friedberg[2] et Eger, où les diableries prennent une importance que le premier jeu cité et le livret de scène de Francfort, d'où procèdent les trois derniers, ignorent encore. Il en va de même du *Paaschspel*, où cependant la scène comporte cent quatre-vingts vers (775-955). Si l'on examine les développements que l'auteur de Benediktbeuer a donnés à cette partie de l'œuvre, on constate qu'ils consistent principalement dans l'introduction de l'*amator* et dans une adaptation assez gauche[3] de la scène du marchand de parfums dont on n'a que faire ici; ce n'est qu'après sa conversion que Madeleine va acquérir les « oignements » qu'elle destine au Christ, lors de son séjour chez Simon, et c'est alors seulement que les grandes passions mettent en scène « l'apothicaire ». Si, au contraire, on compare Francfort à Maestricht, on ne trouve à leur base ni *amator* ni marchand de parfums, mais simplement un groupe

[1] La confusion était d'autant plus aisée que le récit des trois autres évangélistes renferme un épisode peu différent (*femina ungens*), où il s'agit d'une femme que deux d'entre eux ne désignent pas nominativement, tandis que Jean (XII, 1-8) met en scène Marie, sœur de Marthe et de Lazare. Comp. d'ailleurs Wirth, *op. cit.*, p. 216.

[2] A la différence d'Alsfeld, Friedberg, d'après M. Wiegand (*Zeitschrift für das Altertum,* VII, 547), n'a ni les diableries du début, ni les scènes qui précèdent celle de Marie Madeleine. La rubrique porte : « Hoc dicto, Maria Magdalena superbo habitu incedit cum Lucifero et dicit : Ich wel czyren mynen lib », etc. Puis vient une diablerie qui offre des analogies avec Alsfeld.

[3] Comme l'a observé M. Wirth (*op. cit.*, pp. 11 sq.), la formule de la scène des trois Marie dans le mystère de Tours : *Dic tu nobis,* etc., n'a même pas été modifiée en *Dic mihi,* alors qu'il n'y a plus qu'un seul personnage en face du *mercator*.

de jeunes gens et de jeunes filles devant qui Madeleine chante quelques couplets, célébrant la joie de vivre à la façon toute sensuelle et païenne dont l'entendait la lyrique populaire et courtoise du temps. Encore est-il à noter que dans le livret de Francfort, le dialogue s'engage aussitôt (nº 86) entre Madeleine et Marthe, celle-ci s'efforçant de convertir celle-là à une vie plus honorable :

Maria, liebe swester min
. . . .

début qu'on retrouve dans Vienne (337 sqq.), dans Saint-Gall (162 sqq.) et dans Maestricht (898 sqq.). C'est ici, à proprement parler, que commence la scène de la conversion de Madeleine; tout ce qui précède est de pure imagination et n'a que plus d'intérêt dans une enquête comme la nôtre. Dans Maestricht aussi bien que dans Alsfeld et Friedberg (dont on peut rapprocher ici Erlau IV), Madeleine s'avançait donc « superbo habitu » et disait :

Friedberg.

Ich wel czyren mynen lib. . .
quo finito cantet
Ich breyte mynen mantel in dẏ auwe
Comp. *Erlau* IV (619-620) :
Ich pin ein vil schônes weip
Ich wel preisen meinen leip
Comp. *Alsfeld* (1790-1793) :
Ich wel zieren mynen lipp,
want ich byn eyn schones wypp,
und wel auch gern reyen
mit paffen und myt leyen !
. . . .
ibid., (1776-1779).

nu sich her an dit spiegelglass
der schonestn schone, der du hoist !
nach schoner dann noch ye keyn wypp,
sich, so schone ist dyn lipp.

Maestricht.

Nu schouwet alle gemeine
grois ende cleine [1]
wie ich schire meinen lijf
Als ein wonnencliche wijf
sich van reihte ciren sal
an iren lijf . . . (818-823.
. . . .
. . . .
. . . .
dus nemet einen spigel
da ir reihte als in ein sigel
muget ur gedene beschouwen
(828-830).

[1] *Grois ende cleine* correspond au *paffen und leyen* (« clers et lais » en ancien français) d'Alsfeld. Chaque auteur a employé l'expression qui lui était la plus familière pour dire : tout le monde.

De part et d'autre, de même que le détail bien original du miroir, se retrouve l'allusion aux jeunes gens (*demonibus* [1] dans Alsfeld, qui a altéré la tradition pour mettre le diable à toutes sauces) :

(*A.*, 1782-1783).
Ja, viel lieben knecht
er kommet mer wol gerecht!

(*M.*, 841-843).
ir meide, ir sult ug halden fin,
als ig duen, intgeen die knehte.
Beschouwet min gedegene reihte,

et le trait de la coiffure [2] :

(*A.*, 1830-1831).
dissen hut solt er uff uwer heubt seczen
und darunder gar wol ergeczen.

(*M.*, 835-836).
ir sult auch umbe ur hovet
[strecken,
ir iuncfrouwen, ein quac, etc.

L'imitation est donc certaine, mais il est non moins certain qu'elle repose sur l'existence d'un modèle commun au sous-

[1] Friedberg devait offrir des développements identiques à ceux d'Alsfeld; mais *Natyr*, qui est dans ce dernier texte un démon, n'est dans Friedberg qu'un serviteur; on voit déjà que l'introduction d'une *diablerie* est de fraiche date et ne peut s'expliquer par une infiltration lointaine; dans Vienne, d'ailleurs, les deux quatrains des *diaboli* sont probablement une addition du copiste; en tout cas, ils n'ajoutent rien à l'action.

[2] Ce trait est fidèlement conservé dans Eger, que je profite de cette occasion pour rapprocher ici d'Alsfeld :

Eger (2897-8, 2900-1, 2907-8).
Ich wil mir machen ein krenzlein güt
Dar untter wil ich froͤlich sein
. . . .
Wan ich wil mein leben also verpringen
Und stetigklich nach freiden ringen
. . . .
Und wil gen in die auen
Die schoͤnen kneblein wil ich schauͤen.

Alsfeld (1824-7, 1830-1).
Eya nu gib mer her den scheybenhut:
der ist mer vor den sonnen gut!
mer woln gehen uff die awen
und woln da springen und uns da frawen
. . . .
Ancilla : Dissen hut solt er uff uwer heubt
[seczen.

M. Milchsack a déjà rapproché, dans son édition, les vers 2889-2890 d'Eger des vers correspondants des principales passions francfortoises, y compris le livret de scène (nº 106); la confrontation avec Saint-Gall est particulièrement frappante et met hors de doute les liens qui rattachent Eger au groupe rhénan.

groupe francfortois et à Maestricht. De part et d'autre, on a conservé les traits de ce modèle, mais en y ajoutant d'autres tout à fait indépendants. Ainsi, à défaut du livret de Baldemar de Peterweil, qui est d'une concision énigmatique en cet endroit [1], la passion de Francfort de 1493, qui en dérive, nous fournit un excellent terme de comparaison avec le *Paaschspel;* elle a, comme lui, le discours, d'une érudition maniérée et toute cléricale, de Madeleine à ses compagnons (*gesellen*, v. 670; *ritter,* 671), et, si elle est moins prolixe, elle dit comme lui l'essentiel :

Francfort, 1493.	*Maestricht.*
ach! gesellen stoltz und here,	dar umbe rade ich ug alle
springet her tzu mir!	dat ir willet volgen mich :
ir sijt so hubsche und fin,	ig zal ug machen vroudenrich.
ir sullet mir wilkomen syn!	(815-817).
freude sol uch werden kunt!	
(672-676).	

Des deux parts il est fait allusion à une doctrine d'amour qui nous reporte aux XIIe et XIIIe siècles, où elle fut codifiée tant de fois, et en France tout d'abord ; c'est cette doctrine qu'invoque et qu'expose assez longuement Maestricht (812 sqq.):

went min lere, si is guet,

dit Madeleine, et cette sorte de « sermon joyeux » ou plutôt « profane », elle le termine ainsi (840) :

dit is sicher die lere min!

A sa sœur qui lui conseille le repentir (*wiltu uns nu leren?* dit la pécheresse, v. 720), Madeleine expose aussi les maximes de l'*ars amatoria*, ou, du moins, elle s'écrie :

in den buchern sthet geschriben :
« wer do fochtet des todes zorn,
des leben ist gar verlorn. »
darumb wil ich in vreuden ringen.
(*Francfort,* 1493, vers 739-742.)

[1] Saint-Gall, qui découle, d'après les derniers critiques, du même original que Francfort, possède les indications relatives au dialogue de Marie avec ses compagnons de plaisir (156-161, 186-191, 232-235).

La parenté est donc évidente, et elle suppose bien, comme je l'ai dit, un prototype commun à Maestricht et à Francfort. Il resterait, mais c'est là un sujet tout à fait secondaire pour moi, à rechercher les sources où Maestricht a puisé les autres développements, d'ordre littéraire, que son auteur a donnés à la scène de Madeleine. Cette scène s'ouvre par une sorte de monologue dans lequel est célébré le renouveau ; en réalité, c'est là le thème d'un récitatif de vingt vers, suivi d'une chanson qui, écrite dans un mètre particulier, rappelle de loin le *Minnesang* germanique. Et, de fait, c'est au *Minnesang* qu'il faut demander sans doute le texte de cette chanson et des vers qui la précèdent; ceux-ci ne sont, d'ailleurs, que des variantes incolores d'une forme de poésie que les *Carmina burana* [1] nous ont conservée et qu'ils répètent jusqu'à l'extrême satiété. Comme l'a reconnu M. Wirth [2], les *Carmina burana* furent plus d'une fois mis à contribution par les compilateurs de drames, et la scène de Madeleine fournissait à ceux-ci une occasion merveilleuse de mettre au pillage les compositions légères et agréablement cadencées des clercs vagants. On verra plus loin que ce procédé n'est pas propre aux rimeurs allemands; dans le texte de Jehan Michel que j'ai pu consulter à la Bibliothèque nationale, on lit que « Madeleine pourra chanter de choses fraîches et à plaisance ce qui s'ensuyt ». Il s'agit donc d'additions facultatives, dont la lyrique populaire prêtait la matière au drame.

D. — Lazare.

Dans cette scène, le parallèle est plus général et plus facile ; il confirme les données acquises dans les paragraphes précédents. Dès le début, le rôle du messager qui avertit Jésus de

[1] Je citerai particulièrement les nos 53 et 118 du recueil (éd. Schmeller, *Bibliothek des litterarischen Vereins, in Stuttgardt,* t. XVI); voyez encore le numéro 130*a*.
[2] *Op. cit.*, pp. 132, 216, note 4; comp. Froning, p. 304.

la maladie de Lazare, est le même partout ; Jésus annonce ensuite à ses disciples que Lazare est mort :

Francfort 1493.

Ir jungern, ich sagen uch uffenbore :
Lazarus ist dot, dat ist ware!
(1489-1490).

Saint-Gall.

Ir sollent wůssen offenbar,
Lazarus ist dot vorwar;
nū wol of, und gen wir dar
(487-489).

Alsfeld[1].

Ir herren, ich sagen uch vor war :
Unsser frunt Lazarus slefet zware!
(2223-2224).

Heidelberg.

Ich sagenn uch das uffenbar :
Lazarus der ist doitt fürwar
(2389-2390).

Maestricht.

Ich wilt ug sagen offenbaer
Want ig weist wal vorwaer
Das he doit is ende begraven :
Dat wil ich uch nu sagen
(1104-1107).

Puis il retourne en Judée, malgré le conseil qu'on lui donne (M. 1060-1, = A. 2230-2). Alors s'engage le dialogue entre Marthe et lui :

Francfort 1493.

Ich sagen dir, Martha, sunder wan,
das din bruder sal ufferstan
(1509-1510).

Donaueschingen.

Martha, du solt din weinen lan,
din brůder wirt wider ufferstan
(1271-1272).

Saint-Gall.

Du salt wesen ane wan
Daz din bruder solle irstan
(494-495).

Alsfeld.

M. Herre myn, das weiss ich woil
Dass myn brudder erstehen sail
. . . .
(2247-2248).

Heidelberg.

J. Martha, jch sagenn sünder wann,
Dein bruder wirtt widder vff stann.
M. Mein her, jch es weys woll,
Das mein bruder ersthenn soll
. . . .
(2407-2410).

Maestricht.

J. Halt dich des al sunden waen.
din bruder, he sal up erstaen.
M. Ich weis dat wale, dat he sal
Up erstaen, hait heis geual
(1134-1137).

[1] Les similitudes entre Alsfeld et Heidelberg s'étendent ici à huit vers consécutifs (Alsfeld 2223-2230 = Heidelberg 2379-2380, 2385-2390); il en est de même pour Alsfeld 2237-2240, 2243-2244, 2247-2248, 2251-2254, 2257-2262, etc.; au surplus, il s'agit d'un fait bien connu.

Le dialogue se poursuit avec les mêmes analogies (cp. M. 1140-41; H. 2413-4; A. 2251-2; S.-G. 498-9). Marthe avertit sa sœur de l'arrivée de Jésus; Marie se jette aux pieds du Rédempteur et dit :

Francfort 1493.
o meister, werestu gewesen hie,
so were unser bruder gestorben nye!
(1533-1534; comp. 1507-1508).

Eger.
O herr, werest thů gewesen hie
mein bruder wer gestorben nie
(3159-3160).

Donaueschingen.
Here, weristu hie gewessen,
so wer min brůder wol genessen
(1265-1266).

Saint-Gall.
Herre, weres dū gewesen hie,
so were min bruder dot noch hie
(490-491).

Alsfeld.
werestu by uns gewessen,
sso mochte nu uns wol genessen
(2237-2238).

Heidelberg.
Wer, halt ich, woll genessenn,
Herre, wan du werest hie gewessenn
(2401-2402).

Maestricht.
. . . .
Hetz du bi uns mugen wesen,
so were uns bruder wale genesen.
(1172-1173).

Viennent ensuite quelques vers [1] dans lesquels le parallèle se continue entre le groupe de Francfort, Eger et Donaueschingen, sans que Maestricht y ait part; je les cite pour n'avoir plus à y revenir et parce qu'il appartient à mon exposé de rapprocher Eger et Donaueschingen [2] du dit groupe :

Eger.
Ich bin die urstendt und das leben,
Wer mir nun wil geläuben geben.
Den. . .
(3165-3166).

Donaueschingen.
Ich bin die urstende und das leben,
wer an mich geloubt dem wirt ge- [geben.
daz leben. . .
(1275-1276).

[1] Je cite deux vers à cause du grand nombre de versions qui les possèdent; mais 502-503 de Saint-Gall se retrouvent dans Donaueschingen 1283-1284, Eger 3171-3172; Saint-Gall 504-505 dans Eger 3173-3174, etc., sans parler des textes francfortois.

[2] Outre les passages allégués de Donaueschingen, M. Milchsack, dans les notes de l'édition qu'il a donnée de la passion de Heidelberg, en a cité toute une série d'autres attestant la parenté des deux textes, notamment les vers 1265-1270 de Donaueschingen, qui coïncident avec Heidelberg.

Saint-Gall.

Ich bin die ufirstende und das leben,
swer daz geleubet, dem wirt gegeben
daz. . . . .
(498-499).

Alsfeld[1].

Ich byn das ewige leben
ich magkufferstehen geben
(2251-2252).

Heidelberg.

Martha, jch bin das ewig lebenn :
Ich mag die ufferstendunng gebenn
(2413-2414).

Francfort (livret, n° 108).

Ich bin duz[ewgliche leben]
(cmp. *Fr.*, 1493, vv. 1515-1516).

Dans la plupart des textes, on a mis en scène un ami de la famille de Lazare, ou un juif présent à la rencontre de Jésus et des deux sœurs, et on lui a confié le soin d'exprimer la surprise que cause aux assistants la grande sympathie du Rédempteur (cp. Saint-Gall 513 sqq. avec Maestricht 1182-9); quand Jésus a supplié son père de rendre la vie à Lazare, il ajoute ce motif, suivi de l'appel à Lazare :

Eger.

Lazare, du solt herfür gan
Und aüs dem grab wider aüff stan
(3209-3210).

Saint-Gall.

daz rede ich, daz nū werde irkant,
daz dū mich selbe hast gesant
(525-526).

Heidelberg.

. . . .
Das du mich hie her haist gesandt
Vnnd dein machtt wertt durch mich erkannt
(2467-2468).

Maestricht.

. . . .
Ende dat on allen bekant
Dat ig van dig ben gesant.
Lazare, du salt up staen
inde usser disen grave gain
(1206-1209).

[1] Bien que la parenté d'Alsfeld et de Friedberg soit hors de conteste, il est intéressant de constater que sur le manuscrit de cette dernière œuvre, une seconde main a ajouté cette indication scénique à l'endroit où, dans la première (ce que n'a pas Friedberg), la Mort apparait pour la deuxième fois à Lazare : « Nunc mors venit et dicit Lazaro : « Sage mir » du toder man », Lazarus dicit : « Ach almechtiger got. » Cela fut fait dans une représentation ultérieure du drame, probablement à l'imitation de celui d'Alsfeld, c'est-à-dire d'un lieu voisin de Friedberg et de Francfort. (*Zeitschrift für das Altertum,* VII, 550.)

Il n'est pas jusqu'à l'ordre donné par Jésus, lorsque apparaît Lazare, qui ne se retrouve, dans le *Paaschspel* et le *Leben Jesu*, identiquement exprimé :

Saint-Gall.

Grifet in an bit handen
Losent in von sinen banden
(529-530).

Maestricht.

Loist ime af die bende
An vu(o)ssen ende an hende
(1210-1211).

E. — *L'entrée à Jérusalem.*

Un point de comparaison nous est fourni par des textes dont l'accord a d'autant plus de prix qu'on a négligé jusqu'ici de les grouper en une seule et même famille. Jésus ordonne à deux de ses apôtres [1] d'aller quérir l'âne qui lui servira de monture ; voici le passage :

Donaueschingen.

Petre und Johannes gand zur frist
in das castell, so gegen uch ist;
do findent ir ein essel gebunden
den brin genmir ze disse nstunden.
Und ob des jeman neme war,
der daz zeweren wer komen dar,
so sprechent der her muss die han
denn lat er sij von dannen gan
(1533-1540).

Heidelberg.

Ir jungerenn, macht vff denn pfadtt,
Vnnd gett bin zcu der statt,
Die dortt vor vch gelegenn ist,
Unnd findett jr zcur selbenn frist
Einn eselin angebundenn,
Das lossennet ab zcu denn selbenn [stunden
(2673-2678).

Alsfeld.

Horet, wes hon ich begert :
gehet hen gen der stede wert,
die dort vor uch gelegen ist !
do findet er yn der frist
eynen esel gebunden :
den losset yn den stunden
und brenget en vort here
. . . .
(2512-2517).

Maestricht.

Peter ende Johannes,
in di stat, di vor uch es,
sult ir albeide gaen :
Da vent ir eine esselinne staen
Inde ire junc gebu(o)nden :
Die brenc mir nu zu stu(o)nden.
Wilt dat iman widersaen,
Sait, ur meister wil si haen
(1212-1219).

[1] Maestricht a Pierre et Jean; Alsfeld et Heidelberg ont Pierre et

L'étude des détails de la scène n'aura d'intérêt que lorsqu'elle se fera en parallèle avec les passions françaises.

F. — *Le conseil des Juifs.*

Si j'intercale ici l'examen de cet épisode moins rigoureusement classé dans la tradition, c'est que la majorité des textes le placent après l'entrée à Jérusalem, ou bien, en le subdivisant en plusieurs scènes, développent particulièrement celle qui suit la venue de Jésus dans la ville sainte. La passion de Heidelberg présente un exposé continu ; il en est de même de Maestricht, et cela pour des raisons différentes ; l'auteur de Heidelberg, entrecoupant ses tableaux du Nouveau Testament de tableaux de l'ancienne loi, ne pouvait guère s'y reprendre à plusieurs fois pour exposer la conjuration des Juifs ; l'auteur du *Paaschspel* a obéi à l'instinct de clarté et de concision qui, sauf un ou deux cas, le guide dans tous ses développements. Les deux compilateurs se sont visiblement écartés ici de la tradition qui est attestée par des textes indépendants les uns des autres, par Saint-Gall qui sépare la trahison de Judas (632-7) du conseil tenu à la Synagogue (548-61), de même que par les documents de Francfort et les passions d'Alsfeld et de Donaueschingen.

Dans ces conditions, la comparaison qu'il reste à faire ne portera que sur les similitudes de forme, et non sur l'ordonnance générale de la scène ; partout, d'ailleurs, le début est le

Philippe, legs du livret de Francfort, conservé dans le texte de 1493 (1797 sq.). Au contraire, Donaueschingen a Pierre et Jean qu'on retrouve dans les passions françaises (Gréban et fragment d'Amboise, *Romania*, XIX, 264) et qui était vraisemblablement dans l'original commun de tous ces textes.

même, puis vient la menace des Romains, et enfin on conclut :

Eger [1].

C. Ir herrn, ich wil euch sagen
Es nacht sich zu den heiligen [tagen.
Als hie ist kummen in die landt
Ein zauͤbrer, der sich Jhesum [nandt,
der verkert uns alle leuͤtte
von tag zu tag pis heuͤtte.
Werden des die Remer gewar
Si kummen her gar offenbar
. . . .
Hoͤrt, ir herrn, und merckt mich [wol.
. . . .
Es sei pœsser, ein mensch der [sterb
Dan das die ganze welt verderb
(3453-3460 ; 3483 ; 3489-3490).

Donaueschingen.

Ir priester und schriber blibent hie,
raten an und luͤgen, wie
ir dissen zouferer wellen tuͤn
. . . .
und koment villicht die Romer ze hand
ze nemen [stat] und volck und land.
C. Nu merckend ir juden den rechten [grund
und volgend mir uff disse stund,
wir werent sunst alsant verdorben ;
es ist vil weger ein mensch gestor- [ben,
wann das daz volck als solt verder- [ben
(1461-1463 ; 1475-1481).

Saint-Gall.

C. Ir herren, horent minen rat
daz beide nūz und warheit hat :
. . . .
das volg gleubet an in gar ;
werdent die Romer daz gewar,
sie verdribent uns von dem land,
do von werden wir geschant
. . . .
. . . .
ez ist weger, einer sterbe
dan alle die werlet verderbe
(556-557 ; 552-555 ; 558-559).

Heidelberg.

Ir herenn. findet eẅer roitt
ghenn der wunderlichenn doitt.
. . . .
Die lewdtt jm all volgenn nach
. . . .
Ehe dy Romer komentt here
Mitt jrer machtt vnnd des begere,
Das sie dys landtt an sich gezyegen,
. . . .
Es fügett vnnd zcyemett sich woll
Dass für die lew̋de ein mensch sterbe
Dann das alles volck verderbe
(3017-3018 ; 3035 ; 3041-3043 ; 3092-3094).

[1] J'ai reproduit quelques vers d'Eger, qui ne coïncident pas avec le *Paaschspel ;* mais ils offrent une certaine analogie avec Saint-Gall ; de part et d'autre, ce qui complète la ressemblance, c'est Cayphas qui parle, tandis qu'il en est autrement dans les passions citées à côté de ces deux-là.

Alsfeld.

Ir herren, nu fyndet eyn raid
gen disse wynderliche dait
. . . .
die lude em alle volgen nahe.
. . . .
die Romer mochten kummen here
alle glich yn der begere
wie si dijt lant en sich geziehen
. . . .
. . . .
C. und ist viel besser sicherlich
dass der, der do so berymmet sich,
vor uns alle sterbe
(2425-2426; 2445; 2451-2453;
2463-2465).

Francfort 1493.

Ir herren, findet eynen rat
gein dieser wunderlichen dat!
. . . .
Die lude eme alle folgent noch!
. . . .
ee die Romer komen here
alle glich in der beger
wie si daz land an sich getzijhen :
. . . .
. . . .
C. Ir herren, nu mircket das :
mich duncket, iss were doch bass
das ein mensch sturbe
dan die gantz wernt verdorbe!
(1572-1573; 1591; 1597-1599;
1619-1622).

Maestricht.

Ir heren, wil ir nemen rait
umbe dat sich hi erhaven hait?
. . . .
ime volget ju(o)nc ende alt.
virnement dit di Romere
aldus gedane mere,
si nement uns dat land
inde antwordent in vremede hant
Unse wijf ende unse kent
. . . .
C. Er heren, mirkit alle,
of uch min rait bevalle.
wir sien dat volc irre gaen,
dan dunckit mir nit gut gedaen :
besser ist dat eyn man sterve
dan die werelt al vorderve
(1282-1283; 1307-1312; 1316-1321).

La première partie de ce passage appartient, sauf dans deux textes, à un personnage que Maestricht, sans doute plus fidèle au prototype commun, appelle *Phariseus,* mais qui devient

Sandir dans le livret de scène de Francfort et *Synagogus* dans 1493, *David judeus* dans Alsfeld, *Selem* dans Heidelberg, *Salomon* et *Zacharias* dans Donaueschingen. Eger a mis le passage entier dans la bouche de Caïphe, mais il lui a adjoint, en leur prêtant des développements sans utilité, plusieurs Juifs, *Israhel, Moyses,* etc. On peut donc suivre la marche progressive qui transforme la tradition rudimentaire, dont se contenta le premier compilateur, en une scène compliquée et aux participants multiples. Maestricht se rattache ici plus étroitement au groupe de Francfort ; c'est encore ce que l'on constate dans la suite de la conjuration, notamment lorsqu'un membre de la Synagogue fait observer qu'il faut laisser passer la « Hochzeit » avant de tenter quoi que ce soit contre le Christ (M. 1322-5 = A. 2472-5 ; H. 3103-6). Le reste de l'épisode constitue la trahison de Judas proprement dite ; il va offrir ses services aux Juifs assemblés, en échange des trente deniers qui lui sont comptés sans retard [1] :

Eger.

Ich wil in in verraten wol,
Wan si mir wellen geben einen soldt
. . . .
was welt ir mir mit willen geben,
Ich verat euch an im leib und leben?
(3569-3570 ; 3577-3578).

Donaueschingen.

. . . .
U. Dryssig pfening wend wir dir [geben,
bringstu Jhesum umb sin leben
. . . .
se hin und nim din baren sold
(1689-1690 ; 1693).

Saint-Gall.

. . . .
Waz wollent ir mir zu guden dūn?
ich geben uch Jhesum Marien sūn.
C. Als werlich mūze ich leben,
wir wollen dir drizzig penninge [geben
(632-635).

Heidelberg.

. . . .
Wass wollt jr gebenn mir,
Das jch Jhesum in ewer handtt [gebenn
Unnd jm verroitt sein lebenn
(3114-3116).

[1] Urias, dans Donaueschingen, prononce les trois vers et Cayphas, dans Saint-Gall, les deux derniers : une fois de plus, ces textes marquent leur indépendance par rapport à Maestricht et au groupe francfortois.

Alsfeld [1].	*Francfort* 1493.
	Wan iss zu hoffe alse stat, Mit erlaub zuch ich mich an disen [rat! is das ich mich also vorstehen kan, so jhet die ridde Jhesum an! . . . .
wolt er mer gebben eyn kleynes gut, ich vorradden em syn leben und syn [blut! (3158-3159).	wolt ir mir solt geben, ich rade Jhesum an syn leben (1649-1652; 1655-1656).

Maestricht.

ich muz dog mit urlove
mich zuchen an disen rait,
ich weis wale, wa it hine gait.
ist als ich gemirken kan,
so geit die reide Jhesum an :
. . . .
nu siet wat ir mir willet geven;
he wirt ug wale, sal ich leven
(1327-1331; 1342-1343).

A quoi Caïphe (Synagogus dans Francfort 1493) de répondre :

Francfort 1493.	*Maestricht.*
Judas, du hast geredet wol, das man dir ummer dancken sol! (1657-1658).	Judas, dine zale behait mir sere wale (1344-1345).

Saint-Gall a conservé, semble-t-il, la version primitive de cette seconde partie de la conjuration des Juifs; Judas se présente à eux et le marché est rapidement conclu ; toutefois, de bonne heure, on imagina d'expliquer l'acte du traître (les

[1] La ressemblance entre Alsfeld et Maestricht a peu de prix dans ce passage; mais les deux textes coïncident dans un autre, qui offre bien plus d'importance; c'est lorsque Judas donne (à Cayphe des deux parts) les vrais motifs de sa trahison et la justifie par l'indignation que lui ont causée les largesses de Madeleine, acceptées par Jésus chez Simon; ici l'analogie est complète et souvent littérale (M. 1360 sq. = A. 3178 sq.).

familles Maestricht et Francfort ont déjà connu ce trait; voir la note de la page précédente), de même qu'on fut entraîné à rattacher sa démarche au conciliabule des ennemis de Jésus; les diableries de certains textes (Eger [1], par exemple) sont des additions bien postérieures, auxquelles il est superflu de s'attarder.

G. — *Le Jardin des Oliviers.*

C'est le dernier point de comparaison que nous offre Maestricht. Après le vers 1394, plusieurs feuillets ont été arrachés de l'unique copie qui nous en reste et qui renferme ensuite le dialogue de Jésus avec ses disciples, pris de terreur ou de sommeil, dialogue interrompu seulement par la prière du Sauveur et l'apparition de l'ange Gabriel. Après que Jésus a averti ses compagnons de la trahison de Judas [2], il s'adresse à son Père :

Donaueschingen.

Aba vater, moͤg es sin,
so nim von mir das liden min,
doch himelscher vater din vil der [werd
volbracht im himel und uff erd
. . . .
disen kelch zenemen von mir;
doch sol ich sin gehorsam dir [3]
(1987-1990; 1999-2000).

Heidelberg.

O himelischer vatter mein,
Kann jch der marter nitt ab gesein,
So bin jch doch gehorsam dir.
Was dü wiltt, dass gesche an mir
(3775-3778).

[1] Il vaut la peine de constater que dans Eger, la rime *wol : soldt* est fautive, tandis que *sold : gold* dans Donaueschingen est parfaitement régulier; l'auteur d'Eger ne s'est pas donné la peine de chercher une rime correcte, soit qu'il ait copié un texte où celle qu'il conserve avait ce caractère, soit qu'il ait été simplement négligent.

[2] Comp. M. 1399-1409 et Alsfeld, 3356 sq.

[3] Je cite six vers et non deux de Donaueschingen parce qu'ils me fournissent une attestation nouvelle de sa parenté plus étroite avec Heidelberg.

Alsfeld[1].

Vatter, liebe vatter myn!
magk iss dyn wille gesyn,
. . . .
(3312-3313).

Francfort 1493.

Vatter, mag iss gesin,
so nym von mir diese phin!
(2216-2217).

Maestricht.

Herteliue vader min
of id nit andirs in mach sijn
. . . .
(1415-1416).

Puis le Christ parle à ses disciples; il leur demande s'ils sont armés :

Eger[2].

Welcher do hat stab oder hut,
Mantel oder schu,
Der selbig si nun abe thů
Und kauff im darumb ein schwert.
Ich sich wol, wer meins tods begert
(4201-4205).

Saint-Gall.

wer under uch nit habe ein swert,
der sal verkaufen balde sin wert
(675-676).

Maestricht.

We so hait zwene rocke,
De so loufe uppen stucke;
verkoufer einen ende gelde eyn swert.
des is urber ende wirt begert
(1481-1484).

Les conclusions qu'appellent les comparaisons que j'ai faites ont à peine besoin d'être formulées. La parenté du *Paaschspel*, tant avec le groupe de Francfort-Heidelberg-Alsfeld qu'avec Saint-Gall, Donaueschingen et Eger, est maintenant hors de conteste. Cette parenté ne repose pas sur la dépendance de l'un de ces textes vis-à-vis de celui de Maestricht, mais sur des analogies moins directes, qu'un prototype commun suffit à expliquer. Ce prototype avait-il une « Création abrégée » en

[1] Alsfeld a doublé le distique; il reparaît vers 3336-3337 avec une légère variante, qui donne la rime *mynn : pynn*.

[2] Nouvelle coïncidence d'Eger et de Saint-Gall, d'autant plus curieuse que Francfort n'a rien de tel.

guise de prologue? Si l'on s'en rapporte à la famille de Francfort et à Saint-Gall, qui en est indépendant, on est porté à dire non. Mais, d'un autre côté, Vienne, Eger et Maestricht constituent, par leur accord, une autorité non moins respectable. Il y a plus. Eger est apparenté avec Saint-Gall, on le verra par la suite, dans une mesure qui permet d'affirmer qu'un texte perdu, provenant de la source commune de toutes ces passions, a inspiré directement l'auteur du *Leben Jesu* et indirectement celui d'Eger. Dans ces conditions, le témoignage que nous fournit le premier de ces deux textes perd singulièrement de son prix ; rien ne nous prouve qu'il se soit montré plus respectueux que le second vis-à-vis du modèle éloigné que tous les deux ont connu par des intermédiaires différents. Reste Donaueschingen, dont M. Wirth [1] a établi les rapports avec Saint-Gall, Francfort et surtout Alsfeld, et qu'il aurait plus utilement encore pu comparer avec Heidelberg. J'estime que ce texte, s'il n'appartient pas à la famille constituée par les drames précités, en a, tout au moins, subi l'influence dans des formes qu'il serait très difficile de préciser, mais qui sont, en tout cas, hors de doute. Rien ne s'oppose donc à ce que l'accord de Vienne, de Maestricht et d'Eger garde toute sa valeur démonstrative au sujet du prologue que possédait le modèle perdu des passions rhénanes. Je crois pouvoir en dire autant de la Nativité, que le *Paaschspel* possède en commun avec Eger et dont des versions indépendantes ont couru dans la région voisine de Francfort et jusqu'en Hesse et sur la rive du Rhin, comme l'attestent le *Kindheit Jesu* et le *Weihnachtsspiel* étudiés plus haut.

§ 2. — Les groupes rhénans.

Les anticipations inévitables que j'ai dû faire dans l'étude consacrée au *Paaschspel* ont eu, du moins je l'espère, cet utile résultat de réduire à quelques constatations l'exposé des rapports des autres passions entre elles. Au surplus, MM. Wirth, Froning et Creizenach ont mis hors de doute la parenté de

[1] *Op. cit.*, pp. 327 sq.

Francfort, Heidelberg et Alsfeld avec Saint-Gall; déjà celle de Maestricht avec les œuvres précitées ressortait des passages alignés en note des éditions si soigneuses de M. Milchsack; celui-ci, en publiant le texte d'Eger, en 1881, avait attiré enfin l'attention sur les liens qui unissent ce texte aux précédents. Ces liens sont de telle nature qu'il ne reste plus qu'à préciser la place occupée par Eger dans la famille rhénane; son auteur a-t-il connu et utilisé les textes de Francfort, ou bien s'est-il inspiré d'une copie, plus ou moins proche du prototype commun? Une comparaison attentive de son ouvrage, avec ceux qui nous ont été conservés de la région francfortoise, nous le montre en communion de détail avec Heidelberg seul beaucoup plus souvent qu'avec Alsfeld [1] ou le livret de scène édité par MM. Fichard et Froning. Notamment dans les scènes de la résurrection de Lazare [2], du conseil des Juifs [3], du Jardin des Oliviers [4], de Jésus devant ses juges [5], de Barrabas et de la flagellation [6], du chemin du Calvaire [7] et de Longin [8], les ressemblances formelles sont aussi nombreuses que frappantes [9]; il en résulte que, parmi les drames sortis de l'œuvre-type de Baldemar von Peterweil, Heidelberg mérite d'être rangé à part,

[1] Sur les 4000 premiers vers (Eger en a 8312), je note en tout 10 vers (107-108, 2843-2846, 2909-2910, 3395-3396) qui n'ont leur correspondant que dans Alsfeld, d'après M. Milchsack. Encore dois-je faire des réserves sur 2845-2846, qui se retrouvent dans Francfort 1493 (vers 317-318).

[2] Voyez Eger, vers 3123-3124, 3159-3163, 3165, 3171-3172, 3187.

[3] Voyez Eger, 3267; les rubriques XLII, XLVI-XLVIII, les vers 3463-3464, 3483-3484, 3545-3546.

[4] Voyez Eger, 4228-4229, 4240, 4262-4265 (H. seul), 4272-4273, 4308-4309, 4312-4313 (H. seul), 4314-4315, 4328-4329 (H. seul), 4334-4335, 4348-4349, 4352-4353 (H. seul), 4392-4393 (H. seul), 4402-4403 (H. seul).

[5] Pour abréger, je ne citerai plus que les passages où H. est seul d'accord avec E. : 4690, 4804-4805, 4812, 4836-4837, 4928-4929, 4936.

[6] Eger, 5120-5123, 5152-5159, 5186, 5200-5203, 5268, 5462-5465, 5472-5473.

[7] 6012-6013, 6532-6533.

[8] 6864-6865, 6868-6869, 6900-6901.

[9] Je fais abstraction de l'économie des deux ouvrages, car Heidelberg, par le système des préfigurations, devait faire alterner les scènes de l'ancien et celles du nouveau testament et rompre ainsi l'uniformité du plan primitif.

soit que sa conception ait entraîné son auteur dans une voie sensiblement divergente de celle qu'ont suivie les auteurs d'Alsfeld et de Francfort 1493, soit qu'il ait connu un second modèle qui a servi également au rimeur de la passion d'Eger. Ce qui me confirme dans cette seconde hypothèse, qui n'exclut pas, d'ailleurs, totalement la première, c'est que Heidelberg est peut-être plus étroitement apparenté encore avec Donaueschingen qu'avec Eger, sans qu'on puisse établir une filiation directe entre Donaueschingen et Francfort. Plusieurs centaines de vers sont communs à Donaueschingen et à Heidelberg seuls ; ils appartiennent à un petit nombre de scènes où ils se pressent en foule [1] et ne peuvent s'expliquer que par l'imitation partielle d'un prototype commun [2]. Ce prototype, qui n'est pas le seul dont se soit inspiré l'auteur de Heidelberg, mais qui suffit à justifier l'œuvre concise et, à certains égards, rudimentaire encore, du poète de Donaueschingen, me paraît avoir été aussi le modèle de Saint-Gall et, à travers un ou plusieurs intermédiaires perdus, de la passion d'Eger. J'ai déjà attiré l'attention [3] sur les analogies qui existent entre celle-ci et le

[1] Ce sont les scènes de la Samaritaine (H. 1551-1552, 1563-1566, 1583-1584, 1609-1614 ne sont que dans D.), du repas chez Simon (où sur un total de 77 vers de H. il en est 14, soit près de 20 %, qui ne se retrouvent que dans Donaueschingen, à savoir 2785-2788, 2797-2800, 2805-2806, 2817-2818, 2821-2822), de la trahison de Judas, de la flagellation (H. 4577-4580, 4583-4584, 4611-4612, 4615-4618, 4637-4638, 4647-4648, 4663-4664, 4667-4670, 4679-4680, 4731-4732, 4749-4750, soit 28 vers sur un ensemble de 180 vers consécutifs ou 15 %), enfin de Jésus en croix (H. 5365-5368, 5393-5394, 5465-5468, 5483-5486, 5495-5496, 5600-5603, 5612-5615).

[2] L'hypothèse que Heidelberg procéderait directement de Donaueschingen est exclue par le fait que 1° H. a un plan tout dissemblable; 2° H. offre des analogies plus nombreuses encore et non moins décisives avec les autres textes de la famille de Francfort; on en a vu quelques échantillons plus haut.

[3] Voyez p. 39, note 1; p. 44, note 2. La plupart des analogies entre Saint-Gall et Eger se retrouvent dans Donaueschingen; voyez les vers 3123-3124. 3159-3160, 3163. 3165-3166, 3171-3172, 3463-3464. 3669-3670, 4129-4130, 4198-4199, 4228-4229, 4238-4239, 4272-4273, 4346-4347, 4430-4431, 4545-4549, 4924-4925, 6690, 6828-6829. 7280-7281, 7334-7335 d'Eger.

Leben Jesu; elles ne sont pas moins frappantes entre ce dernier texte et celui de Donaueschingen [1]. L'un et l'autre sont indépendants de Francfort; l'un et l'autre ont supprimé le prologue emprunté à la Genèse et les diableries du début; l'un et l'autre ont développé les indications que le modèle commun de tous nos textes devait renfermer sur la *mondanité* de Madeleine; c'est même par cet épisode que l'auteur de Donaueschingen a commencé son ouvrage; encore l'a-t-il fait à dessein, comme l'a démontré Mone, qui, sans y penser certes, justifiait, il y a cinquante ans, la légère amputation dont témoigne le début du drame édité par lui [2].

Il resterait à dire quelques mots de Vienne, dont la parenté avec Eger et Maestricht a été mise en lumière précédemment [3]; ces trois textes, ai-je dit, reposent sur un prototype commun; mais ce qu'il m'est permis d'ajouter ici, c'est que Vienne offre, dans la scène de Madeleine, des affinités incontestables avec Alsfeld et avec Benediktbeuer. On peut admettre avec nos devanciers [4] la dépendance d'Alsfeld [5] vis-à-vis de Vienne et le rang de prototype qu'ils assignent à Benediktbeuer, bien que la part qui revient à ce dernier texte reste encore difficile à déterminer.

Si je récapitule les données du chapitre que j'ai consacré

[1] M. Wirth (*op. cit.*, pp. 327 sq.) se montre très sobre d'éclaircissements sur les sources des 900 premiers vers de Donaueschingen. A partir de 889, il signale de façon quasi constante ses analogies avec Saint-Gall; je citerai particulièrement la guérison de l'aveugle-né, Lazare, la Cène, Jésus devant ses juges; à partir de là, la question se complique de l'influence possible des *osterspiele.*

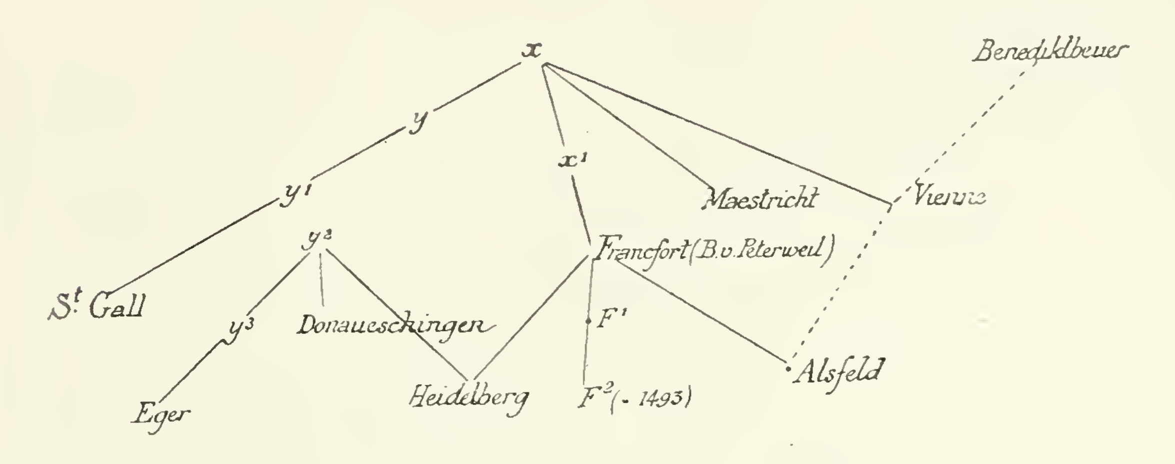
[2] *Schauspiele,* etc., II, 171.

[3] Voyez p. 20.

[4] Voyez Wirth, p. 134, et Froning, 303-304.

[5] Et aussi de Friedberg, qui offre ici des similitudes incontestables avec Alsfeld. Reste à savoir si ce n'en est, comme le veut M. Wirth, qu'un extrait. La question est douteuse, Friedberg débutant, comme Donaueschingen, par la scène de Madeleine (Wirth, p. 139). Je réserve la place de Friedberg, qu'on ne pourra classer avec quelque certitude qu'après publication complète du texte du livret.

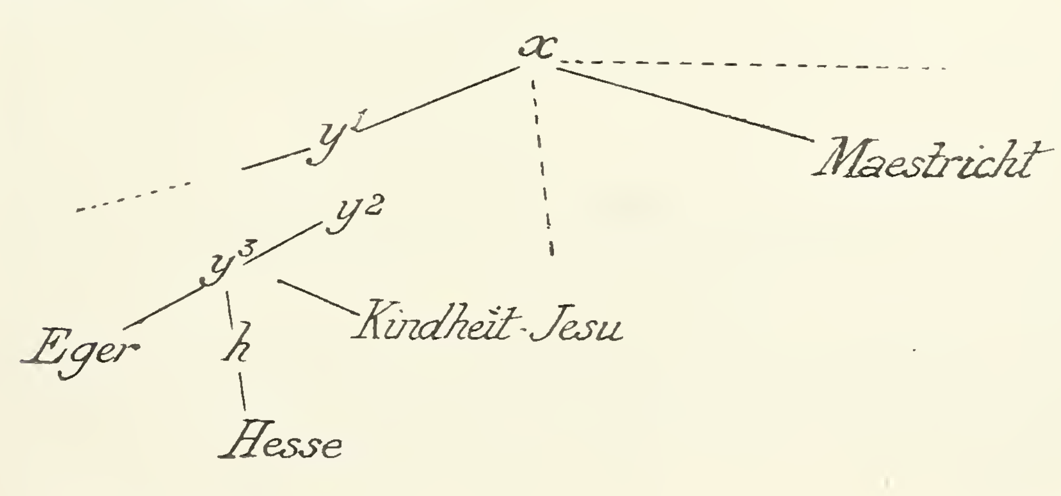
aux textes rhénans, j'arrive à une classification de ceux-ci, dont le schéma suivant donnera une idée exacte pour la passion proprement dite [1] :



II. — L'INFLUENCE FRANÇAISE.

Avant d'étudier le rapport de nos textes avec la France, il convient de bien s'entendre sur la vraisemblance géographique d'une pénétration littéraire qui n'a cessé d'être contestée, depuis 1871, par Wilken et les autres critiques et historiens de l'ancien théâtre allemand. Comme on l'a vu, les passions hessoises et celles de Francfort constituent une famille dis-

[1] Pour le prologue et la nativité, il faut faire entrer en ligne de compte le *Kindheit Jesu* et le jeu des bergers *hessois*, qui appartiennent à la même région que nos textes; je serais disposé à classer ainsi les drames rhénans qui ont ce début, étranger à Vienne, à Saint-Gall, à Francfort et à Donaueschingen :



tincte, dérivant de x; une autre famille est constituée par Maestricht, c'est-à-dire par un texte d'une région limitrophe des pays romans. Une troisième famille compte parmi ses représentants Saint-Gall, qui, d'après son illustre éditeur [1], a été écrit dans le dialecte parlé sur la rive gauche du Rhin, entre Mayence, Coblence et Trèves, et Donaueschingen, à qui ce même éditeur assigne la « frontière française » pour berceau [2]; Vienne, enfin, a été écrit « am Mittel Rhein [3] », de telle sorte que rien ne nous défend d'admettre que l'original, commun à tous ces drames, a pour patrie une des villes frontières de l'Allemagne et de la France, peut-être Trèves, peut-être une autre localité, située plus au nord, ce qui expliquerait mieux les emprunts considérables que l'auteur du *Paaschspel* lui a faits. Donc, pas plus dans l'espace que dans le temps, si j'ose ainsi m'exprimer, l'influence française n'a rencontré d'obstacle plus sérieux sur le terrain du drame que sur celui de la lyrique ou de la poésie narrative, soit qu'elle ait été favorisée par l'existence d'un de ces États bilingues, comme la principauté de Liége, où les hommes cultivés connaissaient thiois et wallon [4], soit qu'elle ait pu s'exercer par des voies plus particulières, mais non moins sûres [5]. En tout cas, dans l'espèce, la proximité des lieux fut un précieux adjuvant pour les compilateurs de mystères [6].

Une fois ce point établi, il convient de reprendre l'examen

[1] MONE, *Schauspiele*, etc., I, 72.

[2] *Ibid.*, II, 176 : « an der französischen Grenze verfasst ».

[3] FRONING, *op. cit.*, 302.

[4] Voyez les témoignages réunis par M. STECHER, préface de *Nos poètes flamands* (Roulers, 1887), et dès 1859 dans *Flamands et Wallons* (Liége, Renard).

[5] Je fais allusion à ces voyages de clercs qui visitaient les universités étrangères ou de moines qui allaient d'abbaye en abbaye; voyez là-dessus CREIZENACH, *op. cit.*, I, 358.

[6] Il est étrangement contradictoire de nier, comme le fait CREIZENACH, une telle influence, tout en admettant que des détails précis de mise en scène, par exemple le retour par mer des rois mages, furent empruntés à la France.

intrinsèque des œuvres elles-mêmes. L'action de la France a pu s'exercer, dès l'origine, sur le texte générateur de ces œuvres; mais rien n'empêche d'admettre que l'une ou l'autre de celles-ci ait été directement influencée par un modèle français; on verra plus loin que ç'a été certainement le cas pour la passion d'Alsfeld. Une distinction s'impose donc, selon que c'est x ou un texte qui en dérive qui porte des traces d'imitation littéraire. Mais cette distinction, comment la faire à coup sûr? Le problème serait insoluble si l'on ne pouvait appliquer ici le principe philologique qui préside au classement des leçons des différents manuscrits d'un ouvrage quelconque et à l'adoption de telle leçon à l'exclusion d'une ou de plusieurs autres. En vertu de ce principe, souvent formulé [1], une addition, ou une altération, commune à des textes appartenant à deux familles, indépendantes l'une de l'autre, remonte incontestablement au manuscrit qui est la souche de ces deux familles. Rien de plus légitime que d'appliquer ce principe au sujet qui nous occupe. Lorsque Maestricht et Saint-Gall, par exemple, seront d'accord pour introduire un personnage, un développement, une scène qui ne sont pas empruntés à la tradition évangélique et qui ne se retrouvent pas ailleurs, nous serons en droit d'affirmer que x possédait déjà ce personnage, ce développement, cette scène, malgré le silence des autres familles. Il est donc possible de retracer à grandes lignes ce que fut le type originel d'après une comparaison attentive des types dérivés. C'est ce que je tenterai de faire implicitement dans les pages suivantes [2].

[1] Voyez G. Paris, *La vie de saint Alexis,* préface.

[2] Il y a loin de mon entreprise à un essai de détermination des parties originales de chaque jeu dans leurs plus petits détails, essai que M. Milchsack critique en ces termes : « Wie aber will man da beim einzelnen spiele bis in die kleinsten einzelnheiten das ihm eigentümliche vom ueberlieferten in solcher weise unterscheiden, wie es doch eine kritische herstellung erheischte, ohne in die bedenklichsten widersprüche zu geraten? » (*Heidelberger Passionspiel,* p. 295.)

§ 1. — L'influence française dans x [1].

J'ai déjà dit [2] que de très bonne heure le prologue constitué par la création des anges et du premier homme se retrouvait dans les textes français. C'est encore à eux qu'il faut s'adresser pour connaître les formes les plus anciennes du défilé des prophètes [3], qui sert parfois de préambule, avec le débat des vertus, aux scènes du Nouveau Testament. Déjà, dans un drame qui remonte au XIIe siècle et qu'on a longtemps regardé comme la suite naturelle du mystère des *Vierges sages et des Vierges folles*, apparaissent successivement Israel, Moyses, Isaias, Jeremias, Daniel, Abacuc, David, Siméon, Élisabet, Joannes Baptiste, Virgilius, Nabucodonosor, Sibilla. Plusieurs de ces personnages se retrouvent dans le livret de scène de Francfort et la passion d'Eger; d'autre part, Maestricht a Balaam, qui ne figurait pas dans les formes les plus anciennes du défilé des prophètes, mais il a aussi Virgile et Isaias; enfin, comme dans un mystère français [4], c'est Ecclesia, et non saint Augustin, qui introduit ces trois prophètes. L'accord de Francfort, d'Eger et de Maestricht permet de restituer cette scène à l'original; d'autre part, Ecclesia figure non seulement dans le dernier de ces textes, mais aussi dans le livret de Francfort et dans Donaueschingen, où nous la voyons aux prises avec Synagoga; Ecclesia était donc dans x et elle y dissertait avec son éternelle ennemie sur les vérités de la foi.

[1] La question de savoir si x a fait des emprunts plus ou moins considérables à l'*Erlösung*, comme la critique allemande est portée à l'admettre, est réservée dans ce qui suit; au surplus, je n'avais pas à me préoccuper ici que de l'influence française.

[2] Page 17.

[3] Voyez Sepet, *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXVIII, 1 et 211; XXIX, 105 et 261; XXXVIII, 397.

[4] Ecclesia figure dans le manuscrit 904 de la Bibliothèque nationale, à Paris.

Dans Maestricht, Ecclesia ne joue pas tout à fait le même rôle. Après avoir interpellé les prophètes et provoqué leurs déclarations, elle s'adresse à Marie et la proclame :

reinicheide spigel
inde meitlich ingesigel.
rose aller wive [1]
. . . .

C'est ici que l'influence française est manifeste. Le personnage symbolique d'Ecclesia, comme l'a montré Mone [2], atteste cette influence. Dès le XIIIe siècle, un poète du nom de Clopin écrivait des strophes en langue vulgaire, dans lesquelles il racontait la *desputoison* des deux entités doctrinales [3]; il dit, entre autres choses, que sainte Yglise lui est apparue en songe, qu'elle tenait d'une main un calice contenant du sang de Jésus-Christ, de l'autre main un glaive et un étendard blanc, sur lequel se dessinait une croix vermeille et trois « clos aguz »; elle portait une couronne d'épines et de jonc marin. Le poète décrit alors l'autre figure :

sa banière est brisie, quassees sont ses tables.

Cette description fait songer à une représentation figurée des deux dames et, peut-être, à l'aspect sous lequel elles se montraient sur la scène improvisée des passions populaires, dès cette époque. Ce qui confirme cette hypothèse, ce sont les termes dans lesquels Donaueschingen [4] introduit Christiana : « cristenlich und schon becleidet, *under das crúcz*, und hat

[1] Vers 270-272.
[2] *Schauspiele*, etc., I, 195.
[3] *Histoire littéraire de la France*, XXIII, 216, et Jubinal, *Mystères*, etc., II, 403.
[4] Rubrique du vers 3545 et, pour *Kungin Judea*, du vers 3565. Il semble que, d'après le livret de Francfort, les deux figures fussent couronnées, car une fois vaincue, Synagoga perd sa couronne et son manteau.

» *ein rot klein venly mit einem guldinen crúcz in der hand* und » lůgt ob sich und umb sich und spricht... » Quant à la « reine juive », elle est « gel mit eim schwartzen abgot », ce qui rappelle quelque peu le vers de la *Desputoison* où Clopin oppose l'aspect du premier des deux adversaires à celui du second :

Sainte Yglise est vermeille et Synagogue brune,

et surtout l'effet que produit sur Synagogue l'injure que clame sainte Yglise :

« Tais-toi, dit saint Yglise, vieille ribaude fole. »
Et quant la synagogue s'oï clamer ribaude,
D'ire devint plus pale et *plus jaune* que gaude [1].

Les analogies ne sont pas moins dignes d'intérêt entre les arguments invoqués dans le poème français et ceux que l'auteur de D. met dans la bouche de ses deux héroïnes, du moins dans le second des deux dialogues que renferme le texte allemand. La conclusion est naturellement la même : c'est la défaite de Judea (ou de Synagoga, dépouillée de son manteau et de sa couronne dans Francfort, comme on l'a vu). Mais ce qui est plus marquant, c'est que dans le vieux poème français, de même que dans Donaueschingen, il est fait allusion à l'aveuglement de Judea :

Tu es fole et *avuegle* quant contre moi paroles,

lui dit sainte Église, et, d'autre part, l'auteur de la passion éditée par Jubinal [2] met dans la bouche du même personnage les vers suivants :

Apelle le clerc qui te livre
Ceste leçon qu'on t'a leüe.
Aussy as-tu malvaise veue,

[1] JUBINAL, *op. cit.*, II, 405.
[2] IBID., 261.

ce que confesse Synagogue, qui attribue son état à l'émoi que lui a causé un chant céleste qu'elle vient d'entendre :

Le chant que j'ai oy chanter
A toute aveuglée ma face.

Or, dans Alsfeld, Ecclesia s'écrie :

Ir Judden, er sijt gar blynt! (5007.)

Dans Donaueschingen, Christiania dit :

sy sind erblindet zů diser frist,
. . . .
zům zeichen dass *ir all sind blind*
. . . .
so tůnd ich dir verbinden din ougen.
(3680, 3768, 3770.)

Et elle le fait comme elle le dit : « Hie mit verbindet die » cristenen kungin der júdischen die ougen und zerbricht ir » das banner. » Dans Clopin, ce sont les tables de Synagogue qui sont « quassées ».

La passion du manuscrit de Sainte-Geneviève, éditée par Jubinal, renferme aussi un dialogue doctrinal entre Synagogue et sainte Église ; mais il ne ressemble guère à ceux que j'ai étudiés, si ce n'est par la véhémence du ton employé :

Dů hast gar uppeclichen můt [1],

dit Ecclesia dans Francfort, et Synagoga de lui répondre dans Donaueschingen :

Wenn het din clappern dala ein ende?
. . . .
schwig stil, din red ist gantz verlorn
. . . .
(3683, 3704.)

[1] Numéro 363 de l'édition Froning (p. 372). La comparaison est encore plus fructueuse, si l'on se reporte, dans le livret de scène de Francfort, à la polémique du début entre les prophètes et leurs contradicteurs juifs; ainsi *Lieberman judeus* réplique à *Jeremias propheta* :

swig a, dumeclicher man!

Ce qui rappelle, en même temps que certains vers du poème français du XIII[e] siècle :

> Tais-toi, dist sainte Yglise, vieille ribaude fole,
> Pourquoi te fez si baude et si fière et si rogue ?

ces exclamations du texte de Sainte-Geneviève :

> As-tu bien perdu ta raison ?
> . . . .
> Par ma loy, gloute, tu te mens
> . . . .
> Bien puez savoir, se tu n'es yvre, etc. [1]
> . . . .

Les prophètes.

Nous avons vu que, de même que dans certains drames français, en Allemagne, Ecclesia s'était parfois substituée à saint Augustin [2] dans la fonction d'introducteur des prophètes [3]. Ceux-ci méritent à leur tour une étude particulière.

On les retrouve, avons-nous dit, dans le *Paaschspel*, dans le *Kindheit Jesu*, dans Francfort et dans Eger [4], c'est-à-dire dans

[1] *Op. cit.*, p. 260.

[2] En revanche, Augustinus est devenu l'introducteur du jeu dans Saint-Gall, Francfort et d'autres œuvres germaniques.

[3] En dehors du groupe, ils figurent encore dans le *Mecklenburger Osterspiel* (Mone, II, 1), dans le *Sündenfall* (éd. Schönemann) et dans un fragment édité par Mone (*Altdeutsche Schauspiele*, p. 145).

[4] Synagoga désigne un juif dans Alsfeld (1555, sq.), de même que Synagogus dans Francfort 1493 (vers 429, sq.), lointaines réminiscences de *x* et qui ont d'autant plus d'intérêt que, dès 1150, un débat analogue, mais entre Ysaias et *quidam de sinagoga*, se retrouve dans le drame français d'*Adam* (éd. Grosse, 882, sq.). Ce qui ajoute encore à la valeur de ce rapprochement, c'est que, dans la *Desputoison* en longs vers du XIII[e] siècle, une partie de la discussion roule sur la prédiction d'Ysaias, rappelée en des termes à peu près identiques à ceux que nous offre le texte français de 1150.

x; mais il n'est pas aisé de conjecturer quel en est le nombre et quels ils étaient à l'origine; car, si j'excepte Ysaias, qui figure partout, il n'y a pas deux figures communes à Eger et à Maestricht.

Le Kindheit Jesu a :	*Maestricht a :*	*Francfort a :*	*Eger*[1] *a :*
			Adam (scène).
			Abel (id.).
			Noë (id.).
			Abraham (id).
Moyses.	Ysaias	. . . . .	Moyses (id.).
Balaam.	Balaam.	. . . . .	. . . . . .
David.	Virgile.	David (scène).	David (scène).
Salomon.	. . . . .	Salomon (id.).	Salomon (id.).
Ysaias.	. . . . .	. . . . .	Isaias.
Jheromias.	. . . . .	. . . . .	Jeremias.
Daniel.	. . . . .	Daniel (scène).	Abacuk.
(Michias).	. . . . .	Zacharias (id.).	Ezechiel.
		Osée.	Simeon (scène).
		Jeremias.	Elisabeth (id.).
		Ysaias.	Jean (id.).
		. . . . .	

Francfort et Eger ont donc obéi partiellement à cette loi d'amplification que M. Sepet a eu le mérite de formuler dans son étude sur les *Prophètes du Christ*. Il n'est que quatre des

[1] Ces scènes d'Eger sont bel et bien de gauches amplifications du sermon dramatisé; les personnages sont appelés successivement par Salvator ou par un ange; ils n'ont parfois qu'un court dialogue avec un ou plusieurs assistants, de même que Ysaias disserte avec les Judei dans le drame d'Adam (876, sq.). Francfort a conservé, en revanche, le personnage d'Augustinus et se rapproche, à cet égard, du drame de la *Nativité* de Munich, sans qu'on soit en droit de conclure à un emprunt. (Voir *Bibl. Ec. Ch.*, t. XXXVIII, 405 note.) Le texte de 1493 reproduit fidèlement la scène du livret de Baldemar von Peterweil, sauf le personnage d'Osée et celui du juif Abraham, qui se fait son contradicteur. Moshe, le contradicteur d'Ysaias, est devenu ce Synagogus qui incarnera l'esprit juif au cours du drame; cette dernière modification est due au désir d'unité de l'auteur de 1493, mais la suppression d'Osée et d'Abraham, si elle n'est l'effet d'un oubli, semble remonter à F[1], ainsi qu'un certain nombre d'autres changements que l'on constate dans le texte de 1493.

prophètes dans Eger, qui se bornent à paraître, à annoncer la venue de Jésus et puis à céder la place à celui qui vient ensuite. Dans le livret de Francfort, ils ne sont déjà plus de simples figurants, et après le discours, malheureusement perdu, de chacun d'eux, un Juif, dont le nom n'est pas indiqué, le contredit dans des termes véhéments et injurieux. La scène est donc embryonnaire, comme c'est le cas, d'ailleurs, pour celle à laquelle participent plusieurs des prophètes que Eger fait aussi défiler. Cette scène embryonnaire se retrouve dans Alsfeld, que j'aurais cité plus haut et rangé à côté des autres textes, si la destination spéciale des prophéties et le caractère du long épisode de Ecclesia et Sinagoga, dans ce surrogat de Francfort, ne lui enlevaient tout intérêt pour la démonstration que je tente ici. Comme le livret de Francfort, d'ailleurs, Alsfeld (et aussi Friedberg) a placé l'épisode d'Ecclesia à un tout autre endroit que les versions respectueuses de la tradition ne l'ont fait. Dans le *Paaschspel*, au contraire, les formes primitives sont restées telles quelles, ce qui est digne de remarque, alors que vers 1150 les mystères français d'*Adam et Ève* et de *Caïn et Abel* étaient déjà sortis du noyau dramatique, que constitue l'apparition de chaque personnage de l'Ancien Testament, appelé par saint Augustin. Autre fait à noter, le *Paaschspel*, à côté de Ysaïe et Virgile, qui appartiennent aux plus anciennes rédactions, a aussi Balaam, qu'on ne trouve ni dans le manuscrit de Saint-Martial ni dans le sermon apocryphe de saint Augustin lui-même, mais que possèdent déjà la *Procession de l'âne* de Rouen et l'épilogue du drame d'*Adam* [1]. Il n'y a donc pas d'obstacle à admettre un prototype français, d'autant plus que le seul terme de comparaison que nous ayons antérieurement en Allemagne, le mystère de la *Nativité* de Munich, de la fin du XII[e] siècle [2], outre qu'il est postérieur aux textes français et qu'il se rattache très nettement

[1] Voyez *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXXVIII, p. 399.

[2] Édité par Schmeller (*Carmina burana*, 80); éd. Du Méril (*Origines*, etc., 187) et Froning (875, sq.). On y trouve le personnage d'Ecclesia et le simulacre d'un débat pareil à celui que j'ai étudié précédemment. Toutefois nous avons en présence trois et non deux doctrines,

à la tradition française [1], ne possède pas Virgile, qui figure dans Maestricht, et fait tenir un langage sensiblement différent [2] à Ysaias, Daniel, Sybilla, Aaron et Balaam, qui constituent chez lui la théorie des prophètes.

Au surplus, il est permis de supposer que nous n'avons plus le défilé complet des prophètes ni le texte de leurs discours, tels que les conçut l'auteur du *Paaschspel*. Ici, comme dans d'autres passages où la tradition évangélique ne dressait pas son rempart invincible, le scribe du manuscrit de Maestricht a montré, semble-t-il, une singulière négligence pour son modèle. Est-ce à celui-ci qu'il faut faire remonter les étranges combinaisons à l'aide desquelles a été amalgamée la prophétie de Ysaias, qui, à la différence de ce qui se passe dans le texte de Munich [3], est placée ici après celle de Balaam? En tout cas, elle semble avoir été, dans le fond, empruntée pour une part à celle d'un autre personnage, correspondant à la Sybille dans Munich :

. . . .	ein kent . . . . . .
quod virgo nesciens viri commercium,	Das werden sal geboren
et virgo permanens post puerperium	Van der maget eine,
. . . . . . pariet filium [4].	Die sal wesen reine,
	Da dat kent sal kumen af
	Ane mans gemeischaf [5].

Dans la forme, il est difficile de dire si c'est ce passage qui a été copié sur celui où Wairheit parle dans le débat des vertus

symbolisées par Ecclesia, Synagoga et Gentilitas. Celle-ci prend seule la parole. Après chacun des quatrains mis dans sa bouche, son *comitatus* chante une sorte de chœur où il raille ceux

qui deum unum dicant.

Quant aux deux autres personnifications, les seules que nos textes connaissent, elles n'ouvrent pas la bouche.

[1] Voyez Sepet, *loc. cit.*, note 2.

[2] Sauf le début, le discours de Balaam diffère totalement dans Maestricht et dans Munich.

[3] Et d'accord avec des versions françaises, notamment le drame d'*Adam*.

[4] Du Méril, *op. cit.*, 189.

[5] Vers 225-229.

du même drame, ou bien s'il faut admettre l'inverse; en tout cas, l'un et l'autre ne font qu'un, à une insignifiante variante près et sauf l'interversion de deux vers :

. . . . ze voren	Sal gaen ein kent zevoren,
e dat kent worde geboren,	Dat werden sal geboren
in were, oft mugelich were,	van der maget eine,
dat eine mait ein kent gebere	Die sal wesen reine,
ende blive mait als si was ê.	. . . .
. . . .	Got sal ein wonder geven
dat erflich was us gegeuen	Over alle die leven
e dat kent gewu(o)ne sin leuen.	. . . .
(144-148; 152-153.)	(224-227; 222-223.)

Sauf le début (*Orietur stella ex Jacob*...), la prophétie de Balaam n'est pas plus conforme au texte traditionnel; on y sent l'influence de la scène des mages, où il est aussi question d'une étoile et où il est dit que l'enfant, dont cet astre est le signe, règnera sur le ciel, la terre et la mer; il vaut la peine d'instituer entre un passage de cette scène et les vers mis dans la bouche de Balaam un parallèle semblable à celui que nous venons de faire; pour être moins littérales, les analogies n'en éclatent pas moins aux yeux :

In Oriente verre	Ein schone leide sterre,
sagewir einen sterre :	de sal schinen verre
dar ane han wir bekant	over alle die werelt breit;
dat nu geboren is in't lant	. . . .
ein kent also herlich,	himel, erde ende se
dat nie enwart des gelich.	sal werven al an siner hant;
(444-449.)	he sal alle die lant
	bedwengen al geliche
	. . . .
	(206-208; 213-216.) [1]

Le début du couplet de Virgile, ainsi que la façon dont Ecclesia interpelle le poète, rappellent plus strictement la tra-

[1] Dans le *Kindheit Jesu*, de même que dans le *Paaschspel*, on retrouve la traduction du *Orietur stella ex Jacob*; mais les termes ne sont pas identiques.

dition fidèle du sermon dramatisé, telle que nous la trouvons dans le manuscrit de Saint-Martial :

	Ecclesia zu Virgilis :
Vates moro gentilium	Heiden man Virgilis,
Da Christo testimonium	du saut uns ouch machen wis
Responsum.	van der heiliger gebort
Ecce polo	. . . .
demissa solo	Ho van hiemelreiche
Nova progenies est.	sal ku(o)men wunderliche
	eine nuwe gebort
	. . . .
	(230-232; 234-236.)

Le reste du couplet semble avoir été emprunté en partie à la prophétie d'Ysaïe, à en juger par le langage qu'Eger [1] prête à celui-ci :

Und bleibt doch keusch ain juncfrau [rein;	. . . .
	Van der maget eine
Von got ist si erwelt allain	Die sal wesen reine,
. . . .	. . . .
In eren alle creatur	Die sal werden gevort
Paide unvernüfftig und gehür	Van aller hande creaturen
(1111-1112; 1119-1120.)	. . . .
	(*Maestricht*, 226-227, 237-238.)

L'étude du *Kindheit Jesu*, de Francfort et d'Eger nous confirme dans l'idée que le *Paaschspel* a fortement altéré la tradition du défilé des prophètes [2]; son désaccord avec le manuscrit de Munich, l'absence de plusieurs prophètes qui sont partout

[1] Ce n'est pas le seul endroit où Eger et Maestricht concordent; on a vu plus haut les analogies de forme qui existaient entre ces deux textes dans le prologue de la création (p. 18); la scène de l'annonciation prête à d'autres rapprochements; comparez, par exemple, les vers 258-261 du *Paaschspel* avec 1403-1406 du jeu d'Eger; des deux parts se retrouve le souvenir très net de *x*.

[2] Dans le *Paaschspel* même, on trouve une allusion à des prophètes plus nombreux; le troisième mage, s'adressant à Marie, ne dit-il pas :

Ysaias ende Virgilius
ende *andre propheten* han gescreven
Van eines kendis leven. . . . . . .
(433-435.)

ailleurs, les altérations plus ou moins conscientes dont témoigne le langage de ceux que nous offre ce texte, tout cela permet de croire que l'auteur ou le scribe de cet ouvrage, obéissant à l'instinct de concision qui se révèle, on l'a déjà vu, dans d'autres scènes, n'a laissé subsister que *pour mémoire* les figures de l'Ancien Testament, qui, dès les XI[e] et XII[e] siècles, annonçaient au théâtre les événements sacrés du nouveau.

Au contraire, Francfort (livret et texte de 1493), le *Kindheit Jesu* et Eger sont restés beaucoup plus fidèles à la tradition primitive : il suffit, pour s'en assurer, de mettre en parallèle les personnages qui figurent dans ces ouvrages et ceux du drame d'*Adam*, qui remonte au milieu du XII[e] siècle :

Adam.	*Eger.*	*Francfort.*	*K. J.*
Adam-Eve (scène).	Adam-Eve (scène).	. . . .	. . . .
Abel-Caïn (id.).	Abel-Caïn (id.).	. . . .	. . . .
. . . .	Noé (id.).	. . . .	. . . .
Abraham.	Abraham (id.).	. . . .	. . . .
Moyses.	Moyses et	. . . .	Moyses.
Aaron.	Aaron (scène).	. . . .	(Balaam).
David.	David (id.).	David.	David.
Salomon.	Salomon (id.).	Salomon.	Salomon.
Balaam.	. . . .	. . . .	. . . .
Daniel.	. . . .	Daniel.	. . . .
Abacuc.	Ysaias.	(Zacharias)[1]	Ysaias.
Jheremias.	Jeremias.	Jeremias.	Jheromias.
Ysaias.	Abacuk.	Ysaias.	. . . .
Nabugodonosor.	(Ezechiel).	. . . .	Daniel.
			(Michias).

Les ressemblances ne sont pas discutables. La suite des prophètes est la même, et l'œuvre dans laquelle le prologue tiré de l'Ancien Testament a pris les proportions d'un ou de plusieurs petits drames, Eger, est d'accord avec *Adam*, sous cette réserve qu'Eger a, de plus, appliqué dans une faible mesure la loi d'amplification formulée par M. Sepet, à Noé, Abraham, Moyses, David et Salomon, ce qui s'explique tout naturellement

[1] Osée est ici en plus dans le livret, mais ne figure plus dans Francfort 1493.

par la date plus récente de l'œuvre, qui a pu copier un modèle français plus développé.

Dans les passions qui, comme Francfort, sacrifient toute cette portion de l'histoire sacrée, il ne pouvait être question d'Adam ni des premiers pères. Pourtant, à côté des prophètes proprement dits, figurent déjà David et Salomon, qui ont bien le caractère d'annonciateurs que leur attribue la tradition française dès 1150 [1], quoiqu'ils soient plutôt, de même que les autres personnages évoqués, dans la posture de docteurs de la foi qui la défendent contre des adversaires désignés nominativement, mais qualifiés chacun de *judeus* (ou de *rabi*).

A partir d'ici, la parenté littérale va s'ajouter à celle qui ressort du choix des personnages mis en scène :

Daniel :

A vus Judei, di ma raison :
. . . .
Ço'st Crist que li saint signifie
Tuz cels qui par lui avront vie.
Por son pople vendra en terre,
Vostre gent li ferunt grant guere,
Il le mettront à passion.
(*Adam*, 826, 832-836.)

Daniel :

Nu horet was ich uch sagen sol!
diss wort sult ir vornemen wol :
« Der war heilant Crist,
der nus zu droste kunfftig ist,
sal sin benediet leben
vor uns setzen und geben
in den bitterlichen dot :
suss wil er dragen unser not.
(*Francfort*, 139-146.)

Puis c'est Abacuc :

De Deu ai oïe novele :
Tot en ai truble la cervele.
Tant ai esgardee cest' ovre,
Que grant poür li cuer m'en ovre.
Entre dous bestes iert veüz,
Par tot le mond iert coneüz.
Cil de cui ai si grant merveille
Iert demostré par une esteille ;
Pastor le troverunt en cresche
. . . .
(*Adam*, 840-848.)

Ich hab gehort di gottes stim,
Sein gros forcht ich in mir vernim;
Ich hab erkent sein werck und macht,
Die mich in schrecknüss hat gepracht.
In ain kripp wirt gelegt ain kindt
In mittel ains esels und ains rindt.
. . . .
(*Eger*, 1139-1144.)

[1] Dans Francfort 1493, Augustinus dit : « hort. . . wie David. . . Cristus doit und syner lere — Hait ordinglichen vorgeseit — Und in der warheit ussgeleyt » (éd. Froning, vers 79, sq.).

Puis Jeremias :

. . . .
S'ensi le faites, dex vendra,
Ensemble od vus habitera.
Li filz de deu li glorius
En terre descendra à vos;
. . . .
(*Adam*, 868-871.)

. . . .
Ein kindt sol steigen von himel ab,
Das wirt all ding regirn schan
Und bei den menschen wonung han.
(*Eger*, 1134-1136.)

Pour Ysaias, la question se complique un peu, car Francfort et Eger fournissent un double parallèle. Toutefois nous n'avons plus que le premier vers du discours d'Ysaias dans le livret de scène de Francfort, et à la différence de ce que nous constatons pour les autres prophètes, ce vers ne coïncide pas avec le début du passage correspondant dans le texte de 1493 :

Wer geloubit uns, herre, nů zů hant?
. . . .
(*Frft. dirigierrolle.*)

Wir hain en gesehen zu eyner [frist
. . . .
(1493.)

C'est peut-être à cette circonstance qu'il faut attribuer les divergences profondes que l'on note entre ce dernier texte et le drame d'*Adam*. Toutefois ces divergences ne portent pas sur la totalité du passage. Car lorsque arrive l'instant de la réplique du Judeus (Moshe dans Baldemar von Peterweil, Synagogus dans 1493), nous avons l'heureuse chance de pouvoir confronter ces deux œuvres avec *Adam*. Dans *Adam*, comme dans les drames de Francfort, un juif (*Synagogus, quidam de synagoga*) intervient et raille grossièrement Ysaias, après s'être étonné des choses merveilleuses qu'il a dites :

Or vus dirrai merveillus diz :
. . . .
Tu me sembles viel *rasoté* [1],
Tu as le sens trestot trublé
. . . .
(*Adam*, 876, 894-895.)

. . . .
du sagest wonderliche noit
. . . .
des du must, dummer man, enbern
. . . .
(*Francfort*, 1493, 299 et 306.)

[1] *Redoté* dans l'édition GROSS. Nous avons peut-être ici une imitation vulgaire du débat d'Ecclesia et de Synagoga, où s'échangent, on l'a vu, des propos non moins vifs.

Et si nous revenons au texte même des prophéties, Eger, autre rameau issu de x, nous apportera des similitudes décisives, que rien ne nous interdit de restituer, à titre conjectural, au texte perdu de Baldemar von Peterweil :

Or escutez la grant merveille	Die ward, die ich fur mich hab gelaidt,
. . . .	Die sag ich dir in der warhait.
Pres est li tens, n'est pas loin-[teins,	Nempt war, die zeit wirt sich nachen,
Ne tarzera, ja est sor mains,	Ein juncfrauͤ wirt aͤin kindt entpfahen
Que une virge concevra	Und bleibt doch keuͤsch ain juncfrauͤ rein;
E virge un filz einfantera.	. . . .
Il avra non Emanuhel.	sein nam der haist Emanüel,
. . . .	. . . .
Pois s'i fera as reis certain.	. . . .
La steille i amerrat les reis,	Zu seiner kindhait wirt da kümmen,
Offrende aporterunt tot treis [1]	Als ich im geist iz hab vernümmen
(*Adam,* 912; 916-920; 851-853).	Drei kunig und knecht mit grosser schar
	(*Eger,* 1107-1111; 1122; 1125-1127).

En somme, il ne serait peut-être pas trop malaisé de reconstituer le défilé des prophètes, tel que l'a connu x. Sans entreprendre cette tâche dans tous ses détails, il est légitime de conjecturer que les prophètes communs à Francfort et à Eger d'une part, à Maestricht et au *Kindheit Jesu* d'autre part, lui appartenaient, et c'est le cas pour David, Salomon, Balaam, Jeremias et Ysaias ; quant à Adam et Ève, ils avaient déjà leur scène, peut-être allongée de quelques développements où le crime de Caïn était dramatisé. La série des patriarches devait-elle figurer dans x? J'en doute, et sans vouloir me prononcer sur la façon dont Eger l'a connue, je me demande si la scène des Limbes n'a pas été mise à contribution en raison des analogies qu'elle offrait à l'imagination peu variée des compilateurs de passions. C'est aux Limbes, après la mort du Christ sur la croix, que nous retrouvons partout nos premiers parents, puis Jean-Baptiste, puis Noé, Abraham et la plupart

[1] Ces derniers mots sont attribués à Abacuc par *Adam.*

des prophètes qui doivent défiler tout au début de nos drames. Dans Alsfeld [1], dans Donaueschingen [2], il en est ainsi, et si nous établissons une comparaison entre ces deux derniers ouvrages et les textes français, nous constatons une marche à peu près identique [3]. Je n'insiste pas, mais je suis porté à admettre qu'un examen nouveau de la question, fait à ce point de vue, ne serait pas sans utilité ni profit.

La Nativité.

Les liturgies dramatiques de Noël n'ont pas encore été l'objet d'une étude comparative, analogue à celle que MM. Milchsack et Lange ont faite des liturgies de Pâques [4]. Il en résulte que nous ne sommes pas encore fixés sur leur rapport exact. Dans l'état actuel des documents, il est permis de constater que la France a la prédominance quant au nombre et à l'importance des jeux des rois. A part un texte assez insignifiant de Strasbourg [5], l'Allemagne n'est guère représentée dans la littérature du sujet que par l'office de Frisingue, qui appartient,

[1] 7161, sq.

[2] 3891, sq.

[3] Le défilé dans le manuscrit 904 de Paris a en commun avec la scène des Limbes d'Alsfeld et de Donaueschingen, trois prophètes : Moïse, Ysaias et Daniel; de plus David et Jheremias, qui sont chez lui, sont aussi dans Donaueschingen, de telle sorte que sur six personnages, conduits précisément par *Ecclesia* dans le français, il en est cinq qui reparaissent dans la scène des Limbes de Donaueschingen. Arras, Gréban et Rouen 1474 autorisent des conclusions analogues. Après chaque prédiction dans le défilé d'*Adam,* il est dit du personnage « ducetur in infernum », ce qui évoque encore le souvenir des Limbes; le même souvenir est attaché aux prophéties dans le *Kindheit Jesu;* voyez vers 5, 50 et 117.

[4] M. Creizenach déclare qu'une étude sur ce sujet, faite sur les textes, serait « eine lohnende Aufgabe ». (*Op. cit.*, p. 62.)

[5] Publié par Lange, *Zeitschrift f. d. Altertum,* t. XXXII, p. 412.

ainsi que ceux de Bilsen [1] et de Compiègne [2], au XI[e] siècle. Comme l'a fait remarquer M. Creizenach [3], ce sont les textes les plus anciens qui nous offrent les versions les plus développées. Aussi est-ce avec eux qu'il convient de comparer tout d'abord les œuvres allemandes, et particulièrement le *Paaschspel*, qui se rapproche le plus de la sobriété du latin; on n'y voit figurer, en effet, ni les démons qui sont déjà au XIII[e] siècle dans le jeu de Noël de Benediktbeuer [4], ni les

[1] Le texte de Bilsen a été publié par Cahier et Martin, *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*, pp. 258-260. Ce n'est pas le plus ancien document qui nous reste de la dramatisation de la liturgie aux Pays-Bas. C'est à Gand, en effet, que, d'après M. Creizenach (p. 48), on essaya pour la première fois d'entourer d'un certain appareil scénique le dialogue rudimentaire qui est le noyau obscur du drame de la résurrection. La nuit qui précédait Pâques, selon le témoignage de saint Dunstan (*Regularis concordia monachorum*, dans Migne P. L., 137, p. 495), après les laudes et les antiennes d'usage, un frère vêtu de l'aube allait se ranger près du sépulcre, une palme à la main; après le troisième répons, trois autres frères, enveloppés dans des chapes et marchant « ad similitudinem quærentium quid » se dirigeaient vers le sépulcre; alors s'engageait entre les derniers participants, qui figuraient les saintes femmes, et le premier, qui représentait l'ange du Seigneur, un dialogue que nous retrouvons, plus ou moins enjolivé de détails profanes, dans les liturgies dramatiques de Pâques. Après quoi l'ange montrait à l'assistance le tombeau vide, où l'on avait toutefois déposé les *linteamina* dans lesquels la croix était enveloppée; ces *linteamina* étaient tendus, puis placés sur l'autel, tandis que l'on entonnait l'antienne : *surrexit dominus de sepulchro*. A partir du XI[e] siècle, auquel remonte le drame de Bilsen, nous avons toute une série de témoignages attestant le goût de nos pères pour les représentations de mystères et de miracles. Je renvoie le lecteur aux histoires générales de la littérature néerlandaise, et particulièrement aux opuscules de MM. Gallée (*Bijdrage tot de geschiedenis der dramatische vertooningen in de Nederlanden, gedurende de middeleeuwen*, Harlem, 1873) et Wybrands (*Studiën en Bijdragen* de Moll et de Hoop Scheffer, III[de] deel, 1876), ainsi qu'à Moll, *Kerkgeschiedenis*, II[de] deel, 3, p. 266, sq.

[2] Hartmann, *Das altspanische Dreikönigspiel*, Leipzig, 1879.

[3] *Loc. cit.*

[4] Ce jeu n'a rien de populaire et j'irais même plus loin que M. Voigt, qui lui attribue le caractère d'une composition d'école (*schuldrama*); voyez *Grundriss der germanischen Philologie* (1893), II, p. 394.

scribae ni les *obstetrices* que le drame liturgique connut dès le XIe siècle. Mais il offre, en revanche, certaines particularités qui attestent une altération profonde de la tradition et ne semblent pas pouvoir être attribuées toutes à l'auteur du *Paaschspel*, ni même à son modèle (*x*).

Dans la scène des mages proprement dite, Compiègne, Bilsen et Frisingue ont, outre les personnages nés de la tradition évangélique, ceux du messager (*nuntius, internuntius*) et de l'officier royal (*armiger*), l'un avertissant Hérode de l'arrivée des mages et transmettant à ceux-ci les ordres de son maître, l'autre servant de conseiller au tétrarque des Juifs [1]. Je fais abstraction ici des *scribae* et des *obstetrices*, que Maestricht, je l'ai dit, ne connaît point. Le rôle de l'armiger est dédoublé dans le *Paaschspel*, où nous avons deux chevaliers [*der irste riddere* (378), *der ander ridder* (502); aussi *primus* (530), *secundus* (490 et 548)]; peut-être me sera-t-il permis d'établir un rapprochement entre ce dédoublement et celui que l'on note dans le texte de Bilsen, où, sans désignation plus précise et sans doute à l'imitation du nombre des mages, on voit succéder à l'*internuntius*, avertissant Hérode de l'arrivée de ceux-ci, trois personnages désignés simplement ainsi : *alter* (qui suppose *unus*) et *tertius*. Ces personnages ne font guère que répéter les paroles du messager en des termes à peu près identiques, à savoir qu'il est né un roi et que les mages, guidés par l'étoile, lui portent leurs présents. La même confusion des rôles s'observe d'ailleurs dans le *Paaschspel*, car aux vers 512-3, Hérode y répond aux exhortations de ses chevaliers :

Du hais mich wale geraden
Up, riddere en boden !
. . . .

Ce n'est pas la seule analogie que l'on constate entre l'office de Bilsen et le drame de Maestricht. Lorsque les mages sont

[1] C'est du moins le cas dans Compiègne et Frisingue; dans Bilsen, il y a une lacune à cet endroit.

interrogés par les *obstetrices*, ils répondent, soit collectivement, soit individuellement, en faisant connaître leur nationalité. Dans les versions les moins développées, quoique plus récentes en date, ils se bornent à faire une réponse collective :

Nos sumus quos cernitis reges Tharsis et Arabum et Saba.

Telle est la leçon de l'*Officium stellæ* de Rouen [1], c'est-à-dire, selon M. Creizenach [2], du représentant le plus fidèle du premier groupe de liturgie. Seuls Frisingue et Bilsen ont substitué à cette réponse collective des réponses individuelles.

Dans Bilsen, le premier mage s'exprime ainsi :

Tharsensis regio me rege nitet Zoroastro.

Le deuxième :

Me metuunt Arabes, mihi parent usque fideles.

Le troisième :

Impero Chaldæis, dominans rex omnibus illis.

La Chaldée remplace ici le royaume de Saba des versions du premier groupe, auquel se rattache, à ce point de vue, le texte de Compiègne [3]. Il en est de même dans le *Paaschspel*, où la Chaldée est aussi le pays d'origine du troisième mage [4],

[1] Manuscrit 110, Y de Rouen dans Gasté, *Les drames liturgiques de la cathédrale de Rouen,* 2e édition, p. 49.

[2] *Op. cit.*, p. 60.

[3] L'Antiphonaire d'Utrecht (manuscrit 318 de la bibliothèque de cette ville), que j'ai consulté, parle des *reges Tharsis et insule* et aussi des *reges arabum et saba* (fol. 38 v°). C'est à tort que M. Gallée (*op. cit.*, p. 31) voit là des rubriques; ce sont les *Incipit* de chants liturgiques; les mots *reges Tharsis et insulae* sont d'ailleurs écrits en lettres noires et non en lettres rouges, comme le seraient des rubriques.

[4] Vers 424-429.

mais où, par suite d'une modification qui est peut-être due au prototype de ce texte [1], on a interverti les nationalités du premier et du deuxième roi, de telle sorte qu'on y obtient l'ordre suivant :

Arabie Tharse Chaldée

au lieu de l'ordre de Bilsen :

Tharse Arabie Chaldée

qui a succédé, semble-t-il, à la série :

Tharse Arabie Saba

des liturgies dramatiques du premier groupe [2].

Ce n'est pas la seule altération que l'on constate dans le texte actuel du *Paaschspel*. La rubrique *Quem vidistis, pastores, dicite*, début d'une antienne qui se retrouve notamment dans le jeu de Benediktbeuer [3], se rapporte ici à un personnage qualifié de *bode*, tandis que là, elle est mise dans la bouche des mages, s'adressant aux bergers qui retournent à leurs travaux après avoir adoré l'enfant divin. Il est bien évident qu'il y a eu confusion dans l'esprit de l'auteur de Maestricht, car ni dans Frisingue, ni dans Compiègne, ni dans Bilsen, le *nuntius* ne tient aux bergers ce langage. De même, lorsque les mages se trouvent en présence d'Hérode, ils le saluent ainsi

[1] Je dis au prototype et non à la copie que nous avons ici, car le *Kindheit Jesu* (v. 567) et Eger, qui sont indépendants de M., donnent également l'Arabie comme fief du premier roi. La faute commune à M., *K. J.* et E. ne peut, en bonne logique, s'expliquer que par un modèle commun déjà fautif. Le *K. J.* a [2]) Saba; [3]) Chaldée.

[2] M. Creizenach (*op. cit.*, p. 137, note 1) signale encore une autre analogie entre Bilsen et Maestricht, qui possèdent tous les deux des indications de scène rimées, comme si elles faisaient partie du dialogue.

[3] Page 894 de l'édition Froning.

dans le *Paaschspel: Vive rex in æternum;* à quoi Hérode de répondre : *Salvet* (l'éditeur a corrigé à tort *Salutat*) *vos gratia mea.* La première de ces formules se retrouve dans les drames latins de la Nativité, mais elle n'est pas attribuée aux mages. Dans Strasbourg, c'est l'*armiger* qui salue son maître de la sorte, lorsqu'il lui annonce l'arrivée des mages. Une observation analogue peut s'appliquer aux paroles de l'ange : *Audite verbum domini, gentes.* Une confusion paraît encore s'être glissée à cet endroit; car, à en croire la rubrique, ces paroles s'adresseraient à Joseph et à Marie (*Hi kumpt der engel ende sait dait si gein einen andren wech zu Marien ende Joseph*), tandis que, si l'on examine le texte, on voit que c'est aux rois que l'ange s'adresse en ce moment. Or le *audite gentes* ne peut convenablement se rapporter pas plus à l'avertissement donné aux mages qu'à celui donné à la Sainte Famille.

Je crois avoir suffisamment démontré que la tradition de x n'apparaît plus dans le *Paaschspel*, ou du moins dans la copie actuelle de ce mystère, que sous une forme gravement altérée, modifiée ou abrégée à dessein et qui serait souvent inintelligible si l'on n'avait des termes de comparaison latins et d'autres germaniques. Parmi ces derniers, il convient d'interroger les autres versions du drame de la Nativité que nous possédons dans la famille rhénane. Elles nous permettront de poursuivre notre enquête sur les sources du prototype perdu, sources que je crois partiellement françaises, comme la lecture des passions de Gréban et d'Arras m'en a convaincu.

Si je prends, en effet, le *Kindheit Jesu* comme terme de comparaison, je constate entre les passions précitées et ce dernier ouvrage des analogies qui ne découlent pas toutes de la mise à contribution du même texte évangélique ou des mêmes liturgies; et ces analogies sont, pour la plupart, communes au *Kindheit Jesu* et au *Paaschspel* ou à Eger, ce qui permet de les faire remonter à x; leur étude a donc sa place ici.

Déjà l'épisode de la visite à Élisabeth prête à d'intéressants rapprochements [1] :

Élisabeth.

O dame, tu es bieneurée
sur toutes les femmes du monde
et le fruit benoit qui se fonde
en ton saint ventre convenant.
Et qui fait cecy maintenant
que le mere de mon seigneur,
de mon Dieu, de mon createur,
viengne icy pour moi visiter ?
Si tost que j'ay peu escouter
ta voix de salutacion,
en joye et exaltacion
l'enffant de mon ventre s'est mis,
congnoissant cil a qui soubmis
est tout ce qui au monde est creu ;
. . . .

Elizabeth.

Gross lob sag ich dir
. . . .
nuͤftel und frowe min,
min sel muͤss sich froͤwen din.
dins libs frucht gesegnot ist,
gesegnot oͮch du selber ist
über all maͤgt und wip,
so saͤlig wart nie wips lib.
von waͮren schulden ich das gich,
gesach mich got, das ich dich
mir tet nie ogenwaid bas.
Got herr, wanner kompt mir das ?
mins herren muͤter kompt zuͤ mir !
frow nuͤftel, ich sagen dir,
sid ich erhoͤrt dine wort,
so haͮt so gross froͤd hort
min kind in minem libe,
ich wen, es kuͤm blibe,
es fert mit fliss gegen dir
. . . .

Marie.

Mon âme magnifie Dieu
et mon esperit se resjoye
en Dieu, mon salut et ma joye ;
car il a regardé l'umblesse
de son ancelle et sa simplesse.
De ce benoite me diront
tous gendres qui jamès seront
. . . .
(*Gréban*, 3607-3620 ; 3625-3631).

Maria.

Nun sag ich lob und ere Got [2] !
min sel sol loben uͤmmer in,
min hercz, min gaist und min sin
sond froͤwen sich in im,
von dem ich alle gnaden nim,
von des gnaͮden ich das leben han,
sid er geruͤcht sechen an
sin armer dirnen demuͤt,
wan ich vor hochfart bin behuͤt,
do von soͤllend saͤlig haissen mich
alles kuͤnne, arm und rich.
(*K. J.*, 387-404 ; 410-420).

D'autres similitudes se relèvent entre Gréban et le *K. J.* dans la suite de cette scène, notamment lorsque l'ange rassure

[1] Sauf exception, je ne donne qu'en note les références d'autres textes, soit français, soit rhénans, ces derniers confirmant l'attribution des similitudes à *x*.

[2] Dans tous ces passages Eger est d'accord avec *K. J.* Il faut encore

Joseph, que la future naissance d'un fils inquiète douloureusement (Gr. 4211-17 = *K. J.* 421-5; E. 422-4), et aussi lors de l'apparition des mages (comp. Gr. 5390 sqq.[1] avec *K. J.* 621 sqq.). Dans ce dernier endroit, l'analogie, à laquelle prête aussi Arras, a d'autant plus de prix qu'elle ne se fonde plus sur la tradition liturgique :

Melcior.

Mes ditz sont bons et vertueux,
et sont fondés sur la parole
Balaan, qui soubz parabole,
par grand deliberacion,
nous bailla declaracion
d'une estelle qui doit descendre
de Jacob, par qui puis entendre
une vierge qui naistera
et ung si grand roy portera,
qu'il tendra dessoubz son domine
toute Judee en discipline
(*Gr.*. 5390-5400).
. . . .
Il y a demain XIII jours
Que celle estoille prist son cours
En l'air . . . .
Qui nous[2] a donné congnoissance
Del enfant et de sa naissance
(*Arras,* 3443-3445; 3439-3440).

Melchior.

. . . .
das wilent was ain wiser man
in unserm land, hiess Balaan,
do iuer volck kom in das land,
der sprach, als ich gescriben vand :
noch entwenn sol ain stern uff gǎn
uss her Jacob und sol erstǎn
von im ain man, der uͤber siget,
was herren sich gen in verwiget,
und wirt diu welt sin aigen gar.
nuͤn hǎnd wir genomen war
vor XII tagen und nit vil me
ain sterne niw und der nie me
bij andran sternen ward gesechen.
do wir das liecht begunden spechen,
wir markten ze hand da bij,
das das kind geborn sij
(*K. J.*, 622-637).

Hérode mande alors les Juifs pour avoir leur avis sur la venue du Messie, qui paraît imminente après les révélations

remarquer que la réponse de Marie dans les deux textes et dans le français est empruntée, en partie, au *Magnificat*. E. le dit expressément; comp. Gréban, v. 3625.

[1] Le développement correspondant au *K. J.* 648, sq., est aussi dans Arras, 3413, sq. Toutefois c'est à ses clercs (aux *Scribæ* de la liturgie) qu'Hérode s'adresse, tandis que dans Gréban, comme dans le *K. J.*, c'est aux juifs qu'il demande conseil; voyez à ce sujet Gréban, v. 6276 et surtout 6323 sq.

[2] Le texte a *vous*, et c'est Hérode qui parle; mais il est permis de supposer que dans une version plus concise, la demande et la réponse ne faisaient qu'un et que, de même que dans le *K. J.*, c'était Melchior seul qui parlait.

des mages. Le seul évangéliste qui possède ce trait (Matth. II, 4-6) s'exprime ainsi : « Et congregans omnes principes sacer- » dotum et scribas populi, sciscitabatur ab eis ubi Christus » nasceretur. At illi dixerunt ei : In Bethleem Judææ. Sic enim » scriptum est per prophetam : Et tu Bethleem terra Judæ, » nequaquam minima es in principibus Juda : ex te enim » exiet dux qui reget populum meum Israhel. »

Voilà le canevas sur lequel ont brodé à l'envi les textes français et allemands. A la différence de certains de ses congénères, le *K. J.* et Eger marchent ici tout à fait d'accord avec Gréban. Alors que dans Arras, Hérode mande les *scribœ* comme dans la liturgie, dans *K. J.*, E. et Gr., il fait, conformément à la tradition évangélique, appel aux Juifs, et l'un de ceux-ci (Anne dans Gr., Ysaac dans *K. J.*, *Primus doctor* dans E.) lui expose les prophéties auxquelles il est fait allusion, mais en désignant nominativement un prophète qui porte le même nom des trois parts, alors que l'évangéliste ne le nomme pas :

. . . .
les prophetes tiennent et dient
qu'en Betleen, la noble terre
de Juda, le convient-il querre,
dont Micheas, le bon prophete,
ceste prophecie en a faicte :
Betleen, terre de Judee,
tu n'es pas la mendre fondee
entre les princes de Juda :
ung prince de toy ystera
pour gouverner a tous jour mes
mon peuple d'Israel en paix
(*Gréban*, 6429-6439).

. . . .
ze Bethleem in der statt,
als Melechias gesprochen hat.
an sinen bůchen ståt also :
du Bethleem sygest fro,
under andran stetten ain fůrstin,
du solt nit die minste sin,
uss dir der herczog sol varn,
der Israhel wil bewarn,
sin volck unbericht sin sol,
die sinen mag er behalten wol
vor sůnde und vor missetåt
. . . .
(*K. J.*, 684-694)[1].

Kunig, in dem puch geschriben stat,
Als Micheas am fünften gesprochen hat :
Bethleem die minst ist nit im reich,
Das sag wir dir ganz offenleich;
Wan aus der wirt ein furst entspringen,
Der alles judisch volck hat zu zwingen
. . . .
(*Eger*, 1949-1954).

[1] Ce passage reproduit en partie la prophétie de Michias dans le même texte, v. 153 sq.

Et Hérode de demander, dans Gr. et *K. J.*, à d'autres Juifs si la prophétie est bien telle ; leur réponse est la même :

Il vous a le droit point noté	Ai herr, es ist benamen wǎr,
qui parle de ceste matiere	iuch hǎt so tuͤr als umb ain hǎr.
et dit la raison toute entiere	Isaac min neff gelogen nicht
sur la quelle nous nous riglons	. . . .
(*Gréban,* 6443-6446).	(*K. J.,* 701-703).

La suite est conforme à la tradition sacrée. Quand Hérode recommande aux mages de repasser par son palais lorsqu'ils auront vu l'enfant, un des rois (Melchior dans Gr. et *Eger*) prend, au nom des trois, l'engagement de se conformer au désir du tétrarque. Les termes de l'adoration des mages n'offrent guère d'intérêt, les développements lyriques qu'elle a reçus dans Gréban n'ayant rien de traditionnel ; dans l'essentiel pourtant, l'auteur du *K. J.* est d'accord avec lui. Dans Eger comme dans le texte français, c'est par mer que les mages s'en retournent sur l'ordre de l'ange :

vers la mer adressez vos pas	Ich wil euͤch weisen ein andern weg,
et nagez jusqu'à vostre terre	Der euͤch furt an des mœres steg;
. . . .	So schifft ir sicher in euͤr landt
(*Gréban,* 6812-6813).	(*Eger,* 2199-2201).

Ici la tradition n'intervient pas et l'imitation est flagrante [1].

Plus loin, la purification est traitée de la même manière dans Gréban et *K. J.* (resp. 6898-905 et 843-8) ; Siméon est alors mis en scène ; à deux reprises dans *K. J.,* il invoque le Seigneur et appelle de ses vœux la réalisation des prophéties bibliques (Gréban 6981-5, 6989-90 = *K. J.* 859 sqq. ; comp. Eger 2241 sqq). Anna la prophétesse intervient aussi dans l'action. Saint Luc (II, 25. sqq.) ne fournissant pas de texte, il a fallu broder quelques développements laissés à l'inspiration

[1] Voyez d'ailleurs CREIZENACH, *op. cit.*, p. 359, qui a rapproché Revello de Gréban, mais n'a pas songé aux passions allemandes.

du rimeur. Or, dans Gr. et dans *K. J.*, ils offrent de frappantes similitudes :

Esjouissez-vous haultement,
bon peuple de Jherusalem,
de Syon et de Bethleem,
faittes feste grant et menu;
vecy vostre saulveur venu,
vostre delivrance est prochaine
(7101-7106).

. . . hôrend sâligen gottes kind :
. . . .
der alle die welt erlôsen sol,
sind frôlich, gehabend iuch wol,
der hailig aller hailigen ist;
geboren ǎn allen zwifel ist
. . . .
(874 ; 876-879).

Quand Hérode est averti de la présentation au temple, il s'adresse des deux parts à ses conseillers (Arras. 4706-7 = *K. J.* 930-1). Plus loin, la fuite en Égypte donne lieu aux mêmes constatations ; les Égyptiens s'étonnent du prodige par lequel leurs dieux (il n'y en a qu'un dans *K. J.* [1]) ont été culbutés de leurs autels :

Qu'est cecy ? vecy fier ouvrage
dont ne suis pas accoustumés ;
vecy tous nos grans dieux tumés
et renversés les piez dessus
(*Gréban,* 7486-7489).

Her nǎch merkend alle
wie iuch diss ding gevalle,
das unser got gevallen ist
(993-995).

La scène du massacre des innocents est traitée plus en détail dans le mystère français, tandis que le *K. J.* a conservé, comme les liturgies dramatiques où figure Rachel (que le *Paaschspel* possède également), le caractère lyrique et mystique à la fois de la tradition primitive. Mais, abstraction faite de cet épilogue du *K. J.*, il est permis d'affirmer sa dépendance vis-à-vis, non pas du poème dramatique de Gréban, qui est plus récent que lui, mais des compositions perdues sur lesquelles repose ce poème, ainsi que celui dit d'Arras.

[1] Toutefois plus loin, de même que dans Gréban, qui a ici de longs développements conformes au goût de son temps, il est parlé de plusieurs dieux (... so vallent unser gotte, v. 999).

L'aveugle-né.

Parmi les miracles de Jésus, il en est deux sur lesquels s'est fixée surtout l'attention des compilateurs (tant français que germaniques), celui de l'aveugle-né et la résurrection de Lazare. L'un et l'autre prêtent donc à des rapprochements qui seraient moins aisés et surtout moins décisifs, si l'on voulait les étendre à d'autres épisodes merveilleux de la vie publique de Jésus.

La scène de l'aveugle-né est dans Saint-Gall, Donaueschingen, Heidelberg et Alsfeld [1]; elle figurait donc dans x. L'accord de plusieurs de ces textes permet d'affirmer que, dans la tradition évangélique, le père et la mère de l'aveugle étaient également mis en scène. Quant au personnage du valet, qu'Arras a en commun avec la passion d'Alsfeld, il manque partout ailleurs en Allemagne; il n'y a donc pas lieu de s'en occuper ici.

La passion de Heidelberg se rapproche surtout de Gréban, ou plutôt du prototype plus concis qu'a remanié le célèbre auteur du XVe siècle; le début est identique de part et d'autre; l'aveugle se plaint [2] et un des disciples de Jésus lui demande ce qu'a fait cet homme pour être éprouvé comme il l'est. Ici le texte évangélique se borne à dire : « Interrogaverunt discipuli [3]. » Dans Heidelberg comme dans Gréban, c'est Barthélemy qui parle. La réplique de Jésus est la même des deux côtés. Il envoie l'aveugle « in natatorio Siloe » et l'aveugle dit qu'il s'y rendra, ce qui n'est pas dans la tradition et n'exigeait pas, il est vrai, un grand effort d'inspiration (Gr. 14136-41 = H. 1165-8,

Après que le miracle est accompli, un Juif (*vicini* dans

[1] Voyez respectivement les vers 308 sq.; 943 sq., 1141 sq., 1413 sq.

[2] Il s'appelle *Marcellus* dans Donaueschingen, ailleurs *Cæcus*, comme dans Gréban *l'aveugle*.

[3] Jean, IX, 2. Dans Saint-Gall et Alsfeld, c'est *Petrus; André* dans Donaueschingen.

l'Évangile [1]) demande si c'est bien là l'aveugle qu'il a connu; d'autres Juifs répondent [2], puis ils arrivent à se concerter entre eux sur le point de savoir quelle doit être leur attitude à l'égard de Jésus; ils disent alors :

Ainsi ne t'en iras tu pas :
tu vendras compter ces moyens
par devant les pharisiens,
assavoir qu'ilz en vouldront dire
(*Gréban*, 14216-14219).

Wir wollenn nemen diessenn man
Vnnd wollenn jn zcun gleyssenernn [füren,
Ob sie mochten an jm spürenn,
Was der handell vff jm hoitt
(*Heidelberg*, 1194-1197).

Les analogies se pressent, dans la suite, entre les deux textes. Comparez Gr. 14228 sqq. avec H. 1199-1206 pour le discours du Juif qui introduit l'aveugle dans le sanhédrin; Gr. 14262-3 avec H. 1207-10; 14268 sqq. avec 1211 sqq. Il en est de même plus loin, lorsque les Juifs décident de faire comparaître les parents de l'aveugle. Ici Gréban a de longs développements; mais la tradition attestée, d'une part, par l'accord des textes rhénans, de l'autre par Arras, est beaucoup plus concise; voyez, par exemple, Arras 8588 sqq. et comparez H. 1232 sqq., où le personnage du messager est conçu de la même manière et où on l'entend, comme dans le français, dialoguer soit avec les amis, soit avec le père de l'aveugle-né; en l'absence de passages correspondants dans les textes de Saint-Gall et de Donaueschingen, il est, en revanche, assez difficile d'affirmer que le bout de discours par lequel le messager introduit le père et la mère de l'aveugle-né dans la synagogue remonte à l'original.

La suite est conforme au texte évangélique; je note seulement les quelques vers de la réplique d'un personnage que

[1] Jean, IX, 8. Saint-Gall a encore *unus judæus*, que le prototype de Gréban possédait peut-être aussi; dans D., c'est *Jacob; Seligmann* dans H.

[2] Dans H., *einn ander* et encore *einn ander;* Gréban a individualisé davantage, mais Arras a encore *premier juif de Sydon; premier juif de Thiri* (sic); Saint-Gall a *unus judæus* et *alter;* c'est la bonne tradition.

Heidelberg appelle *Lawlein*, Donaueschingen *Leviathan*, Saint-Gall *Annas*, et qui porte des noms différents dans les drames français :

Puch, dū mūst sin verlorn,	Va, meschant pescheur desvoyé
wan du bist in godes zorn	. . . .
und wilt uns doch alle leren,	(*Gréban,* 14524).
das mūst dū von uns keren	. . . .
und wis von uns geschalten,	passez hors sus, sans plus attendre,
wilt dū din leben behalten	ou vous arez plus de cent cops
(*Saint-Gall,* 426-431)[1].	(*Arras,* 8682-8683).

Telles sont les analogies de cette scène qui, moins importante que les précédentes, n'en méritait pas moins les honneurs d'un parallèle; on verra, à propos d'Alsfeld, qui lui a donné une extension particulière, s'accuser plus vivement encore l'imitation du français, déjà indéniable ici.

Madeleine.

J'ai déjà étudié la genèse de cette scène, la série de confusions qui lui a donné historiquement naissance et les éléments profanes qui sont venus se greffer sur la donnée primitive; j'ai montré que de bonne heure, en Allemagne, le drame religieux avait voué à la pécheresse de Magdala une prédilection particulière.

De l'accord relatif de Vienne et d'Alsfeld on ne doit pourtant pas déduire l'antiquité de certains développements profanes dans la famille rhénane. Vienne n'est ici qu'un écho de Benediktbeuer, et si Friedberg et Alsfeld connaissent les « diableries » dans cette scène, le livret de scène de Francfort ne les possède pas plus que le texte de 1493 et Heidelberg, de telle sorte qu'elles ne remontent même pas à x^1. Le *Paaschspel,*

[1] Les principaux vers de cette tirade se retrouvent dans Heidelberg (1313 sqq.), y compris les rimes *verlornn* (*: geborenn*), *leren : keren;* la menace finale se rapproche encore davantage de celle d'Arras :

Oder ich stoes dich jnn diessen dreck (1318).

malgré qu'il ait donné à cette scène une certaine extension dont j'ai tâché d'indiquer la cause, n'est pas non plus d'accord avec les textes précités; quant à Saint-Gall, il est encore plus étranger aux enjolivements non traditionnels; ceux-ci ont donc, en vertu d'une loi d'amplification que nous avons vu opérer ailleurs, pénétré de façon indépendante dans plusieurs textes de la famille rhénane; ou du moins, s'il y a dépendance, comme c'est le cas pour Alsfeld vis-à-vis de Vienne et peut-être pour Friedberg vis-à-vis d'Alsfed, il ne faut pas chercher une filiation au delà de ce que permettent les constatations actuelles.

Il semble que la scène primitive, celle qu'a connue x, ait compris trois tableaux, la *mondanité* de Madeleine, les tentatives que fait sa sœur pour la convertir et l'espèce de coup de foudre que fut pour la pécheresse la prédication du Sauveur. Comme je l'ai déjà dit plus haut, le premier de ces tableaux, qui a été supprimé de-ci de-là, était sans doute le plus court. Madeleine apparaissait « habitu superbo » et chantait quelque refrain populaire, puis elle invitait ceux qui lui faisaient cortège à vivre suivant sa doctrine amoureuse (accord du *Paaschspel* avec F. 1493). Les trois apparitions de sa sœur dans plusieurs versions indépendantes permettent de supposer que, dès l'origine, on avait dramatisé le second tableau par le spectacle des tentatives successives que fait Marthe pour ramener Marie-Madeleine à de meilleurs sentiments. Quant au troisième tableau, il a subi des altérations de très bonne heure, à en juger par la version de Maestricht, dont l'auteur a cru bon de fondre les deux dernières parties de la scène en une seule et de laisser à Marthe l'honneur de la conversion de Marie [1].

Si l'on étudie les passions françaises, on constate qu'elles ont, jusqu'à une date avancée, conservé plus fidèlement le cadre primitif dans lequel se mouvait la pécheresse de Mag-

[1] Il est difficile de ranger à cet égard le texte de Saint-Gall, car si Jésus y reparait entre les deux dernières tentatives de Marthe, c'est dans un épisode étranger au sujet du nôtre, celui de la femme adultère. Toutefois Eger, qui se rattache à la même souche (y), a conservé les développements primitifs.

dala [1]. Le texte de Sainte-Geneviève n'a même pas le débat entre les deux sœurs; Madeleine est déjà prise de repentir lorsqu'elle entre en scène. Il ne faudrait pas, toutefois, conclure de là qu'avant Arras et Gréban, la partie antérieure de la scène n'ait pas été développée sous les yeux du public français; certaines analogies entre le drame germanique et le drame français du XV[e] siècle ne peuvent s'expliquer que par des formes plus rudimentaires et plus anciennes de ce dernier, dont les poètes du XV[e] siècle ont fait leur profit. D'ailleurs, le compilateur de la passion d'Arras, qui représente une tradition indépendante, a déjà esquissé une situation qui prendra chez le célèbre médecin d'Angers, Jehan Michel, par exemple, un développement considérable. De même que dans certaines œuvres allemandes [2], on voit figurer chez celui-ci, non seulement Madeleine et la suivante (*Narcilla* déjà dans Francfort), mais un galant chevalier [3] qui présente ses hom-

[1] Les textes provençaux, traduits du français, n'apportent aucun éclaircissement de quelque prix, le mystère rouergat n'a pas la scène de Madeleine avant la conversion, et, s'il faut en croire M. Chabaneau, qui l'a analysée à ce point de vue, la passion *gasconne* du XIV[e] siècle, contenue dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, n'offre que le tableau du repentir de la pécheresse (*R. lg. rom.* XXVIII, 6 sq.).

[2] Voici un exemple des grosses difficultés de l'enquête à laquelle je me suis livré : il est question d'un *miles,* amant ou ami de Madeleine, dans Francfort 1493 et Alsfeld, d'un *juvenis* dans Vienne, d'un chevalier, *Jessé,* dans Donaueschingen. D'autre part, une escorte de démons figure dans plusieurs textes, notamment dans Alsfeld et Friedberg (*Lucifer*), Eger (*Belial*) et Vienne (*unus diabolorum, alter diabolus*). Sans un examen, dont quelques parties ont été communiquées précédemment (voyez p. 28), j'aurais été tenté de conclure à une source commune pour le galant et les démons.

[3] Voyez les frères PARFAIT, *Histoire du théâtre français,* t. I, pour les passages de Jehan Michel; comp. OSC. LEROY, *Étude sur les mystères,* et PETIT DE JULLEVILLE, *op. cit.,* I, 220; je ne sais comment ce dernier savant peut assigner à Jehan Michel une place intermédiaire entre Arras et Gréban pour le traitement qu'a reçu chez lui cet épisode ; cette place, en effet, revient à Arras, qui a Madeleine avant la conversion (9938 sq.), mais ne lui prête qu'un rôle insignifiant et quasi ridicule; elle se vante d'être belle, appelle en vain les galants, puis se convertit subitement, sans qu'on sache pourquoi (10027 sq.).

mages à la belle pécheresse. Cet épisode tout profane n'est pas dépourvu d'un certain charme poétique et il rappelle à bien des égards celui qu'a intercalé l'auteur de Donaueschingen. Des deux côtés il s'agit d'un chevalier plein de distinction et rompu aux finesses du beau langage; Jessé fait partie de la cour de Pilate (rubrique du vers 91), et lorsque Madeleine le mande auprès d'elle, il arrive en compagnie d'autres jouvenceaux dont l'un se nomme Malchus (v. 106) et joue excellemment du luth. Or, dans le mystère de Sainte-Geneviève, Malquin, qui correspond bien à ce Malchus, même dans la scène traditionnelle où Pierre le frappe de l'épée au Jardin des Oliviers, Malquin est présent à cet endroit, sans qu'il joue toutefois le rôle actif que lui attribue l'auteur de Donaueschingen. Ce qui achève de me persuader que celui-ci, sinon son modèle, a copié une version française, c'est que le personnage de Jessé se retrouve dans le fragment d'Amboise publié par M. Picot [1]. Tous les éléments que nous retrouvons combinés dans D. ont pu fort bien préexister sous la même forme en français, où nous ne les retrouvons qu'épars; le silence ou les lacunes des passions écrites en cette langue ne prouvent donc nullement qu'elles n'ont pas connu la scène de la *mondanité* de Madeleine [2].

Mais, en réalité, c'est de x et non de D., que j'ai à m'occuper ici. La doctrine d'amour professée par Madeleine et qu'il faut restituer au prototype rhénan, n'est pas moins française d'essence que les développements et les figures dont j'ai dit quelques mots; sans parler des nombreuses versions de l'*ars amatoria* qui, dès le XIIe siècle, eurent cours en France [3], on

[1] *Romania*, XIX, 268.

[2] Cela est si vrai que rien ne nous interdit de croire que Gréban, de même qu'il a supprimé l'épisode du valet dans la scène de l'aveugle-né, a sacrifié la scène de la *mondanité* de Madeleine. Il connaît, en tout cas, Rodigon, qui est l'amant de la pécheresse chez Jehan Michel, car il en fait un chevalier d'Hérode (13163-13164), comme le *primus miles Herodis* dans Alsfeld (1810 sq.) est l'amant de la courtisane.

[3] Voyez notamment *Histoire littéraire de la France*, XXIX, 455-525.

note dans les passions françaises, notamment dans celle de Jehan Michel, un écho vibrant et fidèle de cette philosophie, à la fois primesautière et mystérieusement traditionnelle, où l'âme païenne de la femme du moyen âge reparaît insolemment sous le vernis chrétien. Chacun des détails de la scène de Madeleine, dans la passion écrite par le médecin d'Angers, atteste la survivance des conceptions courtoises que devait résumer la *lere* dont parlent les auteurs de Maestricht et de Francfort 1493 [1]. Parmi ces détails qui ont trait à la toilette et au plaisir, il en est qui sont bien de x et que l'on retrouve en France, par exemple celui du miroir, qui se rencontre dans plusieurs textes rhénans :

Jehan Michel.

Apportes moy mon mirouer
pour me regarder.

Alsfeld.

Ma. Wo bistu, knecht Natyre?
brenget mer den spiegel gar schyre!
Nat. Nemmet hen den spiegel, frawe,
daryn sollet ir uwer schone schawen
(1832-1835).

Maestricht.

Dus nemet einen spigel,
Da ir reithe als in ein sigel
muget ur gedene beschouwen.

Vienne.

Maria, sich in den spiegel clar
Unt tů diner schône war
(329-330).

Observez la manière dont Madeleine se présente au public [2] :

Gréban.

Madelaine suis je nommée,
jadis gente et bien renommée
de bonne generacion
(13815-13817).

Jehan Michel.

Magdaleine fus-je nommee,
Jadis belle et renommee
De noble generation

Maestricht.

Edel ben ich ende vri
Ouch ben ich wale bekant :
Magdalena bin ich genant
. . . .
Magdalum ist mir underdaen
Eine burch herlich ende guet
(845-847 ; 851-852).

[1] Voyez page 32.

[2] Dans Arras, il est différents passages de cette scène qui prêtent à des

Il n'est pas jusqu'à tel vocable, le mot *quac* du *Paaschspel* (836), que M. Moltzer traduit par « frivolités [1] » et que rendrait mieux « amignonnements » dans ces vers de Jehan Michel :

> Je croy au monde n'y a femme
> qui ait plus d'amignonnements.

A côté des courtes mentions de Saint-Gall (*mit den knappen ranzen*, 189) et du *Paaschspel* (809-11), on trouve dans certains textes rhénans, comme en français, des appels plus détaillés de Madeleine à la gaie compagnie et aux joyeuses débauches :

> Je veul aller par le pays
> Prendre du bon temps en liesse;
> Tandis que suis en jonesse,
> Joieusement me maintenray
> . . . .
> Et je ne demand que delit
> (*Arras*, 9940-9943; 9947).

> Ich wil immer vroͤlich sin
> Unt wil in vreuden sterben
> . . . .
> Ich wil immer vroͤlich sin
> Mit diesem jungelinge
> (*Vienne*, 333-334).

> ich wil mit freuden vrolich sin,
> zů danzen stet daz gemude min
> (*Saint-Gall*, 158-159).

> heisse Yesse angends komen zů mir,
> und sine gesellen, well er wil,
> so trib ich mit inen der frōden spil
> . . . .
> wan ich mūss froͤd und kurtzwil han,
> die wil ich leb uff diser erden,
> mag mir nit gnūg der frōden werden
> (*Donaueschingen*, 80-82; 84-86).

Après quoi Madeleine chante : *Adonc chante une chançon amoureuse*, dit le texte d'Arras ; et plus loin : *Adonc chante une*

rapprochements, notamment la description détaillée que la courtisane fait de son corps (9965 sq.) et qui ressemble fort à celle qu'on trouve dans M. M est aussi en rapport étroit avec Jean Michel dans ce passage :

> J'ay mon chasteau de Magdalon
> Dont l'on m'appelle Magdeleine
> Ou le plus souvent nous allons
> Gaudir en toute joye mondaine

> Magdalum ist mir underdaen,
> Eine burch herlich ende guet;
> Dar umbe vrouwet sig min muet
> (851-853).

Dans Eger, c'est Bélial qui dit (comp. les textes cités de Gréban et Michel) :

> Magdalena, freulein hübsch und zart,
> Du pist wol geborn von hoher art (2909-10).

[1] *Op. cit.*, p. 521, note.

chançon a volenté. Nous avons vu[1] qu'il en était de même dans la passion de Jehan Michel; or les drames allemands contiennent soit une indication semblable (Donaueschingen [2]), soit le texte même ou le début du texte de la chanson (Benediktbeuer, Vienne, Maestricht, Alsfeld, etc.). Aucun des traits de celle-ci n'est étranger à la poésie française; mais comme on les retrouve également dans la lyrique populaire allemande, je n'oserais affirmer que l'auteur de x, dont M. Wirth a aidé à reconstituer ici l'œuvre perdue [3], se soit servi d'un prototype étranger. Au surplus, ces chansons que l'on disait « a volenté » ne sont que l'accessoire; mais les sentiments exprimés par l'héroïne ont une importance bien plus grande; on a vu, par les exemples cités, quelles analogies fournissait, à cet égard, un rapprochement entre nos textes et ceux de la littérature française du même temps. La suite de cette scène, où la tradition évangélique est nulle, révèlera d'autres analogies, non moins édifiantes [4].

[1] P. 33.

[2] Le texte porte simplement : « Na fachent sẏ an mit dem seitenspil ze hoffieren », mais il est évident que le jeu de l'instrument accompagnait un chant non renseigné; cf. d'ailleurs v. 87.

[3] M. Wirth s'y est repris à plusieurs fois pour étudier ce chapitre difficile de son sujet (voyez son livre, p. 215, note 1); ses parallèles ont un vif intérêt et mettent à nu l'indigence d'inspiration des dramaturges allemands et la filiation des textes. Mais lorsqu'il s'agit de découvrir les sources de la scène de Madeleine, en dehors de quelques indications que lui fournit la lyrique moyen-allemande, M. Wirth reste dans le vague des généralités. De la France, pas un mot.

[4] Il est un épisode particulier de la scène de Madeleine, auquel je ne crois pas devoir faire une place dans mon étude; c'est celui du marchand de parfums, que Vienne a emprunté à Benediktbeuer et que n'ont pas les autres textes rhénans, à l'exception de Donaueschingen. La courtisane va acheter (avec son amant) des parfums chez un marchand qui est directement mis en scène. Toutefois, comme M. Wirth l'a démontré (p. 38 de son livre) et comme nous l'avons redit à notre tour, le plus ancien texte allemand qui possède cet épisode, le jeu de Benediktbeuer, l'a emprunté à la scène des trois Marie, et il l'a fait si gauchement qu'il n'a même pas changé les termes dans lesquels l'héroïne interpelle le mar-

Toutefois, s'il est relativement aisé de reconstituer, à un ou deux détails près, la première partie de la scène de Madeleine dans x, il n'en va pas de même de la seconde et de la troisième partie. Comme je l'ai dit, certains textes ont fondu ces deux dernières, en attribuant à Marthe l'honneur de la conversion de Marie. C'est là une leçon indéfendable, contredite par la tradition tout entière de la scène. Ailleurs, Marthe s'y reprend

chand : *Dic, nobis, mercator,* termes qui se justifiaient par la présence des trois femmes dans la scène qui suit la résurrection de Jésus. M. Wirth a constaté que cette formule se retrouvait, identique, dans le mystère de Tours, de sorte qu'il attribue à un jeu de même espèce que ce dernier (*ein Spiel der Art wie d. M. v. Tours,* p. 132) la paternité de ce changement. Il est regrettable que M. Wirth ne précise pas s'il s'agit d'un jeu allemand ou d'un jeu français; ce qui a dû l'embarrasser, c'est qu'en dehors de Benediktbeuer et de V. qui en dérive, il n'a pas trouvé en Allemagne d'exemple de cette transposition d'un motif dramatique. S'il avait voulu poursuivre son enquête en France, la passion d'Arras lui aurait fourni un échantillon très significatif, d'autant plus significatif que : 1° il a, au lieu du parfumeur, un *apothicaire,* comme Vienne a fait du *mercator* un *medicus;* 2° que cet apothicaire fait la même réclame que dans V. en faveur de sa marchandise (*Or ça, ça il n'a... tel ongnement qu'ay apporté, il est fin...* etc.; v. 10079 sq.); comp. dans Vienne : *Ecce merces optime...* (283); 3° que l'apothicaire n'apparaît que lorsque Madeleine, sur le point de se convertir, va chercher des « oignements » précieux pour Jésus, dont elle désire obtenir le secours ou le pardon; Donaueschingen est ici d'accord avec la bonne tradition, dont il reste une trace assez vague dans Vienne, comme l'atteste ce vers : *Ibo nunc ad medicum... medicinam postulans.* Il est vrai que dans ce dernier endroit le *medicus* est Jésus; voyez toutefois *supra*, où *medicus* = l'apothicaire. Pour en finir avec ce petit tableau, dont l'origine justifie mieux l'intercalation à cette place qu'avant la conversion de Madeleine, il reste à signaler l'évidente parenté de *D.* et des textes français :

Or ça, ça il n'a en Su ie	[ich] wil uch geben kostlich salben,
tel ongnement qu'ay apporté.	man findt die nit besser allenthalben
Il est fin, je l'ay esprouvé,	in tůtschem oder wålschem land
Il n'a meil'eur jusqu'à Damas;	. . . .
. . . .	der stercket dem artzat sinen můt
Il renderoit a ung mort l'ame	. . . .
(Arras, 10079-10082; 10085).	(D. 219-221; 226).

à trois fois pour essayer de convertir sa sœur; il est, en tout cas, certain que dans x il y avait un dialogue entre les deux femmes et que, contrairement à la version du *Paaschspel*, Marthe se retirait sans avoir rien obtenu. Dans les passions françaises, il règne un désordre peut-être encore plus complet en cet endroit du texte. Arras n'a même pas de dialogue entre les sœurs et Marie se convertit sans qu'on sache pourquoi [1]; dans Gréban, il y a un embryon de scène entre Lazare et Marthe; celle-ci constate le changement de vie de sa sœur sans se l'expliquer [2]. Seul Jehan Michel, qui a dû utiliser des sources perdues, puisqu'il est le dernier en date, nous a conservé, en l'enjolivant sans doute, le célèbre dialogue de Marie et de Marthe [3]. C'est chez lui qu'il faut aller chercher les éléments d'un parallèle que l'état actuel des textes rend un peu plus malaisé qu'il ne serait désirable; voici les passages les plus intéressants :

Marthe :

Dire vous veuil ce que j'entends.
Vous vous donnés à tous peschés,
De tous villains fais aprochés,
Et faictes tant de dueil à tous
Que nous en sommes mal couchés,
Et tous nos parents reprochés,
Seullement pour l'amour de vous.

Ich wil dis machen gewis.
. . . .
Des in bes du nit wale bedait,
Dat du dine sinne dig leis drigen
. . . .
Inde bit sunden umbe gaen
. . . .
Ende sis eine su(o)nderinne ge-
[nant [4]
Wyt over alle die lant
(*M.*, 865; 871-872; 874; 882-883).

[1] 10027 sq.
[2] 14047 sq.
[3] Voyez Petit de Julleville, I, 222-223.
[4] Voyez Gréban, 13818-13820 :

Or me suis je en tout mal fermée,
tant que partout je suis blasmée
pecherresse en perdicion.

Maria, liebe swester min
(*V.* 337: comp. *St-G.*, 162; *F.*, 86; *H.*, 445; *Alsf.*, 1922; *F.* 1493, v. 692; *Eger,* 2889).
bechêr dich von den sunden din
(*V.* 338; comp. *Alsf.* 1923).
Ich forchtt sicherlichen dein,
Das du so uppigklichenn ferest
Vnnd deiner selle nit werest
(*H.*, 446-448; comp. *F.*, 1493, v. 693 sq.).

Marie :

ceulx qui parlent de moy sont foulx,
Et quant de parler seront saoulx
A mains ne pevent que se taire

si steit enen dore gelich,
des gehaut ug ane mich
(*M.* 858-859).

swester, swig, la mich gehoren,
dů mach wol sin ein alte doren
(*St-G.*, 170-171; comp. *F.* 1493, v. 718-719).

C'est vraisemblablement à ces deux répliques, conçues à peu près dans les mêmes termes, que se bornait, dans *x*, le dialogue entre Marthe et Marie [1]; en France comme en Allemagne, on l'allongea, on le répéta à plusieurs reprises.

[1] Ici *Maestricht* a un trait de plus qui ne peut s'expliquer que par une source française; c'est Marthe qui parle (876-878) :

Des is din name sich verwandelt,
Went du dich dus hais gehandelt.
Maria sulde man dich nennen.

878 = on devrait te nommer *Mar i a* (malheur à toi !); c'est un de ces jeux de mots chers aux vieux poètes, pareil à ceux auxquels prête le nom de la première femme et la salutation à Marie, l'une perdant le monde, l'autre le rachetant (*Ave-Eva*). Je n'ai pas retrouvé ce trait dans le français; mais il y a peut-être quelque parenté dans le passage suivant de Gréban (13814, 13821, sq.) :

En malheure fus Madelaine
. . . .
Ma beaulté, ma perfection
est tournée en tel vitupere.
Que c'est abominacion
. . . .

Mêmes analogies dans la troisième partie de la scène, où Madeleine se désole et s'accuse d'avoir été une pécheresse. Ce qu'on peut en restituer à x n'est pas considérable; c'est d'abord la « confusion des grands péchés [1] », dont parle Gréban :

Or, voy-je la confusion
Des grans peches dont je suis plaine
(*Gréban*, 13807-13808).

. . . .
ab er mich nun enbunde
von myner grossen sunde
die ich arme han gethan
. . . .
(*Fr.* 1493, vers 1100-1102).

Wer nu yemants, der mich entbünde
Von meiner grossenn sunde
Dich jch arme hab gethann
(*H.*, 493-495; comp. *Alsf.*, 2046-2048).

Wan die grosse sunde mein
Haben mich gezogen von
[den gnaden dein
(*Eger*, 2997-2998).

C'est ensuite l'invocation à Jésus, « fontaine de grâce » et « médecin des âmes »:

Trouver n'y puis nulle remede
Se le bon Jhesus ne m'y ede
. . . .
[c'est] le cours de fontaine de vie,
Vivifiant chose amortie
(*Arras*, 10056-10057; 10060-10061).

Riviere de misericorde
par qui tout pecheur se racorde
a Dieu pour son peché laver,
Ruisseau de p(a)ix . . . . .

[Il] veult grace et vertu eslargir
O bon Jesus, je t'yray vir
Pour requerir d'avoir ta grâce
. . . .
(*Arras*, 10064-10066).

Je vous quiers assés incertaine,
Mes Jhesus en est la fontaine
. . . .
(*Gr.*, 13838-13841; 13845-13846).

so wil ich nit lenger der welte leben
und sůchen den *brunnen aller gnad*,
ob ich kem uff den rechten pfad
und miner krankhait möcht genessen
. . . .
(*Donaueschingen*, 180-183).

Got deit mig sine genade schin,
si vliszen in dat herte min
Als ein rivir nu zestu(o)nt
(*Maestricht*, 930-932).

[1] Le *Kunzelsauer Fronleichnamspiel* a le même passage; voyez *Germania*, 4, 352.

C'est enfin la décision que prend Madeleine d'aller se jeter aux pieds du Christ, chez Simon le pharisien :

Pourtant je me veuil en voie mettre
De luy aller querir pardon :
or est-il present chez Simon
. . . .
j'entrerai donc secrètement
pleurant mes pechés humblement,
non pas pour m'asseoir au dessus
mais aux pieds du tres doulx Jesus
(*J. Michel,* comp. *Gr.* 13923 sq.).

Ich mu(o)z dar den gienen suken,
Den ig da kenne in Symons hus
. . . .
Ich wille vallen an sin vu(o)se
Inde bidden also su(o)ze
Dat he wille mins intfarmen
. . . .
(*Maestricht,* 971-975).

Comp. *Eger :*
Ich hab dir, lieber herre sües,
Hie geküsset deine fües
. . . .
(3003-3004).

Et, lorsqu'elle est en présence du Christ :

Lasse, lasse, bien doy plorer
. . . .
mon doulx maistre, c'est bien raison,
. . . .
Affin que je puisse impétrer
De mes péchiés remission
(*Arras,* 10125; 10127; 10129-10130).

Je vous remercy humblement
. . . .
Que grace me soit departie
. . . .
(*Gréban,* 14019, 14022).

des bidden ich dich, herre, ynniglich
das du wyllest begnaden mich
und gebbest mer heylsammen troist,
das ich von mynen sunden werde erlost
(*Alsfeld,* 2757-2760; cf. *H.*, 2757 sq., *Fr.* 1493, v. 302-305).

Ici s'arrête tout parallèle, car les identités qu'offre la suite, notamment la parabole des deux débiteurs et l'indignation de Judas devant les parfums répandus sur la tête du Christ, s'expliquent suffisamment par la tradition évangélique. En revanche, dans la plupart des passages que j'ai signalés plus haut, en tout cas dans les plus significatifs, cette tradition ne fournissait aucune donnée aux compilateurs de passions français et allemands; leurs rencontres de plan et de forme appellent donc une justification particulière.

La résurrection de Lazare.

C'est encore la tradition évangélique qui domine dans cette scène. Les textes les plus développés, notamment la passion de Gréban, en ont généralement respecté l'économie et jusqu'aux plus infimes détails. Il n'y aurait donc rien à en dire, si l'imagination toujours exigeante des rimeurs de drames sacrés ne s'était avisée de certains artifices pour varier l'intérêt et peupler les tréteaux d'un plus grand nombre de personnages. Eger a un dialogue entre les fossoyeurs. La mort, que font apparaître des mystères italiens et provençaux, reparaît dans Alsfeld ; elle avertit Lazare de sa fin prochaine. Lorsque cette fin est arrivée, tout un cortège de proches et d'amis s'efforce de consoler les sœurs du défunt.

Chose tout à fait imprévue, la passion rouergate met en scène à cet endroit Joseph d'Arimathie, Nicodemus et un *centurio* qui vont de compagnie apporter leurs condoléances à Marthe et à Marie. Pour cela ils quittent leur résidence et se rendent à Béthanie, comme Jésus le fera bientôt après. C'est là un trait significatif et, d'après M. Jeanroy, unique même en français [1]. Pourtant nous le retrouvons dans la passion de Donaueschingen, d'abord aux vers 743 sqq., où la rubrique porte : « Nu stat Lasarus, Nicodemus, Joseph von Arimathi und die irenen uff und gand mit dem fröly zū̃ dem Salvator und den jungern », et si l'auteur de D. introduit ces personnages à un endroit où leur présence n'est nullement requise et où la tradition les exclut, ce ne peut être que pour le motif qui, d'après l'éditeur de la passion rouergate, a inspiré l'auteur de celle-ci, à savoir pour « donner à son œuvre une unité factice ». Josephus reparaît d'ailleurs dans la scène de la résurrection de Lazare, conformément à ce qui se passe en provençal. Vv. 1333 sqq. il s'adresse à Jésus et le félicite des conversions qu'a produites son miracle. Centurio ne manque pas non plus à l'appel. Seu-

[1] *Mystères provençaux du XVe siècle,* p. xv.

lement, par suite d'une légère confusion, imputable peut-être à son modèle, l'auteur de D. ne se borne pas à nous le montrer en compagnie de Joseph d'Arimathie et de Nicodemus (3625 sqq.); il en fait ailleurs un adversaire de la nouvelle doctrine (1151-56 et 2699). Il n'est que juste d'ajouter que Centurio reparaît dans la passion rouergate (4204 sqq.) comme chef des gardiens au tombeau de Jésus, ce qui va assez bien avec le caractère que lui assigne D. Enfin, parmi les Juifs présents figure Naason (= Salman dans Francfort 1493, v. 1542 sqq; on l'a aussi dans la scène de l'aveugle-né de Saint-Gall, 354-5; dans la scène de Lazare de ce dernier texte, le désir d'unité l'a exclu au profit d'un personnage qui est aussi dans D., Malchus = Malquin du français); or ce Naason se retrouve dans la passion de Gréban, notamment dans la scène de l'aveugle-né, où il remplit le même office. Ces analogies de noms et de personnages secondaires [1] ne sont pas les seules qu'il convienne de signaler. Parmi les très rares développements que se soient permis les auteurs dans la mise à la scène du miracle de Lazare,

[1] Il y aurait toute une dissertation à écrire sur l'onomastique des Passions; elle ne contribuerait pas peu à éclairer les rapports intimes entre le théâtre français et le théâtre allemand. Je citerai et rappellerai seulement quelques faits. *Jessé*, qui est dans Donaueschingen (91 sq. galant de Madeleine; 2116 un des soldats qui arrêtent Jésus; 2333 faux témoin; 2259, 2555 sq. accusateur et 2816 tourmenteur du Christ), reparaît dans le fragment d'Amboise, où il n'a que quelques mots à dire, ce qui rend difficile un parallèle quelconque. *Naason* est le nom d'un juif dans D. (1057, 1295, 1347, 1365, 1607); on a vu que Gréban le connaissait. *Mosse* (*Mosché* dans Heidelberg) est sans doute le *Mosse* de la passion du manuscrit de Sainte-Geneviève (II, 163-165; 184, 191, 197, 245, 284, où c'est un des soldats qui veillent sur le sépulcre; 2219, sq. où il désigne un juif; etc.). *Malchus* avait déjà attiré l'attention de Mone, de même que *Mosse* (*Schauspiele*, II², 164-165); je viens de signaler sa présence dans le texte de Saint-Gall; comme il est aussi dans Donaueschingen et dans Francfort 1493, v. 648, etc., on peut le restituer à x; *Salman* lui appartient aussi (v. supra et add. Francfort 1493, vers 1591, etc.). Il y a encore *Liebermann* que toute la famille de Francfort possède, et aussi *Narcilla* (H. 2337, etc.; Francfort 1493, v. 1066 sq.) qui est la servante de Marthe et qui rappelle *Marcelle*, la servante de Cayphe dans Gréban (19380 sq.).

déjà si dramatique dans les livres saints, il en est trois, d'ailleurs de peu d'importance, que les textes français et allemands ont en commun. C'est chaque fois l'Évangile qui a fourni le germe fécondé par l'imagination des rimeurs des XIVe et XVe siècles. Là où il est parlé de *Judei*, des figures individuelles sont introduites, des répliques échangées, et figures et répliques remontent à x.

C'est d'abord la douleur de Marie-Madeleine qui fournit le texte d'un de ces passages additionnels. En la voyant se diriger vers le tombeau de son frère, un ou plusieurs assistants prennent la parole [1] :

Elle court sur le monument
de Lazare pour lamenter
son cueur ne se peut contenter
Tant que de plourer soit saoule
. . . .
Bon serait d'aller après elle
pour la garder de désespoir
(*J. Michel*).

Elle s'en va au monument
de Lazaron *a mon entente,*
affin que son frere lamente
et pleure toute sa saoulée
. . . .
Beaulx seigneur allons après elle
pour la garder de desespoir
(*Gréban,* 14982-14985; 14990-14991).

Mich bedünck on allenn wonn,
Maria will zcu dem grab goyn;
Do wil sie jrenn brüder beweyn,
Ist es anders als jch das meyn.
Dar vmb stet vff und ghentt mir noch,
Zcum grab sey vnns goch.
(*H.*, 2427-2432).

Mich dunc Maria is up gestan
Zu den grave wilt si gaen,
Inde iren bruder weinen,
Lazarum den reinen :
Wir willen alle bit hoire
Zu den grave gaen her vu(o)re
(*M.*, 1164-1169).

La douleur du Sauveur (Jean, XI, 36-37) est dépeinte par le même procédé, et on retrouve dans Gréban (15020 sqq), qui l'a coupé en plusieurs répliques, le couplet récité par un Juif dans les passions allemandes, y compris l'allusion à l'aveugle guéri miraculeusement, que toutes ont héritée du prototype, car elles en ont respecté l'expression rimée (*geschehen : gesehen*) [2].

[1] L'Évangile (Jean, XI, 31) dit simplement : « Maria vadit ad monumentum, ut ploret ibi. »

[2] Voyez Saint-Gall, 513-514; Francfort 1493, 1548-9; Alsfeld 2277-2278; H. 2449-2450; Eger 3197 sq.; D. 1297-1299.

De même encore, lorsque Jésus fait découvrir le sépulcre de Lazare :

Abacuc	
Sus donc! la pierre soit ostée;	... heben von disem grab den stein,
mes seigneurs, chacun s'i attire!	Darnach so wel wir schauen an
. . . .	Was er machen wil mit dem totten [man
Celius	(*Eger,* 3206-3208).
et apres cella nous verron	
de Jhesus quel pouoir il a.	
Sus! Levez!	
(*Gréban,* 15040-15041; 15044-15046).	

Voilà tout ce que le traitement de cette scène en France et en Allemagne nous offre de digne d'intérêt; c'est peu et c'est beaucoup; peu si l'on compare les résultats obtenus à ceux des précédentes enquêtes, beaucoup eu égard à la faible part laissée à l'inspiration individuelle dans ce long passage de nos drames. La suite n'offre plus guère d'intérêt [1]; elle en aurait davantage, si je ne m'étais interdit dans ce mémoire d'étudier les *osterspiele* proprement dits, c'est-à-dire la passion, la mort et la résurrection du Christ. Au surplus, sous la réserve que je formule, ma démonstration est, je crois, assez probante. Dans un grand nombre de passages non traditionnels de x, reconstitué par voie comparative, les analogies d'action et de termes avec la France sont de telle nature qu'il ne peut y avoir de

[1] Il règne à partir d'ici une grande confusion dans les textes rhénans, au point de vue de l'ordonnance et de la suite des scènes. La Cène précède, par exemple, la trahison de Judas dans le livret de Francfort, qu'Alsfeld a suivi fidèlement, tandis que Heidelberg a adopté la marche inverse. Comme on l'a vu, le conseil des juifs, qui se tient avant et aussi après la venue de Jésus à Jérusalem, a reçu une extension assez grande dans nos textes de langue germanique. Il semblerait que la comparaison avec la France dût être fructueuse. Or il n'en est rien, et à part quelques coïncidences peu marquantes (voyez, par exemple, Arras, 9422-9423 et Alsfeld, 2456-2457), il ne semble pas que l'imitation ait joué en cet endroit le rôle prépondérant que j'ai cru pouvoir lui assigner ailleurs. En revanche, l'entrée à Jérusalem dans Alsfeld est toute française d'inspiration, on le verra plus loin.

doute sur la parenté des œuvres mises en face les unes des autres. Les prototypes des passions françaises étant perdus aussi bien que le prototype des textes rhénans, il n'en était que plus malaisé, au milieu du fatras et du délayage de Gréban, de Michel et des autres rimeurs du XVe siècle, de retrouver la trace de la sobriété primitive; c'est pourtant ce à quoi je me suis efforcé constamment.

§ 2. Analogies particulières.

Ces analogies ne peuvent remonter à x ; elles sont propres à l'un ou à l'autre texte de la famille et s'expliquent par la mise à contribution d'un modèle français ou par des réminiscences orales, ou encore par des textes allemands perdus, qui avaient été écrits sur le patron des œuvres françaises. J'ai déjà signalé des coïncidences d'un certain prix, par exemple, dans Donaueschingen, la scène de l'apothicaire, le rôle assez imprévu assigné à Joseph d'Arimathie, à Nicodemus et au centurion, les personnages de Jessé et de Malchus [1], etc. Ces anticipations et d'autres encore étaient malaisées à éviter; de même que dans l'étude intrinsèque des passions rhénanes, j'ai dû, encore cette fois, pour compléter et rendre plus décisive ma démonstration, répéter en note un certain nombre d'indications qui, coordonnées plus loin, auraient acquis un intérêt supérieur en raison de la place plus naturelle qu'elles auraient occupée. Voilà pourquoi je ne m'occuperai, dans ce dernier paragraphe, que de trois textes de la grande famille rhénane, de deux surtout, dont l'un n'offre même qu'une importance assez minime si on le compare à celle de l'autre. Ce dernier, le drame d'Alsfeld, est visiblement l'œuvre d'un compilateur qui a connu un ou plusieurs prototypes français; et ce n'est pas seulement ce compilateur qui a emprunté à l'étranger des situations entières et de longs fragments de dialogues; mais

[1] Voyez notamment p. 82 sqq.; p. 92, note 1.

ceux-là qui sont venus après lui, et à qui le manuscrit, édité successivement par Grein et Froning, doit ses surcharges, ont encore bu à la même source, ce qui m'incline à admettre qu'il a existé à Alsfeld une copie d'œuvre dramatique écrite en français, ou traduite de cette langue, tant le nombre des similitudes est grand et tant de fois on s'y reprit pour le renforcer, à mesure qu'on épuisait l'intérêt de l'œuvre par des représentations bornées à un public qui ne changeait guère. Quoi qu'il en soit de cette dernière hypothèse, je parlerai d'abord des rapports du *Paaschspel* et de ceux du drame de Heidelberg avec la France.

A. *Le Paaschspel.*

Dans l'examen de plusieurs des scènes étudiées précédemment, c'est de préférence au mystère de Maestricht que j'ai emprunté mes exemples; sa sobriété rendait plus caractéristiques les identités qu'il m'a paru, en commun avec d'autres membres de la famille de x, offrir avec le théâtre français. Ces identités ne sont toutefois pas les seules, et sans parler de certains détails propres, notamment du personnage de Dummois [1] et du jeu de mots auquel prête chez lui le nom de Maria [2], de la forme Yve pour Eva [3], d'autres traits signalés par M. Moltzer [4], il est un endroit où l'imitation des ouvrages

[1] Vers 1112-1116. *Dummois,* c'est bien le « Thomas qui dicitur Didymus » de l'Évangile (Jean, XI, 16), et le langage qu'il tient est d'accord avec la dénomination du personnage; voyez du reste, Mone, *Schauspiele,* II, 234, note 1.

[2] Voyez p. 88, note 1.

[3] Mone, *ibidem.*

[4] M. Moltzer, outre les observations antérieures, rassemblées par lui en un faisceau déjà solide (*op. cit.,* p. xxiii), en a fait de personnelles, notamment en ce qui concerne le vocabulaire (*ibid.,* p. xxv). Il signale la forme *Dummois,* mais sans l'expliquer, ainsi que *Yve, Cherubin, Architriclin,* qui ne s'expliquent que par un original français. Enfin il dit quelques mots du débat des vertus dont je m'occuperai à mon tour. Voyez encore p. 510, note, de son édition.

en langue d'oïl éclate aux yeux. Je veux parler du débat des vertus, qui va du vers 96 au vers 199. Ce débat, tel qu'il nous est parvenu dans le *Paaschspel*, a été repris d'une œuvre plus étendue et réduit dans ses proportions; certaines contradictions et omissions évidentes de la rédaction actuelle ne s'expliquent pas autrement. Après le vers 125, la rubrique porte : *Unse here zu Wairheide*, et le vers qui suit (126) est formulé ainsi :

Dohter, vor (= vrou, frau) Gerechtigeit

. . . .

La rubrique suivante porte : *Die Wairheit antwu(o)rt*, ce qui est en opposition, non seulement avec le vers 126, mais aussi avec la réplique de Wairhait :

Ig ben genant Gerehtigeit...

Si nous comparons Maestricht, en cet endroit, avec les drames français, dont la plupart possèdent le débat des vertus [1], nous y trouvons quatre (et même cinq) vertus : Justice, Miséricorde, Vérité, Charité (et aussi Sapience). Le prototype de notre auteur, ou du moins l'original dont nous n'avons plus qu'une copie assez maltraitée, possédait certainement les quatre vertus, dont deux seulement, à n'y pas regarder de trop près, sont mises en scène ici, à savoir Vérité (*Wairheide*) et Miséricorde (*Intbarmicheit*). On a vu que le souvenir de Justice (*Gerechtigeit*) était inscrit en toutes lettres dans le texte (il l'est encore vers 96); or, Vérité et Justice, d'une part, ne vont pas sans Miséricorde et Charité ou Paix de l'autre;

[1] Voyez Petit de Julleville, II, 359, note et *passim* et au t. V. de la *Bibl. de l'École des Chartes,* une notice de Vallet de Viriville sur un texte de Mercadé où figure ce débat.

d'ailleurs Paix (*Vride*) est nommée indirectement au vers 156; elle avait donc sa part dans le débat.

Il y avait donc, à l'origine, quatre partenaires; mais au lieu de Miséricorde et de Charité, on avait, en face de Justice et Vérité, qui étaient les deux adversaires de l'homme, Paix et Miséricorde, qui s'instituaient ses avocats. Ce n'est qu'assez tard, et en France, que s'est faite la substitution de Charité à Paix, et il est arrivé aussi dans ce pays, ou que le nombre des vertus fût réduit à deux [1], ou que l'on conservât à chacune des vertus son vrai nom et ses attributions authentiques [2]; ce dernier cas est celui d'un mystère de deux mille vers [3], qui n'a pas été réimprimé et dans lequel une cinquième vertu vient toutefois s'adjoindre aux autres. Cette vertu, Sapience, se retrouve dans Gréban, sans altération aucune. Dans Arras, au contraire, Paix a été supplantée par Pitié ou Charité; il est vrai que Sapience figure également dans ce texte.

Le *Paaschspel* a donc la bonne version, altérée seulement dans sa forme. On lui chercherait vainement, en Allemagne, un prototype dramatique; car si le *Sundenfall* [4] possède le débat des vertus, il a réduit à deux le nombre de celles-ci; d'autre part, l'histoire même de ce débat nous ramène invinciblement en terre romane.

Il est regrettable que, sous la forme délayée dans laquelle ils nous ont été conservés, les échantillons qui nous restent de cette scène, en France, ne prêtent guère à des rapprochements

[1] C'est le cas dans le *Vieil Testament* (éd. J. de Rotschild).

[2] Noms et attributions sont l'œuvre d'un théologien français, Hugues de Saint-Victor (avant 1140). On sait que Herman de Valenciennes, dans sa Bible qui, d'après M. G. Paris (*Manuel d'ancien français,* I², p. 246), fut écrite dans le second tiers du XIIe siècle, a mis en vers le débat des vertus. Sur les autres rédactions, voir Petit de Julleville, *loc. cit.*

[3] Sans parler d'un des mystères rouergats, celui du *jutjamen general,* où Miséricorde et Justice jouent un rôle à peu près identique à celui que leur attribue le débat (éd. Jeanroy et Teulié, p. 194 sq.).

[4] Édit. Schönemann.

de texte [1]. Le thème général reste le même, mais il a été différemment accommodé. Je citerai seulement la conclusion de la scène dans Gréban :

Une noble vierge ay eslue
Du sang et gendre de David.
Oncques plus humble homme ne vît,
plus vénérable ne plus sainte;
si vueil que briefment soit ensainte
de mon cher filz divinement
sans quelque humain atouchement
. . . .
la Vierge que j'ay acceptée
par nom Marie est appellee
et native de Galilee;
en Nazareth la trouverez
(*Gréban*, 3333-3339; 3361-3364).

Van Davites geslete
Han ich ein muder erkoren,
Manich zijt hie bevoren,
Di mich maget sal gebaren,
Dat sal der helich geist bewaren,
Ende na geburde sal maget bliven,
Reine vor allen wiven.
Maria is si genant.
Zu Galileen in dat lant,
In di stat van Nazaret,
Da vindis du si in ore gebet
(*Maestricht*, 243-253)[2].

B. *Heidelberg.*

Il ne s'agit ici que d'un court tableau, où Heidelberg a suivi une tradition différente de celle des autres textes de la même famille. La scène de la femme adultère se divise, chez lui, en deux parties : 1° le préambule dans lequel les Juifs complotent la perte de Jésus, qu'ils espèrent mettre en contradiction soit

[1] Dans le *Vieil Testament*, par exemple, Adam est seul en cause et non sa postérité; puis le langage de Justice est celui d'un clerc frotté de scolastique; enfin les vertus reparaissent après chaque faute de la race humaine, l'une plaidant pour, l'autre contre la descendance du premier homme.

[2] Sans qu'elle ait le même intérêt, la comparaison de la scène écourtée des noces de Cana avec la même scène des passions françaises mérite une rapide mention. Il y a d'abord le personnage d'Architriclin et le rôle qui lui est assigné; la parenté de Jean, dont on célèbre la noce, avec la Vierge, n'est pas dans l'Évangile (Jean, II, 1-3); elle est nettement indiquée dans le *Paaschspel* (*Johans, dins neven*, 752) et dans J. Michel (J'ai affection singulière — A Jehan mon nepveu); Gréban ne l'a pas et la scène manque dans Arras.

avec la loi, soit avec ses propres préceptes ; 2° la scène proprement dite, qui n'est que le développement des versets évangéliques (Jean, VIII, 3 sqq.). Le préambule manque dans Saint-Gall, Donaueschingen et Alsfeld, qui ont la scène; Heidelberg a l'un et l'autre, de même que les textes français. La comparaison avec l'un de ceux-ci est particulièrement intéressante; voici le début d'Arras et celui de H. :

Escoutez a moy, beau seigneur,
. . . .
D'un pechiet qui touche matiere
de mort, c'est pechiet d'adultere.
Une femme trouvée avons;
Qui me crera, nous lui menrons,
Et droit la sera accusée
(*Ar.*, 9858; 9861-9865; comp. *Gr.*:
Bon est qu'elle luy soit menee
Au temple voir qu'il en dira
13657-13658).

Horent, jr rabbj, und sweigent stiell
Vnnd merckt, was roits jch gebenn will.
Es jst nitt fer hie vonn einn weyp,
die hoit jr ehe gebrochen in kurczer [zeytt,
Die lonndt vnns zcu Jhesu fürenn,
Do mit wir sein weyssheit spürenn.
Wir wollen jn vffenberlich fragenn,
Was er dar zcu woll sagenn
(2191-2198).

Dans Arras, les personnages sont Othiarius, le IIe et le IVe *juis de Sidon;* dans Gréban, Naason, Eliachin, Bananias; des deux parts, Nac(h)or; dans Heidelberg, Selem et Josephus. C'est Selem qui parle au Christ, mais (et ce détail n'est pas emprunté à l'évangéliste) le 1er juif et Nacor dans Arras (Sabba dans H.) insistent devant le silence de Jésus :

Comment, et que ne respons-tu?
Ne l'as-tu pas bien entendu?
. . . .
Respons a nous sans plus tarder
Ce que bon à faire t'en siet
(*Arras*, 9895-9896; 9898-9899).

Meister, horstu nit was jch[1] dich [frogen?
Kanstu vnns nitt einn antwort sagenn?
Sage vnns, her, zcu diesser frist,
Was doch dein meynung ist
(*H.*, 2223-2226).

[1] Le *ich* prouve que, de même que dans nos textes français, c'était un seul et même personnage qui posait à deux reprises à Jésus la question restée sans réponse; or notre copie de H. substitue ici Sabba à Selem.

C. *Alsfeld.*

L'on sait que, de même que la plupart des autres textes rhénans, celui-ci n'a pas le prologue que les auteurs de Maestricht et d'Eger ont emprunté au Vieux Testament. Après une longue et fastidieuse diablerie, dont il sera question plus loin (car on s'y est repris à plusieurs fois pour lui donner l'étendue qu'elle a dans le codex conservé), Jean-Baptiste et Jésus entrent en scène. C'est dans la série des scènes du début que je prendrai mes exemples ; mais je pourrais, n'étaient les limites que je me suis assignées, aller les chercher dans n'importe quelle partie de l'œuvre [1] ; au surplus, cette démonstration, toute partielle que je l'aie voulue, suffira, je l'espère, à convaincre le lecteur non prévenu.

La scène de Jean et d'Hérode a, dans Alsfeld, une importance unique. M. Wirth a bien observé que certains passages devaient remonter au livret de Francfort et il est de fait que l'*Incipit* de quelques couplets est le même de part et d'autre [2] et que Heidelberg les a aussi. Mais lorsque le démon complote la perte du « baptiseur » (620-727), que celui-ci se trouve en présence d'Hérode et que le châtiment d'Hérodias et de sa mère s'accomplit enfin, les points de repère font totalement défaut. Ces points de repère se réduisent d'ailleurs à peu de chose, et si l'on veut s'en convaincre, on n'a qu'à recourir au texte de Francfort de 1493 ; il n'est pas un vers de ce texte qui soit consacré à Jean-Baptiste, alors que, dans toutes ses autres parties,

[1] Pour ne citer qu'un échantillon, je rapprocherai, au début de la scène des Limbes, les vers 26228 sq. de Gréban des vers 7081 sq. d'Alsfeld. Il y a là des ressemblances littérales, notamment ce détail de la porte dont Lucifer, des deux parts, ordonne de tirer les verroux (26232 = 7089).

[2] Voyez les nos 24-27 de Francfort, ainsi que les nos 56-58 et 76; Heidelberg a divisé la scène en plusieurs tableaux, le baptême de Jésus (le dialogue d'Hérode et de Jean le termine, mais il n'a rien de commun avec celui d'Alsfeld), l'envoi de deux disciples à Jésus (d'après Luc, VII, 18 sqq.), la décollation de Jean. Entre le 1er et le 2e tableau il y a quinze épisodes.

il n'est guère que la reproduction servile de celui dont nous n'avons plus que le livret de scène.

Si, au contraire, on interroge les passions françaises, on remarque la prédilection avec laquelle elles ont traité l'épisode de Jean et d'Hérode. Arras et Gréban, notamment, nous fourniront la matière de rapprochements décisifs.

Francfort a le même début qu'Alsfeld et que Heidelberg, et il semble que le prototype de tous les textes l'ait connu [1] : c'est le baptême de Jésus dans les eaux du Jourdain. La voix céleste qui fait entendre le *Hic est filius meus*... clôt ce premier tableau. Mais voici Hérode et Jean en face l'un de l'autre :

Hérode, vers toy me suis trais
Pour toy remonstrer aulcuns fais
Que par pechiet vas commettant,
Qui est à toy deshonneur grant.
Tu tiens la femme de ton frere
. . . . , qui est vitupere
Deshonneur et infameté
(*Arras*, 6749-6755).

Herodes herre, hore! ich hon vor-
[nummen,
sso wie du bist zu sunden kommen
und zu grosser obeltad!
wisse, das es der gar bubelich stad,
das du hie host dynes brudder wyb
und lieb host eren sundigen lipp
(*Alsfeld*, 536-541).

Puis Jean parle à la femme coupable :

O femme, tu es bien dervee
Quant a tel pechiet t'es submise
. . . .
Laissiez voie de dampnement
Et querez vostre sauvement
. . . .
s'ence pechié muers t'es dampné
(*Arras*, 6770 6771 ; 6777-6778;
[6783).

Phie dich, du bosses, snodes wipp!
wiltu des keyn schemde hayn,
dass du begibbest dynen mann
. . . .
losset er beyde nicht die groissen
[sunde
and busset sie gode von hymmelrich,
er musset ummer und ewiglich
alle in der finster helle synn. . .
(*Alsfeld*, 545-547; 551-554).

[1] Saint-Gall a aussi la scène du Jourdain; elle a été fort écourtée par Maestricht, qui l'a aussi reprise de x.

Jean s'adresse de nouveau à Hérode :

Tu portes nom de royaulté :
Ung roy doit vivre léalment
Et aviser diliganment
Qu'en lui n'ait vice dont repris
Il puist estre de ses subgis
. . . .
Tousjours veul verité parler,
Ton pechiet te remonstreray
(*Arras,* 6756-6760; 6790-6791).

Desto grosser ist dyn schande,
das du eynen andern regieren salt
und enhost dyn selber keyn gewalt,
das du vor unrecht nicht huddest dich!
des saltu wissen sicherlich,
das ich nummer wel abelain,
alsso ich das leben hayn,
ich wolle dyn bosheyt schelden
(*Alsfeld,* 563-570).

Hérode lui répond :

Wide devant moy, vatent,
Ne veulles plus cy demourer
(*Arras,* 6788-6789).

des magestu wol von hynnen gain
und kom auch nit widder zu mer
(*Alsfeld,* 573-574).

Après les diableries chères à Alsfeld, Hérodias entre en scène (*surgit*); elle se trouve bientôt en présence du roi :

Trop grand dueil en mon cueur
[repere
de Jehan, cest hermitte infame,
qui tousjours me desprise et blas-
. . . . [me;
temps est qu'il en aist sa deserte :
sire roy, vous y arez perte
se briefment vous n'y pourvoiez[1]
. . . .
Faictes en expedicion
comment qu'il en doyve advenir :
il me veult de vous forbanir,
tousjours me blasme et vitupere
et vous; si fault qu'il le compere,
ou jamès au cueur n'aray joie
(*Gréban,* 11985-11987; 11990-11992;
12001-12006).

Herodes konigk, myn lieber herre,
wysse, das mich muhet so sere,
das du host lossen von der gan
den viel ungezogen man,
der davor sso lesterlich
hat geschulden dich und mich!
wiltu das an em nit rechen,
sso, wel ich der wol vorsprechen,
du gewynnest nummer eyn gut wipp
. . . . [an mer!
du bestellest dan, das der selbe man
kom balde von dieser erden :
wan ich magk nummer frolich wer-
[den
alsso lange als ich en weyss leben!
(*Alsfeld,* 730-738; 741-744).

[1] Les vers suivants d'Alsfeld sont encore plus proches du passage cité de Gréban :

wiltu haben trost von mer,
sso loss mich trw fynden an dir (746-747).

L'arrestation de Jean a lieu ; dans Arras, l'*apariteur* (Sreddel dans *Alsfeld*) dit :

Monseigneur, j'ay mis en prison
Ce prophète et bien enfermé
Hérode.
C'est bien fait et t'en scay bon gré
(*Arras,* 6806-6808).

Herre den man hon mer gefangen
. . . .
in eynen kerkener gesloissen hart
das hie sens daruss nit moge entgan !
Herodes.
Des wel ich uch genissen lan
. . . .
(*Alsfeld,* 821 ; 823-825).

Cependant, l'heure est venue du festin auquel Hérode a convié ses vassaux ; Gréban et Arras offrent ici de nombreuses analogies [1] :

Seigneurs trestous, entendez ça.
Et ascoutez que vous diray :
Vous savez bien piéça de vray
que tous me[s]pers de Galilée
viennent une fois en l'année
. . . .
toudis au jour de mon natal
pour moy faire hommage et honneur
(*Arras,* 7076-7080; 7082-7083).

Seigneurs, en cordialle amour
faictes tous chere plantureuse,
. . . .
vous sçavez qu'il est huy le jour
qu'il a pleu a Dieu nostre sire
nous faire naistre . . . . .
. . . .
par quoy plus festoier desire
. . . .
(*Gréban,* 12043-12044; 12051-12053; 12056).

Nu horet, ir ritter und ir knechte :
ich wel thun nach allem rechte !
wan ess ist hude der tagk,
uff den myn mutter myn gelagk
und ich also hude wart gebornn :
des wel ich hude sonder allen zornn
den selben tagk begehen mit eren !
. . . .
man sal uns bereyden eynen tisch
. . . .
(*Alsfeld,* 878-884; 886).

[1] Dans H. et dans Arras, Hérode charge un messager (*knecht*) de convoquer ses amis (*ses pers*); le messager promet ses soins et on l'entend, des deux parts, qui transmet les invitations de son maître. Rien de littéral, d'ailleurs, dans cette similitude.

Mêmes analogies, lorsqu'on se met à table et pendant le repas; le roi (un des seigneurs dans Arras 7131 sqq.) invite la mère d'Hérodias à prendre place à table; la suite offre toutefois moins d'intérêt, car, de nouveau, la tradition évangélique va servir de guide [1]; il n'en reste pas moins probable qu'elle n'a pas été directement utilisée par l'auteur d'Alsfeld.

La même observation s'applique à la scène de Jésus et de la Samaritaine; si je me dispense de faire les rapprochements qu'elle suggère invinciblement [2], c'est que je désire n'invoquer la preuve d'autres passages que de ceux où les Évangiles et les autres sources liturgiques, pour autant que je les ai connues, n'ont pu fournir aux rimeurs français et allemands un même prototype, dont l'imitation impliquait des similitudes de forme [3]. Parmi ces passages, il n'en est pas de plus significatifs, à mon sens, que ceux que j'emprunte à la scène de l'aveugle-né. D'autres textes qu'Alsfeld possèdent cette scène, mais Alsfeld est le seul drame qui ait ajouté au récit, coupé en répliques, un élément d'intérêt assez inattendu. Je veux parler du dialogue entre l'aveugle et son valet, dialogue qui semble avoir appartenu de bonne heure au répertoire comique du théâtre français, car on le trouve, dès 1277 [4], dans une farce qui fut jouée à Tournai, et, au XVe siècle, la passion d'Arras et celle de Jehan Michel la possèdent, en vertu d'une tradition indépendante; ce n'est pas, en effet, au texte d'Arras que le célèbre

[1] Voyez toutefois Gréban 12031 = A. 898; Arras 7138-7141 = Alsfeld 906-911; 7186 sq. = 951 sq.; 7206 sq. = 980 sq. etc.

[2] Divers passages et la fin sont identiques dans Heidelberg; comp. vers 1591 sq. de ce texte (= A. 1386 sq.); la scène était donc dans F.

[3] Voyez pour la Samaritaine la passion rouergate, souvent citée, aux vers 324 sq. Elle nous a gardé une version plus sobre, qui se rapproche davantage du germanique; les vers 394-412 correspondent quasi littéralement aux vv. 1339-1354 de Alsfeld.

[4] G. Paris, *Manuel*, etc., I, § 134; le texte dans *Jahrbuch f. rom. u. engl. Litt. u. Spr.*, VI, 165.

médecin d'Angers a pu emprunter son épisode joyeux de l'aveugle et de son valet, car cet épisode n'a rien de commun avec celui que nous trouvons dans les autres sources [1]. Enfin, Gréban n'a pu ignorer l'existence bien antérieure de ce valet; je crois que l'un des modèles qu'il a eus sous les yeux le possédait et qu'il supprima avec intention un personnage qu'il trouvait peu vraisemblable. Comment expliquer autrement l'allusion et même la critique que contiennent les vers suivants de sa Passion :

Hélas! et n'est-il creature
qui me conduit oultre ces rues?
ce sont bien paroles pardues,
mauvais garçons me desvoiroient
plus tost qu'ilz ne m'y conduiroient;
j'y vois tout seul, c'est mon meilleur.
Se je feusse un petit seigneur,
varlès me menassent partout,
mes povres gens n'ont point d'escout
(14142-14150).

La vérité, c'est qu'à la date à laquelle nous reporte l'œuvre de Gréban, la scène, souvent remaniée, du valet de l'aveugle avait perdu tout à fait le caractère primitif. L'aveugle-né n'est nullement un mendiant dans la tradition évangélique; mais la tentation d'en faire un loqueteux était trop forte, et il est probable que, dès le XIII[e] siècle, les auteurs dramatiques y succombèrent inévitablement. Ainsi s'explique la *farce* de Tournai, que je considère comme le *rifacimento* très profane d'un épisode détaché d'une passion en dialecte picard. Sans insister sur ce point et en revenant à nos textes, j'y constate pour la première fois, dans Alsfeld, l'introduction du personnage du valet (*cecus cum servo*). Ce dernier s'entretient avec son maître, il se pourlèche les babines à l'idée des bons morceaux que la mendicité de son patron lui vaudra de partager avec lui;

[1] Voyez Petit de Julleville, *Les mystères,* II, 449.

l'aveugle alors de s'écrier :

Hélas, et veulliez moy donner
Ung nicquet ou quelque denier
(*Arras,* 8431-8432).

Ach myn viel lieben lude,
Gebet mer, armen blynden, hude
Kesse, fleisch und auch das speck
(*Alsfeld,* 1419-1421).

Il n'est pas jusqu'aux *tripes* dont il ne soit question des deux parts (Arras 8445 = Alsfeld 1423). Puis, comme l'aveugle recommence sa sempiternelle requête, dite sans doute d'une voix nasillarde et monotone, son valet l'interrompt :

Pour quoi criez-vous ? nul ne passe
(*Arras,* 8438).

Herre, du kanst viel gulen :
ich ensehe doch nymmant zu uns
[ylen !
(*Alsfeld,* 1439-1440).

Le trait est excellent; il est de ceux qu'on n'invente pas deux fois; il montre, par son originalité et sa verve bien française, où l'auteur d'Alsfeld est allé chercher son inspiration du moment.

La suite de cette scène prête à des rapprochements qui pâlissent un peu à côté de celui que je viens de faire; ils ne sont pas, toutefois, dépourvus d'intérêt. L'aveugle, une fois guéri, a un cri de joie :

O quesse cy? bien doy loer
Celui qui m'a renluminé
(*Arras,* 8504-8505).

Gelobet sistu, Jhesu Crist!
. . . .
(*Alsfeld,* 1612).

Puis il se rend à la synagogue et raconte au Juif le miracle dont il a bénéficié :

Je le vous diray a deux mos.
Ung homme qui est dit Jhesus,
Rempli de moult belles vertus,
De sa salive boe fist
Et mist sus mes yeux et puis dist :
Au natatore siloe
va toy laver. J'y ay esté,
Si ay recouvré ma lumière

Ir Juddenfursten, ich thun uch kunt,
Das mich Jhesus hot gemacht gesunt
myt syner geweldigen hant
und hot myn armut erkant :
hie hot erluchtet die augen myn,
die mer nu luter und reyn synn
. . . .

Cayphas.

Avez-vous oy la manière?
Cest homme cy de Dieu n'est pas,
Quant les sabbas en tous estas
va trespassant sans les garder.
. . . .
Comment puet ung homme pe-
[cheur
Faire telz signes, beau seigneur
. . . .
(*Arras,* 8554-8557; 8559-8560).

Ist das auch eyn mentsch von gode,
der da bricht den saboth und gotes
[gebode?
wie mocht eyn sunder gethun solch
[zeichen?
(*A.,* 1624-1629; 1632-1634).

Alsfeld est déjà plus concis que le français dans ces passages; il l'est bien davantage ensuite, au point qu'il supprime tout l'épisode dans lequel figurent le père et la mère de l'aveugle, mandés à la synagogue pour attester la cécité native de leur enfant. Cet épisode est dans d'autres textes rhénans, mais ce n'est pas le lieu de m'en occuper [1].

Je pourrais m'en tenir là, mais il est une dernière scène qui mérite examen : c'est celle de l'entrée à Jérusalem, traitée dans un esprit identique par Gréban et par l'auteur d'Alsfeld. L'Évangile parle des *pueri* qui chantaient les louanges de Jésus. Arras s'est contenté de les mettre en scène dans quatre petits quatrains (10642 sqq.), qu'on retrouve d'ailleurs dans Gréban (16325 sqq.) et qui n'ont pas été étrangers au prototype d'Alsfeld; car dans Francfort 1493, image fidèle du texte perdu de Baldemar von Peterweil, figurent *tercius* et *quartus puer* (1835 sqq.). Mais, si cet élément a été plutôt sacrifié, en revanche on a donné, dans Alsfeld comme dans Gréban, une

[1] Saint-Gall, Donaueschingen et Heidelberg ont la scène entière, mais ils ignorent le valet et le long préambule d'Alsfeld. Les *discipuli* de l'évangéliste (qui demandent à Jésus quel méfait l'aveugle a commis pour avoir encouru le dur châtiment que constitue son infirmité) deviennent l'un ou l'autre des disciples dans nos textes; Gréban est d'accord avec D. pour mettre la question dans la bouche de Barthélemy; dans l'ensemble, c'est surtout Heidelberg qui se rapproche du poète français du XV[e] siècle. Comparer Gr. 14139-14140 (= H. 1167-1168); 14216-14219 (= H. 1194 sq.); 14228 sq. (= 1199-1206); 14262-14263 (= H. 1207-1210), etc.

grande extension à un autre, celui que fournissait la présence des Juifs. Ceux-ci, entre lesquels s'engage un dialogue animé, sont individualisés avec un soin évident; chacun d'eux porte un nom, et ces noms sont quasi identiques de part et d'autre :

Abacut de Gréban = *Mabug* d'Alsfeld.
Abiron = *Bifus*
Nachor = *Natey* et tient le même emploi.

Dans le dialogue se notent les mêmes concordances; le premier Juif annonce la venue de Jésus aux autres (Gr. 16123 sqq. = A. 2532 sqq.); ses compagnons et lui rappellent alors les prodiges accomplis par le Sauveur, notamment la résurrection de Lazare (Gr. 16144-6 = A. 2537-9); ils décident d'orner les rues par où passera le cortège [1]; puis, pour comble d'analogie, les deux mystères intercalent dans leurs louanges le texte même de l'évangéliste (Jean, XII, 13) : *Osanna filio David et benedictus qui venit* (Gr. 16244-5 = A. 2635-7).

J'ai réservé pour la fin une série d'observations qui s'appliquent encore au drame d'Alsfeld, mais qui doivent prendre place à part, en raison du caractère des passages qui me les ont fournies. Ces passages sont, pour la plupart, des surcharges dues à une main du XVIe siècle, ou plutôt à différentes mains, si les indications de MM. Grein et Froning [2] sont fondées; ils comprennent :

1. Une diablerie (B. [3] 352-463);

2. Une scène dans laquelle figurent les archanges, une vertu, une puissance, Dieu le Père, Synagogue, Pilate, Kayphas et des Juifs (B. 3718-3983);

[1] Ce détail est traditionnel dans le drame français; voyez les fragments d'Amboise, publiés dans la *Romania*, XIX, 268; ils offrent à cet égard de curieuses ressemblances avec Alsfeld; je signalerai particulièrement les vers 149-151 (= A. 2532 sq.), 152-153, 169-172, 175 (= A. 2552 sq.).

[2] Voyez Grein, introduction, et Froning, *op. cit.*, p. 549.

[3] B. C. D. désignent les différents interpolateurs ou copistes.

3. Un court dialogue entre Pilate et un *servus* (D. 5740-7);
4. Une « allocution » de *Luna* et de *Stellæ* à Jésus en croix (D. 6320-51);
5. *Pater* et saint Michel (D. 6621-30);
6. Quatre vers de saint Michel (D. 6637-40);
7. Six vers de Mammon (6647-52);
8. Des répliques de Sinagoga et du premier *miles* de Pilate (C. 7455-72).
9. La scène du marchand de parfums et des trois Marie, celles de la visite au tombeau, de Jésus et de Madeleine, de l'apparition aux disciples, de l'Ascension et de la Pentecôte (C. 7483-7631; B. 7632-7997; D. 7998-8059).

Je n'insisterai pas sur 9; c'est tout un *Osterspiel* indépendant du reste de l'œuvre et conforme, quant au plan, à plusieurs des mystères de l'espèce que nous avons conservés, notamment à ceux de Trèves, de Wolfenbüttel et d'Erlau III, sans parler du fragment de Muri.

Reste à s'occuper des autres additions. Dans la première, la plus importante de toutes, l'imitation du français est certaine. La plupart des démons familiers à la dramaturgie française s'y retrouvent [1]; ce sont ceux qui incarnent les péchés capitaux, à savoir Asmodée (la luxure), Belfégor (la paresse), Bélial (la colère), Léviathan (la gourmandise), Lucifer (l'orgueil), Mammon (l'avarice), Satan (l'envie). Dans Alsfeld, il n'y a quasi rien de changé. Le nom de Léviathan n'est inscrit qu'en marge du vers 422; le texte de ses paroles a disparu; l'orgueil de Lucifer est décrit (v. 145 sqq.); Sathanas se promet de souffler l'envie à Judas (191 sqq.) et d'en faire un traître. Beltzbugk incarne l'avarice (382 sqq.) au lieu de Mammon (*Mamona*), qui manque ici à l'appel, mais paraît aux vers 6647-52, où il remplit son office de démon. Quant à Bélial, il forme les mauvais clercs; quelques autres diables de second ordre grossissent la légion infernale; ceux-là portent des noms germaniques, qui rap-

[1] Voyez Mone, *Schauspiele,* II, 27 et Jeanroy et Teulié, *Mystères provençaux,* etc., XXIII, note 2. Comp. *Romania,* XXIII, 549, sqq.

pellent les sobriquets de leurs congénères français ; enfin, Astorodt (= Astaroth), Vehemot et Berith se retrouvent de côté et d'autre.

La deuxième interpolation (l'épisode des bannières qui s'inclinent devant Jésus dans le prétoire de Pilate) est étrangère (sauf un passage du début qui rappelle Vienne, v. 3718-31) à tout le théâtre allemand antérieur, du moins à mon su et à celui de M. Wirth, qui se contente de rapprocher le récit dialogué du récit épique d'*Urstende*. Le récit dialogué existe, en tout cas, dans Arras, dont le début est identique, ainsi que la plupart des développements; je ne citerai que ces passages :

Car aussi tost que Jhesus vint,
Les banières si s'enclinèrent
Et honneur grande lui portèrent
(13455-13457).

myr haben darane keyn schult
das der Juden banner
Hiesu erbiethen ere !
(*Alsfeld,* 3855-3857).

Puis, lorsque Pilate remplace les porteurs par des Juifs et renouvelle l'épreuve :

Prenez hommes dont soiez seurs
Qui ces banieres cy tenront
Et a force les soustenront
. . . .
Et, se du fait coulpables sont,
Pugnicion receveront. . .
(13463-13465; 13468-13469).

Kyesset uch selbest zwelff man,
so starck ire sy moget gehain,
die die baner halten
mit macht und gewalde !
negen sich dan die baner nicht,
sso wel ich sittzen recht gericht !
(*Alsfeld,* 3894-3899).

Pilate donne alors l'ordre de faire sortir Jésus :

Vueilliez Jhesus dehors mener,
Prendez entre vous ces banières
Et ayez tres bonnes manières
. . . .
Les testes coupper vous feray[1]
S'en ce fait cy alez clinant
. . . .
(13483-13485; 13475-13476).

Jhesum hinnussen fure,
in wilcher wysse dir das gefalle,
hye vor dissen luten alle !
. . . .
neigen sich nu aber die baner,
sucher myr das gleubet,
ich slayn uch zwelffen abe die heubt !
(*Alsfeld,* 3927-3929 ; 3931-3933).

[1] C'est Annas qui formule cette menace dans Arras; mais la portée du rapprochement reste la même.

Le reste est conforme à la légende, sauf qu'Alsfeld fait intervenir individuellement cinq des porteurs, dont quatre répètent à peu près dans les mêmes termes les paroles du premier (dans Arras, on entend le *Premier* et le II[e] *Juif de Jhérusalem* et le II[e] *Juif de Thiry*). Pilate jouit alors de la confusion des Juifs, ce qui fait dire à Cayphe dans Alsfeld, à Annas dans Arras :

Ceste chose cy est clere	went ire mit syner zceuberlyst
Qu'il le faict par art de magicque	uns bedryeget zu aller fryst !
(13515-13516).	(3982-3983).

Restent les autres interpolations ; elles n'ont que peu d'étendue et prêtent moins à confrontation. Le n° 3 se retrouve à peu près littéralement dans Heidelberg (5395-5402); les n[os] 4 et 5 se rapportent à un détail de l'action dramatique (le salut du bon larron), dont ils ne sont que de médiocres développements. Encore peut-on se demander (M. Wirth n'indiquant pas de source) s'ils n'ont pas été pris dans le français. Dans Arras (17557 sqq.), c'est saint Michiel qui est chargé de recueillir l'âme du bon larron ; or l'interpolateur le charge du même soin dans Alsfeld, tandis que le texte primitif assigne cette tâche à Gabriel. Quant à Mammon, qui est substitué étourdiment à un démon dans un des passages interpolés (6647-52), c'est-à-dire pour remplir auprès du mauvais larron le même office que Michel auprès du bon, on a vu qu'il était étranger à Alsfeld dans la diablerie du début. Reste un bout de dialogue entre Sinagoga et un chevalier de Pilate, chargé de garder la sépulture de Jésus. On ne peut séparer ces quelques vers de la scène entière, qu'il conviendra d'étudier ailleurs, en même temps que les autres parties des *Osterspiele*[1].

[1] Je ne puis émettre d'avis sur la source des espèces de harangues que prononcent *Luna* et *Stellae*. Je noterai seulement qu'elles ont pour seule fin d'attirer l'attention sur les phénomènes physiques qui accompagnèrent la mort de Jésus (Math., XXVII, 51 sq.). Or les passions françaises ont imaginé, dans le même but, de faire dialoguer Denis et Apolliphanes (Arras) ou encore Denis et Empedocles (Gréban); c'est une bien vague analogie, il est vrai.

CONCLUSION.

Elle sera brève, car elle a été formulée à plusieurs reprises et chacun des traits analysés la ramenait inévitablement dans le cours de cette étude. Le théâtre religieux des Français a eu sur le groupe des passions rhénanes une influence qui s'est manifestée à plusieurs reprises; dans x d'abord, qui, sobre et même sommaire, contenait pourtant une « creacion » abrégée, la naissance et l'enfance de Jésus, sa passion et sa mort; x, amputé plus tard par y et f, remonte certainement au XIII[e] siècle, comme le prouvent les rapports de dépendance de Maestricht et de Vienne avec lui ; il était de l'Entre-Rhin-et-Meuse, peut-être de Trèves ou de la région voisine.

Plus tard le *Paaschspel*, dit de Maestricht, mais né, en réalité, aux environs de Cologne, a été composé ou remanié par un rimeur qui avait connu des œuvres françaises, malheureusement perdues, mais dont les passions du manuscrit 904, du manuscrit de Sainte-Geneviève, d'Arras et de Gréban, ainsi que les versions provençales, ont gardé quelques traces. Une de ces œuvres (ou la version qui en fut faite) a dû être conservée à Alsfeld ou dans un lieu voisin; ainsi s'expliquent les analogies que j'ai relevées entre le texte joué dans cette ville hessoise et l'ancien théâtre français; pour Heidelberg, la pénétration a pu s'opérer différemment et il reste douteux si son auteur a connu le drame d'Alsfeld ou si c'est l'inverse qui a eu lieu. Quoi qu'il en soit, Mone avait deviné, sinon démontré, dès 1845, que le théâtre allemand, à un degré quasi égal à celui de la lyrique et de l'épopée courtoise, était le tributaire de l'art français. J'ai repris sa thèse, trop longtemps dédaignée outre-Rhin, et j'espère lui avoir rendu quelque vie et quelque force.



TABLE

DES

MÉMOIRES CONTENUS DANS LE TOME LV

SCIENCES.

LETTRES.

